

2010

L'industrie au regard de l'environnement en Nord-Pas-de-Calais



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



DREAL - Nord - Pas-de-Calais

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

L'industrie au regard de l'environnement 2010

Les risques technologiques

Les rejets dans l'air

Les rejets dans l'eau

Les déchets

Les sols

Les carrières

La sûreté nucléaire

Les filières d'élevage

Directeur de la publication

Michel Pascal

Pilotage de l'IRE

François Clerc

Équipe de rédaction

DREAL Nord-Pas-de-Calais : Samia Buisine, François Clerc,
Nathalie Desruelles, Caroline Douchez, Nathalie Garat,
Jean-Paul Gibaux, Gérard Kamalski, Marie-Pierre Rousseaux

ASN : Jean-Marc Dedourge

DDPP du Nord : Charles Grange

DDPP du Pas-de-Calais : Marie-Pierre Mathon

Réalisation de la cartographie

Christian Delétrez, Marie-Laure Fiegel, Pascale Leblond,
Olivier Lefer, Marie-Dominique Vandeveldel, Patrick Voss

Appui

DREAL : Carine Legosz

CETE : Christine Bugajny, Jérôme Douché, François Filior,
Arnaud Ganaye, Céline Hébrard

Suivi éditorial

Christine Diéval

Infographie, mise en page et réalisation

Christian Couvert, Graphies 38190

Octobre 2010

Avertissement

Cet ouvrage est conçu et réalisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais. L'information contenue dans ce document est publique. Par conséquent, aucune exploitation, même partielle, de cet ouvrage n'est admise à des fins commerciales. L'exploitation à des fins non commerciales est autorisée, sous réserve d'en informer la DREAL et de citer l'origine de l'information reprise dans les documents pouvant résulter de cette exploitation. La reproduction en l'état, même partielle, de l'ouvrage est interdite sans autorisation préalable écrite de la DREAL.

Préface

« L'industrie au regard de l'environnement » (IRE) fête son vingt-et-unième anniversaire. Ce document, unique en France par son exhaustivité, est publié sous la responsabilité de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

L'État s'est engagé dans une réforme de grande ampleur pour simplifier l'organisation de l'administration à laquelle nos concitoyens aspirent et qu'ils mettent quotidiennement à contribution.

La publication d'aujourd'hui contribue à cet effort de lisibilité de l'action de l'État. Avec l'espoir de répondre aux attentes de beaucoup d'acteurs de notre vie collective, elle témoigne de sa volonté de transparence dans sa mission d'information du public, conforme aux conclusions du « Grenelle de l'environnement ».

Cet ouvrage est aussi au service de l'action, et d'abord de celle des industriels eux-mêmes. Nous sommes au cœur des politiques de développement durable, et de la stratégie du ministère de l'écologie...

L'« IRE » éclaire aussi d'un jour concret l'action de l'inspection des installations classées. En répertoriant, comparant et cartographiant les rejets industriels du territoire pour un spectre très large de polluants, elle met en lumière les priorités de l'inspection en matière de réductions de ces pollutions dans l'environnement, et les améliorations qu'elle a contribué à obtenir. Ces priorités ont évolué ces vingt dernières années. Les rejets de dioxyde de soufre ont été divisés par près de douze, ceux de plomb par sept. L'« IRE » est ainsi le reflet des efforts réalisés par les industriels du Nord-Pas-de-Calais, qui offrent désormais une image beaucoup plus positive et pérenne de l'activité régionale.

Au fur-et-à mesure que les polluants bien connus ont été maîtrisés, d'autres ont mobilisé une part croissante de notre attention. Il en est ainsi des composés organiques volatils, des dioxines ou, plus récemment encore, des particules fines... et bien sûr du gaz carbonique responsable du réchauffement climatique.

En 2009, les réductions de polluants sont généralisées, témoignant en partie des efforts réalisés dans la maîtrise de leurs émissions. Cependant, ne le nions pas, la crise économique que nous connaissons depuis 2008 a eu sa part dans ces réductions. Ainsi, cet effet « paradoxal » de conjoncture ne doit pas conduire à réduire notre vigilance dans la maîtrise des rejets.

Le contenu de l'« IRE » s'est diversifié : il comprend aujourd'hui des informations sur les rejets des stations d'épuration urbaine, sur l'ensemble des déchets collectés, et donc sur les rejets des ménages, nos rejets à tous. D'autres champs sont progressivement investis : ainsi, figurent cette année des données sur les rejets dans l'air en provenance des ménages, des transports routiers, du secteur de l'énergie ou de l'agriculture. Cet effort sera poursuivi à l'occasion des prochaines éditions. L'objectif est de décrire l'ensemble des pressions qu'exercent les différents secteurs d'activité sur les milieux et d'améliorer leur prise en compte au plan régional.

Je tiens à remercier la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement qui, cette année encore, a consenti un effort important pour vous apporter à tous une information fraîche et, je le crois, utile.



Jean-Michel Bérard

Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

Préfet du Nord

Avant-propos

Une simplification majeure

« L'industrie au regard de l'environnement » (IRE) permet de faire le point sur l'évolution de l'environnement industriel régional en reprenant l'ensemble des informations recueillies par la DREAL en début d'année 2010 pour le compte de l'année 2009.

Il s'agit de la vingt-et-unième édition d'un tel bilan, les données issues de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) étant complétées par les principaux enjeux dans les domaines des risques, de l'air, de l'eau et des déchets grâce aux données des partenaires de l'IRE (Agence de l'eau Artois-Picardie, Ademe, ASN, Atmo Nord-Pas-de-Calais, Barpi, Citepa, DDPP, DDTM et Satese du Nord et du Pas-de-Calais). Cette édition a été préparée à 2 000 exemplaires, destinés à l'ensemble des acteurs régionaux intéressés par les questions d'environnement.

Les données relatives à plus de 800 sites industriels sont rapportées dans le domaine des risques technologiques, de l'air, de l'eau, des déchets, des sols pollués et des installations nucléaires de base (INB). Cette année, comme en 2009, les données environnementales ne reposent plus sur un questionnaire régional, qui faisait double-emploi avec un autre formulaire réglementaire nommé GEREPE (pour « gestion électronique du registre des émissions polluantes ») qui a été mis en ligne sur un site Internet * dédié à cet effet. Dans un souci de simplification administrative, les données proviennent uniquement de ce formulaire électronique GEREPE qui est national.

Pour cette édition comme pour les précédentes, il est demandé aux exploitants, non seulement de fournir leurs données sur l'air, l'eau et les déchets mais également de les commenter.

Le fait que les industriels déclarent eux-mêmes leurs données relatives à l'environnement et qu'ils commentent les valeurs obtenues (comment ils se situent par rapport à leur arrêté d'autorisation, quelle est la variation des quantités rejetées dans l'air ou l'eau, etc.) correspond bien à l'esprit de la réglementation : l'exploitant est responsable de ses installations et fournit à l'État des données commentées sur son impact dans l'environnement. L'État s'assure, pour sa part, du bon exercice de cette responsabilité, notamment en contrôlant sur le terrain, y compris de manière inopinée, le respect des dispositions réglementaires et des engagements des exploitants.

Outre les données déclarées par les industriels sous l'outil GEREPE, d'autres sources d'informations viennent progressivement enrichir les déclarations annuelles des exploitants.

Ainsi, tout comme en 2008 et 2009, les rejets des stations d'épuration urbaines sont superposés aux rejets industriels, ce qui permet de remettre les enjeux en perspective : en 2009, l'industrie rejetait par exemple 927 tonnes d'azote dans l'eau en Nord-Pas-de-Calais, quand le rejet des stations urbaines s'élevait à 3 396 tonnes [données 2008] ; les rejets diffus, quant à eux, sont encore mal évalués.

Par ailleurs, en 2010, à partir des données fournies par notre partenaire Atmo Nord-Pas-de-Calais, nous avons mis en rapport les émissions industrielles polluantes dans l'air avec celles dues aux autres secteurs d'activité (transports routiers, résidentiel tertiaire et commercial, transformation d'énergie, agriculture, etc.) de manière, là-encore, à relativiser les enjeux. Cette approche intégrée s'amplifiera les années prochaines pour tendre vers un « atlas des pressions sur l'environnement » qui recouvrira peu à peu l'ensemble des pressions par thématiques et par secteurs d'activité.

* <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr>

Des rejets en baisse... nuancés par la baisse de production

La diminution des pollutions industrielles se poursuit dans tous les compartiments de l'environnement en 2009. À « périmètre constant », c'est-à-dire en comparant les émissions déclarées à la fois pour les années 2008 et 2009, la baisse des rejets est manifeste :

- pour l'eau, la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES) et l'azote global (NGL) diminuent respectivement en un an de 24 %, 9 % et 23%. Cela prolonge la tendance à une baisse moyenne de 60 % pour ces trois paramètres constatée sur un plus long terme de 2001 à 2009 ;
- pour l'air, les pollutions sont aussi en diminution globale en 2009 par rapport à 2008, de -5 % à -21 % selon les paramètres, dans le droit fil d'une baisse de -36 % à -59 % observée entre 2004 et 2009 ;
- en matière de déchets, on peut estimer la baisse de déchets industriels spéciaux produits à environ 20 % entre 2008 et 2009.

Pour l'ensemble de ces thématiques, on mesure l'importance des conséquences de la crise économique en 2009. Pour les entreprises dont les rejets ont baissé, la chute de la production industrielle a, de fait, fortement contribué à cette baisse des rejets. Mais cette contribution est extrêmement variable et difficilement quantifiable. Ainsi, sur la base des commentaires des industriels les plus importants, cette contribution de la baisse d'activité représenterait de 10 % à 100 % de la baisse des rejets industriels.

Toutefois, on peut relever d'autres facteurs à la baisse des émissions industrielles, tels des progrès dans les process ou la modernisation de systèmes de filtration des émissions, comme pour les établissements *Holcim* à Lumbres (-4 % de SO₂), *Tereos* à Lillers (-7 % de SO₂) ou *LME Aciérie* à Trith-Saint-Léger (-66 % de dioxines).

Une stagnation du nombre d'accidents

Sur les risques technologiques, le nombre d'accidents stagne de 2008 à 2009. Il reste dans la moyenne des cinq dernières années. L'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a franchi une étape majeure : les 32 PPRT de la région Nord-Pas-de-Calais ont vu 24 d'entre eux prescrits à la fin 2009. À noter que fin avril 2010, tous étaient prescrits. La région dispose toujours de trois PPRT approuvés (quatre le sont depuis juillet 2010) après le premier PPRT approuvé de France, celui de Mazingarbe.

La concertation tient un rôle important dans le domaine des risques dans le Nord-Pas-de-Calais. Trois secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI) exercent leur rôle d'information du public ; ils pourraient être complétés d'un quatrième S3PI dont l'implantation est envisagée à Lille.

Les S3PI ont mené quelques actions-phare en 2009, avec en particulier la préparation de la sixième campagne d'information sur les risques industriels et la conduite à tenir en cas d'accident (S3PI Côte d'Opale-Flandres), le bilan de dix ans d'existence du S3PI Artois ou encore la tenue d'une réunion d'information sur le risque sismique au S3PI Hainaut-Douais-Cambrésis.

À noter qu'en 2010, les quatrième assises nationales des risques technologiques se sont tenues le 21 octobre. Organisées à Douai par le réseau des DREAL avec l'appui du MEEDDM, ces assises ont permis de débattre de sujets tels que le devenir des industries à risques, la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels, la maîtrise du vieillissement des installations ou l'évaluation des risques sanitaires.

→ Pour en savoir plus :
Les actes des assises
seront disponibles
sur le site Internet

<http://www.assises-risques.com>

Le développement durable : passer des idées aux actes

La perception du développement durable évolue chez nos concitoyens. Un sondage de la Sofres a montré qu'en à peine trois ans, ce terme glissait très sensiblement d'une idée à la mode, vers une idée porteuse de sens et d'avenir.

Cet intérêt des Français pour le développement durable a pu être constaté lors du « Grenelle de l'Environnement », événement unique dans l'histoire de la France en matière de concertation autour des problématiques environnementales. Il constitue désormais l'acte fondateur du grand ministère technique qu'est le MEEDDM, et qui contient en son sein les missions relatives à l'énergie, l'équipement, l'aménagement et le logement, l'eau, la protection de la flore et la faune, la prévention des risques, les transports, l'aviation et les infrastructures, dont les intérêts afférents peuvent être beaucoup plus facilement conciliés.

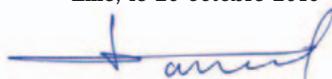
Comme l'ont été les conclusions de la révision générale des politiques publiques, le MEEDDM s'appuie dans les régions – niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques – sur les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et, au niveau départemental, sur les Directions départementales des territoires (DDT) et des Directions départementales de la protection des populations (DDPP). En Nord-Pas-de-Calais, la DREAL, fusion des Directions régionales de l'environnement (DIREN), de l'équipement (DRE) et de l'industrie, la recherche et l'environnement (DRIRE) est née à travers le décret du 28 février 2009, puis par l'arrêté me nommant directeur de cette nouvelle entité le 3 mars 2009.

En ce qui concerne l'inspection des installations classées (IIC), un nouveau plan de modernisation, le « plan stratégique de l'inspection (PSI) » s'échelonnant de 2008 à 2012, succède au « plan de modernisation de l'inspection (PMI) » 2004-2007, qui aura notamment connu le lancement des PPRT, des réductions significatives d'émissions toxiques et une augmentation des visites d'inspection. Le PSI poursuit les ambitions du PMI dans les domaines de la prévention des risques et des impacts sur la santé et l'environnement, de l'information et de la concertation, de l'organisation de l'IIC, de la réduction des délais d'instruction, des visites d'inspection et des sujets nouveaux auxquels s'ouvrent les inspecteurs, comme les contrôles dans le domaine de la fabrication des produits chimiques (dans le cadre de l'application du règlement REACH) ou l'examen et le contrôle des risques présentés par les nœuds de transport de matières dangereuses (ports, gares de fret, aires de stationnement).

Enfin, il me semble essentiel de rappeler que la réalisation de l'ouvrage « L'industrie au regard de l'environnement » n'aurait pas été possible sans l'important travail de l'ensemble du personnel de la DREAL que je remercie à cette occasion : l'information de tous les acteurs sur les enjeux principaux touchant notre vie quotidienne est une mission importante de l'État, et donc de la DREAL.

Je souhaite que ce bilan continue d'améliorer la transparence des données sur les risques industriels, les rejets et les déchets des installations classées et qu'il puisse mieux faire connaître, non seulement les progrès accomplis mais aussi les efforts qui restent à mener.

Lille, le 20 octobre 2010



*Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
délégué territorial de l'autorité de Sécurité nucléaire*

Michel Pascal

Sommaire

Préface.....	3
Avant-propos	4
L'inspection des installations classées en 2009 dans le Nord-Pas-de-Calais.....	9
Entreprises n'ayant pas répondu au formulaire de déclaration des rejets 2009 ou ne l'ayant pas validé.....	11

Les risques technologiques 13

La politique de prévention des risques technologiques majeurs	15
Un pôle risques technologiques pour le nord de la France.....	17
La directive Seveso dans le Nord-Pas-de-Calais.....	18
Les études de dangers et les améliorations de la sécurité.....	21
La maîtrise de l'aménagement de l'espace	22
L'information du public	25
Des inspections renforcées sur les sites « Seveso seuil haut ».....	28
Les installations à risques spécifiques	31
Les contrôles inopinés menés en 2009	36

Les rejets dans l'air 37

Les chiffres clés du Nord-Pas-de-Calais.....	39
Les gaz à effet de serre et les quotas de CO ₂	41
Les rejets de CO ₂ dans la région Nord-Pas-de-Calais	44
Les rejets par type de polluant.....	46
Les contrôles inopinés des rejets dans l'air.....	61
La légionellose.....	62

Les rejets dans l'eau 65

Les chiffres clés de la région Nord-Pas-de-Calais	67
Le détail des émissions industrielles dans l'eau par type de polluant.....	68
Deux orientations pour l'avenir: réduire les substances dangereuses dans l'eau et mettre en œuvre le SDAGE 2010-2015.....	86

Les déchets 91

Une nouvelle politique des déchets	93
Des enjeux renouvelés	94

Les sols 109

Une longue histoire industrielle pour notre région	111
La pollution des sols : « guérir » mais aussi « prévenir ».....	116
La reconquête des friches : un défi pour les collectivités et les aménageurs	121
Un problème important pour la région : les sédiments	124

Les carrières	129
<i>L'extraction de matériaux dans la région</i>	131
<i>L'activité de la DREAL</i>	133
La sûreté nucléaire	137
<i>Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en 2009</i>	139
<i>Les rejets radioactifs liquides des installations de Gravelines et Maubeuge</i>	141
<i>Les rejets radioactifs gazeux des installations de Gravelines et Maubeuge</i>	144
<i>La production de déchets radioactifs et non radioactifs des installations de Gravelines et Maubeuge</i>	145
<i>Les événements nucléaires de la région Nord-Pas-de-Calais</i>	150
<i>Améliorer l'efficacité et la qualité des secours: PUI et PPI</i>	150
<i>Pour prévenir les risques: l'inspection</i>	152
Les filières d'élevage	153
<i>La filière d'élevage en Nord-Pas-de-Calais</i>	155
<i>Les installations classées des filières d'élevage</i>	155
<i>Les impacts des rejets piscicoles</i>	158
<i>Les impacts des rejets des abattoirs</i>	160
<i>Index des entreprises citées</i>	163
<i>Liste des sigles</i>	167

L'inspection des installations classées en 2009 dans le Nord-Pas-de-Calais

Les établissements industriels qui présentent des risques ou des inconvénients pour l'environnement humain et naturel sont soumis à une police spéciale, la police des installations classées. Exercée par le préfet, elle déroge à la police générale du maire sur la sécurité et la salubrité publiques. La nomenclature des installations classées indique, dans environ 400 rubriques, les activités ou les substances qui sont susceptibles d'engendrer de tels risques ou nuisances. Selon les quantités présentes (capacité de production ou de stockage, puissance des installations, etc.), ces installations sont soumises :

- **à déclaration** : l'industriel doit indiquer au préfet qu'il souhaite exploiter une installation, en donner le classement, les quantités présentes, les plans, etc. Il devra respecter un arrêté type correspondant à ses installations ;

- **à enregistrement** : le régime d'enregistrement a été mis en place au niveau législatif par l'ordonnance du 11 juin 2009. Le décret du 14 avril 2010 précise les procédures applicables dans ce cadre. Un premier décret de nomenclature, également daté du 14 avril 2010, introduit le régime d'enregistrement pour une série d'installations (stations services, entrepôts de produits combustibles, bois, papier, plastiques, etc.) et sera suivi à court terme d'autres modifications de la nomenclature. Ce régime prévoit la capacité de refus d'un enregistrement par le préfet (comme le régime d'autorisation), des prescriptions standardisées permettant de garantir la maîtrise de l'impact sur l'environnement des installations, une consultation du public rénovée et simplifiée, une souplesse d'adaptation à des contextes locaux sensibles, une pièce maîtresse du nouveau dossier qui sera la justification de la conformité des installations par l'exploitant, et enfin des délais plus courts d'instruction : quatre à cinq mois, alors que le délai est de l'ordre de l'année pour une autorisation ;

- **à autorisation** : l'industriel doit, avant de pouvoir exploiter, recevoir une autorisation par arrêté préfectoral. Pour ce faire, il doit déposer un dossier qui contient notamment une étude d'impact sur les conséquences environnementales de ses installations, et une étude de dangers qui détaille les différents risques engendrés par l'établissement. Ce dossier est soumis à enquête publique, ainsi qu'à l'avis des conseils municipaux concernés et des principaux services admi-

nistratifs de l'État. La synthèse de toutes les remarques est effectuée par l'inspection des installations classées qui, au vu de celles-ci, propose au préfet, après avis du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), d'accorder l'autorisation sous réserve du respect d'un arrêté préfectoral de prescriptions techniques, ou de la refuser.

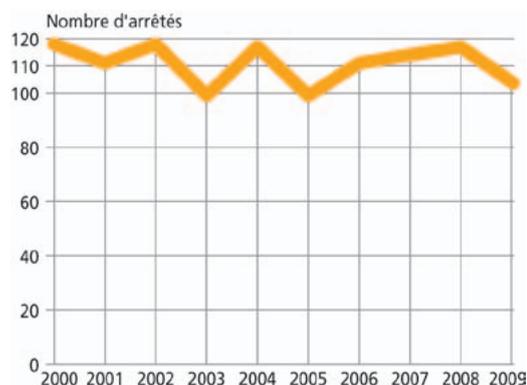
L'inspection des installations classées est organisée par la DREAL Nord-Pas-de-Calais. Elle comprend essentiellement des agents de la DREAL, ainsi que des agents des directions départementales de la protection des populations (pour les établissements où se trouvent des animaux vivants).

Les graphiques présentés ci-après montrent l'évolution de l'activité de la DREAL dans le domaine de l'inspection des installations classées. Ils doivent être mis en rapport avec les chiffres suivants, qui donnent quelques grandeurs caractéristiques pour la DREAL Nord-Pas-de-Calais :

- 1 603 établissements soumis à autorisation (au moins une de leurs installations est soumise à autorisation), dont 113 carrières ;
- 835 établissements soumis à la taxe générale sur les activités polluantes ;
- 72 inspecteurs équivalents temps plein dans les unités territoriales et 22 au siège de la DREAL.

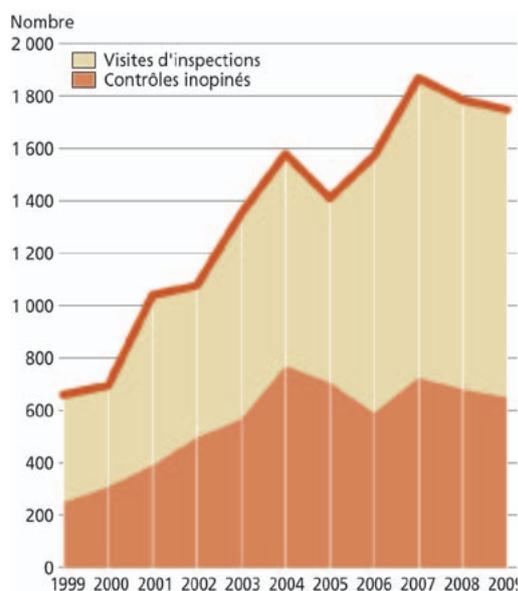
L'inspection des installations classées est chargée :

- **d'instruire** les demandes d'autorisation d'exploiter présentées par les industriels, ainsi que les demandes ultérieures de modifications des installations (cette modification peut, lorsqu'elle est importante, nécessiter une nouvelle procédure complète d'autorisation avec enquête publique) ;



Les arrêtés préfectoraux d'autorisation

Les visites d'inspections et les contrôles inopinés



- **de contrôler** sur le terrain et par le biais des diverses analyses transmises par l'exploitant la conformité de l'exploitation au regard des règles imposées par l'arrêté type ou l'arrêté préfectoral. À cet effet, les inspecteurs sont assermentés et peuvent « visiter à tout moment les installations soumises à leur surveillance » (art. L.514-5 du Code de l'environnement) ;

- **de promouvoir** l'information et la concertation et notamment d'organiser le débat public relatif à l'environnement industriel. L'impact des industries sur l'environnement concerne l'ensemble des citoyens. C'est la raison pour laquelle la DREAL est pilote dans l'animation d'organismes de concertation qui rassemblent industriels, associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, experts, élus locaux et services de l'Etat. La DREAL assure ainsi le secrétariat des S3PI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles). Elle participe également aux CLIC (comités locaux d'information et de concertation) autour des sites dits « Seveso seuil haut » ainsi qu'aux CLIS (commissions locales d'information et de surveillance) autour de certaines installations de traitement de déchets. Elle organise la diffusion des données environnementales.

En présence de non-conformités, l'inspection des installations classées dispose de deux outils :

- **des sanctions pénales** : l'inspecteur rédige un procès-verbal d'infraction qu'il transmet au procureur de la République. Les peines encourues vont de la contravention de cinquième classe à une peine de deux ans de prison ;
- **des actions administratives** : l'inspection propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions imposées, puis, si l'exploitant n'obtempère pas, le préfet peut prendre des sanctions administratives : suspendre l'exploitation ou obliger l'exploitant à consigner une somme qui répond des travaux nécessités par la mise en conformité des installations, voire exécuter des travaux d'office. À noter qu'en cas de suspension, l'industriel est tenu d'assurer à son personnel le paiement de sa rémunération (art. L.514-3 du Code de l'environnement).



Les propositions de mises en demeure et de sanctions administratives (consignations ou suspensions)

Entreprises n'ayant pas répondu au formulaire de déclaration des rejets 2009 ou ne l'ayant pas validé

<i>Entreprises consultées</i>	<i>Communes</i>
ACGR - Atelier de construction et de galvanisation de Rosult	ROSULT
ACIÉRIES ET FORGES D'ANOR	ANOR
ALBA (EARL des Tilleuls)	DELETTES
APPIA GRANDS TRAVAUX VITRY	VITRY-EN-ARTOIS
ARTOIS METAUX SARL	SAINT-LAURENT-BLANGY
AUCHAN LOGISTIQUE SUD Entrepôt	CROIX
AUCHELAIN SARL	AUCHEL
BAYART Philippe (EARL du Gal)	GAUCHIN-LEGAL
BEHAL Gérard	WARLENCOURT-EAUCOURT
BERNARD	DOUAI
BETONOR	DON
BONTE Pascal	IVERGNY
BOSAL FRANCE	ANNEZIN
BOUQUET D'OR	VILLENEUVE-D'ASCQ
BUTEZ Pascal	SAINT-TRICAT
CALLENS EARL	VITRY-EN-ARTOIS
CCL LABEL	AVELIN
CEMA	BONDUES
CENTRE HOSPITALIER	ARRAS
CEWE COLOR	SECLIN
CFF RECYCLING STRAP	HAUTMONT
CMD ENGRENAGES ET REDUCTEURS	CAMBRAI
COLMANT CUVELIER	LILLE
COUSIN EARL	BONNIERES
DELPHI HARRISON CALSONIC & DELPHI CALSONIC COMPRESSORS	FLERS-EN-ESCREBIEUX
DEMILLY DAVID	RUITZ
DESCAMPS Colette EARL	STEENWERCK
DETŒUF RECYCLAGE	DAINVILLE
DEWEZ	FOURMIES
DINDE DES PAYS DU NORD	LENS
DUCHATEAU & GARENEAUX	AUDRUICQ
DUCROQUET EARL	AUBROMETZ
DUPONT Jean-François	NEUVILLE-EN-FERRAIN
EMMAÛS ARTOIS	BRUAY-LA-BUISSIÈRE
ENNOBLISSEMENT DE FLANDRES	NIEPPE
EUROCOMPOUND BOYER NORD	ÉVIN-MALMAISON
FARATEX	LEERS
FIEVEZ AUTOMOBILES	SAINT-WAAST
FILARTOIS	HAISNES
FLANDRES BIO COMPOST	PITGAM
FLIPO RICHIR	ROUBAIX
FOURNIER VARLET Guillaume	BOULOGNE-SUR-MER
GAEC BARBET MADININA	FEUCHY
GAEC DE LA SAPINIÈRE (LECHERF)	ŒUF-EN-TERNOIS
GAEC DE LA SENSEE	ÉTAING
GAEC DU VALTENCHEUX	RENTY
GEUDIN	BARLY
GRANDES MALTERIES MODERNES	MARQUETTE-LEZ-LILLE
HOMBERT Jules	RUYAULCOURT
HURET Jean-Claude	DAINVILLE
IMPRIMERIE Jean DECOSTER	SEQUEDIN
IMPRIMERIE Léonce DEPREZ	WANCOURT
INTEROVO AVICOLE FRANCE	AVION

<i>Entreprises consultées</i>	<i>Communes</i>
INTEROVO AVICOLE FRANCE	BAPAUME
LA BRIQUETERIE EARL	ÉTAING
LAMBERT EARL	RECQUES-SUR-COURSE
LAVALLEE Pierre	MARCK
LEBLOND Lucien	RUITZ
LEFEBVRE Philippe	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
LEMIRE SARL	LESTREM
LINE Christian	ÉCOIVRES
LOYEZ Henri Ets	LIBERCOURT
LUNOR Coopérative	MONDICOURT
MODERN CASS	VIEUX-CONDE
NEXANS FRANCE ATELIER LSA	LENS
NORD HELIO SERVICE	MAZINGARBE
ONDULYS LILLE	LILLE
OR-KAZ-JMB	SAINT-SAULVE
PAPETERIE DE MARESQUEL	MARESQUEL-ECQUEMICOURT
PEIGNAGE DE LA TOSSÉE	TOURCOING
POLLART Alain EARL	ACHIET-LE-GRAND
POLYSTYNORD	OUTREAU
PRUVOST Claude	SOUCHEZ
RLST (LOCALINGE)	COULOGNE
RAISON Jean-Michel	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
RAISON Jean-Michel	GREVILLERS
RÉGIE SIAN	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
RESSORTS LEFEVERE	VILLENEUVE-D'ASCQ
RHODIA OPERATIONS	SAINTE-ANDRÉ-LEZ-LILLE
ROUSSEL	SALLAUMINES
ROZENDAAL	MADELEINE
SAMIER (EARL SAINT-HUBERT)	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
SAO PAOLO	LAMBRES-LEZ-DOUAI
SCEA LA CAVEE	FILLIEVRES
SEPTRA PLUS	HAUBOURDIN
SOCIÉTÉ DES ESPACES VERTS	ARQUES
SONOCO PAPER FRANCE	MARQUETTE-LEZ-LILLE
SOTEXO	SOMAIN
STDM	DUNKERQUE
STATION D'ÉPURATION COUDEKERQUE-BRANCHE	COUDEKERQUE-BRANCHE
SUBLISTATIC INTERNATIONAL	HENIN-BEAUMONT
SUCRERIES DU LITTORAL DE PONT D'ARDRES	ARDRES
TEINTURERIE LA LYS	HALLUIN
THEOLAU	LILLE
THYSSENKRUPP SOFEDIT AUXI	AUXI-LE-CHATEAU
TIQUET LEBRUN EARL	BEAUVOIS
TRANNIN	HAMBLAIN-LES-PRES
TREFILEUROPE	LOISON-SOUS-LENS
TRIARTOIS SERVICES	TILLOY-LES-MOFFLAINES
TSB	WASQUEHAL
UMICORE	CALAIS
UNION BISCUITS	MARCQ-EN-BARCEUL
V6 AUTOMOBILE	BEUVRY-LA-FORET
VAMPLUS	ATTAQUES
VILLAE (CHAUFFERIE DE LILLE-EST)	LILLE
VRT	VALENCIENNES

Les risques technologiques

En 2009, la région Nord - Pas-de-Calais comporte 72 établissements industriels en activité classés « Seveso » parce que soumis à des risques technologiques majeurs et 84 établissements soumis à des risques particuliers.

La politique de prévention des risques amène les exploitants de ces établissements, sous le contrôle de l'administration, à réduire la probabilité d'accidents ou à en limiter la gravité. Pour réduire les risques, les exploitants réalisent des études de dangers de leurs installations, évaluent leur conception au regard des accidents passés et informent le public sur les risques présents.

L'administration réglemente aussi l'utilisation des sols autour des 43 établissements à risques de la région. 32 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été établis dont 3 étaient approuvés et 21 prescrits au 31 décembre 2009.

Enfin, la DREAL renforce l'information du public en 2009.

inspection renforcée

NH₃

...fuite d'éthylène au vapocraqueur...

La politique de prévention des risques technologiques majeurs

La catastrophe survenue le 21 septembre 2001 sur le site de l'établissement *Grande Paroisse - AZF* à Toulouse a entraîné la mort de trente personnes, provoqué plus de 2 000 blessés dont des dizaines très gravement et causé des dégâts matériels estimés à plusieurs milliards d'euros. Elle a rappelé brutalement la vulnérabilité de nos sociétés au risque industriel.

Les directives «Seveso»

Les accidents de Flixborough (Grande-Bretagne, 1974) et de Seveso (Italie, 1976) avaient déjà sensibilisé le public, les industriels et les administrations aux risques majeurs entraînés par certaines installations industrielles. Les États membres de l'Union européenne ont décidé d'harmoniser les règles relatives aux installations engendrant de tels risques. Ainsi est née la directive « Seveso » du 24 juin 1982 qui imposait à chaque État l'existence d'une législation pertinente en la matière sur une base minimale commune. La directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dite « Seveso 2 » remplace désormais la directive initiale ; elle a fait l'objet de la modification du 16 décembre 2003 afin de tenir compte du retour d'expérience des accidents récents (*AZF* à Toulouse, explosion d'un stockage de feux d'artifices à Enschede aux Pays-Bas en mai 2000, déversement de cyanure dans le Danube à Baia Mare en Roumanie en janvier 2000).

En France, la sécurité des installations industrielles n'est pas une préoccupation nouvelle. Depuis 1976, la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) prend en compte la prévention des risques technologiques au même titre que la limitation des rejets polluants ; aussi est-ce à travers cette législation des installations classées et de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs que la directive « Seveso » trouve son application en France.

Les études de dangers

La mise en œuvre de cette politique de prévention des risques repose sur les études de dangers concernant les différents sites industriels qui relèvent de la législation des installations classées. Ces études, réalisées par les exploitants sous le contrôle de

l'administration, s'appuient très largement sur la connaissance technique approfondie des unités, mais aussi sur l'expérience acquise à la fois sur l'installation examinée et celles qui lui sont similaires. L'analyse des accidents et incidents survenus antérieurement est riche d'enseignements. L'administration peut par ailleurs exiger l'examen de certaines études de dangers par un tiers expert.

L'étude de dangers vise à mettre en évidence l'ensemble des mesures susceptibles :

- de réduire la probabilité d'occurrence des accidents ou d'en limiter les conséquences, lorsqu'ils surviennent malgré tout, par la mise en application des modalités d'exploitation appropriées, la mise en place des dispositifs techniques de sécurité, la sensibilisation et la formation du personnel, le respect des prescriptions réglementaires ;
- d'accroître l'efficacité et d'améliorer la qualité des secours. Pour certains établissements, un plan d'opération interne (POI), établi et mis en œuvre par l'exploitant, définit l'organisation des secours et de l'intervention en cas d'accident à l'intérieur de l'usine. En outre, pour certains établissements, dont ceux classés « Seveso seuil haut » (dits « AS » de la nomenclature des installations classées), un plan particulier d'intervention (PPI), établi et mis en œuvre par le préfet, organise les secours dans le cas où un accident aurait des effets à l'extérieur de l'établissement ;
- de limiter les conséquences d'un accident par des règles d'implantation des unités dangereuses, l'adaptation des plans d'aménagements urbains, et le développement d'une information préventive auprès du public en vue de renforcer la protection des populations riveraines.

Un programme d'actions

À la suite de l'explosion de l'usine *AZF*, de multiples démarches ont été engagées, non seulement pour comprendre les causes et les circonstances de l'explosion, mais aussi pour comprendre les raisons de l'ampleur des conséquences et réfléchir aux moyens d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise à l'avenir.

Un programme d'actions sur la question du risque technologique a été lancé dès 2001. Ce programme s'articule autour de trois volets principaux :

- être en mesure de faire en sorte que toutes

les installations industrielles présentant des risques soient moins dangereuses, notamment par ce que l'on appelle la réduction du risque « à la source » ;

- être en mesure de limiter les conséquences d'un accident éventuel et d'en surmonter au mieux les effets, notamment par des mesures liées à l'urbanisation autour des sites à risques ou par la mise en œuvre de plans de secours ;
- renforcer la vigilance de tous sur les questions de risque.

Ce programme s'appuie notamment sur la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cette loi prévoit notamment la mise en place de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui permettent de réglementer l'occupation et l'usage des sols autour des établissements « AS » (autorisation avec servitudes) en définissant les zones où, en fonction de l'importance des risques présentés, pourront être prononcés l'expropriation et le droit de délaissement autour des sites existants avant le 31 juillet 2003 ou le droit de préemption. Cette loi conduit également à la création de « comités locaux d'information et de concertation » (CLIC) afin de favoriser la concertation autour des sites « AS » (décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005 désormais codifié dans la partie réglementaire du Code de l'environnement aux articles D.125-29 et suivants).

En 2009...

L'année 2009 a été à nouveau marquée par la mise à disposition de nouveaux outils, et notamment l'arrêté ministériel du 18 décembre 2009 décrivant les règles méthodologiques pour les études de dangers des infrastructures de chargement, déchargement et stationnement avec présence de matières dangereuses.

Par ailleurs, une circulaire du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en date du 26 janvier 2009 est venue rappeler l'importance de la mise en œuvre des PPRT et fixer des objectifs en termes de prescription et d'approbation. Elle liste notamment les PPRT devant aboutir avant la fin de l'année 2010.

En 2009, un effort particulier a été fourni dans les domaines suivants :

- poursuite de l'examen des études de dangers des sites « AS » réalisées en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié et notamment des mises à jour des études prenant en compte les compléments nécessaires pour la mise en œuvre des PPRT ;

- poursuite du travail sur la mise en œuvre du PPRT expérimental de Mazingarbe qui a été signé le 20 mars 2007 (premier PPRT de France) et notamment sur les conventions afférentes (convention tripartite, convention d'aménagement). La version définitive et validée de la convention de financement a été signée fin novembre 2009 et engagée comptablement ;

- poursuite des collaborations avec les directions départementales des territoires et les services chargés de la Protection civile ;

- poursuite de la mise en place d'un SIG (système d'information géographique) ;

- participation à de nombreux groupes de travail nationaux ;

- poursuite des inspections de silos ;

- inspection des sites « AS » portant sur le SGS (système de gestion de la sécurité), soit notamment sur la gestion des situations d'urgence par une opération de contrôle des POI (plans d'opération interne), des contrôles portant sur les mesures de maîtrise des risques, les revues de direction, la formation des agents et la maîtrise des procédés d'exploitation ;

- contrôle inopiné portant sur des stations service ainsi que sur deux dépôts d'artifices de divertissement.

Les différents types de risques

Les risques toxiques

Ils résultent de la libération de produits toxiques (par exemple, par éclatement ou par rupture d'une canalisation, d'un stockage ou d'un réacteur contenant des gaz toxiques, liquéfiés ou non). Les effets peuvent être liés à l'inhalation du gaz toxique ou à des contacts des produits avec la peau ou les muqueuses ainsi qu'à la contamination des eaux ou des sols par les produits toxiques.

Les risques d'explosion

Ce sont les risques liés notamment aux installations de gaz combustibles liquéfiés ou à l'utilisation et au stockage d'explosifs ou produits explosibles. Leurs conséquences sont des effets de surpression, dus directement ou non à la propagation d'une onde de choc, des effets thermiques brefs et intenses entraînant des brûlures en cas de rupture de capacité de gaz combustible liquéfié et inflammable, ainsi que des effets liés à la projection de débris et missiles.

Les risques thermiques

Ce sont les risques liés notamment aux stockages de liquides inflammables de grande capacité. Les principaux effets sont les effets thermiques entraînant des brûlures.

Les risques thermiques et les risques d'explosion sont souvent présents simultanément. On peut observer également d'autres phénomènes tels que la formation de brouillards (stockages d'oxygène et d'azote) ou la contamination par des substances radioactives.

Un pôle risques technologiques pour le nord de la France

Dès avril 2002, le ministère en charge de l'Environnement a décidé de renforcer les compétences techniques de l'inspection des installations classées par la création de pôles de compétences interdépartementaux sur les risques technologiques dans quelques régions pilotes. Ces pôles, constitués d'équipes d'ingénieurs et de techniciens ayant une solide expérience ou formation dans le domaine des risques industriels ont notamment vocation à exercer des tâches opérationnelles telles que participer à l'examen des études de dangers des établissements à risques majeurs, aux inspections de ces établissements et à servir d'appui technique à l'ensemble de l'inspection.

La région Nord - Pas-de-Calais s'est dotée d'un tel pôle dont les effectifs ont atteint neuf inspecteurs en 2004. Chaque agent du pôle intervient, au côté des agents des équipes territoriales, pour l'examen en binôme des études de dangers ainsi que comme soutien technique et réglementaire dans un ou plusieurs domaines de compétences : liquides inflammables, silos, stockages d'engrais, etc.

En 2009, une montée en charge importante a concerné la mise en œuvre des PPRT puisqu'à la date du 31 décembre 2009, 24 PPRT ont été prescrits (il faut préciser que sur les 32 sites à PPRT potentiels de la région, un des sites n'était plus classé « AS » dès le début 2010) et 3 PPRT ont été approuvés au 31 décembre 2009. Fin avril 2010, les 31 PPRT restants étaient prescrits et il y avait 3 nouveaux PPRT potentiels pour de nouveaux sites « AS ».

Le PPRT de Mazingarbe

Le PPRT de Mazingarbe a été approuvé le 20 mars 2007, devenant ainsi le premier PPRT de France. La convention relative aux conditions d'aménagement et de gestion des terrains concernés par les délaissements dans le cadre du PPRT de Mazingarbe a été signée le 14 mai 2009 par le maire de Mazingarbe, le président de la communauté d'agglomération de Lens - Liévin, le préfet du Pas-de-Calais et les deux exploitants. La convention de financement des mesures foncières prévues par les PPRT a, elle, dû faire l'objet d'une dernière modification. Elle a été signée et engagée comptablement fin novembre 2009.

Localisation	PPRT	Établissements concernés	
Nord	Gravelines	BASF	1 : BASF Agri Production
	Halluin	Cappelle Pigments	1 : Cappelle Pigments
	Thiant	EPV/Antargaz	2 : EPV - Antargaz
	Beuvry-la-Forêt	Minakem	1 : Minakem
	Flines-les-Raches	NitroBickford	1 : NitroBickford
	Loon-Plage	Ryssen	1 : Ryssen Alcools
	Douai	SOGIF Douai	1 : SOGIF
	Waziers	SOGIF Waziers	1 : SOGIF
	Eth	Titanobel Eth	1 : Titanobel
	Ostricourt	Titanobel Ostricourt	1 : Titanobel
	Gravelines	Total Marketing SA (ex APF)	1 : Total APF
	Arleux	Totalgaz	1 : Totalgaz
	Dunkerque, Loon-Plage, Grande-Synthe	Zone industrialo-portuaire de Dunkerque	9 : ArcelorMittal, DPC, SOGIF, SRD, Polimeri Dunes, Polimeri Fornelet, Rubis Terminal Môle 5, Rubis Terminal Unican, Total Marketing SA
	Pas-de-Calais	Ternas	Act'Appro
Calais		Calaire	1 : Calaire
Feuchy		CECA	1 : CECA
Chocques		Croda Uniquema	1 : Croda Uniquema
Marquion		De Sangosse	1 : De Sangosse
Wingles		Ineos -	1 : Ineos Nova
Calais		Interor/Synthexim	2 : Interor, Synthexim
Villers-lès-Cagnicourt		Logistinord	1 : Logistinord
Mazingarbe		Mazingarbe	2 : Grande Paroisse (GPN), SAV
Dainville		Primagaz	1 : Primagaz
Béthune		SI Groupe	1 : SI Groupe

Les PPRT prescrits en Nord - Pas-de-Calais au 31 décembre 2009

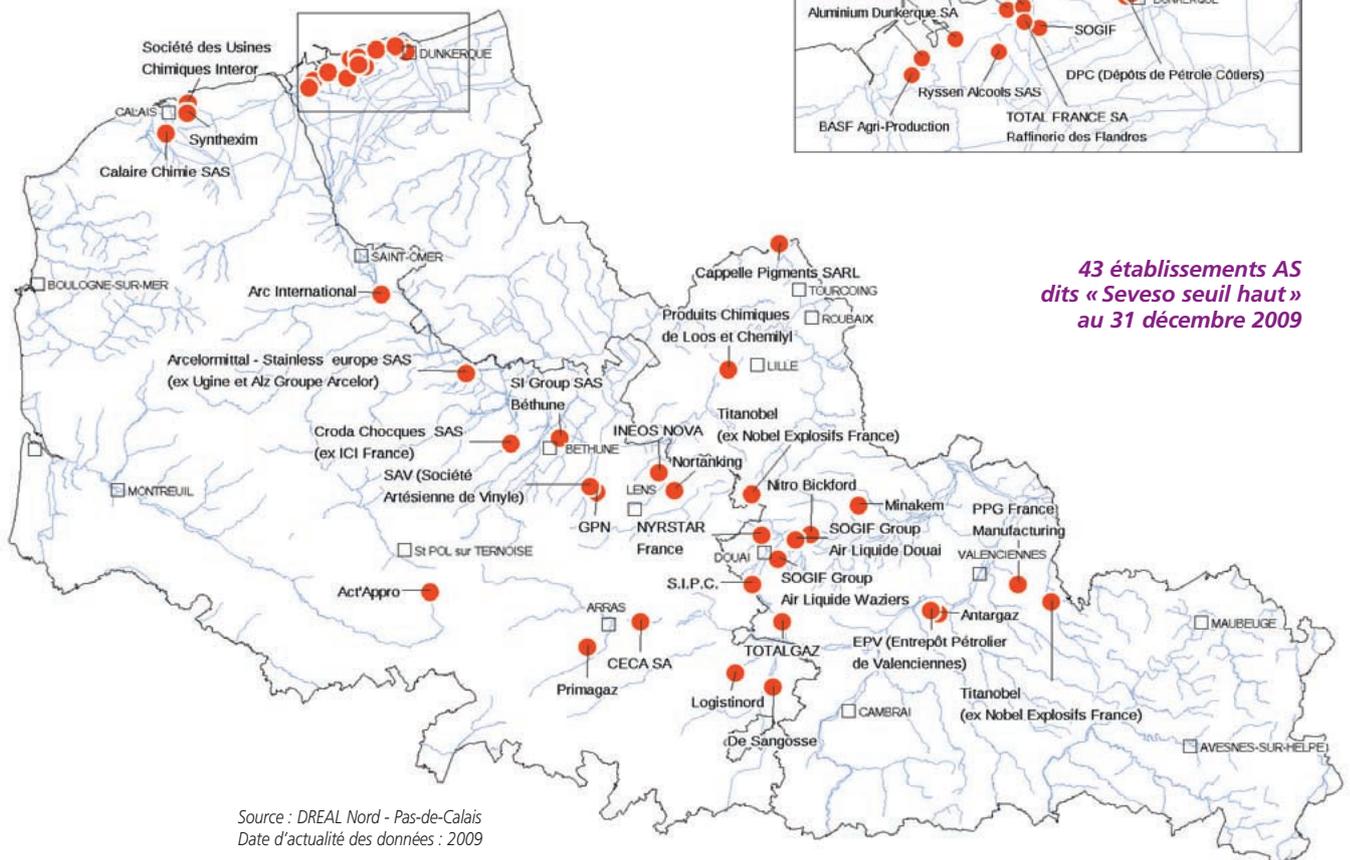
[voir état d'avancement sur la carte page 23]

La directive Seveso dans le Nord-Pas-de-Calais

À la fin de l'année 2009, **43 établissements étaient considérés comme « Seveso seuil haut »** (« AS » de la nomenclature des installations classées) **et 34 « Seveso seuil bas »** (« A » de la nomenclature des installations classées et visés par l'annexe I de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié). Les différences par rapport au recensement pour l'année 2008 (respectivement 45 et 30) sont liées :

- pour les sites « seuil haut » : à la fermeture du site *Norzinco* à Anzin, au déclassement de *Dynea* à Brebières et de *Arc International* à Blaringhem ainsi qu'au classement en site « AS » de *SIPC* à Courchelettes.

- pour les sites « seuil bas » : à la fermeture du site *Teris* à Loon-Plage, au déclassement de *ACGR* à Rosult et de *Téréos* à Attin, ainsi qu'au reclassement de *SIPC* en « AS ». Pour les nouveaux établissements pris en compte, il s'agit de *Arc International* à Blaringhem, de *FM Logistic* à Tilloy-les-Mofflaines, des quatre *Cœur Alpha, Beta, Delta, Gamma* et des deux *Ĉstrevet Développement* à Somain.



**43 établissements AS
dits « Seveso seuil haut »
au 31 décembre 2009**

Établissements AS dits «Seveso seuil haut» du Nord [27 sites]

Établissement	Commune	Type d'effet
Aluminium Dunkerque SA	Loon-Plage	Surpression/thermique/toxique
Antargaz	Thiant	Surpression/thermique
ArcelorMittal Atlantique et Lorraine	Dunkerque	Surpression/toxique
BASF Agri-Production	Gravelines	Surpression/thermique/toxique
Cappelle Pigments SARL	Halluin	Toxique
DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	Saint-Pol-sur-Mer	Surpression/thermique
EPV (Entrepôt pétrolier de Valenciennes)	Haulchin	Thermique
Minakem (ex SEAC)	Beuvry-la-Forêt	Surpression/thermique/toxique
Nitro Bickford	Flines-lez-Râches	Surpression
Titanobel Eth (ex Nobel Explosifs France)	Eth	Surpression
Titanobel Ostricourt (ex Nobel Explosifs France)	Ostricourt	Surpression
Nyrstar France	Auby	Surpression/Toxique
Polimeri Europa France SAS (Fortelet)	Loon-Plage	Surpression/thermique
Polimeri Europa France SNC (Dunes)	Loon-Plage	Surpression/toxique
PPG France Manufacturing	Saultain	Surpression/thermique
Produits Chimiques de Loos et Chemilyl	Loos	Toxique
Rubis Terminal Môle V	Dunkerque	Thermique
Rubis Terminal Uican	Dunkerque	Thermique
Ryssen Alcools Sas	Loon-Plage	Surpression/thermique
SIPC	Courchelettes	Toxique
SOGIF	Grande-Synthe	Surpression/toxique
SOGIF Groupe Air Liquide Douai	Douai	Surpression/thermique
SOGIF Groupe Air Liquide Waziers	Waziers	Surpression/thermique/toxique
SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque)	Dunkerque	Surpression/thermique/toxique
Total Raffinage Marketing - APF	Gravelines	Surpression/Thermique
Total Raffinage Marketing - Raffinerie des Flandres	Mardyck	Surpression/thermique/toxique
Totalgaz	Arleux	Surpression/thermique

Établissements AS dits «Seveso seuil haut» du Pas-de-Calais [16 sites]

Établissement	Commune	Nature des risques
Act'Appro	Ternas	Thermique/toxique
ArceloMittal Stainless Europe SAS (ex Ugine et ALZ)	Isbergues	Toxique
Arc International	Arques	Thermique/toxique
Calais Chimie SAS	Calais	Surpression/thermique/toxique
CECA SA	Saint-Laurent-Blangy	Surpression/thermique/toxique
Croda Chocques SAS (ex ICI France)	Chocques	Surpression/thermique/toxique
De Sangosse	Marquion	Thermique/toxique
GPN	Mazingarbe	Surpression/thermique/toxique
Ineos Nova	Wingles	Thermique
Logistinord	Villers-lez-Cagnicourt	Thermique/toxique
Nortanking	Annay-sous-Lens	Thermique
Primagaz	Dainville	Surpression/thermique
SAV (Société Artésienne de Vinyle)	Bully-les-Mines	Surpression/thermique/toxique
SI Group SAS Béthune	Béthune	Thermique/toxique
Société des Usines Chimiques Interor	Calais	Toxique
Synthexim	Calais	Toxique

Ces tableaux reprennent les établissements classés « AS » (autorisation avec servitudes) suivant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et qui sont donc visés par les mesures concernant les établissements « Seveso seuil haut » de la directive européenne après sa transcription en droit français au travers de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000.

Type d'effet: il s'agit des types d'effets liés aux divers phénomènes dangereux identifiés lors de l'examen des études de dangers.

La directive « Seveso » : évolutions et application en France

Le 14 janvier 1997 est parue au Journal officiel des Communautés européennes la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses dite « Seveso 2 ». Elle remplace la directive précédente. Les principales modifications concernent :

- le champ d'application (nouveaux établissements concernés) ;
- une politique de prévention des accidents majeurs des premiers seuils de la directive ;
- la consultation du personnel de l'établissement sur les plans d'urgence internes ;
- la concertation du public sur les plans d'urgence externes ;
- l'obligation de la maîtrise de l'urbanisation pour tous les États membres ;
- un système d'inspection renforcé par les États membres.

La directive « Seveso » exige la réalisation d'études de dangers et de plans d'intervention, une information du public et la maîtrise de l'urbanisation pour les activités industrielles et les stockages mettant en œuvre des quantités de certains produits au delà de seuils minimums.

Elle a été transcrite en France à travers la modification du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 et

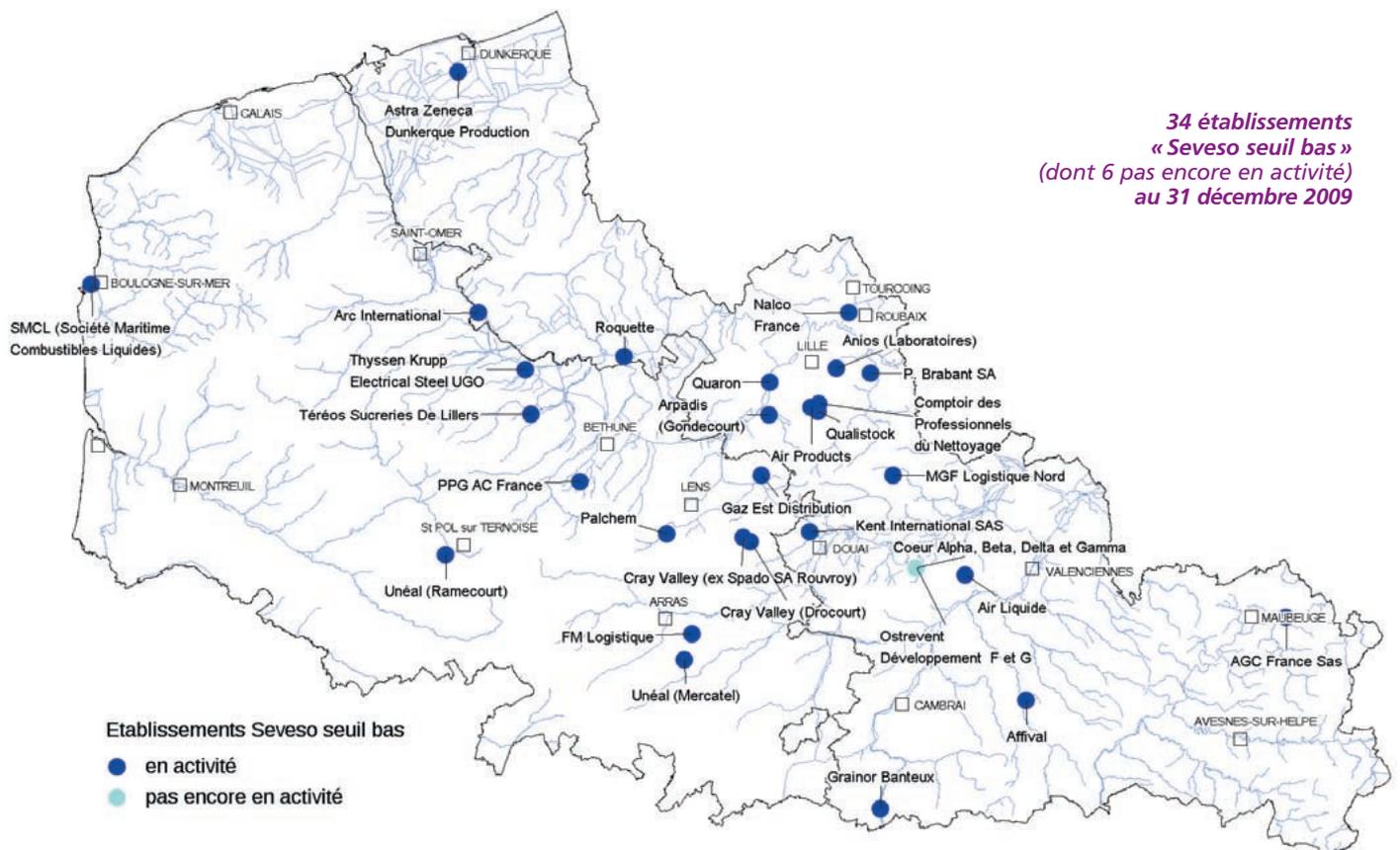
du décret de nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié étant venu compléter ce dispositif.

Depuis lors, la directive « Seveso » a été modifiée le 16 décembre 2003 (JOCE du 31 décembre 2003) pour tenir compte notamment du retour d'expérience lié aux accidents de Baia Mare, d'Enschede et de Toulouse. Cette modification, transcrite en 2005 en droit français, vise ainsi :

- l'extension du champ d'application de la directive aux opérations de traitement chimique et thermique et au stockage lié à ces opérations dans les mines, les carrières et les forages, qui entraînent la présence de substances dangereuses, ainsi qu'aux installations d'élimination des stériles qui contiennent des substances dangereuses ;
- la révision de seuils d'assujettissement à la directive pour les nitrates d'ammonium et de potassium, les substances carcinogènes, les liquides inflammables (prise en compte du fioul domestique et du gazole), les explosifs et les substances dangereuses pour l'environnement ;
- la consultation du personnel sous-traitant pour l'élaboration des plans d'urgence internes, l'intégration du personnel des entreprises extérieures dans le système de gestion de la sécurité de l'établissement, la mise en place d'une politique de maîtrise des sols autour des établissements à risques.

→ Pour en savoir plus :

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/Risques-accidentels.html>



Établissements dits « Seveso seuil bas » du Nord [22 sites]

Établissement	Commune	Nature des risques
Affival	Solesmes	Explosion/incendie/toxique
AGC France SAS (ex Glaverbel)	Bousois	Incendie/toxique
Air Liquide	Denain	Explosion/incendie
Air Products	Templemars	Explosion/toxique
Anios (Laboratoires)	Lille-Hellemmes	Toxique
Arc International	Blaringhem	Surpression/thermique/toxique
Arpadis Gondécourt (ex Catry)	Gondécourt	Incendie
Astra Zeneca Dunkerque Production	Dunkerque	Explosion/incendie
Cœur Alpha [pas en activité]	Somain	Thermique
Cœur Beta [pas en activité]	Somain	Thermique
Cœur Delta [pas en activité]	Somain	Thermique
Cœur Gamma [pas en activité]	Somain	Thermique
Comptoir des professionnels du nettoyage	Templemars	Toxique
Grainor Banteux	Banteux	Toxique
Kent International SAS	Flers-en-Escrebieux	Explosion/incendie
MGF Logistique Nord	Orchies	Explosion/incendie
Nalco France	Wasquehal	Toxique
Estrevent Développement F [pas en activité]	Somain	Thermique
Estrevent Développement G [pas en activité]	Somain	Thermique
P. Brabant SA	Tressin	Incendie
Qualistock	Templemars	Explosion/incendie/toxique
Quaron (ex Districhimie)	Haubourdin	Explosion/incendie

Établissements dits « Seveso seuil bas » du Pas-de-Calais [12 sites]

Établissement	Commune	Nature des risques
Cray Valley	Drocourt	Thermique/toxique
Cray Valley (ex Spado SA)	Rouvroy	Incendie/toxique
FM Logistique	Tilloy-le-Mofflaines	Thermique
Gaz Est Distribution (ex Nord GPL)	Carvin	Incendie/toxique
Palchem	Angres	Incendie/toxique
PPG AC France (ex Sigmakalon Euridep)	Barlin	Incendie
Roquette	Lestrem	Explosion/incendie
SMCL (Société Maritime Combustibles Liquid)	Boulogne	Incendie
Téréos sucrerie de Lillers	Lillers	Incendie
Thyssen Krupp Electrical Steel UGO	Isbergues	Explosion/toxique
Unéal	Mercatel	Explosion/incendie/toxique
Unéal	Ramecourt	Explosion/incendie/toxique

Les études de dangers et les améliorations de la sécurité

L'étude de dangers, clé de voûte de la démarche sécurité, est réalisée par l'industriel sous le contrôle de l'inspection des installations classées. Elle s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'occurrence, de leur cinétique ainsi que de leur prévention et des moyens de secours.

L'étude de dangers doit donner une description des installations et de leur environnement ainsi que des produits utilisés. Elle doit identifier les sources de risques internes (organisation du personnel, processus, etc.) et externes (séismes, foudre, effets dominos, etc.) et justifier les moyens prévus pour en limiter la probabilité et les effets, notamment en proposant des mesures concrètes en vue d'améliorer la sûreté.

L'étude de dangers doit décrire les meilleures technologies disponibles et engager l'exploitant à réduire les risques à la source. Elle comporte une description de l'ensemble des phénomènes dangereux susceptibles de se produire. Elle donne une évaluation des zones risquant d'être affectées en cas d'accident, malgré les moyens de prévention mis en place, même si leur probabilité est très faible.

Elle doit enfin comporter une description des moyens de secours publics ou privés disponibles en cas d'accident.

Pour les installations présentant des risques particuliers, l'avis d'un tiers expert sur l'étude de dangers peut être demandé à l'exploitant.

C'est à partir de l'étude de dangers, après d'éventuels compléments (en général, nombreux) que sont élaborées, par l'inspection des installations classées, les prescriptions techniques essentielles que doit respecter

l'installation en vue d'assurer une meilleure sécurité des populations et de l'environnement. Ces prescriptions, qui sont des obligations minimales, sont imposées à l'exploitant par arrêté préfectoral. Par ailleurs, la caractérisation des aléas (gravité, probabilité, cinétique des différents accidents possibles) permet aux services concernés d'agir sur la maîtrise de l'urbanisation et sur les plans de secours autour des sites concernés.

Ces études ont notamment pour objet de mieux prendre en compte les « effets dominos » entre installations et de définir un système de gestion de la sécurité cohérent à travers des dispositions organisationnelles.

En 2009, 27 études de dangers et compléments ont été reçus dont 22 concernant des sites « Seveso » ; douze études de dangers ont fait l'objet d'un rapport en préfecture dont deux concernant des établissements dits « Seveso ».

→ **Pour en savoir plus**

Bilan des investissements sur les sites « AS » en 2009 :
<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>

La maîtrise de l'aménagement de l'espace

En dépit de l'ensemble des moyens techniques de prévention des risques à l'intérieur de l'entreprise et de l'efficacité des plans de secours, on ne peut pas exclure totalement la possibilité d'un accident. Aussi, en complément des plans de secours, la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile et le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention prévoient deux autres types de mesures visant à limiter les conséquences d'un accident : la maîtrise de l'aménagement de l'espace et l'information du public autour des sites à risques majeurs.

Il convient donc d'instaurer un contrôle de l'utilisation des sols au voisinage des entreprises à risques, c'est à dire de prévoir des règles d'aménagement limitatives pour les zones d'habitation, pour les voies de circulation qu'empruntent des tiers, pour les autres installations industrielles (de façon notamment à éviter la propagation d'un sinistre important), voire pour certaines activités.

La détermination des risques

L'inspection des installations classées est chargée de fournir aux préfets, afin qu'ils les transmettent aux services concernés, la caractérisation des aléas liés aux différents accidents possibles. La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit la détermination de

zones d'expropriation, de délaissement et de préemption, en fonction de certains seuils d'effets. Ces seuils sont appréciés pour des scénarios d'accidents dont la probabilité d'occurrence ne permet pas d'écarter ces scénarios pour la maîtrise de l'urbanisation. Les différentes zones seront mises en place dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Les scénarios qui sont théoriquement imaginables mais peu vraisemblables ne sont pas pris en compte pour déterminer ces restrictions d'urbanisation, mais ils permettent de dimensionner les PPI.

La prévention des risques pour les installations existantes

Pour les installations existantes, s'il appartient à l'État d'informer la commune de l'existence de zones à risques, le maire est responsable de leur prise en compte dans le PLU (plan local d'urbanisme). Le préfet peut cependant se substituer au maire et déclarer d'intérêt général la prise en compte des risques en définissant un projet d'intérêt général (PIG) qui ne peut remettre en cause la situation existante de l'urbanisation et n'ouvre pas droit à indemnisation des propriétaires des terrains. Au terme d'une procédure administrative, le PIG s'imposera dans les documents d'urbanisme de la commune. La mise en œuvre progressive des PPRT pour tous les établissements « AS » viendra modifier les pratiques antérieures qui ne faisaient

référence qu'à deux zones (effets létaux et effets irréversibles) et ne prenaient que peu ou pas en compte les probabilités d'occurrence des divers accidents possibles ni leur cinétique.

La prévention des risques pour les installations nouvelles

Pour les installations nouvelles sur un site nouveau présentant des risques très importants, le préfet peut refuser l'autorisation d'exploiter (comme pour toute autre installation soumise à autorisation) ou l'assortir de servitudes d'utilité publique (SUP), ouvrant droit à indemnisation éventuelle des propriétaires, sur des zones avoisinantes de l'usine. Une circulaire en date du 4 mai 2007 est venue rappeler et préciser ce point.

→ Pour en savoir plus

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/PPRT-Plan-de-prevention-des.html>

Les plans de secours internes et externes

Il existe deux types de plans de secours qui concernent les installations industrielles en tant que telles en cas d'accident grave: le plan d'opération interne et le plan particulier d'intervention.

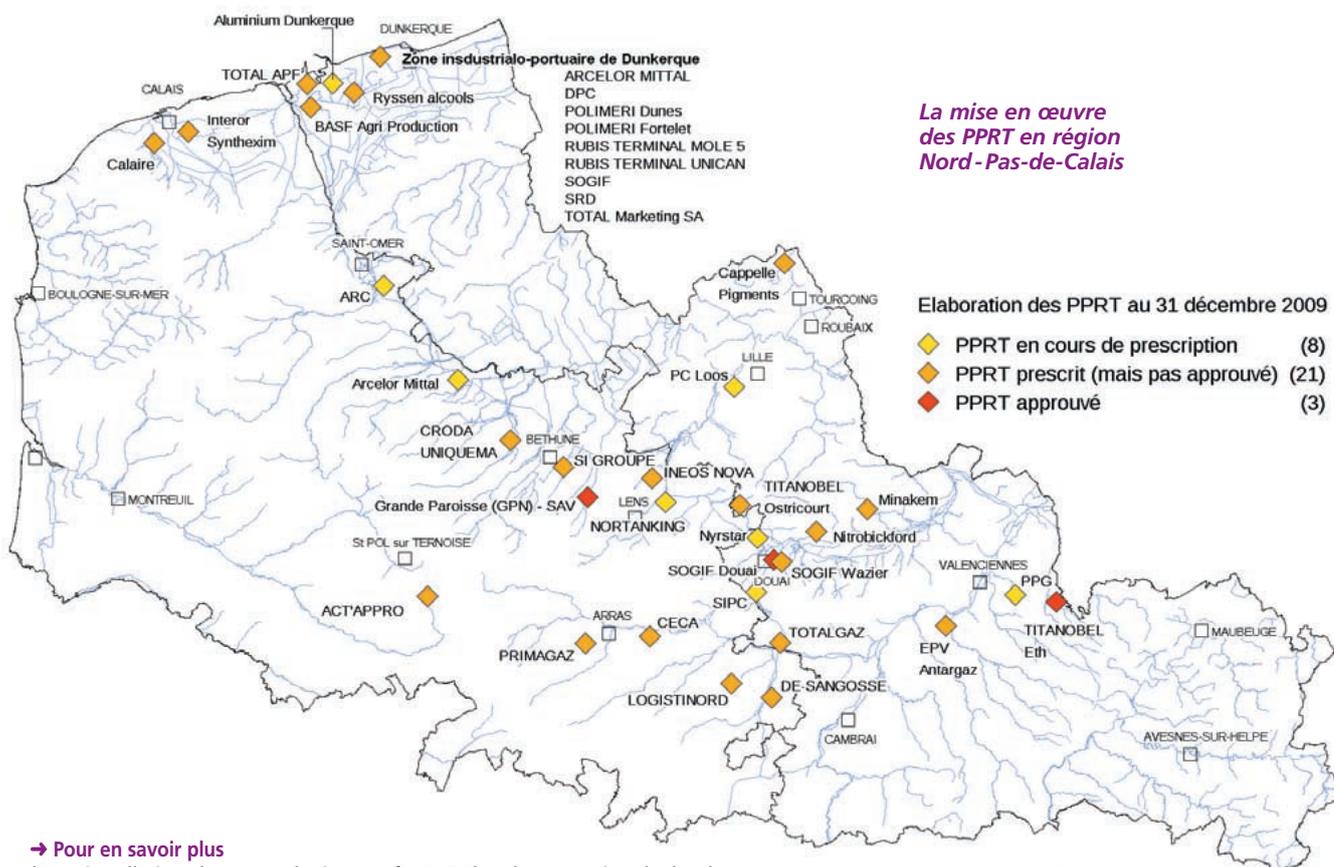
Le plan d'opération interne (POI)

Il est établi par l'exploitant sous le contrôle de l'État (DRIRE et Services départementaux d'incendie et de secours [SDIS]), et définit l'organisation des secours et de l'intervention, à l'intérieur de l'usine, en cas d'accident. Mis en œuvre par l'exploitant, il vise à protéger les personnels, la population et l'environnement immédiat, et doit, pour cela, décrire les mesures à prendre pour protéger les salariés, remettre en sûreté les installations et éviter que l'accident ne prenne une plus grande ampleur. Il comporte également les dispositions à mettre en œuvre pour informer les services de l'État, les élus et les médias. Le plan nécessite la formation du personnel de l'entreprise, notamment le CHSCT qui doit participer à son élaboration et à son suivi. La réalisation régulière d'exercices permet d'en vérifier la fiabilité et de l'améliorer.

Le plan particulier d'intervention (PPI)

Il est établi sous l'autorité du préfet, sur la base des analyses de l'exploitant contenues dans les études de dangers et les POI. Ce plan est mis en œuvre lors d'accidents très graves dont les conséquences débordent les limites de l'usine et exigent la mise en place de mesures de protection des populations et de l'environnement avoisinants. Le PPI définit les conditions de gestion par les pouvoirs publics de l'accident et de ses conséquences. Il décrit, en fonction des différents phénomènes dangereux identifiés, l'organisation de l'alerte, des secours et de l'intervention. Il précise le rôle des différents services (Protection civile, pompiers, SAMU, police, gendarmerie, météorologie nationale, DRIRE, DDT [ex DDE], etc.), des collectivités locales et autres organismes pouvant apporter leur concours. Pour l'élaboration de ce plan, les scénarios de travail, ainsi que l'évaluation des zones risquant d'être affectées en cas d'accident, sont définis par l'exploitant sous le contrôle de l'inspection des installations classées.

À noter que l'efficacité des plans de secours dépend largement de l'information préventive des populations sur la conduite à tenir en cas d'accident. Ces plans doivent faire l'objet d'une révision à une échéance n'excédant pas trois ans. Une action particulière de révision des PPI a été engagée depuis 2004. Ainsi, fin 2009, 38 établissements disposaient d'un PPI en Nord - Pas-de-Calais.



→ Pour en savoir plus

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/PPRT-Plan-de-prevention-des.html>

Plans de secours des sites AS dits «Seveso seuil haut» dans le département du Nord

Établissement	Ville	Date dernier POI	Date dernier PPI	Info. du public
ALUMINIUM DUNKERQUE SA	Loon-Plage	31/10/2006	28/05/2004	Mars 2006
ANTARGAZ	Thiant	25/10/2005	09/12/2004	Juin 1991
ARCELOR MITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	Dunkerque	01/09/2009	28/05/2004	Mars 2006
BASF Agri-Production	Gravelines	23/11/2009	28/05/2004	Mars 2006
CAPPELLE PIGMENTS	Halluin	21/12/2009	02/06/2008	
DEPOTS DE PETROLE COTIERS	Saint-Pol-sur-Mer	07/01/2007	28/05/2004	Mars 2006
ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	Haulchin	05/02/2009	09/12/2004	-
MINAKEM (ex SEAC)	Beuvry-la-Forêt	09/03/2010	09/12/2004	-
NITRO BICKFORD	Flines-lez-Raches	01/06/2007	09/12/2004	-
NYRSTAR France (ex UMICOR)	Auby	28/07/2008	01/06/2008	-
POLIMERI EUROPA FRANCE SAS Fortelet	Loon-Plage	01/01/2008	28/05/2004	Mars 2006
POLIMERI EUROPA FRANCE SNC Dunes	Loon-Plage	01/01/2008	28/05/2004	Mars 2006
PPG France Manufacturing	Saultain	29/03/2010	09/12/2004	-
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	Loos	17/05/2005	09/12/2004	Oct. 2004
RUBIS TERMINAL MOLE V	Dunkerque	01/07/2007	-	Mars 2006
RUBIS TERMINAL UNICAN	Dunkerque	01/07/2007	28/05/2004	Mars 2006
RYSSSEN ALCOOLS SAS	Loon-Plage	02/12/2008	12/12/2005	Mars 2006
SOGIF	Grande-Synthe	12/09/2007	28/05/2004	Mars 2006
SOGIF GROUPE AIR LIQUIDE DOUAI	Douai	22/09/2009	09/12/2004	-
SOGIF GROUPE AIR LIQUIDE WAZIERS	Waziers	01/07/2009	09/12/2004	Juin 2005
SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque)	Dunkerque	01/07/2009	28/05/2004	Mars 2006
TITANOBEL Eth (ex NOBEL EXPLOSIFS)	Eth	24/11/2005	26/03/2007	-
TITANOBEL Ostricourt (ex NOBEL EXPLOSIFS)	Ostricourt	19/04/2010	09/12/2004	-
TOTAL MARKETING SA	Loon-Plage	21/10/2008	28/05/2004	Mars 2006
TOTAL MARKETING SA (APF)	Gravelines	26/10/2005	28/05/2004	Mars 2006
TOTALGAZ	Arleux	01/12/2007	09/12/2004	-

Plans de secours des sites AS dits «Seveso seuil haut» dans le département du Pas-de-Calais

Établissement	Ville	Date dernier POI	Date dernier PPI	Info. du public
ACT APPRO Ternas	Ternas	16/04/2010	-	-
ARC INTERNATIONAL	Arques	31/12/2007	04/04/2008	Mars 2006
Arcelormittal Stainless Europe SA (UGINE & ALZ)	Isbergues	28/04/2006	22/08/2002	Déc. 2006
CALAIRE CHIMIE SAS	Calais	20/05/2005	09/03/2000	Mars 2006
CECA SA	Saint-Laurent-Blangy	16/04/2007	08/12/2003	Déc. 2006
CRODA Choques SAS	Chocques	10/05/2010	22/01/2004	Déc. 2006
DE SANGOSSE	Marquion	17/11/2008	-	Déc. 2006
GPN (Grande Paroisse Mazingarbe)	Bully-les-Mines	01/01/2008	01/03/2002	Déc. 2006
INEOS NOVA (ex BP Wingles)	Wingles	29/12/2006	04/04/2008	Déc. 2006
LOGISTINORD	Villers-lès-Cagnicourt	01/02/2010	-	-
NORTANKING (ex oil tanking)	Annav	01/07/2008	21/03/2005	Déc. 2006
PRIMAGAZ	Dainville	11/03/2007	01/12/2004	Déc. 2006
SI GROUP-BETHUNE	Béthune	12/11/2009	19/10/2004	Déc. 2006
Société des Usines Chimiques INTEROR	Calais	01/09/2007	06/12/2005	Mars 2006
Sté ARTESIENNE DE VINYLE	Bully-les-Mines	01/08/2006	08/09/2005	Déc. 2006
SYNTHEXIM	Calais	16/10/2009	21/04/2004	Mars 2006

L'information du public

L'efficacité des plans de secours repose largement sur l'information préventive des populations avoisinantes. Il importe notamment que les riverains des installations à risques connaissent mieux ces installations et les risques qu'elles présentent, sachent reconnaître le signal d'une éventuelle alerte (une sirène au son modulé, pendant une minute et répété trois fois à cinq secondes d'intervalle) et connaissent les consignes à suivre en cas d'accident.

Aussi, les industriels concernés doivent distribuer des brochures d'information à l'ensemble de la population pouvant être concernée a priori par les plans particuliers d'intervention. Ces brochures doivent décrire la nature des activités exercées, les risques des produits présents dans l'usine, la conduite à tenir en cas d'accident. Ceci doit avoir lieu, de préférence, dans le cadre de campagnes d'information qui peuvent comporter l'organisation de journées portes ouvertes, de campagnes de presse, d'actions auprès des écoles. Par ailleurs, un comité local d'information et de concertation (CLIC) est créé sur chaque site à risque comportant un établissement « AS » dont les effets liés aux éventuels phénomènes dangereux pourraient toucher des tiers.

Les actions menées dans le Nord - Pas-de-Calais

Trois *secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles* (SPPPI ou S3PI) existent dans la région Nord - Pas-de-Calais. Ces structures partenariales permettent aux acteurs intéressés par l'environnement industriel (élus, associations, industriels, État, représentants des salariés, etc.) de débattre des problématiques de risques et de pollution. Les trois S3PI couvrent la zone littorale, l'Artois et le Hainaut-Cambrésis-Douais. En France, il existe quinze S3PI pour couvrir l'ensemble du pays. Les animateurs des S3PI sont regroupés au sein du *Club des S3PI* et organisent tous les deux ans le *forum inter-S3PI* afin d'échanger les bonnes pratiques. Une charte et la liste des S3PI est disponible sur <http://extranet.club-spppi.org/>

Le S3PI Côte d'Opale - Flandres

En dehors de ses missions traditionnelles, les actions du S3PI Côte d'Opale - Flandres ont porté sur :

- le lancement de la préparation de la sixième

campagne d'information des populations sur les risques industriels et la conduite à tenir en cas d'accident ;

- les premières réflexions sur la réalisation d'une étude des concentrations en dioxines dans l'atmosphère et les sols de l'agglomération dunkerquoise.

En 2010, le S3PI Côte d'Opale - Flandres sera l'organisateur du *Forum inter-S3PI* à Dunkerque. Ce forum sera l'occasion de célébrer les vingt ans de ce S3PI.

Le S3PI Artois

En avril 2009, les membres du S3PI Artois ont pu célébrer ses dix ans d'existence et revenir sur une décennie d'actions, de concertation et d'information.

Le S3PI a également mis en place une campagne de sensibilisation sur le métier de sapeur-pompier volontaire dans le but de recruter parmi les salariés.

Deux jours de formation en CLIC sur les PRRT et les études de dangers ont été organisés en collaboration avec l'INERIS.

En outre, le S3PI a mené à bien ses actions courantes : réunions techniques, groupes de travail TMD et émulseur, organisation des CLIC.

Le S3PI du Hainaut - Cambrésis - Douais

Le S3PI du Hainaut - Cambrésis - Douais a organisé plusieurs rencontres avec les élus et les associations afin de communiquer sur le fonctionnement du S3PI. Ces réunions ont porté sur des thèmes variés, allant de la qualité de l'air à la présentation des fonds européens dédiés à l'environnement.

En terme d'actions phare, sont à noter :

- le lancement d'une étude de zone. Le comité de pilotage de l'étude, rassemblant collectivités, industriels, associations, services de l'État et experts s'est réuni à plusieurs reprises pour définir le cahier des charges de l'étude et sélectionner le prestataire qui serait en charge de celle-ci. Ce projet d'étude a ensuite été présenté aux élus, industriels et associations concernés ;

- une réunion d'information sur les risques sismiques le 15 septembre 2009. La DREAL a présenté à la commission « *Risques naturels et technologiques* » la nouvelle réglementation en matière de risques sismiques. Cette présentation a été complétée par une intervention de l'université de Liège.



→ Pour en savoir plus
<http://www.spppi-cof.org/>



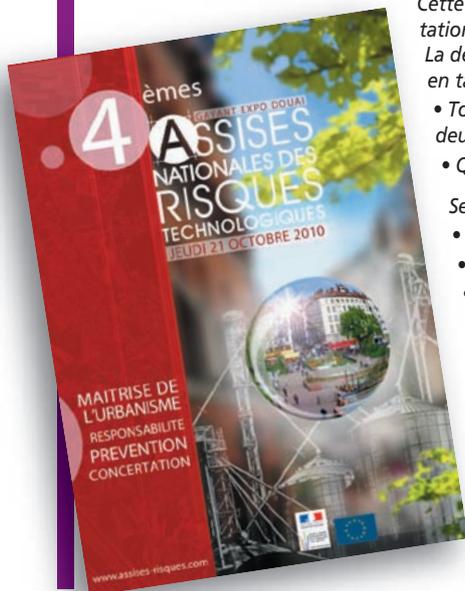
→ Pour en savoir plus
<http://www.s3pi-artois.fr>



→ Pour en savoir plus
<http://www.s3pi-hcd.fr>

Les 4^{es} Assises nationales des risques technologiques

Débatte des avancées en matière de prévention des risques technologiques et se tenir informé. Rencontrer les acteurs majeurs et participer à la mise en place d'une culture du risque. Tels sont les objectifs des Assises nationales des risques technologiques, organisées tous les deux ans par la DREAL du Nord - Pas-de-Calais et l'Association nationale des risques technologiques, sous l'égide du ministère en charge de l'Environnement (MEEDDM) et avec le soutien du réseau des DREAL.



Près de huit cents personnes ont assisté à ses assises.

Cette journée de rencontre est devenue, depuis sa création en 2004, la manifestation de référence sur le sujet des risques technologiques au niveau national. La dernière édition s'est tenu le 21 octobre 2010. Deux thèmes ont été abordés en table ronde plénière :

- Tout ce qu'il faut savoir sur l'actualité des risques technologiques depuis deux ans et ce qui est à venir.
- Quel devenir pour les industries à risques en France ?

Sept ateliers en parallèle ont permis de débattre sur :

- Les mesures de maîtrise de l'urbanisation : tous concernés.
- La maîtrise du vieillissement des installations : un enjeu de taille.
- Qu'attend-on comme compétences et formation dans le domaine des risques ?
- Les instances de concertation et la transparence : efficacité et perspectives d'évolution.
- Évaluation des risques sanitaires : où en est-on ?
- Quelle gestion des effets sanitaires et des impacts différés des catastrophes ?
- Réformes, inspection des ICPE et nouveau visage de l'État.

→ Pour en savoir plus

<http://www.assises-risques.com>

L'accidentologie

La meilleure preuve que la politique de prévention des risques technologiques est nécessaire est sans aucun doute l'inventaire des accidents qui surviennent chaque année dans notre pays et qui ont des conséquences à la fois sur les hommes et sur l'environnement.

Notre société a besoin de repères pour faire face à la diversité et à la complexité des accidents. Aussi faut-il rendre accessibles au public certaines données techniques connues des seuls spécialistes ; c'est l'une des conditions essentielles à l'émergence d'une culture du risque mieux partagée.

L'exploitation de l'accidentologie permet également de mieux tenir compte du retour d'expérience, tant pour la conception de nouvelles installations que pour leur amélioration continue.

L'échelle européenne de gravité des accidents

À l'instar de ce qui existe dans le domaine des phénomènes naturels comme les séismes, le vent ou les avalanches, une échelle a été mise au point, au début des années quatre-vingt-dix, pour les accidents industriels. Officialisée en 1994 par le comité des autorités compétentes des États membres pour l'application de la directive « Seveso »,

cette échelle utilise des critères objectifs et quantifiés. Elle permet de rendre compte de l'importance des accidents après leur analyse détaillée.

L'échelle est fondée sur dix-huit paramètres regroupés en quatre indices qui caractérisent les matières dangereuses relâchées (2 paramètres), les conséquences humaines et sociales (7), les conséquences environnementales (5) et les conséquences économiques (4). Chaque paramètre est échelonné de 1 à 6, le niveau 6 correspondant aux effets ou conséquences les plus importants.

On trouvera dans la version Internet de ce chapitre un tableau permettant de déterminer le niveau élémentaire de chaque paramètre. Pour un accident donné, le niveau de chaque indice correspond au niveau le plus élevé atteint par un quelconque des paramètres qui le composent.

Seuls certains de ces dix-huit paramètres, prévus pour couvrir la variété des conséquences susceptibles d'apparaître dans la diversité des événements possibles, sont généralement pertinents pour caractériser un accident.

Au-delà de certaines informations qui peuvent être connues rapidement, l'usage de cette échelle nécessite de mener différentes investigations pour caractériser les atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement.

ment, pour estimer les dommages ou évaluer le coût des mesures de réhabilitation par exemple. C'est la raison pour laquelle l'échelle est renseignée après recueil des données.

Une meilleure information du public sur les incidents survenant dans les installations « Seveso »

L'application de cet indice a été généralisée à l'ensemble du territoire national en 2007 en limitant cependant son application aux établissements « Seveso » (seuils haut et bas).

Dans l'esprit de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques et naturels et afin de développer une culture mieux partagée des risques industriels, les entreprises à risques concernées par l'application de la directive « Seveso » sont encouragées à informer le public « à chaud » en cas d'incident notable.

L'Union des industries chimiques (UIC), l'Union française des industries pétrolières (UFIP) et le Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques (GESIP) sont les premiers organismes à adhérer à cette démarche d'information en direction du public.

Cette information portant sur le déroulement de l'incident, ses circonstances et conséquences ainsi que sur les mesures prises est essentiellement destinée aux riverains, aux salariés, aux élus, aux collectivités territoriales, aux associations et à la presse locale. Afin de faciliter la compréhension par tous de certaines données techniques relatives aux produits en cause, l'indice « matières dan-

gereuses relâchées » de l'échelle européenne des accidents est utilisé pour apporter une classification du niveau de gravité de l'incident. Cet indice se situe sur une échelle de 1 à 6, en fonction du niveau de gravité.

L'objectif de cette communication à l'échelon local est d'informer et de sensibiliser la population sur les réalités et les difficultés de la prévention des risques industriels, afin qu'elle puisse elle-même participer à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Par ailleurs, pour l'exploitant, c'est l'occasion de faire connaître, parallèlement aux incidents constatés, les mesures correctives qu'il est amené à prendre pour améliorer la prévention des risques.

Fondée sur le volontariat des entreprises, cette initiative a pris effet au cours de l'année 2007 avec une présentation de l'indice aux exploitants de sites « Seveso », aux bureaux d'études et aux services déconcentrés de l'État concernés.

La communication « à chaud » dans la région

Des rappels de sensibilisation des exploitants concernés ont eu lieu en 2007, 2008 et 2009, notamment à l'occasion d'incidents. Malgré ces actions, des progrès sensibles restent à faire dans le domaine de la communication « à chaud ». Le tableau suivant reprend la liste des incidents sur les sites « Seveso » en 2009 et les actions de communications menées par les exploitants des sites concernés.

Nom de l'exploitant	Commune	Date des faits	Régime A/IAS/SB	Description des faits	Effets à l'extérieur	Communication « à chaud »
TOTAL Raffinage et Mark	59 Mardyck	29/01/2009	AS	Inflammation d'un nuage de gaz indéterminé dans un atelier de maintenance	Aucun mais 1 mort et 7 blessés dans l'usine	Non
		13/03/2009	AS	Fuite de H ₂ S sur l'unité DEA du SP2 lors d'une opération de maintenance	Non	Non
ROQUETTE	62 Lestrem	19/03/2009	SB	Explosion dans un silo d'amidon de maïs	Non	Non
NYRSTAR	59 Auby	23/04/2009	AS	Départ de feu au niveau d'une cellule de la halle d'électrolyse occasionnant un panache important	Fumée	Non
SRD	59 Dunkerque	05/05/2009	AS	Feu d'herbe à proximité d'un rack de tuyauterie	Non	Non
POLIMERI	59 Dunkerque	31/05/2009	AS	Arrêt du vapocraqueur suite à une défaillance technique sur le circuit de réfrigération C2R	Mise à la torche importante (100 t estimées)	Non
CALAIRES CHIMIE	59 Calais	03/06/2009	AS	Concentration anormale en cyanures au rejet d'effluents liquides	Perte notable du rendement de la station d'épuration de la ville qui a été mise à l'arrêt	Non
EPV	59 Haulchin	30/07/2009	AS	Incendie dans un bungalow situé sur le parking camions citernes	Non	Non
VISTEON	59 Gondcourt	13/08/2009		Incendie sur une presse à injecter	Non	Non
NITROBICKFORD	59 Flines-les-Raches	19/08/2009	AS	Feu de broussailles	Non	Non
SRD	59 Dunkerque	19/10/2009	AS	Feu de bac n°109 de 67 t de bitume	Non	? Demandée par la DREAL
CRODA	62 Chocques	19/10/2009	AS	Incendie dans un atelier de production	Non	Oui

L'accidentologie régionale en 2009

On trouvera dans la version Internet de ce chapitre des tableaux décrivant les principaux accidents * survenus en 2009 dans la région Nord-Pas-de-Calais

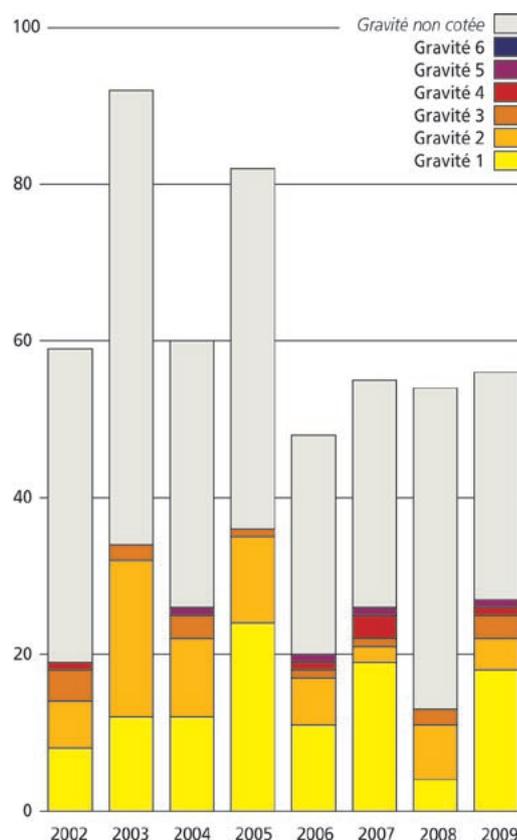
Ils sont de natures très diverses, tant au niveau de leur cause que de leurs conséquences. Ce recensement indique, lorsque cela est possible, le positionnement de l'accident sur l'échelle européenne des accidents.

→ Pour en savoir plus

Principaux accidents survenus en 2009 dans le Nord et le Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>

* Source : Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (BARPI), service de l'Environnement industriel, MEEDDM.

Année	Département	Gravité						Gravité non cotée	Total département
		1	2	3	4	5	6		
2002	Nord	6	4	2				28	40
	Pas-de-Calais	2	2	2	1			12	19
2003	Nord	11	10	1				34	56
	Pas-de-Calais	1	10	1				24	36
2004	Nord	10	7	2				22	43
	Pas-de-Calais	2	3	1		1		12	19
2005	Nord	16	8	1				33	58
	Pas-de-Calais	8	3					13	24
2006	Nord	8	6	1	1			19	35
	Pas-de-Calais	3				1		9	13
2007	Nord	11			1	1		23	36
	Pas-de-Calais	8	2	1	2			6	19
2008	Nord	3	4	1				32	40
	Pas-de-Calais	1	3	1				9	14
2009	Nord	12	1	3	1	1		19	37
	Pas-de-Calais	6	3					10	19



Les principaux accidents survenus dans la région Nord-Pas-de-Calais

Les accidents repris ici concernent uniquement des installations classées pour la protection de l'environnement.

Des inspections renforcées sur les sites « Seveso seuil haut »

Objectif et déroulement d'une inspection renforcée

Dans le cadre des actions de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, une action volontariste a été mise en œuvre depuis quelques années pour développer les inspections dites « renforcées » sur les établissements les plus sensibles de la région, notamment ceux qui sont classés comme sites « AS » dits « Seveso seuil haut ».

Une inspection dure normalement une journée complète. Elle commence par une réunion d'ouverture au cours de laquelle les inspecteurs présentent l'objectif de la journée et font le point avec l'exploitant (le directeur ou un de ses adjoints) sur l'objet de l'inspection. L'examen des documents, en salle, précède la visite des installations. Cet examen occupe généralement la matinée. La visite doit permettre de vérifier le respect des prescriptions, les inspecteurs doivent se faire accompagner de l'exploitant ou d'un responsable compétent désigné par lui. Cette visite occupe l'après-midi. Une réunion de clôture avec l'exploitant permet d'exprimer les premières remarques de l'inspection. Une fiche de

constat à « chaud » est systématiquement établie par les inspecteurs. Elle est également visée par l'exploitant. Il s'agit pour les inspecteurs de noter à l'issue de l'inspection les premières et principales constatations. L'exploitant conserve toute latitude pour s'exprimer plus tard de façon plus complète sur les remarques « à chaud » de l'inspection.

Ces inspections renforcées sur sites « AS » permettent de répondre à l'exigence de la directive « Seveso 2 » (dont l'article 18 impose aux États membres de l'Union européenne de réaliser au moins une inspection des sites « Seveso seuil haut » chaque année). Il convient de préciser cependant que d'autres inspections sont réalisées sur ces sites dans le cadre du suivi normal (contrôles inopinés des rejets, éventuellement autres inspections sur le thème de la sécurité n'examinant pas le fonctionnement du système de gestion de la sécurité).

→ Pour en savoir plus

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/Definition.html>

Bilan des inspections renforcées en 2009 en Nord - Pas-de-Calais

26 inspections ont été réalisées en 2009 dans le département du Nord et 16 dans celui du Pas-de-Calais. À l'issue de ces inspections, 9 mises en demeure (8 sur le Nord et 1 sur le Pas-de-Calais) ont été signées, un procès verbal a été dressé (sur le Nord) et un arrêté préfectoral complémentaire a été proposé (dans le Nord).

Les inspections renforcées dans le département du Nord (26 inspections)			
Commune	Établissement	Activité	Thème de l'inspection
Gravelines	APF	Stockage d'hydrocarbures	SGS - Revue de direction
Loon Plage	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	Raffinerie	SGS - Formation
Dunkerque	SRD	Raffinerie (d'huiles)	SGS - Formation
Dunkerque	RUBIS TERMINAL MOLE 5	Dépôt multi-produits	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Saint-Pol-sur-Mer	DPC	Dépôt d'hydrocarbures	MMR - sondes de niveau et actions associées
Dunkerque	RUBIS TERMINAL UNICAN	Dépôt d'hydrocarbures	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Grande Synthe	ARCELORMITTAL	Sidérurgie	MMR - détection de fuite de gaz HF et isolement du réseau
Grande Synthe	SOGIF	Production de gaz industriels	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Mardyck	POLIMERI EUROPA FORTELET	Stockage d'hydrocarbures liquides et liquéfiés	MMR - Réservoirs cryogéniques
Mardyck	POLIMERI EUROPA DUNES	Vapocraqueur	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - Secteur polyéthylène
Loon Plage	ALUMINIUM DK	Electrolyse Al	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - secteur électrolyse SGS - REX - aluminothermie
Gravelines	BASF	Phytosanitaires	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Loon-Plage	RYSEN	Rectification et déshydratation alcools bruts agricoles	Prévention des risques d'incendie et d'explosion liés à la chaufferie (MMR=détecteurs de gaz)
Loos	PC Loos	Chimie fine	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - circuit chlore et hydrogène depuis l'électrolyse
Halluin	CAPPELLE	Fabrication de pigments minéraux	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Ostricourt	NOBEL EXPLOSIFS	Stockages explosifs	SGS - Gestion du retour d'expérience
Saultain	PPG	Fabrication de peintures	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Beuvry la Forêt	MINAKEM	Chimie fine	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Arleux	TOTALGAZ	Stockage GCL	MMR - Stockage gaz inflammables
Haulchin	EPV	Stockage hydrocarbures	SGS - Revue de direction
Thiant	ANTARGAZ	Stockage GCL	SGS - Revue de direction MMR - arrosages fixes - disponibilité réserve eau - détecteurs gaz et feu - organes de sectionnement automatiques - flexibles de dépotage - sécurités des niveaux haut et très haut des réservoirs
Douai	SOGIF	Conditionnement H ₂ et fabrication N ₂ O	SGS - Gestion des situations d'urgence - POI
Auby	NYRSTAR	Hydrométallurgie du zinc	MMR - fluogrillage
Flines-les-Raches	NITRO-BICKFORD	Stockages explosifs	SGS - Audits et revues de direction SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - électricité
Waziers	SOGIF	H ₂ liquide	MMR - Production H ₂ L
Eth	NOBEL EXPLOSIFS	Stockages explosifs	SGS - Audits et revues de direction SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - électricité

Les inspections renforcées dans le département du Pas-de-Calais (16 inspections)

<i>Commune</i>	<i>Établissement</i>	<i>Activité</i>	<i>Thème de l'inspection</i>
Annay-sous-Lens	NORTANKING	Dépôts d'hydrocarbures	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
Wingles	INEOS NOVA	Chimie/inflammables	MMR
Bully-les-Mines	GPN (usine de Mazingarbe)	Chimie	SGS - Revue de direction MMR : installation de distribution NH ₃ - Chaîne «détecteur de choc et détecteur de pression/ vannes de sectionnement»
Isbergues	UGINE SA	Métallurgie	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
Mazingarbe	SAV	Chimie	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
Dainville	PRIMAGAZ	Stockage et conditionnement gaz	MMR - opérations de dépotage de wagons GPL
Chocques	CRODA	Chimie	MMR - Soupapes de sécurité de la sphère d'oxyde d'éthylène, capteurs de différence de pression sur la ligne d'alimentation du réacteurs
Béthune	SI GROUP-BETHUNE SAS	Fabrication de résines et vernis phénol, formol, xylène	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
Feuchy	CECA	Chimie fine	SGS - Gestion des modifications SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - Atelier Nitrile V
Marquion	DE SANGOSSE	Stockage agropharmaceutique	SGS - Formation du personnel et mesures de protection contre l'incendie
Villers-lès-Cagnicourt	LOGISTINORD	Stockage agropharmaceutique	SGS - Moyens de secours
Ternas	ACT'APPRO	Stockage agropharmaceutique	SGS - Mesures de protection contre l'incendie.
Arques	ARC INTERNATIONAL	Verrerie	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - Atelier composition chargement d'un véhicule (trioxyde d'arsenic)
Calais	CALAIRE CHIMIE	Fabrication de produits intermédiaires pour l'industrie pharmaceutique	SGS - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation - stockage transfert de cyanure de sodium
Calais	SYNTHEXIM	Fabrication de produits intermédiaires pour l'industrie pharmaceutique	MMR - Équipements de rétention des liquides inflammables et de confinement des eaux polluées en cas de sinistre
Calais	INTEROR	Fabrication de produits intermédiaires pour l'industrie pharmaceutique	MMR - Équipements de rétention des liquides inflammables et de confinement des eaux polluées en cas de sinistre

Les installations à risques spécifiques

Certaines installations classées pour la protection de l'environnement présentent des risques spécifiques malheureusement mis en évidence par des événements tragiques. C'est le cas des silos (accident de Blaye) ou des dépôts d'engrais (accident d'AZF).

Certaines installations à risques non nécessairement classées « Seveso » sont ainsi particulièrement suivies.

Un état de lieux des silos, des dépôts d'engrais et des installations de réfrigération utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène de la région Nord - Pas-de-Calais est présenté ci-après.

Les silos

■ La réglementation applicable

Les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2160-1 de la nomenclature qui soumet :

- à **déclaration**, les stockages en silos ou installations de stockage pouvant stocker de 5 000 m³ à 15 000 m³,

- à **autorisation**, les stockages en silos ou installations de stockage pouvant stocker plus de 15 000 m³.

Ces installations doivent respecter les dispositions des arrêtés ministériels du 29 décembre 1998 (installations soumises à déclaration) et du 29 mars 2004 (installations soumises à autorisation).

■ Les établissements comportant des installations soumises à autorisation

Le tableau ci-après reprend la liste des établissements disposant de silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables pouvant contenir plus de 15 000 m³ (et donc soumis à autorisation).

Dans le cadre du nouvel arrêté ministériel « Silos » du 29 mars 2004, il a été défini, au niveau national, en tenant compte de l'importance de l'aléa et du danger intrinsèque des silos ainsi que de la sensibilité de l'environnement, une *liste des silos céréaliers les plus*

Les établissements comportant des installations de stockage soumises à autorisation

Nord (25 sites)	
Établissements	Commune
SCA LA FLANDRE	Holque
SCA LA FLANDRE	Socx
SCA LA FLANDRE	Cappelle-la-Grande
SILOS ET ENTREPOTS DES FLANDRES	Dunkerque
TRANS TERMINAL SERVICE	Dunkerque
<i>NORD-CEREALES</i>	Dunkerque
SGD	Loon-Plage
UNEAL	Salomé
TEREOS	Thumeries
CERESTAR	Haubourdin
IN VIVO	Santes
DELQUIGNIES	Mortagne-du-Nord
UNEAL	Haulchin
MALTERIES FRANCO BELGE	Saint-Saulve
MALTERIES FRANCO BELGE	Prouvy
SOGESCAUT	Prouvy
SOUFFLET ALIMENTAIRE	Valenciennes
UCARNF	Arleux
UNEAL	Neuville-sur-Escaut
UNEAL	Thun-Saint-Martin
TEREOS	Escaudoevres
GRAINOR	Les Rues-des-Vignes
NPNA	Noyelles-sur-Escaut
UNEAL	Masnières

Pas-de-Calais (22 sites)	
Établissements	Commune
DURANEL	Gauchin-le-Gal
TEREOS	Lillers
UNEAL	Essars-les-Béthune
ROQUETTE	Lestrem
TEREOS	Boiry-Saint-Rictrude
UNEAL	Boiry-Saint-Rictrude
SICA FAP	Boiry-Saint-Rictrude
UNEAL	Nuncq-Hautecote
CARRE	Marquion
UNEAL	Marquion
UNEAL	Dourges
UNEAL	Carvin
<i>UNEAL - ALIMENTS DU BETAIL</i>	Aire-sur-la-Lys
TEREOS	Pont-d'Ardres
LEROUX	Vieille-Église
SABE	Arques
UNEAL PETIT NEUFPRE	Aire-sur-la-Lys
TEREOS	Attin
TEREOS	Marconnelle
UNEAL	Écuire
UNEAL	Mouriez
TSM (TRANSIT STOCKAGE MANUTENTION)	Calais

Nota : en italique, silos céréaliers sensibles en 2006 (pour mémoire);
en gras : silos à enjeux très importants.

sensibles en terme de risque (13 silos dans la région en 2006). En 2007, cette liste a été revue et devient la *liste des silos à enjeux très importants (SETI)*, soit 13 silos en 2007. Ces silos font l'objet au niveau national d'un suivi de la progression de leur mise en sécurité.

■ Les actions de réduction des risques

Les délais de remise de l'étude de dangers complémentaire prévue à l'article 18 de l'arrêté ministériel du 29 mars 2004 ont été raccourcis pour les silos précités, afin que soit réexaminée la situation des sites qui présentent le risque le plus élevé. L'examen des études de dangers complémentaires progresse, une proposition de « donné acte » de ces études de dangers a été faite pour l'ensemble des SETI du Pas-de-Calais et pour la majorité des SETI du Nord. Les rapports de « donner acte » des études de dangers sont accompagnés de rapport de « porter à connaissance » des zones à risques. Aucune action particulière de réduction des risques n'a été réalisée en 2009, hormis des inspections de contrôles et l'avancement des « donné acte » des études de dangers.

Les dépôts d'engrais

■ La réglementation applicable

Les engrais simples solides à base de nitrates correspondant aux spécifications de la norme NFU 42-001 sont répertoriés suivant trois critères sous la rubrique 1331 de la nomenclature qui a été révisée par décret n° 2005-989 du 10 août 2005 :

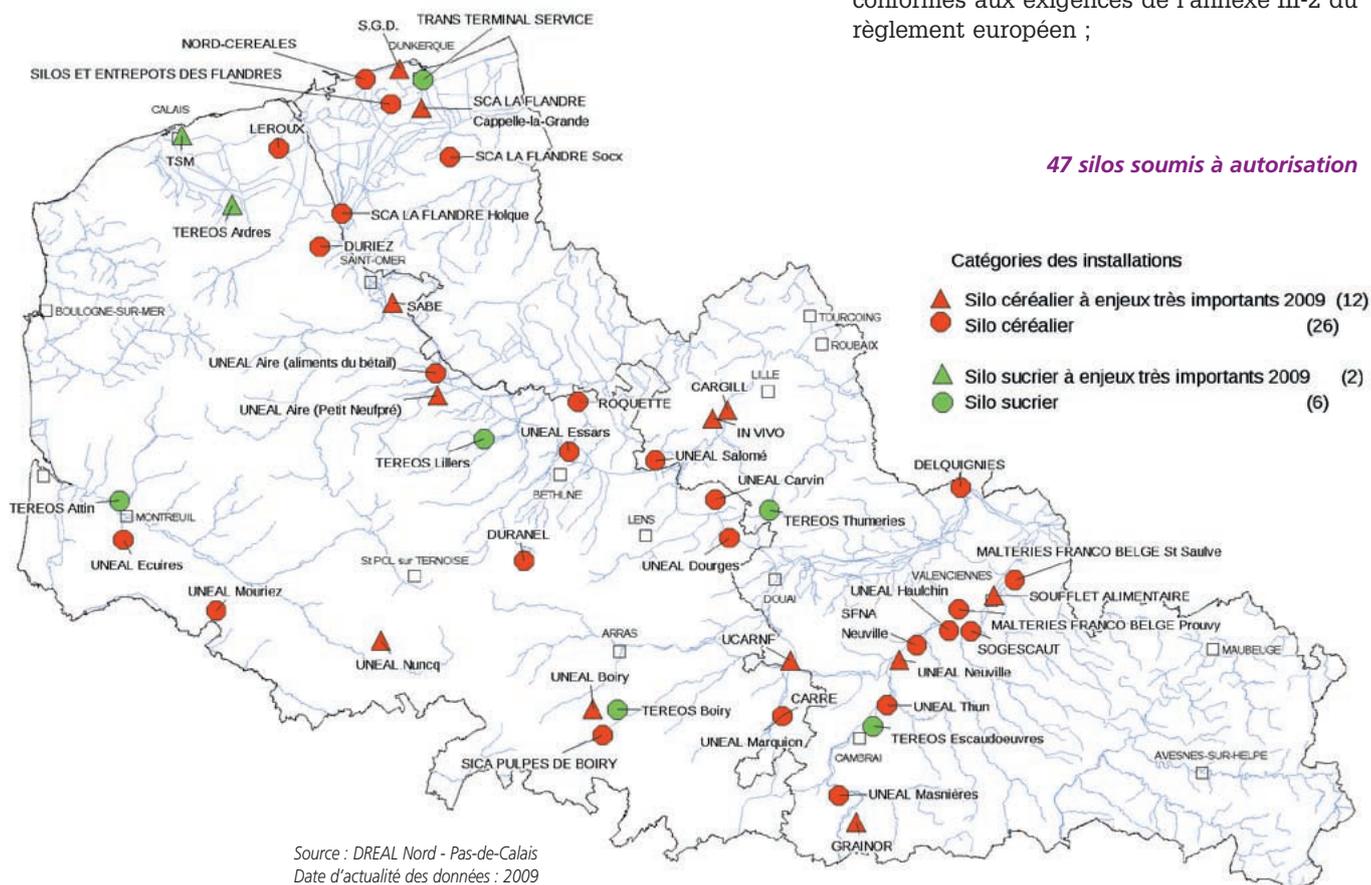
- I - les engrais composés à base de nitrate d'ammonium susceptibles de subir une décomposition auto-entretenu (un engrais composé contient du nitrate d'ammonium avec du phosphate et/ou de la potasse) dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est :

- de 15,75 % en poids ou moins, sans limitation de teneur en matières combustibles ;
- comprise entre 15,75 % et 24,5 % en poids et qui, soit contiennent au maximum 0,4 % de matières organiques ou combustibles au total, soit sont conformes aux exigences de l'annexe III-2 du règlement européen ;

- II - les engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium (un engrais composé contient du nitrate d'ammonium avec du phosphate et/ou de la potasse) dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est :

- supérieure à 24,5 % en poids, et qui sont conformes aux exigences de l'annexe III-2 du règlement européen ;

47 silos soumis à autorisation



- supérieure à 15,75 % en poids pour les mélanges de nitrate d'ammonium et de sulfate d'ammonium, et qui sont conformes aux exigences de l'annexe III-2 du règlement européen ;

- III - les engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I ou II (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenu dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %).

Les installations de stockage relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et sont soumises :

- **à autorisation avec servitudes** si la quantité totale d'engrais, répondant à au moins un des deux critères I ou II ci-dessus, susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 5 000 tonnes ;

- **à autorisation** si la quantité totale d'engrais, répondant à au moins un des deux critères I ou II ci-dessus, susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 1 250 tonnes, mais inférieure à 5 000 tonnes.

Ces installations doivent respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 10 janvier 1994.

■ Les établissements comportant des installations soumises à autorisation

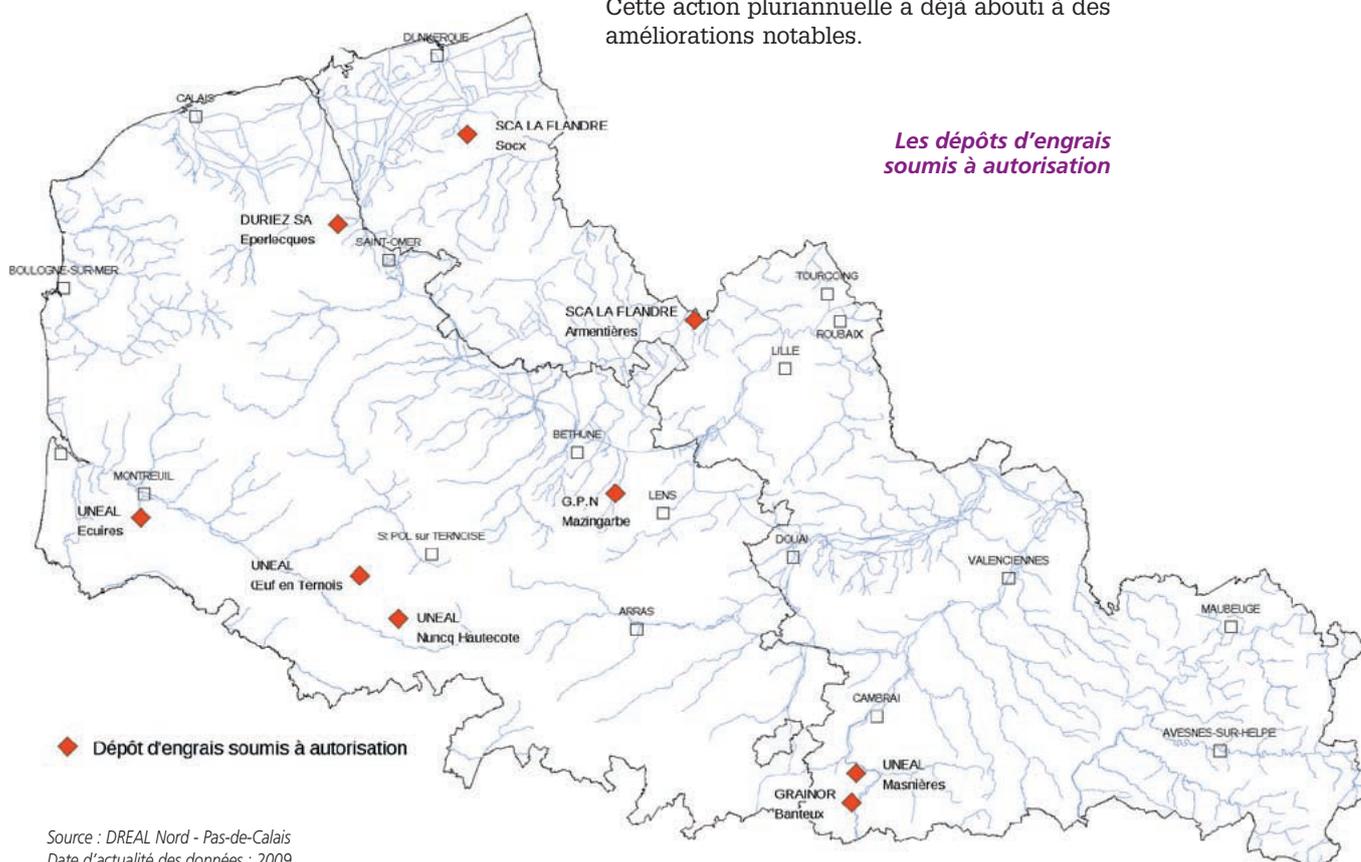
Le tableau de la page suivante reprend la liste des établissements disposant d'installations de stockage d'engrais solides simples et composés à base de nitrates d'ammonium soumises à autorisation. On notera que tous les sites soumis à autorisation de la région Nord - Pas-de-Calais ont été autorisés avant la parution de l'arrêté ministériel du 10 janvier 1994. De ce fait, ils bénéficient du principe des droits acquis (ou antériorité), c'est à dire que les prescriptions de l'arrêté de 1994 ne s'appliquent pas de plein droit.

Suite au décret n° 2005-989 du 10 août 2005 et aux demandes de bénéfice des droits acquis, un nouvel inventaire des installations soumises à autorisation a été réalisé.

■ Les actions de réduction des risques

Suite à l'accident de Toulouse du 21 septembre 2001, une action de réduction des risques des installations de stockage d'engrais simples solides à base de nitrates a été engagée. Tous les établissements de la région (sans compter les établissements « AS » traités dans le cadre de l'examen des mises à jour de leurs études de dangers) se sont vus imposer, au travers d'arrêtés préfectoraux complémentaires, des mesures indispensables pour répondre aux principaux objectifs de sécurité.

Cette action pluriannuelle a déjà abouti à des améliorations notables.



Source : DREAL Nord - Pas-de-Calais
Date d'actualité des données : 2009

Établissement	Commune	Ancienne rubrique de la nomenclature	Demande de bénéfice des droits acquis suivant nouvelle rubrique de la nomenclature			Régime A, SB ou AS (1)	Date d'autorisation	Arrêtés préfectoraux encadrant l'activité
		Capacité autorisée (1331 en T)	1331-I	1331-II	1331-III			
Département du Nord (4 sites)								
GRAINOR	Banteux	2 400	2 400 (2)(3)		1 249 (2)	A	Antériorité	17/06/2002 29/08/2005
SCA LA FLANDRE	Socx	2 000	2 000 (2)(3)		1 249 (2)	A	Antériorité	20/02/2002 21/07/2005
UNEAL	Masnières	4 850		4 850 (2)(3)	4 850 (2)	A	Antériorité	14/10/2002 16/10/2003 13/09/2005
SCA LA FLANDRE	Armentières	2 000	2 000 (2)(3)		1 249 (2)	A	Antériorité	28/01/2009
Département du Pas-de-Calais (9 sites)								
DURIEZ SA	Eperlecques	3 400	0	2 550 (2)	2 400 (2)	A	Antériorité	06/03/2002 09/08/2006
GPN	Mazingarbe	48 500		48 500		AS	04/06/1998	
UNEAL	œ�uf-en-Ternois	3 500		3 500 (2)(3)	1 249 (2)	A	Antériorité	17/06/2002 17/08/2004 03/03/2008
UNEAL	Nuncq-Hautecote	4 500		4 500 (2)(3)	1 249 (2)	A	Antériorité	17/06/2002 17/08/2004 03/03/2008
UNEAL	Ecuire	2 000		2000 (2)(3)	1 249 (2)	A	Antériorité	07/02/2002 13/07/2005

Établissements avec dépôts d'engrais bénéficiant des droits acquis par rapport à la nouvelle nomenclature

(1) A : soumis à autorisation / SB : établissement dit «Seveso seuil bas» / AS : établissement dit «Seveso seuil haut».

(2) Somme 1331-I + 1331-II + 1331-III < capacité de 1331 autorisée.

(3) Engrais inférieur à 28% de nitrate.

Les installations de réfrigération à l'ammoniac

■ La réglementation applicable

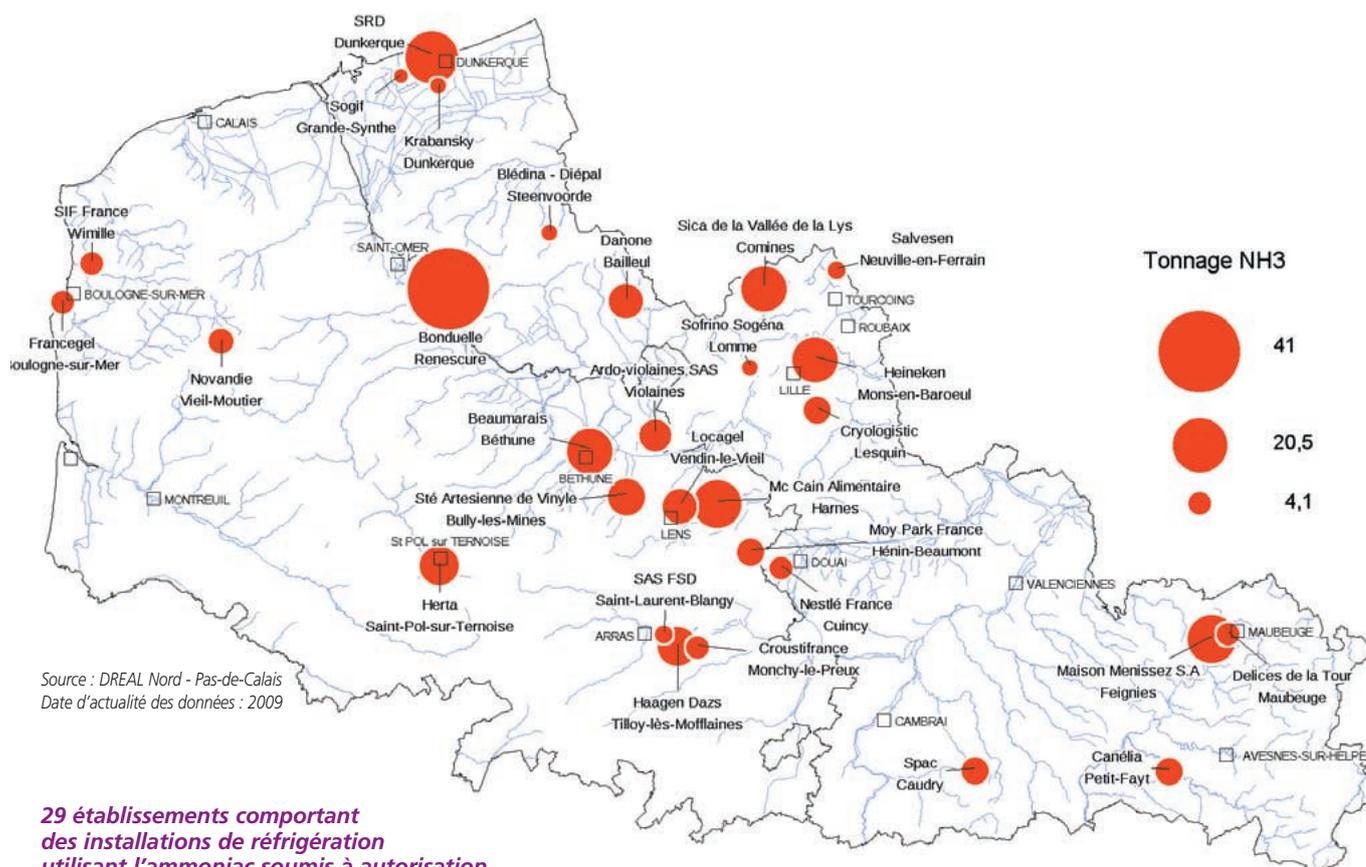
Les installations de réfrigération employant l'ammoniac comme fluide frigorigène relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 1136-B de la nomenclature qui soumet :

- à **déclaration**, les installations contenant de 150 kg à 1,5 tonne d'ammoniac ;
- à **autorisation**, les installations contenant plus de 1,5 tonne.

Ces installations doivent respecter les dispositions des arrêtés ministériels du 19 novembre 2009 (installations soumises à déclaration) et du 16 juillet 1997 (installations soumises à autorisation). On notera que sont exclues du champ d'application de ce dernier arrêté les installations frigorifiques à l'ammoniac qui sont incluses dans une installation de fabrication d'unité chimique dont l'exploitation est déjà soumise à autorisation.

■ Les établissements comportant des installations soumises à autorisation

Le tableau ci-après reprend la liste des établissements disposant d'installations de réfrigération contenant plus de 1,5 tonne d'ammoniac (et donc soumises à autorisation). On notera que, mis à part les trois établissements classés « Seveso seuil haut » (établissements des secteurs de la chimie ou de la pétrochimie et donc non concernés par l'application de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1997), l'ensemble des installations concernées sont implantées dans des établissements du secteur agroalimentaire (entrepôts frigorifiques, installations de surgélation de produits alimentaires, établissements de production ou installation de production de glace hydrique pour le secteur agroalimentaire).



29 établissements comportant des installations de réfrigération utilisant l'ammoniac soumis à autorisation

Établissement	Commune	Activité	Quantité d'ammoniac (en t)
Département du Nord (17 sites)			
BLEDINA - DIEPAL	Steenvoorde	Production de lait infantile	2,575
BONDUELLE	Renescure	Conserverie de légumes	40,1
CANELIA	Petit-Fayt	Laiterie – beurrerie	6
CRYOLOGISTIC	Lesquin	Entrepôt frigorifique	5,57
DANONE	Bailleul	Fabrication de produits laitiers frais et desserts	9
DELICES DE LA TOUR	Maubeuge	Boulangerie industrielle, fabrication de pâte crue surgelée et précuisson	4,5
HEINEKEN	Mons-en-Barœul	Brasserie	1,5
KRABANSKY	Dunkerque	Boulangerie industrielle	2,5
LOGIDIS - PRODIM	Raillencourt-Ste-Olle	Entrepôt frigorifique	fermé
MAISON MENISSEZ S.A.	Feignies	Boulangerie industrielle	15,804
NESTLE FRANCE	Cuincy	Fabrication de yaourts, de desserts cuits et pâtisseries	4,6
SALVESEN	Neuville-en-Ferrain	Entrepôt frigorifique	2,8
SICA DE LA VALLEE DE LA LYS	Comines	Conserverie de légumes	14,15
SOFRINO SOGENA	Lomme	Surgélation de produits alimentaires	2,615
SOGIF	Grande-Synthe	Chimie (Seveso)	1,95
SPAC	Caudry	Production de pizzas et lasagnes	6,43
SRD	Dunkerque	Pétrochimie (Seveso)	18,7
Département du Pas-de-Calais (13 sites)			
ARDO-VIOLAINES SAS	Violaines	Traitement, surgélation et conditionnement de légumes	7,5
BEAUMARAIS	Béthune	Transformation de la pomme de terre	14,9
CROUSTIFRANCE	Monchy-Le-Preux	Fabrication de pains surgelés précuits	4,6
SAS FSD (ex CRYOLOGISTIC)	Saint-Laurent-Blangy	Entrepôt frigorifique	2,65
FRANCEGEL	Boulogne-sur-Mer	Fabrication de glace hydrique	4
HAAGEN DAZS	Tilloy-lès-Mofflaines	Fabrication de crèmes glacées, de sorbets et de yaourts congelés	11,38
HERTA	Saint-Pol-sur-Ternoise	Charcuterie industrielle	10,961
LOCAGEL	Vendin-le-Vieil	Entrepôt frigorifique	9,3
MC CAIN ALIMENTAIRE	Harnes	Fabrication de frites surgelées et de dérivés de la pomme de terre	15,78
MOY PARK FRANCE	Hénin-Beaumont	Fabrication de produits élaborés à base de viande	5,9
NOVANDIE	Vieil-Moutier	Fabrication de desserts lactés	5,33
SIF FRANCE	Wimille	Fabrication de produits élaborés à base de poisson	4,5
Sté ARTESIANNE DE VINYLE	Bully-les-Mines	Chimie (Seveso)	10,35

Les contrôles inopinés menés en 2009

Quatre campagnes de contrôles inopinés ont eu lieu. Elles ont porté sur les POI (plans d'opération interne), sur les dépôts d'artifices de divertissement, sur les installations en cours de régularisation et sur les stations services.

Le contrôle des dépôts d'artifices de divertissement

Dans le cadre d'une action nationale, deux dépôts d'artifices de divertissement ont fait l'objet d'un contrôle, aucune infraction n'a été constatée.

L'opération de contrôle des POI (plans d'opération interne)

Cette action a porté sur le contrôle de l'existence des plans d'opération interne et de leur mise à jour. Sur les treize sites inspectés, trois ont fait l'objet d'une mise en demeure. Les principaux constats ont été :

- défaut de mise à jour du POI ;
- POI pas toujours opérationnel dans la forme ;
- fréquence des exercices pas toujours respectée ;
- salle du poste de commandement pas toujours bien choisie ;
- retour d'expérience pas toujours valorisé.

L'opération de contrôle d'installations classées en cours de régularisation

Une opération de diagnostic rapide permettant de s'assurer qu'aucun péril imminent n'existe et que les services d'intervention pourraient intervenir dans de bonnes conditions dans ces établissements a été menée en 2009. Elle a concerné une douzaine de sites et a entraîné un arrêté préfectoral de prescriptions spéciales pour un site. Les principaux constats ont été :

- problème de circulation pour les véhicules de secours (impossibilité de faire le tour du site) ;
- condamnation des issues de secours ;
- suspicion sur les volumes de rétention des capacités de confinement des eaux d'extinction ;
- stockages désordonnés, trop proches des murs ou sans îlotage ;
- plans d'intervention et signalétique à mettre à jour ;
- absence de formation du personnel.

L'opération de contrôle des stations services

La réglementation concernant les rubriques 1432 et 1434 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement a été notablement modifiée au cours de l'année 2008 avec la parution de quatre arrêtés ministériels :

- l'arrêté du 18 avril 2008 modifié, relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation et à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature (stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables) ;
- l'arrêté du 19 décembre 2008 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables aux stations-service soumises à autorisation sous la rubrique n° 1434 de la nomenclature (installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables) ;
- l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1434 de la nomenclature (installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables) ;
- l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 1432 de la nomenclature (stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables). À noter qu'en pratique, les prescriptions applicables aux stations-service soumises à déclaration relèvent directement de l'arrêté du 18 avril 2008 précité.

Les objectifs de l'action de contrôle des stations-service en 2009 étaient :

- d'estimer le niveau de non-conformité des stations-service par rapport à la réglementation en vigueur,
- de sensibiliser les professionnels à la réglementation.

Les huit inspections menées en Nord - Pas de Calais dans le cadre de cette action nationale ont conduit l'inspection des installations classées à proposer quatre arrêtés de mise en demeure, deux procès verbaux et un arrêté de consignation.

Les principaux écarts constatés concernent des manquements relatifs aux consignes de sécurité et aux consignes d'exploitation.

Annexes - Risques - Bilan des investissements sur les sites As en 2009

Equipe	Dep	Société	Communes	Investissements (en euros)	Détail des investissements
		43	43	43	41
B2	62	INEOS NOVA (ex BP Wingles SNC)	WINGLES	792 000	<p>Amélioration installation injection antistatique sur billes EPS - réduction risque électrostatique : 22 k€ SEVESO 2 EPS - système préchauffeur styrène des 2 bidons pré mélange unité EPS : 354 k€ Mise en conformité stockage peroxydes : 110 k€ Mise en conformité tableaux électriques bâtiment administratif (norme C15-100 protection personnel) : 20 k€ Remplacement 1/2 coquilles réacteur 311 unités EPS : 199 k€ Réfection protection anti-feu charpentes métalliques unité EPS : 67 k€ Remplacement d'équipement de sécurité (2 onduleurs secours système SNCC unité EPS) : 20 k€ soit un total de 792 k€</p>
B2	62	NORTANKING	ANNAY	86 986	<p>Onduleur : 2 152,80 € Mise en place nouveaux EIPS : 1 102,23 € Mise en place vanne de sécurité : 1 868 € Pompe de secours dépotage : 8 372 € Veille environnementale : 1 462 € Remplacement des prises de terre : 3 653,20 € Consulting : 1 100 € Remise aux normes installation chargement : 3 180 € Doublage de l'alimentation pompe de secours : 466,20 € Remise aux normes installation chargement : 6 904 € Remise en état du PC Gestion PCD : 585,69 € Hyea hydrostatique : 1 130 € Système d'arrêt urgence sur pomperie dépotage : 2 490 € Veille environnementale : 1 462 € Mise en place de rambarde de sécurité : 9 388,60 € Analyse risque foudre : 3 229,20 € Etude complémentaire études de dangers : 3 442 € Formation personnel : 1 210 € Remise en état étanchéité de la rétention : 3 608 € Signalétique sécurité sur site : 3 350 € Vannes en pied de bacs : 16 000 € Auto transformateur de secours : 3 680 € Remplacement de segments de tuyauterie : 7 150 € Soit un total de 86 985,92 €</p>
B2	62	GPN (ex GRANDE PAROISSE) Mazingarbe	BULLY LES MINES	1 370 000	<p>Dépotage ammoniac : étude technico-économique réduction des risques stockage dépotage NH3 Postes électriques : remplacement transformateurs au pyralène et élimination pyralène Réseaux électriques : travaux de mise en conformité électrique AN6 : remplacement tuyauterie NH3 liquide et réparation évaporateur NH3 Traitement des eaux : aménagement zone de stockage des produits de traitement d'eau Environnement : remplacement analyseur bassin 5 Divers bâtiments : démantèlement bâtiments divers Divers : Divers HSACT Nitrates : renforcement infrastructures et bâtiment atelier nitrates soit un total de 1370 k€</p>
B2	62	CRODA UNIQEMA (ex ICI France)	CHOCQUES	1 441 000	<p>Environnement : Réparation caniveaux : 15 k€ Réaménagement d'une cuvette de rétention (n° 16) : 14 k€ Réaménagement d'une cuvette de rétention (n° 17) : 6 k€ Lavage vapeur K67 : 8 k€ Mise en place de recettes de lavage réacteurs : 8 k€ Nouvelle station d'épuration : 931 k€ (non finalisé) Amélioration tour de refroidissement : 51 k€ Nouvelle tour de lavage zone sphères : 102 k€ (non finalisé) soit un total pour l'environnement de 1135 k€</p> <p>Sécurité : ATEX (mise en conformité) : 57 k€ Amélioration sur réseau de distribution oxyde d'éthylène : 78 k€ (non finalisé) Conformité R4 des hangars de stockage : 11 k€ Extension de capacité de l'automate de sécurité (zone sphères) : 32 k€ Modifications sur sphères (arrêt technique) : 52 k€ Nouveau véhicule incendie : 16 k€ (finalisation du projet débuté en 2008) Changement automate pilote et mise au standard par rapport aux réacteurs batch des ateliers PC2 et PC4 : 25 k€ (finalisation du projet débuté en 2008) soit un total pour la sécurité de 271 k€</p> <p>Sûreté : amélioration clôture usine : 50 k€ finalisation du projet</p>
B2	62	Sté ARTESIENNE DE VINYLE	BULLY LES MINES	599 700	<p>Investissements plutôt dédiés à l'environnement qu'à la sécurité industrielle : Mise en place d'un dispositif de réchauffement direct sur séchage PVC (économie d'énergie) : 403 400 € Installation d'un économiseur sur chaudière (économie d'énergie) : 196 300 €</p>
B2	62	ARCELOR MITTAL	ISBERGUES	550 000	<p>Dépenses totales engagées en 2009 : 550 k€ - Renforcement stockage HF et sûreté chimique : environ 200 k€ - Détection et protection incendie : environ 120 k€ - Sûreté radiologique (source) : environ 120 k€ - Changement de brûleurs four : environ 70 k€ - Divers (chimique, caméras...) : environ 40 k€</p>

B2	62	SI GROUP SAS Béthune (ex SCHENECTADY)	BETHUNE	614 900	Réfection du système d'abattage des vapeurs d'octyl phénol (srubber) : 30 k€ Remplacement du packing de la tour aéroréfrigérante : 11.9 k€ Réfection des hottes et sorbonnes des laboratoires : 50 k€ Remplacement des haubans des cheminées des chaudières : 15 k€ Système de récupération du phénol des effluents : 300 k€ Réfection du fond d'un réacteur : 57 k€ Réfection d'une partie de la toiture de l'atelier AF 11 : 51 k€ Construction d'un mur de séparation dans la cuvette de rétention S15 : 25 k€ Réfection du fond de 2 cuves de 60 m3 : 45 k€ Construction d'une fosse déportée pour sécuriser les dépotages : 30 k€ Soit un total de 614/9 k€
B2	62	CECA SA (USINE DE FEUCHY)	ST LAURENT BLANGY	294 000	Mise en conformité de cuvettes de rétention : 95 k€ Mise en conformité des bacs Noranium à P1 : 71 k€ Modification traçage hors gel sur réseau incendie 10 bars P2 (2ème tranche) : 40 k€ Renouvellement d'une partie du réseau incendie (1ère tranche) : 40 k€ Remplacement du groupe motopompe réseau incendie de la salle des pompes : 28 k€ Divers sécurité D11 (extincteurs, RIA ...) : 20 k€ Soit un montant total de 294 k€
B2	62	PRIMAGAZ	DAINVILLE	106 350	Remplacement du tableau de commande (mise en conformité ATEX) des clapets internes des sphères butane et propane : 20250 € HT Installation d'un nouveau local incendie avec remplacement de l'intégralité des équipements de protection du personnel d'intervention : 37000 € HT Remplacement des dispositifs de contrôle de mise à la terre des postes de chargement/déchargement camions-citernes : 8700 € HT Mise en place d'un groupe électrogène visant à assurer l'éclairage extérieur de l'ensemble du site (raccordements en cours de finalisation) : 19000 € HT Rénovation du VigiloHM (contrôle continu de la bonne connexion de mise à la terre de l'ensemble des installations) : 19800 € HT Modification des asservissements sur sphères selon art. 2 de l'arrêté du 2 janvier 2008 : 1600 € HT
B2	62	ACT APPRO	TERNAS	20 325	Mise en place d'une carte URCCR dans la centrale incendie CHUBB (permettant de remonter l'ensemble des alarmes techniques à la plate-forme de télésurveillance) : 1000 € Approfondissement du bassin d'infiltration (permettant d'évacuer les eaux pluviales et garantissant ainsi la disponibilité permanente du bassin de rétention afin d'y recueillir les éventuelles eaux d'incendie) : 19 325 €
B2	62	DE SANGOSSE	MARQUION	21 500	Mise en place de la sirène d'information de la population : 8000 € Remplacement de l'émulseur pour l'extinction mousse : 13500 €
B2	62	LOGISTINORD	VILLERS LES CAGNICOURT	1 470	Installation d'un transmetteur GSM et de l'asservissement de la charge des batteries des engins au fonctionnement de l'extracteur du local de charge : 1470 €
G1	59	Total Marketig SA (ex APF)	GRAVELINES	112 000	MODIF.DETECT.EXTINCT.FEUX JOINTS APF:19 CUVETTES APF TENUE AU FEU EFFET DE VAGU:22 NOUVEAU POSTE SURVEILLANCE APPTS TANKER:59
G1	59	Total Marketing SA (raffinerie des Flandres)	MARDYCK	8 721 000	EXTENSION RESEAU INCENDIE PHASE 1:149 DOUCHE POSTE DE CHARGT PDTS NOIRS:1 MISE EN PLACE NIVEAU INTERFACE B650:13 PROTECT. DES FOURS /CHAUDIERES PHASE 2:36 AMENAGEMENT ACCES CONTENEUR GOLDEN PROT:4 PE CONTENANT H2S:13 ASSERVISSEMENT DETECT.FEU AUX CHGTS GPL:8 FIABILISATION DELESTAGE ELECTRIQUE:5 PASSAGE DES SECURITES A MANQUE:1 425 RETRANSMISSION EN SDC DEPRESSIONS FOURS:36 MODIFICATION LIGNES DE JAVEL ET BROME:21 AMELIORATION SECURISATION DU SITE:3 RENFORCEMENT BOITES A RESSORT:125 MISE EN CONFORMITE DES BACS:496 MISE EN CONFORMITE DES CUVETTES APF/RF:2 773 MODERNISATION SYSTEME DE CONDUITE SP1:128 DEPOTAGE WAGON DE GPL:3 VIDEOSURVEILLANCE ZONES GPL:71 LIAISONS BOITES A MOUSSE COURONNES D'AR:14 EXTENSION PLATE FORME ACCES SOUPAPES 11:5
G1	59	DEPOTS DE PETROLE COTIERS	ST POL SUR MER	1 160 000	mise en conformité du transformateur et du TGBT : 480 peinture bac Z : 250 étude foudre 10 étude de sécurité pipes (8" et 10") 15 contrôle décennal pipe 10" mise en place de bacs à égoutures sous îlots de chargement 10 mise en place d'évents de sécurité sur bac 5 opérations décennales bac w 260 mise en place d'un détecteur d'orage 13 nettoyage dégazage bac W 55 mise en place de vannes motorisées sur arrivées pipe 30 contrôle collecteur URV 20
G1	59	RUBIS TERMINAL UNICAN	DUNKERQUE	58 000	43 000 € : installation d'évents supplémentaires sur 3 réservoirs (pour parer au phénomène de pressurisation de bac) 6 000 € : matériel incendie 9 000 € : analyse du risque foudre
G1	59	RUBIS TERMINAL MOLE V	DUNKERQUE	43 000	24 000 € : vanne motorisée sur une canalisation au freycinet 12, avec activation d'un arrêt d'urgence possible par le navire 9 000 € : analyse du risque foudre 10 000 € : Amélioration réseau incendie
G1	59	SOGIF	GRANDE SYNTHÉ	363 167	48 000: changement partiel du système d'assainissement 23 750: rénovation de l'usine à eau 30 101: frais d'analyse de stockage 2 303: audit sécurité 3 375: équipements de protection individuels 71 709: services 35 461: matériel d'extinction et de détection 537: audit environnement 88 193: traitement des déchets 22 582: contrôles légaux mécaniques 5 685: contrôles légaux électriques 31 741: opération de maintenance pour la sécurité
G1	59	ARCELOR MITTAL	DUNKERQUE	1 128 000	Protection Incendie : 556 400 € Réseau Oxygène : 241 700 € Divers "risques majeurs" : 179 900 € Acierie : cabine unique zone élaboration : 150 000 € Total : 1 128 000 €
G1	59	SRD	DUNKERQUE	821 942	92 000: doublement de soupapes dans une unité de déparaffinage 65 000: alarmes d'explosivité dans l'unité de désasphaltage 83 000: amélioration de la sûreté aux appointements 210 000: études ingénierie pour les unités de déparaffinage 343 000: étanchéité de la cuvette A1-A7 28 942: compléments EDD par le bureau d'études Bertin

G1	59	ALUMINIUM DUNKERQUE	LOON PLAGE	388 400	Mise en place de caméras de surveillance sur le périmètre de l'usine : 60 200 € Sécurisation accès du site à la zone portuaire : Motorisation de l'accès, avec une commande par lecteur de badges ainsi que la mise en place d'une caméra fixe dirigée vers cet accès : 30 000 € Réparation toiture bâtiments Electrolyse : 32 600 € Réfection caniveaux eaux de pluies et regards en sous sol des halls d'Electrolyse : 62 000 € Réorganisation des métaux d'addition : 13 000 € Mise en conformité à la réglementation ATEX : 140 300 € Complément étude de dangers : 12 500 € Amélioration du réseau d'alimentation en gaz naturel du site : 37 800 €
G1	59	BASF Agri-Production	GRAVELINES	250 000	complémentation maillage incendie et ajout vannes sectionnement: 170 000 euros alarmes sonores et lumineuses détection incendie dans magasins: 35 000 euros porte coupe-feu sas atelier NOVALL :45 000 euros
G1	59	DISTILLERIE RYSSEN	LOON PLAGE	138 000	Achat de nouvelles sirènes plus performantes (120dB au lieu de 90 dB) pour la chaufferie 420 € Mise en place d'une passerelle de sécurité autour des tours aéroréfrigérantes Hamon 4550 € Mise en place d'une passerelle de sécurité sur les bacs de l'atelier de dénaturation 8260 € Achat de 3 Talkies Walkie ATEX 3100 € Rajout d'une vanne automatique sur l'alimentation gaz du site et raccordement pour coupure automatique en cas de détection gaz en chaufferie 5774 € Protection du bâtiment utilité contre les intempéries afin de protéger les armoires électriques 30000 € Remplacement des tuyauteries souples par des tuyauteries fixes dans les cuvettes de stockage 9440 € Mise en place de nouvelles tuyauteries d'azote pour le soufflage de ligne 25000 € Mise en place de nouveaux climatiseurs dans les locaux électriques 14400€ Cerclage du calorifuge des D40 et D540 40000 €
G1	59	POLIMERI EUROPA FRANCE SAS Dunes (ex : COPENOR)	MARDYCK	1 040 000	Double vannage sur échangeurs "critiques" du vapocraqueur: 540 K€ Double vannage sur échangeurs "critiques" du polyéthylène:106 K€
G1	59	POLIMERI EUROPA FRANCE SAS Fortelet (ex:STOCKNORD)	MARDYCK		Modernisation protection incendie entrepôt couvert du polyéthylène: 85K€ Petites modifications "sécurité"sur vapocraqueur/stockages: 61 K€
G1	62	ARC INTERNATIONAL	ARQUES	535 000	Détection incendie entrepôts: 295 000 euros Maintenance détection incendie (compris Blaringhem): 30 000 euros Extincteurs : 30 000 euros Dossier " dommages aux tiers" : 9 000 euros Formation personne étude des dangers : 2 000 euros Matériel intervention incendie (compris Blaringhem) : 4 000 euros Moyens humains (1 personne temps plein): 160 000 euros Etude sécurité canalisations oxygène 5 000 euros
G1	62	CALAIRE CHIMIE SA	CALAIS	114 834	By pass réseau sprinkler: 105 euros Amélioration transport bouteilles de gaz: 330 euros Compresseur d'air pour appareils respiratoires équipés d'intervention: 12682 euros Collecte sortie condensats vapeur atelier C24 C25: 13642 euros Amélioration sécurité stockage brome: 17314 euros Augmentation capacité production azote inertage: 26618 euros Sécurité augmentée niveau 1 procédés de fabrication: 44143 euros
G1	62	Société des usines chimiques INTEROR	CALAIS	93 850	- 1 200 euros: Dispositif de déclenchement à distance Sirène d'Alerte et de Pré-alerte POI -PPI (Réponse en situation d'Urgence en cas d'accident industriel) - 2 700 euros: Chariot de manutention à sécurité augmentée : part équipements et instrumentation spécifiques et explosimétrie embarquée (prévention des risques d'ignition, incendie et explosion) - 12 500 euros: Dispositifs d'inertage complémentaires des réacteurs et capacités de fabrication (suite programme investissement sur 3 ans) - 1 450 euros: Dispositif d'Injection d'ammoniac dans le Local de stockage de Brome (neutralisation vapeur de Brome en cas de fuite) - 16 900 euros: Elévation murs béton de rétention autour des cuves aériennes de stockage des déchets liquides organiques (Prévention des pollutions accidentelles et des risques propagation d'incendie) - 30 900 euros: Détection explosimétrie, instrumentation, centrale et alarme des cellules de stockage :ST1, ST2, ST3, ST4, ST5 et ST6 (Prévention des Risques d'incendie et d'explosion des dépôts de liquides inflammables)
G1	62	SYNTHEXIM	CALAIS	27 600	- 15 000 euros correspondants au remplacement de portes coupe feu du magasin et à l'achat d'une sirène PPI - 12 600 euros correspondants aux études sécurité 2009 : ARF - ATEX - compléments EDD
L2	59	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	LOOS	790 000	cloisonnement réseaux eaux (obturateurs) 20 k€ recyclage des condensats process électrolyse 70 k€ atelier chlorure ferrique : - filtre 450 k€ - captation des gaz (travaux de démarrage) 25 k€ - génie civil (rétention) 50 k€ - stockage (traitement des tôles amiante) 50 k€ revêtement anti-acide piste de chargement 55 k€ optimisation des mesures de mercure 20 k€ sécurité process 30 k€ sécurité atelier potasse écailles 20 k€
L2	59	CAPPELLE PIGMENTS	HALLUIN	244 653	Confinement de l'atelier des produits CMR (réduction des émissions diffuses) : 225 524 euros Remplacement de pompes de relevage des rétentions à garniture mécanique par des pompes magnétiques : 3 995 euros Remplacement des mesures de niveau des citernes de MP : 15 134 euros
L2	59	TITANOBEL	OSTRICOURT	1 500	abri destiné aux opérations de dégroupage des détonateurs : 1500 euros
V1	59	PPG INDUSTRIES FRANCE Saullain	SAULTAIN	26 500	Enregistreur analogique pour EIPS chaines de réaction BT° : 7 500 euros en cours Source S2 - remplacement de la pompe de refroidissement : 16 000 euros fait Mise à jour de l'étude de danger : 3 000 euros fait
V1	59	MINAKEM	BEUVRY-LA-FORET	129 100	Modification de la colonne d'abattage des gaz (CAB14) à l'atelier 1000 Installation de détecteurs d'acide cyanhydrique sur les événements des colonnes d'abattage des gaz à l'atelier 1000 Remplacement de 2 poteaux incendie Mise en place cyanuration et détection HCN Atelier 500 Achat d'un nouveau camion incendie pour équipe 3ème intervention Investissements CHS-CT 29551 euros
V1	59	ANTARGAZ	THIANT	770 000	Requalification des sphères de stockage et l'optimisation du réseau incendie de l'établissement. Mise en place détection incendie local DCI 10 000 Amélioration DCI manifold Trapil - liaison automatismes 80 000 Sécurité divers 30 000 Aménagement caniveaux autour des bacs 23 et 517 109 000 Réfection de la semelle du bac 517 53 000
V1	59	TOTALGAZ	ARLEUX	390 000	Remplacement du manège d'emplissage des bouteilles 13 et 10 kg ; Réfection du réseau d'arrosage incendie du hall d'emplissage ; Pose de regards siphoniques (1ère tranche des travaux du Plan Environnemental)

V1	59	NITRO BICKFORD	FLINES-LEZ-RACHES	72 386	dont entretien terrains, véhicules
V1	59	TITANOBEL	ETH	3 000	Centrale incendie
V1	59	SOGIF (GROUPE AIR LIQUIDE)	DOUAI	223 000	Dont Matériel ATEX : 7500 Contrôles (EIS, ESP, soupapes, matériel incendie, électriques, foudre...): 43000 Formation : 3500 Réfection voirie : 15000 Réfection canalisation eau TAR : 7700 Amélioration des conditions de travail : 10500
V1	59	SOGIF (GROUPE AIR LIQUIDE)	WAZIERS	60 461	Rénovation d'une partie du réseau incendie : 9702 Matériel d'extinction et de détection : 24050 Opérations de maintenance sur le thème de la sécurité : 26709
V1	59	NYRSTAR	AUBY	36 000	Centrale incendie au magasin 30000 Organisation exercice de gestion de crise POI 6000
V1	59	SIPC	COURCHELLETES	0	
				23 921 624	

Annexes - Risques technologiques

Les principaux accidents survenus dans le Nord en 2009

ARIA 35777 - 27/01/2009 - 59 - TOURCOING

96.01 - Blanchisserie-teinturerie

          Un feu se déclare vers 4 h dans une blanchisserie. Une trentaine de pompiers maîtrise le sinistre mais rencontre des difficultés dues à la présence de bouteilles de gaz et de substances dangereuses et inflammables dans les locaux. Pour venir à bout de l'incendie, une partie de la structure est découpée, 8 lances dont une sur grande échelle sont déployées. Le bâtiment ainsi que les équipements (machines à laver, à plier,essoreuses...) sont détruits. La quinzaine de salariés rejoint le second site de l'entreprise situé à Roncq.

D'après les premières constatations, il y aurait eu deux départs de feu au rez-de-chaussée, ce qui accredit la piste criminelle. Un ou plusieurs individus auraient pénétré dans l'enceinte de la blanchisserie par le toit, en passant par le jardin voisin. La police, qui effectue une enquête pour déterminer l'origine exacte du sinistre, a retrouvé une sangle qui aurait servi à escalader le mur.

ARIA 35754 - 29/01/2009 - 59 - MARDYCK

19.20 - Raffinage du pétrole

          Vers 15h30, un nuage de gaz s'enflamme à l'intérieur d'un bâtiment de maintenance d'une raffinerie dans lequel une vingtaine de personnes d'une entreprise sous-traitante pompe et cure une fosse. Le pré-POI est déclenché. En présence de plusieurs blessés, les pompiers externes alertés se portent au secours des victimes, tandis que les équipes d'intervention internes attaquent avec 2 lances canon à mousse, l'incendie qui s'est propagé à l'ensemble de l'atelier. L'incendie est circonscrit vers 16h15 et le pré-POI est levé à 16h40.

Un ouvrier décède, 6 autres brûlés à divers degrés sont hospitalisés et une cellule médico-psychologique prend en charge une quinzaine de personnes choquées. Les parois et la toiture de l'atelier de mécanique générale sont endommagées. La préfecture est informée et l'inspection des installations classées se rend sur place.

La citerne du camion d'hydrocurage, présent dans l'atelier pour le nettoyage et le pompage des résidus de la fosse, est recouverte de mousse d'extinction mais n'est que peu endommagée (pièces en plastique fondues). Le bâtiment étant à l'écart des zones de production et de stockage, cet événement n'a pas de conséquence sur le fonctionnement des unités de la raffinerie.

L'inspection des installations classées propose un projet d'arrêté préfectoral de mesures d'urgence visant à imposer à l'exploitant la remise d'un rapport précisant notamment les circonstances et les causes de l'accident ainsi que les mesures prises pour la collecte des eaux d'extinction et le mode d'élimination de l'ensemble des déchets générés. Une enquête judiciaire est effectuée.

ARIA 35770 - 29/01/2009 - 59 - TOURCOING

43.31 - Travaux de plâtrerie

          Un feu se déclare vers 20h15 dans un bâtiment de stockage de 4 000 m² d'une entreprise de plâtrerie et abritant des papiers, de l'outillage, des bétonnières, des camions, des chariots élévateurs et des bouteilles de gaz. Des explosions se produisent.

L'exploitant sort rapidement les bouteilles de gaz, un camion et un chariot élévateur. La police met en place un périmètre de sécurité et interrompt la circulation sur les axes entourant le bâtiment. Les pompiers protègent une école voisine et éteignent l'incendie vers 23 h avec 8 lances dont 2 lances canons ; ils déblaient les lieux. Le bâtiment est détruit et l'exploitant estime les dommages matériels à 4 millions d'euros. Les 5 employés sont en chômage technique.

ARIA 35916 - 28/02/2009 - 59 - ROSENDAEL

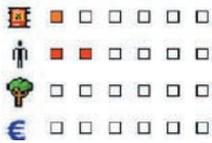
38.32 - Récupération de déchets triés

          Les salariés d'une déchetterie découvrent des boîtes d'acide picrique et des cartouches de fusées de détresse dans un conteneur de déchets. L'exploitant demande l'intervention d'une équipe de démineurs de la sécurité civile pour neutraliser les produits.

ARIA 36040 - 12/03/2009 - 59 - ROUBAIX

46.74 - Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage

Dans une quincaillerie, des fûts d'un mélange d'eau et de polyuréthane chutent d'une palette vers 10h45 ; le produit s'écoule sur 100 m². Les secours colmatent les égouts et épandent de la sciure pour absorption. Le fût plastique contenant le produit a vraisemblablement été percé au cours d'une opération de manutention.



ARIA 36003 - 21/03/2009 - 59 - DUNKERQUE

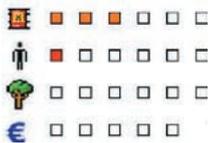
46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

Un feu se déclare vers 5h45 sur un site d'une superficie totale d'environ 20 000 m² spécialisé dans la production de paillettes de soufre à partir de soufre liquide chaud. Le jour du sinistre, 872 tonnes de soufre solide sont stockées dont 250 t dans le hangar A où le feu se déclare. Un important nuage gazeux de dioxyde de soufre se dégage; 3 personnes sont intoxiquées. Le nuage de soufre diminue la visibilité sur l'autoroute

A16 et provoque un accident impliquant 9 voitures, 2 poids-lourds et 1 moto: 5 personnes sont blessées dont 1 gravement. La circulation est interrompue sur l'A16 dans les 2 sens et 2 hélicoptères effectuent une reconnaissance. La préfecture appelle 80 000 habitants de 4 communes à rester confinés. Le centre de crise du ministère de l'intérieur belge est informé. L'incendie est éteint vers 9h40 après intervention des pompiers sous équipement autonome et mise en action de 4 lances dont 1 sur échelle. A 10h30, les contrôles dans l'air ne montrent plus de présence de soufre en quantité significative et les mesures de confinement sont levées à 10h45.

L'entreprise ne disposant pas de rétention, les eaux d'extinction (environ 60 m³) s'écoulent dans le canal de BOURBOURG via un puisard et une canalisation mais aussi dans le sol au travers d'une tuyauterie d'infiltration dédiée aux eaux pluviales. Les services techniques de l'eau sont informés. D'après l'exploitant, 4 t de soufre ont brûlé. Le hangar ne disposait pas de détecteur de dioxyde de soufre et ne comportait pas d'exutoires de fumées. Le site est sous télésurveillance contre l'intrusion et sans préjuger des conclusions de l'enquête, l'origine accidentelle est privilégiée.

L'exploitant équipe ses employés de détecteurs de SO₂ et, dans l'attente de la mise en place d'une vidéo surveillance, missionne une société tiers pour surveiller le site en dehors des périodes de présence du personnel. Sur proposition de l'inspection des installations classées, le préfet prescrit par arrêté préfectoral l'équipement de détecteurs de SO₂ dans les hangars de stockage, le curage des égouts susceptibles de contenir du soufre et la réalisation de prélèvements de sédiments dans le canal.



ARIA 36005 - 23/03/2009 - 59 - MARCQ-EN-BAROEUL

10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

Lors de la livraison d'acide nitrique à 60 % dans une usine de levure de boulangerie, le tuyau reliant le conteneur-citerne de 2 750 l et la cuve de l'entreprise se détache à 11h20 : 2 500 l d'acide se répandent dans la rétention. Malgré sa combinaison et son masque, le chauffeur-livreur est brûlé aux 1er et 2ème degrés

sur 10 % du corps. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 20 m et établissent un écran d'eau avec 2 lances. La police interrompt la circulation et les bâtiments sous le vent sont confinés temporairement. Les pompiers nettoient la zone de dépotage en combinaisons anti-chimique et mesurent un pH de 2.5 dans le bassin de décantation. L'entreprise, possédant une station d'épuration, se charge de traiter les eaux polluées. La production n'est pas impactée.

Alors que le raccord de la cuve fixe était en inox, celui du flexible de dépotage côté cuve était en polypropylène. De surcroît, il était usé et ne disposait pas de double bague de serrage : il a cédé pendant le dépotage sous pression d'air alors que le conducteur du camion de livraison s'était rapproché après avoir constaté une fuite d'acide au goutte à goutte au niveau du raccord du flexible côté camion. Sa combinaison anti-acide n'étant pas complètement fermée, il a été atteint et brûlé par le produit.

Suite à cet accident, le transporteur sensibilise ses conducteurs sur le type de raccord à utiliser en fonction des produits à dépoter, leur impose le port des lunettes-masques ou du casque avec lunettes et équipe tous ses camions de flexibles avec raccord inox qui seront contrôlés visuellement tous les 6 mois. Le fournisseur de produits chimiques équipe ses grands réservoirs pour vrac (GRV) de raccords inox avec bague de serrage et informe les conducteurs sur l'utilisation obligatoire d'un raccord inox pour le dépotage d'acide nitrique.

ARIA 36060 - 01/04/2009 - 59 - MAROILLES

01.47 - Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 23 h dans un poulailler industriel de 1 000 m² puis se propage par rayonnement à un silo d'herbes recouvert de pneus. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances dont une à mousse alimentées sur un point d'eau éloigné. La circulation sur la route à proximité est interrompue le temps de l'intervention. La bâtisse vide devait prochainement accueillir des gallinacés.

ARIA 36070 - 07/04/2009 - 59 - GRAVELINES

35.11 - Production d'électricité

Dans une centrale nucléaire, un feu se déclare vers 17h30 dans de la laine de roche à usage de calorifuge de canalisations sortant d'un alternateur, au niveau de la salle des machines d'une tranche à l'arrêt (non radiologique). Les employés éteignent l'incendie avec 2 extincteurs à poudre et les secours complètent l'extinction avec de l'eau pulvérisée. La préfecture est informée. Des opérations de soudure sont à l'origine de l'incident.



ARIA 36154 - 15/04/2009 - 59 - LILLE

35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

Une fuite de gaz est détectée vers 18 h dans la chaufferie d'un musée. Le service de sécurité de l'établissement évacue les 200 visiteurs et l'alimentation en gaz est coupée. Suite à une opération de maintenance, une soupape est restée coincée et du gaz naturel s'est échappé par les événements. Les mesures

ne montrant plus aucun risque, les visiteurs regagnent le musée.

ARIA 36119 - 20/04/2009 - 59 - FOURMIES

25.94 - Fabrication de vis et de boulons

Une surchauffe se produit vers 11 h sur 2 fours de traitement thermique (trempe huile) d'une entreprise de fabrication de boulons, à la suite d'une coupure électrique. Les 30 employés présents évacuent les lieux et les secours déploient 3 lances à mousse en protection. Les services techniques de l'électricité rétablissent l'alimentation et la situation revient à la normale.

ARIA 36168 - 01/05/2009 - 59 - MORTAGNE-DU-NORD

46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

Un feu se déclare vers 23 h dans un stockage de palettes en bois de 600 m². Les pompiers protègent un garage automobile situé à proximité et éteignent l'incendie vers 1 h avec 5 lances dont 2 sur échelles. Le bâtiment et le stock de palettes sont détruits. Des feux d'artifices tirés à l'occasion du 1er mai seraient à l'origine du sinistre.

ARIA 36205 - 21/05/2009 - 59 - DUNKERQUE

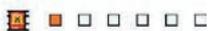
46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

Un feu se déclare vers 21 h sur une cuve de soufre dans un entrepôt de produits chimiques et se propage à du calorifuge et à 2 cuves voisines. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 150 m et mesurent 100 ppm de dioxyde de soufre (SO₂) dans le bâtiment et 3 ppm à 100 m. Ils effectuent des opérations de dégarnissage et éteignent l'incendie vers 0h15 avec 2 lances. La municipalité et la préfecture sont informées. A 2h30, les mesures de SO₂ sont nulles. L'établissement avait déjà été touché par un incendie, il y a quelques mois (ARIA 36003).

ARIA 36209 - 24/05/2009 - 59 - TOUFLERS

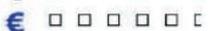
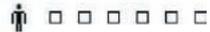
56.29 - Autres services de restauration

Un feu se déclare dans le bâtiment de 3 000 m² d'une société de restauration collective implantée dans une zone industrielle. Une patrouille de police observe de la fumée et donne l'alerte à 6h20. D'importants moyens d'intervention sont mobilisés : 54 pompiers provenant de plusieurs centres de secours, police, une dizaine de véhicules, 6 lances dont 1 sur échelle... L'incendie est éteint vers 8h10. Les parties administrative et restauration scolaire du bâtiment sont détruites, ainsi que 10 véhicules frigorifiques (1/3 de la flotte) et les plateaux repas qu'ils transportaient. Les chambres froides sont endommagées, mais aucune précision n'est donnée quant à la nature du fluide frigorigène utilisé. Seules les cuisines et la zone de restauration quotidienne ont été épargnées. Plusieurs rondes seront effectuées dans la journée pour sécuriser les lieux et éviter une éventuelle reprise du feu. L'exploitant met en place un plan d'urgence pour assurer la livraison des 30 000 repas scolaires prévus pour le lendemain à midi. Une centaine d'employés risque d'être en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.



ARIA 36215 - 27/05/2009 - 59 - ANICHE

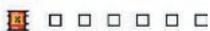
29.10 - Construction de véhicules automobiles



Un feu se déclare vers 1h30 dans une usine de 8 000 m² fabriquant des véhicules automobiles ; l'alarme incendie se déclenche. La cinquantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers 2h30 avec 10 lances à débit variable dont 5 d sur échelles, puis éteint les foyers résiduels ; 7 pompiers contrôlés positifs à la

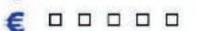
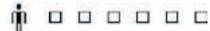
carboxyhémoglobine (HbCO) sont

soignés sur place par le médecin des secours. Une surveillance est mise en place et des rondes sont effectuées durant la journée. La halle de production de 5 000 m², qui abritait les machines-outils et des véhicules neufs, est détruite. Le hall «carrosserie» et la partie administrative de l'établissement sont préservés des flammes ; les 26 employés de l'entreprise sont en chômage technique. Un court-circuit ou une surchauffe sur une batterie au lithium d'un véhicule en cours de fabrication, mise en charge durant la nuit, serait à l'origine de l'incendie.



ARIA 36257 - 05/06/2009 - 59 - MERVILLE

13.30 - Ennoblement textile



Les employés d'une usine de textile constatent vers 16 h une fuite sur une cuve de fioul de 30 m³ située dans une rétention ; ils vidangent la cuve dans la nuit et colmatent la fuite. Le 07/06, les pompiers constatent une irisation de la LYS sur 10 km et 1,50 m de large. Ils épandent du dispersant et de l'absorbant et mettent en

place un barrage hydrophobe de 12 m le lendemain. Une usine située à 3 km en aval ne peut plus pomper l'eau de la rivière pour ses besoins industriels et fonctionne sur une réserve de 48 h d'eau potable. La municipalité et l'inspection des installations classées sont informées.

La cuvette de rétention présente plusieurs fissures. Le fioul restant dans la cuvette se serait déversé par d'anciennes canalisations n'apparaissant pas sur les plans et se jetant dans la LYS située à 5 m. Les secours tentent de stopper la fuite avec un coussin vetter mais l'obturation est partielle en raison de la vétusté de l'installation. Une société spécialisée cure la cuvette de rétention.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de rédiger un rapport d'accident et de ne pas remettre en service la cuve avant d'avoir fait réaliser un diagnostic et une remise en état de cette dernière. Un arrêté d'urgence est proposé au Préfet.

ARIA 36263 - 08/06/2009 - 59 - SAINT-SAULVE

24.20 - Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

Un feu se déclare vers 22h30 sur un transformateur à huile dans une usine de fabrication de tubes en acier. L'alimentation électrique du site (aciérie et tuberie) est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec une lance à mousse ; le transformateur est isolé par les services de l'électricité. Aucune pollution n'est signalée, l'huile a été contenue dans la cuvette de rétention. L'intervention des secours s'achève vers minuit. Aucun chômage technique n'est prévu. L'activité de l'établissement redémarre normalement le surlendemain.



ARIA 36261 - 09/06/2009 - 59 - DUNKERQUE

46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

Un feu se déclare vers 10h30 dans un entrepôt de 5 000 m² de fournitures industrielles, peintures, solvants et matières combustibles abritant également une société de matériel électrique. La détection incendie se déclenche. Plusieurs explosions sont entendues et une épaisse fumée noire se dégage.

Les secours évacuent les employés, bloquent l'accès à la zone industrielle et interrompent la circulation sur la RD 625. Ils protègent 2 parcs de stockage en plein air de bonbonnes d'acétylènes et de bouteilles de gaz combustible liquéfié situés à quelques dizaines de mètres. Durant leur intervention, les pompiers rencontrent des difficultés pour l'alimentation en eau. L'incendie est maîtrisé avec 8 lances dont 1 sur échelle. Une surveillance des lieux est réalisée durant la nuit.

La municipalité, la préfecture et l'inspection des installations classées se rendent sur place. La partie administrative est épargnée mais le reste du bâtiment est détruit. L'activité de l'entrepôt n'a pas été déclarée car selon l'exploitant le stockage de matières combustibles ne dépasse pas les 500 t imposant un classement au titre de la rubrique 1510.

Le feu aurait pris dans le bâtiment abritant le dépôt de fournitures industrielles dans la partie la plus éloignée des bouteilles de gaz. Bien qu'elles n'aient pas été touchées par l'incendie, les bouteilles ont fait l'objet d'un examen et de mesures appropriées.

ARIA 36272 - 12/06/2009 - 59 - AUBY

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare vers 16h30 dans un hangar désaffecté de 4 000 m² abritant un stock de matières plastiques. Un important panache de fumée se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie avec 5 lances à débit variable. L'incendie serait d'origine criminelle.

ARIA 36273 - 15/06/2009 - 59 - BON DUES

96.01 - Blanchisserie-teinturerie

Un feu se déclare vers 21 h dans le bâtiment de stockage de 3 000 m² d'une blanchisserie, abritant du linge et des outils de production. Les pompiers éteignent l'incendie après 45 min avec 5 lances dont 1 sur échelle puis déblaient les lieux. La toiture est détruite à 80 %, ainsi que 300 m² de bâtiment et de stock. Aucun chômage technique n'est envisagé pour les 80 employés.

ARIA 36288 - 16/06/2009 - 59 - VIEUX-CONDE

25.94 - Fabrication de vis et de boulons

Un feu se déclare vers 3 h sur un condensateur de 400 W dans une visserie. Les employés sont évacués et l'incendie est éteint avec un extincteur à poudre. Les pompiers ventilent les locaux avant la reprise d'activités de l'établissement 1 h plus tard.



ARIA 36320 - 19/06/2009 - 59 - DUNKERQUE

33.14 - Réparation d'équipements électriques

Dans une entreprise de réparation d'équipements électriques, une montée en température se produit vers 18h30 dans un réservoir d'huile minérale diélectrique à la suite de la défaillance d'une sonde de régulation de température. Des vapeurs chargées de monoxyde de carbone sont émises et incommode 5 employés qui sont conduits à l'hôpital. Les pompiers refroidissent la capacité avec une lance et contrôlent l'abaissement de température avec un thermomètre.



ARIA 36371 - 28/06/2009 - 59 - HASPRES

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 8h30 dans un hangar agricole de 2 000 m² abritant 400 t de paille et de foin, ainsi que du matériel agricole. Les gendarmes interrompent la circulation. Les pompiers protègent une cuve de 400 l de fioul et maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances, après 2h30 d'intervention. Un élu se rend sur place. Une partie du bâtiment est effondrée, le reste doit être abattu car les poutres maîtresses se sont pliées sous l'effet de la chaleur. La récolte de foin nécessaire à l'alimentation hivernale des 115 bovins est brûlée, ainsi que 200 t de paille sèche ; 3 remorques à paille et une barre de coupe de moissonneuse-batteuse sont détruites. Le hangar n'était pas connecté à l'électricité. D'après l'exploitant, le chemin agricole est assez fréquenté la nuit et le week-end notamment et un mégot imprudemment jeté d'un véhicule pourrait être la cause de cet incendie.

ARIA 36485 - 08/07/2009 - 59 - DUNKERQUE

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare vers 13 h dans un bâtiment de 2 000 m² d'un centre de valorisation de déchets organiques. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15 h avec 2 lances à débit variable. Quelques centaines de kilos de compost ont été carbonisés, mais aucun dommage matériel n'est à déplorer.



ARIA 36547 - 17/07/2009 - 59 - WASQUEHAL

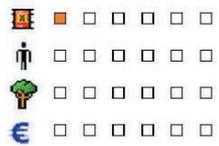
20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Dans une usine chimique, la corrosion interne d'une vanne d'une cuve de 17 t d'acide chlorhydrique provoque vers 6 h un trou dans la tuyauterie et le dégagement d'une épaisse fumée ; 50 l d'acide se déversent et sont contenus dans la rétention. Les secours évacuent 1 employé victime de maux de tête et colmatent la fuite avec des équipements spéciaux. L'activité de l'usine reprend normalement vers 8 h.

ARIA 36594 - 19/07/2009 - 59 - HAVELUY

45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles

Un feu se déclare vers 1h15 dans un bâtiment de 2 500 m² abritant un garage automobile et un magasin de pièces détachées de véhicules. Les 56 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre avec 7 lances à débit variable dont 2 sur échelles ; les secours ont dû découper la clôture en grillage pour accéder à l'établissement. Le bâtiment à structure métallique est détruit à 90 % ainsi que 2 voitures, un camion benne et du matériels divers et de bureautique ; 2 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

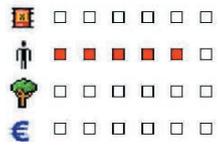


ARIA 36926 - 27/07/2009 - 59 - VALENCIENNES

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Une fuite intermittente de GPL se produit vers 17 h au niveau de l'orifice de remplissage du réservoir d'une voiture sur l'aire d'une station-service d'un hypermarché. La station est évacuée et un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. Les pompiers déploient une lance à débit variable en protection et effectuent des mesures d'explosimétrie ; aucun risque d'explosion n'est relevé. La fuite s'interrompt d'elle-même ;

l'intervention des pompiers s'achève vers 19 h.



ARIA 36635 - 28/07/2009 - 59 - LES MOERES

10.31 - Transformation et conservation de pommes de terre

Un employé d'une entreprise de conditionnement de pommes de terre effectue une mauvaise manipulation et/ou constate le dysfonctionnement d'une vanne anti-retour, connectant les eaux industrielles avec le réseau de distribution d'eau potable de la commune : de l'eau brunâtre et malodorante sort des robinets des

habitants de la commune. Le service de distribution des eaux, prévenu 15 min plus tard, isole le branchement, purge régulièrement le réseau et effectue des prélèvements et une campagne d'information des riverains par du porte-à-porte. La municipalité demande l'assistance des secours et distribue des bouteilles d'eau en mairie aux 730 habitants en attendant les résultats des services sanitaires ; l'utilisation de l'eau pour les besoins ménagers et hygiéniques est possible le soir même.

Le service de distribution des eaux continue l'information des riverains le lendemain par des appels téléphoniques et des annonces publiques. La municipalité informe les pompiers le 30/07 vers 16h30 de l'incident et ils renforcent les moyens hydrauliques en cas de sinistre afin de palier l'indisponibilité des bouches incendie.

Le 03/08 les résultats autorisent la consommation alimentaire de l'eau sauf pour 20 à 30 abonnés du centre ville. De nouveaux résultats sont attendus d'ici le 07/08 ; la municipalité leur distribue des bouteilles d'eau.

La société de distribution des eaux porte plainte pour pollution accidentelle contre l'exploitant.

ARIA 36638 - 31/07/2009 - 59 - KILLEM

13.10 - Préparation de fibres textiles et filature

Un feu se déclare dans un hangar de stockage d'une entreprise de teillage de lin (broyage de fibres). Vers 3 h du matin, le chauffeur de la société prend son service et aperçoit des flammes sortant du hangar ; il avertit le directeur de l'entreprise et les pompiers. Le risque de propagation aux bâtiments voisins est important ; 2 des 6 compartiments de stockage de 800 m² sont en flammes, soit 1 500 m² de stockage sur 5 500 m². Le feu est circonscrit vers 4h30 ; 750 t de lin affiné, produit fini prêt à partir vers les filatures clientes de l'entreprise (10 % du stock), ont brûlé, soit 3 000 balles de 250 kg. Les bâtiments hébergeant les activités de teillage ne sont pas atteints, il en est de même pour les hangars abritant le lin fraîchement coupé. Cependant, les transformateurs sont endommagés par les flammes provoquant la perte d'alimentation électrique du teillage. Afin de reprendre son activité, l'exploitant met en place un groupe électrogène. Les balles de lin continuant de se consumer sont épanchées dans un champ voisin et arrosées durant plusieurs jours. Des rondes de surveillance sont assurées tant que les balles présentent un risque ; le lin étant biodégradable, seuls les fils de fer seront récupérés. L'exploitant emploie actuellement 150 personnes (période de récolte) ; 36 salariés sur les 78 permanents sont en chômage technique sur 2 jours. La gendarmerie effectue une enquête et privilégie l'origine électrique du feu. Les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

ARIA 36689 - 16/08/2009 - 59 - LOOS

38.12 - Collecte des déchets dangereux

Un feu vers 9 h dans un centre de traitement de déchets médicaux (DASRI) émet une épaisse fumée noire visible à plusieurs kilomètres. Le gardien tente d'éteindre l'incendie et donne l'alerte. Les pompiers éteignent le feu vers 11 h avec 6 lances ; 1 000 m² de la zone de traitement sont détruits et 500 m² de toiture sont effondrés, mais l'espace de stockage a été épargné. L'activité peut poursuivre et aucune mesure de chômage technique n'est prévue. Le feu aurait pris dans un conteneur situé à l'extérieur, contre le bâtiment. Une enquête est effectuée.

ARIA 36675 - 1 8/08/2009 - 59 - GRAVELINES

35.1 - Production, transport et distribution d'électricité

Un feu se déclare vers 21 h sur le moteur d'un ventilateur dans un local de stockage d'une centrale nucléaire. Les services de sécurité internes éteignent l'incendie. A l'arrivée des pompiers, le sinistre est maîtrisé ; il n'y a aucun blessé ; les secours ventilent le local. La préfecture est avisée de l'accident.

ARIA 36729 - 23/08/2009 - 59 - SAINT-POL-SUR-MER

38.31 - Démantèlement d'épaves

Un feu se déclare vers 18h30 dans une casse automobile abandonnée de 800 m², envahie par les broussailles et jouxtant une voie ferrée. L'incendie émet un important nuage de fumée noire qui perturbe la circulation sur une route voisine. La circulation routière et l'alimentation électrique de la ligne ferroviaire sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h30 avec 3 lances à débit variable et 1 lance canon puis maintiennent en place une surveillance des lieux.

ARIA 37478 - 07/09/2009 - 59 - AUBY

24.43 - Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain

Un lundi matin dans une usine métallurgique de métaux non-ferreux, 4 t d'acide sulfurique s'écoulent sur une aire de dépotage par la vanne arrière d'un camion-citerne en cours de chargement.

Le vendredi précédent, le service de maintenance du transporteur avait ouvert cette vanne lors du lavage de la citerne avant de remplacer 3 joints du dôme à la demande du chauffeur ; cette vanne n'a pas été refermée après l'intervention. A l'arrivée dans l'usine, le conducteur du véhicule, chauffeur expérimenté dans le transport des matières dangereuses, a rempli la fiche de vérification présentée par l'établissement, cochant la case concernant la fermeture correcte des vannes de fond et de pied sans vraisemblablement avoir effectué le contrôle correspondant.

A la suite de l'accident, le transporteur complète sa check-list des vérifications à effectuer avant le départ d'un véhicule de l'entreprise en rajoutant une rubrique relative à la fermeture correcte de la vanne de fond, de pied et du dôme. Il diffuse également une note de service à ses chauffeurs rappelant les instructions à respecter en cas de lavage de citerne.

ARIA 37102 - 27/09/2009 - 59 - DUNKERQUE

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare vers 23 h dans un bâtiment administratif de 100 m² dans un abattoir. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération ; 16 employés sont en chômage technique.



ARIA 37860 - 05/10/2009 - 59 - WASQUEHAL



13.30 - Ennoblement textile



Dans une usine d'ennoblissement textile, à la fin du dépotage d'un citerne routière d'acide sulfurique, le chauffeur débranche le flexible encore en compression vers 12h45 et une projection d'acide le brûle à l'œil et au visage. Les pompiers transportent la victime à l'hôpital.



Le chauffeur ne s'est pas présenté à l'accueil en arrivant, il ne portait pas de lunettes de protection et sa combinaison n'était pas remontée jusqu'en haut ; il a débranché le flexible côté installation sans avoir décompressé le système. Il était seul au moment de débrancher car c'était le changement d'équipe chez le client. Le transporteur sensibilise ses chauffeurs au dépotage sous pression ainsi qu'au port des EPI et interdit le dépotage seul. Il demande au client de modifier son installation (dépotage à 1.60 m de hauteur) et révisé la convention de dépotage.



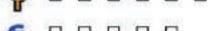
ARIA 37219 - 19/10/2009 - 59 - DUNKERQUE



19.20 - Raffinage du pétrole



Dans une raffinerie, un feu se déclare sur un bac de stockage de 280 m³ (hauteur 12m) contenant 67 t de bitume (hauteur de produit : 2,5 m) et provoque l'éclatement du toit fixe et le dégagement d'un épais panache de fumées noires. Le POI est déclenché à 16h20. Les secours internes mettent en action un rideau d'eau et éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse avant l'arrivée des pompiers externes qui n'interviennent pas. Le POI est levé à 16h40.



Les eaux d'extinction sont collectées via le réseau «eaux huileuses» dans un bassin de décantation du site. 3 bacs identiques et 4 de plus petite capacité situés à proximité sont épargnés. La municipalité et la préfecture sont informées.

Un défaut d'inertage à la vapeur du bac pourrait être à l'origine de l'accident. A la température de stockage (200 °C), des sulfures pyrophoriques se forment dans le bitume à proximité des parties métalliques du bac. De l'air se serait introduit dans le bac dans

l'après-midi et les sulfures se seraient enflammés au contact de l'oxygène de l'air, provoquant l'éclatement du toit par surpression et initiant la combustion du bitume.

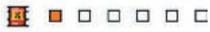
Des contrôles de la qualité de l'inertage sur les 3 bacs identiques sont effectués dès le lendemain.

En l'absence de moyen technique spécifique, la présence de vapeur d'eau au dessus du produit chaud est contrôlée visuellement au niveau des événements lors de rondes effectuées par des opérateurs. Dans l'attente des résultats des investigations engagées par l'exploitant pour confirmer les causes de l'accident et mettre en place des mesures appropriées, ce dernier intensifie la fréquence des contrôles visuels de l'inertage à la vapeur des bacs.

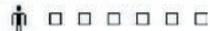
ARIA 37423 - 31/10/2009 - 59 - MAUBEUGE

52.10 - Entreposage et stockage

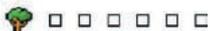
Un feu se déclare vers 21h30 dans un local de stockage de 400 m² sur 3 étages des services techniques municipaux. Les pompiers éteignent l'incendie au bout d'1 h avec 7 lances dont 2 sur échelle. Du matériel et des décorations de Noël sont détruits.



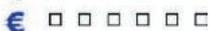
ARIA 37453 - 08/11/2009 - 59 - CAUDRY



52.10 - Entreposage et stockage

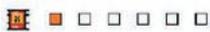


Un feu se déclare vers 20h45 dans un local de stockage de 1 200 m² appartenant à 3 sociétés et abritant des cartons, des palettes, des textiles et des matériels de chauffage. Plusieurs explosions, sans doute dues à des bouteilles de gaz, sont entendues. Le feu se propage rapidement. Les pompiers éteignent l'incendie vers 0h30 avec plusieurs lances à incendie.



Annexes - Risques technologiques

Les principaux accidents survenus dans le Pas-de-Calais en 2009



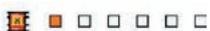
ARIA 35724 - 12/01/2009 - 62 - IVERGNY



01.50 - Culture et élevage associés



Un feu se déclare vers 5 h dans un poulailler de 1 000 m² abritant 21 000 poussins âgés de 5 jours. L'exploitant est averti par le déclenchement de l'alarme de l'installation. Les pompiers interviennent et éteignent l'incendie vers 7h45 avec 2 lances. Quelques dizaines de mètres carrés de paille sont brûlés mais le bâtiment d'élevage n'est pas endommagé. Cependant, la plupart des poussins sont morts asphyxiés par les fumées. Les survivants seront euthanasiés car déclarés impropres à la consommation. Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à une fuite sur une conduite de gaz (GPL) du système de chauffage de l'élevage.



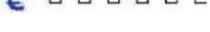
ARIA 35740 - 16/01/2009 - 62 - MONCHY-LE-PREUX



17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique



Vers 13h30, le dysfonctionnement d'un dispositif de chauffage au fioul aurait provoqué une intoxication au monoxyde de carbone (CO) dans une usine de couches culottes; 3 employés victimes de malaises et 4 autres de céphalées sont transportés à l'hôpital. Les pompiers ventilent les locaux et effectuent des mesures de CO qui s'avèrent normales. Vers 16h30, 3 autres employés victimes de céphalées, sont transportés à l'hôpital. Les gaz chauds en partie haute auraient créés, lors de leur refroidissement par des ventilateurs, une 2ème intoxication. Les secours ventilent à nouveau les locaux. L'activité de l'entreprise reprendra le lundi matin. Des investigations sont également réalisées sur une machine utilisant un gaz de réfrigération chloro-fluoré (R22).



ARIA 35988 - 19/03/2009 - 62 - LESTREM



10.62 - Fabrication de produits amyliacés



Une explosion se produit à 9h25 dans une des 6 cellules métalliques d'un silo, remplie d'une tonne d'amidon de maïs. Aucun blessé n'est à déplorer et les dégâts matériels sont mineurs (manches de filtration calcinées) ; les événements situés en partie supérieure de la virole de la capacité se sont ouverts. Lors de la déflagration, la cellule d'un volume de 200 m³ (contenance 110 t) était simultanément en phase de vidage vers l'enceinte voisine et de remplissage depuis le transport pneumatique du circuit broyage. Selon l'exploitant, une décharge électrostatique entre la boule en inox du dispositif de mesure de niveau manuelle, en position haute lors des faits, et le toit de la cellule est à l'origine de l'allumage d'un nuage d'amidon en suspension ; la boule suspendue à une corde en nylon non-conductrice était isolée et s'est chargée lors du remplissage de la capacité. A la suite de l'accident, la cellule est nettoyée, le caisson de filtration est remplacé, les événements sont remis en état et les dispositifs de mesure de niveau manuelle des 6 capacités sont remplacés par des sondes analogiques.



 **ARIA 36291 - 30/03/2009 - 62 - BETHUNE**

 22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques

 Une fuite de gaz est signalée dans un atelier du bâtiment central d'une usine de fabrication de pneus. L'alerte est donnée peu avant 10h30. Un important dispositif est mis en place, les pompiers évacuent le personnel (7 personnes) et effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent positives. La fuite se situe sur une canalisation de purge (mélange de gaz et de vapeur d'eau) ; cette dernière est colmatée, les locaux sont ventilés et les services du gaz réparent la canalisation. Un électricien légèrement incommodé est conduit à l'hôpital. L'ensemble de l'intervention dure 1h30 ; l'activité reprend rapidement.

ARIA 36065 - 06/04/2009 - 62 - BRUAY-LA-BUISSIÈRE

38.32 - Récupération de déchets triés

Un feu se déclare dans la nuit dans un bâtiment de 1 000 m² stockant divers matériels de récupération ; le gardien alerte les secours à 6 h. Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances dont 1 sur échelle vers 7h40. Un stock de textile est brûlé et la toiture est détruite. L'activité du site reprend dans la matinée.

ARIA 36121 - 22/04/2009 - 62 - ISBERGUES

24.10 - Sidérurgie

Un écoulement de métal en fusion se produit à 18h05 dans une usine sidérurgique, à la suite de la percée d'un bouchon poreux d'un four contenant 70 t de fonte. Le déversement provoque l'incendie d'un transporteur à bande et de câbles électriques ; une importante fumée noire est émise. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable après interruption de l'alimentation électrique ; le refroidissement du métal répandu s'effectue à température ambiante. L'intervention des secours publics s'achève vers 20h30 ; la surveillance du refroidissement de la fonte est assurée par les pompiers internes et les opérateurs du four. Aucun blessé n'est à déplorer ; les pertes d'exploitation sont mineures car l'arrêt du four devait normalement s'effectuer 2 jours plus tard. Le POI de l'établissement n'a pas été déclenché.

ARIA 36132 - 25/04/2009 - 62 - BOURET-SUR-CANCHE

01.46 - Élevage de porcs

Un feu se déclare en début d'après-midi dans une porcherie de 150 m². Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h30 avec 3 lances puis déblaient les lieux. 14 truies allaitantes et 120 porcelets sont tués.

 **ARIA 36135 - 27/04/2009 - 62 - VENDIN-LE-VIEIL**

 16.24 - Fabrication d'emballages en bois

 Un feu se déclare vers 15h30 sur un stockage extérieur de palettes en bois de 10 000 m² d'une usine de palettes ; une épaisse fumée noire est visible de loin. Les employés évacuent les bouteilles de gaz et la police met en place un périmètre de sécurité afin d'éloigner les passants. Les pompiers protègent l'habitation voisine et les véhicules garés sur le site. Des rafales de vent compliquent l'intervention. Un élu se rend sur place. Les secours maîtrisent l'incendie à 18h45 avec 4 lances canon et 3 grosses lances puis éteignent les foyers résiduels. Ils déblaient les lieux et quittent le site le lendemain à 6h45. La scierie, une grue et 50 000 palettes sont détruites ; l'exploitant estime les dégâts à 500 000 euros. Le feu aurait pris entre la société et celle voisine oeuvrant dans le recyclage.

 **ARIA 36201 - 16/05/2009 - 62 - RUITZ**

 38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

 Dans un centre de tri des déchets, une poudre bleue provenant d'un sac percé est détectée sur le tapis roulant vers 11 h40. Les secours établissent un périmètre de sécurité et prennent en charge 10 employés se plaignant de picotements à la gorge. L'activité du centre est arrêtée et 34 employés sont en chômage technique. Une enquête est menée pour identifier le produit et son origine.

 **ARIA 36234 - 29/05/2009 - 62 - CALAIS**

 21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

 Entre le 29/05 et le 03/06, des effluents provenant d'une usine chimique et contenant des concentrations anormales en cyanure sont envoyés vers la station d'épuration municipale. A la réception des résultats d'analyse le 03/06, l'exploitant constate des concentrations de 56 à 118 mg/l dans les rejets alors que la norme est de 0,1 mg/l et stoppe l'envoi des eaux usées pour les stocker dans un bassin tampon. L'inspection des IC et la police de l'eau sont informées.

L'exploitant estime le rejet de cyanure à 161 kg sur ces 6 jours. Le substrat biologique de la station d'épuration est détruit et le rendement diminue significativement. L'exploitant de la STEP isole les boues produites contaminées. La station rejette des eaux en sortie de traitement ayant une DCO jusqu'à 330 mg/l (3 fois la norme), polluant ainsi le canal de MARCK. L'exploitant de la STEP réensemence le bassin avec des bactéries provenant des boues d'une autre station. L'exploitant rejette à nouveau ses effluents depuis le 06/06 à un débit de 5 m³/h en réalisant des prélèvements toutes les 4 h ; les valeurs étant conformes, le débit est augmenté le 08/06 à 10 m³/h, puis à 20 m³/h le 9/06 et à 25 m³/h le 10/06.

Le rejet en sortie de l'atelier de décyanuration de l'usine chimique est réalisé par batch et l'analyseur de cyanure n'aurait pas détecté les fortes concentrations en raison d'un défaut de gamme de mesure (mauvais calibrage). L'exploitant vérifie les systèmes de mesure et les contrôles sont renforcés. L'exploitant diffuse un communiqué de presse de 9 juin.

ARIA 36241 - 02/06/2009 - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY

38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Un incendie se déclare vers 18h30 sur 500 m² de pneumatiques et de paille stockés en plein air par les services de la communauté urbaine à la suite du blocage de la centrale d'achat d'une grande surface par des producteurs de lait. Le stock avait été arrosé avant stockage ; le feu a pu couvrir sous le tas. Le feu détruit 200 m² sur 2 m de haut, soit 400 m³ de matière. Le brasier dégage une fumée noire au-dessus des champs et de la zone industrielle et visible jusqu'aux communes environnantes. La police bloque l'accès routier à la station d'épuration proche du sinistre. Les pompiers débutent leur intervention avec 2 lances à eau de 500 l/min et une de 1 000 l/min puis utilisent de la mousse. Ils éteignent le feu au bout de 11 h. Le public et la presse se rendent sur les zones accessibles.

ARIA 36248 - 03/06/2009 - 62 - BETHUNE

38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Un feu se déclare vers 18h15 sur un stock de 30 t de pneus entreposés après une manifestation la semaine précédente. Un important panache de fumée noire se dégage et gêne la circulation routière. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent un complexe sportif de 20 000 m². Ils éteignent l'incendie vers 20h15 avec 3 lances. Un incident similaire s'est produit le 02/06 à ST LAURENT BLANGY (ARIA n° 36241).

ARIA 36278 - 13/06/2009 - 62 - TILLOY-LES-MOFFLAINES

22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc

Un feu se déclare vers 15h30 sur un stock de pneumatiques (chips) de 400 m² et 3 m de hauteur dans une usine spécialisée dans le recyclage des pneus. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les secours doivent faire face au risque important de propagation au stockage voisin. L'incendie est maîtrisé vers 17 h, mais des poches d'air entre les morceaux de caoutchouc pourraient encore prendre feu. Les pompiers protègent un transformateur haute tension à proximité, ainsi que la ligne ferroviaire et éteignent l'incendie avec 4 lances vers 17h30. Ils déblaient les lieux avec un tractopelle de la société. Une surveillance est maintenue durant la nuit. La chaleur pourrait être à l'origine de cet incendie.

ARIA 36647 - 31/07/2009 - 62 - ARRAS

27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Un feu se déclare vers 20h40 sur une armoire électrique dans un local transformateur d'une usine de fabrication de batteries d'accumulateurs à usage industriel ; 18 salariés sont évacués. Le système d'extinction automatique se déclenche et neutralise l'incendie. Les services de l'électricité interrompent l'alimentation du transformateur. L'intervention des secours s'achève vers 22 h. Les dégâts électriques sont importants ; 300 employés pourraient être en chômage technique durant 1 semaine. Un court-circuit ou une surtension serait à l'origine de l'incendie.

ARIA 36736 - 28/08/2009 - 62 - LES ATTAQUES

28.29 - Fabrication de machines diverses d'usage général

Un feu de câbles électriques se déclare vers 11h15 dans un transformateur sans PCB d'une entreprise de fabrication d'éléments de filtration pour l'industrie ; une vingtaine d'employés est évacuée. L'incendie est éteint avec les extincteurs de l'entreprise. Aucun blessé n'est à déplorer. L'intervention des secours s'achève à 12h30.



ARIA 37071 - 26/09/2009 - 62 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE

10.13 - Préparation de produits à base de viande

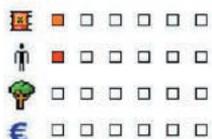
Dans une zone industrielle, une fuite d'ammoniac (NH₃) a lieu vers 4h15 sur l'un des 10 compresseurs des installations de réfrigération d'une usine agroalimentaire préparant des produits à base de viande. Le système de détection NH₃ dont le seuil de déclenchement est fixé à 800 ppm arrête et met en sécurité l'installation frigorifique, les extracteurs ATEX ayant démarré automatiquement au 1er seuil d'alarme fixé à 600 ppm.

Le POI est déclenché à 5h11 et les 230 salariés de l'établissement présents lors des faits se confinent dans la salle de pause. Alertés à 5h26, les services de secours (pompiers) mobilisent d'importants moyens d'intervention humains et matériels. La fuite d'NH₃ exclusivement gazeux a lieu par un voyant de visualisation de retour d'huile qui s'est dévissé sans doute à la suite de vibrations. Situé entre l'ultra séparateur d'huile du groupe de compression et le compresseur, ce voyant a vraisemblablement été mal resserré lors d'une précédente opération d'entretien.

Un pompier intervenant dans le cadre d'un plan «ETARE» et 2 techniciens frigoristes de l'usine, équipés d'ARI et de masques à cartouches (type K2 utilisable jusqu'à une concentration de 5 000 ppm) arrêtent la fuite à 5h58 en fermant manuellement les vannes d'aspiration et de refoulement du compresseur. Après vérification des niveaux dans l'installation, 50 kg d'NH₃ auraient été évacués par les extracteurs ATEX situés en toiture à une hauteur comprise entre 8 et 9 m.

Les voyants de tous les autres compresseurs sont vérifiés, puis l'installation est remise en service le matin même à 10 h. Le personnel n'est autorisé à réintégrer les zones de travail que lorsque la concentration d'NH₃ dans le couloir d'accès à la salle des machines est inférieure à 10 ppm. Ce couloir d'accès est séparé de la salle des machines par un sas mais lors des opérations de réparation, un peu d'NH₃ s'y est dispersé ; aucune dispersion d'NH₃ dans les ateliers de l'usine n'a par contre été constatée.

Il n'y a eu ni blessés, ni impact sur l'environnement. La production de l'usine a été suspendue 5 h, aucune mesure de chômage technique n'a été prise.



ARIA 37194 - 12/10/2009 - 62 - MAROEUIL

20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

Une explosion se produit vers 13h45 au niveau d'un mélangeur dans une usine de fabrication de peinture. Un employé est grièvement brûlé au dos et les 70 autres sont évacués. La gare étant située à quelques centaines de mètres de l'usine, le trafic ferroviaire est interrompu. Les secours sécurisent les lieux et les salariés regagnent leur poste vers 15 h. Le lieu de l'accident est mis en sécurité et isolé car un trou s'est formé dans la toiture du bâtiment. D'après l'exploitant, un mélangeur aurait mal été fermé lors d'une procédure d'entretien ; des vapeurs de solvants flottaient dans l'air quand la victime a tenté de refermer le mélangeur, provoquant ainsi l'explosion. L'activité de l'usine reprend rapidement sur les 3 autres mélangeurs du site.

ARIA 37218 - 1 9/1 0/2009 - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY

38.32 - Récupération de déchets triés

Un feu se déclare vers 9h30 sur un stock de ferrailles de 25 000 m³, en limite de propriété d'une entreprise de récupération de métaux. L'incendie émet un important panache de fumées visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les habitants situés sous le vent sont invités à se confiner chez eux. Les secours effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. La quarantaine de pompiers mobilisés provenant de 5 casernes, maîtrise le sinistre avec 6 lances à débit variable dont 2 sur échelles, aidée par les employés du site qui déplacent les ferrailles avec 3 grues à grappins ; 20 employés d'une société voisine et 3 grutiers de l'entreprise incommodés par les fumées sont examinés par le service médical des secours, aucune hospitalisation n'est nécessaire. L'incendie est éteint vers 15 h puis les pompiers maintiennent en place une surveillance jusqu'à 22 h pour combattre les foyers résiduels ; le reste de la nuit cette surveillance est assurée par le personnel de l'établissement. Une partie des eaux d'extinction s'est écoulée à l'extérieur du site. Selon l'exploitant, qui a porté plainte au commissariat, un acte de malveillance est à l'origine de l'incendie, des traces de passage ayant été constatées à l'arrière du terrain de l'entreprise.

ARIA 37261 - 26/10/2009 - 62 - CHOCQUES

20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Un feu se déclare à 21h35 dans un réacteur situé à proximité de 2 bonbonnes de résines, dans un atelier d'une usine chimique classée Seveso. Le POI est déclenché. Les secours internes éteignent l'incendie avant l'arrivée des pompiers externes et les eaux d'extinction sont confinées. Les 125 employés ne sont pas en chômage technique et l'activité reprend le lendemain dans l'atelier épargné par l'incendie mais les travaux de remise en état du site devraient durer 1 mois. L'exploitant rédige un communiqué de presse.

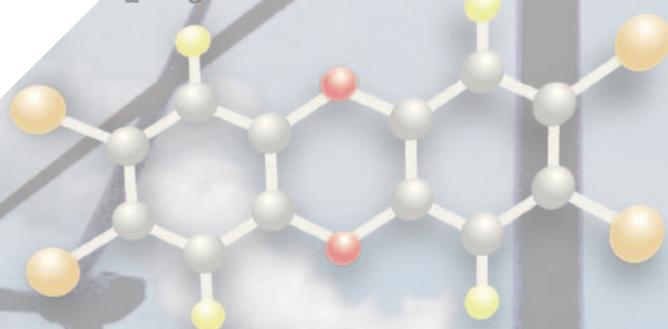
Les rejets dans l'air

En raison des effets conjugués des programmes de réduction des émissions polluantes engagés par les exploitants et de la baisse des activités, les émissions des principaux polluants sont en nette diminution entre 2008 et 2009 (de -11 à -21%). Cette diminution s'observe en comparant les rejets des établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009.

La proportion des émissions d'origine industrielle dans l'air est très variable. Selon le polluant considéré, les émissions industrielles représentent de 25 à plus de 90% du total des émissions régionales. Ces dernières comprennent aussi les émissions issues du secteur de l'énergie, des transports, de l'agriculture et du secteur résidentiel tertiaire, non détaillées dans le présent chapitre.

Il faut également signaler que le nombre de contrôles réalisés de manière inopinée à la demande de la DREAL Nord-Pas-de-Calais est en augmentation en 2009, tandis que le nombre de résultats dépassant les valeurs limites est en baisse.

PNAO
polychlorodibenzofuranes



plomb
dioxyde de soufre

CO₂
legionellose
tour aérorefrigerante humide

zones de développement de l'éolien

Les chiffres clés du Nord-Pas-de-Calais

Le bilan de l'air en 2009 se base sur un taux de déclaration un peu plus élevé qu'en 2008. Ainsi, ce sont **429 entreprises** qui font l'objet du présent chapitre contre 379 en 2008.

Il est à noter que les valeurs annoncées ici ne tiennent pas compte des rejets des établissements ne les ayant pas communiqués, malgré les relances. La liste de ces établissements n'ayant pas répondu figure en tête de ce document IRE 2010.

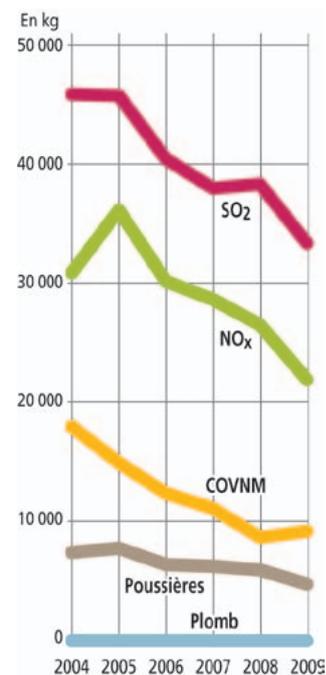
Afin de comparer ce qui est comparable, une notion de comparaison « à périmètre constant » a été introduite, comme l'an dernier, dans l'analyse des évolutions entre 2008 et 2009 : sont alors comparés les totaux des émissions régionales des **entreprises ayant répondu à la fois en 2008 et en 2009, soit 361 établissements**. Parmi ceux-ci, la totalité des principaux émetteurs 2008 (ceux dont les rejets sont supérieurs aux seuils rappelés dans le tableau ci-dessous) ont également répondu à l'enquête 2009. Par conséquent, on note de faibles écarts entre le total des émissions déclarées par 429 industriels en 2009 et le total des émissions des 361 établissements ayant répondu à l'enquête de la DREAL Nord-Pas-de-Calais à la fois en 2008 et en 2009 [voir le tableau ci-dessous].

Le nombre des principaux rejets est stable pour chaque polluant considéré [voir le tableau ci-dessous].

À « périmètre constant », c'est à dire en comparant les rejets des 361 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, ce qui permet de mesurer les progrès faits par les industriels d'une année sur l'autre, **les différents flux de pollution sont en diminution entre 2008 et 2009. Les émissions de plomb enregistrent la plus forte baisse (-21 %), suivies par les poussières (-20 %) et les oxydes d'azote (-17 %).**

Sur un plus long terme, les émissions de plomb ont diminué de 50 % de 2004 à 2009, celles de poussières de 36 % et celles de dioxines ont baissé de 59 % depuis 2004.

La répartition des rejets industriels montre l'importance des industries lourdes sur la zone industrielle de Dunkerque et des centrales thermiques pour le Hainaut en ce qui concerne le dioxyde de soufre (SO₂). Les rejets de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) voient leur impact territorial s'étendre à l'ancien bassin minier et à la métropole lilloise avec les activités de l'automobile et de l'imprimerie.



Les émissions industrielles déclarées dans la région

Les émissions industrielles des 429 entreprises ayant répondu à l'enquête 2009 sont en forte diminution entre 2008 et 2009.

Total des émissions industrielles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Dont 2009, à « périmètre constant » *
CO ₂	21 843 787 t	22 611 543 t	21 626 731 t	25 595 254 t	23 373 569 t	20 628 181 t	20 073 295 t
SO ₂	45 087 t	44 976 t	39 750 t	37 332 t	37 658 t	32 793 t	32 782 t
NO _x	30 362 t	32 531 t	29 648 t	28 158 t	26 067 t	21 543 t	21 293 t
COVNM	17 673 t	14 689 t	12 169 t	10 917 t	8 541 t	9 043 t	7 623 t
Poussières	7 301 t	7 645 t	6 292 t	6 146 t	5 856 t	4 682 t	4 640 t
Plomb	17,6 t	13,3 t	14,4 t	13,2 t	10,9 t	8,75 t	8,69 t
Dioxines	22,3 g	18,1 g	18,9 g	20,7 g	10,7 g	9,17 g	9,15 g

* Le « périmètre constant » représente les entreprises ayant répondu à l'enquête à la fois en 2008 et 2009.

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010. Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Quelques repères sur la pollution de l'air

L'air naturel, mélange complexe composé principalement d'azote (78%) et d'oxygène (21%), est indispensable à la vie. Chacun de nous en inhale 12 000 à 15 000 litres par jour.

Un polluant est une substance introduite dans l'atmosphère, ou dont on a augmenté la concentration, ayant des effets mesurables sur l'environnement, l'Homme, la faune, la flore ou les matériaux. Selon le Conseil de l'Europe, constitue une pollution toute modification de la composition normale de l'air pur susceptible de provoquer un effet nuisible ou de provoquer une gêne.

Les pollutions de l'air apparaissent essentiellement sous deux formes : gazeuse (présence de gaz nouveaux ou augmentation de la proportion d'un gaz existant naturellement) et « particulaire » (mise en suspension de poussières).

Nombre de principaux émetteurs de la région

Le nombre des principaux émetteurs de la région reste stable.

	Seuil	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CO ₂	Plus de 100 000 t/an	20	20	19	23	24	23
SO ₂	Plus de 500 t/an	17	13	14	13	12	13
NO _x	Plus de 500 t/an	12	12	13	13	10	8
COVNM	Plus de 200 t/an	18	17	16	16	14	12
Poussières	Plus de 100 t/an	12	10	9	10	9	9
Plomb	Plus de 100 kg/an	17	18	14	12	9	10
Dioxines	Plus de 1 mg/an	20	26	23	25	24	22

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010. Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

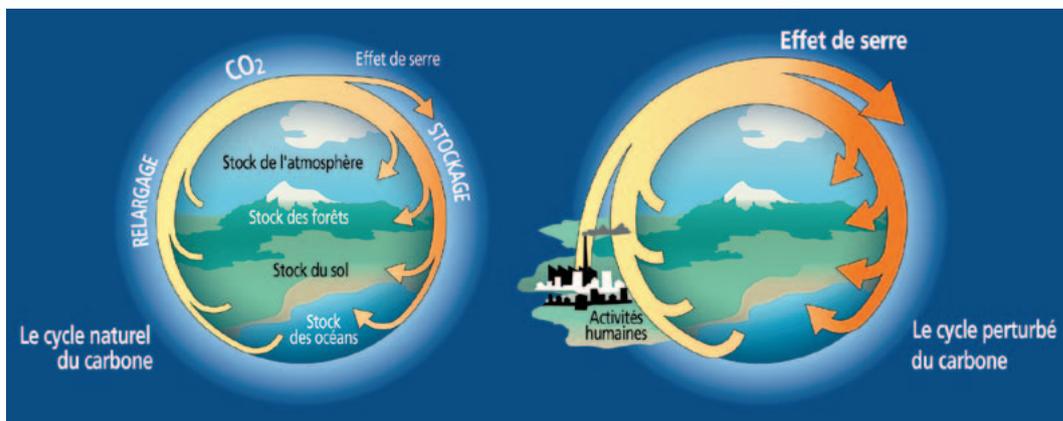


Les stations de mesures exploitées par ATMO Nord - Pas-de-Calais pour assurer la surveillance de la qualité de l'air

- Station urbaine
- Station périurbaine
- Station de proximité automobile
- Station de proximité industrielle
- Station d'observation
- Station météorologique

L'effet de serre

Le dioxyde de carbone (CO₂) additionnel, libéré par les activités humaines, est responsable pour plus de la moitié de l'accroissement de l'effet de serre.



L'effet de serre est un phénomène naturel. Présents en petite quantité dans l'atmosphère, certains gaz comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂) ou le méthane (CH₄) retiennent une large part de l'énergie solaire renvoyée vers l'espace par la terre. Ce faisant, ces gaz à effet de serre (GES) maintiennent l'atmosphère à une température moyenne d'environ 15 °C. Sans eux, le développement de la vie ne serait pas possible.

Sous l'effet des GES, l'atmosphère terrestre se comporte comme la vitre d'une serre, laissant entrer une large part du rayonnement solaire, mais retenant le

rayonnement infrarouge réémis. La transparence de l'atmosphère (dans le visible) permet au rayonnement solaire d'atteindre le sol. L'énergie ainsi apportée s'y transforme en chaleur. Comme tout corps chaud, la surface de la terre a tendance à rayonner une partie de sa chaleur vers les corps plus froids qui l'environnent.

Mais les GES et les nuages sont opaques aux rayons infrarouges émis par la terre. En absorbant ces rayonnements, ils emprisonnent l'énergie thermique près de la surface du globe, ce qui réchauffe l'atmosphère basse.

Graphies

Les gaz à effet de serre et les quotas de CO₂

Les émissions de CO₂, un enjeu majeur

La concentration actuelle de CO₂ est la plus importante jamais observée, c'est pourquoi une lutte à tous les niveaux est engagée.

■ Au niveau international, le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto, signé en 1997, a pour objectif de contraindre les pays industrialisés à réduire leurs émissions de GES. L'accord prévoit notamment que les quinze plus anciens membres de l'Union européenne abaissent leurs rejets de 8 % entre 2008 et 2012, par rapport à 1992. Pour la France, cette première étape impose la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010. La deuxième étape consiste en une division par quatre de ces émissions à l'horizon 2050.

■ Au niveau national, le plan « Climat » national

Le plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) a été officiellement adopté en 2000. Il a été renforcé en 2004 par le plan « Climat ». Celui-ci rassemble des mesures de réduction des émissions de CO₂ étendues à tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français.

■ Au niveau régional, le plan « Climat » Nord - Pas-de-Calais

L'État, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et la délégation régionale de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ont décidé de travailler de concert pour porter ensemble la construction d'un plan « Climat » Nord-Pas-de-Calais. Ce plan, qui a été lancé en 2006, vise à apporter une meilleure lisibilité sur le territoire régional, une plus grande efficacité et un positionnement renforcé en faveur de :

- la concrétisation des actions sur le territoire régional,
- l'optimisation des fonds publics et de la recherche de nouveaux moyens de financements, de la coordination des interventions,
- l'appropriation et la démultiplication des actions par les différentes structures « relais »,
- la mobilisation, l'adhésion et le changement de comportement de tous les acteurs et en particulier des citoyens.

■ Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

Ce schéma prévu par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (« Grenelle II ») proposera des orientations en matière de qualité de l'air, d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce dernier. Il définira notamment des objectifs en matière de maîtrise de l'énergie et déterminera, pour l'horizon 2020, par zones géographiques et en tenant compte des objectifs nationaux, des orientations qualitatives et quantitatives de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre (renouvelable et de récupération) du territoire considéré.

■ Les plans « Climat énergie » territoriaux

Ces plans offrent un cadre aux différents niveaux de territoire pour réaliser des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils sont aussi prévus par la loi « Grenelle II ».

En outre, en Nord-Pas-de-Calais, l'Ademe et le Conseil régional accompagnent les acteurs locaux dans leur démarche de plan « Climat » territorial, avec pour objectifs de :

- permettre une meilleure cohérence et une coordination des actions engagées territorialement dans les secteurs émetteurs (transports, bâtiments...);
- contribuer à rationaliser les actions territoriales de programmation en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la mobilisation des acteurs ;
- traduire, dans l'esprit de la stratégie nationale du développement durable, l'exemplarité des pouvoirs publics locaux en matière de réduction des gaz à effet de serre (actions sur le patrimoine des collectivités) ;
- s'inscrire dans la dynamique des Agendas 21 locaux (participation de l'ensemble des acteurs territoriaux).

Le marché des quotas d'émission de CO₂

Le 13 octobre 2003, l'Europe adopte une directive qui met en place un marché de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dès 2005. La finalité de cette directive est d'atteindre l'objectif fixé par le protocole de

Kyoto (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8 % pour l'Europe d'ici à 2012). La directive précise les secteurs d'activités qui sont concernés, notamment les installations de combustion, les raffineries, les cokeries, la production et transformation des métaux ferreux, l'industrie minérale et la fabrication de papier et de carton.

De plus, la directive définit les gaz à effet de serre concernés : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrocarbures fluorés (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), et hexachlorure de soufre (SF₆).

Enfin, elle définit le quota comme étant une autorisation à émettre une tonne d'équivalent dioxyde de carbone au cours d'une période déterminée.

Chaque année, l'entreprise doit déclarer les émissions concernées par le système d'échange qu'elle a émis lors de l'année précédente. L'ensemble des déclarations validées par les services de l'État sont ensuite transmises à la Caisse des dépôts par l'Administration.

Lorsque le montant des émissions risque de dépasser le montant de quotas affectés sans qu'une action de réduction d'émission soit économiquement envisageable, l'entreprise peut à tout moment acheter des quotas sur le marché à une autre entreprise qui dispose de quotas en excès.

Le plan national d'allocation de quotas (PNAQ I)

Pour appliquer en France la directive européenne mettant en place un marché de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été pris en considération, dans un premier temps, et plus particulièrement pour la période 2005-2007. Ainsi, un plan national d'allocation des quotas d'émissions des gaz à effet de serre (PNAQ I) a été mis en place pour cette première période 2005-2007. Il a été approuvé par la Commission européenne le 17 décembre 2004.

En région Nord-Pas-de-Calais, 114 établissements (68 pour le Nord, 46 pour le Pas-de-Calais) sont concernés par le PNAQ I. **75,25 millions de tonnes de CO₂ leur ont été attribuées pour la période 2005-2007, ce qui représente le sixième des quotas nationaux.** La région est ainsi en première position en termes de quantité et en seconde position sur le nombre d'établissements concernés.

Le PNAQ II

Le plan national 2008-2012 (PNAQ II) demande de nouveaux efforts aux entreprises. Le périmètre d'application du système est renforcé, en particulier au niveau du secteur de l'énergie, afin d'inciter les industriels à poursuivre leurs efforts.

Les préfets ont notifié l'assujettissement aux exploitants en août 2007.

À l'échelle nationale, un total annuel de 137 millions de tonnes de CO₂ a été alloué à l'ensemble des entreprises visées par la directive « Quotas de CO₂ ».

Le PNAQ II concerne 105 entreprises dans la région Nord-Pas-de-Calais (63 pour le Nord, 42 pour le Pas-de-Calais). Un montant total de 113,33 Mt de CO₂ leur a été attribué pour la période 2008-2012.

Secteur d'activité	Tonnes de CO ₂
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	60 758 075
Énergie	16 683 260
Verre et matériaux	14 606 400
Industrie agro-alimentaire	9 705 070
Chimie, parachimie et pétrole	9 621 715
Papier et carton	1 686 085
Mécanique	141 240
Textile	79 915
Imprimerie	48 540
Total	113 330 300

L'allocation globale de quotas de CO₂ en Nord-Pas-de-Calais par secteur d'activité industrielle pour la période 2008-2012

La phase III du système communautaire d'échanges de quotas

La directive « quotas » révisée pour la phase III du système communautaire d'échanges de quotas (directive 2009/29/CE), adoptée dans le cadre du « Paquet Énergie Climat » sous présidence française de l'Union européenne en décembre 2008, renforce et améliore le système communautaire d'échanges de quotas à partir du 1^{er} janvier 2013.

La directive révisée permettra de gagner en ambition et en efficacité, à travers quatre avancées principales :

- sans même attendre le résultat des négociations internationales sur l'avenir du protocole de Kyoto, elle pérennise le dispositif, qui s'étend désormais au-delà (2013-2020) de la période de validité actuelle du protocole (2008-2012) ;
- elle fixe un plafond annuel pour l'ensemble des entreprises des secteurs sous quotas sur

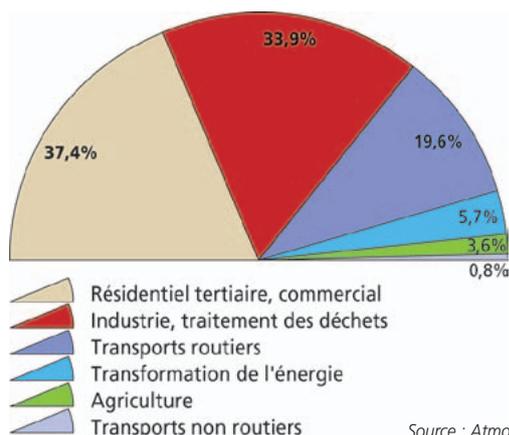
l'ensemble de la période 2013-2020, avec un niveau d'ambition élevé : ce plafond sera réduit de 21 % entre 2005 et 2020 ;

- de nouveaux gaz à effet de serre (comme le protoxyde d'azote, trois cent fois plus « réchauffant » que le dioxyde de carbone) et de nouveaux secteurs (comme l'aviation, à partir du 1^{er} janvier 2012) vont venir accroître le périmètre du système de quotas et élargir ainsi la portée du signal-prix donné par le marché ;
- à partir du 1^{er} janvier 2013, le principe sera celui d'une mise aux enchères des quotas, c'est-à-dire une attribution des quotas contre paiement, alors qu'ils étaient jusqu'à présent alloués gratuitement. Les producteurs d'électricité en particulier ne bénéficieront d'aucune dotation gratuite et devront payer leurs quotas dès la première tonne de CO₂ émise. La mise

aux enchères permettra d'améliorer l'efficacité économique du système et accroîtra l'incitation des acteurs concernés à réduire leurs émissions à court et moyen terme. Les autres secteurs bénéficieront à titre transitoire d'allocations gratuites, déterminées à partir de référentiels européens préétablis. Certains secteurs à forte intensité d'énergie et soumis à la concurrence internationale se verront attribuer 100 % de quotas gratuits pour parer au risque de « fuite de carbone », qu'on peut traduire par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays tiers dans lesquels l'industrie en question ne serait pas soumise à des restrictions comparables en matière d'émissions de carbone. Cette « fuite de carbone » pourrait compromettre l'intégrité environnementale et l'efficacité des actions communautaires.

Les rejets de CO₂ dans la région Nord-Pas-de-Calais

La répartition régionale des émissions de CO₂ en 2009 par secteur d'activité



La répartition régionale des émissions industrielles de CO₂ par secteur d'activité

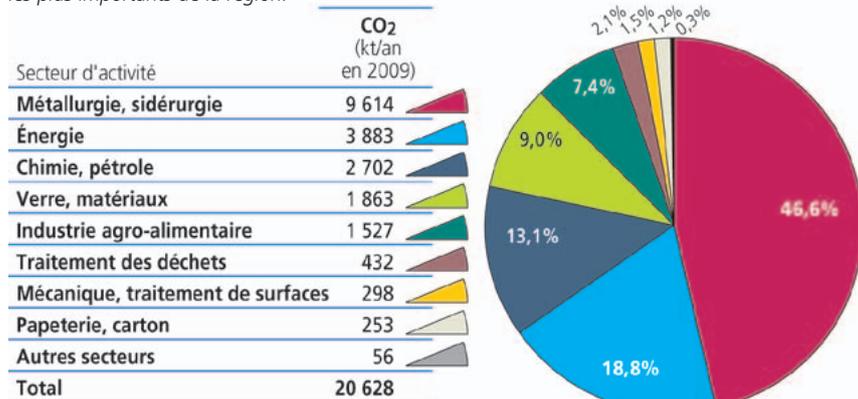
Le tableau ci-dessous montre la répartition par secteur d'activité des rejets industriels de CO₂ pour le Nord-Pas-de-Calais en 2009.

Le recensement DREAL 2009 comptabilise un total des rejets de CO₂ de 20,628 Mt pour les 429 établissements ayant répondu.

Comme en 2008, le secteur de la sidérurgie-métallurgie est prédominant en 2009 même s'il connaît une baisse d'émissions du fait de la réduction de production. Les établissements émettant le plus de CO₂ relèvent du secteur de la sidérurgie, de l'énergie, et de la chimie-pétrole.

La répartition régionale des émissions industrielles de CO₂ par secteur d'activité

Les industries de la sidérurgie, de l'énergie et de la chimie-pétrole sont les émetteurs de CO₂ les plus importants de la région.



Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Origines et effets du CO₂

Composé d'un atome de carbone et de deux atomes d'oxygène, le dioxyde de carbone CO₂ est un gaz incolore. C'est le principal gaz à effet de serre visé par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 et qui fait l'objet du plan national d'allocation des quotas.

Le dioxyde de carbone ou gaz carbonique est produit lors de toute combustion, ce qui représente un problème écologique majeur : en effet, l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère, qui est passée de 280 ppm en 1750 à 380 ppm de nos jours, concourt au phénomène de l'effet de serre qui conduit à un changement climatique.

Le dioxyde de carbone n'est pas considéré comme un gaz dangereux, mais une augmentation de sa concentration dans l'organisme conduit à une modification du pH (acidité) et à des effets sur le métabolisme cellulaire.

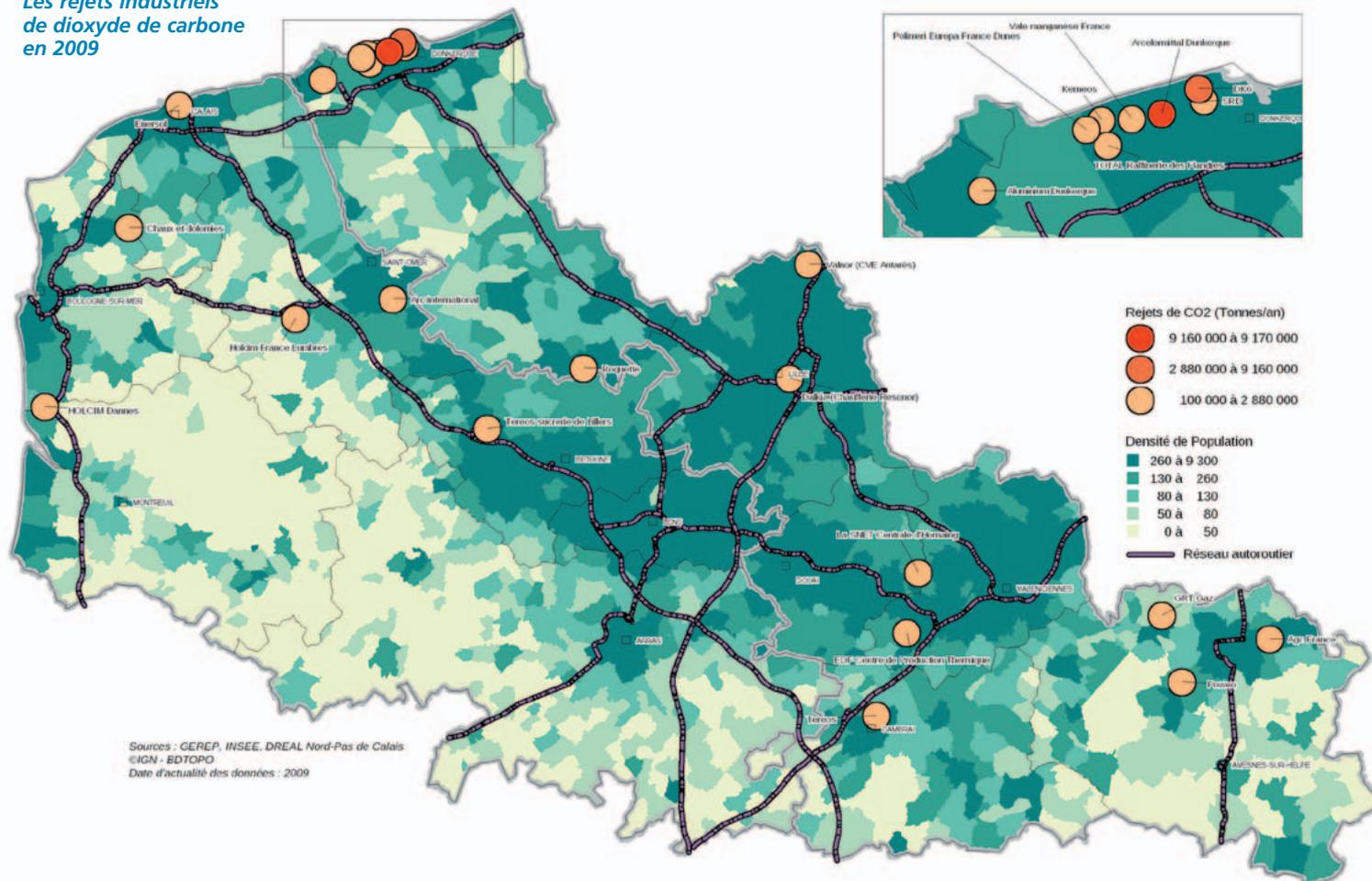
Les émissions de CO₂ pour le secteur de l'énergie sont en hausse, ce qui est dû vraisemblablement à un hiver plus rigoureux. Ainsi, l'établissement DK6 à Dunkerque a fait face à une augmentation de 17 % de la production d'électricité ainsi qu'à une augmentation de 31,4 % de son fonctionnement en cycle combiné (turbines et chaudières fonctionnant simultanément).

La répartition sectorielle des émissions de CO₂ fait ressortir la zone du littoral avec 65,5 % des rejets de la région [carte page suivante]. L'établissement Arcelor Mittal en est le plus important contributeur puisqu'il représente 44 % des émissions de la région.

Les principaux rejets industriels de CO₂ de la région en 2009 et leur évolution

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les rejets de CO₂ issus du secteur industriel (429 entreprises) sont évalués à 20 628 181 tonnes en 2009. Près de 86 % des émissions sont produites par les 23 entreprises listées dans le tableau de la page suivante.

Les rejets industriels de dioxyde de carbone en 2009



Établissements	Commune	CO ₂ en tonnes par an			Évolution 2008-2009*
		2007	2008	2009	
ArcelorMittal site de Dunkerque	Grande Synthe	12 213 717 t	11 452 871 t	9 162 850 t	↘
DK6	Dunkerque	852 875 t	976 441 t	1 277 235 t	↗
TOTAL Raffinerie des Flandres	Loon-Plage	1 363 971 t	1 405 402 t	1 075 501 t	↘
EDF Centre de production thermique	Bouchain	530 726 t	739 956 t	643 130 t	↔
Polimeri Europa France	Loon-Plage	697 739 t	575 839 t	598 807 t	↔
Roquette frères	Lestrem	622 332 t	612 369 t	588 357 t	↔
Chaux et Dolomies du Boulonnais	Réty	683 490 t	686 390 t	573 863 t	↔
SNET - Centrale d'Hornaing	Hornaing	949 843 t	819 575 t	525 561 t	↘
Poweo	Pont-sur-Sambre	-	-	519 677 t	↗
Aluminium Dunkerque	Loon-Plage	456 560 t	454 378 t	445 280 t	↔
SRD, Sté de la raffinerie de Dunkerque	Dunkerque	221 984 t	256 164 t	294 017 t	↔
Holcim France - Site de Lumbres	Saint-Omer	650 581 t	637 330 t	264 869 t	↘
Holcim France - Site de Dannes	Dannes	654 698 t	329 050 t	242 613 t	↘
TEREOS - Sucrierie de Lillers	Lillers	189 614 t	183 496 t	206 507 t	↔
ARC International	Arques	353 561 t	284 839 t	177 670 t	↘
Kerneos	Loon-Plage	187 988 t	151 882 t	158 522 t	↔
Enersol	Calais	146 000 t	150 683 t	134 761 t	↔
VALNOR	Halluin	287 941 t	295 006 t	133 236 t	↘
AGC France	Boussois	294 563 t	243 060 t	131 493 t	↘
TEREOS - Sucrierie d'Escaudœuvres	Escaudœuvres	94 662 t	109 944 t	129 032 t	↔
Vale Manganèse France	Grande-Synthe	240 783 t	172 866 t	127 602 t	↘
GRT GAZ	Bavay	126 093 t	112 516 t	127 066 t	↔
DALKIA (Chaudière Resonor)	Lille	103 430 t	107 637 t	108 387 t	↔
TOTAL		22 031 012 t	20 863 963 t	17 646 036 t	↔

Les principaux rejets industriels de CO₂ de la région Nord-Pas-de-Calais (> 100 000 t/an)

Ces 23 entreprises représentent 85,5% des émissions de la région. Sur ces principaux rejets, on observe une baisse des émissions entre 2008 et 2009 de près de 16%, qui est supérieure à la baisse nationale observée sur la même période (environ 10%).

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

Les rejets par type de polluant

Le dioxyde de soufre (SO₂)

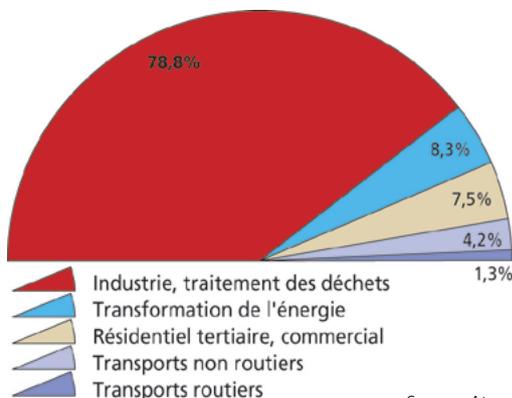
La répartition nationale du SO₂ émis par secteur d'activité

Le tableau suivant montre la répartition par secteur d'activité des rejets de SO₂ en France. La source principale nationale est la transformation d'énergie.

Secteur d'activité	SO ₂ 2008 (t/an)	En %
Transformation d'énergie	187 000	49,3
Industrie manufacturière	140 000	36,8
Résidentiel tertiaire	34 000	8,9
Transport	12 000	3,1
Agriculture	7 000	1,9
Total France	380 000	100

Données estimées du Citepa. Ces valeurs sont régulièrement révisées et complétées par le Citepa afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des méthodes d'estimation.

La répartition régionale des émissions de SO₂ en 2009 par secteur d'activité

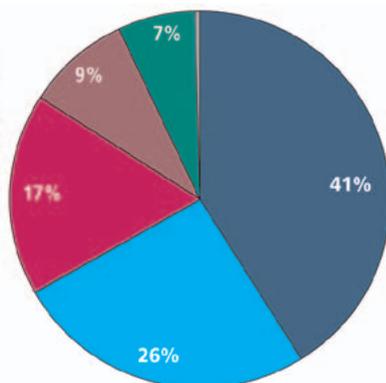


Source : Atmo.

La répartition régionale des émissions industrielles de SO₂ par secteur d'activité

Le secteur de la chimie-parachimie-pétrole est le premier émetteur de dioxyde de soufre.

Secteur d'activité	SO ₂ (t/an en 2009)
Chimie, parachimie, pétrole	13 461
Énergie	8 442
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	5 666
Verre, matériaux	2 922
Industrie agro-alimentaire	2 148
Autres secteurs	154
Total	32 793



Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Origines et effets du SO₂

Le dioxyde de soufre (SO₂) est un gaz incolore qui dégage une odeur semblable à celle d'allumettes consumées. Combiné à l'oxygène, il se transforme en anhydride sulfurique qui, conjugué à l'eau atmosphérique, forme un brouillard d'acide sulfurique. Il intervient dans le phénomène des pluies acides qui contribue à l'appauvrissement des milieux naturels et participe à la détérioration des bâtiments.

Les rejets de SO₂ sont dus en grande majorité à l'utilisation de combustibles fossiles soufrés (les plus gros émetteurs sont généralement les centrales thermiques, les raffineries, les grandes installations de combustion, etc.). La nature émet également des produits soufrés (volcans).

Le dioxyde de soufre est un gaz irritant pour les voies respiratoires et les muqueuses des yeux. Il provoque sur les végétaux les phénomènes suivants : diminution de la photosynthèse, tâches sur les feuilles, réduction de la croissance, etc. Le dioxyde de soufre occasionne également une corrosion des métaux et une désagrégation importante des matériaux de construction.

La répartition régionale des émissions industrielles de SO₂ par secteur d'activité

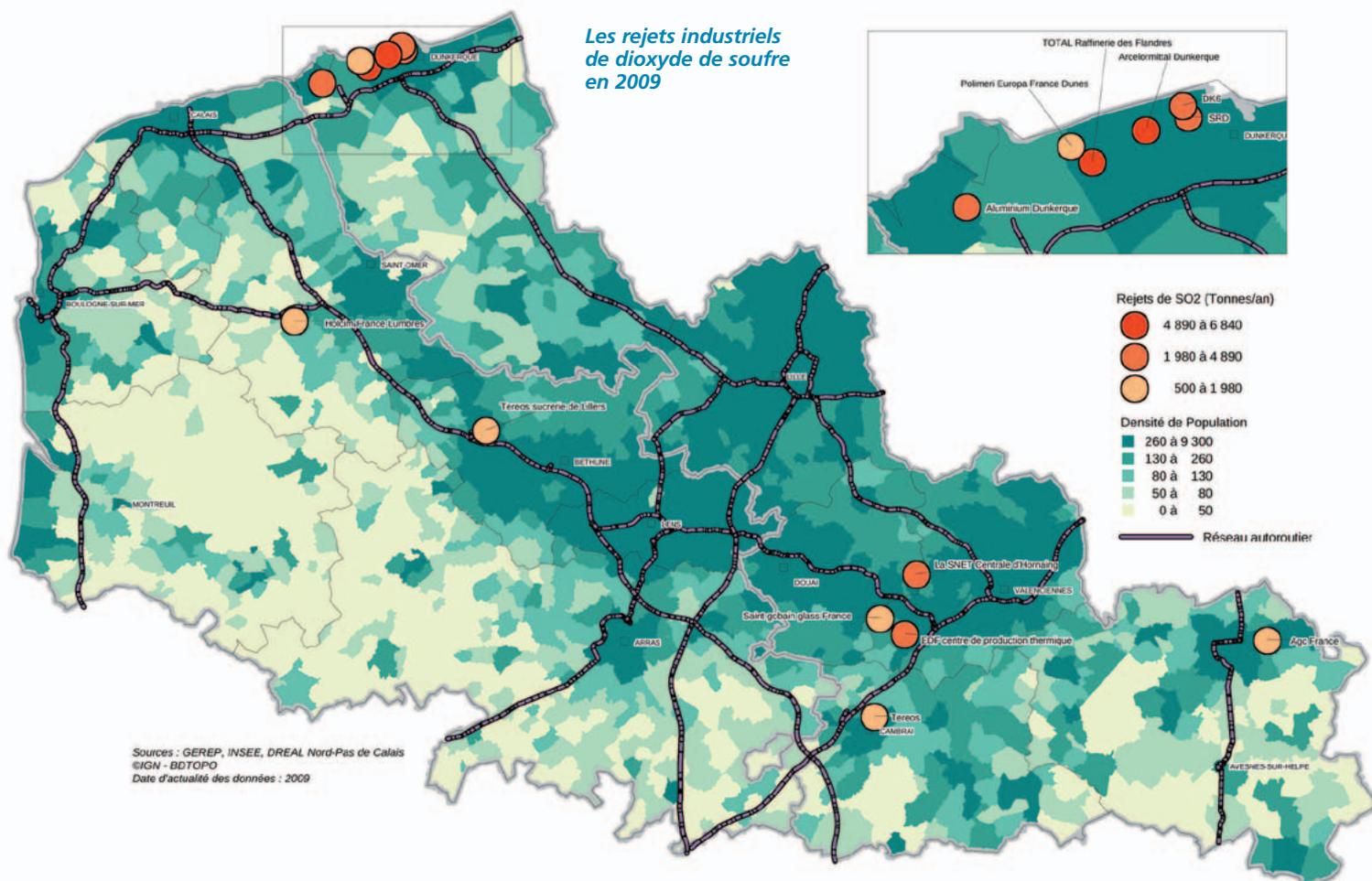
Le recensement DREAL en 2009 fait état d'un total de SO₂ rejeté par les 429 industries régionales de 32 793 tonnes.

À noter par ailleurs que 361 établissements ont répondu à l'enquête DREAL à la fois en 2008 et 2009 ; à « périmètre constant », leurs rejets de SO₂ en 2009 sont donc en baisse de 13 % par rapport à 2008.

Trois secteurs prédominent : le secteur de la chimie et du pétrole (désulfuration du pétrole brut), le secteur de l'énergie avec les centrales au charbon et le secteur de la sidérurgie et de la métallurgie (désulfuration du minerai). Il faut remarquer que beaucoup d'industries émettent du SO₂ par leur centrale énergétique et non par leur processus industriel proprement dit. Les trois secteurs précités représentent 80 % des rejets en SO₂ de la région.

Les implantations régionales sont situées à proximité des concentrations d'industries lourdes, avec en particulier la zone industrielle de Dunkerque (Arcelor Mittal, DK6, SRD, etc.), ainsi que les deux centrales thermiques de Bouchain et Hornaing.

Les rejets industriels de dioxyde de soufre en 2009



Les principaux rejets industriels de SO₂ de la région en 2009 et leur évolution

Les treize principaux émetteurs (plus de 500 tonnes/an) représentent près de 88 % des émissions déclarées par les industriels en région. Les quantités de SO₂ qu'ils rejettent ont diminué de 14 % entre 2008 et 2009.

Cette diminution est en grande partie due aux variations de production. En effet, certaines de ces entreprises ont connu des baisses ou arrêts de production durant l'année 2009, telles *Total Raffinerie des Flandres* (baisse des émissions de 16 % liée à l'arrêt de la raffinerie du 12 septembre 2009 au 31 décembre 2009), *Arcelor Mittal Dunkerque* (baisse des émissions de 23 % « essentiellement due à la

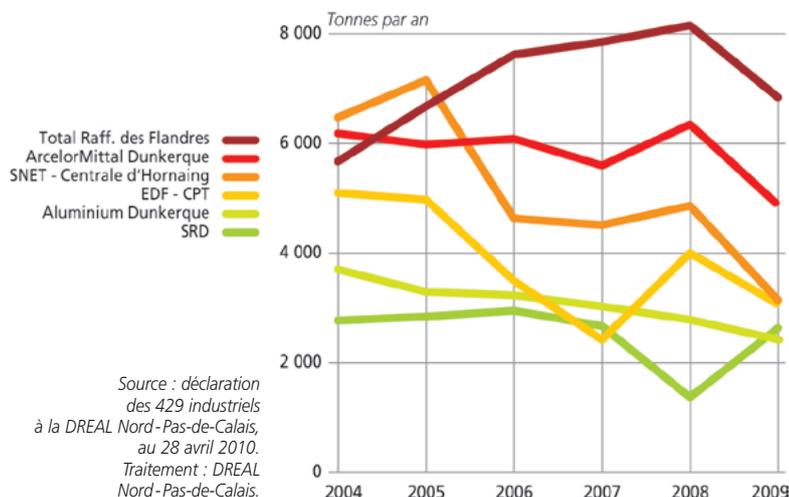
Établissement	Commune	SO ₂ en tonnes par an						Évolution 2008-2009*
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
TOTAL Raffinerie des Flandres	Loon-Plage	5 672	6 678	7 621	7 851	8 152	6 838	→
ARCELORMITTAL Dunkerque	Dunkerque	6 183	5 979	6 086	5 597	6 348	4 893	↘
SNET Centrale d'Hornaing	Hornaing	6 474	7 155	4 631	4 512	4 863	3 108	↘
EDF centre de production thermique	Bouchain	5 097	4 975	3 494	2 420	4 003	3 106	↘
SRD	Dunkerque	2 771	2 841	2 950	2 670	1 368	2 622	↗
ALUMINIUM DUNKERQUE SA	Loon-Plage	3 702	3 293	3 231	3 028	2 785	2 486	→
DK6	Dunkerque	-	958	1 115	1 255	1 389	1 984	↗
TEREOS Sucrerie de Lillers (ex SDHF)	Lillers	1 038	1 008	869	954	893	832	→
AGC FRANCE SAS (ex GLAVERBEL)	Boussois	1 340	1 502	1 236	1 693	1 298	621	↘
TEREOS (ex BEGHIN SAY)	Escaudœuvres	-	309	314	264	402	596	↗
SAINT-GOBAIN GLASS FRANCE	Emerchicourt	815	638	840	463	698	580	→
POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	Loon-Plage	525	445	524	551	597	578	→
HOLCIM France S.A.S. LUMBRES	Lumbres	584	491	501	493	520	503	→
TOTAL		34 201	36 272	33 412	31 751	33 316	28 752	↘

Les principaux rejets industriels de SO₂ et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 500 t/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

baisse conjoncturelle de la production») et la *SNET Centrale d'Hornaing* (baisse des émissions de 36 % « proportionnelle à la baisse de production »).



Les rejets en augmentation :

- *DK6* à Dunkerque : augmentation de 43 % des rejets en SO_2 liée à une augmentation de production d'électricité (+ 17 %) et au fonctionnement en cycle combiné (+ 31,4 %).

Les rejets en diminution :

- *Total Raffinerie des Flandres* à Loon-Plage : diminution de 16 % correspondant à un arrêt de la raffinerie d'une durée de trois mois et demi ;
- *Arcelor Mittal* à Dunkerque : diminution de 23 % correspondant à une baisse conjoncturelle de la production d'où une utilisation moindre du four de destruction des buées ammoniacales et des gaz de cokerie aux hauts-fourneaux ;
- La *SNET* à Hornaing : diminution de 36 % correspondant à une baisse de production ;
- *AGC France* à Boussois : diminution de 36 % correspondant à l'arrêt provisoire d'un four de production et la reconstruction d'un four en 2008 moins polluant que l'ancien.

Les oxydes d'azote (NO_x)

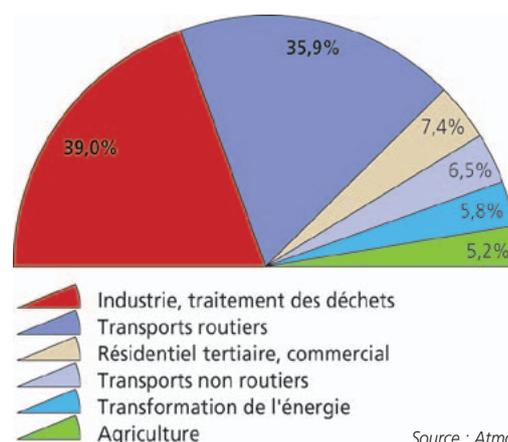
La répartition nationale des NO_x émis par secteur d'activité

Le tableau suivant précise la répartition sectorielle des rejets de NO_x en France en 2008. On constate que ce polluant est principalement émis par le secteur des transports au niveau national.

Secteur d'activité	NO_x 2008 (t/an)	En %
Transport	751 000	58
Industrie manufacturière	188 000	14
Agriculture, sylviculture	155 000	12
Transformation d'énergie	99 000	8
Résidentiel tertiaire	102 000	8
Total France	1 295 000	100

Données estimées du Citepa. Ces valeurs sont régulièrement révisées et complétées par le Citepa afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des méthodes d'estimation.

La répartition régionale des émissions de NO_x en 2009 par secteur d'activité



Origines et effets du NO_x

L'oxyde d'azote, est un terme générique. Il désigne les molécules de monoxyde d'azote (NO), de peroxyde d'azote (NO_2 ou N_2O_4) et de protoxyde d'azote (N_2O). Bien que leurs effets soient différents, il est fréquent de raisonner sur leur somme exprimée en équivalent NO_2 , que l'on caractérise par le terme NO_x .

Les oxydes d'azote sont principalement émis par les véhicules automobiles, les installations de combustion et certaines installations industrielles telles que les ateliers de fabrication d'acide nitrique, ou encore la galvanoplastie (attaque nitrique des métaux cuivreux).

Puissant oxydant et corrosif, le peroxyde d'azote est irritant et très toxique, notamment par action directe sur les poumons, où il pénètre profondément en accroissant la sensibilité des bronches aux agents broncho-constricteurs.

Le protoxyde d'azote (N_2O) est l'un des six gaz incriminés au titre de l'effet de serre. Par ailleurs, les oxydes d'azote constituent l'un des principaux précurseurs de la pollution photochimique et contribuent pour près d'un tiers au phénomène des pluies acides sur le continent européen.

La répartition des émissions industrielles régionales de NO_x par secteur d'activité

429 entreprises industrielles ont répondu à l'enquête en 2009 et en 2010. **Leurs rejets industriels de NO_x ont diminué de 17 %** (26 067 tonnes en 2008 pour 21 543 tonnes en 2009). Cette diminution est due en majeure partie à la baisse des émissions du secteur de la sidérurgie-métallurgie-fonderie. Le secteur prédominant est celui de l'énergie. La hausse de 9 % du secteur de l'agroalimentaire est générale et non imputable à un établissement en particulier.

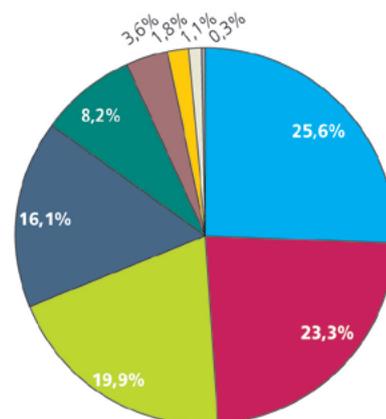
Les principaux rejets sont localisés dans la zone industrielle de Dunkerque et le bassin minier.

Les principaux rejets industriels de NO_x de la région en 2009 et leur évolution

Les huit principaux rejets de NO_x (plus de 500 tonnes/an) répertoriés en 2009 représentent 62 % des émissions globales déclarées. Pour les plus importants rejets listés ici, on relève une diminution de l'ordre de 24 % en

Secteur d'activité	NO _x (t/an en 2009)
Énergie	5 519
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	5 037
Verre, matériaux	4 280
Chimie, parachimie, pétrole	3 467
Industrie agro-alimentaire	1 775
Traitement des déchets	771
Mécanique, traitement de surfaces	391
Papeterie, carton	230
Autres secteurs	73
Total	21 543

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.



La répartition régionale des émissions industrielles de NO_x par secteur d'activité

comparant les plus importants rejets en 2008 et en 2009.

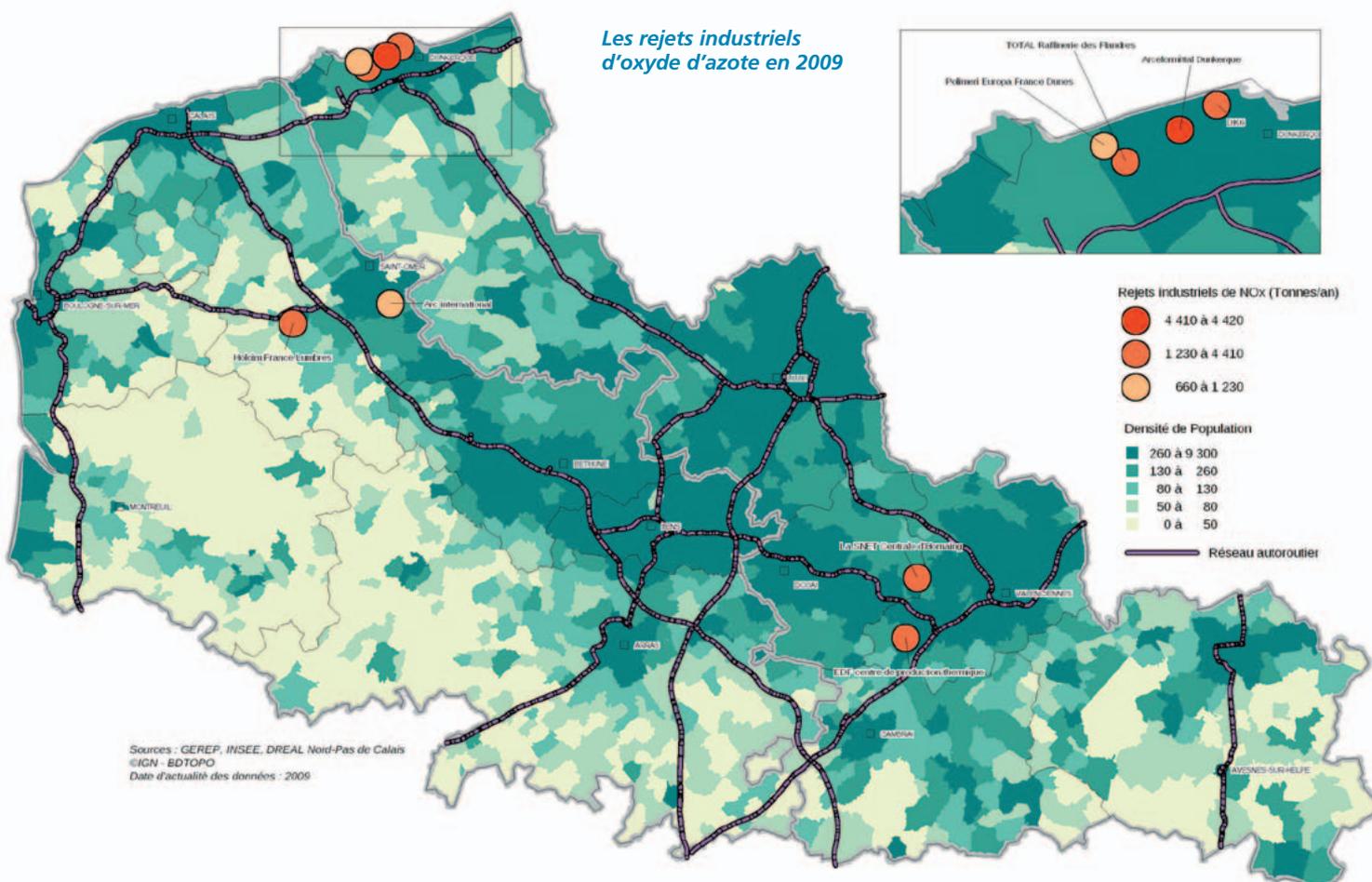
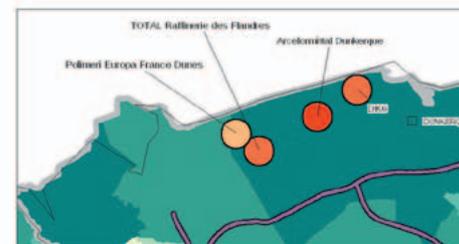
Les rejets en augmentation :

- **DK6** à Dunkerque : augmentation de 41 % correspondant à une consommation de gaz sidérurgiques plus importante.

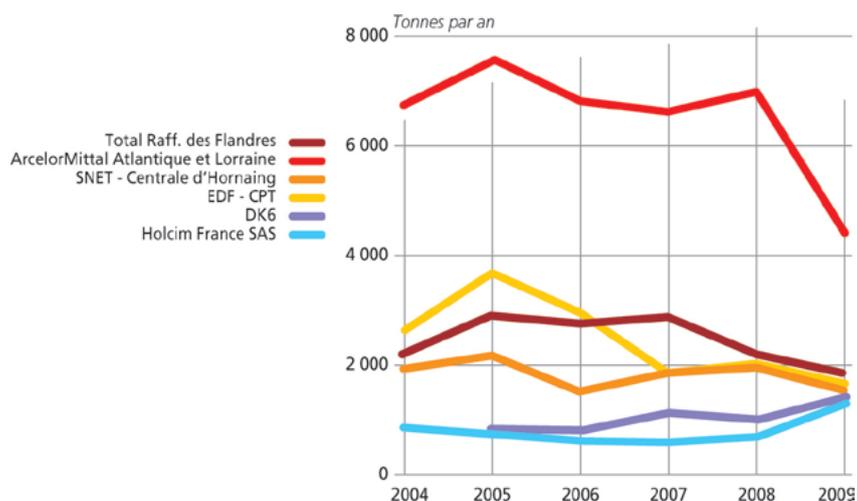
Les rejets en diminution :

- **Arcelor Mittal** à Dunkerque : diminution de 36 % correspondant au changement de calcul

Les rejets industriels d'oxyde d'azote en 2009



Sources : GEREPI, INSEE, DREAL Nord-Pas de Calais
©IGN - EDTOPO
Date d'actualité des données : 2009



Les principaux rejets industriels de NO_x et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 500 t/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

des émissions de NO_x à la cokerie (utilisation des mesures réalisées dans le cadre des contrôles réglementaires au lieu de facteurs d'émission). Le site a également connu une baisse conjoncturelle de la production ;

- *Total Raffinerie des Flandres* : diminution de 17 % correspondant à un arrêt de la raffinerie d'une durée de trois mois et demi ;

- *EDF Centre de production thermique de Bouchain* : diminution de 20 % correspondant, d'une part, à l'évolution de l'activité de l'établissement (-15 % en puissance électrique brute) et, d'autre part, à l'évolution des caractéristiques du combustible principal (charbon) ;

- *Arc International* : diminution de 26 % correspondant à une baisse de production en 2009.

Établissement	Commune	NO _x en tonnes par an						Évolution 2008-2009 *
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Arcelor Mittal Atlantique et Lorraine	Dunkerque	6 764	7 609	6 847	6 612	6 907	4 411	→
TOTAL Raffinerie des Flandres	Loon-Plage	2 166	2 863	2 769	2 818	2 175	1 812	→
EDF centre de production thermique	Bouchain	2 641	3 663	2 959	1 899	2 074	1 655	→
SNET - Centrale d'Hornaing	Hornaing	1 924	2 148	1 533	1 905	1 948	1 449	→
DK6	Dunkerque	-	844	755	1 131	985	1 388	→
HOLCIM France S.A.S.	Lumbres	1 722	1 576	1 581	1 448	1 209	1 239	→
Arc International	Arques	1 269	1 152	1 266	1 393	906	670	→
Polimeri Europa France Dunes	Loon-Plage	668	711	728	738	651	668	→
TOTAL		17 941	21 287	19 088	18 522	17 571	13 292	→

Les composés organiques volatils

La répartition nationale des COVNM émis par secteur d'activité

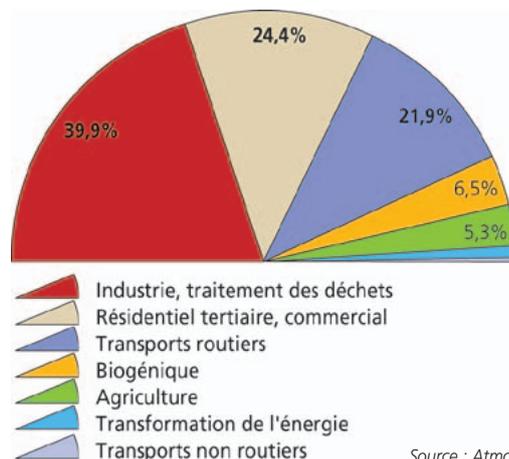
En 2008, les émissions de COVNM au niveau national sont toujours à la baisse avec un total en estimation préliminaire de 1,130 Mt [données CITEPA], soit -13 % entre 2007 et 2008, amenant la diminution globale de l'ensemble des rejets à -58 % depuis 1988. La répartition par secteur d'activité a évolué au cours des quinze dernières années. En 1990, le transport routier prédominait largement avec 38 %

Secteur d'activité	COV 2008 (t/an)	En %
Industrie manufacturière	363 000	32
Résidentiel tertiaire	366 000	33
Transport	192 000	17
Agriculture, sylviculture	165 000	15
Transformation d'énergie	44 000	4
Total France	1 130 000	100

Données estimées du Citepa. Ces valeurs sont régulièrement révisées et complétées par le Citepa afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des méthodes d'estimation.

des émissions totales alors qu'en 2008, c'est l'industrie manufacturière et le résidentiel tertiaire qui contribuent respectivement à 32 % et 33 % des émissions totales.

La répartition régionale des émissions de COVNM en 2009 par secteur d'activité



Source : Atmo.

Origines et effets des COV

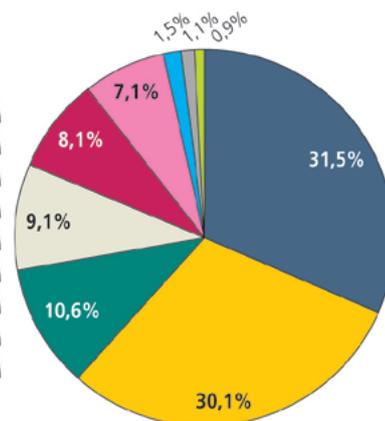
Les composés organiques volatils (ou COV) regroupent une multitude de substances qui peuvent être d'origine naturelle ou humaine. Ils sont toujours composés de l'élément carbone et d'autres éléments tels que l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène, le soufre... Leur volatilité leur confère l'aptitude à se propager plus ou moins loin de leur lieu d'émission, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les animaux et la nature.

Les composés organiques volatils (hydrocarbures, solvants...) proviennent notamment des transports et de procédés industriels tels que le raffinage du pétrole, le dégraissage des métaux, l'application de peintures et de vernis, l'imprimerie.

Les COVNM (COV non méthaniques) interviennent dans le phénomène de pollution photochimique en réagissant avec les oxydes d'azote sous l'action des rayons ultraviolets pour former l'ozone troposphérique (O₃). L'exposition à des concentrations relativement faibles d'ozone et de courte durée, réduit la fonction pulmonaire (irritations des muqueuses respiratoires) mais conduit également à une sous-oxygénation des muscles et du cerveau (l'ozone remplace l'oxygène). Outre les combinaisons polluantes qu'ils peuvent donner dans l'atmosphère, ces produits inflammables, explosifs, toxiques, voire pour certains cancérigènes ou mutagènes peuvent être dangereux pour la santé humaine et font l'objet aujourd'hui d'une réglementation renforcée.

Secteur d'activité	COVNM (t/an en 2009)
Chimie, parachimie, pétrole	2 849
Mécanique, traitement de surfaces	2 724
Industrie agro-alimentaire	959
Imprimerie, papier, carton	823
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	735
Plasturgie	638
Énergie	137
Divers (textile, déchets)	101
Verre, matériaux	77
Total	9 043

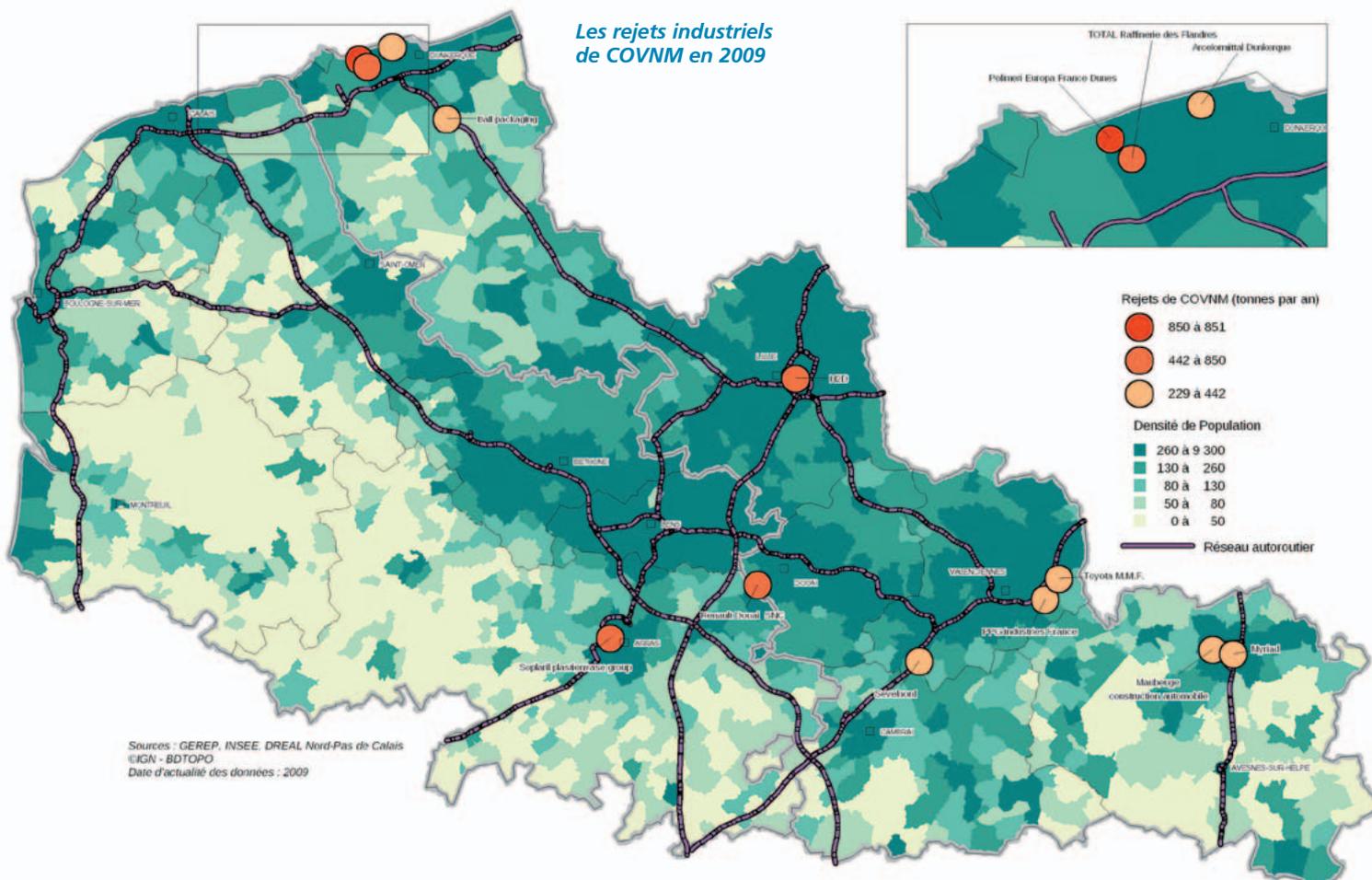
Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.



La répartition régionale des émissions industrielles de COVNM par secteur d'activité

La répartition régionale des émissions industrielles de COVNM par secteur d'activité

L'enquête menée en 2009 par la DREAL Nord-Pas-de-Calais sur les 429 installations classées pour la protection de l'environnement émettrices de COVNM montre que 9 043 tonnes ont été rejetées. Comme les émissions de COVNM sont liées à la consommation de solvants, la majeure partie de ces installations, conformément à la réglementation, doivent adresser

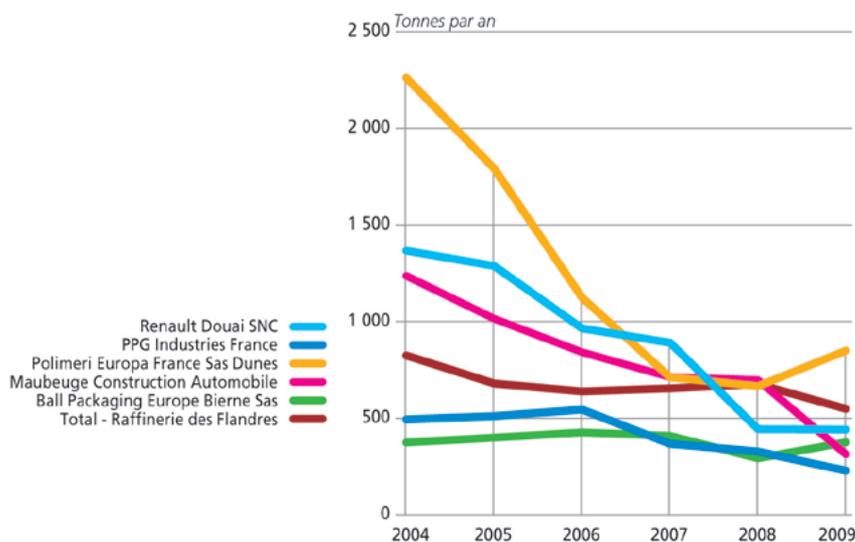


annuellement, à l'inspection des installations classées, un plan de gestion de solvants (PGS) accompagné des actions de réduction de consommation de solvant envisagées.

429 entreprises industrielles ont répondu à l'enquête en 2009 et en 2010. Ainsi, comparés au total des rejets déclarés en 2008, les rejets globaux de COV ont augmenté de près de 6%. Toutefois, à « périmètre constant », c'est-à-dire **en comparant les rejets des 361 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les émissions régionales de COV continuent de diminuer de 11%**.

Tous secteurs industriels confondus, la diminution s'explique notamment par les efforts de réduction à la source et la mise en œuvre d'unités de traitement comme les oxydateurs thermiques.

Les secteurs industriels prédominants sont la chimie, la mécanique et le traitement de surface. Ces secteurs continuent leurs efforts de réduction (-18% pour la chimie et -21% pour la mécanique-traitement de surface entre 2008 et 2009).



Les principaux rejets industriels de COVNM et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 200 t/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Établissement	Commune	COVNM en tonnes par an						Évolution 2008-2009*
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Polimeri Europa France Sas Dunes	Loon-Plage	2 262	1 792	1 124	712	666	850	↗
Total - Raffinerie des Flandres	Loon-Plage	825	680	639	655	677	549	→
H2D	Lille	1 038	441	472	217	295	505	↗
Soplaril Plastienvase Group	Arras	-	-	1	6	27	448	↗
Renault Douai SNC	Douai	1 367	1 288	965	891	444	442	→
Ball Packaging Europe Bierne Sas	Bierne	375	400	427	409	293	376	↗
Toyota MMF	Onnaing	338	243	253	369	346	354	→
Sevelnord	Lieu-St-Amand	1 085	916	781	915	852	350	↘
Arcelor Mittal Atlantique & Lorraine	Dunkerque	867	891	461	850	524	318	↘
Maubeuge Construction Automobile	Maubeuge	1 237	1 015	842	713	698	314	↘
Myriad	Maubeuge	2	6	7	10	428	282	↘
PPG Industries France	Saultain	494	511	545	368	328	229	↘
TOTAL		9 890	8 183	6 517	6 115	5 578	5 017	→

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20% à la hausse ou à la baisse.

On note également une baisse des émissions régionales de 29% de 2007 à 2009 grâce notamment à une baisse de 40% des émissions de COV des secteurs de la plasturgie et de la mécanique-traitement de surface.

En ce qui concerne la répartition géographique des émissions de COVNM, toutes les zones industrialisées sont concernées de manière assez homogène : Dunkerque, le bassin minier, la métropole lilloise et la vallée de la Sambre.

Les principaux rejets industriels de COVNM de la région en 2009 et leur évolution

Le recensement DREAL pour 2009 donne un total de 9 043 tonnes de COVNM émises. Les douze rejets les plus importants (supérieurs à 200 tonnes par an) expliquent plus de 55% de ces émissions déclarées. La diminution des rejets se poursuit en 2009.

Les rejets en augmentation :

DK6 à Dunkerque : augmentation de 41% correspondant à une consommation de gaz sidérurgiques plus importante.

Les rejets en diminution :

- Polimeri Europa à Loon-Plage : augmentation de 28% correspondant à la nouvelle campagne de mesure des émissions fugitives du vapocraqueur. Ce sont donc les valeurs actualisées durant cette campagne qui ont été utilisées pour le calcul ;

- Ball Packaging à Bierne : augmentation de 28% correspondant à l'augmentation de la production de canettes (13,52 tonnes) et à l'application de la laque sur celles-ci (51,01 tonnes) ;

- H2D à Lille : augmentation de 42% du fait d'une période d'activité beaucoup plus faible entre mars et août 2009 (une rotative sur deux en fonctionnement, phase d'arrêt et de redémarrage des rotatives, etc.). En effet, durant cette période, le volume d'air aspiré étant constant, la diminution de la concentration

en toluène a provoqué un fonctionnement moins efficace de la station de récupération (adsorption sur charbons actifs) et donc des rejets de COV plus importants. Il semble que la situation est en train de s'améliorer durant l'année 2010.

Les rejets en diminution :

- *PPG Industries France* à Saultain : diminution de 30 % correspondant à une diminution de production sur le site. En outre, l'activité peinture est en cours de cessation.
- *Maubeuge Construction Automobile* à Maubeuge : diminution de 55 % correspondant à une baisse de production ainsi qu'à

des actions de progrès pour la réduction des émissions de COV.

- *Arcelor Mittal à Dunkerque* : diminution de 39 % liée à la baisse de la production des chaînes d'agglomération, à la qualité des charbons approvisionnés ainsi qu'à des investissements à la cokerie (suppression des émissions à la centrifugation du goudron au traitement du gaz).
- *Sevelnord à Lieu-Saint-Amand* : diminution de 59 % des émissions de COVNM étroitement liée à la baisse de 52 % de la production de monospaces et utilitaires automobiles en 2009.

Les poussières

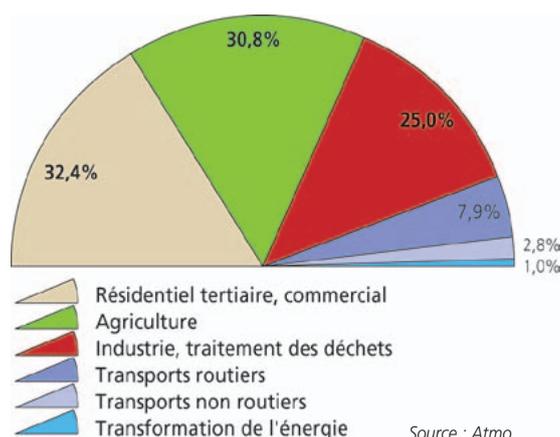
La répartition nationale des poussières émises par secteur d'activité

Les deux secteurs qui contribuent principalement aux émissions de poussières en France sont l'agriculture et l'industrie manufacturière.

Secteur d'activité	Poussières (t/an)		
	N-P-d-C 2005	France 2008	France en %
Agriculture	23 332	533 000	46
Industrie manufact.	53 608	357 000	31
Résidentiel tertiaire	5 251	118 000	11
Transport	5 820	107 000	10
Transform. d'énergie	3 044	13 000	1
Autres transports	477	-	-
Total France	91 533	1 129 000	100

Données estimées du Citepa. Ces valeurs sont régulièrement révisées et complétées par le Citepa afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des méthodes d'estimation.

La répartition régionale des émissions de poussières en 2009 par secteur d'activité



Origines et effets des poussières

Les poussières ou particules en suspension dans l'air sont constituées de substances solides ou gazeuses. Les particules en suspension constituent un ensemble extrêmement hétérogène de polluants dont la taille varie de quelques dixièmes de nanomètres à une centaine de micromètres.

Ces émissions proviennent des installations de combustion du secteur résidentiel, tertiaire, industriel, utilisant des combustibles fossiles ou leurs dérivés. Elles sont généralement considérées comme gênantes mais non toxiques. Les poussières peuvent également venir des industries mettant en œuvre des produits solides pulvérulents (sidérurgie, fabrication d'engrais, cimenteries, etc.) ou des installations de combustion utilisant ou détruisant des combustibles non commerciaux ou des déchets (déchets industriels, ménagers...).

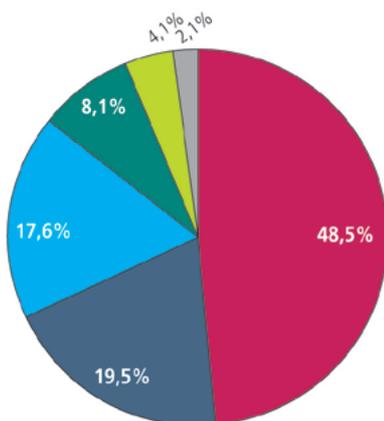
Les effets des poussières sur la santé sont variables en fonction de leur taille et de leur composition. La toxicité des particules en suspension est essentiellement due aux particules de diamètre inférieur à 10 µm (les plus grosses étant arrêtées puis éliminées au niveau du nez ou des voies respiratoires supérieures). Le rôle des poussières en suspension a été mis en évidence dans le cas de certaines atteintes fonctionnelles respiratoires, des affections respiratoires chroniques (notamment la bronchite chronique obstructive) et le déclenchement de crises d'asthme.

La répartition régionale des émissions industrielles de poussières par secteur d'activité

La répartition par secteur industriel en Nord-Pas-de-Calais en 2009, établie à partir de la déclaration d'émissions de poussières enregistrée auprès de 429 industriels, est présentée dans le tableau page suivante.

Pour les poussières, les résultats sont toujours plus délicats à apprécier et à interpréter que pour les autres polluants. En effet, l'impact des poussières varie grandement en fonction de leur granulométrie, mais aussi parce que

Secteur d'activité	Poussières (t/an en 2009)
Sidérurgie, métallurgie	2 272
Chimie	913
Énergie	824
Industrie agro-alimentaire	380
Verre, matériaux	194
Divers	99
Total	4 682



La répartition régionale des émissions industrielles de poussières par secteur d'activité

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
 Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

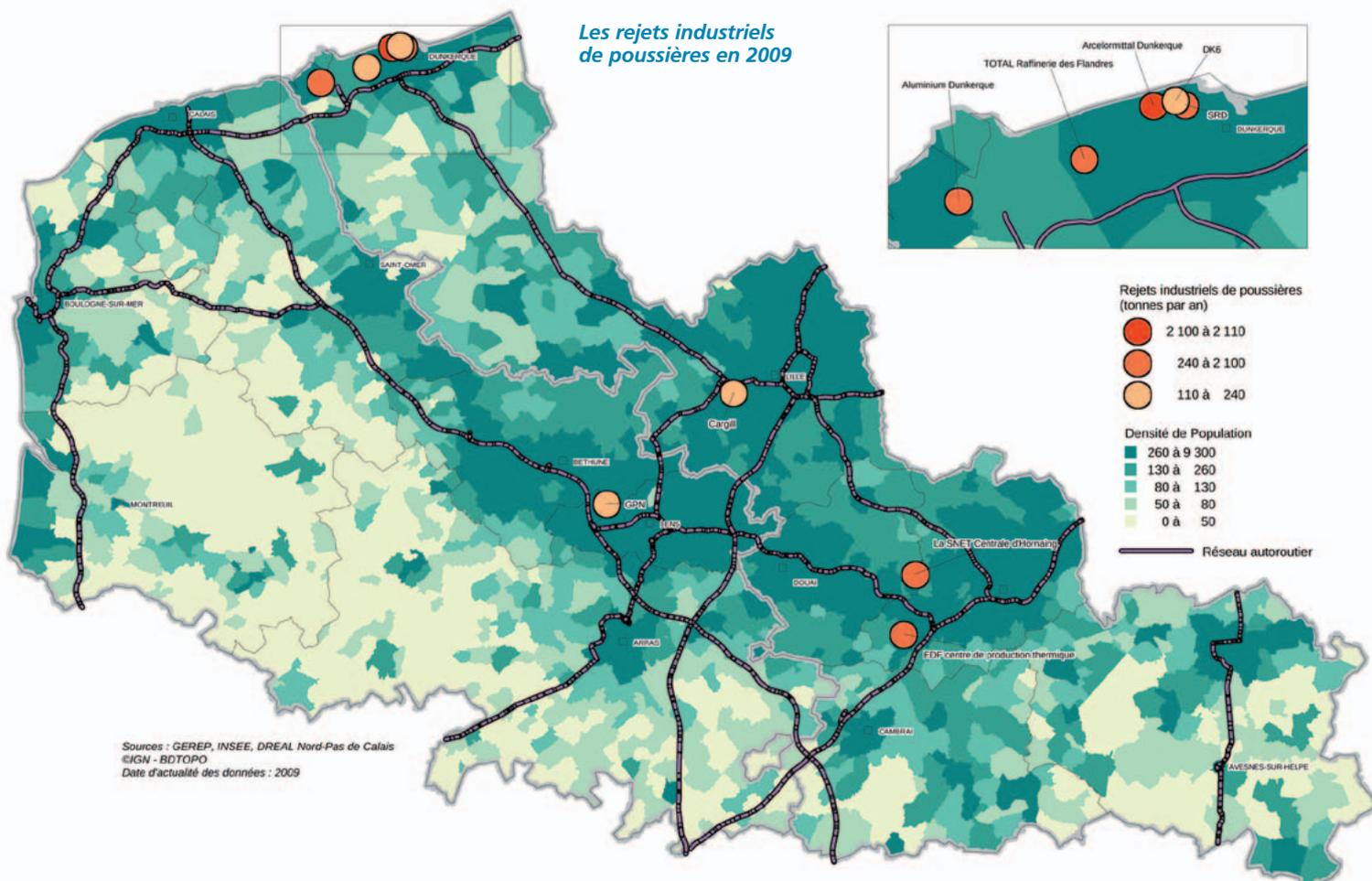
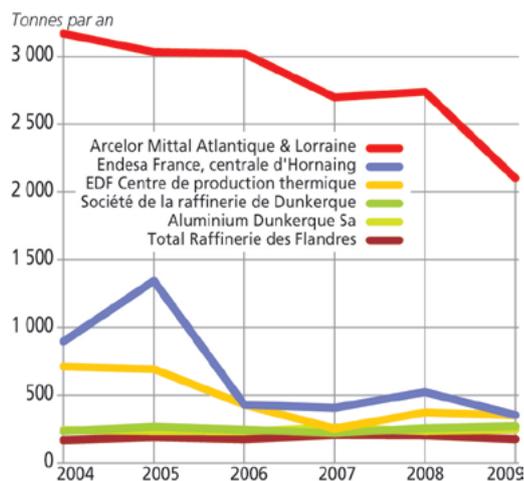
les données n'ont pas la même fiabilité. En outre, les émissions diffuses (par opposition aux émissions canalisées) ne sont pas systématiquement prises en compte et leur évaluation est difficile.

429 entreprises industrielles ont répondu à l'enquête en 2009 et en 2010. **Leurs rejets de poussières sont évalués à 4 682 tonnes en 2009, soit une diminution de 20 % par rapport à 2008.**

La sidérurgie est le principal émetteur de poussières. Les rejets sont prédominants dans la zone industrielle de Dunkerque.

Les principaux rejets industriels de poussières de la région en 2009 et leur évolution

Les neuf principaux rejets (supérieurs à 100 tonnes par an) répertoriés ci-dessous représentent 83 % des émissions de la région. Il est à noter qu'entre 2004 et 2009, les rejets de poussières pour les principaux rejets ont diminué de 28 %. Entre 2008 et 2009, ces rejets ont diminué de 14 %.





Établissement	Commune	Poussières en tonnes par an						Évolution 2008-2009*
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Arcelor Mittal Atlantique & Lorraine	Dunkerque	3 169	3 033	3 021	2 698	2 740	2 102	↘
Endesa France - Centrale d'Hornaing	Hornaing	896	1 344	429	406	523	353	↘
EDF Centre de production thermique	Bouchain	711	692	430	253	373	350	→
Société de la raffinerie de Dunkerque	Dunkerque	234	267	245	219	256	271	→
Aluminium Dunkerque Sa	Loon-Plage	243	232	231	262	232	248	→
Total Raffinerie des Flandres	Loon-Plage	167	190	174	206	203	174	→
GPN (ex Grande Paroisse Mazingarbe)	Bully-les-Mines	-	-	-	-	-	160	-
Cargill SAS	Haubourdin	-	-	-	-	169	123	↘
DK6	Dunkerque	-	-	42	25	17	113	↗
TOTAL		5 420	5 758	4 572	4 069	4 513	3 894	→

Les principaux rejets industriels de poussières et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 100 t/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

Les rejets en augmentation :

- **DK6** à Dunkerque : augmentation correspondant à une extrapolation des données suite à des problèmes de fiabilisation des opacimètres, dispositif technique de mesure des poussières en sortie de cheminée. Il s'agit donc des mesures ponctuelles trimestrielles extrapolées au nombre d'heures de fonctionnement des installations. Le remplacement des opacimètres actuels par une technologie différente (sonde Bêta) est prévu en 2010.

Les rejets en diminution :

- **Arcelor Mittal** à Dunkerque : diminution de 23 % correspondant à une diminution de production ;
- **Endesa France** à Hornaing : diminution de 32 % correspondant à la baisse de production sur le site ;
- **Cargill SAS** à Haubourdin : diminution de 27 % correspondant à une diminution d'activité production et à la modification du portefeuille produits finis.

Le plomb

Origines et effets du plomb

Le plomb (Pb) était principalement émis par le trafic automobile jusqu'à l'interdiction de l'essence plombée au 1^{er} janvier 2000. Les autres sources d'émissions de plomb sont le traitement des minerais et des métaux, les installations de combustion utilisant des combustibles fossiles ou leurs dérivés, la première et la seconde fusion du plomb (fabrication de batteries électriques), la fabrication de certains verres (cristal), etc.

Le plomb est un polluant particulièrement toxique pour la santé humaine. Cette toxicité est renforcée par un phénomène d'assimilation et de concentration dans l'organisme qu'on appelle la bioaccumulation. Ce métal est à l'origine du saturnisme, terme qui désigne l'ensemble des manifestations de l'intoxication par le plomb. Le plomb affecte le système nerveux, les reins et le sang. Les enfants y sont particulièrement sensibles et peuvent développer des troubles neurologiques tels que : diminution de l'activité motrice, irritabilité, troubles du sommeil, modifications du comportement, stagnation du développement intellectuel, voire baisse du quotient intellectuel.

De nombreux textes du ministère chargé de l'environnement ont renforcé les normes d'émission de différents types d'industries (arrêté du 5 février 2000 pour le secteur de la métallurgie, arrêtés du 20 septembre 2002 relatif à l'incinération des déchets, arrêté du 13 mars 2003 relatif à l'industrie du verre, etc.) et ont conduit à diminuer les rejets de plomb dans l'atmosphère.

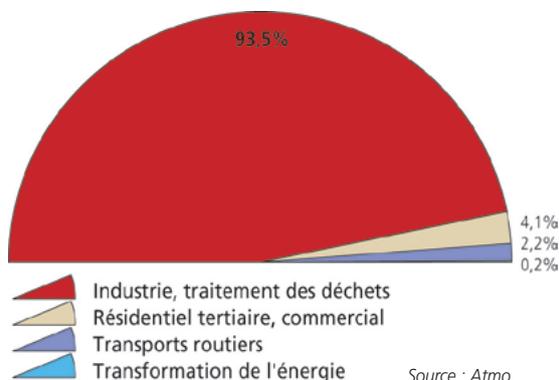
La répartition nationale du plomb émis par secteur d'activité

Le principal émetteur en 2008 est l'industrie manufacturière avec 74,4 % des émissions totales au niveau national. La baisse de plus de 97% observée entre 1990 (4 272 tonnes) et 2008 est imputable, d'une part, au transport routier et à l'interdiction de l'essence plombée et, d'autre part, à la fermeture d'un important site de métaux non ferreux en 2003.

Secteur d'activité	Plomb 2008 (t/an)	En %
Industrie manufacturière	75,3	74,4
Résidentiel tertiaire	15,8	15
Transport	5,9	6
Transformation d'énergie	4,5	4,4
Agriculture	0,2	0,2
Total France	102	100

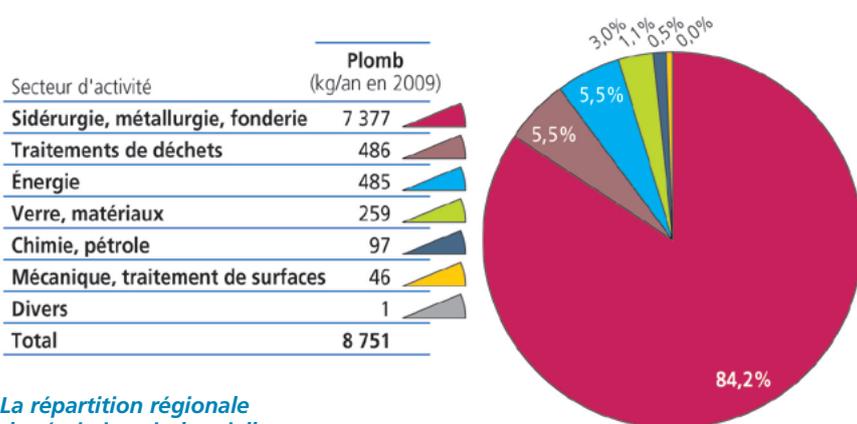
Données estimées du Citepa. Ces valeurs sont régulièrement révisées et complétées par le Citepa afin de tenir compte de l'amélioration des connaissances et des méthodes d'estimation.

La répartition régionale des émissions de plomb en 2009 par secteur d'activité



La répartition régionale des émissions industrielles de plomb par secteur d'activité

Suite à la déclaration d'émissions de plomb enregistrée auprès de 429 industriels, la répartition par secteur industriel en Nord-Pas-de-Calais est la suivante en 2009 :



La répartition régionale des émissions industrielles de plomb par secteur d'activité

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

De 2007 à 2009, on observe une baisse de 33 % du total de plomb émis par l'industrie régionale. Le secteur de la sidérurgie-métallurgie-fonderie, même s'il reste le premier émetteur, a enregistré une baisse de 18 % de ses émissions depuis 2007. On assiste donc à une baisse continue.

Les variations des émissions en plomb sont souvent liées intrinsèquement aux variations des rejets en poussières. 429 entreprises industrielles ont répondu à l'enquête en 2009 et en 2010 ; leurs émissions de plomb ont diminué de 20% entre 2008 et 2009.

Comme pour les émissions de poussières, la sidérurgie est le premier secteur d'émission de plomb, avec 84 % des rejets régionaux. La société *Arcelor Mittal* à Dunkerque représente à elle seule près de 72 % des rejets

régionaux. Cependant, *Arcelor Mittal* a diminué ses émissions de plomb de près de 22 % depuis 2007.

La répartition géographique des émissions de plomb montre la prépondérance de la zone industrielle de Dunkerque.

Les principaux rejets industriels de plomb de la région en 2009 et leur évolution

Les dix plus importants rejets des installations classées recensés en 2009 expliquent près de 94 % des émissions globales.

Les rejets en augmentation :

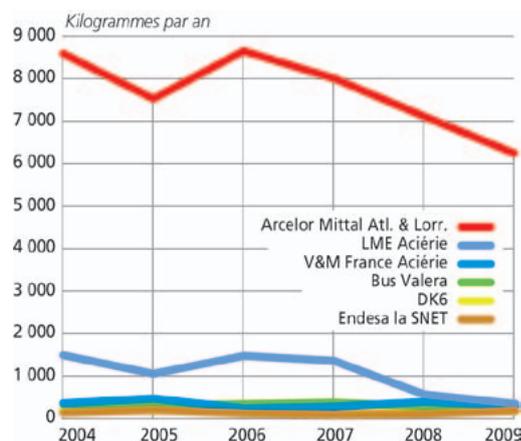
- *Exide Technologies* à Lille : augmentation forte correspondant à la prise en compte depuis septembre 2009 du plomb gazeux et particulaire dans le calcul d'émissions (amélioration de la connaissance) ;

- *Recytech* à Fouquières-les-Lens : augmentation de 33 % correspondant aux mesures ponctuelles d'octobre 2009 plus élevées que d'habitude, impactant fortement la moyenne annuelle extrapolée au prorata (probablement suite au dysfonctionnement d'un filtre) ;

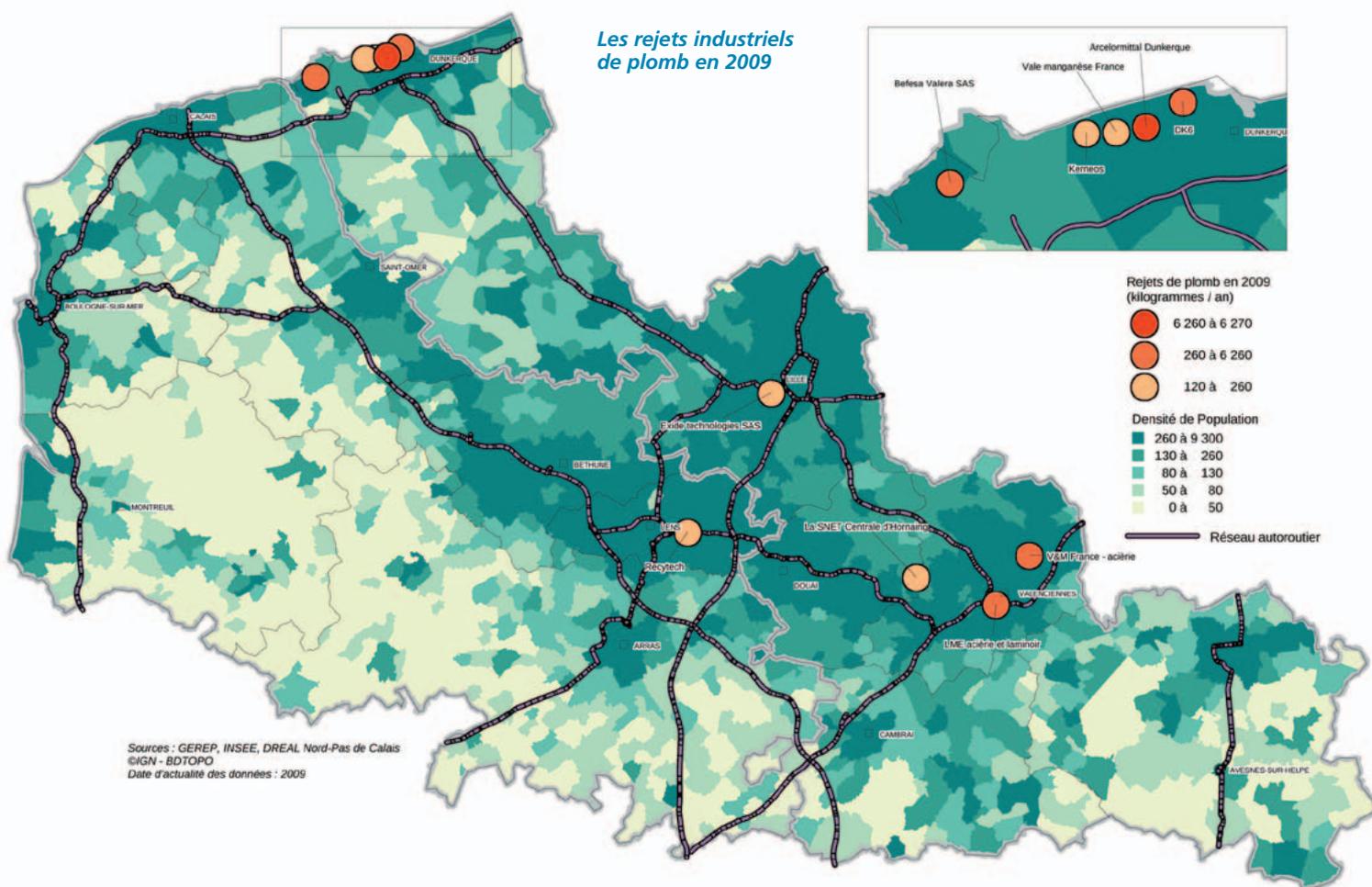
- la *SNET* à Hornaing : augmentation de 72 % qui ne trouve pas d'explication directe dans les paramètres d'exploitation. Les émissions paraissent le plus souvent non significatives au regard des grands volumes de fumées considérés et des petites concentrations mesurées. Par ailleurs, le flux de plomb reste inférieur au seuil de déclaration auquel est soumise l'entreprise (registre des émissions polluantes et des déchets).

Les rejets en diminution :

- *RDME* à Grande-Synthe : diminution de 38 % correspondant principalement à un arrêt d'activité du site pendant plusieurs mois et à la mise en service d'un nouvel équipement de filtration (filtre à manche) dans le domaine de l'air ;



Évolution des principaux rejets industriels de Plomb en Nord - Pas-de-Calais (> 100 kg/an)



Établissement	Commune	Plomb en kilogrammes par an						Évolution 2008-2009*
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
ArcelorMittal Atlantique & Lorraine	Dunkerque	8 591	7 527	8 652	8 008	7 112	6 261	→
LME Acierie	Trith-Saint-Léger	1 492	1 056	1 476	1 361	568	349	↓
V&M France - Acierie	Saint-Saulve	361	471	238	280	395	299	↓
Befesa Valera	Gravelines	339	308	341	377	295	278	→
DK6	Dunkerque	-	-	173	245	282	262	→
Endesa La SNET Centrale électrique	Hornaing	117	154	96	86	46	167	↗
Vale Manganèse France	Grande-Synthe	4 325	994	961	553	258	161	↓
Kerneos (ex Lafarges Aluminates)	Dunkerque	22	123	165	211	242	151	↓
Exide Technologies (ex CEAC)	Lille	-	-	118	34	55	143	↗
Recytech	Fouquières-les-Lens	101	79	93	162	91	121	↗
Total		15 348	10 712	12 313	11 317	9 344	8 192	→

Les principaux rejets industriels de plomb et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 100 kg/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

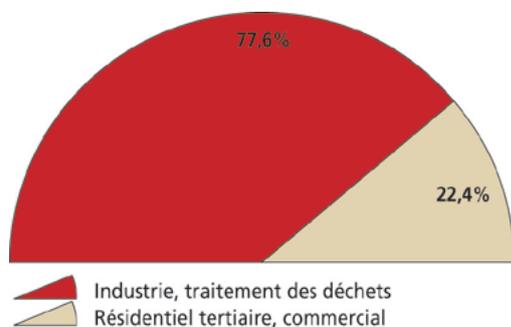
- **V&M France Acierie** à Trith-Saint-Léger : diminution de 24 % des rejets de plomb dont 183 kg sur 299 kg viennent d'une valeur inhabituelle mesurée en juin 2009 en sortie du lanterneau de la coulée continue rotative ;
- **LME Acierie** à Trith-Saint-Léger : diminution de 39 % correspondant principalement, d'une part, à un arrêt d'activité du site pendant deux mois et à des arrêts cumulés

du laminage correspondant à trois mois et, d'autre part, à une bonne efficacité du système de filtration ;

- **Kerneos (ex Lafarges Aluminates)** à Dunkerque : diminution de 38 % correspondant à la variation des concentrations relevées lors des mesures effectuées par les laboratoires extérieurs. Il subsiste des incertitudes importantes en présence de ces concentrations très faibles.

Les dioxines

La répartition régionale des émissions de dioxines en 2009 par secteur d'activité



Source : Atmo.

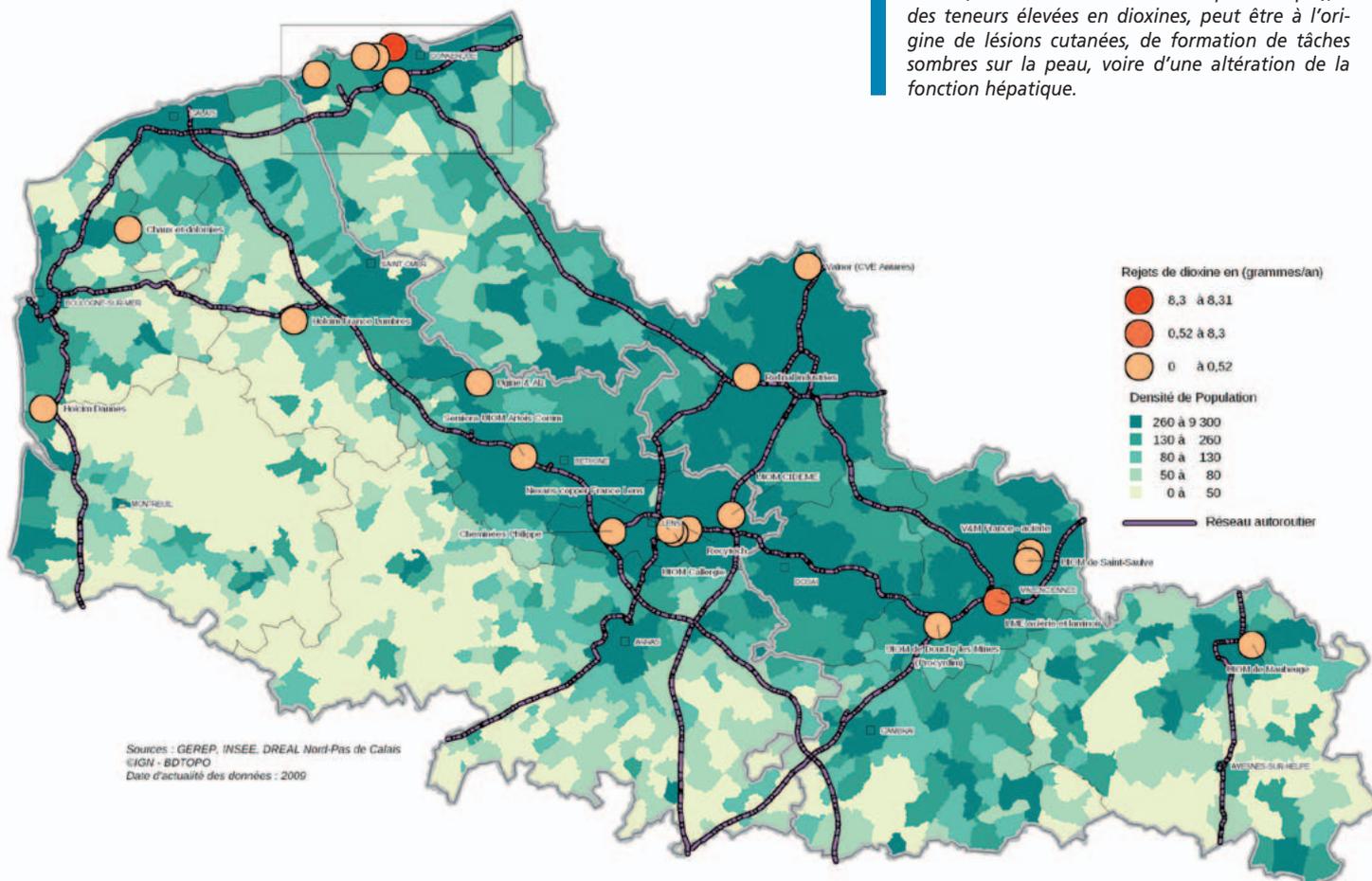
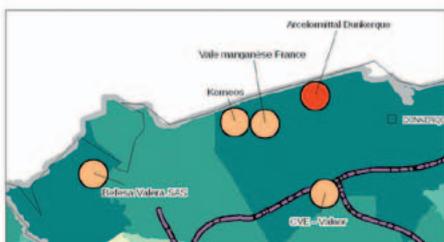
Origines et effets des dioxines

Par le terme « dioxines », on désigne les polychloro-dibenzo-p-dioxines (PCDD) et les polychlorodibenzofuranes (PCDF), qui sont des composés tricycliques chlorés. Il existe un grand nombre de combinaisons différentes, liées au nombre d'atomes de chlore présents et aux positions qu'ils occupent. On compte ainsi 75 PCDD et 135 PCDF. Cependant, seuls 17 d'entre eux sont toxiques.

Les dioxines sont des substances qui résultent de toute combustion : des incinérateurs de déchets, fonderie, métallurgie, sidérurgie, blanchiment de la pâte à papier, fabrication d'herbicides et de pesticides. Elles peuvent également résulter d'événements naturels comme les éruptions volcaniques et les feux de forêt. Les émissions nationales ont enregistré une baisse importante depuis 1990, suite à des progrès importants grâce aux actions initiées par l'Administration. Globalement, les émissions sont passées de 1 768 g ITEQ (équivalent toxique international) en 1990 à 524 g ITEQ en 2000 puis à 125 g ITEQ en 2007 en France.

Les dioxines se retrouvent dans tous les milieux de l'environnement (air, sol, eau, sédiments) et sont susceptibles de contaminer les plantes et les animaux. La source principale de contamination chez l'Homme est alimentaire. L'exposition, sur plusieurs années, peut entraîner des perturbations du système immunitaire et du développement du système nerveux, des troubles du système endocrinien ou de la fonction de reproduction. Une exposition à court terme (lors d'un accident industriel par exemple), à des teneurs élevées en dioxines, peut être à l'origine de lésions cutanées, de formation de taches sombres sur la peau, voire d'une altération de la fonction hépatique.

Les rejets industriels de dioxines en 2009



Établissement	Commune	Dioxines en grammes par an (ITEQ)							Évolution 2008-2009*
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Arcelor Mittal Atlantique & Lorraine	Grande-Synthe	10,3	12,6	10,9	11,16	10,64	8,3	8,3	→
LME Acierie	Trith-Saint-Léger	0,55	5,3	3,4	5,2	5,3	1,19	0,52	↘
Refinal Industrie	Lomme	0,2	0,015	0,05	0,006	0,019	0,0149	0,1	↗
V&M France - Acierie	Saint-Saulve	-	-	1,37	1,38	4	0,9	0,0493	↘
Vale Manganèse France	Grande-Synthe	0,7	1,5	0,1	0,36	0,37	0,058	0,041	↘
Recytech	Fouquières-les-Lens	0,075	0,055	0,01	0,019	0,01013	0,0323	0,03576	→
Chaux et Dolomies du Boulonnais	Rety	-	-	-	0,0299	0,024	0,021	0,02619	↗
CVE	Dunkerque	-	-	-	-	-	0,0158	0,022	↗
Holcim	Dannes	-	0,008	0,026	0,074	0,04	0,0796	0,0184	↘
Holcim	Lumbres	0,094	0,04	0,04	0,03	0,0655	0,0245	0,012	↘
Valnor	Halluin	0,00009	0,00003	0,025	0,02323	0,03219	0,02	0,01053	↘
UIOM Callergie	Noyelles-sous-Lens	0,009	-	0,0431	0,0247	0,018	0,0151	0,0077	↘
SMIAA - CVE de Maubeuge	Maubeuge	-	-	0,0035	0,0076	0,0035	0,0013	0,00652	↗
Procyrdhim	Douchy-les-Mines	-	0,008	0,00506	0,008	0,0044	0,0022	0,0053	↗
Kernéos (Lafarge Aluminate)	Dunkerque	-	0,001	0,0075	0,0022	0,0026	0,0042	0,00477	→
UIOM	Saint-Saulve	1,16	2,04	1,634	0,009	0,0037	0,0027	0,0032	→
Befesa Valera	Gravelines	0,02	0,035	0,0358	0,0122	0,0411	0,0397	0,00255	↘
Ugine & ALZ Groupe Arcelor Mittal	Isbergues	0,329	0,547	0,358	0,115	0,02	0,0048	0,0024	↘
SEMIORA	Labeuvrière	0,011	0,005	0,017	-	0,0031	0,0023	0,0015	↘
UIOM CIDEME	Hénin-Beaumont	-	-	-	-	-	0,0066	0,0015	↘
Fonderie Philippe	Liévin	-	0,018	0,011	0,00033	0,00022	0,00306	0,00115	↘
Nexans Copper France	Lens	-	-	-	-	-	-	0,00111	-
TOTAL		13,45	22,17	18,04	18,46	20,60	10,74	9,17	↘

Les principaux rejets industriels de la région en 2009 et leur évolution

Les établissements ont l'obligation de déclarer annuellement leurs rejets en dioxines quand ceux-ci sont supérieurs à 0,001 g par an. En 2009, les 22 principaux émetteurs (> 0,001 g/an) ont rejeté 9,17 g de dioxine, ce qui représente une baisse de 14 % par rapport à 2008 et une baisse de 31 % par rapport à 2003.

Les rejets en augmentation :

- **SMIAA - CVE de Maubeuge** : augmentation due aux faibles valeurs mesurées ainsi qu'aux incertitudes de mesures (les valeurs mesurées en 2008 avaient été particulièrement faibles) ; de plus, un dysfonctionnement ponctuel a eu lieu pendant un contrôle fin 2009. La situation est revenue à la normale.

Les rejets en diminution :

- **LME Acierie** à Trith-Saint-Léger : diminution de 56 % correspondant à une modification du process (injection de charbon actif) ;
- **V&M France Acierie** à Saint-Saulve : diminution de 94 % correspondant à une production d'acier réduite de 45 %.

Les autres polluants

Les produits chlorés

Origines et effets des produits chlorés

Gaz incolore toxique et hautement corrosif, qui forme des fumées blanches au contact de l'humidité. Ces fumées sont constituées d'acide chlorhydrique qui se forme lorsque le chlorure d'hydrogène se dissout dans l'eau.

Les rejets d'acide chlorhydrique à l'atmosphère résultent principalement de l'incinération des ordures ménagères et de la combustion de charbons (qui présentent naturellement des teneurs variables en chlore). Dans le cas de l'incinération des ordures ménagères, les principales sources sont les plastiques, auxquels sont imputables jusqu'à 50% des rejets, mais également les papiers et cartons ainsi que les caoutchoucs.

Des intoxications chroniques par les composés chlorés peuvent être à l'origine de manifestations cutanées, respiratoires, oculaires, digestives et dentaires.

La répartition régionale des émissions industrielles de produits chlorés par secteur d'activité

Avec la mise aux normes des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) ou leur arrêt, on assiste à une diminution des rejets de ce secteur d'activité industrielle.

Les principaux rejets industriels de dioxines et leur évolution en Nord-Pas-de-Calais (> 1mg/an)

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.
Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

* Une évolution est représentée par une flèche → si elle est inférieure à 20 % à la hausse ou à la baisse.

Secteur d'activité	Produits chlorés 2009 (t/an)
Énergie	321
Verre, matériaux	65
Mécanique, traitement de surfaces	24
Traitements de déchets	19
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	13
Agroalimentaire	4
Chimie, pétrole	2
Divers	1
Total	449

La répartition par secteur industriel en Nord-Pas-de-Calais est la suivante en 2009 :

Après une diminution de 12 % entre 2006 et 2007, les émissions en 2008 (463 tonnes) avaient augmenté par rapport à 2007 (419 t). **En 2009**, avec 449 tonnes, on observe **une baisse des émissions de produits chlorés de 3 %**.

L'évolution des émissions de produits chlorés en Nord-Pas-de-Calais

Baisse de 3 % entre 2008 et 2009.

Source : déclaration des 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.

Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.



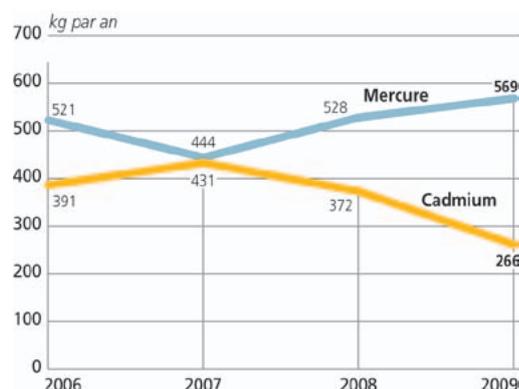
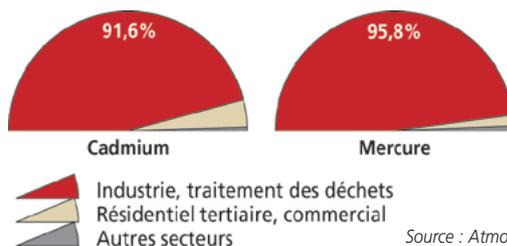
Le cadmium et le mercure

Origines et effets du cadmium et du mercure

Il s'agit de deux métaux lourds que l'on peut trouver dans la métallurgie des non ferreux, dans les installations d'incinération (ordures ménagères, déchets industriels) et dans certaines fabrications (exemple du mercure pour la fabrication d'acide chlorhydrique).

La réduction des émissions de ces polluants est une des priorités de l'inspection des installations classées, en raison de leur toxicité.

La répartition régionale des émissions de cadmium et de mercure en 2009 par secteur d'activité



L'évolution des émissions de cadmium et de mercure en Nord-Pas-de-Calais

Entre 2008 et 2009, baisse de 28 % pour le cadmium, mais hausse de 8 % des rejets de mercure.

Source : déclarations des 48 industriels pour le mercure et 56 pour le cadmium, ayant répondu chaque année depuis 2006. Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

La répartition régionale des émissions industrielles de cadmium et de mercure

Les émissions de cadmium et de mercure proviennent essentiellement de l'industrie régionale.

Pour le mercure, les rejets à « périmètre constant », c'est-à-dire ceux déclarés par 48 industriels à la fois en 2008 et en 2009, ont augmenté de 8 %. De 2006 à 2009, on peut noter qu'à part une baisse des émissions enregistrée en 2007, la tendance est à une augmentation globale de 9 % des émissions de mercure.

Les principaux émetteurs sont Vale Manganèse France (ex RDME) avec 85 kg rejetés, l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) Callergie (68 kg) et Holcim France SAS à Lumbres (63 kg).

Concernant les rejets en cadmium à « périmètre constant », c'est-à-dire ceux déclarés par 56 industriels à la fois en 2008 et en 2009, ils diminuent de 28 %. Cette baisse explique d'ailleurs en grande partie la tendance observée depuis 2006 avec une baisse globale de 32 % des émissions de cadmium.

Le principal émetteur est Arcelor Mittal à Dunkerque qui a rejeté 154 kg de cadmium en 2009 ; à lui seul, il représente 58 % des émissions industrielles de cadmium déclarées en Nord-Pas-de-Calais.

Les produits fluorés

Origines et effets des produits fluorés

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les quatre principales sources industrielles de pollution fluorée sont les unités de fabrication des tuiles et briques, des céramiques, du verre et de l'aluminium. Pour les industries des tuiles, briques et céramiques, les émissions fluorées ont pour origine l'utilisation des argiles qui contiennent des quantités plus ou moins importantes de fluor (0,03% à 0,09%).

Ce fluor se dégage en partie lors de la cuisson des produits. Dans l'industrie du verre, les dégagements de fluor sont essentiellement dus à l'utilisation d'acide fluorhydrique pour la gravure sur verre.

À forte dose les produits fluorés peuvent provoquer une altération des reins ou un retard de croissance.

La répartition régionale des émissions industrielles de produits fluorés

Les secteurs de la chimie et de l'énergie sont les principaux émetteurs de produits fluorés, même si le principal émetteur régional en 2009 est *Aluminium Dunkerque* à Loon-Plage avec 144 tonnes (appartient au secteur de la sidérurgie-métallurgie-fonderie).

Secteur d'activité	Produits fluorés 2009 (t/an)
Chimie, pétrole	145
Énergie	75
Verre, matériaux	11
Traitements de déchets	2
Divers	2
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	1
Total	236

En 2009, 236 tonnes de produits fluorés sont émises, soit une baisse de 4% par rapport à 2008.



Évolution des émissions de produits fluorés

Baisse de 4% entre 2008 et 2009.

Source : déclaration de 429 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.

Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Les contrôles inopinés des rejets dans l'air

Les conditions dans lesquelles les sites industriels peuvent fonctionner sont définies par le préfet sur proposition de l'inspection des installations classées. L'exploitant doit justifier du respect de ces conditions notamment par l'autosurveillance. Afin de vérifier la représentativité des mesures faites par l'industriel, l'inspection des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et d'analyses par un organisme indépendant. Les contrôles inopinés sont réalisés à la demande directe de l'inspection des installations classées et aux frais de l'exploitant.

Dans une même année, il peut y avoir plusieurs contrôles inopinés chez le même exploitant. Chaque contrôle porte sur plusieurs paramètres : en général, le débit des fumées en m³/h, la vitesse d'éjection des effluents en m/s, les concentrations des polluants en mg/m³ et les flux des polluants en g/h.

Pour 2009, le bilan des contrôles inopinés est le suivant :

- 167 contrôles inopinés ont été effectués chez 140 exploitants d'installations classées ;

- 101 contrôles inopinés sont conformes (pour 167 contrôles inopinés) soit 60,5% (58% en 2008) ;

- 60 contrôles inopinés montrent un ou plusieurs dépassement(s) soit 36% (41% en 2008, 48% en 2007, 39% en 2006 et 62% en 2005) ;

- 37 contrôles inopinés, soit 22%, ont un ou plusieurs dépassement(s) de plus de 100% d'une valeur limite d'émission autorisée (23% en 2008, 27% en 2007, 20,4% en 2006 et 42,7% en 2005).

Les « gros » dépassements concernent :

- les teneurs en COV,
- les teneurs en poussières,
- les teneurs en dioxines,
- les teneurs en SO₂.

Le nombre de contrôles effectués en 2009 fait apparaître une hausse du nombre de contrôles conformes (60,5% en 2009 contre 57% en 2007).

Figurent en annexe de l'IRE 2010 [<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>] les établissements pour lesquels, pour au moins un polluant, a été

constaté un dépassement d'au moins 100 % par rapport à la valeur réglementaire lors d'un contrôle inopiné en 2009.

Les établissements où sont observés des dépassements lors des contrôles inopinés sont généralement ceux où les résultats de l'autosurveillance mise en place par les industriels montrent des dépassements des valeurs limites.

Lorsque ces dépassements sont constatés, l'inspection demande à l'exploitant de l'informer des causes de ces écarts et de proposer un échéancier d'actions pour y remédier. En cas de dépassements répétés ou significatifs, l'inspection propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de respecter les valeurs limites réglementaires et peut dresser un procès verbal.

Les contrôles inopinés par secteur d'activité en 2009

DEC : traitement des déchets
CHM : chimie, parachimie, pétrole
ENR : énergie
IAA : industrie agroalimentaire
IMP : imprimerie
MEC : mécanique
MET : métallurgie, sidérurgie, fonderie
PAP : papier, carton
PLS : plastiques
TTS : traitement de surfaces
VMA : verre, matériaux

Nombre de contrôles inopinés...	Secteurs d'activité											Total
	DEC	CHM	ENR	IAA	IMP	MEC	MET	PAP	PLS	TTS	VMA	
...réalisés	31	17	19	11	12	6	35	2	6	5	23	167
...avec dépassement de débit	1	3	1	2	1	0	8	0	3	1	1	21
...avec dépassement d'au moins un paramètre	11	2	3	3	4	1	19	0	3	3	11	60
...avec un dépassement supérieur au double des valeurs limite	6	2	3	2	2	0	13	0	0	2	7	37
...avec normes isocinétisme non respectées	4	8	6	3	5	6	11	0	1	4	4	52
...avec normes accès non respectées	1	5	5	3	3	2	9	0	2	5	1	36
...conformes	20	15	13	7	8	5	16	2	3	2	10	101
Nombre total de paramètres...	DEC	CHM	ENR	IAA	IMP	MEC	MET	PAP	PLS	TTS	VMA	Total
...contrôlés	324	112	138	102	55	43	367	-	43	27	217	1 428
...avec dépassement	27	1	11	13	5	1	45	-	5	7	20	135
...avec dépassement du double des valeurs limites	12	1	9	3	2	0	22	0	0	2	9	60

La légionellose

Qu'est-ce que la légionellose ?

La légionellose est une infection respiratoire provoquée par des bactéries vivant dans l'eau douce appelées légionelles, qui prolifèrent entre 20°C et 48°C.

Les infections qui peuvent être occasionnées par les légionelles sont de deux formes :

- une infection à caractère bénin, appelée « fièvre de Pontiac », guérissant sans traitement en deux à cinq jours. Le diagnostic de légionellose est rarement porté dans ces cas qui passent généralement inaperçus ;
- une infection pulmonaire grave, entraînant le décès dans un peu plus de 15 % des cas, appelée « maladie du légionnaire ».

Paris	1998	20 cas	4 décès
Paris	1999	8 cas	1 décès
Ille-et-Vilaine	2001	22 cas	4 décès
Meaux (hôpital)	Juillet 2002	20 cas	2 décès
Sarlat (hôpital)	Juillet 2002		2 décès
Montpellier		30 cas	4 décès
Poitiers	Novembre 2003 à janvier 2004	20 cas	
Harnes		86 cas	18 décès
Lyon	Avril et mai 2005	34 cas	
Rennes	Janvier 2006	6 cas	
Sarrebourog	Septembre 2006	6 cas	
Nice	Mai et juin 2007	19 cas	
Harnes	Août et sept. 2007	9 cas	

Dans ces deux formes, la transmission se fait par inhalation de fines gouttelettes d'eau ou aérosols (taille < 5 µm) contenant des légionelles. Les principales sources de légionelles sont les réseaux d'eau chaude sanitaire (douches, bains à remous, fontaines décoratives, etc.) et les systèmes de refroidissement par voie humide (tours aéro-réfrigérantes).

En France, plusieurs épidémies ou cas groupés récents ont eu pour origine les tours de refroidissement :

En 2009, 1 206 cas de légionellose ont été déclarés en France *. Ce nombre confirme la tendance à la baisse du nombre de cas déclarés depuis 2005 (1 527 cas déclarés en 2005, 1 443 cas en 2006, 1 428 cas en 2007, 1 244 cas en 2008). Pour la région Nord-Pas-de-Calais en 2009, 46 cas considérés comme isolés (24 pour le Nord et 22 pour le Pas-de-Calais) ont été déclarés, ce qui est inférieur aux années précédentes (74 cas en 2005, 69 en 2006, 74 en 2007 et 59 en 2008).

* Données du Centre national de référence des légionelles.

	2005	2006	2007	2008	2009
Nord	40	46	37	37	24
Pas-de-Calais	34	23	37	22	22
Région	74	69	74	59	46

L'évolution du nombre de cas de légionellose

Données Agence régionale de santé Nord - Pas-de-Calais

Qu'est-ce qu'une tour aéro-réfrigérante ?

Les tours aéro-réfrigérantes (TAR) sont des équipements présents dans les installations de climatisation mais également dans certains procédés industriels (installations de combustion, sucreries, chimie, etc.).

Une tour aéro-réfrigérante par voie humide est un échangeur de chaleur « air/eau », dans lequel l'eau à refroidir est en contact direct avec l'air ambiant. Le refroidissement s'effectue principalement par évaporation de l'eau. L'efficacité du système est liée à la conception et à l'entretien de la tour aéro-réfrigérante ainsi qu'aux conditions atmosphériques (température et humidité). Parmi les tours aéro-réfrigérantes, seules les tours humides sont concernées par le risque légionellose.

Les tours à voie sèche ne sont pas concernées par le risque légionellose. Elles ne contribuent en effet pas à la formation d'aérosols, puisque l'eau n'est pas en contact direct avec l'air. Ce type de tour est en général moins haut que les tours aéro-réfrigérantes à voie humide.

Les éléments constitutifs d'une tour de refroidissement par voie humide

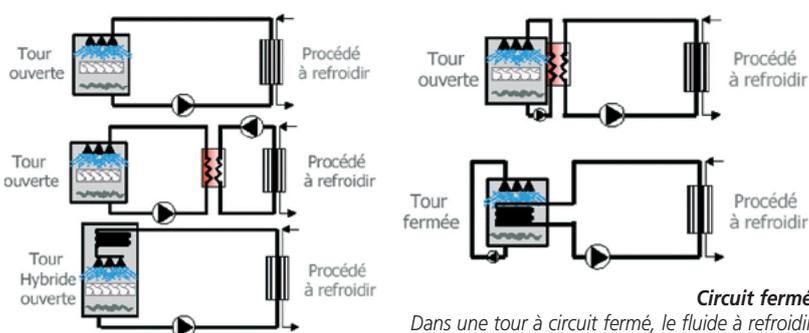
Les principaux éléments constitutifs d'une tour de refroidissement classique sont :

- un système de distribution d'eau dont le rôle est de disperser de manière uniforme l'eau sous forme de gouttelettes ;
- le corps d'échange ou garnissage encore appelé *packing*, dispositif au travers duquel se fait le transfert thermique entre l'air et l'eau ;
- le pare-gouttelettes ou séparateur de gouttes (ensemble de chicanes) installé en sortie d'air de la tour aéro-réfrigérante, conçu pour retenir l'entraînement vésiculaire ;
- la (ou les) trappe(s) de visite, ouverture sur le corps de la tour aéro-réfrigérante permettant l'accès à l'intérieur et le contrôle visuel des différentes parties constitutives ;

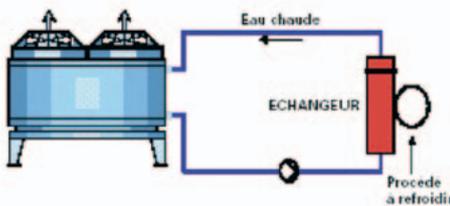
- le bassin situé en partie basse de la tour pour récupérer l'eau refroidie ;
- le ventilateur qui assure un écoulement continu d'air. Il peut être situé en partie haute ou basse de la tour aéro-réfrigérante ;
- éventuellement un ou plusieurs échangeurs et une pompe assurant la circulation de l'eau, pour les tours de refroidissement à double circuit ou pour les tours hybrides.

Parmi les tours aéro-réfrigérantes, seules les tours humides sont concernées par le risque de légionellose. Elles sont caractérisées par un contact direct entre air et eau.

Elles peuvent être de deux formes [schémas ci-dessous]. On voit que le flux d'air est dans les deux cas susceptible d'entraîner des gouttelettes d'eau hors de la tour, et donc des légionelles, si l'eau en est contaminée.



Circuit non fermé



A contrario, les tours à voie sèche ne sont pas concernées par le risque de légionellose. Elles ne contribuent en effet pas à la formation d'aérosols, puisque l'eau n'est pas en contact direct avec l'air. Ce type de tour est en général moins haut que les tours aéro-réfrigérantes à voie humide.

Légionellose et installations classées

Depuis 1998 et les premiers cas de légionellose identifiés, le ministère chargé de l'environnement s'est préoccupé des tours aéro-réfrigérantes. Il a engagé des actions afin de réduire le risque de développement de la légionellose. De ce fait, des prescriptions relatives à cette démarche ont été introduites dans les arrêtés ministériels pour tous les secteurs où cela s'avère pertinent (installations de combustion, verreries...).

Au niveau local, sur proposition de l'inspection des installations classées, les préfets ont fixé les mesures que doivent respecter les exploitants des tours aéro-réfrigérantes (TAR) relevant de la législation des ICPE.

Par la suite, des actions nationales et régionales ont été lancées.

Au niveau national :

- évolution de la réglementation pour les

TAR. Les dispositions des arrêtés ministériels du 13 décembre 2004 visent à limiter la contamination des circuits par les légionelles afin de réduire le risque de légionellose, et concernent notamment l'entretien préventif de l'installation, et la surveillance de cet entretien ; en particulier, elles précisent la fréquence des analyses en légionelles et les actions à mener en cas de dépassement de seuils.

Au niveau régional :

- organisation de campagne de contrôles inopinés effectués par des laboratoires spécialisés, indépendants et agréés ;
- information et sensibilisation des exploitants de TAR suite aux nouvelles dispositions réglementaires ;
- mise en ligne sur le site Internet de la DREAL d'informations spécifiques à la légionellose ;

- examen et suivi des demandes de dérogation à l'arrêt annuel par les sites fonctionnant en continue sans possibilité d'arrêt fréquent (raffinerie, métallurgie, etc.) ;
- coopération avec les directions départementales de l'action sanitaire et sociale

(DDASS) lors de leurs enquêtes sur les cas déclarés de légionellose. La DREAL et les DDPP recherchent alors les derniers résultats d'analyses bactériologiques des TAR sous leurs contrôles situées à proximité des lieux fréquentés par le patient.

Bilan des actions menées afin de réduire le risque de prolifération ou de dispersion de légionelles par des installations classées

En dehors du suivi régulier de l'état du parc des tours aéro-réfrigérantes (TAR) humides et de la réalisation d'actions de communication auprès des exploitants, la DREAL Nord-Pas-de-Calais a poursuivi en 2009 ses actions de contrôle des exploitants de TAR par le suivi et la vérification de l'autosurveillance et a lancé une nouvelle campagne de contrôles inopinés portant sur plus des deux tiers des installations concernées.

La réalisation des contrôles inopinés et le suivi de l'autosurveillance menée par les exploitants de TAR ont mis en évidence des dépassements du seuil de 100 000 ufc/l (unités formant colonies par litre) sur certaines installations, conduisant systématiquement à l'arrêt de fonctionnement pour vidange, nettoyage et désinfection du circuit.

En Nord-Pas-de-Calais, en 2009, il y avait 318 exploitants (Nord : 195, Pas-de-Calais : 123) référencés pour 805 circuits et 1 086 TAR.

210 contrôles inopinés ont été effectués sur 229 contrôles programmés initialement **chez 183 exploitants de TAR** (8 % des contrôles ont été annulés) :

- 567 prélèvements ont été effectués soit 70,4 % des 805 circuits.
- 84 % des résultats de prélèvements (soit 474) étaient inférieurs au seuil cible de 1 000 ufc/l en *Legionella specie* ;
- 8,7 % des sites contrôlés (16) ont eu 29 résultats non quantifiables suite à la présence de flore interférente ;
- seize contrôles inopinés ont révélé un ou plusieurs dépassements de légionelles compris entre 103 et 105 ufc/l ;
- trois contrôles inopinés ont mis en évidence un dépassement > 100 000 ufc/l.

Lors des contrôles inopinés, 37 visites des exploitants de TAR ont été conjointement effectuées par les inspecteurs des installations classées et un laboratoire agréé (soit 16,1 % en 2009 contre 15,4 % en 2008).

Les établissements ayant connu un (ou des) dépassement(s) du seuil de 100 000 ufc/l lors des contrôles inopinés ou dans le cadre de l'autosurveillance

Le nombre de dépassements du seuil des 100 000 ufc/l est inférieur à celui de l'année dernière. En 2008 : 9 établissements et 11 dépassements, contre 7 établissements et 7 dépassements en 2009.

Établissement	Dép.	Commune	Date de prélèvement	Type de contrôle	Nombre d'analyses > 100 000 ufc/l
3M	59	Tilloy-les-Cambrai	20 avril 2009	Contrôle inopiné	1
Aciéries et forges d'Anor	59	Anor	24 juin 2009	Contrôle inopiné	1
Befesa Valera	59	Gravelines	Janvier 2009	Contrôle inopiné	1
Géant Casino	59	Roubaix	21 septembre 2009	Autosurveillance	1
Calais Chimie Calais	62	Calais	17 décembre 2009	Autosurveillance	1
Auchan	59	FachesThumesnil	20 avril 2009	Autosurveillance	1
Trois Suisses Holden	59	Croix		Autosurveillance	1

Air - Chimie

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00481	G2	AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE SAS	Chimie, parachimie, pétrole	27 417,11 t	0,84 t	34,01 t	9,83 t	1,12 t	
070.00483	B2	CECA	Chimie, phytosanitaire, pharmacie	17 282,71 t	4,02 t	19,10 t	97,28 t	0,00 t	
070.00499	B2	PPG (ex SIGMAKALON EURIDEP)	Fabrication de peintures	5 636,82 t	0,00 t	0,00 t	104,00 t	0,00 t	De nombreuses diminutions s'expliquent par la baisse du tonnage entre 2008 et 2009 (Pour rappel, - 4000 tonnes en 2009)
070.00519	V1	3M FRANCE	Fabrication de colles et mastics	942,63 t	0,30 t	13,75 t	30,04 t	7,92 t	
070.00581	G2	ASTRA ZENECA DUNKERQUE PRODUCTION	Industrie pharmaceutique	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,03 t	0,00 t	Les écarts observés de 2009 par rapport à 2008 sont en majorité liés au changement de périmètre, dont les émissions produites à partir du 14/05/2009 ne sont plus comptabilisées dans notre périmètre d'activités
070.00585	L2	BRABANT PIERRE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	3 554,70 t	0,32 t	2,78 t	11,65 t	0,00 t	Activités en baisse d'au moins 20 % en 2009, les pollutions pour la plupart, s'en retrouvent diminuées, ainsi que les consommations.
070.00588	G1	SRD	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants	294 016,85 t	2 622,00 t	471,82 t	0,00 t	271,53 t	
070.00589	B2	INEOS NOVA (ex BP WINGLES)	Fabrication de matières plastiques de base	17 927,86 t	3,01 t	42,44 t	140,30 t	0,00 t	COV : réduction des émissions liée à la réduction de la purge des produits et de la diminution du niveau de production par rapport à 2008.
070.00620	B2	Sté ARTESIENNE DE VINYLE	Chimie, parachimie, pétrole	39 122,85 t	0,39 t	46,70 t	8,50 t	1,48 t	
070.00762	V1	PPG INDUSTRIES FRANCE Saultain	Fabrication de peintures	6 506,20 t	58,17 t	6,98 t	229,36 t	0,00 t	Quantité de gaz utilisé a diminué, donc un impact sur les émissions.
070.00789	B2	CRAY VALLEY	Fabrication de matières plastiques de base	8 730,96 t	1,18 t	9,33 t	0,00 t	0,00 t	Baisse de production.
070.00794	G1	POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	Chimie, phytosanitaire, pharmacie	598 807,32 t	578,04 t	668,28 t	850,70 t	14,30 t	L'augmentation des émissions en COV NM du site pour l'année 2009 est due à la nouvelle campagne de mesures des émissions fugitives du vapocraqueur. La diminution des émissions de poussières par rapport à 2008 peut s'expliquer par la baisse des consommations de FO2 et FOPY aux chaudières.
070.00918	G1	TOTAL Raffinerie des Flandres	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants	1 075 501,04 t	6 838,02 t	1 812,74 t	549,11 t	174,23 t	SO2, NOx, CO2, N2O, CH4, poussières : baisse significative liée à l'arrêt de la raffinerie du 12-09-2009 au 31-12-2009.
070.00922	G2	TIOXIDE EUROPE SAS	Chimie minérale inorganique autre	38 119,77 t	383,25 t	40,41 t	0,00 t	2,42 t	La variation pour les paramètres dans l'air est également liée au volume de production inférieur en 2009 par rapport en 2008. Pour le CO2, baisse des émissions du fait de l'arrêt du grilleur (voir fiche calcul unité acide) et donc de l'arrêt de combustion du fioul lourd.
070.00987	L2	HOLLIDAY PIGMENTS SA	Chimie, phytosanitaire, pharmacie	10 601,09 t	288,90 t	10,31 t	0,00 t	0,00 t	L'augmentation de la quantité de SO2 rejetée est due à des arrêts plus importants de l'installation de désulfuration. Les arrêts sont liés à des travaux de maintenance et des réparations.
070.01026	V2	SNCZ	Chimie, parachimie, pétrole	2 058,46 t	0,02 t	2,22 t	0,00 t	1,37 t	L'année 2009 a été contrastée en terme économique. Sérieuse baisse de commande et donc chômage partiel. Les variations importantes de cette année 2009 par rapport à 2008 sont dues en général à une baisse d'activité de l'ordre de 20 %.
070.02548	B2	SI GROUP-BETHUNE	Fabrication de vernis	3 508,30 t	0,05 t	4,23 t	27,92 t	0,00 t	Variation importante due à la baisse importante de production en 2009.

Air - Déchets

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00461	V2	CSD de Lewarde (SITA)	Traitement de déchets urbains	23 116,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL.
070.00463	B3	SITA NORD HERSIN COUPIGNY	Décharges d'ordures ménagères	33 261,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL.
070.00554	V2	UIOM de Maubeuge	Déchets et traitements	67 535,03 t	3,56 t	63,42 t	0,14 t	0,77 t	Oxydes de soufre : la hausse de 26% est due à une hausse de la quantité de DIB traitée en 2009 par rapport à 2008. Poussières totales (TSP) : la hausse de 39 % est due à l'usure naturelle des manches des filtres à manches (d'une durée de vie d'environ 2 ans, elles ont été changées fin 2007, et leur renouvellement est programmé en 2010).
070.00635	G1	BEFESA VALERA SAS	Ferro-alliages, abrasifs (industrie des)	36 481,86 t	0,14 t	37,71 t	1,83 t	11,24 t	SOx : valeur calculée sur une mesure annuelle ; variabilité erratique de la donnée. HCN : valeur calculée sur une mesure annuelle ; variabilité erratique de la donnée.
070.00662	G4	BAUDELET Blaringhem	Décharges d'ordures ménagères	10 566,44 t	3,09 t	1,08 t	0,04 t	0,09 t	
070.00699	B3	UIOM ARTOIS COMM	Traitement de déchets urbains	72 524,04 t	8,11 t	80,84 t	0,14 t	0,23 t	Poussières totales : en 2009, des joints ont été remplacés au niveau des registres, ce qui a amélioré les émissions et diminué la quantité de polluants émis. Polluants HCl et SOx : en 2009, des réglages ont été effectués pour ajuster la consommation de bicarbonate. De plus, l'installation d'injection de bicarbonate a eu plusieurs pannes sur 2009. Polluant COVNM : en 2009, des améliorations ont été apportées sur la combustion. Polluant NOx : en 2009, des réglages ont été effectués pour ajuster la consommation d'urée.
070.00750	B3	RECYTECH	Déchets et traitements	23 308,73 t	2,03 t	6,30 t	21,34 t	4,18 t	Le four a été mis à l'arrêt durant 4 mois en raison de la crise économique
070.00843	V2	CSD de Saint-Amand-les-Eaux (MALAQUIN)	Décharges d'ordures ménagères	0,68 t	5,56 t	4,76 t	0,00 t	0,00 t	Fonctionnement de la torchère sur 12 mois en 2009 et sur 3 mois en 2008
070.00999	B3	UIOM CIDEME Hénin-Beaumont	Traitement de déchets urbains	47 369,30 t	3,00 t	92,75 t	0,53 t	0,97 t	Ces écarts proviennent principalement de la modification de la méthode de calcul. Les résultats de la limite de quantification ont été pris en compte.
070.01004	B3	UIOM CALLERGIE	Traitement de déchets urbains	61 539,68 t	3,27 t	140,81 t	3,32 t	1,04 t	Mesures ponctuelles, extrapolées à l'année.
070.01053	V2	UIOM de Saint-Saulve	Incinération	114 066,57 t	16,52 t	108,78 t	0,58 t	0,97 t	
070.02235	V2	UIOM de Douchy les Mines	Traitement de déchets urbains	76 526,63 t	0,70 t	62,14 t	0,12 t	1,12 t	Mesures ponctuelles, extrapolées à l'année.
070.02401	L3	VALNOR (CVE Antarés)	Traitement de déchets urbains	302 204,00 t	20,63 t	115,02 t	2,13 t	1,18 t	Pour les oxydes d'azote : les concentrations sont au tiers du seuil réglementaire européen.

Air - Énergie

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00504	V4	EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE	Centrales électriques thermiques	643 130,32 t	3 106,32 t	1 655,80 t	2,79 t	350,80 t	L'évolution des émissions par rapport à l'année 2008 s'explique d'une part par l'évolution de l'activité du CPT (- 15% en puissance électrique brute), mais également par l'évolution des caractéristiques du combustible principal (charbon).
070.00663	V4	La SNET Centrale d'Hornaing	Centrales électriques thermiques	525 560,78 t	3 108,79 t	1 449,38 t	1,14 t	353,48 t	Poussières, SO2 et CO2 : la diminution est proportionnelle à la baisse de production. NOx : la diminution de production est contrebalancée par une légère hausse en spécifique liée à la recherche d'un Mix combustible compatible avec l'ensemble des VLE applicables dès 2010.
070.00753	L3	SRTN Beaurepaire	Chaufferies urbaines	22 208,90 t	52,92 t	23,23 t	0,00 t	1,65 t	
070.00814	B3	GAZONOR	Industrie des gaz	11 922,91 t	0,35 t	5,80 t	0,00 t	0,00 t	Valeurs mesurées plus hautes ainsi que des débits gaz traités plus importants.
070.00853	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Isly	Production de chaleur autres	12 363,55 t	0,00 t	13,01 t	0,00 t	0,00 t	Baisse de l'activité/production en 2009 = - 14 % par rapport à 2008.
070.00976	G3	CALAIS ENERGIE	Production de chaleur autres	24 798,82 t	0,16 t	12,69 t	0,00 t	0,05 t	
070.00998	B2	DALKIA Béthune - Chaufferie de la ZUP	Chaufferies urbaines	6 748,73 t	9,27 t	6,85 t	0,00 t	0,11 t	
070.01005	B3	DALKIA	Chaufferies urbaines	18 609,85 t	0,23 t	7,86 t	0,00 t	0,05 t	
070.01007	L3	DALKIA (wattignies)	Chaufferies urbaines	11 787,52 t	2,92 t	34,65 t	0,00 t	0,25 t	SO2 consommation FOL doublée en 2009.
070.01170	L3	DALKIA (Chaufferie du CHR)	Production de chaleur autres	34 031,76 t	0,47 t	31,32 t	0,00 t	0,10 t	
070.01213	L3	DALKIA (Mons Energie)	Chaufferies urbaines	15 199,50 t	0,29 t	15,45 t	0,00 t	0,02 t	
070.01214	L3	DALKIA (Chaufferie RESONOR)	Chaufferies urbaines	108 387,00 t	44,56 t	76,26 t	0,00 t	0,11 t	
070.01279	G1	DK6	Production d'électricité	1 277 235,00 t	1 984,39 t	1 388,94 t	21,11 t	113,72 t	Les variations observées pour certains paramètres (eau, air) sont essentiellement liées à une augmentation de production d'électricité (+17%) et une augmentation du fonctionnement en Cycle Combiné (+31,4%). En conséquences, les flux de polluants peuvent être en augmentation mais également en diminution en fonction de la qualité des gaz sidérurgiques en provenance d'Arcelor Mittal Dunkerque et traités dans les chaudières de DK6.
070.01494	B1	COGESTAR	Production de chaleur, chaufferies	17 216,05 t	0,00 t	87,59 t	0,00 t	0,00 t	
070.01495	B2	ARTOIS ENERGIE	Autres centrales électriques	31 557,38 t	0,00 t	24,91 t	0,00 t	0,00 t	Variations de l'activité économique du site de Bridgestone.
070.01779	V1	GRT GAZ	Energie	127 066,18 t	1,19 t	79,04 t	27,39 t	0,00 t	Le CH4 et les COVNM sont générés essentiellement par la mise à l'évent de gaz naturel pour exploitation, maintenance, travaux ou mise en sécurité des installations et varient d'une année sur l'autre.
070.02309	G2	STATION GDF Pitgam	Energie	66 050,24 t	0,62 t	39,05 t	22,99 t	0,00 t	Le CH4 et les COVNM sont générés essentiellement par la mise à l'évent de gaz naturel pour exploitation, maintenance, travaux ou mise en sécurité des installations et varient d'une année sur l'autre.
070.02805	L3	FLANDRES ENERGIES	Production de chaleur autres	95 822,70 t	0,00 t	134,70 t	0,00 t	0,00 t	
070.02964	G4	BORALEX	Production de chaleur autres	33 913,96 t	0,30 t	10,60 t	0,00 t	0,00 t	Meilleure combustion que l'année passée.
283.00009	G4	DALKIA FRANCE	Production de chaleur autres	51 687,95 t	0,00 t	52,77 t	0,00 t	0,00 t	

Air - Industrie agro-alimentaire

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00436	L4	HEINEKEN	Fabrication de bière	9,43 t	0,00 t	7,81 t	0,00 t	0,00 t	
070.00540	G2	BLEDINA	Industrie laitière	10 792,05 t	0,00 t	0,01 t	0,00 t	0,00 t	Les variations importantes entre les 2 années sont dues à une augmentation de la production annuelle et une dizaine de coupure de l'alimentation électrique de l'usine.
070.00646	G2	BONDUELLE	Fabrication de conserves	12 782,82 t	0,00 t	10,09 t	0,00 t	0,00 t	
070.00656	B1	TEREOS Sucrierie de Boiry (ex BEGHIN SAY)	Industrie du sucre	81 826,17 t	1,43 t	96,38 t	0,00 t	0,00 t	Pas d'émission de poussières dans le cas d'utilisation du gaz comme combustible. La variation de N2O est liée à la quantité de gaz consommée.
070.00658	V1	TEREOS (ex BEGHIN SAY) Escaudoevres	Industrie du sucre	129 031,92 t	596,18 t	237,38 t	0,00 t	16,68 t	Variation de la durée de la campagne.
070.00661	B1	BEAUMARAIS	Autres industries agro-alimentaires	19 974,70 t	0,14 t	21,86 t	0,00 t	0,00 t	Les baisses sont principalement liées à la diminution de production.
070.00757	B1	INGREDIA	Industrie laitière	13 287,03 t	7,43 t	78,85 t	0,00 t	78,25 t	Forte activité de la chaudière biomasse avec réduction du fonctionnement des chaudières gaz.
070.00809	G2	REXAM Beverage Can SAS	Application de peinture	6 065,71 t	0,03 t	6,38 t	16,80 t	0,00 t	Diminution importante des rejets atmosphériques due à la baisse d'activité (-53% entre 2009 et 2008).
070.00846	B1	MC CAIN ALIMENTAIRE	Autres industries agro-alimentaires	34 974,88 t	8,12 t	26,62 t	0,00 t	0,08 t	
070.00854	G2	BALL PACKAGING	Industries diverses	11 326,80 t	0,09 t	10,27 t	376,98 t	0,00 t	Dioxyde de carbone (CO2) d'origine non biomasse : l'installation d'une roue d'adsorption (investissement de 400k) a permis la diminution de consommation de gaz naturel au niveau de l'épurateur et donc la réduction d'émission de dioxyde de carbone. Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : l'augmentation des émissions de COVNM est liée à l'augmentation de la production de canettes (13,52 tonnes) et au changement de la distribution des émissions au niveau de l'application de la laque (51,01 tonnes) dans notre Plan de gestion des solvants.
070.00866	G4	LEROUX	Autres industries agro-alimentaires	18 879,12 t	112,55 t	42,40 t	0,00 t	6,20 t	Tous les polluants ont augmenté à cause d'une augmentation de production pour combler un stock trop faible - Année 2008 : 19000 tonnes de cossettes - Année 2009 : 25400 tonnes de cossettes.
070.00936	B2	TEREOS Sucrierie de Lillers (ex SDHF)	Industrie du sucre	206 507,22 t	832,65 t	413,63 t	0,00 t	35,40 t	La concentration en poussière est basée sur une seule mesure et peut être variable en fonction des périodes de fonctionnement. La concentration en oxydes de soufre diminue malgré une consommation en charbon plus importante grâce à un taux de soufre dans le charbon en diminution. La concentration en oxydes d'azote augmente dû à l'augmentation de consommation de charbon (période de fonctionnement plus longue pour la chaudière charbon)
070.00938	G4	TEREOS Attin	Industrie agro-alimentaire	61 996,59 t	270,82 t	131,11 t	0,00 t	35,88 t	Quantité rejetée liée aux valeurs mesurées et à la durée de campagne betteravière.
070.01045	L4	CARGILL HAUBOURDIN(ex CERESTAR FRANCE)	Autres industries agro-alimentaires	60 319,00 t	0,00 t	63,49 t	0,00 t	123,85 t	Poussières : variation annuelle liée à la variation d'activité et à la modification du portfolio produits finis.
070.01046	G1	LESIEUR	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)	28 500,62 t	0,25 t	30,00 t	3,70 t	0,00 t	Poussière : le seul combustible utilisé en 2009 est le gaz naturel.
070.01051	B1	SICA PULPES DE BOIRY (ex SICA FAP)	Fabrication d'aliments pour animaux	49 774,32 t	143,14 t	84,11 t	0,00 t	49,46 t	Les variations sont liées aux résultats des campagnes de mesures.
070.01176	L4	LESAFFRE (Société Industrielle)	Autres industries agro-alimentaires	48 943,16 t	11,66 t	24,67 t	0,00 t	0,74 t	Investissements : réfection des cellules des réfrigérants atmosphériques : 27 900 .
070.02546	B2	ROQUETTE	Autres industries agro-alimentaires	588 356,80 t	57,55 t	334,16 t	0,00 t	1,56 t	Environ 400 tonnes de poussières sèches et 130 tonnes en poussières collantes (estimation faite sur les équipements existants) ; l'estimation doit être affinée pour les 2 équipements récents en cours de fin de réception. Ces émissions de poussières représentent 0,02% du mouvement annuel de produits secs sur site (matières premières céréales, produits finis et co-produits).
070.03322	G1	RYSSSEN ALCOOLS SAS (Loon Plage)		25 398,45 t	0,20 t	26,70 t	40,85 t	0,00 t	

Air - Imprimeries

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00618	L2	WIPAK GRYSPEERT	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	8,41 t	0,00 t	L'installation de destruction de COV (incinérateur régénératif) traite les rejets de 3 à 4 tonnes par jour.
070.00982	V4	IMPRIMERIE NATIONALE	Imprimerie, presse-édition, photographie	1 566,64 t	10,21 t	0,00 t	14,39 t	1,27 t	Les variations sont dues à une augmentation importante de notre consommation de gaz (5,9 GWh en 2008 pour 8,5 GWh en 2009) par suite de mise en place de systèmes de contrôle de température et d'humidité rendus nécessaires par les nouvelles technologies de production.
070.01092	B3	SOPLARIL PLASTIENVASE GROUP (ex ALCAN)	Imprimerie, presse, édition	0,00 t	0,00 t	0,00 t	448,62 t	0,00 t	
070.01101	B1	DEPREZ Léonce	Imprimerie, presse-édition, photographie	0,00 t	0,00 t	0,00 t	7,59 t	0,00 t	
070.01179	L2	VOIX DU NORD (La)	Imprimerie, presse, édition	599,89 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	Les modifications sont liées au fonctionnement des nouvelles rotatives.
070.01916	V1	LENGLLET Caudry	Imprimerie, presse, édition	0,00 t	0,01 t	4,25 t	0,13 t	0,00 t	
070.02000	G2	MORDACQ	Imprimerie, presse-édition, photographie	0,00 t	0,00 t	0,00 t	4,05 t	0,00 t	Arrêts de production fréquents.
070.02879	V1	LENGLLET Raillencourt	Imprimerie, presse, édition	0,00 t	0,06 t	3,75 t	29,29 t	0,00 t	Résultats liés à la production.
070.03029	V2	CPC VALENCIENNES	Transformation de papiers et carton	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,33 t	0,00 t	
070.03193	G2	SIB	Imprimerie, presse, édition	0,00 t	0,00 t	5,85 t	0,10 t	0,00 t	Baisse d'activité.
282.00020	B1	CREDIT AGRICOLE	Activités administratives, bureau	0,00 t	0,00 t	0,00 t	1,49 t	0,00 t	

Air - Mécanique

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00522	V2	ALSTOM TRANSPORT SA	Mécanique, électrique, traitement de surface	0,00 t	0,00 t	0,00 t	41,45 t	0,00 t	COV issus des applications peinture (hors méthane)
070.00584	G3	SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS (SAS)	Assemblage, montage	1 403,80 t	0,00 t	1,77 t	2,44 t	0,11 t	Arrêt de l'installation de dégraissage au perchloroéthylène et de graissage Delta sonic : donc plus de rejet de perchloroéthylène et diminution des COVNM.
070.00632	V2	V&M France - TUBERIE	Usinage	36 415,99 t	0,00 t	38,33 t	2,98 t	8,83 t	Calcul des rejets par facteur d'émission, la baisse de la consommation de gaz induite par la baisse de production engendre une diminution des rejets. Poussières totales et chrome : impact de la baisse d'activité, de la remise à niveau de l'aspiration des fumées du banc de retenue, et de la mise en place de l'autosurveillance fin 2008, le calcul du volume rejeté n'est plus basé sur une seule mesure. COVNM : baisse des rejets suite à la baisse de l'activité et au remplacement définitif de dégraissant solvanté par un produit non solvanté.
070.00636	G2	VALEO Systèmes Electriques	Composants électroniques (fabrication de)	0,00 t	0,00 t	0,00 t	86,23 t	0,00 t	
070.00637	G2	VALDUNES	Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	12 125,26 t	0,13 t	9,72 t	0,00 t	0,00 t	Les rejets sont plus faibles sur 2009, ce qui s'explique par une baisse d'activité sur l'année
070.00681	V2	BOMBARDIER TRANSPORT FRANCE S.A.	Assemblage, montage	7 574,00 t	0,10 t	8,00 t	59,47 t	0,00 t	
070.00684	L4	GRISS	Mécanique, électrique, traitement de surface	410,10 t	0,00 t	0,42 t	0,00 t	0,00 t	
070.00727	V2	RENAULT DOUAI SNC	Assemblage, montage	36 273,61 t	0,32 t	42,96 t	442,31 t	0,00 t	
070.00783	V2	OUTINORD	Usinage	0,00 t	0,22 t	0,26 t	40,93 t	0,00 t	Consommation de peinture 2009 = 95 t contre 182 t pour 2008
070.00829	B2	FRANCAISE DE MECANIQUE SNC	Mécanique, traitements des surfaces	15 625,37 t	0,12 t	13,99 t	0,05 t	0,00 t	COVNM : la méthode de calcul est imposée par GEREP. En 2008, pas de prise en compte du PCI dans les calculs de rejets atmosphérique des essences et gasoil.
070.00830	V2	PSA Peugeot Citroen Val (ex-UMV ou SMAN)	Assemblage, montage	7 092,51 t	0,01 t	7,56 t	0,77 t	0,46 t	Baisse d'activité.
070.00832	V2	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBIL	Mécanique, électrique, traitement de surface	24 254,62 t	0,37 t	25,26 t	314,39 t	0,00 t	Emissions d'oxydes de soufre : l'augmentation est liée à la consommation d'une petite quantité de fuel en 2009, en dépannage d'une installation. CO2, NOx, N2O, CH4 : les baisses observées sont liées à la baisse importante d'activité entre 2008 et 2009 (production en baisse de 37%). COVNM : la baisse observée est liée d'une part à la baisse de production ainsi qu'à des actions de progrès pour la réduction des
070.00869	G2	CROWN Emballage Plastiques	Application de peinture	0,00 t	0,00 t	0,00 t	23,48 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.00887	B2	SOCIETE DE TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES	Usinage	3 670,37 t	0,03 t	3,91 t	0,00 t	0,00 t	Baisse d'activité (-35%).
070.01034	L4	SNCF - TECHNICENTRE D'HELLEMMES	Assemblage, montage	6 330,65 t	0,07 t	7,33 t	2,73 t	0,16 t	Poussières totales (TSP) : valeur saisie en 2008 était une concentration instantanée mesurée. - En 2009, calcul de la masse annuelle. COVNM : plan de gestion de solvants en cours d'élaboration.
070.01047	V3	CEREC	Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	4 010,55 t	0,00 t	4,71 t	0,00 t	0,00 t	Baisse d'activité (-32%).
070.01055	V2	SEVELNORD	Assemblage, montage	18 646,65 t	0,18 t	19,63 t	350,42 t	0,00 t	En 2009, SEVELNORD a dû s'adapter à la chute de la demande du marché automobile des monospaces et utilitaires. SEVELNORD a dû réduire sa production globale de 72 033 véhicules pour 2009 contre 149 378 en 2008. Au vu de ces événements, toutes les consommations et les rejets ont été
070.01062	G2	ALCATEL	Fils et câbles électriques (fabrication de)	1 748,11 t	0,00 t	2,48 t	1,57 t	0,00 t	
070.01067	V3	AKERS FRANCE	Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	5 612,29 t	0,05 t	5,94 t	0,00 t	0,00 t	Variation importante d'une année à l'autre due à une baisse significative de la consommation de gaz entre 2008 et 2009. Consommation gaz 2008 : 52 280 000 kWh ; consommation gaz 2009 : 30 542 000 kWh.
070.02731	V2	TOYOTA M.M.F.	Mécanique, électrique, traitement de surface	18 262,93 t	0,12 t	17,39 t	354,43 t	4,47 t	

Air - Métallurgie, sidérurgie, fonderie

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVM	Poussières	
070.00438	G1	GTS INDUSTRIES	Travail des métaux, chaudronnerie, poudres	62 131,06 t	156,19 t	59,34 t	3,30 t	9,93 t	Notre production a diminué en 2009 par rapport à 2008 entraînant une diminution des consommations globales de gaz ainsi que des déchets générés. Par ailleurs, la mise en service d'un nouveau four, fonctionnant exclusivement au gaz naturel, a modifié les émissions des fours poussants : diminution de toutes les émissions exceptées le méthane (lié au gaz naturel).
070.00467	B3	FONDERIES DE LA SCARPE	Fonderie et travail des métaux	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,06 t	
070.00469	V3	FONDERIE ET ACIERIE DE DENAIN (FAD)	Fonderie des métaux ferreux	0,00 t	0,67 t	3,66 t	0,47 t	0,68 t	Pour les rejets atmosphériques, les analyses sont faites avec les impositions de notre nouveau arrêté préfectoral.
070.00471	L3	FLANDRIA ALUMINIUM	Métallurgie de l'aluminium	3 924,15 t	0,00 t	4,57 t	0,00 t	0,01 t	
070.00508	G1	COMILOG Dunkerque	Ferro-alliages, abrasifs (industrie des)	76 139,00 t	0,31 t	23,59 t	105,26 t	7,85 t	Tous les paramètres sont en diminution par rapport à l'an dernier (baisse d'activité de puissance des installations), excepté les COV dont l'origine reste à ce jour encore inexpliquée, malgré nos recherches sur le procédé. Compléments variations 2008-2009 : baisse Hcl : effet conjugué de l'arrêt des recyclages de poussières filtre, - - baisse Sox : travail sur les sources d'approvisionnement des cokes, travail sur la réduction mise au mille - -baisse HF : explication moins évidente, 2009 est plus dans la moyenne historique à débit équivalent, 2008 était en hausse des valeurs historiques sur un des contrôles effectués - Baisse générale des volumes suite à la baisse d'activité, excepté pour les papiers cartons suite à la mise en place d'une valorisation.
070.00523	L2	EXIDE TECHNOLOGIES SAS (ex CEAC)	Piles électriques et accumulateurs (fabrication de)	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,84 t	Les variations (Pb et poussières) sont relatives à une activité faible sur le 1er semestre 2009 (chômage partiel). - Concernant le Plomb et ses composés, les variations sont relatives à la prise en compte depuis Septembre 2009 du plomb gazeux et particulaire. - Concernant les poussières, les variations sont dues à l'amélioration de l'efficacité de nos
070.00535	B3	NEXANS COPPER FRANCE LENS	Fonderie des métaux non ferreux	0,00 t	0,66 t	19,20 t	192,84 t	3,02 t	Précision accentuée sur les descriptifs et quantifications des polluants sur 2009 suite à réorganisation interne de l'entité.
070.00633	V3	VALLOUREC MANNESMANN FRANCE-Tuberie	Fonderie et travail des métaux	23 764,00 t	0,20 t	46,24 t	3,66 t	1,27 t	Tous les éléments suivis sont inférieurs aux seuils de déclaration d'autant plus que notre rubrique 2910 (installation de combustion) est comprise entre 2 et 20MW.
070.00673	G2	ASCOMETAL	Production d'acier brut, aciéries	25 166,29 t	6,02 t	53,34 t	0,00 t	19,01 t	Pour tous les flux - Ecart dû à la baisse d'activité très forte en 2009.
070.00688	V3	FORGES DEMBIERMONT SA	Mécanique, électrique, traitement de surface	13,35 t	0,12 t	14,06 t	0,00 t	0,00 t	Baisse significative de la production en 2009, 12 368 tonnes produites contre 19 774 en 2008.
070.00715	V3	SAMBRE et MEUSE	Fonderie des métaux ferreux	2 933,66 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	La production a été moins importante en 2009 qu'en 2008, d'où une variation entre les deux années pour les colonnes émissions TSP et CO2.
070.00720	G1	VALE Manganèse France (ex RDME)	Ferro-alliages, abrasifs (industrie des)	127 601,69 t	129,84 t	208,05 t	11,61 t	42,21 t	Les variations s'expliquent principalement par : - Un arrêt d'activité prolongé du site pendant plusieurs mois - La mise en service d'un nouvel équipement de filtration des poussières (filtre à manche) dans le domaine de l'air.
070.00749	L3	REFINAL INDUSTRIES	Métallurgie de l'aluminium	8 465,53 t	0,07 t	10,02 t	0,59 t	0,35 t	De manière générale, du fait de la baisse d'activité, REFINAL a consommé moins de gaz. Les émissions estimées à partir des facteurs d'émission sont donc moins importantes. De même, le débit est moins important ce qui explique partiellement les émissions moindres pour les autres éléments.
070.00782	V2	ARCELORMITTAL France (panneaux)	Caoutchouc et matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,91 t	0,00 t	COV : 1500kg en 2007, 422 en 2008, le calcul prend en compte la moyenne des 3 mesures annuelles (2 réglementaires et 1 inopinée) et le temps de marche de l'installation variable d'une année à l'autre.
070.00798	B3	ENERSYS (ex HAWKER) (ex OLDHAM)	Piles électriques et accumulateurs (fabrication de)	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,45 t	Nous subissons une baisse d'activité depuis fin 2008, d'où les valeurs qui sont en baisse pour la plupart des indicateurs.
070.00821	V1	NYRSTAR FRANCE	Autres métaux non ferreux (métallurgie des)	7 785,91 t	453,54 t	25,17 t	0,00 t	0,00 t	Explications concernant les écart par rapport à 2008 : - - Zinc : Incertitude importante sur la mesure des aéroréfrigérants en l'absence d'une méthode normalisée. - - Plomb : Valeur limite de détection. - - CO2 : Augmentation liée à l'augmentation de production et à la température extérieure. - - HCFC : Régularisation de la déclaration. - - SOx : Rendement d'absorption de 99,6%.
070.00824	B2	UGINE & ALZ	Production d'acier brut, aciéries	14 015,28 t	0,36 t	32,77 t	3,11 t	7,14 t	Les principales évolutions comparativement à 2008 sont générées par : - - l'arrêt temporaire d'une partie de la tôle pour cause de conjoncture économique (comprenant les lignes de traitement Inox 2 et Inox 3, le laminier TS2 depuis fin juillet 2009 et le laminier TS1 pour la totalité de l'année 2009) - - par la mise en service en début d'année 2009 de l'installation de traitement des co-produits (recyco).
070.00837	G2	OUTREAU Technologies	Fonderie des métaux ferreux	0,00 t	0,00 t	0,00 t	4,19 t	3,76 t	Baisse de l'activité - arrêts ou modification d'outils polluants.
070.00851	V2	LME ACIERIE ET LAMINOIR	Sidérurgie, première transformation	40 951,18 t	20,41 t	93,20 t	44,05 t	17,76 t	Augmentation des rejets de benzène et COV non méthanique dues principalement à une mesure élevée en début 2009 et augmentation du temps de production par rapport à 2008. - - Augmentation des rejets de mercure due à une augmentation moyenne des concentrations des rejets sur l'année 2009 (sans cause déterminée) - - Diminution des autres métaux principalement dues à une bonne efficacité du système de filtration (malgré une marche dégradée en début 2009 entraînant petite hausse des rejets de poussières) et diminution des rejets diffus. - Egalement efficacité potentielle des qualités des matières enfournées. - - Diminution des PCDD/F liée à l'injection du charbon actif.

070.00873	MET	CHEMINEES PHILIPPE	Fonderie des métaux ferreux	4 166,94 t	1,21 t	0,38 t	21,54 t	1,61 t	Concernant les variations des valeurs, il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit de mesure ponctuelle une fois par an d'une possible variabilité d'une année sur l'autre - - Pour les poussières - on note une concentration plus élevée que l'année précédente sur la sablerie 1 d'une augmentation des émissions de poussières en tenant compte de cette valeur. La concentration est néanmoins très faible et respecte la réglementation (6 mg/Nm3 pou 20 mg/N3 autorisé pour cette installation). L'ensemble des concentration de poussières est inférieur celle de l'arrêté - - Pour les NOx du cubilot - valeur en concentration plus élevée que l'année dernière mais qui reste néanmoins très faible 4,5 mg/Nm3 - - Métaux et CO du cubilot - le prélèvement montre des valeurs plus faibles que l'année dernière - cela s'explique par le remplacement des cubilots en milieu d'année 2009 et l'amélioration du système de traitement en sortie - - Soufre - la concentration mesurée est plus faible que l'année dernière d'où la diminution du flux - - Les
070.00895	MET	DELACHAUX	Métallurgie des métaux non ferreux, affinage	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,03 t	Valeurs à la baisse en 2009 par rapport à 2009 directement liées à la baisse de l'activité de 37 % sur l'exercice 2009. Les quantités de polluants rejetés et de déchets produits étant complètement liés à l'activité de la société.
070.00956	MET	ARCELORMITTAL Dunkerque	Sidérurgie, métallurgie, coke	9 162 850,00 t	4 893,00 t	4 411,99 t	318,69 t	2 102,00 t	
070.01225	MET	ACIERIES ET FONDERIE DE LA HAUTE SAMBRE	Fonderie des métaux ferreux	776,95 t	0,01 t	0,84 t	2,94 t	1,22 t	La diminution globale des flux est à mettre en relation avec une baisse de l'activité (- 20%).
070.02398	MET	V&M France - ACIERIE	Production d'acier brut, aci	53 624,51 t	0,24 t	27,23 t	21,52 t	46,70 t	Ni : les rejets diffus des lanterneaux four et coulées représentent 200 kg sur les 229 déclarés. 229 kg. Il s'agit de l'extrapolation annuelle d'une seule mesure ponctuelle par un laboratoire - - SOx : baisse des émissions en 2009 car moins de gaz consommé - - Co : les émissions se répartissent moitié/moitié entre le canalisé et le diffus : plusieurs mesures confirmer la baisse - - As : 36kg sur les 45 déclarés viennent des rejets canalisés : une valeur anormalement élevée lors d'un des 3 contrôles réglementaires en cheminée du secondaire impacte le résultat annuel (sans ce résultat nous serions à 14kg au lieu de 45 - - Mn : très forte augmentation imputable aux rejets diffus par le lanterneau de la Coulée Continue Rotative (2335 kg sur 3503) : c'est l'extrapolation annuelle d'une seule mesure de 2 heures faite en juin 2009 - - Sb : majoritairement issu du circuit canalisé secondaire impacté comme pour As par une mesure anormalement élevée lors d'un des 3 contrôles : sans ce chiffre nous aurions déclaré 11kg - -
070.02497	MET	NEXANS	Autres métaux non ferreux	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,08 t	0,09 t	
070.03219	MET	STAUB FONDERIE	Fonderie des métaux ferreux	0,00 t	2,21 t	0,51 t	0,62 t	0,14 t	
070.03839	MET	UMICORE FRANCE	Travail des métaux, chaudron	0,00 t	0,40 t	1,98 t	0,00 t	0,21 t	Pour les paramètres Zn, Pb, Cd : les valeurs remplies en 2008 étaient en mg/Nm3 - Pour les poussières : en 2008 nous avons eu un léger dysfonctionnement du filtre qui avait entraîné un flux plus important en poussières (mais toujours largement inférieur à la valeur seuil).
070.04422	MET	FONDERIES DE MARLY		0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,37 t	En 2008, erreur d'unité sur les concentrations rejetées et heures d'ouverture de l'installation utilisées à la place du nombre d'heures de fonctionnement.

Air - Papier, carton

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00489	G4	NORAMPAC	Fabrication de papiers et carton	23 406,09 t	0,00 t	8,01 t	0,00 t	0,00 t	La mesure des oxydes de soufre et des poussières n'est pas exigée lorsque les combustibles consommés sont exclusivement des combustibles gazeux.
070.00490	G4	RDM Blendecques ex Cascades Blendecques	Fabrication de papiers et carton	53 750,33 t	0,47 t	71,62 t	0,00 t	0,00 t	
070.00492	G4	Cartonneries de Gondardenne	Industrie du papier et du carton	56 504,28 t	0,52 t	58,86 t	0,00 t	0,00 t	Pour les émissions d'oxyde d'azote : exploitation de la chaudière ERK 3 moins émettrice en 2009.
070.00745	L4	AHLSTROM Specialities	Fabrication de papiers et carton	15 552,83 t	0,00 t	16,20 t	0,00 t	0,00 t	Pas de COVNM et diminution des consommations de gaz (baisse d'activité en 2009) => diminution des pollutions.
070.00915	L4	WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)	Fabrication de papiers et carton	26 136,77 t	0,01 t	14,79 t	0,38 t	8,29 t	
070.00940	B1	STORAENSO	Industrie du papier et du carton	48 995,25 t	0,00 t	25,79 t	0,00 t	0,00 t	Emissions moins importantes suite aux arrêts conjoncturels du premier semestre 2009 pour raison économique.
	G4	SICAL	Fabrication de papiers et carton	17 154,88 t	0,00 t	16,13 t	38,50 t	0,00 t	La valorisation énergétique des COV à 100 % a démarré à partir du mois de mai 2009. Le niveau d'émissions de COV indiqué (38 500 kg) correspond aux émissions avant valorisation énergétique (janvier-avril 2009).
070.01104	B3	VITROCELLE Nouvelle		0,00 t	0,00 t	0,00 t	98,54 t	0,00 t	
070.01304	G4	ARJO WIGGINS	Industrie du papier et du carton	8 723,14 t	0,07 t	9,55 t	0,00 t	0,00 t	Il y a eu des arrêts conjoncturels en 2009 liés à la baisse d'activité ainsi que l'arrêt définitif de l'atelier de couchage de spécialités.
070.01538	L4	BERRY DECOR	Produits en bois, ameublement (fabrication de)	497,00 t	0,01 t	0,70 t	4,21 t	0,09 t	Le site a cessé définitivement de produire en octobre 2009, après avoir subi une baisse importante de la production courant 2009. Ceci explique les diminutions des rejets.
070.02269	L4	SMURFIT KAPPA (ex SOCAR PACKAGING)	Transformation de papiers et carton	86,99 t	0,00 t	0,09 t	0,00 t	0,00 t	
070.02578	B2	PROWELL	Transformation de papiers et carton	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	
070.02697	V2	AJP	Transformation de papiers et carton	0,00 t	0,00 t	0,71 t	0,47 t	0,00 t	L'incinérateur des COV connaît des problèmes techniques, ils sont en cours de résolution. Les résultats donnés sont issus d'une extrapolation des mesures ponctuelles qui ont eu lieu lors du contrôle inopiné. Il ne s'agit donc pas de résultats précis.
070.02823	L2	POCHECO		0,00 t	0,00 t	0,08 t	0,00 t	0,00 t	Les résultats sont en augmentation, ce qui incite l'exploitant à changer ses chaudières et les remplacer par des chaudières à condensation, à bois ou à géothermie. Une étude est lancée à ce sujet.
070.02832	L4	COREX FRANCE (ex DAVRAIN)		0,00 t	0,00 t	0,23 t	0,00 t	0,00 t	Activité en baisse en 2009.

Air - Plasturgie

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00434	G2	ISOCAB	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	19,96 t	0,00 t	La variation pour COV s'explique par le fait que pour 2009 un composant a été comptabilisé en plus : la cyclohexyldiméthylamine.
070.00473	B3	BRIDGESTONE/FIRESTONE FRANCE SA	Industrie du caoutchouc	0,00 t	0,00 t	0,00 t	131,82 t	0,00 t	Existence d'un schéma de maîtrise des COV.
070.00838	B3	CADENCE Industrie (ex PEGUFORM)	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,34 t	0,00 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.01060	B3	FAURECIA Marles	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	4,96 t	0,00 t	
070.01849	V2	NIDAPLAST	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,04 t	0,06 t	Quelques semaines de chômage technique, donnant lieu à une baisse importante des rejets atmosphériques dans l'air.
070.01872	G2	KNAUF	Transformation des matières plastiques	2 198,76 t	0,00 t	2,31 t	46,15 t	0,00 t	
070.02056	L2	NORTENE TECHNOLOGIES	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,04 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.02336	B3	TT PLAST	Transformation des matières plastiques	788,20 t	0,00 t	0,00 t	85,33 t	0,00 t	La variation s'explique par, d'une part, la mise en service d'une nouvelle machine d'impression (prévue par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter) et, d'autre part, la rigueur de l'hiver 2009, une partie de gaz servant au chauffage des locaux.
070.02459	L2	Sicad France (ex SOFIRAS SAS)		0,00 t	0,00 t	0,83 t	16,47 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.02479	B3	IGA	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	44,72 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.02480	B1	ROLL-GOM (ex GUITEL)	Industrie du caoutchouc	0,00 t	0,20 t	0,00 t	3,70 t	0,25 t	
070.02702	V1	LIFE PLASTIC (ex ISAP EURONORD)	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,18 t	0,03 t	
070.02772	V4	INOPLAST	Traitement de surface	0,00 t	0,01 t	2,35 t	13,72 t	0,89 t	L'installation peinture (chaîne et tunnel de traitement de surface) n'est plus en exploitation depuis fin 2009.
070.03107	L2	DOURDIN SA	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	5,00 t	0,00 t	Baisse d'activité.
070.03251	L2	ONDUCLAIR	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,01 t	0,00 t	
070.03257	L2	CETA	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	190,76 t	0,00 t	
070.03600	B1	PLASTIC OMNIUM Auto Extérieur	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	74,74 t	0,00 t	Nombre d'heures de fonctionnement de la chaîne peinture et incinérateur nettement supérieur à 2008 en lien avec l'activité du site.
281.00084	V2	VALENPLAST	Transformation des matières plastiques	201,50 t	0,00 t	0,21 t	0,00 t	0,00 t	

Air - Traitement de surface

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00451	B3	GEA ERGE SPIRALE ET SORAMAT	Mécanique, traitements des surfaces	629,09 t	0,05 t	0,72 t	29,24 t	0,00 t	Les diminutions sont liées à la baisse d'activité et à une utilisation plus rationnelle des dépenses énergétiques d'hiver (chauffage).
070.00453	B3	GALVANISATION DE L'ARTOIS	Mécanique, électrique, traitement de surface	0,00 t	0,04 t	2,58 t	0,00 t	0,81 t	
070.00454	V1	GALVANISATION DU CAMBRESIS		1 816,43 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	Répercussion de la crise, production moins importante.
070.00474	B1	FINIMETAL	Traitement de surface	905,99 t	0,34 t	1,08 t	0,77 t	0,03 t	Une campagne de mesures de rejets atmosphériques a été réalisée fin 2009.
070.00654	B3	BENALU (ex GENERAL TRAILERS)	Application de peinture	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,02 t	0,00 t	Sur 2009, BENALU a produit près de 50% de moins par rapport à 2008 qui fut une année exceptionnelle. Il en résulte logiquement une baisse de la production de déchets, de véhicules peints donc de rejets atmosphériques.
070.00711	V1	SASA	Application de peinture	0,00 t	0,02 t	1,58 t	41,96 t	0,82 t	
070.00747	V4	ALLEVARD REJNA AUTOSUSPENSIONS	Traitement de surface	0,00 t	0,00 t	3,63 t	5,82 t	0,86 t	La baisse des valeurs 2009 par rapport à 2008 est essentiellement due à la diminution de l'activité du site pour l'année 2009.
070.00758	V4	PROMERAC	Traitement de surface	175,03 t	0,00 t	0,54 t	0,00 t	0,01 t	Détail des rejets dans l'air (cme) disponible sur demande.
070.00870	G2	NORD CHROME SAS	Mécanique, électrique, traitement de surface	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	Le calcul a été mené avec la concentration mesurée au rejet la plus pénalisante (va de 0,07 à 0,7 kg/an selon concentration).
070.00884	G2	BETAFENCE FRANCE SA	Traitement de surface	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,08 t	Toutes les anomalies relevées montrent une baisse des valeurs sur l'année 2009 en comparaison à 2008. Une seule raison explique cette tendance : les périodes de chômage économique (et donc d'arrêt de fonctionnement) qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2009.
070.00955	G2	ARCELOR Mardycyk	Mécanique, traitements des surfaces	46 150,25 t	20,41 t	73,91 t	1,49 t	7,65 t	La diminution des flux COVnm se justifie par la baisse des activités (moins 35% en 2009/2008).
070.00958	G2	ARCELOR Desvres	Traitement de surface	0,00 t	0,59 t	8,90 t	0,36 t	0,14 t	Les variations portent généralement sur de faibles valeurs d'ou des différences qui semblent tout de suite importantes. Enfin les mesures air ne portent que sur la seule mesure annuelle obligatoire.
070.01116	G1	SOLARCA France	Traitements physico-chimiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,03 t	0,00 t	Production restreinte en 2009 du fait de la conjoncture économique. Pour tous les polluants (y compris fluorures et covnm), la diminution de production explique la diminution de la quantité de rejet.
070.01833	V3	MYRIAD	Application de peinture	42 257,60 t	0,35 t	29,74 t	282,38 t	0,79 t	Variation importante CH4 : année précédente passage d'une bobine "exotique" lors du contrôle des rejets. Cette année "retour à la normale".
070.01904	L3	LECOUFFE DARRAS SAS		0,00 t	0,01 t	0,00 t	0,00 t	0,02 t	Variation et diminution de la production.
070.02377	B2	THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	Traitement de surface	24,24 t	0,30 t	13,41 t	32,72 t	2,20 t	Teneur en HF : le laveur de buées de la Décarb 1 est en dysfonctionnement, nous avons prévu de modifier le système de lavage des buées acides pour les CP 2010 - Teneur en COVNM : on constate une très forte augmentation par rapport à l'année précédente qui est liée uniquement à un outil (carlite 2), la mesure a été réalisée en octobre 2009. En septembre 2009, les brûleurs du four ont été vérifiés et il n'y a pas eu d'anomalies relevées (rapport à l'appui). Nous avons demandé à l'organisme de mesure une contre-analyse qui sera réalisée en mars 2010 (en fonction de la marche de l'outil concerné) - Teneur en H2S : la production s'est centralisée sur la carlite 2 (puisque nous produisons plus de produit issu de cet outil) sur laquelle nous avons remarqué un dysfonctionnement - Diminution des autres paramètres : NOx, CO2, SOx, NH3 liée à la diminution de production.

Air - Textile

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00575	L4	DICKSON CONSTANT	Blanchiment, teinture, impression	1 642,00 t	0,00 t	1,70 t	0,00 t	0,00 t	Emissions atmosphériques polluantes données par GDF en fonction de la consommation de gaz naturel. La production a diminué d'environ 27% et il y a eu 10 jours de chômage.
070.00576	L4	INTISSEL		1,97 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	La production d'Intissel est passée de 73 km2 en 2008 à 34 km2 en 2009, les effectifs de 80 personnes à 26 personnes. Arrêt complet de la chaufferie à partir du mois d'octobre 2009, arrêt complet de 3 lignes de production, passage de 3 équipes de production à 2 équipes à partir de juin 2009.
070.00578	L4	DOUNOR	Textile et habillement, teinture, impression	0,00 t	0,00 t	0,00 t	7,21 t	0,58 t	
070.00655	G3	BELLIER ET CIE	Textile et habillement, teinture, impression	3 972,57 t	0,00 t	4,18 t	0,00 t	0,00 t	Baisse de production.
070.00664	B2	BARBRY CAMBRON (repris par SARL SILVA)	Blanchiment, teinture, impression	2 127,00 t	0,00 t	2,20 t	0,00 t	0,00 t	Baisse de 50% environ de l'activité, 5 millions de mètres environ les années précédente contre 2.5 millions en 2009. La production ne se fait plus que sur 8 heures par jour travaillé contre 16 h par jour les années précédentes.
070.00725	L4	ROQUETTE TEXTILES	Blanchiment, teinture, impression	4 109,27 t	16,31 t	7,56 t	0,00 t	0,50 t	Baisse d'activité de 38% par rapport à 2008.
070.00800	B1	MERYL FIBER S.A.S. (ex NYLSTAR)	Textile et habillement, teinture, impression	19 902,01 t	12,90 t	23,62 t	0,00 t	0,39 t	Les augmentations de rejets d'oxyde de soufre et de poussières sont dues à un fonctionnement plus long d'une chaudière vapeur alimentée au fioul.
070.00803	G3	NORDLYS	Filtène, filature, tissage, tricotage	6 086,85 t	0,11 t	6,48 t	6,08 t	0,18 t	Production réduite (-19.1%).
070.01184	L4	IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,07 t	1,93 t	0,00 t	
070.02729	V1	TBN FontaineND	Laveries, blanchisseries, pressing	3 741,88 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	
070.03162	V1	TREMOIS 2	Transformation des matières plastiques	0,00 t	0,00 t	0,00 t	22,33 t	0,00 t	

Air - Verre et matériaux

GIDIC	UT	Etablissement	Libellé activité	Quantités en tonnes					Commentaires
				CO2	SO2	NOx	COVNM	Poussières	
070.00190	G4	HOLCIM Dannes	Fabrication de chaux, ciment, plâtre	242 624,46 t	120,85 t	438,61 t	12,02 t	20,57 t	
070.00442	V3	SAINT GOBAIN GLASS FRANCE	Industrie du verre	87 833,80 t	580,72 t	408,48 t	0,00 t	4,02 t	Les SOx et NOx sont des valeurs cohérentes et mesurés en continu. Le CO2 est obtenu par le bilan du quota de CO2.
070.00580	G1	LES MOULINS DU LITTORAL	Traitement de déchets industriels	0,00 t	5,82 t	2,27 t	0,00 t	1,49 t	
070.00621	G1	ARC INTERNATIONAL Arques	Industrie du verre	177 669,64 t	67,32 t	670,14 t	0,00 t	42,18 t	Cette diminution des émissions est à mettre en relation avec la baisse d'activité (tonnage de verre produit moins important qu'en 2008).
070.00761	V3	AGC FRANCE SAS (ex GLAVERBEL)	Industrie du verre	131 493,19 t	621,50 t	144,40 t	1,10 t	21,60 t	Les quantités de polluants rejetées dans l'atmosphère ont fortement diminué. Ceci est dû à l'arrêt provisoire d'un de nos fours de production et la présence d'un four reconstruit en 2008 (moins polluant que l'ancien).
070.00785	G4	HOLCIM France S.A.S. LUMBRES	Fabrication de chaux, ciment, plâtre	288 074,10 t	503,89 t	1 238,71 t	10,33 t	21,52 t	COV : fluctuation liée aux variations des organiques dans la craie. SO2 et NOx : variation liée au process.
070.00861	V2	LWB REFRACTORIES	Fabrication de produits céramiques	12 404,27 t	8,38 t	33,42 t	3,60 t	1,76 t	En ce qui concerne les polluants atmosphériques, toutes les mesures ont été réalisées par le laboratoire ANECO. Les écarts constatés par rapport à l'année 2008 n'ont pas d'explication quant au process.
070.00874	G4	CHAUX et DOLOMIES	Industries minérales	573 863,00 t	2,01 t	308,73 t	17,20 t	0,00 t	La production du site a baissé de 17 % en 2009, ce qui se traduit par une baisse du volume des effluents gazeux. Les variations des éléments mesurés sont inhérentes à la variabilité du process dans une usine à chaux, le nombre de fours en activité ainsi que le type de combustible utilisé étant très
070.00962	G4	KERNEOS		158 521,90 t	382,43 t	259,29 t	2,43 t	5,21 t	
070.01152	G3	DESVRES (SA)-Usine de Longfossé	Fabrication de produits céramiques	10,23 t	0,08 t	0,38 t	0,00 t	1,14 t	Les valeurs ont diminué du fait de la baisse de production. Mais également par le fait d'une période de chômage partiel.
070.01209	L3	IMERYS T.C (phalempin)	Fabrication de produits céramiques	4 340,00 t	17,51 t	0,11 t	0,77 t	0,03 t	Fonctionnement de l'installation en cadence dégradée; Investissement dans un nouveau four fin 2008.
070.01335	B3	O I BSN Glass pack	Industrie du verre	46 029,97 t	213,98 t	114,89 t	0,00 t	0,57 t	Installation en début 2009 d'un filtre reprenant la totalité des rejets atmosphériques ce qui explique la chute des polluants.
070.01630	V3	DESVRES Maubeuge	Fabrication de produits céramiques	21,15 t	10,76 t	8,66 t	0,00 t	5,62 t	La diminution des émissions polluantes s'explique par la fermeture partielle de l'établissement pendant 5 semaines (chômage partielle durant le mois de décembre). Elle s'explique également par une diminution sensible de la production sur l'année 2009 (absence de commande).
070.01815	V2	HAINAUT ENROBES	Centrales d'enrobés	3 925,00 t	0,00 t	4,13 t	0,50 t	0,01 t	Réduction du tonnage et des heures de fonctionnement brûleur.
070.02176	G2	SDME		2 169,32 t	2,87 t	2,18 t	3,88 t	1,21 t	Passage à un brûleur au gaz (remplacement brûleur fuel lourd) au cours du premier trimestre 2009.
070.02425	V3	BORMIOLI ROCCO E FIGLIO Division P&C	Industrie du verre	37 550,60 t	173,10 t	90,38 t	4,12 t	4,31 t	
070.02452	V3	AGC france (ex AUTOMOTIVE EUROPE)	Industrie du verre	1 676,24 t	0,02 t	2,03 t	0,02 t	0,00 t	Les valeurs sont mesurées une fois par an par un organisme agréé. Elles sont ensuite étendues au nombre de jours travaillés. Les écarts peuvent s'expliquer par le fonctionnement de la chaudière au moment du prélèvement.
070.02969	G4	IMERYS		7 530,15 t	10,61 t	2,05 t	0,84 t	0,33 t	Temps de fonctionnement divisé par deux suite à l'arrêt du site et à l'investissement modification du process.
070.03195	G1	HOLCIM France	Traitement de déchets industriels	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	4,87 t	Augmentation importante des rejets de poussières tout en restant dans les normes de l'AP. Remplacement régulier de manches de filtration par des manches renforcées et étude en cours sur la structure des mannequins.

Air - Gros dépassements

Etablissement	Commune	Polluants concernés	Causes des dépassements et actions entreprises
Acieries et fonderie de la Haute Sambre	Berlaimont	Concentration et flux des COVt pour la régénération des sables	Pour les rejets de l'installation de régénération thermique de sables, l'exploitant a contacté le fabricant afin de trouver une solution technique (élévation de la T°)
AJP	Vieux-Condé	NOx, CO, COV, acétate d'éthyle	Problème avec l'incinérateur de COV
ARCELOR Dunkerque	Dunkerque	Dioxines et SO2 (flux et concentration)	Date CI :20, 21, 23 et 29/10/09
Briquetteries du Nord	Leers	Vitesse trop faible	Un dispositif ad-hoc va être monté sur la cheminée pendant l'arrêt du four durant l'été 2010 afin de mettre la vitesse d'éjection en conformité avec les prescriptions de l'arrêt du site.
Briquetteries du Nord	Lomme	CO, HF	Site fonctionnant sous le régime de l'autorisation au bénéfice de l'antériorité. Les activités du site ne sont pas encadrées par un APAE. Un APC demandant à l'exploitant de transmettre une étude d'impact et de dangers a été proposé par l'IC.
Briquetteries du Nord	Templeuve	Indice pondéral, HF gazeux	D'après l'exploitant, un contrôle réalisé par CERECO en février 2009 avait donné des valeurs en HF (concentration et flux) en dessous des valeurs réglementaires. Un plan d'actions a été mis en place pour remédier aux résultats
Cheminées Philippe	Lievin	Flux des métaux totaux sommé	Campagne de mesures ponctuelle au cours de laquelle la concentration globale des métaux concernés (groupe 4 : Sb...Zn) est largement inférieure au seuil réglementaire (d'un facteur 3 environ : 0,35 mg/m3 pour une valeur limite de 1mg/m3) et au cours de laquelle le débit maxi du rejet (45000 m3/h) est respecté. Pour autant, le flux est 4 fois supérieur à la valeur limite réglementaire ! Il apparaît clairement une erreur d'un facteur 10 dans l'APA du 11/06/2003. Il conviendra de rectifier à l'occasion d'un futur arrêté préfectoral complémentaire.
Continental nutrition	Wimille	Débit broyeur et transporteur	
CVE	Dunkerque	PCDD/F	Défaut du laveur (bouchage ring-jets). Arrêté préfectoral de mise en demeure date du 15/10/2009 et arrêté préfectoral complémentaire du 09/12/2009 imposant le suivi semi-continu des rejets en dioxines.
DK6	Dunkerque	SO2	Valeur limite d'exposition au SO2 est très contraignante. L'installation brûle des gaz sidérurgiques et n'a pas la maîtrise de la qualité de ces derniers. Une demande de modification des VLE est en cours d'instruction par l'inspection.
EDF	Bouchain	Concentration en HF	En l'absence de lavage des fumées par désulfuration, il y a un lien direct entre la teneur du charbon en fluor et chlore et les émissions de HF à la cheminée. EDF approvisionne des charbons de qualité supérieure (teneur en cendres, en soufre et en humidité réduites) sur le marché international. Par contre la teneur en fluor des charbons ne fait pas partie des caractéristiques combustibles faisant l'objet d'une spécification sur le marché. Par conséquent, les installations EDF utilisant du charbon et sans lavage des fumées ne disposent pas de moyens d'action pour limiter leur rejet en HF. En fonction de ces éléments et du retour d'expérience des 3 derniers contrôles réalisés sur leur site (mesures HF comprises entre 31 et 45,2 mg/Nm3), EDF va faire une demande de modification de l'APC.
Flandria Aluminium	Warneton	Flux en NOx	La valeur du flux imposée au niveau de l'APAE résulte de l'ERS pour les NOx. Après avoir contacté le constructeur, l'exploitant avoue l'impossibilité technique d'atteindre le flux imposé. Une demande de modification de la prescription va être transmise avec une nouvelle ERS.
Holcim	Dannes	Concentration et flux en COT	Demande de dérogation conforme à l'AM 20/09/2002 – APC prévu au CODERST d'avril 2010
Holcim	Lumbres	Concentration en SO2	Programme d'amélioration en cours (suivi injection bicarbonate, urée et eau, maintenance électrofiltre, gestion des arrêts de fours...).
Inova UIOM	Noyelles-sous-Lens	Hg	
Kerneos (Ex Lafarge Aluminates)	Loon Plage	HCl	Problème de piégeage des gaz acides. Mise en demeure prise en date du 14 janvier 2010. Depuis début 2010, deuxième ligne de piégeage à la chaux de ces gaz acides qui a permis de respecter les valeurs limites. (encore quelques dépassement lors des arrêts techniques le temps que les fours soient à température)
Léonce Deprez	Ruitz	COV	Le contrôle inopiné a mis en évidence une concentration en COV de 51 mg/Nm3 au lieu des 20 mg/Nm3 réglementaire. L'exploitant a identifié la cause de ce dépassement comme étant du à un problème de verrin au niveau de l'incinérateur et a procédé à sa réparation
Nexans (Ex SLC)	Lens	COV	Le dépassement de seuil en COVNM a fait l'objet d'analyses, dont les résultats sont les suivants :problème de réactif. L'utilisation de chaux en mélange avec un additif (préconisé par le fournisseur du filtre) pour le traitement des fumées du filtre à manche de l'installation ASARCO semble générer un dégagement de COV. En effet, les mesures réalisées par Bureau Veritas, dans le cadre de la réception de cette installation, en amont et en aval du filtre on mis en évidence une augmentation de la valeur. Pour le dernier rapport d'analyse des rejets atmosphériques du four Asarco (avril 2010) ; les résultats en COV sont conformes.
Nyrstar (Ex UMICORE)	Auby	Concentration et flux de HCl	Rapport du 18/01/2010 qui annule et remplace celui du 10/12/2009
Outreau Technologie	Outreau	Four Sablerie : I.P, Fluorure, Métaux Lourds Décochage : COv T	Décochage : anomalies liées aux conditions particulières de fonctionnement lors du prélèvement. Sablerie : mauvais état du dépoussiéreur, remplacement des manches du filtre en août. Réalisation d'une étude sur la valeur HF
RDME	Grande-Synthe	Métaux sur cheminée Cuisson sinter	Dysfonctionnement ponctuel du filtre à manches activées au moment de l'intervention. Le mercure présent dans les rejets atmosphériques est normalement abattu par l'injection d'une argile réactive (« Dioxorb ») directement dans le flux gazeux. Cette argile vient ensuite réagir sur les manches du filtre. Il a été constaté à posteriori qu'au moment de l'intervention de Bureau Veritas, il y avait un colmatage de cette argile dans le tube d'injection. De ce fait, le réactif utilisé n'arrivait pas jusque dans le flux gazeux.
Recytech	Fouquières-les-Lens	Flux dioxines concentrations Zn, Hg, Poussières	Un plan d'actions a été mis en place pour remédier au problème.
Refinal Industries	Lomme	Concentration en dioxines/furanes	Le dépassement serait dû à une détérioration du média filtrant ainsi qu'à la présence d'une manche percée. Ces derniers ont été changés et un nouveau contrôle a été réalisé avec Kali Air les 16 et 17 février 2010. Les résultats sont à nouveau conformes avec une concentration de 0,059 mg/Nm3
Roland Emballage	Cattenières	COVt	APC du 5/03/2010 qui demande la surveillance des concentrations en continu, en entrée et sortie d'incinérateur ainsi que du débit. Evolution de la prescription sur les rejets atmo en vue d'une conformité à directive IPPC : passage de la concentration maxi à un % de la qté de solvants utilisés.
SASA (Société d'Application des Silicones Alimentaires)	Le Catteau	Débit des fumées	Nouveau DDAE déposé pour prendre en compte le débit des fumées.
SEVE	Marly	Concentration et flux en COV totaux pour le rejet "Tambour Sécheur"	Rapport du 27/11/09 qui remplace celui du 24/11/09
Tereos	Quaedypre	Poussières	Pas d'explication de l'exploitant. Le contrôle fait par l'exploitant était bon au démarrage. L'exploitant va réaliser une inspection poussée des cyclones et un contrôle trois semaines après le début de la campagne 2010.
TIM	Quaedypre	COV	Une nouvelle campagne de mesures par un labo a été réalisée à l'initiative de l'exploitant. Les résultats confirment des dépassements des VLE sur les COV, mais moins notables (<100 % de la VLE). Etude en cours sur les composants des peintures et sur la possibilité de traitement des rejets en cheminées.

Les rejets dans l'eau

Les émissions d'origine industrielle ont très fortement baissé au cours de cette décennie pour les paramètres de pollution classique, avec des gains depuis 2001 compris entre 46% et 72% selon les paramètres DCO (demande chimique en oxygène), MES (matières en suspension) et NGL (azote global).

En 2009, cette réduction se poursuit pour l'ensemble de ces paramètres : à «péri-mètre constant», c'est-à-dire en comparant les 354 établissements ayant déclaré leurs émissions à la fois en 2008 et en 2009, on observe -24% pour la DCO, -9% pour les MES et -23% pour le NGL par rapport à 2008). Ces résultats s'expliquent essentiellement par les efforts des industriels pour améliorer leurs installations de traitement et réduire leurs émissions à la source, même si la conjoncture économique y a également contribué.

En 2009, les prélèvements d'eau pour l'industrie, majoritairement effectués dans les eaux de surface, continuent à baisser.

Dorénavant, les enjeux de réduction à moyen terme portent sur la maîtrise des substances toxiques. Après une première phase de capitalisation des connaissances sur ces substances, une phase d'actions de réduction se met en place en 2009-2010 pour l'industrie (recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau).

PISCICULTURE

Les chiffres clés de la région Nord-Pas-de-Calais

Le bilan « Eau 2009 » se base sur un recensement établi auprès des **437 entreprises qui ont communiqué leur bilan annuel** (taux de réponse de 93 %). Les valeurs annoncées dans le présent document ne tiennent donc pas compte des rejets des établissements n'ayant pas communiqué ces bilans.

Pour conforter la pertinence de l'analyse des évolutions entre 2008 et 2009, la DREAL a comparé les totaux des émissions régionales des **354 entreprises ayant répondu à la fois en 2008 et en 2009** ; l'ensemble des principaux contributeurs ayant répondu, cette comparaison « à périmètre constant » permet en conséquence de s'affranchir des biais majeurs et de mesurer les progrès faits par les industriels d'une année sur l'autre. Comme l'an dernier, les tableaux relatifs aux rejets dans l'eau par secteur industriel sont consultables sur le site de la DREAL Nord-Pas-de-Calais (www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr).

Les prélèvements d'eau pour l'industrie représentent 694 millions de mètres cubes en 2009. À « périmètre constant », ce volume est en diminution (-5 % par rapport à 2008). Les prélèvements sont majoritairement effectués dans les eaux de surface (92 %), devant l'eau souterraine et l'eau provenant du réseau d'eau potable (8 %).

Les émissions d'origine industrielle ont très fortement baissé au cours de cette décennie pour les paramètres de pollution classique : entre 2001 et 2009, -67 % pour la DCO (demande chimique en oxygène), -46 % pour les MES (matières en suspension) et -72 % pour le NGL (azote global). En 2009, cette baisse se poursuit pour la DCO et pour le NGL ; par contre, le total des émissions déclarées en MES se stabilise avec une légère baisse de 2 % par rapport au total 2008. Cette stabilisation s'explique par un nombre d'entreprises (437) ayant déclaré leurs émissions en 2009 qui est supérieur au nombre de déclarants en 2008, soit 400 entreprises. Les tableaux ci-contre synthétisent ces dernières évolutions.

En complément, dans les pages suivantes, une analyse plus complète des émissions industrielles de 2009 dans l'eau est présentée pour les principaux paramètres. Les niveaux de rejets des stations d'épurations urbaines de 2008 sont également fournis. Ils sont de 30 à 60 % supérieurs aux émissions régionales industrielles selon les paramètres

(DCO : 14 700 tonnes contre 6 848 t, MES : 3 900 t contre 2 750 t et NGL : 3 400 t contre 973 t).

Les données de rejet présentées dans ces tableaux et l'ensemble du chapitre « Eau » de ce document IRE 2010 constituent les flux de pollution mesurés en autosurveillance en sortie des établissements (hors rejets d'eaux pluviales). Ils représentent donc les flux rejetés au milieu naturel, après traitement externe ou interne, sans tenir compte des éventuels flux de pollution prélevés dans le milieu naturel par les industriels. Figurent également dans les tableaux à la fin de ce chapitre, les volumes d'eau consommés et rejetés.

Les efforts des industriels ont essentiellement porté ces dernières années sur l'amélioration des performances de leurs installations de traitement physico-chimique ou biologique et, dans une moindre mesure, sur des actions de réduction de la pollution à la source ou d'économies d'eau. Les programmes aidés financièrement depuis 2007 en Nord-Pas-de-Calais, par l'Agence de l'eau Artois-Picardie représentent 71 millions d'euros d'investissements réalisés depuis 2007 ou devant être réalisés d'ici 2012.

Évolution des principaux paramètres de pollution en Nord-Pas-de-Calais de 2005 à 2009

[Attention : cette évolution n'est pas faite à « périmètre constant » ; elle concerne donc un nombre annuel de déclarants qui est variable].

La baisse du total des émissions industrielles en région Nord-Pas-de-Calais se poursuit en 2009 pour la DCO (-21 %) et le NGL (-18 %) ; elle se stabilise pour les émissions de MES (-2 %). Cette stabilisation est toutefois à relativiser compte tenu du taux de réponse plus important des industriels à la date de notre recensement en 2009 (93 % de réponses par rapport à moins de 90 % les années précédentes).

Recensement DREAL IRE Nord-Pas-de-Calais, sur la base de la totalité des déclarations des exploitants [en tonnes par an]					
	2009	2008	2007	2006	2005
Pollution organique (DCO)	5 434	6 848	6 857	7 252	9 179
Pollution solide (MES)	3 182	3 231	3 783	3 957	3 550
Pollution azotée (NGL)	861	1 047	1 273	1 262	1 643

Évolution des principaux rejets industriels en Nord-Pas-de-Calais de 2005 à 2009

Principaux rejets industriels du Nord-Pas-de-Calais (en nombre d'établissements)					
[nombre d'établissements]	2009	2008	2007	2006	2005
Pollution organique (DCO) (plus de 300 t/an)	3	6	5	4	5
Pollution solide (MES) (plus de 100 t/an)	4	4	5	5	5
Pollution azotée (NGL) (plus de 50 t/an)	3	5	4	5	6

→ Cette partie relative à l'eau a été rédigée avec les contributions de la DREAL Nord-Pas-de-Calais, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et des SATESE (Services d'assistance technique aux stations d'épuration) du Nord et du Pas-de-Calais.

→ Pour en savoir plus

Pour accéder au tableau présentant ces investissements, se reporter à l'annexe correspondante au volet « Eau » de l'IRE à partir du site Internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>.

Après ces efforts considérables, la marge de manœuvre pour réduire les pollutions classiques d'origine industrielle tend à se restreindre ; les enjeux de réduction portent aujourd'hui sur la maîtrise des substances

toxiques. Après une première phase de capitalisation des connaissances sur ces substances, une phase d'actions de réduction se met en place en 2009-2010 pour l'industrie.

Le détail des émissions industrielles dans l'eau par type de polluant

La pollution organique : reprise de la réduction des rejets en DCO en 2009

En 2009, on observe la reprise de la réduction des émissions industrielles de DCO dans la région Nord-Pas-de-Calais : à « **périmètre constant** », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets en DCO diminuent de 24 % entre 2008 et 2009, suite à la stabilisation des émissions en 2007-2008. Les efforts de réduction de DCO en 2009 par rapport aux émissions de 2001 atteignent désormais -67 %.

Cette diminution s'explique, soit par l'optimisation de certains traitements biologiques et physico-chimiques des effluents et la réduction des polluants à la source (en particulier, secteurs de la chimie et de l'agro-alimentaire), soit par des baisses d'activité en liaison avec la conjoncture économique (en particulier, secteur du textile ou l'industrie du papier-carton).

Pour les plus importants émetteurs (rejets > 300 tonnes/an), les diminutions des uns contrebalancent les augmentations des autres.

En 2009, le secteur de l'industrie agroalimentaire reste le premier contributeur de DCO, devant le secteur de la chimie-pétrole et celui de l'industrie du papier-carton.

À l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, les émissions industrielles représentent un tiers de la pollution organique rejetée au milieu en 2008¹ ; les deux autres tiers proviennent des stations d'épuration urbaines traitant essentiellement les eaux usées des ménages. Néanmoins, les stations d'épurations urbaines contribuent de manière marginale au traitement des effluents des industriels : en 2008, 7 % des flux traités par ces stations provenaient d'industriels.

La répartition sectorielle et géographique des rejets industriels en DCO

Le secteur de l'industrie agro-alimentaire reste le premier contributeur de DCO, devant le secteur de la chimie-pétrole et le secteur bois-papier-cartons.

Après analyse de la totalité des émissions déclarées par 437 établissements en région, on observe une diminution de 21 % des rejets en DCO en 2009 par rapport à 2008 (5 434 tonnes en 2009 pour 6 848 tonnes en 2008). À « **périmètre constant** », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets industriels régionaux de DCO diminuent de 24 % entre 2008 et 2009.

Quelques repères en matière de pollution de l'eau

On appelle pollution de l'eau toute modification de la composition de l'eau ayant un caractère gênant ou nuisible pour les usages humains, la faune ou la flore. Cette modification peut apparaître dans les fossés, les rivières, les fleuves, les canaux, les marais, les lacs, la mer, les eaux souterraines.

Les trois sources principales de la pollution de l'eau sont :

- **les rejets urbains** résultant de la collecte et du traitement éventuel des eaux usées des ménages, des locaux recevant du public, des commerces, ainsi que du ruissellement des eaux pluviales dans les zones urbaines ;
- **les rejets agricoles** résultant de la percolation des eaux de pluies dans les sols, de l'épandage de produits chimiques sur les sols, des activités maraîchères et d'élevage ;
- **les rejets industriels.**

Les conséquences de cette pollution peuvent être classées en trois catégories principales :

- **les conséquences sanitaires** ont trait à la santé de la population humaine et peuvent être liées à l'ingestion d'eau, de poissons, etc., mais aussi au simple contact avec le milieu aquatique ;
- **les conséquences écologiques** concernent la dégradation du milieu biologique. Elles se mesurent en comparant l'état du milieu pollué par rapport à ce qu'il aurait été sans pollution ;
- **les conséquences esthétiques** sont, par définition, les plus perceptibles, et ce sont donc celles dont les riverains et le grand public auront, en premier, conscience.

Les phénomènes de pollution se traduisent généralement par des modifications des caractéristiques physico-chimiques du milieu récepteur.

1 - Suite à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, un nouveau mode de calcul des redevances est en cours de mise en place en 2009-2010. En conséquence, les données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les stations d'épuration ne sont pas encore disponibles pour l'année 2009. Pour mémoire, nous avons repris les niveaux de rejets de 2008 produites et fournies par le SATESE 59 et le SATESE 62 (SATESE : Service d'assistance technique aux stations d'épuration).

En 2009, la répartition sectorielle des rejets en DCO reste avec les trois mêmes secteurs les plus contributeurs qu'en 2008. Le secteur de l'industrie agroalimentaire voit sa contribution diminuer (30 % en 2009 contre 36 % en 2008), contrebalançant en partie la légère augmentation de la contribution du secteur chimie-pétrole (24 % en 2009 contre 22 % en 2008); le secteur bois-papier-carton reste quant à lui, au même niveau de contribution qu'en 2008 (22 %).

L'industrie chimie-pétrole et l'industrie textile représentent, en 2009, 26 % des rejets en DCO (respectivement 24 % et 2 %). Elles sont à l'origine d'une pollution organique le plus souvent difficilement biodégradable (« DCO dure »). Le secteur chimie-pétrole est fortement implanté sur le littoral (zones industrielles de Calais et de Dunkerque), dans la région lilloise et celle de Béthune-Lens. L'industrie textile est, de par son histoire, implantée dans la métropole lilloise, le Cambrésis et le Calais. Ses rejets touchent principalement la Lys, l'Espierre et la Marque. À « périmètre constant », les rejets du secteur chimie continuent de baisser (-15 %); cette diminution intègre aussi bien des diminutions liées à des baisses d'activité chez d'importants émetteurs tel que *Calais Chimie*, que des baisses liées à des optimisations des traitements chez des émetteurs « moyens » (entre 100 et 300 tonnes/an) tel que pour *DSM Food Specialities*. Les rejets du secteur textile se réduisent considérablement (-72 %) compte tenu des importantes baisses d'activité de ce secteur.

L'industrie agro-alimentaire représente 30 % des rejets en DCO en 2009. Cette charge polluante est pour l'essentiel organique et facilement biodégradable. La répartition géographique de ce secteur d'activité est uniforme sur la région Nord-Pas-de-Calais, avec un pôle axé sur la transformation du poisson à Boulogne. En comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009 (à « périmètre constant »), les rejets de ce secteur diminuent de 25 % entre 2008 et 2009. Cette baisse s'explique essentiellement par des investissements d'amélioration de traitement ainsi que par des efforts de réduction de la pollution à la source; les baisses d'activité n'expliquent qu'une part limitée (30 %) des diminutions des rejets de ce secteur d'activité.

L'industrie du papier-carton, grosse consommatrice d'eau, à l'origine d'importants rejets de DCO voit de nouveau ses rejets fortement baisser (-19 % à « périmètre constant »); cette diminution s'explique essentiellement par des baisses d'activité chez d'importants émetteurs, comme *Stora Enso* ou *RDM Blendecques*.

Quelques repères en matière de pollution organique

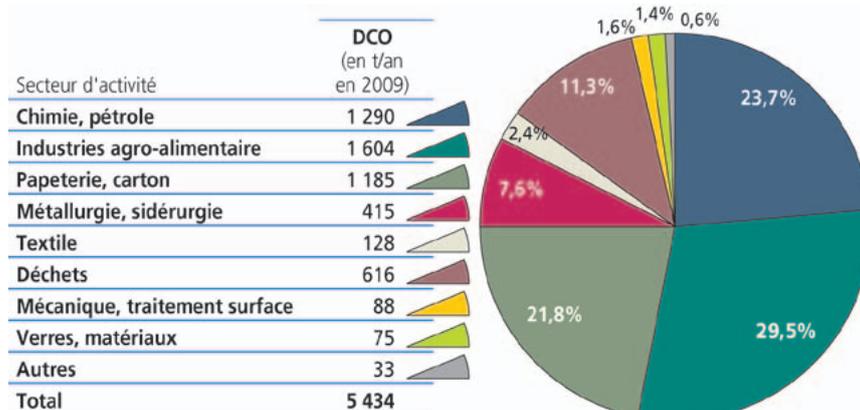
Les rejets renfermant des substances organiques sont à l'origine d'une consommation de l'oxygène présent dans le milieu aquatique qui les reçoit. Ils peuvent, s'ils sont trop abondants, tuer le poisson par asphyxie. Une pollution par les matières organiques peut se caractériser par différents paramètres dont principalement :

- **la demande chimique en oxygène ou DCO**: elle représente la quantité d'oxygène consommée, exprimée en milligrammes par litre, par les matières oxydables chimiquement contenues dans un effluent. Selon la méthode normalisée, il s'agit de l'oxydation par un excès de dichromate de potassium ($K_2Cr_2O_7$) en milieu acide, des matières oxydables contenues dans l'effluent. La DCO constitue un précieux indicateur de la présence de polluants dans les eaux résiduaires. Elle est représentative de la majeure partie des composés organiques mais également de sels minéraux oxydables (sulfures, chlorures, etc.). Les eaux résiduaires industrielles peuvent fréquemment atteindre des valeurs de plusieurs grammes par litre en demande chimique en oxygène. Les flux de DCO peuvent s'exprimer en équivalent habitant (rejet moyen de 135 g/lj par habitant);
- **la demande biologique en oxygène au bout de cinq jours ou DBO5**: elle exprime la quantité d'oxygène nécessaire à la destruction ou à la dégradation des matières organiques d'une eau par les micro-organismes du milieu. Pour une eau naturelle superficielle (rivière, étang, etc.), ce paramètre traduit la consommation d'oxygène relative au phénomène d'auto-épuration. Le dosage de la DBO5, qui traduit l'effet des transformations biochimiques relatives à la majeure partie des composés carbonés, est réalisé par comparaison entre la teneur initiale en oxygène dissous et la teneur résiduelle dans l'effluent après incubation à l'obscurité pendant cinq jours à 20 °C. Les valeurs de DBO5 mesurées dans l'industrie peuvent être très faibles pour des eaux résiduaires peu biodégradables et aller jusqu'à plusieurs grammes par litre dans des secteurs comme l'agro-alimentaire;
- **le rapport DCO/DBO5**: ce rapport donne une indication sur la biodégradabilité des effluents. Pour un rapport inférieur à 3, l'effluent est facilement biodégradable; au delà de 5, l'effluent est difficilement biodégradable.

Les industries des secteurs métallurgie-sidérurgie et mécanique-traitement de surfaces représentent 10 % des rejets en DCO. À « périmètre constant », les émissions de ce secteur sont en baisse de 12 %. Cette baisse est due à une diminution des rejets répartie sur plusieurs importants et moyens émetteurs du secteur. Cette diminution s'explique autant par des baisses d'activité que par des optimisations des traitements.

Le secteur « autres » comprend notamment le secteur de la plasturgie. Les rejets de ce secteur diminuent fortement (-68 %) en 2009.

À noter : dans ce bilan DCO, les rejets relevant du secteur de la salmoniculture d'eaux douces ne sont pas intégrés, aucune donnée d'auto-surveillance n'étant imposée pour ce paramètre.



La répartition sectorielle des rejets industriels en DCO en 2009

Source : déclaration de 437 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.

Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Source : déclaration de 437 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010. Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

La carte ci-dessous présente les rejets DCO des industries, ainsi que ceux des plus importantes stations d'épuration urbaines de la région.

Les principaux rejets industriels en DCO de la région en 2009 et leur évolution

Les principaux rejets industriels de la région (plus de 300 tonnes par an de DCO) sont détaillés ci-après. En 2009, ils représentent 29 % des rejets industriels recensés par la DREAL ; les six rejets de la tranche entre 100 et 300 tonnes par an sont à l'origine de 19 % des rejets en DCO. Il s'agit des flux nets en tonnes par an, rejetés au milieu naturel après traitement en station d'épuration interne ou collective.

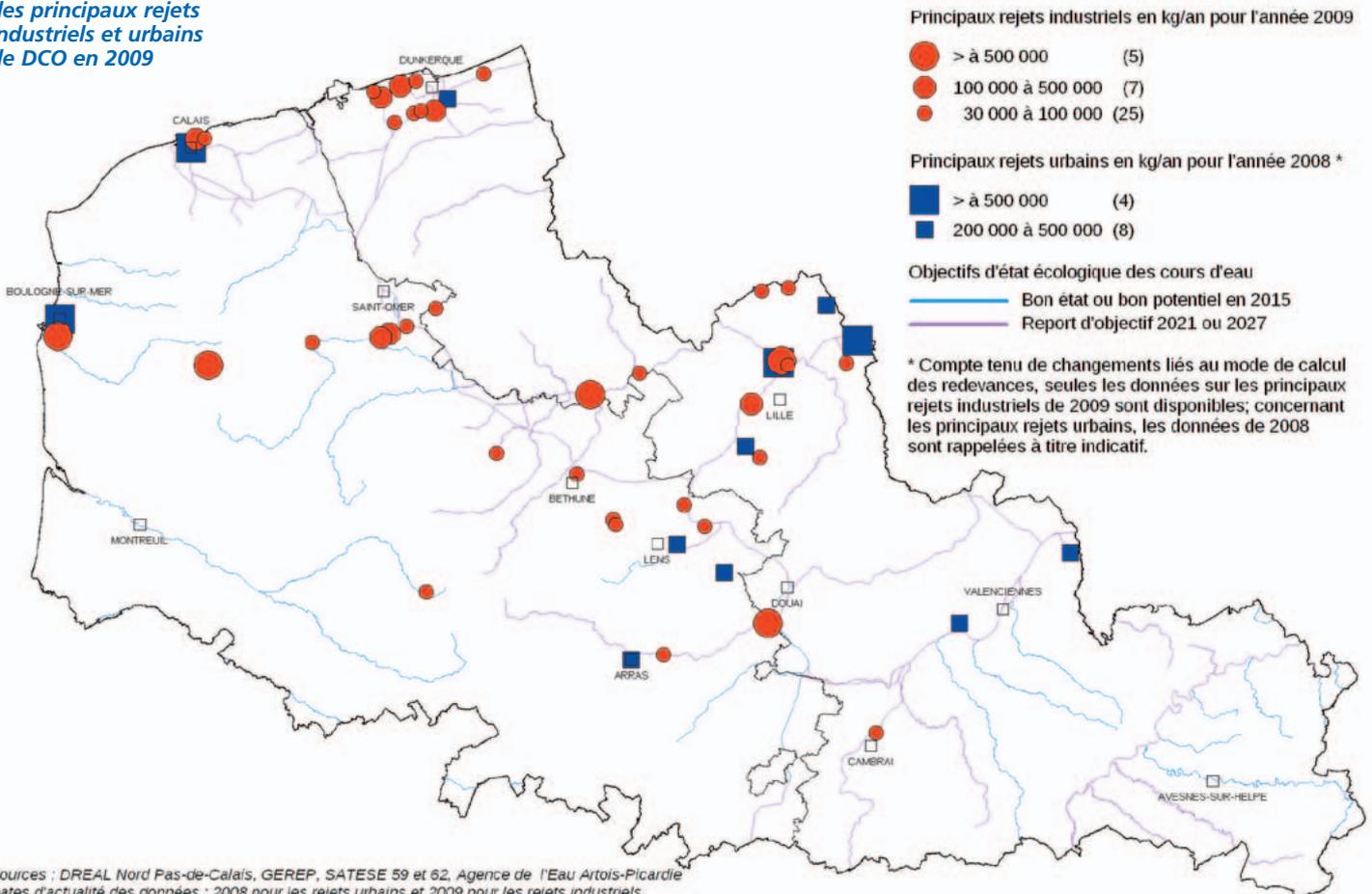
En 2009, pour les principaux émetteurs (rejets de DCO > 300 t/an), la tendance est majoritairement à la diminution, avec deux importants émetteurs passant sous le seuil des 300 t/an.

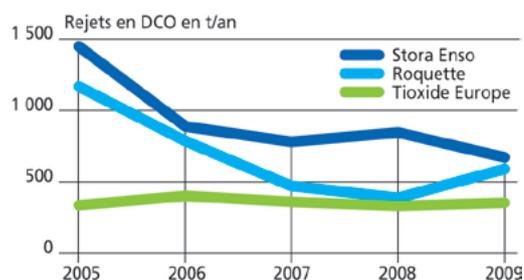
- *Stora Enso* à Corbehem : depuis les investissements conséquents réalisés sur la station d'épuration et l'optimisation de la gestion des effluents de 2006, le niveau de rejet en DCO se maintient dans le même ordre de grandeur, aux fluctuations près des niveaux de productions. La diminution de 24 % entre 2008 et 2009 est liée aux différents arrêts conjoncturels subis au premier semestre 2009 pour raisons économiques.

- *Roquette* à Lestrem : les rejets en DCO ont augmenté de 47% entre 2008 et 2009, en lien en particulier avec un flux de biomasse en janvier 2009 plus élevé au redémarrage de l'usine, suite à un arrêt de fin d'année 2008 plus long que les années précédentes.

- *Tioxide Europe* à Calais : le niveau des rejets en DCO reste dans le même ordre de grandeur aux fluctuations près du niveau de production ; à noter toutefois que ces rejets ont augmenté de 8% entre 2008 et 2009, revenant à leurs niveaux de 2005, malgré une diminution de la production du site (60 544 tonnes en 2009 pour 70 426 tonnes en 2008).

Répartition géographique des principaux rejets industriels et urbains de DCO en 2009





Les rejets en DCO des stations d'épuration urbaines en 2008

Suite à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, un nouveau mode de calcul des redevances est en cours de mise en place en 2009-2010. En conséquence, les données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les stations d'épuration urbaines (SEU) ne sont pas encore disponibles pour l'année 2009. Pour mémoire, nous avons repris les données de rejets de 2008 produites et fournies par le SATESE 59 et le SATESE 62.

Les stations d'épuration urbaines traitent non seulement les effluents des collectivités mais également certains effluents industriels (après prétraitement ou non). En région Nord-Pas-de-Calais, sur les 400 rejets provenant d'installations classées recensés dans le présent document, 169 rejets rejoignent et sont traités dans une station d'épuration urbaine.

Établissements	Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution sur 5 ans
StoraEnso	Corbehem	1 452	890	788	858	651	-55 %
Roquette	Lestrem	1 176	804	471	396	584	-50 %
Tioxide Europe	Calais	353	408	365	330	357	+1 %
Total		2 981	2 102	1 624	1 584	1 592	

Pour mémoire, rejets industriels qui étaient supérieurs à 300 t/an en 2008 et qui sont passés sous ce seuil en 2009 :

RDM Blendecques	Saint-Omer	204	236	338	376	140	-31 %
ArcelorMittal Dunkerque	Grande-Synthe	375	328	303	318	290	-23 %

Les plus importants rejets industriels en DCO (plus de 300 tonnes/an)

Sur cinq ans, la tendance des rejets en DCO pour les principaux émetteurs est toujours à la baisse.

Pour le paramètre DCO, les chiffres présentés ci-dessous sont calculés à partir des moyennes journalières sur la base de 365 jours. Le rendement global moyen en DCO donne en particulier une indication sur le niveau d'abattement de la pollution en DCO par les stations d'épuration urbaine.

Les principaux rejets en DCO des SEU en 2008

Les rejets les plus importants (plus de 350 tonnes par an) des stations d'épuration urbaines sont détaillés ci-dessous (chiffres annuels calculés à partir de la moyenne journalière). En 2008, ils représentent 43 % des flux totaux rejetés par l'ensemble des stations d'épurations urbaines au milieu naturel.

Les rejets en DCO des SEU en 2008

	Nombre de SEU (en 2008)	Flux totaux reçus DCO 2008 (en t/an)	% des flux totaux DCO provenant d'ICPE recensées dans l'IRE 2008	Flux totaux éliminés DCO 2008 (en t/an)	Flux totaux DCO 2008 rejetés au milieu naturel (en t/an)	Évolution des flux totaux DCO rejetés au milieu naturel			Rendement global moyen DCO 2008			
						2005-2008	2006-2008	2007-2008				
Nord	212	99 293	6,5 %	89 679	9 614	8 536	-11%	8 011	-17%	9 049	-6%	90 %
Pas-de-Calais	131	56 940	8,4 %	51 830	5 110	5 304	+4%	4 210	-18%	4 350	-15%	91 %
Région	343	156 233	7,2 %	141 509	14 724	13 840	-6%	12 221	-17%	13 399	-9%	90,4 %

Station d'épuration	Débit moyen journalier (en m ³)	Rendement DCO moyen annuel	Flux total annuel DCO rejeté en t/an
	2008	2008	2008
Marquette-lez-Lille	123 803	74,8 %	3 796
59 Wattrelos	99 343	93,5 %	643
Coudekerque-Branche	12 863	90,7 %	423
Calais (Monod)	12 685	90,3 %	532
62 Boulogne-sur-Mer	19 799	88,3 %	582
Loison-sous-Lens	17 862	90,0 %	380

Les principaux rejets en DCO des SEU en 2008

Les matières en suspension : poursuite de la réduction des rejets en 2009

La réduction des émissions industrielles de MES dans la région Nord-Pas-de-Calais se poursuit en 2009 : à « périmètre constant », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets en MES diminuent de 9 % par rapport à ceux de 2008. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des progrès des années précédentes.

Les efforts de réduction de MES en 2009 par rapport aux émissions de 2001 atteignent désormais -46 % grâce, en particulier, à l'optimisation des traitements biologique et physico-chimique des effluents.

Les plus importants émetteurs (rejets supérieurs à 100 tonnes/an) y contribuent largement, avec des réductions de 20 à 60 % par rapport aux émissions de 2008.

Le secteur de la chimie-pétrole reste le premier contributeur de MES, devant les secteurs de la salmoniculture et de l'agroalimentaire.

À l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, les émissions industrielles représentent 42 % des rejets de matières en suspension au milieu en 2008 ; les 58 % restants proviennent des stations d'épuration urbaines, traitant essentiellement les eaux usées des ménages.

Quelques repères en matière de pollution par les matières en suspension

L'importance des matières en suspension dans l'eau réduit la luminosité et abaisse la productivité du milieu récepteur du fait, en particulier, d'une chute de l'oxygène dissous consécutive à une réduction des phénomènes de photosynthèse et est préjudiciable à la vie aquatique. Les effets mécaniques des matières en suspension sont également importants.

Les matières en suspension sont de nature à engendrer des maladies chez le poisson et même l'asphyxie par colmatage des branchies. Par ailleurs, les matières décantables sédimentent dans les zones de frays et réduisent les possibilités de développement des végétaux et des invertébrés de fond (agissant ainsi sur l'équilibre global de la chaîne alimentaire du système aquatique), posant ainsi un problème d'entretien des cours d'eau. Les matières en suspension sont mesurées par pesée après filtration ou centrifugation et séchage à 105 °C. Les procédés de séparation par filtration font appel à des disques en fibres de verre dont la mise en œuvre fait partie intégrante du mode opératoire. La méthode par centrifugation est plus particulièrement réservée au cas où les méthodes par filtration ne sont pas applicables par suite d'un risque élevé de colmatage des filtres.

Les MES comprennent :

- **les matières décantables** : elles correspondent aux MES qui se déposent au repos pendant une durée fixée conventionnellement à deux heures. Elles sont mesurées par lecture directe du volume occupé au fond d'un cône de décantation que constitue le décantat ;
- **les matières colloïdales** : elles représentent la différence entre les MES et les matières décantables.

Les matières en suspension sont aussi constituées de matières minérales et de matières organiques, ou matières volatiles en suspension (MVS).

Les flux de MES peuvent s'exprimer en équivalent habitant (flux moyen de 90 gj par habitant).

Néanmoins, les stations d'épuration urbaines contribuent, de manière marginale, au traitement des effluents des industriels : en 2008, 2,5 % des flux traités par ces stations provenaient d'industriels.

Répartition géographique et par secteur d'activité des rejets industriels en MES

En 2009, le secteur de la chimie-pétrole reste le premier contributeur de MES.

Après analyse de la totalité des émissions déclarées par 437 établissements en région, on observe une stabilisation du niveau de rejet de MES avec une légère baisse de 2 % des rejets en 2009 par rapport à 2008 (3 182 tonnes en 2009 pour 3 231 tonnes en 2008).

À « périmètre constant », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets industriels régionaux en MES ont diminué de 9 % entre 2008 et 2009.

En 2009, la répartition sectorielle des rejets en MES s'est modifiée pour les trois secteurs les plus contributeurs par rapport à la situation observée en 2008. Le secteur chimie-pétrole reste le premier contributeur en MES mais voit sa contribution diminuer de manière significative (34 % des rejets en 2009 contre 46 % en 2008), ce qui place dorénavant la salmoniculture comme le deuxième contributeur (29 % des rejets en 2009 contre 15 % en 2008) devant le secteur de l'agroalimentaire (15 % en 2009 contre 19 % en 2008). Cette diminution dans le secteur chimie-pétrole intègre essentiellement des diminutions chez les plus importants contributeurs, du fait de réductions d'activité.

Le secteur chimie-pétrole (34 % des rejets en MES) est fortement implanté sur le littoral (ZI de Calais et de Dunkerque), sur la région lilloise et la région de Béthune-Lens. Les deux plus importants émetteurs du secteur (Tioxide à Calais et PC Loos) représentent à eux seuls 75 % des rejets de ce secteur industriel. À « périmètre constant », on observe une baisse de 29 % des émissions du secteur, directement liée à la baisse des rejets de Tioxide Europe.

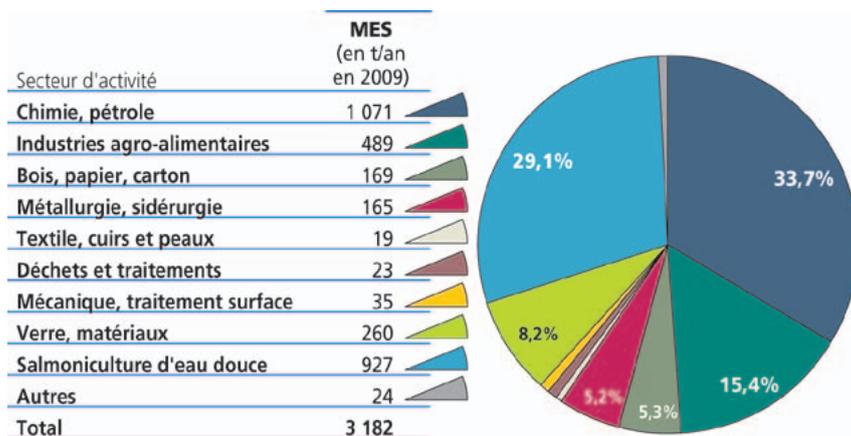
Le secteur de la salmoniculture d'eaux douces constitue un émetteur notable de MES puisqu'il représente 29 % des rejets en 2009. À « périmètre constant », ses rejets augmentent légèrement (+4 % par rapport à ceux de 2008).

Le secteur de l'agro-alimentaire (15 % des rejets en MES) n'a pas une implantation localisée du fait de la diversité de ses sous-secteurs (conserveries, brasseries, sucreries, amidonneries, biscuiterie, laiteries, etc.). Par contre,

les rejets les plus importants sont essentiellement relevés dans le secteur de Lille-sud et surtout dans celui de Béthune-Lens. À «périmètre constant», les émissions de ce secteur connaissent une hausse limitée de 6 %, les hausses des uns étant contrebalancées en grande partie par les baisses des autres.

Le secteur de l'industrie minérale contribue à hauteur de 8% aux rejets régionaux en MES. À périmètre constant, ses rejets en MES restent relativement stables (légère augmentation de 4 tonnes) entre 2008 et 2009, les augmentations des uns étant en grande partie contrebalancées par les diminutions des autres.

Les secteurs de la métallurgie-sidérurgie et de la mécanique-traitement de surface (6 % des rejets en MES) sont fortement implantés sur le littoral (ZI de Boulogne et Dunkerque), sur la zone du bassin minier ainsi que dans l'Avesnois ; ils présentent, à «périmètre constant», une baisse des rejets de 12 %. Cette baisse est due pour moitié à des baisses d'activité dans la métallurgie-sidérurgie et pour moitié à une amélioration de l'efficacité des traitements par l'un des principaux contributeurs de ce secteur (*Arcelor Mittal Dunkerque*).



La répartition des rejets industriels en MES par secteur d'activités en 2009

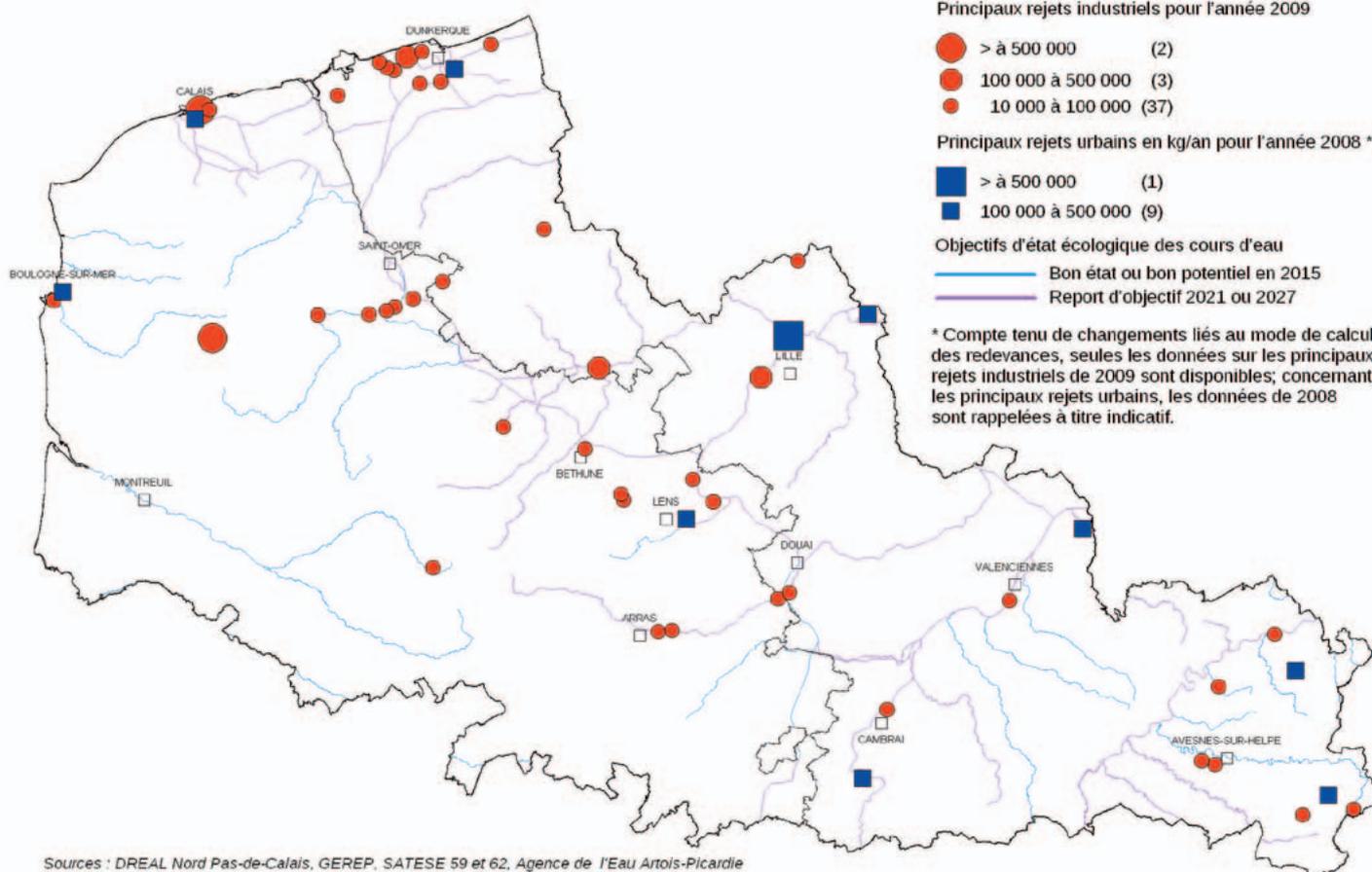
Source : déclaration de 437 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.

Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

L'industrie du papier-carton (5 % des rejets en MES) continue de voir ses rejets diminuer (-6 % à «périmètre constant»), notamment en raison de baisses d'activité d'importants contributeurs tels que *Stora Enso* ou *RDM Blendecques*.

Le secteur de l'industrie textile (1 % des rejets en MES) est implanté sur la métropole lilloise, le Cambrésis et le Calaisis. À «périmètre constant», ses rejets diminuent fortement de 74 % en raison de baisses d'activité.

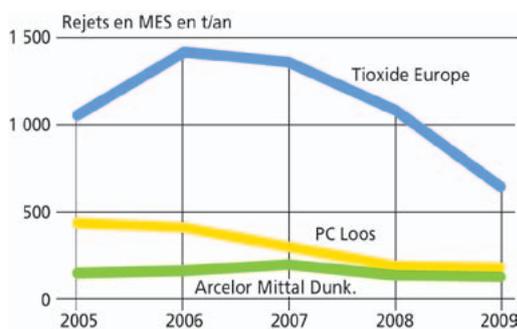
La répartition des principaux rejets industriels et urbains de MES en 2009



Sources : DREAL Nord Pas-de-Calais, GERE, SATESE 59 et 62, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Dates d'actualité des données : 2008 pour les rejets urbains et 2009 pour les rejets industriels,
SDAGE bassin Artois-Picardie (20/11/2009)

Les principaux rejets industriels en MES (plus de 100 t/an) et leur évolution

La plupart des principaux émetteurs contribuent largement à la réduction des émissions industrielles régionales en MES, avec des réductions de 3 à 40 % par rapport aux émissions de 2008.



Établissements	Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution sur 5 ans
Tioxide Europe	Calais	1 056	1 420	1 348	1 076	633	-40 %
PC Loos	Loos	424	397	284	172	166	-61 %
ArcelorMittal Dunkerque	Grande-Synthe	145	149	184	117	107	-26 %
Roquette	Lestrem	-	-	-	38	139	-
Total		1 625	1 966	1 816	1 365	1 045	

Le secteur « autres » reste globalement dans le même niveau de rejets. Il comprend notamment le secteur de l'énergie dont la baisse de 49 % à « périmètre constant » contrebalance la remontée de 28 % du secteur entreposage, transport, commerce.

La carte de la page précédente présente les rejets MES des industries, ainsi que ceux des plus importantes stations d'épuration urbaines de la région.

Les principaux rejets industriels en MES de la région en 2009 et leur évolution

Les quatre plus importants rejets industriels (plus de 100 tonnes par an de MES) sont détaillés dans le tableau ci-dessus. En 2009, ils représentent de l'ordre de 33 % des rejets industriels recensés par la DREAL. Il s'agit des flux nets en tonnes par an rejetés au milieu naturel après traitement en station d'épuration interne ou collective. **Sur cinq ans, la tendance est à une baisse des rejets en MES pour l'ensemble des principaux émetteurs.**

- **Tioxide Europe** à Calais : les rejets ont considérablement baissé (-41 %) entre 2008 et 2009, passant largement sous leur niveau de 2005. Cette diminution s'explique en partie par la réduction de l'activité du site, dont la production passe de 70 426 tonnes en 2008 à 60 544 tonnes en 2009.

- **PC Loos** : suite aux baisses importantes constatées ces dernières années, les rejets de MES au milieu se stabilisent, avec une très légère baisse de 3 % entre 2008 et 2009. Les marges de progrès s'amenuisent suite aux efforts de réduction des émissions de MES de ces dernières années : en 2007, des

travaux d'amélioration du traitement physico-chimique de la station d'épuration avaient été réalisés, ainsi que des efforts de réduction à la source des émissions polluantes des ateliers de production. En 2008, une étude de fiabilisation de la station d'épuration avait été menée visant un accroissement de rendement épuratoire, et une sensibilisation du personnel avait été effectuée pour limiter l'impact de ses interventions de maintenance.

- **Arcelor Mittal Dunkerque** : les rejets continuent de baisser (-9 %) entre 2008 et 2009, passant sous leur niveau de rejets de MES de 2003 (116 tonnes/an). Cette évolution est essentiellement liée au bon niveau d'efficacité de la station de traitement.

Par ailleurs, deux nouveaux importants émetteurs de MES sont recensés en 2009 :

- **Roquette** à Lestrem : les niveaux de rejets en MES ont fortement augmenté en 2009, plaçant cet émetteur parmi les gros émetteurs de MES de manière très inhabituelle par rapport à ses niveaux de rejets des années précédentes (38 tonnes en 2008). Cette brusque variation s'explique par un dysfonctionnement début 2009 lors du redémarrage de l'usine suite à un arrêt de fin d'année 2008 plus long que les années précédentes et induisant un flux de biomasse plus élevé en janvier 2009.

Les rejets en MES des stations d'épuration urbaines (SEU) en 2008

Suite à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, un nouveau mode de calcul des redevances est en cours de mise en place en 2009-2010. En conséquence, les données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les stations d'épuration ne sont pas encore disponibles pour l'année 2009. Pour mémoire, nous avons repris les niveaux de rejets de 2008 produites et fournies par le SATESE 59 et le SATESE 62.

Les stations d'épurations urbaines traitent non seulement les effluents des collectivités mais également certains effluents industriels (après prétraitement ou non). En région Nord-Pas-de-Calais, sur les 400 rejets provenant d'installations classées recensés dans le présent document, 169 rejets rejoignent et sont traités dans une station d'épuration urbaine.

Pour le paramètre MES, les quelques chiffres suivants sont calculés à partir des moyennes journalières sur la base de 365 jours. Le rendement global moyen en MES donne en particulier une indication sur le niveau d'abattement de la pollution en MES par les stations d'épuration urbaine (SEU).

	Nombre de SEU (en 2008)	Flux totaux reçus MES 2008 (en t/an)	% des flux totaux MES provenant d'ICPE recensées dans l'IRE 2008	Flux totaux éliminés MES 2008 (en t/an)	Flux totaux MES 2008 rejetés au milieu naturel (en t/an)	Évolution des flux totaux MES rejetés au milieu naturel			Rendement global moyen MES 2008			
						2005-2008	2006-2008	2007-2008				
Nord	212	50 212	2,4 %	47 068	3 144	3 710	-18%	3 882	-23%	3 945	-25%	94 %
Pas-de-Calais	131	28 835	2,6 %	27 375	1 460	1 838	-25%	2 196	-50%	1 757	-20%	95 %
Région	343	79 047	2,5 %	74 443	4 604	5 548	-21%	6 078	-32%	5 702	-24%	94 %

Station d'épuration	Débit moyen journalier (en m ³)	Rendement MES moyen annuel	Flux total annuel MES rejeté en t/an
59 Marquette-lez-Lille	123 803	85,1 %	949
Wattrelos	99 343	94,9 %	194
Coudekerque-Branche	12 863	94,4 %	126
Crespin	1 785	17,2 %	258
Calais (Monod)	12 685	94,0 %	124
62 Boulogne-sur-Mer	19 799	95,8 %	117
Loison-sous-Lens	17 862	91,0 %	137

Les rejets en MES des stations d'épuration urbaines en 2008

Les principaux rejets en MES des SEU en 2008

Les principaux rejets en MES des SEU en 2008

Les rejets les plus importants (plus de 100 tonnes par an) des stations d'épurations urbaines sont détaillés ci-après (chiffres annuels calculés à partir de la moyenne journalière). En 2008, ils représentent 41% des flux totaux rejetés par l'ensemble des stations d'épurations urbaines au milieu naturel.

La pollution azotée

La réduction des émissions industrielles d'azote global (NGL) dans la région Nord-Pas-de-Calais se poursuit, avec des gains notables en 2009 : à « périmètre constant », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets en NGL diminuent de 23 % par rapport à ceux de 2008. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des progrès des années précédentes.

Les résultats des efforts de réduction de NGL en 2009 par rapport aux émissions de 2001 se traduisent désormais par une baisse globale de 72 %. Sur ces dix dernières années, ils s'expliquent essentiellement par la réduction à la source des quantités de produits azotés utilisés par les industriels ainsi que par les améliorations des traitements épuratoires pour ce paramètre.

Les principaux émetteurs (rejets d'azote global supérieurs à 50 tonnes par an) contribuent à la quasi-totalité de la réduction entre 2008 et 2009. Il faut noter cependant que plus de la moitié de la réduction des émissions est induite par des arrêts ou baisses d'activité liés à la conjoncture économique en 2009.

Le secteur de la chimie-pétrole reste le premier contributeur de pollution azotée, après ceux de la métallurgie-sidérurgie et de la salmoniculture.

À l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, les émissions industrielles représentent 24 % des rejets azotés rejetés au milieu en 2008 ; les 76 % restants proviennent des stations d'épuration urbaines, traitant essentiellement les eaux usées des ménages. Néanmoins, les stations d'épuration urbaines contribuent, de manière marginale, au traitement des effluents des industriels : en 2008, 4 % des effluents traités par ces stations provenaient d'industriels.

La répartition géographique et par secteur d'activité des rejets industriels en azote

Après analyse de la totalité des émissions déclarées par 437 établissements en région, on observe une diminution de 28 % des rejets en azote en 2009 par rapport à 2008 (861 tonnes en 2009 pour 1 047 tonnes en 2008).

À « périmètre constant », c'est-à-dire en comparant les rejets des 354 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les rejets industriels régionaux en azote global ont diminué de 23 % par rapport à ceux de 2008.

En 2009, le secteur chimie-pétrole reste le premier contributeur devant le secteur de la métallurgie-sidérurgie ; la contribution de cette dernière se réduit (20 % en 2009 pour 26 % en 2008) et met en exergue une remontée du secteur de la salmoniculture au niveau de troisième contributeur en NGL (16 % en 2009 contre 7 % en 2008) devant le secteur de l'agroalimentaire (13 % en 2009 contre 17 % en 2008).

Quelques repères en matière de pollution azotée

L'azote peut se trouver dans les eaux industrielles sous quatre formes, dont la somme constitue l'azote global (NGL):

- **l'azote organique** ($R-NH_2$): il peut avoir comme origine la décomposition des déchets organiques (protéines, polypeptides, acides aminés), les rejets organiques d'origine humaine ou animale (urée), les rejets industriels, et notamment ceux de l'industrie des engrais azotés, ou les adjuvants de certains détergents;

- **l'azote ammoniacal**: selon les conditions du pH, il se trouve dans les eaux sous forme ionisée (NH_4^+), peu néfaste vis-à-vis de la faune aquatique, ou sous forme hydratée (NH_3) qui, en revanche, peut entraîner de graves conséquences sur les milieux récepteurs du fait de sa toxicité. L'ammoniaque provoque, même à de faibles concentrations, des lésions branchiales chez les poissons, qui limitent les échanges entre le sang et le milieu extérieur. Dans la plupart des eaux superficielles, dont le pH est compris entre 6,5 et 8,5, la plus grande partie de l'azote ammoniacal se trouve sous forme ionisée, donc peu toxique;

- **les nitrites**: ils peuvent être présents dans l'eau sous forme non ionisée d'acide nitreux (HNO_2) ou ionisée (NO_2^-). La première forme, qui apparaît dans certaines conditions de température et de pH, est la plus toxique pour les organismes vivants. Dans le sang,

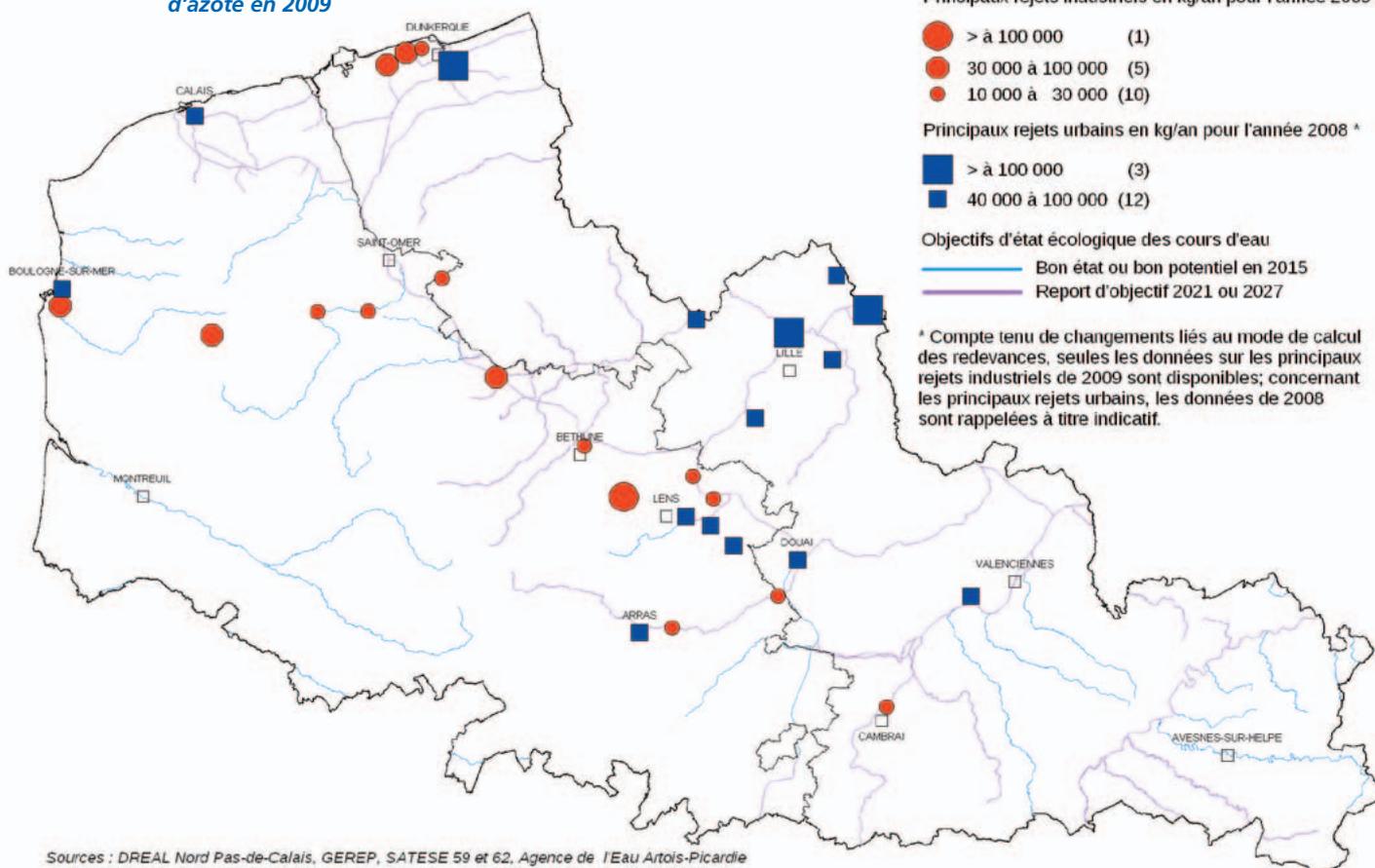
les nitrites ont la faculté de se fixer sur l'hémoglobine et de bloquer l'échange en oxygène (méthémoglobine). Les nitroamines (issues de la combinaison des nitrites et des protéines dans le tube digestif) sont soupçonnées d'être cancérogènes;

- **les nitrates** (NO_3^-): en eux-mêmes, ils semblent peu toxiques vis-à-vis de la faune aquatique. L'azote des nitrates avec, dans une moindre mesure, celui des nitrites et de l'ammoniac, est l'un des éléments nutritifs majeurs des végétaux, dans lesquels il est métabolisé pour fournir essentiellement des protéines, des acides nucléiques et les polymères des parois cellulaires. Les nitrates constituent un facteur d'eutrophisation qui se traduit par une croissance excessive des algues et des plantes et une consommation supplémentaire de l'oxygène dissous, entraînant une dégradation du milieu aquatique. Les nitrates (dont la concentration maximale admissible dans l'eau potable est de 50 mg/l) sont susceptibles d'être réduits en nitrites dans le tube digestif.

Outre sa toxicité intrinsèque, l'azote ammoniacal se transforme en nitrites, puis nitrates (cycle de l'azote) et consomme de l'oxygène. Il contribue donc à des situations d'anoxie ou de sous-oxygénation des milieux aquatiques.

Les flux d'azote réduit NR (NR = azote organique + azote ammoniacal) peuvent s'exprimer en équivalent habitant (flux moyen de 15 gNR par jour et par habitant).

Répartition des principaux rejets industriels et urbains d'azote en 2009



Sources : DREAL Nord Pas-de-Calais, GEREP, SATESE 59 et 62, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Dates d'actualité des données : 2008 pour les rejets urbains et 2009 pour les rejets industriels,
SDAGE bassin Artois-Picardie (20/11/2009)

L'industrie chimique constitue l'émetteur prépondérant (34 % des rejets). À « périmètre constant », les rejets du secteur chimie sont en baisse de 15 % : la réduction des rejets de l'important émetteur que représente GPN (> à 50 tonnes/an) explique en grande partie cette évolution. En effet, parmi les émetteurs moyens et modérés, les quelques hausses de rejets des uns sont largement compensées par les réductions des autres, soit du fait d'optimisations des traitements (comme *Durand Production*, *DSM Food Specialities* ou *CECA*), soit du fait des baisses d'activité (comme *Caluire Chimie*).

Le secteur métallurgie-sidérurgie enregistre une baisse de ses rejets de 37 %, principalement en raison des baisses d'activités d'importants émetteurs tels que *Ugine* et *ALZ* (ex *Arcelor Mittal Stainless France*) à Isbergues.

L'industrie agro-alimentaire voit ses niveaux de rejets se stabiliser (baisse de 3 % entre 2008 et 2009).

Les plus importants rejets sont principalement localisés sur le Béthunois (unité de fabrication d'engrais azotés, site sidérurgique) et sur le Dunkerquois (unité sidérurgique).

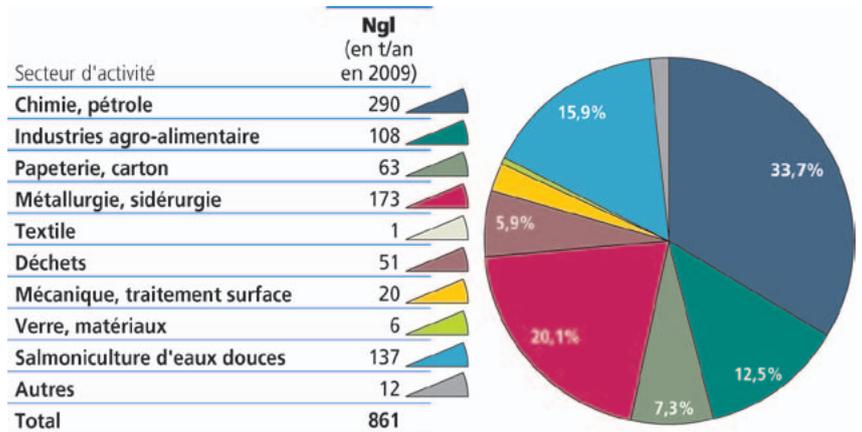
Les principaux rejets industriels en azote de la région en 2009 et leur évolution

Les trois principaux rejets industriels de la région (plus de 50 t/an d'azote global) sont détaillés ci-contre. En 2009, ils représentent 36 % des rejets industriels recensés par la DREAL. Il s'agit des flux nets en tonnes par an, rejetés au milieu naturel après traitement en station d'épuration interne ou collective.

Sur les cinq dernières années, la baisse des rejets en azote est notable pour l'ensemble des principaux émetteurs (entre 35 % et 65 %).

Les principaux émetteurs contribuent à la quasi-totalité (94 %) de la réduction entre 2008 et 2009. À noter cependant que plus de la moitié de la réduction des émissions est induite par des arrêts ou des baisses d'activité liés à la conjoncture économique.

- *GPN* à Bully les Mines : les rejets ont diminué de 22 % entre 2008 et 2009.
- *Arcelor Mittal Dunkerque* : les rejets ont diminué de 36 % entre 2008 et 2009. La valeur des rejets en azote global de 2008 était de 151 tonnes et non de 101 tonnes, cette dernière valeur ne correspondant qu'à l'azote ammoniacal et organique.
- *Ugine* et *Alz* (ex *Arcelor Mittal Stainless France*) à Isbergues : les rejets ont fortement diminué (-64 %) entre 2008 et 2009, en raison de la mise sous arrêt temporaire d'une partie de la tôle traditionnelle, pour cause de conjoncture économique.



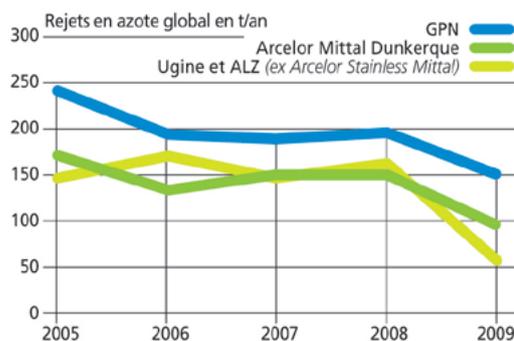
La répartition sectorielle des rejets industriels en azote global en 2009

Source : déclaration de 437 industriels à la DREAL Nord-Pas-de-Calais, au 28 avril 2010.

Traitement : DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Les rejets d'azote global (NGL) des stations d'épuration urbaines (SEU) en 2008

Suite à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, un nouveau mode de calcul des redevances est en cours de mise en place en 2009-2010. En conséquence, les données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les stations d'épuration ne sont pas encore disponibles pour l'année 2009. Pour mémoire, nous avons repris les niveaux de rejets de 2008 produites et fournies par le SATESE 59 et le SATESE 62. Les stations d'épurations urbaines traitent non seulement les effluents des collectivités mais également certains effluents industriels (après prétraitement ou non). En région Nord-Pas-de-Calais, sur les 400 rejets provenant d'installations classées recensés dans le présent document, 169 rejets rejoignent et sont traités dans une station d'épuration urbaine.



Les principaux rejets industriels en azote global (supérieurs à 50 t/an) et leur évolution

La réduction des principaux rejets en azote global reprend en 2009, après la stabilisation des années 2007-2008.

Établissements	Commune	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution sur 5 ans
GPN	Bully-les-Mines	242	196	189	195	152	-37 %
ArcelorMittal Dunkerque	Grande-Synthe	171	132	152	151	60	-65 %
Ugine et ALZ	Isbergues	148	173	150	165	96	-35 %
Total		561	501	491	511	308	

	Nombre de SEU (en 2008)	Flux totaux reçus NGL 2008 (en t/an)	% des flux totaux NGL provenant d'ICPE recensées dans l'IRE 2008	Flux totaux éliminés NGL 2008 (en t/an)	Flux totaux NGL 2008 rejetés au milieu naturel (en t/an)	Évolution des flux totaux NGL rejetés au milieu naturel			Rendement global moyen NGL 2008			
						2005-2008	2006-2008	2007-2008				
Nord	212	9 291	2,9 %	6 917	2 374	3 169	-33 %	3 119	-31 %	3 015	-27 %	74 %
Pas-de-Calais	131	5 074	6,1 %	4 052	1 022	1 095	-7 %	1 180	-15 %	1 196	-17 %	80 %
Région	343	14 365	4,0 %	10 969	3 396	4 264	-26 %	4 299	-27 %	4 211	-24 %	76 %

Les rejets d'azote global des stations d'épuration urbaines en 2008

Pour le paramètre NGL (azote global), les quelques chiffres ci-dessus sont calculés à partir des moyennes journalières sur la base de 365 jours. Le rendement global moyen en azote global donne en particulier une indication sur le niveau d'abattement de la pollution en NGL par les stations d'épuration urbaines.

Les principaux rejets NGL des SEU en 2008

Les rejets les plus importants (plus de 50 tonnes par an) des stations d'épurations urbaines sont détaillés ci-dessous (chiffres annuels calculés à partir de la moyenne journalière). En 2008, ils représentent 74 % des flux totaux rejetés par l'ensemble des stations d'épuration urbaines au milieu naturel.

Les principaux rejets en NGL des SEU en 2008

Station d'épuration	Débit moyen journalier (en m ³)	Rendement NGL moyen annuel	Flux total annuel NGL rejeté en t/an
Marquette-lez-Lille	123 803	10,3 %	1 697
Coudekerque-Branche	12 863	32,1 %	254
59 Wattlelos	99 343	88,6 %	143
Douai	28 283	79,1 %	89
Wavrechain-sous-Denain	10 325	32,8 %	75
Armentières	16 355	71,6 %	53
Calais (Monod)	12 685	82,0 %	68
62 Fouquières-les-Lens	18 010	43,3 %	67
Loison-sous-Lens	17 862	84,8 %	62

Pollution toxique 2009 : fin de la phase de capitalisation des connaissances et lancement de la phase de réduction

Le suivi des substances en matière de pollution toxique est bien plus récent que celui des paramètres de pollutions classiques.

Engagée en région Nord-Pas-de-Calais en 2002, la première phase de capitalisation des connaissances sur les substances dangereuses émises par les installations classées dans l'eau vient de s'achever. Au total, 240 établissements ont fait l'objet de mesures, ce qui fait de la région Nord-Pas-de-Calais la troisième région en terme de nombre de sites engagés dans l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau (3RSDE), après l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes.

En juillet 2009, la deuxième phase d'actions de réduction a été lancée en région Nord-Pas-de-Calais. D'ici à 2013, se met en place une généralisation de la surveillance et de la quantification des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées. Ceci permet d'identifier les problèmes locaux de pollution et d'engager les actions de réduction nécessaires. Le détail de ces démarches est présenté en pages suivantes.

Les principaux rejets industriels toxiques de la région en 2009 sont également présentés, établis sur la base des déclarations des exploitants faites en 2009 et versées au registre des émissions polluantes et des déchets. La grande disparité de toxicité des substances présentées est à souligner : le fer ou l'étain sont beaucoup moins toxiques que le cadmium, par exemple. Par conséquent, ces données doivent être considérées comme des éléments d'information très factuels sur les rejets, sans prendre en compte les effets sur l'environnement et sans caractère exhaustif.

Le bilan 2002 à 2008 de l'action 3RSDE dans la région Nord-Pas-de-Calais

Au niveau régional, 359 établissements, dont 14 stations d'épuration urbaines, ont été initialement sélectionnés pour faire l'objet de mesures dans le cadre de la première phase de l'action 3RSDE. Certains établissements ont été déprogrammés de l'action pour des motifs économiques (fermetures), techniques (passage en rejet zéro, visite préliminaire démontrant l'absence de rejets d'eaux de process, etc.). Au final, ce sont donc 240 établissements qui ont fait l'objet de mesures, ce qui fait de la région Nord - Pas-de-Calais la troisième région en nombre de sites engagés dans l'action 3RSDE, après l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes.

L'action a été coordonnée par un comité régional animé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la DREAL Nord-Pas-de-Calais, et constitué de l'ensemble des partenaires concernés par l'opération : le ministère en charge de l'environnement, des représentants des entreprises, des associations de protection de l'environnement, des laboratoires, l'INERIS, etc. Les entreprises ayant réalisé les prélèvements et les analyses ont bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

La synthèse régionale des données a permis d'identifier :

- les ordres de grandeur des flux totaux et le contributeur principal pour chaque substance ;
- la dispersion des rejets pour chaque substance : provenance d'un seul établissement (ponctuels) ou d'un nombre plus important d'établissements (dispersés) ;

Quelques précisions sur la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets

Le ministère en charge de l'Écologie recueille chaque année les données relatives aux émissions de polluants dans l'eau et l'air ainsi que les déchets produits par les installations classées. Ces données doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle sur un site internet « GEREP » par les entreprises auprès de l'inspection des installations classées, dès que les émissions dépassent certains seuils *. Ces données sont utilisées pour mettre les informations sur les émissions à la disposition du public, soit au niveau national sur le site du ministère chargé de l'Écologie, soit sur le site du registre européen EPER.

En région Nord-Pas-de-Calais, la DREAL présente chaque année une analyse de ces données dans sa publication « L'Industrie au regard de l'environnement ».

* Voir règlement CE N°166/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants et modifiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil.

Quelques repères en matière de pollution toxique

Les substances pouvant entraîner une pollution toxique peuvent être rangées en deux groupes suivant leur origine :

- **les produits d'origine minérale** tels que certains métaux et métalloïdes (mercure, cadmium, plomb, arsenic, etc.) ;
- **les produits d'origine organique** : ce sont très souvent des produits de synthèse (organo-halogénés, organo-phosphorés, etc.), des dérivés nitrés, certaines huiles.

Les substances toxiques déversées dans le milieu aquatique ont des effets dommageables pour l'Homme, la faune et la flore. Elles contribuent à l'appauvrissement des écosystèmes aquatiques. Certaines d'entre elles s'accumulent dans les êtres vivants (bioconcentration) et passent d'un maillon de la chaîne alimentaire à un autre (bioamplification). Elles entraînent des dommages importants pour les équilibres biologiques.

Sont considérées comme **dangereuses les « substances ou groupes de substances qui sont toxiques, persistantes et bioaccumulables**, et autres substances ou groupe de substances qui sont considérées, à un degré équivalent, comme sujettes à caution ». La directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 renforce les orientations communautaires relatives au bon état des écosystèmes aquatiques. En particulier, l'article 16 de cette directive vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses, voire l'arrêt ou la suppression progressive des rejets pour les émissions de certaines de ces substances dangereuses considérées comme prioritaires.

- l'impact sur le milieu des substances. Cette approche tient compte : de l'importance du rejet (flux de substances émis), de la toxicité des substances (normes de qualité environnementale), et du débit nécessaire ou disponible pour « accepter » les flux émis.

Cette action régionale rentre dans le cadre de l'action nationale 3RSDE. La phase 2002-2008 fut essentiellement une phase de recherche et d'acquisition de connaissances. **Les premiers résultats, issus de campagnes d'analyses ponctuelles sur 24 heures, sont à analyser avec prudence et discernement. Ils permettent de dresser des tendances et d'orienter les actions, mais doivent être complétés.**

Juillet 2009 : lancement de la deuxième phase d'action de réduction

Depuis juillet 2009, est lancée en région Nord-Pas-de-Calais la deuxième phase d'actions de réduction des substances dangereuses. D'ici à 2013, se mettra en place une généralisation

de la surveillance et de la quantification des rejets de substances dangereuses dans l'eau des installations classées. Le détail de cette phase 2009-2013 est présenté dans les pages suivantes.

Les principaux rejets industriels toxiques de la région en 2009

Dans l'attente de cette généralisation d'ici à 2013 de la surveillance des rejets des substances dangereuses, les principaux rejets industriels de substances toxiques ou nocives ont été quantifiés en 2009, parmi les entreprises figurant dans les tableaux suivants. Ces résultats sont une extrapolation à partir de campagnes de mesures ponctuelles réalisées lors de contrôles inopinés, ou lors de la campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau.

En ce sens, **ces données doivent être considérées comme des éléments d'information très factuels sur les rejets, sans caractère exhaustif et sans prendre en compte les effets sur l'environnement.**

La grande disparité de toxicité des substances présentées est, en effet, à souligner : par exemple, le fer et l'étain sont beaucoup moins toxiques que le cadmium. À titre de repère, les tableaux ci-après rappellent les substances sélectionnées comme « prioritaires » par la directive cadre sur l'eau, compte tenu des risques qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques ; sont également rappelés, pour chaque substance, les seuils au-delà desquels les exploitants d'installations classées sont tenus de déclarer leurs émissions de polluants dans l'eau et l'air ainsi que les déchets qu'ils produisent..

Pour en savoir plus, sur l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (3RSDE)

La directive cadre sur l'eau DCE 2060/CE du 23 octobre 2000 prévoit la mise en œuvre des actions qui doivent permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015. Elle vise également la réduction progressive, voire la suppression des rejets de substances prioritaires compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable pour le milieu aquatique.

Au niveau national, la première phase de l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (3RSDE) émis par les installations classées s'est déroulée de 2002 à 2007.

2 876 sites ont fait l'objet de campagnes de prélèvements durant 24 h de leurs rejets aqueux en vue de réaliser l'analyse chimique de 87 substances parmi plus de 1 500 substances classées dangereuses pour l'environnement.

Les 87 substances, parmi lesquelles les 33 substances (ou familles de substances) prioritaires en application de la directive cadre 2000/60/CE du 23 octobre 2000 ont été sélectionnées d'après le risque qu'elles présentent pour les écosystèmes aquatiques. Ces substances appartiennent aux familles suivantes :

- métaux : cadmium, plomb, mercure, nickel, arsenic, chrome, cuivre, zinc,
- hydrocarbures aromatiques polycycliques,
- polychlorobiphényles,
- chlorobenzènes,
- organoétains,
- chlorotoluènes,
- composés nitro-aromatiques,
- BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylène),

- COHV (composés organiques halogénés volatils),
- chlorophénols,
- alkylphénols,
- anilines,
- diphényléthers bromés,
- pesticides
- phtalates.

Vingt-trois secteurs d'activité ont été concernés par l'action 3RSDE : les secteurs du traitement de surface, de la chimie et parachimie, des industries agro-alimentaires, de la métallurgie, du traitement et stockage de déchets, de la papeterie, de l'industrie pharmaceutique, de la verrerie, de la fabrication de peintures, pigments, colorants, de l'industrie pétrolière, des abattoirs, le secteur hospitalier, des cimenteries, etc.

L'action nationale a permis :

- de capitaliser des données sur la métrologie de certaines substances jusque là peu mesurées dans une matrice de type « rejets industriels », et de repousser les limites de quantification des substances ,
- de dresser la liste des émissions caractéristiques de chaque secteur industriel.

Sur la base du bilan de cette première phase, la circulaire du ministère chargé de l'Écologie du 5 janvier 2009, adaptée et complétée par la circulaire du 23 mars 2010, définit une deuxième phase de cette action qui consiste à mettre en place des actions généralisées, déclinées par secteur industriel, de surveillance, de quantification puis de réduction des flux significatifs de substances toxiques déversées dans les rejets aqueux des ICPE.

→ Pour en savoir plus :
<http://www.rsde.ineris.fr>

Établissement	Rejet 2009 (kg/an)	Rappel des seuils de déclaration dans GERP	Substances prioritaires pour la directive cadre sur l'eau		
Métaux					
Aluminium et ses composés (Al) (> 2 000 kg/an)					
ARCELORMITTAL Dunkerque	4 006,00	Néant	Non		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	1 330,16				
Arsenic et ses composés (As) (> 5 kg/an)					
ARCELORMITTAL Dunkerque	45,70	5 kg/an	Oui		
SRD	26,00				
AGC FRANCE SAS (ex GLAVERBEL)	15,00				
STORAENSO	14,50				
NORAMPAC	9,73				
TIOXIDE EUROPE SAS	7,00				
Cadmium et ses composés (Cd) (> 5 kg/an)					
STAUB FONDERIE	88,59			5 kg/an	Oui
WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)	21,39				
VALLOUREC MANNESMANN FRANCE- Tuberie	15,00				
SRD	13,00				
STORAENSO	11,60				
CALAIRE CHIMIE	8,54				
NYRSTAR FRANCE	8,51				
Chrome et ses composés (Cr) (> 20 kg/an)					
TIOXIDE EUROPE SAS	12 000,00	50 kg/an	Oui		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	2 239,86				
ARCELORMITTAL Dunkerque	116,00				
STEP DE BIERNE	108,67				
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	90,00				
TEINTURERIE DELALYS	52,40				
SNCZ	41,00				
STEP - Douai	30,28				
STEP - Arras (Saint-Laurent-Blangy)	27,30				
SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS (SAS)	24,83				
Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI) (> 20 kg/an)					
ARCELORMITTAL Dunkerque	115,00			Néant	Oui
Cuivre et ses composés (Cu) (> 50 kg/an)					
STEP - Lille-C.U.-Marquette	670,00	50 kg/an	Oui		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	463,79				
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	350,00				
TIOXIDE EUROPE SAS	180,00				
STEP - Arras (Saint-Laurent-Blangy)	174,20				
STEP - Douai	141,33				
CABoulonnais Outreau	137,00				
STEP - Loison Sous Lens	117,90				
NEXANS COPPER FRANCE LENS	109,10				
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	90,00				
STEP - GRANDE SYNTHÉ	77,80				
STEP - VILLENEUVE-D'ASCQ	70,00				
V&M France - TUBERIE	58,96				
ARCELORMITTAL Dunkerque	53,00				
STORAENSO	52,30				
Étain et ses composés (Sn) (> 100 kg/an)					
BALL PACKAGING	444,31			Néant	Non
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	122,53				

Établissement	Rejet 2009 (kg/an)	Rappel des seuils de déclaration dans GERP	Substances prioritaires pour la directive cadre sur l'eau
Fer et ses composés (Fe) (> 3 000 kg/an)		Néant	Non
TIOXIDE EUROPE SAS	526 000,00		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	146 000,00		
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	11 000,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	11 000,00		
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	6 700,00		
ASCOMETAL	4 087,00		
ARCELORMITTAL Dunkerque	3 443,00		
Manganèse et ses composés (Mn) (> 500 kg/an)		Néant	Non
TIOXIDE EUROPE SAS	17 300,00		
ARCELORMITTAL Dunkerque	2 793,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	1 600,00		
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	1 600,00		
Mercurie et ses composés (Hg) (> 1 kg/an)		1 kg/an	Oui
SIPC	49,75		
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	5,59		
ARCELORMITTAL Dunkerque	4,00		
UGINE & ALZ	3,00		
STORAENSO	1,45		
Nickel et ses composés (Ni) (> 20 kg/an)		20 kg/an	Oui
ROQUETTE	401,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	400,00		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	360,19		
TIOXIDE EUROPE SAS	240,00		
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	150,00		
Acument (ex TFS) (ex VBF)	125,41		
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	110,00		
RENAULT DOUAI SNC	80,30		
STORAENSO	63,90		
MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBIL	54,00		
V&M France - TUBERIE	52,04		
STEP - VILLENEUVE-D'ASCQ	50,00		
TOTAL Raffinerie des Flandres	48,30		
TOYOTA M.M.F.	43,10		
STEP DE BIERNE	38,44		
BONDUELLE	29,00		
SEVELNORD	26,50		
Plomb et ses composés (Pb) (> 20 kg/an)		20 kg/an	Oui
STEP - Lille-C.U.-Marquette	250,00		
TIOXIDE EUROPE SAS	120,00		
STEP - Arras (Saint-Laurent-Blangy)	64,00		
STEP - Douai	59,88		
CABoulonnais Outreau	33,00		
STEP - GRANDE SYNTHÉ	30,40		
ARCELORMITTAL Dunkerque	27,00		
STEP - Loison-sous-Lens	24,10		
Titane et ses composés (Ti) (> 20 kg/an)		Néant	Non
TIOXIDE EUROPE SAS	238 000,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	90,00		

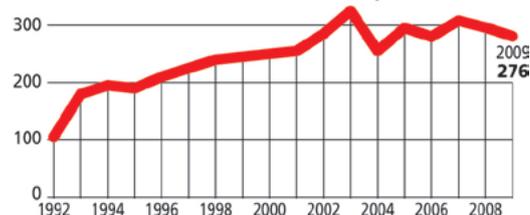
Établissement	Rejet 2009 (kg/an)	Rappel des seuils de déclaration dans GERP	Substances prioritaires pour la directive cadre sur l'eau
Zinc et ses composés (Zn) (> 100 kg/an)			
ARCELORMITTAL Dunkerque	8 500,00	100kg/an	Oui
PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	3 689,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	3 300,00		
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	2 600,00		
ROQUETTE	2 165,00		
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	1 200,00		
STORAENSO	761,00		
TIOXIDE EUROPE SAS	740,00		
NYRSTAR FRANCE	729,60		
STEP - Arras (Saint-Laurent-Blangy)	729,50		
STEP - Douai	606,77		
CABoulonnais Outreau	544,00		
STEP - BOULOGNE SUR MER	544,00		
STEP - VILLENEUVE-D'ASCQ	460,00		
STEP - GRANDE SYNTHÉ	363,10		
TOTAL Raffinerie des Flandres	301,70		
STEP - Loison Sous Lens	291,90		
Acument (ex TFS) (ex VBF)	260,00		
V&M France - ACIERIE	231,94		
AHLSTROM Specialities	183,74		
SOGIF	165,00		
RAILTECH (STEDEF)	146,00		
RENAULT DOUAI SNC	135,05		
Pesticides			
Alachlore			
-	-	Néant	Oui
Diuron			
STEP - Lille-C.U.-Wattrelos	1,90	Néant	Oui
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	0,70		
Isoproturon			
STEP - VILLENEUVE-D'ASCQ	0,80	Néant	Oui
Substances organochlorées			
1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène) (> 10 kg/an)			
CALAIRE CHIMIE	382,00	10 kg/an	Oui
Biphényles polychlorés (PCB) (> 0,1 kg/an)			
-	-	0,1 kg/an	Oui
Composés organohalogénés (AOX) (> 400 kg/an)			
CALAIRE CHIMIE	2 845,00	1 000 kg/an	Non
TEINTURERIE DELALYS	1 109,00		
ARCELORMITTAL Dunkerque	899,00		
STORAENSO	569,00		
SOLECO	492,84		
WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)	406,49		
Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène) (> 10 kg/an)			
-	-	10 kg/an	Oui
Tétrachloroéthylène (PER - perchloroéthylène) (> 10 kg/an)			
-	-	Néant	Oui
Trichlorométhane (chloroforme) (> 1 kg/an)			
SYNTHEXIM	122,00	Néant	Oui
INTEROR	31,00		
STEP - Lille-C.U.-Marquette	5,90		

Établissement	Rejet 2009 (kg/an)	Rappel des seuils de déclaration dans GERP	Substances prioritaires pour la directive cadre sur l'eau
Autres composés organiques			
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) (> 1 kg/an)		Néant	Oui
SRD	61		
INTEROR	41		
POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	2,76		
CALAIRE CHIMIE	1,08		
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (> 1 kg/an)		5 kg/an	Oui
WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)	538,82		
STEP - Arras (Saint-Laurent-Blangy)	1,75		
STEP - Loison Sous Lens	1		
Phénols (C total) (> 5 kg/an)		20 kg/an	Non
SRD	306,00		
ARCELORMITTAL Dunkerque	226,00		
SICAL	145,00		
SI GROUP-BETHUNE	122,30		
TOTAL Raffinerie des Flandres	54,60		
POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	50,00		
NORAMPAC	29,00		
LESIEUR	12,20		
OUTREAU Technologies	9,00		
RECYDEM	8,60		
Nonylphénol et éthoxylates de nonylphénol (NP/NPE) (> 1 kg/an)		Néant	Oui
STEP - Lille-C.U.-Marquette	5,10		
STEP - Lille-C.U.-Houplin Ancoisne	3,00		
Autres composés			
Chlorures (Cl total) (> 2 000 000 kg/an)		2 000 000 kg/an	Non
ROQUETTE	8 638 100,00		
ARCELORMITTAL Dunkerque	6 798 300,00		
CA Boulonnais Outreau	4 847 300,00		
Cyanures (CN total) (> 50 kg/an)		50 kg/an	Non
ARCELORMITTAL Dunkerque	351,00		
VALE Manganèse France (ex RDME)	303,37		
CALAIRE CHIMIE	153,73		
TOTAL Raffinerie des Flandres	53,80		
Fluorures (F total) (> 2 000 kg/an)		2 000 kg/an	Non
ARCELORMITTAL Dunkerque	56 511,00		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	29 351,97		
NYRSTAR FRANCE	7 691,74		
ALUMINIUM DUNKERQUE SA	4 116,82		
Hydrocarbures (C total) (> 5 000 kg/an)		Néant	Non
SRD	22 107,00		
THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	8 224,69		
CORNU	7 460,00		
RECUPERATIONS DU NORD	7 060,00		
ARC INTERNATIONAL Arques	5 014,60		
Sulfates (> 1 000 000 kg/an)		Néant	Non
TIOXIDE EUROPE SAS	27 999 000,00		
LESIEUR	2 102 700,00		
AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE SAS	2 043 800,00		
DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE et FILS	1 870 700,00		
HOLLIDAY PIGMENTS SA	1 047 000,00		

Les contrôles inopinés

L'inspection des installations classées doit connaître précisément les émissions des industriels. Pour cela, les exploitants doivent mesurer leurs rejets avec une fréquence qui dépend de l'importance des flux rejetés et qui peut être annuelle, trimestrielle, mensuelle, hebdomadaire, quotidienne, ou en continu pour les rejets très importants : c'est l'auto-surveillance. Afin de vérifier la représentativité des mesures faites par l'industriel, l'inspection des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, de prélèvements et d'analyses par un organisme indépendant. Les contrôles inopinés sont réalisés à la demande directe de l'inspection des installations classées et aux frais de l'exploitant. En 2009, 276 contrôles ont été menés dans 304 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Évolution du nombre de contrôles inopinés



Statistiques par secteur d'activité

31 % des contrôles effectués l'ont été dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire, 12 % dans le secteur de la chimie, 9 % dans le secteur des déchets, 8 % dans le secteur du traitement de surface et 8 % dans le secteur du textile. Sur l'ensemble de ces cinq secteurs, soit 68 % des contrôles, 63 % des contrôles effectués ont révélé au moins une non-conformité, 60 % ont fait ressortir un dépassement de plus de 100 % des valeurs limites.

De manière globale, on constate en 2009 une légère baisse de la part des contrôles inopinés en non-conformité (69 % en 2008, 64 % en 2007, 60 % en 2006), cependant la part des

On trouvera ci-après les bilans statistiques de la campagne de contrôles inopinés 2009.

Statistiques régionales

59 % des contrôles réalisés ont mis en évidence un dépassement de plus de 100 % sur au moins un paramètre par rapport aux valeurs limites fixées dans l'arrêté préfectoral (y compris le débit autorisé).

	Total	% / total
Nombre total de contrôles effectués	276	
Conformes	114	41 %
Non conformes	162	59 %
Dépassement des valeurs limites sur au moins un paramètre	162	59 %
Dépassement des VLE avec dépassement supérieur à 100 % de la VLE sur au moins un paramètre	154	56 %

En 2009, 7 957 paramètres ont été contrôlés, 7 % des paramètres ont montré un dépassement et 3 % ont révélé un dépassement de plus de 100 % de la valeur limite autorisée par arrêté préfectoral.

	Total	% / total
Nombre total de paramètres contrôlés	7 957	
Nombre de paramètres avec non-conformité	577	7 %
Nombre de paramètres avec dépassement supérieur à 100 % des valeurs limites (y compris débit)	261	3 %

contrôles présentant des gros dépassements est en hausse (60 % contre 35 % en 2006 et 2007 et 28 % en 2008).

Une annexe consultable sur le site Internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais (www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr) fournit la liste des établissements pour lesquels a été constaté un dépassement d'au moins 100 % par rapport à la valeur réglementaire lors du contrôle inopiné en 2009, sur au moins un polluant. Ces dépassements ne sont généralement pas remis en cause par l'auto-surveillance mise en place par les industriels.

Bilan des contrôles inopinés réalisés en Nord-Pas-de-Calais en 2009 sur les flux industriels rejetés dans l'eau

CHM : chimie, parachimie, pétrole
 DEC : traitement des déchets
 DIV : divers
 IAA : industrie agroalimentaire
 IMP : imprimerie
 MEC : mécanique
 MET : métallurgie, sidérurgie, fonderie
 PAP : papier, carton
 PLS : plastiques
 TTS : traitement de surfaces
 TXT : textile
 VMA : verre, matériaux

Données	CHM	DEC	DIV	IAA	IMP	MEC	MET	PAP	PLS	TTS	TXT	VMA	Total
Nombre total de contrôles effectués	32	26	24	86	4	16	17	6	7	22	22	14	276
Conformes	16	11	9	25	1	6	8	5	7	9	9	8	114
Non conformes	16	15	15	61	3	10	9	1	0	13	13	6	162
Dépassement des valeurs limites sur au moins un paramètre	16	15	15	61	3	10	9	1	0	13	13	6	162
Dépassement des VLE avec dépassement > 100 % de la VLE sur au moins un paramètre	15	14	14	59	3	10	9	1	0	13	12	4	154
Nombre total de paramètres contrôlés	1 032	859	609	1 942	155	778	688	196	212	623	653	210	7 957
Nombre de paramètres avec non-conformité	58	57	57	235	6	28	28	9	9	30	48	12	577
Nombre de paramètres avec dépassement > 100 % des valeurs limites	18	35	25	106	6	11	12	7	0	12	24	5	261

Deux orientations pour l'avenir : réduire les substances dangereuses dans l'eau et mettre en œuvre le SDAGE 2010-2015

2009-2013 : la deuxième phase de l'action 3RSDE

La première phase de recherche et de capitalisation des connaissances sur les substances dangereuses émises par les installations classées dans l'eau s'achève.

Depuis juillet 2009, est lancée en région Nord-Pas-de-Calais la deuxième phase d'actions de réduction. D'ici à 2013, va se mettre en place une généralisation de la surveillance et de la quantification des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées. Ceci permettra d'identifier les problèmes locaux de pollution et d'engager les actions de réduction nécessaires.

Depuis juillet 2009, les travaux relatifs à l'action 3RSDE en région consistent en la mise en œuvre des dispositions de la circulaire du 5 janvier 2009, adaptée et complétée par la circulaire du 23 mars 2010.

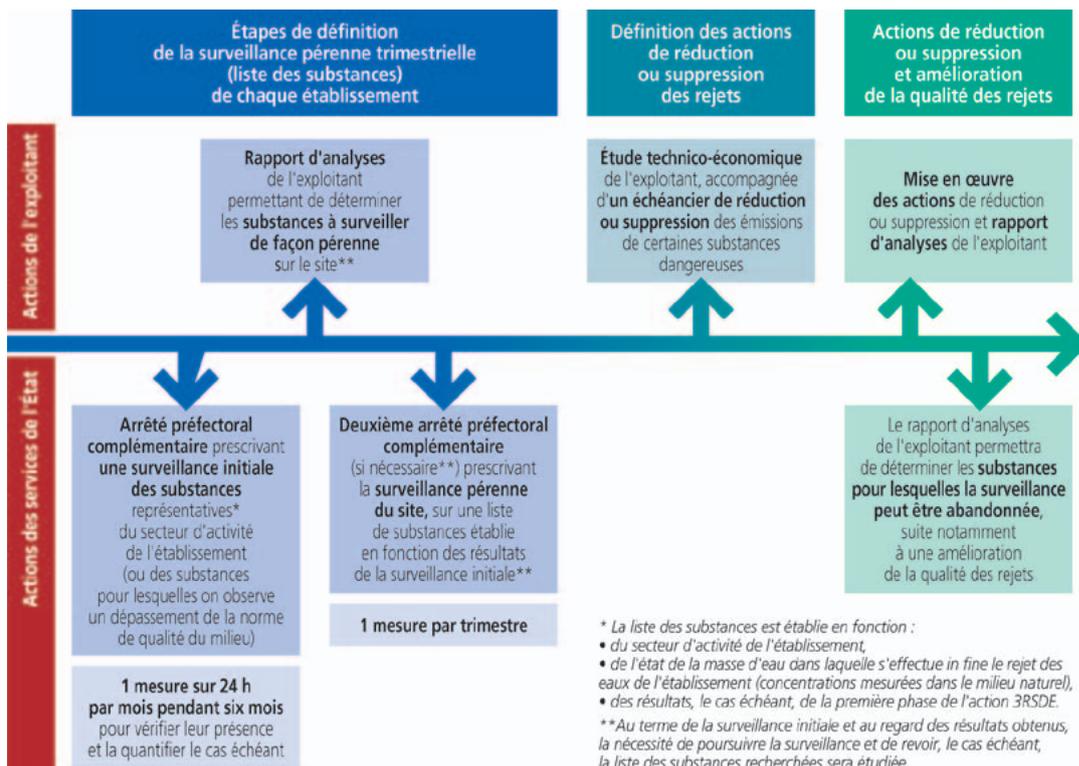
L'objectif de la circulaire du 5 janvier 2009 est de généraliser d'ici à 2013, la surveillance et la quantification des flux de substances dangereuses rejetés dans l'eau par les ICPE,

par secteurs d'activité. Cette démarche sera formalisée par des arrêtés préfectoraux. Ces actions de surveillance permettront de caractériser précisément les rejets ; dans les cas où des problèmes locaux de pollution seront identifiés, des actions visant à la réduction de ces flux de substances dangereuses seront engagées. Le schéma ci-après précise les principales étapes de cette démarche.

Les ICPE concernées sont toutes les ICPE soumises à autorisation (sauf les carrières, les entrepôts, et les chaufferies), dont les rejets aqueux aboutissent *in fine* dans une masse d'eau de surface, directement, ou via une station d'épuration.

Les rejets concernés sont les rejets d'eaux de process, les rejets d'eaux pluviales susceptibles d'être pollués (en contact avec les eaux de process ou les produits présents sur le site : sont exclues les eaux de toiture ou ruisselant sur les parkings) et les rejets d'eaux de refroidissement susceptibles d'être pollués.

Les principales étapes de la phase d'actions de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau



En 2009 et 2010, 240 établissements sont concernés prioritairement en Nord-Pas-de-Calais : les établissements relevant de la directive IPPC, ainsi que les établissements à « enjeu milieu et substances » identifiés notamment lors de la première phase de l'action 3RSDE.

En 2009, 50 rapports proposant un arrêté préfectoral complémentaire ont été émis par l'inspection des installations classées, 190 le seront en 2010.

Le SDAGE 2010-2015 et le programme de mesures associé

En application de la directive européenne cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (DCE), la politique dans le domaine de l'eau est structurée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2010-2015.

Le SDAGE est un document d'orientation qui s'applique à l'échelle du bassin Artois-Picardie ; il a été adopté par le comité de bassin le 16 octobre 2009 et approuvé par arrêté préfectoral du 20 novembre 2009. Il définit les axes des actions de progrès à mener pour

atteindre le bon état des eaux d'ici 2015, qu'il s'agisse des eaux souterraines, des rivières et des plans d'eaux ou des eaux littorales ; il concerne donc aussi bien les domaines d'activités de l'industrie, que des ménages ou de l'agriculture.

Un comité technique d'accompagnement, animé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la DREAL Nord-Pas-de-Calais, a été institué. Il est constitué de l'ensemble des partenaires concernés par l'opération : ministère en charge de l'environnement, représentants des entreprises, des exploitants de stations d'épuration, des associations de protection de l'environnement, des laboratoires, de l'INERIS, etc.

Un programme de mesures, d'un montant total de 2,628 milliards d'euros doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE ; il a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009.

Les mesures à engager par le domaine de l'activité industrielle représentent 6,46 % du montant total des mesures à engager et correspondent à un maintien des niveaux d'efforts réalisés jusqu'à maintenant.

Ces mesures intègrent la poursuite des actions largement engagées telles que l'amélioration des traitements et pré-traitements des effluents. En outre, elles intègrent les actions à venir de réductions des substances toxiques et mettent également en avant des actions à développer, telles que les techniques propres et la réduction à la source des pollutions, les économies d'eau et le recyclage des eaux épurées ainsi que la prévention des pollutions accidentelles.

Le SDAGE et le programme de mesures ainsi que des fiches de synthèse par territoire peuvent être téléchargés sur le site Internet de la DREAL (www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr) sous la thématique « Biodiversité, eau et milieux ».

La mise en œuvre de la DCE pour le bassin Artois-Picardie et le SDAGE 2010-2015

La situation du bassin au regard des critères de bon état de la DCE

La qualité de l'eau a tendance à s'améliorer en lien avec les efforts d'assainissement réalisés par les collectivités et les industriels ; les gains constatés concernent la qualité des rejets ponctuels pour les pollutions classiques par les matières organiques, l'azote et le phosphore.

Quelques repères sur la réglementation européenne : la directive cadre sur l'eau

Le 23 octobre 2000, l'Union européenne a adopté une directive (dite DCE, directive cadre sur l'eau) établissant le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau et adoptant une gestion de l'eau par bassin hydrographique (les districts hydrographiques).

Des objectifs ambitieux

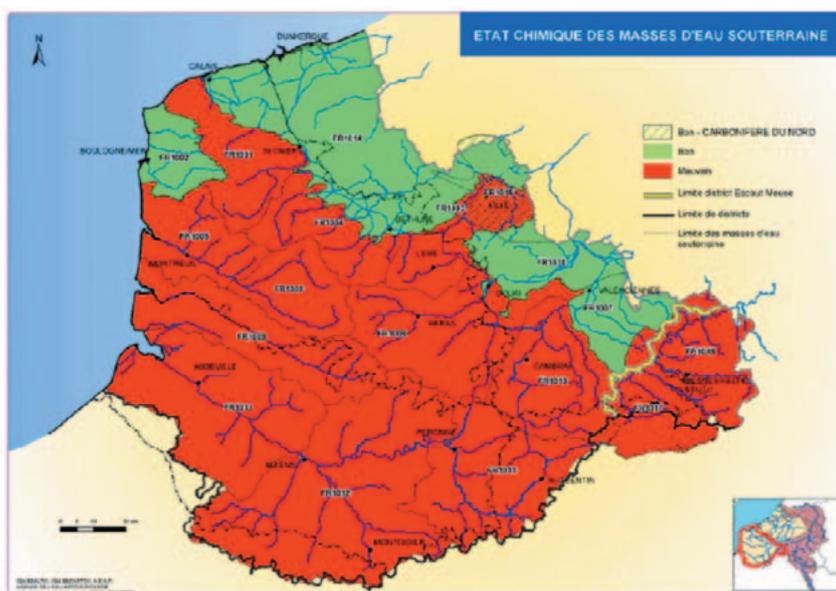
La DCE fixe d'ambitieux objectifs de résultats, en matière de qualité des milieux aquatiques et des ressources en eau, à l'échéance 2015. Ces objectifs sont au nombre de quatre :

- améliorer l'état des masses d'eau pour l'atteinte du bon état en 2015 avec une place privilégiée à la biologie, c'est-à-dire la vie dans les milieux aquatiques ;
- ne pas dégrader l'état des masses d'eau ;
- lutter contre les pollutions par les toxiques : les réduire voire les supprimer ;
- respecter les normes et objectifs dans les zones protégées : captages d'adduction d'eau potable, zones conchylicoles, eaux de baignade, zones sensibles et vulnérables, protection des habitats et espèces.

Le bon état d'une eau de surface est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons (circulaire DCE 2005/12 du 28 juillet 2005 et guide technique national REEE-ESC du 30 mars 2009).

L'état chimique est destiné à vérifier le respect de normes environnementales fixées par des valeurs seuils sur 41 substances chimiques : il comporte deux classes selon que la norme de qualité environnementale est respectée ou non : « bon » ou « mauvais ».

L'état écologique est évalué sur la base de paramètres biologiques, la physico-chimie et l'hydromorphologie soutenant la biologie : il comporte cinq classes allant de « très bon » à « mauvais ».



La pollution diffuse reste, quant à elle, toujours difficile à endiguer.

En outre, apparaissent maintenant dans les eaux superficielles et souterraines, grâce à l'amélioration des réseaux de suivi, une multitude de micropolluants organiques ou métalliques, susceptibles de présenter un risque avéré pour la santé.

Au-delà de l'aspect physico-chimique de la qualité des eaux, pour l'état écologique, il faut faire un effort particulier afin de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques : ceci est d'autant plus vrai pour les nombreux cours d'eau artificialisés du bassin Artois-Picardie.

D'un point de vue quantitatif, les ressources en eaux souterraines sont importantes, mais dans le bassin Artois-Picardie, 95 % de l'eau potable provient de ces eaux souterraines. En

Le bassin Artois-Picardie : une échelle de structuration des politiques de l'eau, avec une dimension internationale marquée

Le bassin Artois-Picardie est un des six « bassins hydrographiques » français, structurant la gestion de l'eau depuis la loi sur l'eau du 16 décembre 1964.

Situé au nord de la France, à la frontière avec la Belgique et en bordure de la Manche et de la mer du Nord, notre bassin s'appuie sur deux bassins versants principaux : celui de l'Escaut et celui de la Sambre. Il regroupe ainsi les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et une partie de l'Aisne.

Il est le plus petit des six bassins de la France métropolitaine par sa superficie (environ 20 000 km²) pour une population de 4,7 millions d'habitants, dont 80 % au nord des communes de l'Artois.

La densité de population importante (2,5 fois la moyenne nationale), associée à la présence de nombreuses activités économiques, génère une pression forte, sur un milieu naturel « fragile » car constitué de nombreux petits cours d'eau à faible débit ainsi que de cours d'eau canalisés. Enfin, l'histoire industrielle de ces régions a laissé des traces : sédiments toxiques dans les cours d'eau et les canaux, pollutions historiques d'une partie des nappes d'eau souterraines, etc.

La position frontalière du bassin Artois-Picardie induit une dimension importante de coopération internationale. Il se situe, en effet, sur deux districts hydrographiques internationaux :

- le district international de l'Escaut, s'étendant sur trois pays, la France, la Belgique et les Pays-Bas ;
- le district international de la Meuse (comprenant, en particulier, la vallée de la Sambre), s'étendant sur quatre pays, la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne.

Cette coopération est structurée par deux commissions internationales : la commission internationale de l'Escaut et celle de la Meuse ; elles sont le lien privilégié d'échanges entre États pour coordonner leur gestion de l'eau sur ces territoires transfrontaliers.

conséquence, il est stratégique de veiller à ce que leur qualité ne soit pas dégradée (par les nitrates et les micropolluants notamment).

Les cartes de ces pages présentent :

- pour les masses d'eau de surface du bassin Artois-Picardie, l'état écologique [carte 1] et l'état chimique [carte 2] ;
- pour les masses d'eau souterraines du bassin Artois-Picardie, l'état chimique [carte 3] et l'état quantitatif [carte 4].

Les objectifs du SDAGE pour le bassin Artois-Picardie

Les cartes suivantes présentent :

- pour les masses d'eau de surface du bassin Artois-Picardie, l'objectif d'état écologique [carte 5] et l'objectif d'état chimique [carte 6] ;
- pour les masses d'eau souterraines du bassin Artois-Picardie, l'objectif d'état chimique [carte 7] et l'objectif d'état quantitatif [carte 8].

Le programme de mesures

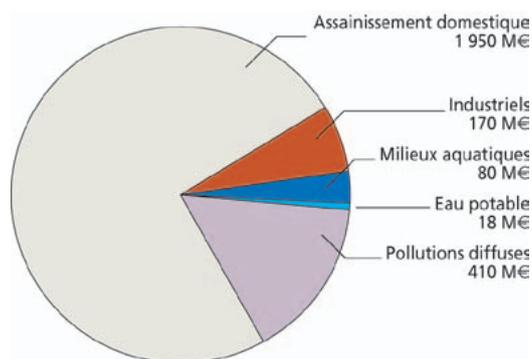
L'atteinte des objectifs proposés dans le SDAGE implique de prendre un ensemble de mesures recensées dans le programme de mesures 2010-2015, qui auront un coût global de 2,628 milliards d'euros pour la période 2010-2015.

Le programme de mesures met l'accent sur trois éléments principaux :

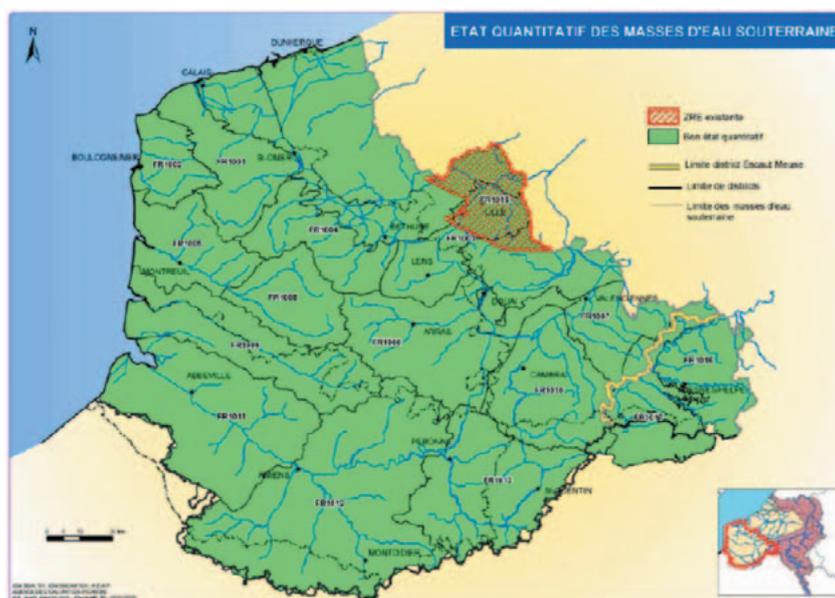
- l'assainissement domestique (réseaux à réhabiliter et raccordements) pour les eaux superficielles ;
- les pollutions diffuses (agricoles et domestiques) pour les eaux souterraines ;
- la restauration des cours d'eau et milieux associés.

La part des mesures à engager par les industriels d'ici 2015 est évaluée à 170 millions d'euros, soit 6 % du coût total. Elle correspond à un maintien du niveau d'effort actuel.

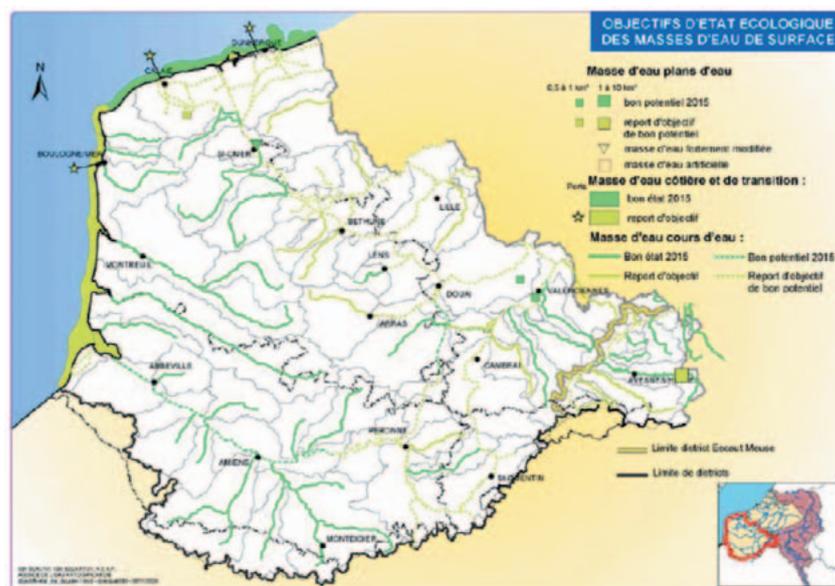
Ces mesures arrivent en troisième position après les efforts importants à réaliser pour



Total du projet de programme de mesures 2010-2015 : 2 628 M€



Carte 4



Carte 5

l'assainissement domestique (74 % du coût total, soit 1,958 milliards d'euros) et les mesures pour la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole (15,6 % du coût total, soit 410 millions d'euros).

Les autres mesures prévues sont les mesures de restauration des cours d'eau (3 % du coût total, soit 80 millions d'euros) et les mesures de protection des périmètres de captages d'eau potable (1 % du coût total, soit 18 millions d'euros).

Pour l'industrie, le programme de mesures prévoit les types suivants de mesures : économie d'eau, caractérisation des rejets en substances dangereuses, prévention des pollutions accidentelles, réduction des émissions, réduction et/ou suppression des rejets de substances dangereuses.



Quelques éléments de repère sur les SDAGE

Depuis la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, transposant la DCE en droit français, la mise en œuvre de la DCE dans chacun des bassins hydrographiques français s'appuie sur la mise en œuvre d'un nouveau SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour la période 2010-2015.

Après la réalisation de l'état des lieux du bassin et la consultation du public en 2005 sur les questions importantes pour la gestion de l'eau, les travaux de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau prennent désormais la forme d'un nouveau SDAGE dont la responsabilité est confiée au Comité de bassin, qui rassemble les représentants des collectivités territoriales, des usagers et des associations, ainsi que les services de l'État.

Le SDAGE est un document de planification décentralisé, bénéficiant d'une légitimité publique et d'une portée juridique importante. Les documents de planification, les programmes et les décisions individuelles dans le domaine de l'eau (c'est-à-dire prises lors de l'exercice des polices administratives spéciales liées à l'eau, qu'il s'agisse de la police de l'eau, de la police des installations classées, de la police de l'énergie ou de celle de la pêche), les schémas départementaux des carrières et les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec le SDAGE, c'est-à-dire ne pas s'opposer avec ses principes.

Le SDAGE définit pour une période de six ans :

- les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Artois-Picardie ;
- l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique des masses d'eaux de surface ;
- l'état qualitatif et l'état quantitatif des masses d'eaux souterraines ;
- la prévention de la détérioration de la qualité des eaux ;
- les exigences particulières pour les zones protégées (baignade, conchyliculture, alimentation en eau potable, etc.) ;
- les objectifs de réduction des substances dangereuses ;
- les orientations fondamentales et les dispositions de gestion en vue d'atteindre ces objectifs de qualité des eaux et des milieux.

Il justifie, sur des critères économiques ou techniques, tout écart de délai ou d'objectif par rapport à l'objectif de bon état en 2015 fixé par la DCE.

Il est désormais accompagné d'un programme d'actions, le « programme de mesures », qui identifie les mesures prises sur la période 2010-2015 en application des orientations fondamentales du SDAGE pour atteindre les objectifs qui y sont inscrits. Le coût de mise en œuvre de ces mesures y est présenté.

Le SDAGE Artois-Picardie est rentré en vigueur le 18 décembre 2009 et s'applique pour une durée de six ans (période 2010-2015).

Eau - Chimie, parachimie, pétrole

Gidéc	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.00778	B2	GPN (ex GRANDE PAROISSE Mazingarbe)	BULLY-LES-MINES	62	Chimie, parachimie, pétrole		Le Surgeon			51 798,00	13 964,00	35 178,00	151 918,00	1 890,00
070.00918	G1	TOTAL Raffinerie des Flandres	LOON-PLAGE	59	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants		Bassin maritime de Mardyck			127 673,00	15 374,70	25 717,00	45 286,00	
070.00483	B2	CECA	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		SCARPE			75 894,00	8 486,00	26 898,00	18 283,00	
070.00589	B2	INEOS NOVA (ex BP WINGLES)	WINGLES	62	Fabrication de matières plastiques de base		Canal de la Deule			51 501,00	12 118,00	16 644,00	13 165,00	460,00
070.00588	G1	SRD	DUNKERQUE	59	Raffinage de pétrole, carburants et lubrifiants	31086 434,00	Bassin maritime			87 518,00		19 751,00	10 625,00	
070.00620	B2	Sté ARTESIANNE DE VINYLE	BULLY-LES-MINES	62	Chimie, parachimie, pétrole		SURGEON			55 599,00	9 779,00	27 825,00	9 873,00	1 037,00
070.00987	L2	HOLLIDAY PIGMENTS SA	COMINES	59	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		Lys			63 362,00	20 340,00	6 532,00	8 461,00	2 973,00
070.00481	G2	AJINOMOTO SWEETENERS EUROPE SAS	GRAVELINES	59	Chimie, parachimie, pétrole		mer			24 744,00	2 864,00	15 349,00	8 427,00	358,00
070.00776	L2	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	LOOS	59	Industrie du chlore		Deule			116 000,00		165 680,00	4 706,00	
070.00607	V1	SOGIF DOUAI (GROUPE AIR LIQUIDE)	DOUAI	59	Chimie minérale inorganique autre	56 581,80	SCARPE			1 249,12	47,36	281,20	2 738,00	2,96
070.00985	B2	CRODA	CHOCQUES	62	Pétrochimie carbochimie organique	265 941,00	Clarence et Calonette			17 320,00	839,00	968,00	2 549,00	
070.00704	V1	MINAKEM (ex SEAC)	BEUVRY-LA-FORET	59	Industrie pharmaceutique	94 161,00	Courant de l'Hôpital			17 376,00	1 471,00	156,00	2 207,00	847,00
070.00979	G1	INTEROR	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique		Mer du Nord			79 321,00	12 807,00	12 205,00	2 148,00	57,00
070.00794	G1	POLIMERI EUROPA FRANCE Dunes	LOON-PLAGE	59	Chimie, phytosanitaire, pharmacie		Bassin de Mardyck			43 872,00	8 750,00	19 826,00	2 108,00	
070.01080	V4	AXTER	COURCHELLETES	59	Chimie, parachimie, pétrole		Canal de la SCARPE			20 988,00	1 307,00	36 472,00	1 874,00	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
51 798,00	13 964,00	35 178,00	151 918,00	1 890,00	Carbone organique total (COT)=13882 kg / Chlorures (Cl total)=374000 kg	
127 673,00	15 374,70	25 717,00	45 286,00		Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Benzène=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=41161 kg / Chlorures (Cl total)=1889170 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Cyanures (CN total)=53.8 kg / Ethylbenzène=0 kg / Hydrocarbures (C total)=3325.5 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=48.3 kg / Phénols (Ctotal)=54.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Toluène=0 kg / Xylènes=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=301.7 kg	<p>^ EAU : AZOTE : l'Arrêté Préfectoral du 16-01-2009 impose des valeurs en AZOTE GLOBAL au lieu d'AZOTE KJELDAHL en 2008 - - Variation cyanures : - 27 % : valeur très faible proche de la limite de détection - Variation Nickel : _ 36 % : valeur faible proche de la limite de détection - Variation Zinc : prise en compte des résultats d'analyses trimestrielles de Flandres Analyses à la place des analyses mensuelles réalisées par le laboratoire RF - Variation phénols : valeur semblable à celle 2008 - [24/2/2010 15:7] - Prélèvement d'eau - la rubrique C40-1 n'est pas cochée car c'est la Lyonnaise des eaux qui prélève et distribue l'eau industrielle du dunkerquois - [24/2/2010 15:12] -</p> <p>*****\ Nickel et ses composés : la variation entre 2008 et 2009 n'est pas significative - DCO : nous avons constaté une légère augmentation de la concentration moyenne en DCO entre 2008 et 2009 : de 29 à 34 mg/l, difficile à expliquer (fonctionnement de la colonne alcool?) et un nombre de jours de rejet à PK2 de 365 jours, alors qu'en 2008, ils avaient été environ de 340 pour cause de changement de venturi, et donc sans rejet, en août - [1/2/2010 17:2] - Azote total : notre maîtrise des rejets azotés s'est encore améliorée. - MES : la concentration moyenne pour nos 2 rejets est passée de 8 à 10.5 mg/l entre 2008 et 2009. Il faut noter que l'on dépend de la qualité de la SCARPE et qu'elle a été curée en 2009 en amont de l'usine. - COT : au prorata de la DCO (calcul = DCO/3) - [1/2/2010 17:38] - - [12/2/2010 17:17] -</p> <p>*****\ rejets en diminution liés à la baisse de consommation d'eau - [25/2/2010 11:18] -</p> <p>^ résultats assez stable dans l'ensemble. Petite augmentation des MES liée aux travaux cités de la verrerie - [24/2/2010 14:55] - - [25/2/2010 11:19] -</p> <p>^ baisse de la consommation d'eau liée à la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de la troisième ligne - [24/2/2010 15:0] -</p>
75 894,00	8 486,00	26 898,00	18 283,00		Carbone organique total (COT)=25298 kg / Nickel et ses composés (Ni)=14.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=36.6 kg	
51 501,00	12 118,00	16 644,00	13 165,00	460,00	Hydrocarbures (C total)=234 kg	
87 518,00		19 751,00	10 625,00		Ammoniac (NH3)=35700 kg / Arsenic et ses composés (As)=26 kg / Benzène=61 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=13 kg / Chrome et ses composés (Cr)=13 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=13 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=39 kg / Fer et ses composés (Fe)=303 kg / Hydrocarbures (C total)=22107 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=94 kg / Mercure et ses composés (Hg)=1 kg / Phénols (Ctotal)=306 kg	
55 599,00	9 779,00	27 825,00	9 873,00	1 037,00	Chlorures (Cl total)=883847 kg	^ MES : baisse des rejets due à des actions sur traitement des eaux. - [12/2/2010 10:27] -
63 362,00	20 340,00	6 532,00	8 461,00	2 973,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=226188 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=1046974 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	<p>^ EAU : - La mise en service au second semestre 2009 d'une nouvelle station d'épuration des eaux explique la réduction des paramètres MES, DB05 et Phosphore. L'augmentation de la quantité de chlorure est due à l'utilisation de chlorure ferrique pour le traitement de la DCO dans cette nouvelle unité. - - [15/3/2010 14:15] -</p> <p>*****\ Polluant : Azote total (N) -Variation importante entre les deux dernières années Concentration moyenne Azote= 14.6 mg/m3 pour 2008, 31.83 mg/m3 pour 2009 liée à des incidents process ponctuels et maîtrisés depuis. Les valeurs restent en deçà des limites imposées par l'arrêté préfectoral. - - Polluant : Matières en suspension (MES) - Diminution des MES en 2009 car amélioration de la gestion des flux en sortie des bacs tampons. - [4/2/2010 13:45] -</p>
24 744,00	2 864,00	15 349,00	8 427,00	358,00	Chlorures (Cl total)=1664035 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Sulfates=2043822 kg	
116 000,00		165 680,00	4 706,00		Mercurure et ses composés (Hg)=5.59 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3689 kg	<p>*****\ L'atelier Sulfate de potassium a été arrêté à partir du mois de juin jusque début décembre (fonctionnement annuel à 17% de sa capacité) - L'atelier chlorure de zinc a fonctionné environ 275 jours - L'atelier de fabrication de potasse écailles a fonctionné 183 jours - Les arrêts d'ateliers sont effectués à cause des conditions économiques défavorables sur ces secteurs. - [13/3/2010 12:8] - - [13/3/2010 12:14] -</p> <p>^ La valeur déclarée en azote en 2009 est exprimée en N, en 2008 elle était exprimée en NH3 - [13/3/2010 17:12] - La valeur d'émission en zinc et en mercure sont plus faibles grâce à un travail d'optimisation de la précipitation des métaux à la station d'épuration et à une diminution directement à la source. - - [13/3/2010 17:13] - - - [13/3/2010 17:15] - - Pour les rejets dans l'eau, la teneur en azote est plus faible car elle est exprimée en N et l'année dernière pour la déclaration 2008 elle était exprimée en NH3 - L'émission en mercure et zinc sont plus faibles car un travail d'optimisation du traitement physico-chimique à la station d'épuration a été réalisée, de même que des réductions à la source ont</p>
1 249,12	47,36	281,20	2 738,00	2,96	Hydrocarbures (C total)=2.96 kg	^ Tableau D2 : - Augmentation du polluant Azote Total : deux dépassements ont été détectés et corrigés en 2009. Deux courriers explicatifs ont été envoyés à la DREAL les 26 mai 2009 et 10 décembre 2009. - - [18/2/2010 16:10] - - [11/3/2010 16:43] - - [11/3/2010 16:49] -
17 320,00	839,00	968,00	2 549,00			***\ Aucun changement en terme de traitement épuratoire entre 2008 et 2009 - [12/2/2010 10:53] -
17 376,00	1 471,00	156,00	2 207,00	847,00	Hydrocarbures (C total)=33 kg	<p>*****\ VARIATION MASSE EMISE DCO - Nous avons constaté une augmentation du rendement d'épuration de notre station (95.1% de la DCO en 2009 alors qu'elle était 93.6% en 2008). - N'ayant pas apporté de modification notable à notre process d'épuration, cette amélioration est probablement liée à une meilleure biodégradabilité du flux entrant sur la STEP. - VARIATION MASSE EMISE MeS - La concentration en MeS passe de 2 mg/l en 2008 à 1.2 mg/l en 2009. Nous n'avons pas d'explication pour cette variation mais ces valeurs sont très faibles et proche de la limite de sensibilité de la méthode analytique. - [5/3/2010 10:41] - - [5/3/2010 11:13] -</p> <p>^ TABLEAU D2 : - VARIATION MASSE EMISE DCO - Nous avons constaté une augmentation du rendement d'épuration de notre station (95.1% de la DCO en 2009 alors qu'elle était 93.6% en 2008). - N'ayant pas apporté de modification notable à notre process d'épuration, cette amélioration est probablement liée à une meilleure biodégradabilité du flux entrant sur la STEP. - VARIATION MASSE EMISE MeS - La concentration en MeS passe de 2 mg/l en 2008 à 1.2 mg/l en 2009. Nous n'avons pas d'exp</p>
79 321,00	12 807,00	12 205,00	2 148,00	57,00	1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène)=0.2 kg / Hydrocarbures (C total)=56 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5 kg / Toluène=41 kg / Trichlorométhane (Chloroforme)=31 kg	^ Baisse significative durant l'année 2009 des rejets en mer de polluants tel que le Chloroforme et Toluène. - Amélioration significative de la qualité des eaux de rejet constatée par la baisse des rejets de DCO, DB05 et azote global. - et également proportionnel au volume d'activité industrielle. - [8/3/2010 12:36] -
43 872,00	8 750,00	19 826,00	2 108,00		Anthracène=0.0046 kg / Benzène=0.46 kg / Chrome et ses composés (Cr)=9 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.6 kg / Ethylbenzène=0.92 kg / Hydrocarbures (C total)=550 kg / Naphthalène=0.023 kg / Nickel et ses composés (Ni)=9.2 kg / Phénols (Ctotal)=50 kg / Toluène=0.46 kg / Xylènes=0.92 kg / Zinc et ses composés (Zn)=15 kg	<p>*****\ 1) La mise en service, en novembre 2008, d'une nouvelle section biologique dans notre station de traitement a permis de diminuer les rejets entre 2008 et 2009 de : - 32% pour l'azote - 90 % pour le phénol - 47 % pour la DCO - 68 % pour la DB05 - - 2) Les quantités de MES ont augmenté de 44% en raison de la défaillance d'une pompe d'injection de chlorure ferrique (utilisé comme floculant dans le clarificateur de la station). - 3) Les quantités de cuivre, nickel naphthalène, anthracène, benzène, toluène et xylène sont données à titre indicatif car extrapolées de l'analyse des substances dangereuses (Institut Pasteur) réalisée sur 24h en février 2009. - [3/2/2010 14:22] -</p>
20 988,00	1 307,00	36 472,00	1 874,00			^ Commentaires relatifs au tableau D2 : - - Problème de perte de sable dans le process, les points critiques ont été identifiés et des projets de modifications ou d'amélioration sont et vont être programmés pour l'année 2010 et suivantes. - [15/3/2010 17:31] - -

070.00706	G2	SCORA	CAFFIERS	62	Chimie minérale inorganique autre		Manche					741,00	235,00	569,00	1 026,00	
283.00059	G1	NORD-ESTER	DUNKERQUE	59	Traitement chimique des corps gras	165 002,00	Canal de bourbourg					4 781,00	943,50	2 099,00	794,20	48,90
070.01184	L4	IDEAL FIBRES & FABRICS COMINES	COMINES	59	Transformation des matières plastiques	10 200,00	Lys					10 312,00	3 033,00	2 280,00	682,00	
070.00473	B3	BRIDGESTONE/FIRESTONE FRANCE SA	BETHUNE	62	Industrie du caoutchouc		Canal d'Aire à La Bassée					4 387,00	225,00	2 742,00	656,00	
070.00445	L4	DSM Food Specialties	SECLIN	59	Biotechnologies		Deule	SEU Houplin				223 763,00		173 136,00	37 296,00	
070.01026	V2	SNCZ	BOUCHAIN	59	Chimie, parachimie, pétrole		Canal de l'Escaut					9 748,00	4 874,00	3 524,00	326,00	89,00
070.00771	G1	DEPOTS DE PETROLE COTIERS	SAINT-POL-SUR-MER	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel		Canal de dérivation					2 587,00	402,00	426,00	309,00	
070.02548	B2	SI GROUP-BETHUNE	BETHUNE	62	Fabrication de vernis		canal d'aire					14 309,00	1 367,00	968,00	302,00	23,00
070.00882	G1	SYNTHEXIM	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	11 150,00	canal de Marck					12 915,00	4 068,00	1 000,00	254,00	23,00
070.00534	G1	CALAIRE CHIMIE	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	242 956,80	Mer du Nord	SEU Calais Monod				512 345,00	251 322,00	64 284,00	21 514,00	154,18
070.00762	V1	PPG INDUSTRIES FRANCE Saultain	SAULTAIN	59	Fabrication de peintures	110 268,00	LE RIOT SALIN					4 269,59	3 116,00	1 010,94	167,24	5,09
070.03600	B1	PLASTIC OMNIUM Auto Extérieur	RUITZ	62	Transformation des matières plastiques		LAWE					237,00	91,00		126,00	7,86
070.00773	L2	PENNEL et FLIPO	ROUBAIX	59	Industrie du caoutchouc	1 032,00	Escaut					199,32	25,43	14,25	124,82	
070.00859	G2	MERCK SA	CALAIS	62	Industrie pharmaceutique	34 417,00	Canal de Marck	SEU Calais Monod				13 069,00	797,00	1 926,00	9 978,00	146,00
070.01673	B3	DURAND PRODUCTION	HARNES	62	Chimie minérale inorganique autre	18 000,00	Canal de la Deule					20 640,00	7 062,00	870,00	45,00	3,00
070.01097	B3	FAURECIA Auchel	AUCHEL	62	Transformation des matières plastiques		Rivière La Clarence	SEU Lapugnoy				6 587,00	2 156,00	2 036,00	3 186,00	145,00
070.01117	G1	BASF Agri-Production	GRAVELINES	59	Phytosanitaires, pesticides (fabrication de)	12 935,00	Mer du Nord					34,38	3,26	12,24	17,89	
070.02239	V1	SICOS	CAUDRY	59	Parfumerie, produits savonniers, détergents		Riot de Caudry	SEU Beauvois en Cambrésis				177 144,00	48 349,00	59 872,00	1 994,00	245,00
070.02204	G2	BIO RAD	STEENVOORDE	59	Biotechnologies		0	SEU Steenvoorde				22 044,73	5 738,99	17 960,89	1 282,79	
070.02325	V2	GSK BIOLOGICALS (ex STERILYO)	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Industrie pharmaceutique	162 295,00		SEU St Amand						1 806,99	921,23	121,71
070.01065	L4	AGFA GEVAERT	PONT-A-MARCQ	59	Fabrication de produits photographiques	210 678,00	Marque	SEU Pont à Marcq				7 224,00	483,00	2 675,00	1 090,00	121,00

741,00	235,00	569,00	1 026,00		Chlorures (Cl total)=13434 kg	*\ Tableau D1 et D2.L'atelier PATTINSON , qui produit l'oxyde et le carbonate de magnésium ,génère environ 80%des rejets liquides.Cet atelier n'a fonctionné que 175.5 jours sur l'année soit 50% du temps.Ceci explique le faible niveau de rejet. - - - [11/2/2010 15:24] -
4 781,00	943,50	2 099,00	794,20	48,90	Hydrocarbures (C total)=41 kg	^\ valeurs mesurées, semestriellement, inférieures aux seuils de détection de l'appareil - [30/3/2010 17:39] -
10 312,00	3 033,00	2 280,00	682,00		Composés organohalogénés (AOX)=3.88 kg / Cyanures (CN total)=1.73 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.3 kg	^\ Moins de consommation d'eau donc moins de rejet - [29/3/2010 17:33] - - [1/4/2010 13:30] -
4 387,00	225,00	2 742,00	656,00		Hydrocarbures (C total)=340 kg	
2 119,27		1 696,54	338,93			^\ L'optimisation du fonctionnement de la station de prétraitement a permis de réduire les flux polluants DCO, MES, N et P. - - - [15/3/2010 16:22] - - [15/3/2010 16:31] -
9 748,00	4 874,00	3 524,00	326,00	89,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=458350 kg / Chrome et ses composés (Cr)=41 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=8 kg / Zinc et ses composés (Zn)=85 kg	^\ L'année 2009 a été contrastée en terme économique. Nous avons subi de sérieuse baisse de commande et avons dû réaliser du chômage partiel. Les variations importantes de cette année 2009 par rapport à 2008 sont simplement dues en général à une baisse d'activité de l'ordre de 20 %. - [15/3/2010 17:20] -
2 587,00	402,00	426,00	309,00		Hydrocarbures (C total)=45 kg	^\ Les variations viennent du mode de détermination des quantités de polluant rejetées. - Les concentrations relevées ont été plus faible cette année, d'où des rejets moindres. - - [12/3/2010 14:57] -
14 309,00	1 367,00	968,00	302,00	23,00	Hydrocarbures (C total)=14.7 kg / Phénols (Ctotal)=122.3 kg	^\ D1 - 1 : variation importante due à la baisse importante de production en 2009 - [10/3/2010 15:7] - - D2 : - azote - HC - formol - DBO - MES - Phosphore: variation importante due à la baisse importante de production en 2009 - - phénol : dysfonctionnement de la STEP ayant nécessité un réensemencement du bassin biologique - - - - [10/3/2010 15:13]
12 915,00	4 068,00	1 000,00	254,00	23,00	Aluminium et ses composés (Al)=0.852 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.113 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=106 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0875 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=7 kg / Fer et ses composés (Fe)=12 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.7 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.087 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.174 kg / Toluène=0 kg / Trichlorométhane (Chloroforme)=122 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.28 kg	^\ L'année 2009, fût une année de très faible activité avec de nombreux arrêts de production. De ce fait, la consommation d'eau a diminué par rapport à 2008, tout comme la majorité des quantités de déchets produits. - La station de traitement des eaux a été en activités 256 jours sur 2009 (par rapport à 335 jours environs pour une année d'activité normale),d'où un volume rejeté plus faible. - Les analyses de métaux lourds en sortie de station, sont effectuées deux fois par an. Les valeurs enregistrées chaque année sont des moyennes de ces deux valeurs, ce qui explique les différences entre 2008 et 2009. - [2/3/2010 9:59]
4 611,11	2 462,96	604,27	176,41	1,39	1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène)=382 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Benzène=1.08 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=8.54 kg / Carbone organique total (COT)=158804 kg / Chlorures (Cl total)=1245324 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.77 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2845 kg / Cyanures (CN total)=153.73 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=2.642 kg / Fluorures (F total)=34.48 kg / Hydrocarbures (C total)=962 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.424 kg / Plomb et ses composés (Pb)=16.8 kg / Sulfates=334562 kg / Zinc et ses composés (Zn)=61.34 kg	
4 269,59	3 116,00	1 010,94	167,24	5,09	Aluminium et ses composés (Al)=12.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.121 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=15.5 kg / Fluorures (F total)=4.48 kg / Hydrocarbures (C total)=12.01 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.67 kg	^\ Tab D1 : La STEP a été arrêtée plus régulièrement. Réduction de la quantité d'eau a traiter -
237,00	91,00	126,00	7,86			***^\ Ecart lié à l'activité - [5/3/2010 16:59]
199,32	25,43	14,25	124,82		Hydrocarbures (C total)=1.279 kg	
117,62	7,81	18,10	81,82	1,31	Benzo(a)pyrène=0.00078 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.00078 kg / Benzo(g,h,i)perylyène=0.00097 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.00078 kg / Benzène=0.11 kg / Biphényles polychlorés (PCB)=0.006 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.194 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.194 kg / Composés organohalogénés (AOX)=5.71 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.194 kg / Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=0.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=19.698 kg / Fluoranthène=7.8e-005 kg / Hydrocarbures (C total)=8.19 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.00078 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1.851 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.418 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.389 kg / Toluène=0.1 kg / Xylènes=0.19 kg	^\ MES / DB05: baisse du flux car il n'y a pas eu de dysfonctionnement de la STEP en 2009 - - Pas de variation significative des flux de "métaux" - [11/2/2010 12:49] -
20 640,00	7 062,00	870,00	45,00	3,00	Carbone organique total (COT)=6420 kg / Chlorures (Cl total)=22000 kg / Fer et ses composés (Fe)=21 kg / Hydrocarbures (C total)=15 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1 kg	^\ Débit : mise en place d'un bassin tampon pour réguler le débit. - Mise en service d'un déshuileur plus performant. - - [5/3/2010 17:38] - - [8/3/2010 18:25] -
62,58	21,34	20,16	27,40	1,38	Arsenic et ses composés (As)=0.1 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.2 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.6 kg	^\ Baisse d'activité d'au moins de 50% - [30/3/2010 10:23] -
34,38	3,26	12,24	17,89			^\ Tableau D2 : - Les quantités et qualités des eaux dépendent des campagnes de formulation. - Les résultats d'une année sur l'autre peuvent donc présenter des différences. - - - - [6/4/2010 17:53] -
1 616,10	466,57	534,79	17,67	2,25	Arsenic et ses composés (As)=0.11 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.055 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.663 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=5.246 kg / Fer et ses composés (Fe)=143.582 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.982 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.497 kg / Plomb et ses composés (Pb)=3.037 kg / Zinc et ses composés (Zn)=25.403 kg	****^\ traitement des effluents en externe par la STEP de Beauvois en Cambrésis , exploitée par Noréade . - [16/2/2010 15:29] - ^\ tableau D2 : analyses réalisées suite contrôle inopiné sur les effluents en sortie , soit une analyse par an pour les polluants désignés(métaux).Ecart non significatif - l'analyse sur le paramètre Aluminium (Al) non réalisé en 2009 - [15/2/2010 17:15] - - [15/2/2010 17:15] - - les variations sont dues à une baisse d'activité en 2009 (moins 11 millions d'unités produites), - [16/2/2010 10:27] - - [2/3/2010 11:54] -
184,63	54,79	150,69	9,01			**^\ La norme utilisée pour ce paramètre est NF EN 25663. Celle-ci ne figure pas dans la liste proposée. - [12/2/2010 8:3] - ^\ TABLEAU D1 : - Augmentation du rejet 2009 - - TABLEAU D2 : - - Démarrage d'une nouvelle station d'effluents en octobre 2009 et mise en place d'une fréquence de curage trimestrielle (curage effectué en janvier 2010). - - Remontée de la canne de prélèvement située initialement trop bas dans la station. - - Résultats conformes à l'arrêt préfectoral depuis le curage. - TABLEAU N1 : - 130502 : pas de production de déchets sur 2009 - 160601 : baisse de la production par rapport à 2008 - 160506 : augmentation de la production par rapport à 2008 - 180103 : augmentation de la production par rapport à 2008 - [12/2/2010 10:15] - - [12/2/2010 10:29] - - [23/4/2010 13:57] -
		17,80	6,86	0,95		^\ Les fortes augmentations (déchets, polluants,...) sont liés au démarrage de nos activités. - [15/2/2010 14:42] -
67,72	4,69	25,88	6,14	0,44	Aluminium et ses composés (Al)=131 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.3 kg / Fer et ses composés (Fe)=113 kg / Hydrocarbures (C total)=65 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=12 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=10 kg	

070.00789	B2	CRAY VALLEY	DROCOURT	62	Fabrication de matières plastiques de base	247 189,00	CANAL DE LA DEULE	SEU Hémin	25 960,00	550,00	1 420,00	740,00	150,00
070.01060	B3	FAURECIA Marles	MARLES-LES-MINES	62	Transformation des matières plastiques	8 002,00	LA CLARENCE	SEU Lapugnoy	25 004,00	12 038,00	385,30	470,00	49,50
070.01286	B1	AKEBONO	MONCHY-LE-PREUX	62	Caoutchouc et matières plastiques		Scarpe	SEU Arras	132,70	33,40	57,50	210,00	94,20
070.01099	B1	JOKEY FRANCE	LABOURSE	62	Transformation des matières plastiques	5 712,00	Loisne	SEU Noeux les Mines	2 808,00	494,00	521,00	212,00	20,00
070.03642	G3	ECOVER France (SAS)	HESDIN-L'ABBE	62					282,48	112,27	38,23	1,18	0,07
070.00519	V1	3M FRANCE	TILLOY-LEZ-CAMBRAI	59	Fabrication de colles et mastics	48 517,00	Canal de l'Escaut - Cambrai	SEU Neuville St Rémy	2 393,00	420,00	4 534,00	105,00	16,00
070.02056	L2	NORTENE TECHNOLOGIES	LILLE	59	Transformation des matières plastiques		La DEULE	SEU Marquette	6 428,00	980,00	442,00	501,00	28,00
070.00968	V1	SOGIF WAZIERS (GROUPE AIR LIQUIDE)	WAZIERS	59	Stockage et conditionnement des gaz et liquéfiés	62 273,00	La Scarpe	SEU Douai	646,00	25,00	216,00	34,00	
070.03162	V1	TREMOIS 2	CATEAU-CAMBRESIS	59	Transformation des matières plastiques	2 344,00	Ville de Le Cateau Cambrésis	SEU Le Cateau	70,32	5,86	7,03	24,37	
070.01872	G2	KNAUF	BOULOGNE-SUR-MER	62	Transformation des matières plastiques		la liane	SEU Boulogne	1 922,24	458,85	642,01	13,26	2,32
070.02457	L2	RICHARD	LOMME	59	Fabrication de peintures	6 877,00	milieu naturel	SEU Marquette	5 745,00	1 375,00	1 336,50	77,06	6,56
070.01164	L2	ANIOS (Laboratoires)	LILLE	59	Fabrication de détergents	36 674,00	La Marque	SEU Marquette	16 765,00	4 680,00	208,00	70,00	6,70
070.00838	B3	CADENCE Industrie (ex PEGUFORM)	NOEUX-LES-MINES	62	Transformation des matières plastiques		La Loisne	SEU Noeux les Mines	189,22	21,54	80,35	8,04	0,80
070.00581	G2	ASTRA ZENECA DUNKERQUE PRODUCTION	DUNKERQUE	59	Industrie pharmaceutique		Canal de Grande Synthe	SEU Grande Synthe	220,00			5,00	
070.03211	V2	SIMOLDES PLASTICOS FRANCE (S.A.R.L.)	ONNAING	59	Transformation des matières plastiques	4 268,00	Escaut	SEU Onnaing	99,12	22,80	46,26	4,96	0,33
070.02479	B3	IGA	HENIN-BEAUMONT	62	Transformation des matières plastiques			SEU Hémin				2,50	0,10
070.00770	V1	ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	PROUVY	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel		Escaut		0,00	0,00	501,00	0,00	0,00

233,64	5,39	13,49	4,74	0,99	Aluminium et ses composés (Al)=8.1395 kg / Anthracène=0.000814 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.406975 kg / Benzo(a)pyrène=0.001082 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.001976 kg / Benzo(g,h,i)perylene=0.000814 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.000948 kg / Benzène=0.081395 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.296928 kg / Chlorures (Cl total)=29806.265 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.630538 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=4.06975 kg / Composés organohalogénés (AOX)=25.668625 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.387183 kg / Cyanures (CN total)=0.81395 kg / Etain et ses composés (Sn)=24.190375 kg / Ethylbenzène=0.16279 kg / Fer et ses composés (Fe)=12.209 kg / Fluoranthène=0.002379 kg / Fluorures (F total)=73.5402 kg / Hydrocarbures (C total)=20 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0.032459 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.001261 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.157515 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.006305 kg / Naphthalène=0.00814 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.81395 kg / Phénols (Clotal)=0.81395 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.630538 kg / Sulfates=14463.6725 kg / Toluène=0.081395 kg / Xylènes=0.162	***\ Baisse de production - [10/3/2010 15:47] - \ Baisse de production - [10/3/2010 15:47] - \ Tableau D1 - Variation liée à la baisse d'activité de l'année 2009. - - Tableau D2 - Pour la plupart des composés, la variation s'explique également par la baisse d'activité de l'année 2009. - Pour le chlorure et ses composés (Cl totale), la variation importante s'explique par une erreur de saisie en 2008 (2008 : 19 384 kg). - Pour les BTEX, les valeurs sont renseignées pour chaque composé dans le tableau D2. - - [12/3/2010 15:42] -
237,54	119,18	3,81	4,04	0,47	Aluminium et ses composés (Al)=3.1 kg / Chlorures (Cl total)=4128 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.45 kg / Fer et ses composés (Fe)=27.6 kg / Hydrocarbures (C total)=75.4 kg / Sulfates=29.2 kg	****\ augmentation du volume d'eau rejeté du à l'augmentation du nombre d'employé et du transfert de nouvelles activités de production - [11/3/2010 10:44] - - [11/3/2010 13:47] - \ résultats 2008: mesures réalisées en mai avec une température comprise entre 16°C et 18°C - - résultats 2009: mesures réalisées en janvier avec une température comprise entre 7°C et 9°C - - ces écarts de température ont peut-être une influence sur les mesures des différents paramètres. - - les concentrations des DCO, DBO5, MES, Azote Total, P total, Sulfates, Cl, Hydrocarbures total et Aluminium ont augmenté par rapport à l'année précédente - [11/3/2010 11:3] - - [11/3/2010 13:48] -
1,25	0,33	0,56	1,85	0,80		\ Tableau D2 - Suite à une réduction importante de nos consommations d'eau, nos concentrations en polluants ont fortement augmenté. Une étude de faisabilité va être lancée avec un bureau d'étude afin d'améliorer nos rejets et mieux maîtriser nos installations. - - [23/3/2010 16:46] - - [25/3/2010 15:32] -
27,52	4,89	5,11	1,74	0,20	Hydrocarbures (C total)=14 kg	
282,48	112,27	38,23	1,18	0,07		
22,30	4,11	44,34	0,97	0,15	Carbone organique total (COT)=208 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.42 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.94 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.38 kg / Cyanures (CN total)=0.19 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.003 kg / Fer et ses composés (Fe)=9.82 kg / Hydrocarbures (C total)=16 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.57 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.19 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.19 kg / Sulfates=3.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=18 kg	\ Polluant : Phosphore total (P) - Valeur année courante : 16.0 - Valeur année précédente : 23.32 => variabilité du process - Polluant : Fer et ses composés (Fe) - Valeur année courante : 9.82 - Valeur année précédente : 35.08 => variabilité du process - Polluant : Carbone organique total (COT) - Valeur année courante : 208.0 - Valeur année précédente : 75.2 => variabilité du process - Polluant : Hydrocarbures (C total) - Valeur année courante : 16.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 9.48 - Polluant : Zinc et ses composés (Zn) - Valeur année courante : 18.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 6.45 - Polluant : Manganèse et ses composés (Mn) - Valeur année courante : 0.57 => variabilité process - Valeur année précédente : 2.65 - Polluant : Azote total (N) - Valeur année courante : 105.0 => variabilité du process - Valeur année précédente : 41.9 - Polluant : Demande biologique en oxygène (DBO5) - Valeur année courante : 420.0 => variabilité process - Valeur année précédente : 113.77 - Polluant : Demande chimique en oxygène (DCO) - Valeur année courante : 2393.0 => variabilité prc
48,08	8,08	3,76	0,52	0,10		\ Tableau N1 : - Des solvants ont été traités mais sous un code différent, idem pour l'huiles usagées - [17/2/2010 9:41] - -
6,33	0,25	2,13	0,27			\ D1 : correction erreur 2008 : rejet en station d'épuration et non au milieu naturel - D2 : modification en 2009 du point de prélèvement pour autosurveillance des rejets aqueux - [9/3/2010 10:21] - - [9/3/2010 10:23] - - [9/3/2010 10:26] -
0,67	0,06	0,07	0,19		Hydrocarbures (C total)=1.17 kg	\ Eau : - En 2008, les mesures de DCO et en hydrocarbures étaient inférieures à la limites de détection d'où une valeur nulle - - [9/3/2010 23:10] - - [15/3/2010 19:39] - - [15/3/2010 19:40] - - [15/3/2010 22:40] - - [17/3/2010 20:44] -
16,92	4,36	6,16	0,12	0,02	Chlorures (Cl total)=14073 kg	\ [19/2/2010 11:24] - Erreur lors de la saisie de la quantité de chlorures en 2008 - La bonne valeur était de 11565 kg. - [19/2/2010 11:35] -
42,97	11,33	11,38	0,08	0,02	Cuivre et ses composés (Cu)=2.05 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.07 kg	*****\ Attention dans la fiche d'anomalies les valeurs pour 2008 sont erronées. Elles sont toutes 10 fois moins élevées soit DCO = 8030, Pb = 0.05, P = 24, Cu = 22, MES = 1518 et N = 222. - - Les résultats 2009 sont majoritairement en baisse car nos productions sont aqueuses et nous développons des produits pouvant répondre à la norme NF 376 donc moins d'émissions polluantes_ baisse d'activités avec la crise économique. - [16/3/2010 16:46] -
125,40	38,58	1,77	0,07	0,02	Chlorures (Cl total)=2930 kg	\ Polluant : Phosphore total (P) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 6.7 - Valeur année précédente : 18.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN BAISSSE - - Polluant : Matières en suspension (MES) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 208.0 - Valeur année précédente : 1292.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN BAISSSE / LA VALEUR ELEVEE DE 2008 ETANT EN PARTIE LIEE A UN PIC - - Polluant : Demande chimique en oxygène (DCO) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 16765.0 - Valeur année précédente : 11629.0 - COMMENTAIRE: VALEUR ANNUELLE MOYENNE DE LA CONCENTRATION EN AUGMENTATION - - - [15/3/2010 16:5] -
1,85	0,21	0,79	0,07	0,01		\ Le rejet des eaux industrielles en 2009 a fortement diminué, pour deux raisons. - - Elimination de fuites divers sur l'installation de refroidissement du process. - -Baisse de l'activité sur 2009. - [8/3/2010 16:17] -
2,03				0,04	Hydrocarbures (C total)=4 kg / Sulfates=19 kg	*****\ Ce volume représente la totalité des effluents du site, dont la part effluents industriels m ³ représentent 5077 m ³ (période du 01/01/2009 au 13/05/2009). - Le réseau d'effluent Minakem est séparatif depuis août 2009. - A partir de cette date nos effluents AstraZeneca ne sont constitués que des eaux sanitaires, des eaux de restaurant, des purges de déconcentration des TAR et de régénération des systèmes de traitement d'eau (adoucisseurs, osmoseurs) et ne contiennent plus d'effluents industriels objet de la définition D1 - [26/1/2010 9:20] - - [26/1/2010 9:54] -
0,90	0,22	0,43	0,03	0,00		\ La différence entre les rejets des deux années (2 fois plus) vient du fait que, cette année, nous avons eu à plusieurs reprises de gros problèmes avec nos groupes froid. Ceux ci sont en circuit fermé et uniquement composé d'eau courante. Mais nous avons eu des problèmes et avons dû les vider à plusieurs reprises. - Les teneurs en polluant déclarés sont pour la plupart légèrement plus élevé que l'année précédente mais ramenés sur l'année, dû à cette excès de quantité d'eau rejeté, on se retrouve à rejeter au minimum 2 fois plus de polluants que l'année précédente. - [16/3/2010 15:41] - - [22/3/2010 9:54] -
0,00	0,00	501,00	0,00	0,00	Chlorures (Cl total)=1.2 kg	\ Baisse significative d'activité sur 2009 expliquant ces différences par rapport à 2008. - [9/4/2010 16:17] -
0,00	0,00	501,00	0,00	0,00	Hydrocarbures (C total)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg	*****\ Aucun dépassement des normes de rejets en 2009 hormis les MES. - [25/2/2010 8:43] - - [25/2/2010 10:20] -

070.00766	G1	POLYCHIM Industrie	LOON-PLAGE	59	Fabrication de matières plastiques de base		Bassin Port de Dunkerque	Polimeri Europa	1 714,07	204,48	0,00
070.01211	L2	BOSTIK	AVELIN	59	Fabrication de colles et mastics	2 923,00	0		0,00		0,00 0,00
070.00487	L2	ARPADIS-GONDECOURT (SAS) (ex-CATRY)	GONDECOURT	59	Fabrication de peintures			Naviette			0,00
070.00922	G2	TIOXIDE EUROPE SAS	CALAIS	62	Chimie minérale inorganique autre			Mer du Nord	357 000,00	633 000,00	2 760,00
070.00643	G2	BORAX FRANCAIS	COUDEKERQUE-BRANCHE	59	Chimie minérale inorganique autre	704 327,00		canal de Bourbourg			9 084,00
070.01844	L4	IMPERATOR	BAISIEUX	59	Traitement chimique des corps gras			riez SIMON	930,00	142,00	250,00
070.00950	B2	SPADO SA (nouvel exploitant CRAY VALLEY)	DROCOURT	62	Chimie minérale inorganique autre	1 166,00			36,00	11,40	51,00
070.00499	B2	PPG (ex SIGMAKALON EURIDEP)	RUITZ	62	Fabrication de peintures	10 654,00		Après station, rejet dans la Lawe SEU Bruay	10 492,00		1 229,00
070.02695	V2	SUNDIS Production	SARS-ET-ROSIERES	59	Transformation des matières plastiques			courant de l'hôpital	2,28	0,41	1,79 0,08
070.02178	V1	SIPC	COURCHELLETES	59	Phytosanitaires, pesticides (fabrication de)			SCARPE SEU Douai	359,70		81,50 1,80
070.04733	G1	MINAKEM	DUNKERQUE	59	Industrie pharmaceutique			Canal de Grande Synthe SEU Grande Synthe	304,00		8,53 0,39
070.03251	L2	ONDUCLAIR	COMINES	59	Transformation des matières plastiques	1 801,00		la lys SEU Armentières			0,00
284.00014	L2	THEOLAUR site de NOYELLES	NOYELLES-LES-SECLIN	59	Fabrication de peintures	4 260,00		CANAL DE SECLIN, CANA SEU Houplin			0,00
070.00678	G1	APF Appontements Pétroliers des Flandres	GRAVELINES	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Bassin maritime	2 826,50		
070.03107	L2	DOURDIN SA	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59	Transformation des matières plastiques				2,65	0,75	
070.00672	G1	RUBIS TERMINAL UNICAN	DUNKERQUE	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Canal de dérivation	0,00		
070.00790	G1	RUBIS TERMINAL MOLE V	DUNKERQUE	59	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel			Bassin portuaire	0,00		
070.02073	V1	PEINTURES CHIMIE PRODUCTION	CAUDRY	59	Fabrication de peintures	1 400,00		Riot des morts	0,00		
070.02186	V1	ENGRAIS DEROME (société des)	BAVAY	59	Fabrication des engrais	3 000,00			0,00		
070.04622	V4	TOYOTA BOSHOKU	SOMAIN	59	Fabrication de matières plastiques de base	0,00		Non applicable	0,00		
070.00434	G2	ISOCAB	DUNKERQUE	59	Transformation des matières plastiques	0,00		Pas de rejets eaux industrielles			
070.00532	L2	CAPPELLE PIGMENTS	HALLUIN	59	Chimie minérale inorganique autre			la Lys			
070.00772	B2	DYNEA RESINS FRANCE SAS	BREBIERES	62	Fabrication de matières plastiques de base	1811 584,00		Canal de la Scarpe			
070.00799	B2	NORTANKING(ex oil tanking)	ANNAY	62	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel	0,00					
070.00872	L2	BRUNEL CHIMIE DERIVES	LILLE	59	Fabrication de détergents	8 330,00		La Marque SEU Marquette			

0,00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=1.43 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=24.04 kg / Phénols (Ctotal)=0.06 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.09 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.31 kg	****\ La hausse de DCO et DBO5 est due à une fuite d'huile sur le compresseur recyclant les gaz du process. De plus, les prélèvements se faisant 1 fois par trimestre, cet incident a impacté les analyses du dernier trimestre. - Si on se base sur les 3 premières analyses, on obtient des valeurs similaires à celles de 2008. - - La hausse du flux de Zinc n'est pas due au process car aucune matière entrante ne contient cet élément. Par contre, nous subissons probablement un lessivage des bardages et collecteurs d'eaux pluviales. - [11/3/2010 15:15] -	
0,00		0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	
		0,00		**\ Nous ne rejetons pas de polluants dans le milieu naturel car il s'agit uniquement d'eaux pluviales - [9/4/2010 14:20] - \ Quantité en variation par rapport aux années précédentes correspondant aux variations de production sur la même période - [9/4/2010 14:27] -	
357 000,00	633 000,00	2 760,00	Aluminium et ses composés (Al)=187 kg / Arsenic et ses composés (As)=7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=12000 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=180 kg / Etain et ses composés (Sn)=30 kg / Fer et ses composés (Fe)=526000 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=17300 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=240 kg / Plomb et ses composés (Pb)=120 kg / Sulfates=27999000 kg / Titane et ses composés (Ti)=238000 kg / Zinc et ses composés (Zn)=740 kg	\ La variation des valeurs pour les paramètres dans l'eau entre 2008 et 2009 s'explique par la variation de teneurs de ces mêmes paramètres dans la matière première de base, le minerai, et par le volume de production du site très inférieur en 2009 : 60544 tonnes par rapport à l'année 2008 et les 70426 tonnes. - [5/3/2010 12:7] - - [10/3/2010 10:11] - - [10/3/2010 10:28] -	
	9 084,00		Arsenic et ses composés (As)=1.948 kg / Sulfates=279733 kg	****\ Les flux de polluants rejetés au canal de Bourbourg ont ont assez fortement chuté du fait principalement de la baisse d'activité en 2009. - [15/3/2010 15:55] -	
930,00	142,00	250,00	Hydrocarbures (C total)=1.2 kg	*****\ explication de la variation par rapport à 2008 : - Nos rejets aqueux sont composés - principalement d'eau de pluie, dont la quantité est variable, - et d'eau de purge de la chaudière vapeur, dont la quantité varie en fonction de l'activité, qui a baissé en 2009 et de la température extérieur hivernale. - [1/3/2010 16:21] - [1/3/2010 16:25] - \ Ces chiffres englobent les rejets industriels, pluviaux et sanitaires car nos réseaux ne sont pas séparés. - La variation des chiffres par rapport à 2008 est à mettre en relation avec la baisse d'activité. - [1/3/2010 16:27] - [1/3/2010 16:28] - Activité 2008 : 17600 T produites - Activité 2009 : 12300 T produites - - [1/3/2010 16:35] -	
36,00	11,40	51,00	Hydrocarbures (C total)=0.27 kg	\ Tableau D2 : Les valeurs correspondent à la moyenne de 2 prélèvements réalisés dans l'année. - - [12/3/2010 16:22] -	
98,62		12,04		\ De nombreuses diminutions s'expliquent par la baisse du tonnage entre 2008 et 2009 (Pour rappel, - 4000 tonnes en 2009). - De plus, en raison de la réglementation, certains produits en phase solvant n'ont plus été fabriqués contrairement aux produits aqueux en plein développement. - Concernant les rejets d'eau en sortie de station interne, certains paramètres n'ont volontairement pas été repris car les contrôles sont trimestriels et ne reflètent pas la réalité annuelle. - [3/2/2010 10:33] - - [3/2/2010 10:44] -	
2,28	0,41	1,79	0,08	*****\ Nous tenons à préciser qu'aucun rejet de type industriel n'est effectué, notre production ne nécessitant aucun rejet d'eau. Seules les eaux sanitaires transitent par ce point de rejet. - - Comme évoqué lors de notre dernière transmission de résultats d'analyses du 4 et 5 novembre 2009, le curage de réseau et du poste de relevage ont été effectués. La bifurcation du réseau à angle droit a été modifiée afin d'"adoucir" cet angle. La Société des Eaux du Nord mène une analyse sur ces résultats non satisfaisants et nous fera parvenir un plan d'actions courant 2010. - - [2/2/2010 16:1] -	
3,53		0,80	0,02	Chlorures (Cl total)=763.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.355 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.092 kg / Mercure et ses composés (Hg)=49.746 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.547 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.01043 kg / Sulfates=346.4 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.152 kg	\ La chute de débit s'explique par la forte diminution de production au mazi poudre d'où une chute des rejets d'eau émanant du compresseur. - Les valeurs des polluants rejetés dans l'eau sont directement facteur du débit d'où une chute de ces valeurs. - - [12/2/2010 15:12] - - [12/2/2010 15:20] -
2,80		0,08	0,00	Dichlorométhane (DCM - chlorure de méthylène)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=2.56 kg / Sulfates=40.9 kg / Toluène=0.2 kg	****\ Ce volume est une estimation de la totalité des effluents du site (station de comptage propre à MINAKEM mise en service le 15 Août 2009). La part d'effluents industriels (n°3) représente 8135 m3. - [9/2/2010 18:0] - - [10/2/2010 16:41] - \ MINAKEM Dunkerque a repris les activités du pôle chimie d'AstraZeneca Dunkerque Production le 15/05/2009. - [10/2/2010 16:38] - \ - [29/3/2010 17:49] -
		0,00		****\ Site non soumis à la surveillance des eaux - [2/3/2010 9:18] -	
		0,00		**\ Notre site ne rejette pas d'eau issue du processus industriel. - Les eaux usées sont uniquement composées des eaux sanitaires. - [10/3/2010 14:51] -	
2 826,50			Hydrocarbures (C total)=76.5 kg		
2,65	0,75			****\ Industrie automobile : baisse importante d'activité en 2009 - [26/2/2010 11:30] -	
0,00				**\ Rejets annuels inférieurs aux seuils de déclaration pour l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DBO5, MES, NGL, HCT et Phénols) - [12/3/2010 15:2] -	
0,00				\ Quantité estimée (Eaux pluviales et de ruissellement _ rejets industriels) - [6/1/2010 11:37] - \ Rejets inférieurs aux seuils de déclaration pour l'ensemble des paramètres suivis (DCO, DBO5, MES, Azote total, Hydrocarbures totaux et phénols) - [6/1/2010 11:41] - \ Prélèvement dans le bassin portuaire pour essais et exercices incendie. - Prélèvement dans les réseaux de distribution pour la production de vapeur en vue du réchauffage de certains produits, et à la dilution de produits (engrais liquides, soude caustique, mélasse...) - [18/1/2010 9:57] -	
0,00					
0,00				\ Nous n'avons pas de rejets "Eau", "SOL" ni de déchets dans les limites minimales écrites. - [24/3/2010 19:0] -	
0,00				****\ eau : le site n'a pas de rejets industriels - [1/3/2010 10:59] - \ pas de prélèvements industriels - [1/3/2010 11:1] -	
			Toluène=0 kg	**\ Nous n'avons pas d'eau dans notre processus de fabrication - [8/3/2010 15:55] -	
			Plomb et ses composés (Pb)=0.72 kg	**\ diminution des rejets dans le milieu naturel - [17/3/2010 17:51] - \ Forte baisse d'activité en 2009 - Non déclaration des polluants mesurés en-dessous des seuils à déclarer. - [17/3/2010 17:58] -	
			Carbone organique total (COT)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg	\ Emissions annuelles bien plus faibles que l'an passé en raison de la cessation partielle d'activité de notre site (arrêt de l'incinérateur en Mai 2009). - [18/3/2010 15:7] -	
			Hydrocarbures (C total)=0 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0 kg		
			Di(2-éthylhexyle)phthalate (DEHP)=0.1036 kg / Naphthalène=0.0444 kg		

070.02113	V2	PPG France Business Support Marly	MARLY	59	Fabrication de peintures	4 650,00	SIAV VALENCIENNE S	
281.00084	V2	VALENPLAST	LIEU-SAINT-AMAND	59	Transformation des matières plastiques		ESCAUT SEU Roeux	

Chlorures (Cl total) = 598 kg

*\ Tableau D1: Arrêt de production d'eau adoucie qui génèrait 1000m cube de rejet .
L'année précédente , la quantité d'eau déclarée dans le tableau D1 comprenait la quantité
d'eau souillée (eau industrielle) destiné à la destruction (traitement externe) - [25/2/2010
14:23] - [25/2/2010 14:39] -

Fer et ses composés (Fe) = 1.8 kg

****\ écart 2008---> 2009 = soustraction utilisation eau sanitaires. - [3/2/2010 16:29] .
*\ - l'arrêté d'autorisation ne nous impose pas d'autocontrôle sur ce type de rejet. -- Par
nécessité pour la fabrication des contrôles de l'eau adoucie sont effectués
trimestriellement - - Pour l'année 2009, le taux maximal relevé est : 3.38 mg/l. -
[22/2/2010 9:30] -
*\ Tableau D1. - - Motif des variation : calcul uniquement sur les rejets industriels (non
sanitaires et pluviaux). - - Tableau D2. - - Ces données étaient calculées selon l'arrêté du 9
décembre 2004 donnant la quantité de pollution journalière à prendre en compte pour
chaque personne. - - ces données concernent les eaux usées et n'entrent donc pas dans la
base de données. - - - - - [22/2/2010 12:45] - - [22/2/2010 12:55] -

Eau - Déchets et traitements

Gidc	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélevement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.03161	G4	CABoulonnals Outreau	BOULOGNE-SUR-MER	62	Incineration		Liane			526 882,00	101 613,00		39 893,00	6 022,00
070.03529	G4	IKOS ENVIRONNEMENT SAS	BIMONT	62	Regroupement d'OM, DIB		Talweg de la Valléeette			1 611,00	75,00	156,00	411,00	9,00
070.01153	G4	SITA NORD CET Dannes	DANNES	62	Décharges d'ordures ménagères	34,00	Canal de Mark	SEU Calais Monod		88 143,00	17 249,00	5 925,00	34 748,00	202,00
070.00818	V3	RECYLEX (ex:METALEUROP) Escaudoeuves	ESCAUDOEUVES	59	Récupération non ferreux		Escaut			581,00	239,00	39,30	195,00	0,71
070.01102	B3	RAMERY ENVIRONNEMENT (ex SMDR)	HARNES	62	Traitement de déchets urbains		DEULE			1 250,00	417,00	417,00	139,00	27,00
070.01029	B3	SITRA FRANCE	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Traitement de déchets industriels		La Lys			3 475,00	922,00	788,00	118,00	
070.00662	G4	BAUDELET Blaringhem	BLARINGHEM	59	Décharges d'ordures ménagères	24 589,00	Nouvelle Meide			616,41	140,03	65,26	112,00	0,68
070.03092	G4	LYS SERVICES	MERVILLE	59	Traitements physico-chimiques	18 900,00	La Clarence			1 030,00	78,00	172,00	59,00	60,00
070.00463	B3	SITA NORD HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	62	Décharges d'ordures ménagères	362,00	La Loisme			1 482,00	142,00	33,50	24,70	1,50
070.02413	G4	OPALE ENVIRONNEMENT Bistade	SAINTE-MARIE-KERQUE	62	Décharges d'ordures ménagères	142,00	fleuve canalisee Aa			55,46	2,36	11,80	23,81	0,00
070.02234	V2	Centre de Tri d'Anzin (SITA)	ANZIN	59	Regroupement d'OM, DIB		NC			150,00	16,00	148,00	22,00	
070.01579	B3	VALNOR (CET LEFOREST)	LEFOREST	62	Décharges d'ordures ménagères	41,00	LA DEULE	SEU Courcelles les Lens		6 915,00	465,00	8 235,00	2 565,00	44,00
070.00705	B3	SCORI	BARLIN	62	Déchets et traitements		La Loisme			328,00	44,30	51,60	18,80	1,09
070.02223	B3	SEDE	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	62	Traitement de déchets industriels		Canal du Nord			292,00	69,00	16,00	16,00	1,30
070.00460	G4	SITA FD La Caloterie	MONTREUIL	62	Décharges d'ordures ménagères		Canal de Mark	SEU Calais Monod		3 085,25	194,60	78,40	1 062,60	24,64
070.00945	B2	DECHARCHE DE LAPUGNOY	LAPUGNOY	62	Décharges d'ordures ménagères	0,00	La Clarence	SEU Lapugnoy		2 317,00	187,00	154,00	863,00	11,00
070.00571	V2	RECYDEM	LOURCHES	59	Déchets et traitements		Escaut	SEU Wavrechain		25 226,50	5 688,50	16 900,70	1 597,70	135,80
070.00843	V2	CSD de Saint-Amand-les-Eaux (MALAQUIN)	SAINTE-MARIE-KERQUE	59	Décharges d'ordures ménagères		ESCAUT	SEU Trith St Léger		2 262,02	86,00	84,92	426,97	2,90

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu						Observations	Commentaires		
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin					
526	882,00	101	613,00	39	893,00	6	022,00	Benzo(a)pyrène=0.13 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.18 kg / Biphényles polychlorés (PCB)=0.09 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.6 kg / Chlorures (Cl total)=4847318 kg / Chrome et ses composés (Cr)=18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=137 kg / Fluoranthène=0.26 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=10 kg / Plomb et ses composés (Pb)=33 kg / Zinc et ses composés (Zn)=544 kg	^ - La baisse de la quantité de chlorures est due à des travaux sur le réseau d'assainissement, ce qui a diminué la quantité de chlorures reçue sur l'installation. - La baisse de la quantité de phosphore total est due à la mise en place d'une régulation sur la décantation primaire entraînant un meilleur abatement sur ce paramètre. - [2/2/2010 15:54] - Les masses de Cuivre et Zinc émis sont des valeurs estimées à partir d'analyses semestrielles. - A noter elles sont inférieures d'environ 10% à celles de 2008. - [17/2/2010 8:52] - [23/2/2010 18:21]
1	611,00	75,00	156,00	411,00	9,00			Aluminium et ses composés (Al)=1.11 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.21 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Carbone organique total (COT)=624 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.43 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.21 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.71 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.21 kg / Cyanures (CN total)=0.1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.41 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.35 kg / Fluorures (F total)=5.14 kg / Hydrocarbures (C total)=5 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.23 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.24 kg / Phénols (Ctotal)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.66 kg	
	793,29	169,04	55,70	284,93	1,82			*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [25/2/2010 16:25] -	
	581,00	239,00	39,30	195,00	0,71			Arsenic et ses composés (As)=0.044 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.133 kg / Chlorures (Cl total)=631 kg / Hydrocarbures (C total)=2.7 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.009 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.107 kg / Sulfates=27790 kg	^ \ Tableau D2 : L'évolution des résultats 2009 montre l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée sur les polluants considérés suite aux actions d'amélioration effectuées sur la station interne de traitement des eaux fin 2008. - [12/3/2010 15:3]
1	250,00	417,00	417,00	139,00	27,00			Aluminium et ses composés (Al)=33 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.67 kg / Chrome et ses composés (Cr)=9.7 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4 kg / Etain et ses composés (Sn)=4.1 kg / Fer et ses composés (Fe)=44.55 kg / Hydrocarbures (C total)=139 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.6 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.208 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.139 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.6 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.6 kg	^ \ augmentation en eau car nouvelle activité sur le site depuis janvier 2009. - [15/3/2010 12:11] -
3	475,00	922,00	788,00	118,00				^ \ Baisse de production en 2009 [10/2/2010 14:49] -	
	616,41	140,03	65,26	112,00	0,68			Aluminium et ses composés (Al)=1.164 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.653 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.326 kg / Carbone organique total (COT)=21.887 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.326 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.326 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.004 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.339 kg / Cyanures (CN total)=0.689 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.653 kg / Fluorures (F total)=3.97 kg / Hydrocarbures (C total)=2.855 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.288 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.016 kg / Phénols (Ctotal)=0.796 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.653 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.429 kg	*** \ Seuils de détection des appareils de mesures jamais dépassés pour - MES : 2mg/l - DBO5 : 5 mg/l - Cadmium : 0.01 mg/l - Chrome : 0.01 mg/l - Etain : 0.02 mg/l - Mercure : 0.0005 mg/l - Nickel : 0.01 mg/l - Plomb : 0.02 mg/l - Arsenic : 0.02 mg/l - Chrome VI : 0.01 mg/l - - [16/2/2010 15:27] - - [12/3/2010 10:54] -
1	030,00	78,00	172,00	59,00	60,00			^ \ Baisse d'activité importante liée à la conjoncture et la concurrence géographique - [16/2/2010 17:20] -	
1	482,00	142,00	33,50	24,70	1,50			Aluminium et ses composés (Al)=0.2 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.3 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.017 kg / Carbone organique total (COT)=400 kg / Chlorures (Cl total)=1.7 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0017 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.017 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1.3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.08 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.34 kg / Hydrocarbures (C total)=8.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.17 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.016 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.034 kg / Phénols (Ctotal)=0.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.08 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.7 kg	*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [12/3/2010 12:34] - ^ \ Les rejets émis (à l'exception du CH4 et Co2) ne dépassent pas les seuils fixés par l'arrêté du 31/01/08 relatif à la déclaration annuelle - des émissions polluantes et des déchets (calcul selon méthode ADEME/centre de stockage) - - Ecart des émissions de CH4 par rapport à 2008 apparemment dû à une erreur de calcul dans la déclaration SITA FD 2008 (nombre d'heures fonctionnement moteurs surestimé) - - [12/3/2010 13:52] - - [12/3/2010 14:38] -
	55,46	2,36	11,80	23,81	0,00			Aluminium et ses composés (Al)=0 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=11.02 kg / Chlorures (Cl total)=102.78 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.047 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.014 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.189 kg / Fluorures (F total)=0.07 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.019 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=51.92 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.24 kg	*****\ moins de volume d'eaux traitées rejetées dans l'Aa en 2009 - [12/3/2010 0:6] -
	150,00	16,00	148,00	22,00				Hydrocarbures (C total)=0.47 kg	
	59,47	4,48	75,76	19,05	0,21			Arsenic et ses composés (As)=0.44 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.15 kg / Chlorures (Cl total)=9300 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.15 kg / Composés organohalogénés (AOX)=4.16 kg / Cyanures (CN total)=0.25 kg / Fluorures (F total)=60 kg / Hydrocarbures (C total)=4.5 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.006 kg / Phénols (Ctotal)=2.4 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.5 kg / Sulfates=16050 kg	
	328,00	44,30	51,60	18,80	1,09			Arsenic et ses composés (As)=0.06 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.006 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.121 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.71 kg / Cyanures (CN total)=0.03 kg / Fluorures (F total)=4.25 kg / Hydrocarbures (C total)=4.25 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.003 kg / Phénols (Ctotal)=0.085 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.042 kg	^ \ L'augmentation de la quantité d'eaux pluviales rejetées résulte d'une pluviométrie plus élevée que celle constatée lors de l'exercice précédent et d'un effet de stock. Par ailleurs la mise en oeuvre d'une installation de filtration et d'adsorption sur charbon actif a permis d'améliorer la qualité de l'effluent, ce qui conduit à des flux polluants émis moindre que ceux constatés en 2008 pour la majorité des paramètres réglementés. - - [25/3/2010 19:50] -
	292,00	69,00	16,00	16,00	1,30			Carbone organique total (COT)=39 kg / Hydrocarbures (C total)=1 kg	^ \ Volume annuel rejeté : volumes moins importants, du fait d'une pluviométrie plus faible, et réutilisation de l'eau épurée en interne - [15/3/2010 15:31] - - [15/3/2010 15:45] -
	27,77	1,91	0,74	8,71	0,22				**** \ volume inférieur à l'année précédente mais cohérent avec le modèle de production théorique (1114 m3) - [4/3/2010 15:58] - - [11/3/2010 16:5]
	22,01	1,85	1,52	7,42	0,10				
	199,71	48,85	150,58	5,23	0,43			Aluminium et ses composés (Al)=208 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.4 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=15.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6.5 kg / Cyanures (CN total)=1 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.4 kg / Fer et ses composés (Fe)=682.7 kg / Hydrocarbures (C total)=125.2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=44.8 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.1 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.4 kg / Phénols (Ctotal)=8.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=35.9 kg	
	21,12	0,84	0,83	3,92	0,02			Aluminium et ses composés (Al)=1.582 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.009515 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.003 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.992 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.019 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2.377 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.081 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.027 kg / Fer et ses composés (Fe)=6.262 kg / Hydrocarbures (C total)=1.05 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.389 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.002 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.271 kg / Phénols (Ctotal)=0.035 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.025 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.285 kg	

30,67	4,00	28,30	3,41	0,02	Aluminium et ses composés (Al)=0.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=23 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.004 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.18 kg / Hydrocarbures (C total)=0.08 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.08 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01 kg / Phénols (Ctotal)=0.44 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0054 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.033 kg	*\ mise en marche de la station de traitement en septembre 2009. Ajout d'un osmoseur qui a amélioré notre traitement. - [15/3/2010 13:35] -
39,38	8,75	12,54	2,30	0,05	Arsenic et ses composés (As)=0.023 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.02 kg / Chlorures (Cl total)=1.03 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.08 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.11 kg / Cyanures (CN total)=0.02 kg / Fluorures (F total)=0.08 kg / Hydrocarbures (C total)=0.16 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0006 kg / Phénols (Ctotal)=0.007 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.009 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.13 kg	*\ Tableau D2 : pas de rejet en 2008 - [10/3/2010 16:44] -- [10/3/2010 16:46] -
2,84	0,38	1,67	1,13	0,01	Arsenic et ses composés (As)=0.4778 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.4695 kg / Chlorures (Cl total)=318038.17 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.4778 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.176 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.0734 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.4695 kg / Cyanures (CN total)=0.109 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=1.09 kg / Fluorures (F total)=77.79 kg / Hydrocarbures (C total)=2.78 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.4695 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0246 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.568 kg / Phénols (Ctotal)=0.1006 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.9389 kg / Sulfates=14340.2877 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.424 kg	*\ la variation des taux par rapport à l'année 2008 peut s'expliquer par le fait d'un séparateur sale. Ce nettoyage a eu lieu en début d'année 2010 (février 2010) et une nouvelle série d'analyses est programmée afin de vérifier le bon fonctionnement du système. - [10/3/2010 12:35] -
11,16	2,47	2,76	0,50	0,03		
5,58	0,00	1,35	0,34	0,02	Aluminium et ses composés (Al)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=4.32 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.0099 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.00063 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0018 kg / Fluorures (F total)=5.47 kg / Hydrocarbures (C total)=0.009 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.009 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.00297 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=3.6 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.00531 kg	*\ Production restreinte en 2009 du fait de la conjoncture économique - [24/2/2010 10:20] -
3,26	0,62	0,55	0,26	0,01	Arsenic et ses composés (As)=0.002 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.002 kg / Chlorures (Cl total)=525 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.02 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.027 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.054 kg / Cyanures (CN total)=0.143 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.048 kg / Fluorures (F total)=3.077 kg / Hydrocarbures (C total)=1.84 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.079 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0016 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.025 kg / Phénols (Ctotal)=0.117 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.031 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.0036 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.173 kg	*\ Les autres écarts sont dus à des différences de concentration et du débit (1718 m3 pour le rejet eaux usées pour 2617 m3 en 2008. - [15/3/2010 16:52] -- [7/4/2010 9:23] -- [7/4/2010 9:26] -- [7/4/2010 9:26] - [7/4/2010 9:30] -
5,30	3,30	0,75	0,22	0,01	Aluminium et ses composés (Al)=1.2 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.003 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0038 kg / Chlorures (Cl total)=976 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.03 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.12 kg / Cyanures (CN total)=0.0055 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.038 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.22 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.000465 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.023 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.039 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.19 kg	*\ D1 : Calcul de volume annuel réalisé à partir de mesures de débits plus faibles que l'année 2008. - - - la réglementation impose deux mesures de métaux lourds par an ce qui implique une faible représentativité des valeurs de rejets en métaux lourds. - - - L'augmentation des flux de métaux lourds par rapport à l'année 2008 est essentiellement due à l'intégration significative des valeurs de quantification déterminées lors des contrôles par les laboratoires. Cette méthode de calcul provient du document "Nouveautés GERE 2010" reçu par mail le 12.01.2010. - - - Les seuils de valeurs réglementaires de l'arrêté préfectoral de l'UIOM d'Henin Beaumont ont été respectés au cours de l'année 2009. - - [2/4/2010 15:18] - - [2/4/2010 15:19] - - [2/4/2010 15:20] -
1,84	0,69	0,33	0,06	0,02	Hydrocarbures (C total)=0.1 kg	*\ Les analyses de rejet réalisées en 2009 ont révélé un débit moindre que l'année précédente d'où la diminution des rejets polluants. - [4/3/2010 15:1] -
1,59	0,24	0,41	0,04	0,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0.002 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.002 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.044 kg	Baisse d'activité pour l'année 2009 - [25/2/2010 11:29] -
0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	Chlorures (Cl total)=0.30056 kg / Hydrocarbures (C total)=0.00221 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0001326 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.0018122 kg	*****\ pluviométrie moins importante en 2009 qu'en 2008 - [2/2/2010 9:32] - *\ calcul en 2009 de nouveaux éléments dans les analyses d'eau - [2/2/2010 9:32]
0,00		0,00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=5.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.41 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0061 kg / Carbone organique total (COT)=8843.11 kg / Chlorures (Cl total)=17108 kg / Chrome et ses composés (Cr)=6.59 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.19 kg / Etain et ses composés (Sn)=1.36 kg / Fer et ses composés (Fe)=70.21 kg / Hydrocarbures (C total)=2.74 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=7.74 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0052 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.35 kg / Phénols (Ctotal)=0.67 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.77 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.47 kg	*****\ Malgré des émissions de l'établissement inférieures aux seuils de déclaration de l'AM du 31/01/08, ces flux ont été déclarés cette année, suite à la décision du groupe de travail FNADE en réponse aux diverses demandes des DREAL. - [12/3/2010 15:20] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Carbone organique total (COT)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=0 kg / Fluorures (F total)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	*\ Aucun rejet d'eaux industrielles vers l'extérieur (milieu naturel ou station collective de traitement des eaux usées) n'a eu lieu en 2009. - [25/2/2010 16:6] -
2 925,00	695,09	6 033,01	14,86		Arsenic et ses composés (As)=0.0574 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.013 kg / Carbone organique total (COT)=12789 kg / Chlorures (Cl total)=101.79 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0652 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.3001 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0652 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.0261 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01044 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.0652 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.0652 kg / Sulfates=182.7 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.4998 kg	*\ Le résultat est dans l'ordre de grandeur de l'arrêté - [23/2/2010 19:24] -
20 444,00	2 401,00	1 911,00			Composés organohalogénés (AOX)=8.11 kg / Hydrocarbures (C total)=20.82 kg	
1 560,00	120,00	770,00			Chrome et ses composés (Cr)=0.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=20 kg / Hydrocarbures (C total)=1.5 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1 kg	*\ Amélioration des résultats liée probablement à une évolution positive de la charge de pollution des citernes se présentant dans notre station. - - [1/4/2010 16:8] -
1 815,00	255,00	482,00				*\ Calcul des concentrations dans les rejets liquides établi sur 11 mois, dû à un ensemencement de la station d'épuration - - [16/2/2010 15:43] - Le débit mensuel rejeté en m3 est multiplié par la valeur mensuelle instantanée du polluant (mg/l) et divisé par 1000 = flux polluant mensuel en kg. - exemple Janvier 2009 MES: - débit rejeté 1900 m3 x 34 mg/l MES: 1000 = 64.6 kg - ainsi de suite sur 11 mois exceptionnellement en 2009. - le flux polluant annuel (482 kg) est égal à la somme des 11 mois. Même calculs pour chaque polluant. - [22/3/2010 15:39] -
		461,46			Aluminium et ses composés (Al)=40.66 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.29 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.31 kg / Carbone organique total (COT)=1257.08 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.46 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.67 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Dioxines et furanes (PCDD _ PCDF) (exprimés en iTeq)=5.1e-008 kg / Fer et ses composés (Fe)=13.37 kg / Fluorures (F total)=243.9 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=4.9 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.71 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.95 kg / Zinc et ses composés (Zn)=4.27 kg	TABLEAU D2- les variations sont dues à une augmentation d'activité de 111% sur l'unité de traitement physico-chimique minéral, qui s'est traduit par une augmentation des volumes d'eau rejetés et donc des masses de polluants rejetés (masses = volumes x concentrations). - - - [25/2/2010 16:2] - - [25/2/2010 16:4] -

070.03390	B3	SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	62	Déchets et traitements		canal de la Deule			3 149,00	502,00	354,00	10,30
070.00905	L3	SONECIVI	SANTES	59	Traitement de déchets industriels		Canal de la Deule			397,00	77,00	275,00	3,33
070.03172	G1	GAGNERAUD Industries	SAINT-POL-SUR-MER	59	Traitement de déchets industriels		Arcelor Dunkerque			2 000,00		100,00	
070.00558	V2	Centre de tri de Troisville (SITA)	TROISVILLES	59	Regroupement d'OM, DIB	340,00	Erclin			92,00	8,80	100,00	0,24
070.02022	B3	SITA NORD (ex NORVALO, SITA , NETREL)	NOYELLES-SOUS-LENS	62	Regroupement, reconditionnement de déchets		nc			148,00	7,27	75,60	
070.04253	L3	CIBIE RECYCLAGE	MARQUETTE-LEZ-LILLE	59	Dépôts de ferraille		La Deule	SEU Marquette		1 638,00	512,00	967,00	
070.00455	V2	GAGNERAUD INDUSTRIES	SAINT-SAULVE	59	Traitement de déchets industriels		Canal de l'escaut			6,00		6,00	
070.02027	G4	SITA Nord (ex NORVALO) Grande synthe	GRANDE-SYNTHÉ	59	Regroupement d'OM, DIB	100,00	Canal de Bourbourg			30,00	3,00	4,00	0,26
070.01070	V2	MAUSER France (ex GALLAY C & S)	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Traitements physico-chimiques		La Scarpe	SEU St Amand		24 236,00		143,43	
070.00760	L3	PREFERNORD	FRETIN	59	Traitement de déchets industriels	3 000,00	0			0,00			
070.00951	B3	SOTRENOR	COURRIERES	62	Incineration		Canal de la Souchez			0,00			
070.02401	L3	VALNOR (CVE Antarés)	HALLUIN	59	Traitement de déchets urbains		Becque de Neuville			0,00			
070.02577	B3	PACK2PACK (ex blagden packaging)	BILLY-BERCLAU	62	Traitements physico-chimiques					0,00			
070.04044	V4	CARMI SARL	ANICHE	59	Dépôts de ferraille					0,00			
070.04154	L3	PLASTICCOLLECT	HALLUIN	59	Regroupement, reconditionnement de déchets		NEANT			0,00			
070.00527	G2	TERIS SPECIALITES	LOON-PLAGE	59	Incineration	82,00	Rejet en mer						
070.00712	B3	SARI	ACHET-LE-GRAND	62	Traitements physico-chimiques								
070.00750	B3	RECYTECH	FOUQUIERES-LES-LENS	62	Déchets et traitements								
070.00836	B3	SEVIA (exMANSUY)	HARNES	62	Regroupement, reconditionnement de déchets	1 047,00	canal de la Deule						
070.01904	L3	LECOUFFE DARRAS SAS	GENECH	59	Incineration		zcart						
070.03386	L3	LMCU (CVO)	SEQUEDIN	59	Regroupement d'OM, DIB	2 960,00							
070.04002	L3	CASSE DE DON (CDD)	DON	59	Dépôts de ferraille								
070.04008	L3	CORNU	WASQUEHAL	59	Récupération, depots de ferrailles		DESCAMPS ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT					
070.04012	L3	FRT	LOMME	59	Récupération, depots de ferrailles	0,00							
070.04013	L3	LABEL'PIECE	VILLENEUVE-D'ASCQ	59	Dépôts de ferraille		Lac des Espagneuls						
070.04021	L3	MAZELIER RECYCLAGE	LILLE	59	Dépôts de ferraille								
070.04023	L3	MOURAD AUTO	TOURCOING	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04025	L3	TRISELEC (halluin)	HALLUIN	59	Traitement de déchets urbains	2 600,00	becque de Neuville						
070.04039	L3	PIECES AUTO WATTEL	LESQUIN	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04046	V4	CFF RECYCLING STRAP	HAUTMONT	59	Récupération, depots de ferrailles								
070.04088	V4	SERET AUTOMOBILE (ex SEVP AUTO)	CAMBRAI	59	Dépôts de ferraille								

3	149,00	502,00	354,00	10,30	Arsenic et ses composés (As)=0.55 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Chlorures (Cl total)=41926 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.21 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.03 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.78 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.07 kg / Sulfates=7884 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.47 kg	^ Les différences 2008 - 2009 sont occasionnées par la mises en fonctionnement de 3 nouvelles activités - [18/3/2010 10:42] -
	397,00	77,00	275,00	3,33	Chlorures (Cl total)=3424 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.09 kg / Fer et ses composés (Fe)=51 kg / Hydrocarbures (C total)=5.1 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=10.3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.24 kg / Sulfates=8332 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.39 kg	^ Tableau D2: Pour justifier l'augmentation ou la diminution du rejet de certains polluants, il faut prendre en considération l'évolution de la clientèle et donc des produits lavés, qui ne suivent pas une logique annuelle linéaire. - L'absence de déclaration de certains polluants (ex: Cd, F total...) est justifiée par une non-détection dans les analyses réalisées en laboratoire. - - - [30/3/2010 17:32] -
2	000,00		100,00		Aluminium et ses composés (Al)=1.3 kg / Arsenic et ses composés (As)=0.2 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.2 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.1 kg / Fer et ses composés (Fe)=1 kg / Hydrocarbures (C total)=1 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.4 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.01 kg / Phénols (Ctotal)=0.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.23 kg	^ Les quantités sont très faibles et sont indiquées à partir des résultats d'analyses laboratoire - [30/3/2010 19:37] -
	92,00	8,80	100,00	0,24	Hydrocarbures (C total)=1.52 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.04 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.3 kg	^ Tableau D2: - Analyse effectuée le 22/01/2009, variation importante par rapport à l'année antérieure due à un curage du déshuileur- déboureur permettant de mesurer l'efficacité opérationnelle. Pas d'analyse sur azote total mais analyse de l'azote kjeldahl < 3mg/L - - [8/2/2010 15:50] - - [9/2/2010 10:9] -
	148,00	7,27	75,60		Hydrocarbures (C total)=0.47 kg	
	12,25	4,22	8,23		Hydrocarbures (C total)=25 kg	^ - Tableau F : Nous ne pouvons avoir les données de références de l'année dernière, la personne en charge des remises de données pour le filiales ne faisant plus partie de nos effectifs. Cependant, Nous pensons qu'il y a dû y avoir une erreur. - - - Tableau n1 : Pour la partie Déchets les quantités à zéro pour 2009 sont logique puisque notre garage entretien machines ne génère que très peu de Déchets dangereux. (1 année sur 2 pour certains). - - - [10/3/2010 9:25] - - [10/3/2010 9:25] - - [10/3/2010 11:23] -
	6,00		6,00		Hydrocarbures (C total)=3.92 kg	^ D2: DCO et MES. La quantité émise est calculée à partir de la mesure annuelle imposée par notre arrêté préfectoral. Il s'agit d'un échantillon ponctuel qui peut être soumis à des variations importantes. - - (baisse d'activité d'environ 40% en 2009) - [4/3/2010 17:18] -
	30,00	3,00	4,00	0,26	Hydrocarbures (C total)=0.03 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.005 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.02 kg	
	230,72		1,41		Aluminium et ses composés (Al)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.07 kg / Chrome et ses composés (Cr)=4.11 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.14 kg / Fer et ses composés (Fe)=8.52 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.62 kg	*****\ Volume rejeté en augmentation du fait de la création d'un poste de rinçage des cages et palettes (nouvelle activité de reconditionnement des IBC) - [12/3/2010 15:4] - ^ Les valeurs en Fer, Nickel, DCO sont en nette diminution du fait de la mise en place de dispositifs de retenue des polluants à la source (pré-rinçage au dessus de nos bains de décapage). - Par contre, le chrome III a augmenté, mais pas le chrome VI. Les produits que nous utilisons n'ayant pas évolué, cette augmentation provient peut-être de l'évolution des peintures contenues dans les conteneurs que nous lavons pour nos clients. - [12/3/2010 15:11] -
	0,00					
	0,00					*****\ Pas de rejet au milieu naturel. - [15/3/2010 15:50] -
	0,00					***\ aucun rejet - [5/1/2010 16:30] -
	0,00					**\ Pas de rejet cette année, toutes les eaux industrielles sont traitées et réutilisées en interne (évaporateur) - [19/1/2010 16:29] -
	0,00					***\ Nous ne pouvons indiquer tous les paramètres rejetés car nous n'avons pas obtenu les rendements de la station d'épuration pour les paramètres demandés (malgré notre demande). Le formulaire de déclaration GERE ne nous permet pas une déclaration sans renseigner ce champs. - [31/3/2010 16:53] -
	0,00					0
					Carbone organique total (COT)=552 kg	^ Pas d'activité en 2009 suite démantèlement du site - [3/2/2010 12:2] -
					Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg	
						*****\ Aucun rejet d'eau vers le milieu naturel. Obligation de déclarer un tonnage émis de 0 afin de valider la page - [25/2/2010 14:2] - ^ Baisse très importante des prélèvements d'eau de forage suite à l'utilisation intensive de l'eau de pluie et quelques investissements - [25/2/2010 14:12] - ^ Plomb & Zinc: Mesure ponctuelle en octobre plus élevée que d'habitude impactant fortement la moyenne annuelle. Probablement suite à un dysfonctionnement du filtre. - - ^ Variation importante des quantités reçues et traitées pour cause de crise économique - [25/2/2010 13:57] - ^ L'année 2009 fut marquée fortement par l'impact de la crise économique sur notre activité. Le four a du s'arrêter 4 mois générant de ce fait une baisse importante de notre production et des rejets associés. - Des progrès important ont pu être réalisés en terme de consommation d'eau souterraine. - Le site a obtenu le renouvellement de sa certification ISO 14001. - [26/2/2010 9:27] -
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	**\ L'année dernière les eaux sanitaires ont été incorporées - [12/2/2010 11:42] - ^ Baisse de la production - [12/2/2010 11:43] - ^ Variation et diminution de la production - [12/2/2010 11:46] -
					Alachlore=0 kg	
					Fer et ses composés (Fe)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=7460 kg	^ Les variations entre 2008 et 2009 sont dues à une diminution de l'activité [10/2/2010 10:56] -
					Nickel et ses composés (Ni)=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0 kg	^ Augmentation importante du nombre de VHU traité liée à la prime à la casse. - [6/3/2010 14:21] -
					Nickel et ses composés (Ni)=1.81 kg / Plomb et ses composés (Pb)=13.89 kg	
					Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0 kg	
					Alachlore=0 kg	
					Ethylbenzène=0 kg	
					Hydrocarbures (C total)=0.0007 kg	
					Alachlore=0 kg	

070.04260	L3	RECUPERATIONS DU NORD	CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59	Dépôts de ferraille	DESCAMP ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	
070.04367	V4	GOSSELIN DURIEZ	DENAIN	59		DESCAMPS ASSAINISSEMENT	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	
070.04371	V4	Etablissements LE FLOHIC	SAINT-SAULVE	59				

Hydrocarbures (C total)=7060 kg

Hydrocarbures (C total)=940 kg

**\ Le site est totalement bétonné afin d'éviter toute infiltration dans l'eau et le sol. Un déboureur régulièrement vérifié et entretenu par DESCAMPS ASSAINISSEMENT permet de récupérer les eaux de pluies souillées par les hydrocarbures. Les eaux rejetées à l'égout passent obligatoirement par ce déboureur. - - - [2/2/2010 12:7] -

Fer et ses composés (Fe)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg

^\ nous avons traités plus de voiture [18/3/2010 15:52] -



Eau - Divers et services															
Gldic	Subdl	Secteur	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
											dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.00728	G1	Divers et services	SOGIF	GRANDE-SYNTHE	59	Industries diverses		Repdyck de l'Ouest			12 877,00	1 803,00	13 735,00	2 833,00	362,00
070.00825	G3	Divers et services	GraTech France S.N.C.	CALAIS	62	Industries diverses		Canal de Marck à Calais			4 280,00	398,00	313,00	511,00	
070.00854	G2	Divers et services	BALL PACKAGING	BIERNE	59	Industries diverses		Bierendyck	SEU Bierne		63 608,00	17 611,00	5 072,00	1 810,00	153,00
070.01036	L2	Divers et services	CHRU DE LILLE	LILLE	59	Santé	398 046,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette		204 197,00	115 433,00	81 201,00	20 778,00	3 582,00
070.01050	V2	Divers et services	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIE	VALENCIENNES	59	Santé		Bras de décharge de l'escaut	SEU Valenciennes		10 740,00	5 572,00	1 849,00	183,00	49,00
070.01926	L2	Divers et services	LFB	LILLE	59	Santé	334 530,00	La Marque	SEU Marquette		58 878,00	20 766,00	24 553,00		
070.02271	B3	Divers et services	AUCHAN	NOYELLES-GODAULT	62	Divers et services		canal de la Deûle							
070.02953	B2	Divers et services	DRAKA COMTEQ FRANCE	BILLY-BERCLAU	62	Industries diverses		Canal d'Aire	SEU Douvrin		5 430,00	682,00	1 964,00	1 372,00	52,28
070.02997	V4	Divers et services	CENTRE HOSPITALIER DOUAI	DOUAI	59	Santé		LE GODION	SEU Sin le Noble		31 000,00				
070.01642	L2	Entreposage, transport, commerce	QUARON	HAUBOURDIN	59	Entrepôts de produits dangereux		TORTUE			599,25	235,07	915,57	40,88	
070.01932	B3	Entreposage, transport, commerce	LOCAGEL	VENDIN-LE-VIEIL	62	Entrepôts frigorifiques	21 656,00		SEU Wingles		0,00				0,00
070.03522	V2	Entreposage, transport, commerce	TOYOTOMI EUROPE (ex TOYOTA PMSP)	ONNAING	59	Transports, automobile, carburants		SOVIQUA			524,40	92,90	161,80		3,40
070.01103	B1	STEP	MAIRIE de St Pol sur Ternoise	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Stations d'épuration	15 180,00	Ternoise			44 371,00	6 633,00	10 224,00	9 266,00	1 196,00
070.02313	G2	STEP	STEP DE BIERNE	BIERNE	59	Stations d'épuration		Bierendyck							

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
12 877,00	1 803,00	13 735,00	2 833,00	362,00	Chlorures (Cl total)=44639 kg / Composés organohalogénés (AOX)=124 kg / Fer et ses composés (Fe)=446 kg / Hydrocarbures (C total)=275 kg / Sulfates=144218 kg / Zinc et ses composés (Zn)=165 kg	^ Pour tous les polluants de l'eau: les résultats sont conformes à l'arrêté d'exploiter - [26/2/2010 17:28] - -
4 280,00	398,00	313,00	511,00		Benzo(a)pyrène=0.02 kg / Benzo(b)fluoranthène=0.04 kg / Benzo(g,h,i)pyrène=0.02 kg / Benzo(k)fluoranthène=0.01 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Fluoranthène=0.04 kg / Hydrocarbures (C total)=6 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.02 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg	^ D1: Surverses de pluies importantes dans notre réseau de recyclage des eaux. - - D2: pas d'émissions importées. - - [4/3/2010 16:2] - - [11/3/2010 14:48] -
628,91	175,50	48,64	15,23	1,45	Aluminium et ses composés (Al)=3.14 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=42484.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.57 kg / Etain et ses composés (Sn)=444.31 kg / Fer et ses composés (Fe)=54.95 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.67 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.07 kg	^ D2 - "Polluant : Matières en suspension (MES) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg)" --> Optimisation des arrêts de maintenance sur nos machines à laver afin de minimiser l'utilisation de produits chimiques. Plus de MES sont produites lors des nettoyages afin de conserver un bon niveau de propreté sans toutefois augmenter la charge de pollution. - - Les valeurs de flux annuels pour les métaux ont été obtenues à partir de la moyenne calculée des 4 valeurs d'analyses de l'année, extrapolée sur le nombre de jours total de rejet. Ceci explique les variations entre le flux des métaux de l'année dernière et le flux de l'année courante. - - [15/3/2010 11:34] - - [23/3/2010 11:30] -
1 527,39	951,51	691,26	21,46	12,18		
102,80	55,00	18,28	1,71	0,27		**** 242 835 m3 consommés par an par le Centre Hospitalier de Valenciennes dont 18 590 pour la blanchisserie - [5/2/2010 13:30] - ^ consommation annuelle 242 835 m3 dont 18590 pour la blanchisserie - [5/2/2010 13:54] - ^ D1 et D2: changement des produits lessiviels en 2009 permettant une économie sensible d'eau - [5/2/2010 14:32] - - [5/2/2010 14:32] -
440,41	171,17	209,02				**** Variations de DCO et DBO5 entre 2008 et 2009 attribuées à une plus grande régularité des process de fabrication - - [12/3/2010 16:42] - ^ Variation métaux : année 2008 forte du fait du démantèlement d'une zone de production - [12/3/2010 17:21] -
					Chrome et ses composés (Cr)=0.62 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=8.16 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.94 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.44 kg	^^ Actuellement nous réalisons une étude technico économique à la demande de la drire . Le centre commercial a des activités automobiles, centre auto, station service, midas...en début d'année nous avons réalisé des analyses aux pieds de ces enseignes pour identifier les sources de pollution et mettre en place des actions correctives. - [12/3/2010 11:20] -
52,67	6,68	18,27	11,80	0,35	Arsenic et ses composés (As)=0.63 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.63 kg / Chlorures (Cl total)=92901 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.63 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.27 kg / Hydrocarbures (C total)=31.65 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.03 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.27 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.63 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.06 kg	***** L'ensemble des paramètres liés aux polluants a été respecté ; nous avons augmenté nos rejets d'eau usée de 25,13%. Cette augmentation est liée à la mise en place de systèmes de déconcentration automatiques sur les TAR, avec l'objectif de réduire les risques de Légionelles. Les adoucisseurs d'eau nécessitent l'utilisation régulière et journalière de sel qui est éliminé en fonction des recyclages ; Ce résidu, présent dans les Eaux Usées sous forme de Chlorures est proportionnel à la consommation de l'eau des TAR et des centrales de climatisation. - - Un projet "Osmoseur" est à l'étude pour réduire : - Les émissions de Chlorures ; - - La consommation d'eau. - [15/3/2010 10:37] - ^ Nous avons réduit notre consommation d'eau de 14,37% par rapport à 2008 ; Le suivi des dérivés est à poursuivre. - [15/3/2010 10:38] - ^ D1: Les systèmes de déconcentration automatiques installés pour réduire les risques de Légionelles sur les TAR consomment plus d'eau. - - D2: - * Chlorures (Cl total) - >>> Projet "Osmoseur" à l'étude pour réduire les Chlorures provenant des adoucisseurs. - * Zinc et ses composés (Zn) - >>> Respect de l'A.P. sur les métaux totaux (0,3 Kg/Jour moy
273,61						
599,25	235,07	915,57	40,88		Arsenic et ses composés (As)=0.06 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.17 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.06 kg / Hydrocarbures (C total)=1.99 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.09 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.06 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.25 kg	*** DCO : Bon résultats enregistrés en flux toute l'année lié à la démarche de "chasse à la goutte qui pollue sur le site", mais 2 incidents mineurs à l'origine d'augmentation (déversements huile _gazoil) - - MES : le site n'émet pas de MES dans son process. La charge est essentiellement apportée par l'environnement et récoltée au réseau EU. Pour preuve, la charge en MES constatée en 2009 sur l'amont du cours d'eau proche du site est 18 fois supérieure à celle de 2008. En 2009, nous avons mis en place une action corrective consistant à l'installation de filtres MES. L'efficacité de cette action est mise en évidence par la réduction des rejets MES en fin d'année. Nous comptons bien évidemment poursuivre cette amélioration sur 2010. - - [11/3/2010 10:48] -
0,00				0,00	Carbone organique total (COT)=0 kg	^ Optimisation et meilleur suivi. - [11/3/2010 12:46] - - [12/3/2010 9:59] -
524,40	92,90	161,80		3,40	Chlorures (Cl total)=11438 kg / Composés organohalogénés (AOX)=2.67 kg / Fluorures (F total)=14.7 kg / Hydrocarbures (C total)=0.7 kg / Sulfates=6335.1 kg	
44 371,00	6 633,00	10 224,00	9 266,00	1 196,00		^ Diminution de la quantité d'azote globale rejetée : meilleur traitement de l'azote sur la STEP. - - [2/3/2010 17:4] -
					Chrome et ses composés (Cr)=108.67 kg / Di(2-éthylhexyle)phthalate (DEHP)=1.75 kg / Indeno(1,2,3-cd)pyrène=0.0038 kg / Nickel et ses composés (Ni)=38.44 kg	^ Cette année le seuil en phosphore n'est pas atteint (563T épanchées à 6.8 Kg/T brut en moyenne soit 3828.4 Kg donc inférieur à 5000 Kg - [5/3/2010 10:3] - - [5/3/2010 10:23] -

Eau - Énergie

Gidc	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.00663	V4	La SNET Centrale d'Hornaing	HORNAING	59	Centrales électriques thermiques		Fossé du bois de Saint Amand			3 659,00	1 569,00	7 071,00	6 430,00	132,00
070.01279	G1	DK6	DUNKERQUE	59	Production d'électricité		Bassin Maritime Port Est			6 184,34	1 578,63	801,55	1 320,18	6,78
281.00042	V4	POWEO	PONT-SUR-SAMBRE	59	Centrales électriques thermiques	599 335,00	Sambre			1 782,00	263,00	83,00	1 246,00	
070.01118	G1	DUNKERQUE TERMINAL DA (DTDA)	LOON-PLAGE	59	Energie		fossé de Mardyck			260,00		41,80		
070.00504	V4	EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE	BOUCHAIN	59	Centrales électriques thermiques		Escaut							

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fln	dbo5_fln	mes_fln	ngl_fln	p_fln		
3 659,00	1 569,00	7 071,00	6 430,00	132,00	<p>Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=178600 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=181 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.48 kg / Etain et ses composés (Sn)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=115 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=58 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.15 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.3 kg / Phénols (Ctotal)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.88 kg / Sulfates=190190 kg</p>	<p>*\ Tableau D1 - La diminution du rejet d'eau est pratiquement proportionnelle à la baisse de production - Tableau D2 - Un certain nombre de variations porte sur des valeurs faibles par rapport au volume de rejet et/ou par comparaison aux seuils de déclaration RPRTR, ou bien vont dans le sens de la diminution de la production et ne sont donc pas à considérer comme significatives (concerne : DBO5, DCO, Mn, phénol, Cu, azote total, MES, Pb, Hg, hydrocarbures, sulfates, AOX Ni, Cr6). - - N : les variations 2008-2009 sont confirmées - [15/2/2010 18:44] -</p>
6 184,34	1 578,63	801,55	1 320,18	6,78	<p>Cadmium et ses composés (Cd)=2.78 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.78 kg / Composés organohalogénés (AOX)=46.44 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.78 kg / Hydrocarbures (C total)=30.02 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.11 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.78 kg / Plomb et ses composés (Pb)=5.56 kg</p>	<p>****\ Case E1 = Eau approvisionnée par le réseau d'eau industrielle d'Arcelor Mittal Dunkerque ; Case E4 = Prélèvement d'eau de mer dans le bassin maritime Port Est pour les besoins en eau du circuit de refroidissement de la centrale DK6 - [11/1/2010 15:52] - *\ Nature de l'installation = Cycle Combiné à Gaz (Turbine fonctionnant au gaz naturel avec récupération des gaz chauds dans une chaudière avec feux additionnels (gaz sidérurgiques). Heures de fonctionnement en 2009 des 2 tranches en Cycle combiné = 11 674,5 h (5401 h Tranche 1 et 6273,5 h Tranche 2) - [11/1/2010 17:45] - *\ Les variations observées pour certains paramètres (eau, air) sont essentiellement liées à une augmentation de production d'électricité (_17%) et une augmentation du fonctionnement en Cycle Combiné (_31,4%) - - [16/2/2010 10:59] - - [16/2/2010 11:55]</p>
1 782,00	263,00	83,00	1 246,00		<p>Chlorures (Cl total)=13537 kg / Sulfates=43865 kg</p>	
260,00		41,80			<p>Hydrocarbures (C total)=1.3 kg</p>	<p>*****\ Le volume d'eaux pluviales rejetées est calculé sur la base du débit des pompes de vidange du bassin d'orage multiplié par le nombre d'heure de fonctionnement des pompes sur l'année. Il arrive cependant parfois que les pompes tournent à vide (et sur-estiment donc le rejet). De plus, des nettoyages des bassins sont également réalisés et sont à l'origine de rejets supplémentaires. - [11/2/2010 9:36] - *\ La masse de polluant rejetée est calculée sur la base de la moyenne des concentrations mesurées tous les 2 mois. - [11/2/2010 9:51] - - [11/2/2010 9:52] -</p>
					<p>Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=42.4 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.6 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=18.9 kg</p>	<p>*\ TABLEAU D2: - Ces évolutions sont liées à l'absence de prise en compte systématique de l'estimation des pertes liées à l'érosion du condenseur comme cela est systématiquement réalisé pour les sites ayant un circuit de refroidissement ouvert (et comme cela a été réalisé en 2008). En effet, sur notre site, ces pertes se retrouvent dans le circuit fermé de l'eau de circulation et donc que très partiellement au niveau du canal de rejet lors des périodes de déconcentration et/ou de vidange du circuit, périodes où elles sont alors mesurées et prises en compte. - - [12/2/2010 18:1] - - [12/2/2010 18:2] -</p>

Eau - Agro-alimentaire et boissons

Gdic	Subdl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.01789	G3	NOVANDIE (SAS)-(ex Générale Ultra Fraîs)	VIEIL-MOUTIER	62	Industrie laitière		Ruisseau de Vieil-Moutier			14 106,81	1 906,83	4 702,27	2 154,90	103,30
070.00846	B1	MC CAIN ALIMENTAIRE	HARNES	62	Autres industries agro-alimentaires		Canal de la Deûle			88 842,00	13 081,50	69 913,00	23 836,00	6 181,00
070.00661	B1	BEAUMARAIS	BETHUNE	62	Autres industries agro-alimentaires	824 820,00	LA GOUTTE			34 028,00	4 112,00	19 118,00	16 055,00	6 352,00
070.00658	V1	TEREOS (ex BEGHIN SAY) Escaudoevres	ESCAUDOEVRES	59	Industrie du sucre		ESCAUT			81 145,00	24 417,00	20 002,00	11 749,00	
070.00646	G2	BONDUELLE	RENESECURE	59	Fabrication de conserves		Schoubrouck et La Crosse			40 769,00	7 252,00	11 382,00	10 941,00	3 768,00
070.00936	B2	TEREOS Sucrerie de Lillers (ex SDHF)	LILLERS	62	Industrie du sucre		le Brûlé			99 212,00	23 283,00	29 245,00	8 454,00	680,00
070.00797	B1	SIO	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		Scarpe			21 912,00	5 651,00	11 466,00	5 463,00	75,00
070.01176	L4	LESAFFRE (Société Industrielle)	MARCO-EN-BAROEUL	59	Autres industries agro-alimentaires		La Marque Canalisée			37 369,00	2 560,00	8 618,00	5 460,00	448,00
070.00540	G2	BLEDINA	STEENVOORDE	59	Industrie laitière		EY becque			14 436,00	3 129,00	11 897,00	3 514,00	714,00
070.00742	G1	DAUDRUY VAN CAUWENBERGHE et FILS	DUNKERQUE	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		Canal de Bourbourg			67 018,00	15 196,00	26 354,00	3 488,00	88 746,00
070.00744	G2	DANONE	BAILLEUL	59	Industrie laitière	382 513,00	Becque de la blanche			19 400,00	8 326,00	7 025,00	2 530,00	1 936,00
070.01960	V1	MALTERIES FRANCO-BELGES (St Saulve)	SAINT-SAULVE	59	Autres industries agro-alimentaires		Canal Escaut			12 488,00	1 654,00	2 966,00	1 780,00	
070.00466	V1	MALTERIES FRANCO BELGES (Prouvy)	PROUVY	59	Autres industries agro-alimentaires		Escaut			17 807,00	1 395,00	5 492,00	1 528,00	
070.01188	L4	LAMY LUTTI	BONDUES	59	Industrie agro-alimentaire					6 704,00	1 566,00	1 220,00	1 497,00	
070.03322	G1	RYSSSEN ALCOOLS SAS (Loon Plage)	LOON-PLAGE	59			fossé ceinturant le site et se déversant dans le watergang n°6			9 862,57	1 368,65	2 096,55	1 164,96	113,76
070.02546	B2	ROQUETTE	LESTREM	62	Autres industries agro-alimentaires		rivière Lys			584 965,00	95 565,00	139 155,00	1 135,00	41 559,00
070.01046	G1	LESIEUR	COUDEKERQUE-BRANCHE	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)		canal particulier			179 819,00	29 528,00	34 591,00	941,00	3 013,00
070.00904	L4	BENEDICTA	SECLIN	59	Huiles et graisses animales ou végétales (industrie de)	67 879,00				53 533,00	5 349,00	832,26	37,83	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
14 106,81	1 906,83	4 702,27	2 154,90	103,30		
88 842,00	13 081,50	69 913,00	23 836,00	6 181,00		\ Tableau D2 - Qualité de l'eau rejetée est de meilleur qualité qu'en 2008 pour l'ensemble des paramètres sauf pour la MES (dysfonctionnement des unités de déshydratation des boues sur le mois de mai) - [4/2/2010 17:38] - - [9/2/2010 15:48] -
34 028,00	4 112,00	19 118,00	16 055,00	6 352,00		\ concernant les polluants : les baisses sont principalement liées à la diminution de production - - L'augmentation sur le rejet phosphore dans les eaux process est due à des soucis techniques sur l'installation de dosage de chlorure ferrique - [4/2/2010 17:12] - - [4/2/2010 17:15] - - [4/3/2010 10:11]
81 145,00	24 417,00	20 002,00	11 749,00			\ Variation de concentration des divers polluants _ variation de la durée de campagne - [12/2/2010 8:23]
40 769,00	7 252,00	11 382,00	10 941,00	3 768,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=615095 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=120 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=29 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=11776 kg	*****\ Volume total traité par la STEP en 2009: 1 962 606 m3, dont 280 386 redirigés en usine pour réutilisation après traitement UV et 1 682 220 rejetés au milieu. - [11/2/2010 8:11] - \ Notre système d'auto-surveillance des rejets a été agréé par l'agence de l'eau en 2010. - Tous les flux de polluants déclarés sont calculés à partir du flux de rejets traité par la STEP et mesuré par notre débitmètre agréé (1 962 606 m3). Ce calcul et pénalisant, car une partie de ce flux n'est pas rejeté au milieu mais recyclé pour réutilisation en usine. - Un 2ème débitmètre a été installé et agréé en 2009 pour prendre en compte uniquement les rejets envoyés au milieu. A partir du 01/01/10 les rejets déclarés seront donc ceux qui réellement ont été rejetés au milieu. - [11/2/2010 8:16] - Les flux de métaux et de HCT de valeur D correspondent à des résultats de mesures annuelles en dessous des limites de détection. - [11/2/2010 8:16] - \ Tableau D2: flux des polluants sulfates, AOX, Ni issus d'une seule mesure annuelle. Valeurs déclarées pénalisantes car prennent en compte une partie des rejets qui n'est pas rejetée au milieu naturel mais recyc
99 212,00	23 283,00	29 245,00	8 454,00	680,00		\ Tableau D2 : La variation des MES s'explique par un problème de dysfonctionnement des aérateurs de fond du bassin aérobie de la STEP (mais reste conforme aux normes de l'arrêté) - - [11/2/2010 16:30] - - [11/2/2010 16:33] -
21 912,00	5 651,00	11 466,00	5 463,00	75,00	Hydrocarbures (C total)=247 kg	*****\ Concernant l'azote global, la masse totale émise est beaucoup plus importante qu'en 2008. Cela s'explique par le fait qu'apparaissant l'analyse portait uniquement sur l'azote Kjeldahl et non pas sur l'azote global. Par ailleurs, des analyses effectuées régulièrement sur la scarpie en 2009 ont montré que la concentration en azote global en entrée usine est du même ordre de grandeur qu'en sortie de l'usine. - [22/2/2010 15:36] -
37 369,00	2 560,00	8 618,00	5 460,00	448,00	Chlorures (Cl total)=150012 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Sulfates=268403 kg / Zinc et ses composés (Zn)=25 kg	*****\ - Principaux investissements liés à l'environnement en 2009: - Air/climat: Construction et équipement d'un bâtiment pour valoriser les sources d'eaux chaudes perdues dans le process : 2 058 000 E (économie d'énergie), pilote industriel de méthanisation : 70600 E (économie d'énergie), nouveau stockage d'acide nitrique : 243 500 E - Bruit : Insonorisation du collecteur des soufflantes : 98 300 E - Eau/air : réfection des cellules des réfrigérants atmosphériques: 27 900 E - - - - [11/2/2010 13:45] - \ Le volume total déclaré 1 128 465 m3 correspond à 2 points de rejet distincts. 1 point de rejet situé à Marquette correspondant au rejet de notre station d'épuration (1 103 027 m3) - 1 point de rejet situé à Marçay Baroeul - eau de refroidissement prélevée dans la Marque : Le volume d'eau de refroidissement déclaré correspond au volume rejeté moins le volume prélevé mesuré par compteur (25 438 m3). Le rejet via une station d'épuration extérieure n'est utilisé que lors de circonstances exceptionnelles que nous nous efforçons de limiter. La chaleur rejetée en MThermies par an est la chaleur rejetée pour les 365 jours de l'an \ Les masses indiquées dans le tableau correspondent aux rejets de la station d'épuration (1 103 027 m3)
14 436,00	3 129,00	11 897,00	3 514,00	714,00		*****\ Les variations importantes entre les 2 années sont dues à : - une augmentation de la production annuelle - - une dizaine de coupure de l'alimentation électrique de l'usine qui sont dues à notre fournisseur EDF - - des pannes sur nos installations de production. - Cela a engendré des rejets supplémentaires à la step. - - [12/2/2010 11:38] -
67 018,00	15 196,00	26 354,00	3 488,00	88 746,00	Chlorures (Cl total)=111034 kg / Sulfates=1870657 kg	***\ Optimisation du traitement (ultrafiltration en cours d'année) permettant la réduction des rejets en MES et de de l'azote - [10/2/2010 17:29] - - [10/2/2010 17:30] - \ réduction des MES et de l'azote en raison de la mise en place d'une ultrafiltration sur nos rejets (budget 1,5 M). - [12/2/2010 12:35] -
19 400,00	8 326,00	7 025,00	2 530,00	1 936,00		\ Contexte particulier sur la station d'épuration en 2009 : - - 11% de DCO à traiter en plus par rapport à 2008 - - Ré-intériorisation de l'exploitation : remise à niveau des équipements et de la conduite - - - [2/3/2010 11:7] -
12 488,00	1 654,00	2 966,00	1 780,00			
17 807,00	1 395,00	5 492,00	1 528,00			
6 704,00	1 566,00	1 220,00	1 497,00			\ Problèmes rencontrés au niveau de la station d'épuration au cours de l'année 2008 - [12/3/2010 16:36]
9 862,57	1 368,65	2 096,55	1 164,96	113,76	Aluminium et ses composés (Al)=38.823 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.258 kg / Chlorures (Cl total)=12231.021 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.258 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.258 kg / Composés organohalogénés (AOX)=26.362 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=11.417 kg / Cyanures (CN total)=5.065 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.517 kg / Fer et ses composés (Fe)=38.823 kg / Fluorures (F total)=30.346 kg / Hydrocarbures (C total)=14.364 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=5.929 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.071 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.081 kg / Phénols (Ctotal)=1.258 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.517 kg / Sulfates=35734.478 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7.048 kg	\ TABLEAU D2: - - - Hydrocarbures: Valeur limite fixée à <10 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.2mg/L en 2009 alors que nous avions eu des résultats à 0.44 en février 2008 et à 0.72 en avril 2008. - - - DBO5: Valeur limite fixée à <30 mg/L. - Toutes les analyses ont été <15mg/L en 2009 alors que nous avions eu quatre résultats entre 20 et 40 mg/L en 2008. Une optimisation des extractions des boues d'épuration a permis d'éviter des DBO5 > 15 mg/L. - - - Sulfates: Absence de valeur limite. - Les résultats observés en 2009 ont été plus constant (environ 250mg/L) alors que nous avions des valeurs allant de 350mg/L à 1250mg/L en 2008. - - - Fluorures: valeur limite fixée à <15 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.35mg/L en 2009 alors que nous avions eu une pointe à 5.2mg/L au quatrième trimestre 2008. - - - AOX: valeur limite fixée à <1 mg/L. - Toutes les analyses ont été <0.4mg/L en 2009 alors que nous avions eu des résultats jusqu'à 1mg/L en 2008. - Une optimisation de la gestion des biocides (Javel) sur les circuits de refroidissement a permis cette baisse. - - - Phosphore: valeur limite fixée à <2 mg/L. - Une optimisation de l'ajout de phosphates dans les bassins biologiques a permis cette baisse. - - - Cyanures: va
584 965,00	95 565,00	139 155,00	1 135,00	41 559,00	Chlorures (Cl total)=8638130 kg / Nickel et ses composés (Ni)=401 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2165 kg	*****\ traitement des effluents par station d'épuration biologique interne. Rejet unique dans la rivière Lys. Ce rejet reprend aussi les eaux pluviales, eaux de lavage et eaux sanitaires. Les prescriptions sont en "pollution ajoutée" par rapport au prélèvement dans la rivière. - [12/2/2010 13:55] - \ 1) valeurs en ajout par rapport au prélèvement dans la rivière (selon arrêté interpréfectoral) - en plus des rejets industriels, les valeurs comprennent aussi les eaux pluviales et sanitaires - rejet unique dans la Lys. - 2) zinc : valeur du même ordre de grandeur que celles des 3 années précédentes (non déclarées) - 3) MES : valeur sous le seuil de 300t- augmentation de MES due entre autres à un flux de biomasse en janvier plus élevé au redémarrage de l'usine suite à un arrêt de fin d'année plus long que les années précédentes - - 4) Azote : valeur sous le seuil de 50t - 5) DCO et DBO5 : augmentation de la masse émise pour les mêmes raisons que la MES. - - 6) Les analyses sont faites avec des méthodes rapides validées, en relation avec notre laboratoire central, par rapport aux normes de l'Arrêté préfectoral - [12/2/2010 17:42] - \ TABLEAU D2: - a) MES : valeur sous le seuil de 300t- augmentation de MES due entre autres à un flux d
179 819,00	29 528,00	34 591,00	941,00	3 013,00	Chlorures (Cl total)=2746 kg / Hydrocarbures (C total)=100.8 kg / Phénols (Ctotal)=12.2 mg / Sulfates=2102746 kg	\ TABLEAU D2: - 1) phénols : la valeur de 2008 est erronée. Cela est due aux mois de février / mars période de démarrage de cette nouvelle analyse. Vu avec Monsieur BRIMEUX de la DREAL (contre e-mail sur les explications d'anomalies du 28/04/2009 - - [19/1/2010 14:31] - - 2) chlorures : tel que précisé dans l'AP d'Exploitation du 29/05/08, les chlorures sont exprimés en valeur d'apport en 2009 tandis qu'ils étaient exprimés en absolu en 2008 - - - [19/1/2010 14:33] - - DCO : amélioration de performance de la STEP _ externalisation temporaire du traitement des rejets de l'estérification durant la phase de mise au point du process (voir tableau déchets) - - - [19/1/2010 14:36] - - [29/1/2010 17:42] - - [1/2/2010 8:52] -
53 533,00	5 349,00	832,26	37,83			\ L'année 2009 ayant été une année à petite production les chiffres indiqués sont au prorata les mêmes. - [15/3/2010 9:24] -

070.00666	B1	ARDO-VIOLAINES SAS	VIOLAINES	62	Fabrication de conserves		La Lys			3 489,00	693,00	1 496,00	810,00	
070.01125	G2	CHARCUTERIE DES FLANDRES	DUNKERQUE	59	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)		mer du nord			15 174,50	6 153,50	2 278,50	569,63	75,95
070.01228	V1	EMIG PRODUCTION (Ex Cedillac Candia)	QUESNOY	59	Fabrication d'autres boissons		Rhonelle			7 966,00	1 244,00	7 592,00	567,00	69,00
070.01045	L4	CARGILL HAUBOURDIN(ex CERESTAR FRANCE)	HAUBOURDIN	59	Autres industries agro-alimentaires		Deûle	SEU Houplin		202 145,00	332 266,00	105 639,00	58 743,00	24 106,00
070.02196	G4	LA LIANE	TATINGHEM	62	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)					6 810,00	3 918,00	1 287,00	381,00	125,00
070.00757	B1	INGREDIA	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Industrie laitière		LA TERNOISE	SEU St Pol sur Ternoise Zi		720 458,00	416 553,00	192 201,00	42 548,00	13 512,00
070.00738		BIGARD	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62			la ternoise	SEU St Pol sur Ternoise Zi		375 480,00	167 076,00	118 692,00	30 240,00	3 780,00
070.00482	V1	CANDIA	AWOINGT	59	Industrie laitière		Riot de Cambresis	SEU Beauvois en Cambrésis		766 122,00	440 846,00	362 258,00	28 604,00	9 624,00
070.00991	B1	HERTA	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	62	Industrie agro-alimentaire		la ternoise	SEU St Pol sur Ternoise Zi		388 264,80	193 678,10	85 416,80	26 435,60	5 543,70
070.02301	V2	Eaux minérales de St Amand - Sc Thermal	SAINT-AMAND-LES-EAUX	59	Production d'eau		Scarpe			4 055,48	1 315,60	1 604,46	222,30	
070.00938	G4	TEREOS Attin	MONTRÉUIL	62	Industrie agro-alimentaire		Fausse Course			3 659,00	338,00	1 432,00	194,00	
070.01157	G4	NESTLE PURINA PETCARE	MARCONNELLE	62	Fabrication d'aliments pour animaux	128 470,00	LA CANCHE			2 379,00	256,00	385,00	149,00	76,00
070.01115	G1	DELFI NORD CACAO	GRAVELINES	59	Autres industries agro-alimentaires	24 300,00	Watergang			645,00	356,00	154,00	130,00	173,00
070.01126	G2	MARINE HARVEST APPETI MARINE	DUNKERQUE	59	Autres industries agro-alimentaires		Mer du nord			5 421,00	2 787,00	681,00	128,00	29,00
070.02568	B1	LIOT (ex OVONOR)	ANNEZIN	62	Autres industries agro-alimentaires	61 000,00	Canal d'Aire	SEU Lapugnoy		282 581,00	200 926,00	19 727,00	14 680,00	177,00
070.00582	G4	BRASSERIE SAINT OMER	SAINT-OMER	62	Fabrication de bière		Canal de l'Aa	SEU Saint Omer		214 050,00	71 264,00	142 842,00	12 381,00	14 262,00
070.02278	V2	HARRY'S FRANCE (S.A.)	ONNAING	59	Autres industries agro-alimentaires					7 303,00	4 230,00	879,50	100,20	9,90
070.01966	G3	CRUSTA d'Oc (SA)-(ex MAREYEURS Boul.)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		La Liane	SEU Boulogne		48 733,00	43 363,00	12 283,00	6 811,00	216,00
070.01139	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Montebello	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		135 369,00	95 231,00	27 299,00	6 418,00	2 514,00
070.00690	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Marengo1	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		55 294,00	42 769,00	13 933,00	4 854,00	1 214,00
070.01149	G3	MARINE HARVEST BLGNE-(ex FJORD SEAFOOD)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	68 876,00	manche	SEU Boulogne		47 548,00	26 304,00	15 054,00	4 476,00	705,00
070.00590	B1	MOY PARK FRANCE	HENIN-BEAUMONT	62	Autres industries agro-alimentaires	246 562,00	canal de la deule	SEU Hénin		125 092,00	78 630,00	21 396,00	6 118,00	701,00
070.01242	G4	MALTEUROPP	AIRE-SUR-LA-LYS	62	Autres industries agro-alimentaires		LA LYS	SEU Aire sur la Lys		306 563,00	166 140,00	26 337,00	4 097,00	2 563,00
070.02306	L4	ROXANE NORD	MERIGNIES	59	Fabrication d'autres boissons		La marque			725,00	105,18	210,00	34,26	2,70
070.01226	V3	BRASSERIE DUJCK	JENLAIN	59	Fabrication de bière	44 077,00	Aunelle	SEU Jenlain		55 200,00	39 200,00	18 100,00	2 700,00	

3 489,00	693,00	1 496,00	810,00		Carbone organique total (COT)=940 kg	\"Nombre de jours de prélèvement sur la nappe : 292 - Nombre de jours de rejet sur la station d'épuration : 275 - [23/2/2010 11:12] - [5/3/2010 9:45] - - [8/3/2010 9:2] -
15 174,50	6 153,50	2 278,50	569,63	75,95	Carbone organique total (COT)=5025.53 kg	\"Les augmentations constatées dans les rejets d'eaux usées semblent liées à l'augmentation très sensible des quantités de produits de nettoyage utilisés en 2009 (dues à une augmentation des fréquences de désinfection des locaux). - Nous travaillons actuellement en collaboration avec notre fournisseur de produits de nettoyage pour diminuer cette quantité de produits utilisée, tout en conservant l'efficacité du nettoyage. Le plan de nettoyage sera prochainement revu dans ce sens (objectif : septembre 2010). - [16/3/2010 15:51] -
7 966,00	1 244,00	7 592,00	567,00	69,00		****\"Les variations constatées par rapport à l'année précédente s'expliquent par l'activité du site - [11/3/2010 17:18] - \"calcul: 0.000119*7284*7200 - avec: - 0.000119 - 119mg/MM3 - valeur Stein du 27/11/09 - 7284 = débit nominal du conduit 1 - 7200 = heures fonctionnement annuel - [11/3/2010 17:3] -
1 914,52	3 249,90	1 035,14	533,83	237,11		**\"Informations sur les rendements d'épuration 2009 de la station communautaire d'Houplin Ancoisne non disponibles au moment de la télédéclaration. - Chiffres établis à partir des rendements d'épuration 2008. - [15/2/2010 16:31] - \"Commentaires sur les fiches d'anomalies concernant (P) et (N) : Variations annuelles relatives à la qualité de la matière première et à la modification du portfolio produits finis (cf. commentaire final) - Commentaires sur la fiche d'anomalie (MeS) : variation non significative sur l'année. - Commentaires sur la fiche d'anomalie (DCO) : anomalie automatique de la déclaration injustifiée (ne compare pas les bonnes données) - [15/2/2010 16:12] -
6 810,00	3 918,00	1 287,00	381,00	125,00	Chlorures (Cl total)=621 kg / Sulfates=178 kg	
6 916,40	4 165,53	1 883,57	374,42	128,36		
3 604,61	1 670,76	1 163,18	266,11	35,91		
6 989,40	4 254,19	3 235,76	253,44	88,52		\" Station de pré-traitement: panne de hydrolyseur du 1er mai au 20 aout d'ou mauvaise dégradations des boues et des graisses. - - [5/3/2010 16:40] -
3 727,34	1 936,78	837,08	232,63	52,67		
4 055,48	1 315,60	1 604,46	222,30		Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.087 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=37.09 kg / Hydrocarbures (C total)=14.85 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=6.76 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.89 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.09 kg	****\"Nayant pas de suivi en continu du volume rejeté dans le milieu sur le site. - la valeur renseignée dans ce tableau correspond à une valeur calculée sur la base de la valeur maximale autorisée par notre arrêté soit un rejet de 32m3/h sur une période de 260 jours pour l'année 2009. - [24/2/2010 12:35] - \"Les valeurs renseignées dans ce tableau sont issues d'une extrapolation des résultats obtenus lors de l'analyse annuelle des rejets aqueux par un laboratoire agréé. - Les analyses sont effectuées sur les 5 points de notre arrêté. - Les paramètres à contrôler sont : - * MES - * DB05 - * DCO - * Hydrocarbures totaux - * NTK - * Métaux totaux - * Matières grasses - - Des investigations sont actuellement en cours, car les analyses ont montré une forte augmentation de débit sur l'un de nos point de rejets. Il semblerait que l'appareil de mesure situé sur ce point est doublé les mesures de débits, ce qui explique les fortes augmentations détectées sur les MES ainsi que sur le manganèse. - Les quantités renseignées tiennent compte du dépassement des valeurs sur le point de rejet EP2 lors de l'analyse réalisée en novembre 2009.
3 659,00	338,00	1 432,00	194,00			**\" nombre de jours de rejets moins important 33 jours en 2009 contre 87 jours en 2008 - [5/1/2010 9:20] - \"tableaux D1 et D2 : quantités rejetées liée aux valeurs mesurées et à la durée de déstockage. - - [22/1/2010 9:41] -
2 379,00	256,00	385,00	149,00	76,00	Hydrocarbures (C total)=0 kg	**\" En 2008, la biomasse de notre station d'épuration a fortement été dégradée engendrant des rendements épuratoires médiocres. La cause de ces mauvais résultats, qui n'ont durés qu'une certaine période, était l'utilisation d'un produit de nettoyage non testé et qui a fortement perturbé les analyses faites en station mais n'a jamais été l'origine d'un dépassement de seuil par rapport à notre arrêté préfectoral. En 2009 (après réensemencement de la station), nous avons retrouvé nos rendements épuratoires satisfaisants ce qui explique les écarts de valeurs entre 2008 et 2009. - [29/3/2010 12:39] - \"Tableau D2 : - En 2008, la biomasse de notre station d'épuration a fortement été dégradée engendrant des rendements épuratoires médiocres. La cause de ces mauvais résultats, qui n'ont durés qu'une certaine période, était l'utilisation d'un produit de nettoyage non testé et qui a fortement perturbé les analyses faites en station mais n'a jamais été l'origine d'un dépassement de seuil par rapport à notre arrêté préfectoral. En 2009 (après réensemencement de la station), nous avons retrouvé nos rendements épuratoires satisfaisants
645,00	356,00	154,00	130,00	173,00	Chlorures (Cl total)=963 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg	\" Les eaux sanitaires et pluviales avaient été prises en compte dans le calcul des volumes rejet eau 2007 et 2008. La valeur de cette année 2009 n'intègre pas ces types d'eau, elle considère seulement le volume de rejet d'eau de process. Cela explique la variation des résultats (-5000m3). - - Les résultats liés aux polluants rejetés dans l'eau sont fonction du volume rejet eau annuel. Le volume rejet eau diminue donc la masse émise des polluants diminue. - [30/3/2010 11:11] -
5 421,00	2 787,00	681,00	128,00	29,00	Carbone organique total (COT)=439 kg	\"L'ensemble des valeurs ont diminuées (consommation d'eau, rejet d'eau, déchets) car la production a fortement chuté en 2009: de 10941 à 7591 cette baisse a eu pour conséquence 26 jours de chômage partiel - [1/2/2010 19:18] -
2 684,52	1 989,17	195,30	126,25	1,68		\" Sur les polluants de l'eau usées, nous avons considérablement diminué nos rejets suite à de nombreuses campagnes de sensibilisation du personnel et d'aménagements. - - - [27/1/2010 18:1] -
2 033,48	705,51	1 385,57	110,19	138,34		\" Rejets Station d'épuration plus importants - [17/2/2010 16:53] -
7 303,00	4 230,00	879,50	100,20	9,90		\"Augmentation des masses émises de polluants concernant nos rejets aqueux liée à une augmentation de production. - Masses de polluants émises toujours dans les valeurs limites de notre arrêté préfectoral. - [5/3/2010 10:1] -
428,85	411,95	117,92	59,94	1,99	Chlorures (Cl total)=289268 kg	\" Tableau D2 : - La baisse de nos critères (MES, P, DB05, DCO et azote total) est due à une investissement important sur notre station de prétraitement qui a permis d'améliorer la qualité de nos rejets. - La hausse notre concentration de chlorure est due à une économie d'eau de 17%. - [12/3/2010 15:0] -
1 191,25	904,69	262,07	56,48	23,13	Chlorures (Cl total)=19768 kg	\" Ecart expliqués par : - - Baisse d'activité/production = -14 % sur 2009/2008. - _ dysfonctionnements en début d'année à la station de prétraitement. - - Février/mars, pompe de lavage du tamis rotatif défectueux. - En avril, arrêt de la centrifugeuse suite à un défaut du variateur lors d'un orage. Installation d'un nouveau variateur. - En juin, panne du servo-moteur de la vanne d'entrée du poste de relèvement. Mise en mode dégradé du prétraitement. - - - [15/3/2010 13:32] -
486,59	406,31	133,76	42,72	11,17	Chlorures (Cl total)=10825 kg	\" La légère dégradation de la pollution entrante est due principalement à l'augmentation de la proportion de produit pâte \"liquide\" dans notre volume d'activité. Ces produits sont compte tenu de leur niveau d'affinage des polluants dissous que le poste de dégrillage ne peut piéger. Nous continuons à travailler sur la texture à l'embotage pour diminuer à la source l'origine de ces polluants. - [29/3/2010 18:46] -
418,42	249,89	144,52	39,39	6,49	Chlorures (Cl total)=8502 kg	\" Tableau D1 : - augmentation importante des rejets d'eau lié à une augmentation importante des volumes de production - [19/1/2010 10:41] - - Tableau D2 : - augmentation des rejets de polluant lié à une augmentation des volumes. - - [25/1/2010 11:38] - - [26/1/2010 17:20] - - [26/1/2010 17:35] -
1 125,83	770,57	203,26	39,16	4,63	Chlorures (Cl total)=19013 kg / Sulfates=4865 kg	**\" volume d'activité a diminué par rapport à 2008 - - [15/3/2010 16:5] -
2 943,00	1 661,40	258,10	38,92	24,09		\" Réduction importante sur l'année 2009 de la production dû au contexte économique, d'ou rejet réduit sur 2009. - [11/3/2010 17:25] -
725,00	105,18	210,00	34,26	2,70		\" Pas d'anomalie, déclaration tenant compte des valeurs d'autocontrôle de l'année 2009 - [18/3/2010 17:18] -
296,33	327,48	0,00	22,81			

070.03188	V1	SOLECO	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	59	Autres industries agro-alimentaires		?	SEU Neuville St Rémy		22 035,13	8 898,36	6 358,74	2 340,00	179,76
070.00605	V4	LES BRASSEURS DE GAYANT	DOUAI	59	Industrie agro-alimentaire	105 958,00		SEU Douai		218 736,00	82 026,00	38 279,00	2 253,00	
070.01124	G2	COCA-COLA	SOCX	59	Fabrication d'autres boissons		BIERENDYCK	SEU Bierne		916 709,00	504 917,00	12 253,00	1 990,00	651,30
070.03326	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Marengo2	BOULOGNE-SUR-MER	62	Fabrication d'aliments pour animaux		La Liane	SEU Boulogne		28 596,00	19 617,00		1 773,00	589,00
070.03911	B1	SIMON DUTRIAUX	VENDIN-LE-VIEIL	62	Autres industries agro-alimentaires		canal de la DEULE	SEU Wingles		37 749,00	21 695,00	12 949,00	1 540,00	501,00
070.01087	B1	LE PETIT CUISINIER	VITRY-EN-ARTOIS	62	Autres industries agro-alimentaires		La Deule(Hénin)/La Scarpe(Vitry)	SEU Hénin		25 164,00	22 252,00	14 986,00	1 856,00	151,00
070.01142	G3	FINDUS France (SA)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	54 323,00	Rivière : Liane	SEU Boulogne		37 837,00	19 186,07	4 019,88	1 349,60	197,60
070.01143	G3	REGAL Marée (SAS)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires	19 820,00		SEU Boulogne		5 010,00	4 311,00	1 685,00	1 213,00	143,00
070.01262		SA BIGARD	NOEUX-LES-MINES	62			LOISNE	SEU Noeux les Mines		67 638,00	562,00	1 966,00	1 264,00	737,00
070.01787	G2	LESIEUR GENERALE CONDIMENTAIRE SAS	GRANDE-SYNTHÉ	59	Autres industries agro-alimentaires	62 822,00	Watergang du Noordgraacht	SEU Grande Synthé		135 444,60	87 426,50	5 511,50	1 277,90	199,70
070.01038	L4	JEAN CABY	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE	59	Autres industries agro-alimentaires	281 371,00	deule	SEU Marquette		235 973,00	82 909,00	26 944,00	5 972,00	6 221,00
070.00890	V4	SALAISSONS DU DOUESY	DOUAI	59	Autres industries agro-alimentaires		SCARPE	SEU Douai		12 900,00	6 188,59	2 384,89	689,71	308,60
070.02299	B1	SOUP'IDEALE	ARRAS	62	Industrie agro-alimentaire		La Scarpe	SEU Grimonpont		15 545,10	7 467,19	6 123,68	589,92	72,69
070.01542	G3	CORRUE et Christian DESEILLE (SA Job1)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires			SEU Boulogne		3 397,00	2 731,00	739,00	562,00	
070.01922	L4	LESAGE	CHEMY	59	Viande, abattoirs, équarrissage (industrie de la)		Deule	SEU Gondécourt		11 778,00	5 738,00	2 023,00	604,00	
070.00437	B1	HAAGEN DAZS	TILLOY-LES-MOFFLAINES	62	Industrie agro-alimentaire	141 561,00	Scarpe	SEU Arras		113,29	1 269,30	37,25	492,90	1,58
070.01938	G3	OPALE Seafood (SAS)	PORTEL	62	Autres industries agro-alimentaires		?	SEU Boulogne		4 783,43	3 142,81	1 840,09	468,17	77,35
070.00610	V1	ROYAL CANIN	RUES-DES-VIGNES	59	Fabrication d'aliments pour animaux		l'Escaut	SEU Crévecoeur sur Escaut		13 260,00	7 376,00	916,00	1 083,00	199,00
070.01138	G3	COBOMA (Société)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		La Liane	SEU Boulogne		1 834,00	805,00	658,00	391,00	35,00
070.01136	G3	CME (Coopérative Maritime Etaploise)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		LIANE	SEU Boulogne		1 609,00	1 204,00	787,00	322,00	18,00
070.01183	L4	MAISON JOHANES BOUBEE PRODIS	CHAPELLE-D'ARMENTIERES	59	Industrie des boissons		LA LYS	SEU Armentières		6 690,00	2 413,00	2 880,00	354,00	189,00
070.01162	G3	CONEGAN (SAS)	WIMILLE	62	Autres industries agro-alimentaires		wimereux	SEU Wimille Wimereux		2 215,94	745,98	617,10	217,42	24,09
070.01358	G3	BEURON Vadet (SARL)	BOULOGNE-SUR-MER	62	Autres industries agro-alimentaires		LIANE	SEU Boulogne		2 564,00	646,00	347,00	183,00	10,83
070.01945	B1	LOYEZ SALAISSONS	CARVIN	62	Autres industries agro-alimentaires		la deule	SEU Carvin		3 626,90	2 053,30	752,94	222,61	59,06
070.01146	G3	NUTRITION (SA Continentale)-Wimille 1	WIMILLE	62	Fabrication d'aliments pour animaux		Le Wimereux	SEU Wimille Wimereux		4 827,00	2 980,00	1 609,00	178,00	0,00
070.00559	B1	Fromagerie LE CENTURION	LIBERCOURT	62	Autres industries agro-alimentaires		canal de la Deule	SEU Hénin		3 156,00	1 587,00	441,00	238,00	143,00
070.01072	B1	KAREA	CARVIN	62	Autres industries agro-alimentaires		carvin	SEU Carvin		3 539,72	1 964,34	512,72	198,90	4,18
070.02523	B1	BRIOCHE PASQUIER NORD	AUBIGNY-EN-ARTOIS	62	Autres industries agro-alimentaires		la Scarpe	SEU Aubigny en Artois		3 786,00	611,00	2 522,00	402,00	495,00
070.00436	L4	HEINEKEN	MONS-EN-BAROEUL	59	Fabrication de bière	865 945,00	MARCO	SEU Marquette		197 491,00	76 319,00	116 080,00	1 291,00	8 723,00

205,32	87,10	62,18	21,64	1,69	Aluminium et ses composés (Al)=57.78 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.7 kg / Chlorures (Cl total)=25089.91 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.7 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=4.42 kg / Composés organohalogénés (AOX)=492.84 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.4 kg / Cyanures (CN total)=1.7 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.8 kg / Fer et ses composés (Fe)=62.88 kg / Hydrocarbures (C total)=224.33 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=1.7 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.08 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.7 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.7 kg / Sulfates=5285.26 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6.8 kg	
2 143,86	805,15	378,05	17,83			
9 063,79	5 031,79	117,50	16,75	6,18		<p>^ mes : meilleur resultat grace a optimisation de l'injection des coagulants et floculants avant flottateur . - azote global : augmentation par rapport à l'année precedente mais qui reste dans les ,ormes en sortie usine -L'écart observé sur l'azote a été révéifié car effectivement trop important et nous avons détecté une erreur sur la valeur enregistrée . la valeur exacte est 1990 kg , ce qui reste donc un écart normal par rapport aux années precedentes vu l'évolution de l'activité . - - [14/4/2010 10.40] -</p>
251,64	186,36		15,60	5,42	Chlorures (Cl total)=19817 kg	^ Forte diminution des consommations d'eau et donc des rejets suite à un investissement réalisé courant 2008. - - [3/3/2010 14.24] -
354,84	216,95	128,20	14,63	4,86	Chlorures (Cl total)=64169 kg	^ Le volume d'eau consommée et les flux de pollution ont diminué en 2009 par rapport à 2008 car nous avons investi mi 2008 dans un nouveau système de décongélation ayant permis de rationner fortement la consommation en eau. - [15/3/2010 19.44] -
226,48	218,07	142,37	11,88	1,00		^ Ceci est dû au transfert de l'entreprise sur Vitry en Artois - [19/3/2010 14.44] et au changement de notre station de traitement de rejet incluant une diminution de notre charge polluante. - [19/3/2010 14.46] -
332,97	182,27	38,59	11,88	1,82	Chlorures (Cl total)=3615 kg	<p>Pour le tableau D2, un gros travail de réduction des concentrations de rejet a été réalisé sur le site au cours de l'année 2009. Réduction de la pollution à la source et mise en place d'un système de coagulation et de floculation sur notre station de prétraitement. - [8/4/2010 8.50] - [8/4/2010 8.51] -</p> <p>^ Je fais suite à la demande de révision émise le jeudi 25 mars 2010 demandant une explication sur l'augmentation de la pollution de l'eau. Après vérification, il y a bien eu une erreur lors de la première saisie du formulaire D2. En effet, la pollution de l'eau sur le site de Findus France Boulogne-sur-Mer a significativement diminuée au cours de l'année 2009. Un gros travail de réduction des pollutions à la source, permettant de diminuer les concentrations des rejets avant station de pré-traitement a été réalisé. Nous avons aussi mis en place un système de coagulation et de floculation sur notre station de prétraitement permettant une meilleure capture des polluants avant rejet vers le milieu récepteur. - [8/4/2010 9.3] -</p>
44,09	40,95	16,18	10,67	1,32	Chlorures (Cl total)=3597 kg	^ TABLEAU D2: les chiffres s'expliquent par une augmentation des volumes par rapport à l'an passé - [5/3/2010 11.47] - [5/3/2010 12.16] - [5/3/2010 12.17] -
662,85	5,56	19,27	10,36	7,22		^ Les effluents de la SA BIGARD ont été traités du janvier au mars 2009 par l'ancienne station communale de la ville de Noeux les Mines - Depuis avril 2009 la SA BIGARD traite les effluents dans sa propre station (rachetée à la ville de Noeux les Mines) - Les déclarations 2008 et 2009 ne sont pas donc pas comparables - [4/3/2010 15.30] - - [4/3/2010 16.13] -
1 248,00	824,55	51,32	9,46	1,40	Chlorures (Cl total)=19407.5 kg	<p>****\ Changement de polymère utilisé en station de pré-traitement. - [12/3/2010 8.51] -</p> <p>^ L'augmentation de 1.1T à 1.7T est liée à l'augmentation de production entre 2008 et 2009 qui entraine un nombre d'analyses plus important. - -</p> <p>^ D2: Azote - Nous avons changé le polymère utilisé dans notre station de prétraitement. - - [12/3/2010 9.10] -</p>
1 765,08	683,42	229,37	6,17	21,15		
126,43	60,75	23,55	5,46	2,94		^ Les masses émises retenues sont déterminées selon une moyenne des mesures effectuées sur 4 échantillons annuels, ce qui explique la différence entre les valeurs retenues pour 2008 et 2009. - [9/3/2010 14.52] -
145,41	71,16	58,13	5,22	0,63		
29,89	25,94	7,09	4,95		Chlorures (Cl total)=3718 kg	^ Augmentation de la production - [17/3/2010 17.10] -
108,52	54,12	18,84	4,47			^ Les valeurs des rejets ont été calculées suite à une campagne de rejet faite du 8 au 15 mai 2009. - On a ainsi obtenu une valeur moyenne de pollution quotidienne. - Cette valeur a été multipliée par le nombre de jours travaillés dan l'année - [11/3/2010 15.7] -- [11/3/2010 15.8] -
1,06	12,57	0,37	4,34	0,01		^ Tableau D1: les rejets d'eau vers la STEP d'Arras n'ont lieu que lorsque nous avons un souci sur notre STEP, et que nous activons la convention de déversement. - Selon les années ces envois sont nuls ou faibles, et sont de quantité et qualité différentes d'une année sur l'autre. - Tableau D2: DB05, MES,P: le logiciel compare des valeurs I sur une année avec des valeurs R sur une autre ce qui génère à tort des anomalies. - [12/3/2010 13.29] - - [12/3/2010 13.31] - [12/3/2010 13.34] -
42,09	29,86	17,66	4,12	0,71	Chlorures (Cl total)=55003.28 kg	^ Données 2009 provenant du rapport d'exploitation véolia 2009. - [19/2/2010 15.27] -
47,60	57,00	5,92	3,65	1,00	Composés organohalogénés (AOX)=2.8 kg	^ concernant résultat MES 2008 : erreur de saisi (bon résultat : 421) - [1/3/2010 11.8] - -
16,14	7,65	6,32	3,44	0,32		
14,16	11,44	7,56	2,83	0,17		<p>****\ Pour la production annuelle de l'établissement : - nous prenons en compte notre fabrication de poche de gel qui représente une consommation d'eau sur l'année de 570 m3 - [19/3/2010 13.23] -</p> <p>^ NOUS N AVONS PAS TROUVE LE CODE POUR LE NITRATE ALORS ON A SELECTIONNE LE NICKEL - [16/3/2010 13.50] -</p> <p>^ 303 = NB DE JOURS TRAVAILLES - NOUS VOUS SIGNALONS QUE NOTRE STATION DE PRETRAITEMENT A ETE ARRETEE 139 JOURS SUR L ANNEE 2009 - [16/3/2010 13.56] -</p>
63,12	23,18	28,65	2,54	1,29		^ Tableau D1: La valeur 2008 est la consolidation entre les consommations et le relevé hebdomadaire rejets: imprécision et certainement erroné. La valeur 2009 est très fiable et basée sur la plus grande valeur. - - Tableau D2: pas de remarque particulière , les données proviennent des mesures. - [27/2/2010 17.55] -
20,39	7,31	6,05	1,89	0,16	Chlorures (Cl total)=899.1 kg	^ Il y a une fluctuation dans les résultats eau et déchet - en partie due à une baisse d'activité. - Nous travaillons comme prestataire de service dans le conditionnement. Nous ne travaillons pas toujours le même produit selon le même conditionnement origine cela peut également expliquer ces fluctuations. - - [2/3/2010 9.4] - - [2/3/2010 9.5] -
22,56	6,14	3,33	1,61	0,10	Chlorures (Cl total)=1263 kg	
31,46	19,87	7,12	1,59	0,34	Chlorures (Cl total)=7383.09 kg	^ D2 :- azote : diminution de la teneur en azote des eaux usées , meilleur rendement de la station d'épuration : 72.1 % en 2008 => 79 % en 2009 - [24/2/2010 14.57] - -
44,41	29,20	15,77	1,55	0,00		^ mise en place de réduction des eaux industriel ainsi q'un tamis rotatif sur les eaux usée de process avant deversement a la station de Wimeroux - - [26/2/2010 17.18] -
28,40	15,55	4,19	1,52	0,94	Chlorures (Cl total)=461 kg	^ Concernant les variations de consommation d'eau, de rejets de chlorures, de phosphore et d'azote, nous avons d'une part augmenté notre parc machine et d'autres part nous avons revu nos protocoles de nettoyage ce qui induit une augmentation des volume rejeté. - - Pour la diminution du taux de MES: Nous avons revu nos protocoles de production et de nettoyage afin de limiter les rejets de matière à l'égoût. Nous avons aussi mis en place un entretien régulier de nos déboueurs - - [15/3/2010 14.42] -
30,71	19,00	4,85	1,42	0,02	Chlorures (Cl total)=3014.85 kg	
21,96	4,09	16,14	1,37	3,47		^ Tableau D1 , - Consommation d'eau supérieure à l'année 2008 du à l'utilisation d'une laveuse de plaque, donc plus de rejet annuel. - - Tableau D2, - Valeur supérieure à l'année 2008 du à plus de rejet et a un moim bon rendement de notre station de prés traitement. - - Concernant les valeurs saisie en 2008 pour les polluants Zinc, Cadmium, Mercure, Plomb et Hydrocarbure (erreur de saisie valeur EP) ce tableau concerne uniquement les rejets industriels et non pas les valeurs rejets des eaux pluvial - - [11/2/2010 17.17] -
1 477,23	629,10	988,19	1,33	29,66		

27.24	14.85	6.49	1.21	0.16		**\ La consommation d'eau est plus élevée en 2009, certaines valeurs de polluants sont donc plus élevées qu'en 2008. - [29/1/2010 17:5] -
259.32	170.87	7.20	1.05	0.01		\ Tableau D2 : les performances de la step ont été meilleures qu'en 2008. - [5/3/2010 14:29] -
1 021.15	126.59	82.67	0.80	0.95		\ La baisse importante de MES et DCO est due à l'arrêt de l'agitation dans la fosse de récupération des eaux usées fin 2008. - [17/2/2010 17:7] -
41.96	6.00	2.90	0.58	0.01	Hydrocarbures (C total)=3.43 kg	\ Concernant la gestion des eaux, nous avons pris les valeurs du BA de l'autocontrôle réalisé par IPL. Ces valeurs tout en étant dans les normes peuvent faire varier subtilement les résultats du fait de la méthode qui est une estimation. - - - Concernant les autres points, nos activités ayant baissées d'au moins 20 % en 2009, les pollutions pour la plupart, s'en retrouvent diminuées, ainsi que les consommations. - [16/3/2010 16:44] -
53.84	25.32	13.60	0.44	0.24		
41.98	12.42	10.31	0.40	0.07	Chlorures (Cl total)=1458 kg	\ Modification des cycles de production (5*8=>3*8) - Modification des prises d'échantillon - Modification des installations des eaux usées (débitmètres, poste de relevage) - [17/3/2010 10:50] -
5.39	1.47	1.48	0.20	0.07		\ estimations annuelles basées sur une analyse 24h des rejets, effectuée dans le cadre de notre convention de déversement des eaux usées et pluviales au réseau d'assainissement public avec la CAD de la ville de Douai. - [4/3/2010 15:25] -
7.09	4.30	1.05	0.12	0.11		\ Erreur de saisie l'année dernière au niveau du Phosphore et de l'Azote. - les concentrations pour ces deux paramètres étaient 29KG pour le P et de 27 Kg pour l'azote. - Pour les autres paramètres la différence s'explique par la diminution du volume rejeté et donc la diminution des flux. - [17/3/2010 9:50] -
17.06	2.15	1.75	0.10	0.05	Hydrocarbures (C total)=8 kg	\ Tableau D2 : le fonctionnement de la station d'épuration à été moins efficace en 2009 vs 2008. QQ problèmes liés au vieillissement de l'installation sans toutefois dépasser les limites prescrites. - [1/3/2010 11:17] - - [4/3/2010 12:20] -
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Chlorures (Cl total)=1373 kg	- La modification des cycles de production afin de répondre à la demande de nos Clients durant cette période de crises a entraîné une augmentation de la concentration en DCO. Les valeurs à la baisse en MES et ClF sont aussi liées aux évolutions de cycles (batch plus petit) ainsi qu'à une proportionnalité des produits fabriqués différente.
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Hydrocarbures (C total)=6.6 kg	\ Production plus importante. - Plus rajout d'une nouvelle ligne. - [28/1/2010 9:35] -
			0.00	0.00	Carbone organique total (COT)=84762 kg	
			0.00			
		27 692,00				\ Nous avons effectué plus de recyclage que l'année précédente - [5/3/2010 14:54] -
28 512,00	19 081,00	8 630,00			Chlorures (Cl total)=6591 kg	\ L'augmentation de ces valeurs est due à l'augmentation des consommations d'eau et donc du volume traité. - [1/3/2010 15:38] -
		5 590,00				\ Un nouvel atelier a été démarré courant 2008 avec un consommation d'eau en rapport avec l'activité de 2008. - - [5/3/2010 16:54] -
22 641,00	16 469,00	3 742,00				
2 899,40	358,90	704,10				\ Tableau D2: évolution positive entre 2008 et 2009 grâce à des travaux d'agrandissement de la station d'épuration interne. Amélioration du traitement. - [5/3/2010 12:27] -
3 150,00	2 561,00	476,00		95,00	Chlorures (Cl total)=917 kg	
327,19	194,69	164,87				\ Le poste du responsable technique de notre société ayant été vaquant une grande partie de l'année 2009 il n'y a pas eu d'analyse sur l'azote et le phosphore cette année. - Juste un contrôle inopiné, mais qui risquerait de fausser les résultats si il était saisi. - [26/3/2010 11:34] - [30/3/2010 8:45] -
1 052,69	562,90	109,06				
179,10		90,50				**\ diminution du volume d'eau rejeté car conso du site en diminution et travail sur les tours de refroidissement - [29/3/2010 14:40] - \ MES : pas de commentaire particulier - DB05 : erreur de déclaration pour 2008 ; en effet, cette analyse est réalisée une fois par mois, donc les résultats 2009 ne peuvent pas être représentatifs - [29/3/2010 14:45] -
372,91	193,70	5,29		0,11		\ Bilan 2009 correspondant au réel relevé et analysé chaque jour de production. Les paramètres sont indiqués en kg de pollution pour un an de production. - [23/3/2010 11:46] - - Pour ce qui concerne les données 2009 de GUIOT à Fresnes sur Escaut, celles-ci sont correctes. ceux sont les résultats de 2008 qui ne sont pas représentatifs.
289,50	108,00	4,30				
		2,00				**** Pour les émissions polluantes dans l'eau, les résultats d'analyses annuelles sont conformes mais le formulaire ne nous permet pas d'indiquer les résultats d'analyses réalisés par un laboratoire agréé conformément à notre arrêté préfectoral. Les résultats sont conformes. Conformément à notre arrêté préfectoral, nous communiquons ces résultats à notre inspecteur DIRE. - Pour l'air, le site n'est pas soumis à une surveillance des émissions atmosphériques. Idem pour le sol. - [24/2/2010 12:46] -
		0,16				
		0,00			Chlorures (Cl total)=4741 kg	**\ Cette friteuse est en cours de demande d'autorisation d'exploiter. La date d'exploitation notée représente la date de dépôt du dossier. - [15/3/2010 8:38] -
		0,00				\ Prélèvement d'un réseau de distribution : estimation car le compteur regroupe les 2 sites : Ardo Violaines et Ardorigo SAS. - [1/3/2010 8:58] -
39 668,00					Les rejets de DCO ont chuté car l'exploitant a mis en place une installation de pré-traitement de ses rejets.	En ce qui concerne les autres polluants (DBO, MES, Ntotal etc...), l'exploitant ne les a pas déclaré les années précédentes et ne les déclare pas cette année car ils sont en dessous des seuils de déclaration GEREPE.
9 497,30	3 150,87					**\ Flux en MES, azote et phosphore inférieurs aux seuils de l'arrêté du 31 janvier 2008 - [24/2/2010 9:50] -
0.00						**\ Tableau non renseigné car les émissions sont inférieures aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 31/01/2008 - [31/3/2010 17:1] - [24/2/2010 17:2] - \ Tableau D1: évolution des activités de production à la baisse - [31/3/2010 17:12] -
					Chlorures (Cl total)=19750 kg	****\ Rejets totaux = 1153m3 vers la STEP d'Houplin Ancoisne puis la Deule. (rejets issus du traitement de l'eau: diminution par rapport à N-1 car changement des adoucisseurs primaires) - Les rejets issus du nettoyage du filtre et les égoutures d'usine (167) sont récupérés dans une fosse et pompés et envoyés à la STEP d'Arras puis le Scarpe - [3/2/2010 17:54] - - [11/2/2010 11:39] - - [19/2/2010 11:11] - - [19/2/2010 11:17] - \ Tableau D1: changement des adoucisseurs primaires car étaient surdimensionnés - [19/2/2010 11:14] - [19/2/2010 11:15] - - [19/2/2010 11:18] -

Eau - Mécanique, traitement des surfaces

Gidic	Subdi	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_ini	dbo5_ini	mes_ini	ngl_ini	p_ini
070.00619	V3	Acument (ex TFS) (ex VBF)	FOURMIES	59	Traitement de surface	107 741,00	La Planchette			6 195,00		559,61	7 801,00	
070.00638	V2	VALDUNES	TRITH-SAINT-LEGER	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		Canal de l'Escaut			0,00	0,00	16 625,40	3 423,55	147,20
070.00955	G2	ARCELOR Mardyc	GRANDE-SYNTHÉ	59	Mécanique, traitements des surfaces		bassin maritime du port de Dunkerque			30 107,60		2 330,70	2 894,60	25,67
070.00832	V2	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBIL	MAUBEUGE	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		La Flamenne			3 004,00	285,00	1 818,00	2 352,00	448,00
070.00636	G2	VALEO Systèmes Electriques	ETAPLES	62	Composants électroniques (fabrication de)	36 034,00	Fossé Valigot puis la Canche			2 908,00	314,00	480,00	971,00	40,00
070.02731	V2	TOYOTA M.M.F.	ONNAING	59	Mécanique, électrique, traitement de surface	237 567,00	Escaut			6 936,90	812,40	1 737,70	900,60	173,80
070.00830	V2	PSA Peugeot Citroen Val (ex- UMV ou SMAN)	VALENCIENNES	59	Assemblage, montage		Escaut			3 614,33	191,28	409,12	525,67	101,64
070.01833	V3	MYRIAD	MAUBEUGE	59	Application de peinture	548 256,00	Sambre			1 125,00		765,00	379,00	6,80
070.04217	V3	JEUMONT ELECTRIC	JEUMONT	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		0			1 476,49	133,62	402,91	244,88	12,17
070.00829	B2	FRANCAISE DE MECANIQUE SNC	HAISNES	62	Mécanique, traitements des surfaces	734 410,00	Canal d'Aires	SEU Douvrin		248 925,00	104 717,00	4 097,00	21 388,00	34,00
070.03347	G1	EUPEC FRANCE (site de Sollac)	GRANDE-SYNTHÉ	59	Application de peinture	9 550,00	mer					740,00	100,00	4,30
070.01173	L2	VG GOOSSENS	MARCOQ-EN-BAROEUL	59	Imprimerie, presse, édition					596,70	209,00	229,50	76,50	
070.00584	G3	SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEMS (SAS)	CALAIS	62	Assemblage, montage		??	SEU Calais Monod		33 616,00	5 348,00	2 292,00	6 303,00	
070.01061	V2	CLOVAL (ex ALCOLOR)	QUIEVRECHAIN	59	Traitement de surface		Fossé de l'Emblise			805,00		99,97	47,77	3,16

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
6 195,00		559,61	7 801,00		Aluminium et ses composés (Al)=9.67 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.744 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=3.07 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=8 kg / Fer et ses composés (Fe)=40.713 kg / Fluorures (F total)=377.34 kg / Nickel et ses composés (Ni)=125.41 kg / Zinc et ses composés (Zn)=260 kg	*\ Tableau D1 : - La mesure de l'eau industrielle rejetée 51742 est maintenant mesurée et relevée, directement en sortie de notre station, elle est à dissocier de la valeur prélevée qui est de 101614. - Tableau D2 - Les valeurs saisies l'an dernier sont erronées: - Cuivre (Cu) 2008 mesure 10.3 au lieu de 0.03 - Azote total 2008 Mesure 5658 au lieu de 7801 - Fluorure 2008 Mesure 294,4 au lieu de 0,85 - Cyanure il n'y a pas de mesure du Cyanure en 2009, des mesures seront mises en place en 2010. - - Pour les autres valeurs nous n'avons pas analysées à ce jour les variations. - MES, Chrome, Nickel, CrVI, Zinc - Un audit de notre station est prévue cet année en 2010, pour comprendre les raisons de ces variations - - A savoir que l'activité industrielle a été ralentie au premier trimestre 2009 - - [9/3/2010 19:25] - - Azote 2008 = 5658 et azote 2009 = 7801
0,00	0,00	16 625,40	3 423,55	147,20	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.977 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=21.9 kg	*****\ Constat d'une baisse des quantités prélevées et rejetées dans les eaux de surface par rapport à 2008 à cause d'une baisse d'activité du Traitement Thermique, unique utilisateur de cette source d'approvisionnement. - [26/2/2010 16:33] -
30 107,60		2 330,70	2 894,60	25,67	Aluminium et ses composés (Al)=5.1 kg / Arsenic et ses composés (As)=1.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=338470 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.2 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=6.6 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.17 kg / Etain et ses composés (Sn)=53.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=627.3 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=96.9 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.55 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=89.9 kg	*\ Pour les paramètres de rejets dans les eaux, beaucoup d'analyses ont été prises en compte car légèrement supérieures au seuil de détection donc quantité renseignée plus importante - - Pour les autres valeurs (déchets, émissions atmosphériques, ...) la baisse de l'activité du site explique la majeure partie des écarts - [10/2/2010 15:33] - - [12/2/2010 17:0] - - [12/2/2010 17:47] -
3 004,00	285,00	1 818,00	2 352,00	448,00	Aluminium et ses composés (Al)=10 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2 kg / Etain et ses composés (Sn)=7 kg / Fer et ses composés (Fe)=24 kg / Hydrocarbures (C total)=11 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=54 kg / Zinc et ses composés (Zn)=36 kg	**\ Le site produit de l'eau industrielle à partir des eaux pluviales. En 2009, la consommation d'eau en provenance d'eau de pluie a été de 51 586 m3. Le total d'eau consommée est donc de 233 468 m3. - [11/2/2010 18:25] - \ Section EAU : - - Tableau D1 : la réduction du volume annuel rejeté est liée à la baisse importante d'activité entre 2008 et 2009 (production en baisse de 37%). - - Tableau D2 : - Paramètres DCO, DBO5, Hydrocarbures, Azote total : les baisses observées sont liées à la baisse importante d'activité entre 2008 et 2009 (production en baisse de 37%). - - Paramètres Manganèse, Cuivre, Aluminium, Etain : les valeurs mesurées chaque année sont faibles, d'où des écarts relatifs importants en pourcentage. - - Paramètre Chrome : pas d'écart - - Paramètre Nickel : Il s'agit d'un oubli dans la déclaration 2008. - - [16/3/2010 18:40] -
2 908,00	314,00	480,00	971,00	40,00	Aluminium et ses composés (Al)=16 kg / Chlorures (Cl total)=10509 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.6 kg / Hydrocarbures (C total)=63 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.33 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.33 kg / Sulfates=1421 kg	**\ Il s'agit du volume en sortie de notre station de traitement biologique - [3/3/2010 14:55] - \ Pas de commentaires sur les tableaux D1 et D2. Il s'agit de fluctuations d'activités. - - [4/3/2010 17:40] - - [15/3/2010 16:49] -
6 936,90	812,40	1 737,70	900,60	173,80	Aluminium et ses composés (Al)=28.6 kg / Ammoniac (NH3)=70 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.21 kg / Chlorures (Cl total)=24634.8 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.19 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.76 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.06 kg / Cyanures (CN total)=0.15 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.9 kg / Fer et ses composés (Fe)=28.6 kg / Fluorures (F total)=886.3 kg / Hydrocarbures (C total)=34.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=11.5 kg / Nickel et ses composés (Ni)=43.1 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.14 kg / Zinc et ses composés (Zn)=43.9 kg	*\ Tableau D1 : la production d'eau recyclée sur site explique la baisse importante. - Tableau D2 : Ammoniac, la hausse peut s'expliquer par la non conformité déclarée à la DREAL en août. Les températures faibles en hiver ont également perturbées le fonctionnement du bassin biologique. - [12/3/2010 16:53] -
3 614,33	191,28	409,12	525,67	101,64	Aluminium et ses composés (Al)=1.992 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=1.66 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.66 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.325 kg / Fer et ses composés (Fe)=2.66 kg / Hydrocarbures (C total)=29.04 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.98 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.99 kg / Plomb et ses composés (Pb)=7.638 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.645 kg	*\ Tableau D2 : les valeurs en MES et DCO ont baissé suite au différend d'effluents due à la fermeture de site en début d'année ; cependant les valeur en azote et phosphore ont augmenté du fait du souci sur le traitement final de la STEP (biologie et charbon actif) qui ont été long à être rétabli (inertie importante) - - - [17/3/2010 16:10] -
1 125,00		765,00	379,00	6,80	Fer et ses composés (Fe)=36 kg / Hydrocarbures (C total)=33.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.4 kg	
1 476,49	133,62	402,91	244,88	12,17	Cadmium et ses composés (Cd)=0.009 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.012 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.367 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.133 kg / Fer et ses composés (Fe)=15.9 kg / Hydrocarbures (C total)=10.27 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=3.7 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.364 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.052 kg / Zinc et ses composés (Zn)=8.531 kg	*****\ Ce volume correspond au total des rejets d'eaux industrielles. Les valeurs sont théoriques dans la mesure ou sur quelques semaines, nous avons eu des défaillances du système de comptage. Par contre, nous avons mêlées à ces eaux industrielles, des eaux pluviales. Nous ne pouvons pas actuellement mesurer le niveau de ces eaux de pluie car l'air est imprécise. - [10/3/2010 17:31] - Pour ce qui concerne les rejets via une station d'épuration au terme de la convention qui lie JEUMONT Electric (AREVA), c'est JSPM qui évacue les rejets du réseau séparatif vers une station d'épuration tandis que JEUMONT Electric rejette dans la Sambre. - [12/3/2010 7:24] - \ Sur le fer, nous n'avons pas d'explication sur cette variation - [12/3/2010 8:42] - \ L'entreprise JEUMONT Electric ne prélève pas d'eau, elle est alimentée par la société JSPM (AREVA) avec laquelle elle a une convention. - [11/3/2010 18:58] - \ TABLEAU D2 - Pour les différents composants : - Plomb et Cadmium, nous avons beaucoup de valeurs en dessous des seuils de détection, difficulté de prise en compte. - Cuivre, Fer, hydrocarbures, Nickel, manganèse, zinc, pas de justifications spécifiques des écarts par rapport à l'année passée. - [12/3/2010 9:16] -
2 414,57	1 026,23	38,10	183,94	0,22	Aluminium et ses composés (Al)=485 kg / Chlorures (Cl total)=61666 kg / Chrome et ses composés (Cr)=10 kg / Composés organohalogénés (AOX)=37 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=10 kg / Etain et ses composés (Sn)=10 kg / Fer et ses composés (Fe)=32 kg / Hydrocarbures (C total)=519 kg / Plomb et ses composés (Pb)=10 kg / Zinc et ses composés (Zn)=7 kg	*\ AOX : nous avons eu des dépassement en 2008. - [12/3/2010 9:27] - - Zn ; Al ; Cu ; Pb ; Sn ; Cr ; Fe : La méthode de calcul utilisée est : - Flux annuel = ((Flux jour. (moy. an.) _ Flux jour. (moy. mens. réf.)) / 2) x 365 j - DBO5 : nous avons eu de nombreux dépassement sur la DBO5 des actions sont en cours pour réduire ces dépassements. - [12/3/2010 9:35] -
596,70	209,00	229,50	76,50	4,30	Hydrocarbures (C total)=61 kg	*\ Ces anomalies sont dues à des variations de production entre l'année précédente et l'année courante. - [11/2/2010 18:47] -
302,54	52,41	21,54	51,68		Aluminium et ses composés (Al)=32.47 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2674 kg / Chrome et ses composés (Cr)=24.83 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.382 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.0955 kg / Fer et ses composés (Fe)=229.2 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=10.314 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.438 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.528 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.6303 kg	*\ Tableau D1 et D2 : - Augmentation du débit rejeté vers la station d'épuration (soit 80M3/J au lieu des 40 m3/J de l'an dernier.) - De ce fait, à concentration quasi égale, le volume de polluants rejeté a augmenté. - - - [11/3/2010 14:49] - - [11/3/2010 16:28] -
805,00		99,97	47,77	3,16	Aluminium et ses composés (Al)=1.4 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=4091 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.23 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.24 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.18 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.09 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.34 kg / Sulfates=2873 kg / Zinc et ses composés (Zn)=14.57 kg	*\ D1 : baisse activité - - D2 : - Azote total: différence peu importante ramené au volume annuel - - Chlorures: Paramètre vérifié au cours de l'année 2008 et donc valeur année précédente repris sur une partie 2008 - - DCO: Amélioration de certains paramètres entrainant une accentuation de la DCO mais en dessous des valeurs de l'arrêté - - Cr:différence peu importante ramené au volume annuel - - P: Accident durant année 2009 vu avec la DRIRE - - Al: différence peu importante ramené au volume annuel - - Zn: Investissement pour améliorer les rejets de zinc - - Ni: différence peu importante ramené au volume annuel - - Cu: différence peu importante ramené au volume annuel - - DBO5: paramètre non demandé dans l'arrêté préfectoral - - - [12/3/2010 13:41] -

070.01055	V2	SEVELNORD	LIEU-SAINT-AMAND	59	Assemblage, montage	185 506,00	ESCAUT	SEU Roeux	51 396,00	14 081,00	10 475,00	3 783,00	236,50
070.00630	V2	ACUMENT SAS ex Textron fastening Systems	VIEUX-CONDE	59	Usinage		ESCAUT	SEU Fresnes sur Escaut 2	5 910,50	2 031,10	243,73	1 096,79	24,37
070.00677	V4	Société Nouvelle WM - Site de Douai	DOUAI	59	Usinage		SCARPE	SEU Douai	7 241,50	3 122,00	2 990,40	791,95	75,20
070.00747	V4	ALLEVARD REJNA AUTOSUSPENSIONS	DOUAI	59	Traitement de surface		scarpe	SEU Douai	2 686,24	426,90	507,22	610,92	
070.03193	G2	SIB	SAINT-LEONARD	62	Imprimerie, presse, édition		la liane	SEU Boulogne	2 661,00	1 080,00	336,00	540,00	31,00
070.00982	V4	IMPRIMERIE NATIONALE	FLERS-EN-ESCREBIEUX	59	Imprimerie, presse-édition, photographie	22 821,00	La Scarpe	SEU Douai	3 505,00	837,00	2 772,00	486,00	144,00
070.00570	L4	MOTTEZ	ERQUINGHEM-LYS	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		LA LYS		127,26	45,05	10,16	3,27	44,49
070.02443	L4	YKK FRANCE	SECLIN	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		HOUPLIN ANCOISNE	SEU Houplin	7 565,20	885,10	782,40	160,00	4,90
070.01062	G2	ALCATEL	CALAIS	62	Fils et câbles électriques (fabrication de)		mer	SEU Calais Monod	851,00	144,00	378,00	144,00	16,00
070.00601	V2	QUANTUM INTERNATIONAL	MARLY	59	Traitement de surface		La Rhonelle		72,60		12,53	0,92	0,87
070.00684	L4	GRISS	ARMENTIERES	59	Mécanique, électrique, traitement de surface		La Lys		3,22	0,10	0,84	0,60	0,44
070.02552	L4	FUJIFILM	VILLENEUVE-D'ASCQ	59	Laboratoires photographiques		Rivière La Marque	SEU Villeneuve d'Ascq	114,00	71,00		58,00	
070.02652	L4	VERBRUGGE CHROME (ex VERBRUGGE NICKEL)	LILLE	59	Traitement de surface	2 144,00	canal de Roubaix	SEU Marquette	282,11			420,00	21,26
070.01179	L2	VOIX DU NORD (La)	MARCQ-EN-BAROEUL	59	Imprimerie, presse, édition	7 395,00	La Marque	SEU Marquette	4 229,00	1 253,00	1 289,00	417,00	40,00
070.00711	V1	SASA	CATEAU-CAMBRESIS	59	Application de peinture	3 095,00	SELLE	SEU Le Cateau	995,00	183,00	140,00	38,00	0,26
070.02772	V4	INOPLAST	FLERS-EN-ESCREBIEUX	59	Traitement de surface	14 898,00	Scarpe	SEU Douai	728,00	330,00	554,00	18,00	0,41
070.01289	V3	NEXANS France	JEUMONT	59	Fils et câbles électriques (fabrication de)		sambre		0,14	0,19	0,03	0,01	0,00
070.00960	L2	LASSARAT	SECLIN	59	Application de peinture	2,00	la Deûle	SEU Houplin	0,10	0,01	0,03	0,00	0,00
070.00522	V2	ALSTOM TRANSPORT SA	PETITE-FORET	59	Mécanique, électrique, traitement de surface	2 647,00	Escaut		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
070.00798	B3	ENERSYS (ex HAWKER) (ex OLDHAM)	ARRAS	62	Piles électriques et accumulateurs (fabrication)				10 773,58		5 705,25		

470.05	135.58	99.30	31.38	1,79	Aluminium et ses composés (Al)=9.1 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.45 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=1.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=19 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.54 kg / Cyanures (CN total)=0.9 kg / Etain et ses composés (Sn)=2.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=54.7 kg / Fluorures (F total)=273.5 kg / Hydrocarbures (C total)=46.9 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=8.2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=26.5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=29.3 kg	^ En 2009 SEVLNORD, à du scadapté à la chute de la demande du marché automobile des monospaces et utilitaires. - Pour scadapter à cette chute du marché SEVLNORD a du réduire sa production globale de 72 033 véhicules pour 2009 contre 149 378 en 2008. - - Au vu de ces évènements toutes les consommations et les rejets ont été impactés. - - [9/3/2010 17:11] -
56.01	19.92	2.40	10.55	0,23	Aluminium et ses composés (Al)=0.203 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.203 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.203 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.507 kg / Cyanures (CN total)=0.203 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.101 kg / Fer et ses composés (Fe)=34.52 kg / Fluorures (F total)=13.202 kg / Hydrocarbures (C total)=2.031 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.48 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.203 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.117 kg	^ En général, les valeurs 2009 des tableaux D2 , F , N1 et N2 sont plus faibles qu'en 2008.La baisse d'activité de notre site courant 2009 en est la cause. - [11/3/2010 15:54] -
70.97	30.64	29.53	6.27	0,72		^ Toutes les variations sont issues des baisses de productions (crise industrielle secteur automobile) - - [12/3/2010 17:48] -
26.33	4.19	5.01	4.83		Aluminium et ses composés (Al)=2.62 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.33 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.41 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1.84 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.55 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.29 kg / Fer et ses composés (Fe)=30.69 kg / Hydrocarbures (C total)=217 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.04 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.63 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.7 kg / Zinc et ses composés (Zn)=12.82 kg	^ La baisse des valeurs 2009 par rapport à 2008 est essentiellement due à la diminution de l'activité du site pour l'année 2009. - [2/3/2010 17:13] -
23.42	10.26	3.23	4.75	0,29	Cuivre et ses composés (Cu)=0.27 kg / Hydrocarbures (C total)=140 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.04 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.3 kg	^ LES VARIATIONS PROVIENNENT DE LA BAISSSE D'ACTIVITE IMPORTANTE 2009 - [8/3/2010 16:43] - - [12/3/2010 14:32] -
34.35	8.22	27.38	3.85	1,37	Aluminium et ses composés (Al)=6.565 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.009 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.06 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.465 kg / Fer et ses composés (Fe)=9.155 kg / Hydrocarbures (C total)=33 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.00443 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.208 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.088 kg / Zinc et ses composés (Zn)=4.415 kg	^ Pour les résultats du tableau D2, ceux-ci ont été contrôlés. Les valeurs indiquées sont le résultats des calculs effectuées selon la même méthode que pour l'année précédente, à partir desrésultats des analyses effectuées tout au long de l'année(4 analyses sur une durée de 24 heures, une par trimestre et 24 analyses ponctuelles, 2 par mois. - - [9/3/2010 17:29] -
127.26	45.05	10.16	3.27	44,49	Aluminium et ses composés (Al)=0.1403 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.02377288 kg / Composés organostanniques (Sn)=0.0053025 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.00521413 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.27 kg / Fluorures (F total)=0.2386 kg / Hydrocarbures (C total)=0.68 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01034 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.00486 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.0689 kg	^ VALEURS RELEVÉES PAR LA SOCIETE CERECO - (ECHANTILLONS EAUX) - [25/2/2010 14:50] - -
71.65	8.66	7.67	1.45	0,05	Aluminium et ses composés (Al)=1.9 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=44.5 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.7 kg / Fer et ses composés (Fe)=2.9 kg / Hydrocarbures (C total)=57 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.3 kg	^ la plupart des variations sont dues à une différence au niveau de la production entre les 2 années. - [16/2/2010 14:54] -
7.66	1.41	3.55	1.18	0,14		^ Tableau D1 - Les rejets d'eau industriel ont fortement diminué par la mise en place du recyclage des eaux pour les mesures HT des câbles. - - [15/3/2010 19:18] - - [15/3/2010 19:33] -
72.60		12.53	0.92	0,87	Aluminium et ses composés (Al)=0.15 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.63 kg	^ Notre production de vélos a été divisée par 2, par contre la part des cadres peints chez nous a augmenté, ce explique la variation importante des chiffres. - [18/3/2010 17:35] -
3.22	0.10	0.84	0.60	0,44	Cadmium et ses composés (Cd)=0.00037 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.014 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=3.7e-007 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0016 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.207 kg / Fluorures (F total)=1.3083 kg / Hydrocarbures (C total)=0.009 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.00253 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.01349 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.00088 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.00596 kg	****^ En 2008 la valeur indiquée était la consommation globale usine (sanitaires compris) - [25/3/2010 11:24] - ^ Tableau D1 : - En 2008 la valeur indiquée était la consommation globale usine (sanitaires compris) - [25/3/2010 11:29] - - Tableau D2 : - Moins de production en traitement de surface pour l'année 2009 par rapport à l'année 2008 - [25/3/2010 11:41] - - [25/3/2010 11:54] -
1.09	0.69		0.51			^ Le site de Villeneuve-d'Ascq a cessé son activité au 26 juin 2009 ce qui explique les différences importantes de chiffres entre 2008 et 2009 pour les différents tableaux. - [31/3/2010 15:20] -
2.11			0.43	0,07	Cuivre et ses composés (Cu)=0.512 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.532 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.82 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.383 kg	**** nous avons réalisé dans notre laboratoire des essais bechers, dans le but d'améliorer le rendement de notre STEP. - après validation de nos essais, nous les avons appliqué sur la station. - les variations de concentrations sont dues aux modifications apportées (coagulant, ph.) mais ils restent en deçà des normes de rejet. - - [1/3/2010 15:31] - - [1/3/2010 15:32] - ^ la variation entre les valeurs de l'an passé, est dû à une baisse de production. - Plus amélioration du rendement de la station - [23/2/2010 9:16] - - [1/3/2010 15:46] -
31.63	10.33	10.97	0.43	0,14		^ Tableau D2 : La forte variation à la baisse sur l'ensemble des polluants rejetés dans l'eau est liée à la baisse d'utilisation d'eau suite à l'installation de nouvelles rotatives fin 2008. - - La baisse constatée est ainsi comprise entre -27% et - 72 %, alors que le volume prélevé dans le réseau de distribution a lui baissé de 36 %. - - [12/3/2010 15:0]
9.50	1.79	1.36	0.29	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=2.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.003 kg / Chlorures (Cl total)=582 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.18 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.016 kg / Cyanures (CN total)=0.019 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.25 kg / Fer et ses composés (Fe)=14 kg / Fluorures (F total)=9.7 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=59 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.003 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.036 kg / Tétrachloroéthylène (PER - perchloroéthylène)=0.042 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.744 kg	^ utilisation d'une eau de rinçage plus concentrée pour effectuer des traitements de surface des les cuves de rinçage (en attendant le nouvel atelier de décapage). - ajout de nouvelles valeurs de rejet suivies en autosurveillance. - [12/3/2010 11:8] -
7.14	3.24	5.47	0.14	0,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0.01 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.04 kg / Fer et ses composés (Fe)=8.73 kg / Hydrocarbures (C total)=0.36 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.06 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.018 kg / Zinc et ses composés (Zn)=2.81 kg	^ L'installation peinture (chaîne et tunnel de traitement de surface) n'est plus en exploitation depuis fin 2009 - [3/3/2010 18:46] - ^ Tableau D1 et D2 : - Temps d'ouverture de l'installation de traitement de surface plus faible en 2009 vs 2008. - - Activité plus faible en 2009 vs 2008 - - [10/3/2010 16:18] -
0.14	0.19	0.03	0.01	0,00		
0.00	0.00	0.00	0.00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Composés organohalogénés (AOX)=3.8e-005 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0.00096 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	^ tableau D1 R : erreur sur l'année n-1 entre les litres et les m3 -[26/2/2010 12:4] - - [26/2/2010 14:40] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	^ Nous n'avons plus aucun rejet industriel.Nos seuls rejets sont: le pluvial évacué vers le réseau naturel, des eaux usées et vannes rejetées vers le réseau urbain , les eaux des TAR (considérées comme rejet indust) mais qui ne contiennent qu'un biocide (rejet annuel de 2647m3) et aucun métaux avec une DCO et DBO insignifiante par rapport aux seuils de déclaration de l'arrêté du 24/12/02 - [11/3/2010 11:16] - ^ D1: - Optimisation du nombre de purges de déconcentration - - [11/3/2010 14:20] -
10 773.58	5 705.25				Hydrocarbures (C total)=18.86 kg / Plomb et ses composés (Pb)=21.29 kg	^ Nous subissons une baisse d'activité depuis fin 2008, d'où les valeurs qui sont en baisse pour la plupart des indicateurs. - [1/3/2010 10:44] -

070.00906	L4	ALURAL FRANCE (ex SOFILAC)	SALOME	59	Traitement de surface					610,00		1 327,39	
070.02304	V2	HAMON D'HONDT SA	FRESNES-SUR-ESCAUT	59	Mécanique, électrique, traitement de surface			CANAL DE L'ESCAUT		1 018,00	153,00	538,00	
070.00884	G2	BETAFENCE FRANCE SA	BOURBOURG	59	Traitement de surface	67 834,00		Watergang Repdyck de la Wasche		3 724,53		438,92	1,57
070.00713	V4	SAPROTEC	DOUAI	59	Traitement de surface			Scarpe canalisée		1 696,00		376,00	
070.00809	G2	REXAM Beverage Can SAS	GRAVELINES	59	Application de peinture			Bassin ouest du Port autonome de Dunkerque		7 370,00	743,00	160,00	12,00
070.00889	V2	Société Nouvelle de Traitement	RUMEGIES	59	Traitement de surface			LE DECOURS		2 413,00		77,00	
070.00488	L4	CNH France S.A.	CROIX	59	Application de peinture	12 738,00				244,50	35,39	32,40	
070.00949	G2	SPECITUBES	SAMER	62	Usinage			EDRE		6,90		11,84	
070.00523	L2	EXIDE TECHNOLOGIES SAS (ex CEAC)	LILLE	59	Piles électriques et accumulateurs (fabrication)			La Marque SEU Marquette				801,70	
070.01676	B3	DURISOTTI	SALLAUMINES	62	Application de peinture			Station de Loison sous Lens SEU Loison sous Lens		1 940,00	894,00	617,00	51,00
070.00992	L2	H2D	LILLE	59	Imprimerie, presse, édition			MARQUETTE SEU Marquette		92,93		85,49	
070.00953	V4	Société Nouvelle WM site de Sin le Noble	SIN-LE-NOBLE	59	Traitement de surface			Scarpe SEU Sin le Noble		637,00		70,00	
070.00888	L4	TRAITEMENTS LAMBIN	LOMME	59	Traitement de surface			STEP MARQUETTE SEU Marquette		954,00	77,00	49,00	

610,00	1 327,39			Aluminium et ses composés (Al)=479.58 kg / Chrome et ses composés (Cr)=6.88 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.02 kg / Fer et ses composés (Fe)=3.43 kg / Fluorures (F total)=361.43 kg / Nickel et ses composés (Ni)=3.38 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.72 kg	*\ Consommation d'eau réduite du fait de la suppression d'une équipe, et donc modification des taux de rejets tableau D2. - [18/1/2010 15:29] -
1 018,00	153,00	538,00		Aluminium et ses composés (Al)=2.66 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0018 kg / Chlorures (Cl total)=19 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.045 kg / Fer et ses composés (Fe)=18 kg / Hydrocarbures (C total)=13 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.1 kg	**\ La diminution de la quantité d'eau rejeté s'explique d'une part par une pluviométrie plus faible cette année par rapport à l'année dernière et d'autre part par une activité moins importante sur les 2 lignes de fabrication qui occasionnent ces rejets d'eau industrielle. - [18/2/2010 11:13] - TABLEAU D1: - Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Volume annuel rejeté - Valeur année courante : 9028.0 - Valeur année précédente : 13471.0 - - cela s'explique par une pluviométrie moins importante et par la faible activité des 2 lignes de fabrication qui génèrent ces rejets. - - TABLEAU D2 - - Polluant : Chlorures (Cl total) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 19.0 - Valeur année précédente : 30.0 - - Polluant : Aluminium et ses composés (Al) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 2.66 - Valeur année précédente : 4.0 - - Polluant : Hydrocarbures (C total) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 13.0 - Valeur année précédente : 35.0 - - Polluant : Chrome et ses composés (Cr) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 0.045 - Valeur année précédente : 0.37 - - Polluant : Zinc et ses composés (Zn) - Alerte : Variation importante entre les deux dernières années pour la colonne Masse émise retenue (kg) - Valeur année courante : 1.1 - Valeur année précédente : 1.65 - - - [18/2/2010 13:57] -
3 724,53	438,92		1,57	Aluminium et ses composés (Al)=5.08 kg / Chlorures (Cl total)=53668 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.51 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.51 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.51 kg / Fer et ses composés (Fe)=33.5 kg / Hydrocarbures (C total)=5.08 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6.51 kg	**\ Eaux de process traitées en station physico chimique interne puis rejetées au Watergang Repdyck de la Wasche qui lui meme va a la station de traitement des eaux de Bourbourg. - [4/2/2010 9:1] - \ Toutes les anomalies relevées montrent une baisse des valeurs sur l'année 2009 en comparaison a 2008. - Une seule raison explique cette tendance : les périodes de chômage économique (et donc d'arrêt de fonctionnement) qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2009. - [22/2/2010 10:58] - - Comme expliqué lors de votre visité du 01/04/2010, les données concernées par la baisse importante sont issues des analyses mensuelles des eaux de rejet. Un paramètre qui semble influent sur cette baisse est le fait que le bassin de décantation avant rejet a été nettoyé 2 fois en 2009 et 0 fois en 2008 (première année de fonctionnement). Pour certain de ces polluants , nous sommes en limite de précision de mesure et les résultats apparaissent souvent comme "< 0.02" donc pas de mesure précise. - [1/4/2010 17:18] -
1 696,00	376,00			Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.78 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.14 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.57 kg / Cyanures (CN total)=0.31 kg / Zinc et ses composés (Zn)=39.19 kg	*****\ Diminution des rejets en volume liée à la baisse d'activité en 2009 (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - [14/3/2010 18:14] - \ Baisse de l'ensemble des rejets en valeur de flux due à la baisse d'activité (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - - On note toutefois une hausse modérée (21% ramené à l'unité produite) des valeurs de DCO entre 2009 et 2008. Une amélioration des procédés en amont (diminution des quantités utilisées de lubrifiant pour le travail mécanique) a permis de s'affranchir de la présence de filtre à charbon actif qui était nécessaire l'année précédente. - [14/3/2010 18:18] - - En dépit de l'annonce de l'arrêt de la production sur le site, les résultats des rejets aqueux se sont maintenus en conformité aux limites fixées par l'arrêt d'exploitation. L'ensemble des paramètres mesurés ont respecté les limites de rejet. - [14/3/2010 18:29] - - Des variations importantes sur certains paramètres peuvent être constatées (DBO, métaux, hydrocarbures, tensio-actifs), cependant cette augmentation est à relativiser: l'ensemble de ces paramètres augmentés étaient d'au moins 50% inférieurs aux limites autorisées. - [14/3/2010 18:32] - \ Diminution des prélèvements en eau (en valeur absolue) due à la baisse d'activité importante: -53% entre 2008 et 2009. - [14/3/2010 18:19] - - On note une forte dégradation (246 litres par 1000 boites produites à compter de septembre (annonce de l'arrêt de production sur le site) contre des résultats satisfaisants de janvier à août (137 litres par 1000 boites produites. - [14/3/2010 18:27] -
7 370,00	743,00	160,00	12,00	Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chlorures (Cl total)=56422 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1 kg / Etain et ses composés (Sn)=1 kg / Fer et ses composés (Fe)=0 kg / Hydrocarbures (C total)=2 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	*****\ Diminution des rejets en volume liée à la baisse d'activité en 2009 (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - [14/3/2010 18:14] - \ Baisse de l'ensemble des rejets en valeur de flux due à la baisse d'activité (449 millions de boites contre 947 millions l'année précédente). - - On note toutefois une hausse modérée (21% ramené à l'unité produite) des valeurs de DCO entre 2009 et 2008. Une amélioration des procédés en amont (diminution des quantités utilisées de lubrifiant pour le travail mécanique) a permis de s'affranchir de la présence de filtre à charbon actif qui était nécessaire l'année précédente. - [14/3/2010 18:18] - - En dépit de l'annonce de l'arrêt de la production sur le site, les résultats des rejets aqueux se sont maintenus en conformité aux limites fixées par l'arrêt d'exploitation. L'ensemble des paramètres mesurés ont respecté les limites de rejet. - [14/3/2010 18:29] - - Des variations importantes sur certains paramètres peuvent être constatées (DBO, métaux, hydrocarbures, tensio-actifs), cependant cette augmentation est à relativiser: l'ensemble de ces paramètres augmentés étaient d'au moins 50% inférieurs aux limites autorisées. - [14/3/2010 18:32] - \ Diminution des prélèvements en eau (en valeur absolue) due à la baisse d'activité importante: -53% entre 2008 et 2009. - [14/3/2010 18:19] - - On note une forte dégradation (246 litres par 1000 boites produites à compter de septembre (annonce de l'arrêt de production sur le site) contre des résultats satisfaisants de janvier à août (137 litres par 1000 boites produites. - [14/3/2010 18:27] -
2 413,00	77,00			Chrome et ses composés (Cr)=3 kg / Fer et ses composés (Fe)=42 kg / Hydrocarbures (C total)=10 kg / Zinc et ses composés (Zn)=58 kg	*\ Très forte baisse de l'activité en 2009 [12/3/2010 19:50] -
244,50	35,39	32,40		Aluminium et ses composés (Al)=0.86 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0048 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.047 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.047 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.056 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.024 kg / Fer et ses composés (Fe)=3.3 kg / Hydrocarbures (C total)=0.61 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.78 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.02 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.55 kg	*\ Les écarts favorables constatés cette année par rapport à 2008 s'expliquent par une réduction d'environ 40% de la production (passage de 36000 cabines à 22000 cabines). Cette situation a eu un impact favorable sur les déchets générés, la consommation d'eau de ville, les rejets en eau et les COVNM émis. - [8/3/2010 15:29] - - [8/3/2010 15:49] -
6,90	11,84			Fer et ses composés (Fe)=0.2 kg / Fluorures (F total)=0.26 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.96 kg / Titane et ses composés (Ti)=0.054 kg	*\ Tableau D1 et D2: Nous avons traité une grande partie de nos eaux de station en extérieur en 2008 d'où une différence importante de débit. - - - [1/3/2010 15:58] -
	6,82			Plomb et ses composés (Pb)=21.5 kg	*\ Tableau D1 - - Les variations sont relatives à une activité faible sur le 1er semestre 2009 (chômage partiel), donc baisse de la consommation d'eau de ville et eau de forage. - - Tableau D2 - Les variations sont relatives à une activité faible sur le 1er semestre 2009 (chômage partiel) donc baisse des quantités de MES et Plomb rejetées. - Les variations sont relatives à l'amélioration de l'efficacité de notre Station de Traitement. - - [15/3/2010 16:32] -
17,46	8,67	5,61	0,31	Chlorures (Cl total)=888 kg	*****\ Diminution de l'activité en 2009 (chômage 1 journée par semaine de septembre à décembre) et donc diminution de la consommation d'eau - - Panne du compteur principal d'eau : la valeur donnée pour l'année 2009 est donc basée sur les factures d'eau et non sur le relevé de notre compteur. - [22/2/2010 15:26] - - [23/2/2010 9:50] - \ Masses émises des différents polluants calculées à partir des résultats de 3 contrôles effectués dans l'année : 2 contrôles inopinés et 1 autocontrôle. - [23/2/2010 11:16] -
0,70	0,73			Chrome et ses composés (Cr)=0.255 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.165 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.163 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.681 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.223 kg	*\ Commentaire plan de gestion de solvant - Au cours de l'année 2009, en raison de la crise, la production a été plus faible que les années précédentes durant mars et avril et pendant la période estivale. - La production de papier et par conséquent la consommation d'encre (donc de toluène) ont été plus faibles que lors des années antérieures. Les valeurs de O3 et de I1 sont plus faibles. - La quantité de toluène excédentaire vendu (O8) est plus basse que les années antérieures. Une forte période "creuse" a été observée de mars à août 2009. - La baisse de production a occasionné à plusieurs reprises l'arrêt d'une machine sur 2 : - En conséquence la concentration de toluène en sortie atelier fut plus faible. - l'efficacité de récupération s'en est ressentie ce qui explique l'augmentation des chiffres des émissions totales et diffuses cette année. - - [30/3/2010 20:19] -
5,62	0,66				*\ Les variations sont issues de la baisse de production - (crise industrielle secteur automobile) - [12/3/2010 18:21] -
7,14	0,63	0,42		Cadmium et ses composés (Cd)=0.1 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=12.25 kg / Zinc et ses composés (Zn)=17 kg	*\ La diminution du volume d'eau et des différents paramètres analysés s'explique par un changement de décanteur et un aménagement des ringages des lignes de traitements de surfaces. - [10/3/2010 18:24] -

070.00451	B3	GEA ERGE SPIRALE ET SORAMAT	WINGLES	62	Mécanique, traitements des surfaces	385,00	Wingles	SEU Wingles		236,80	41,20	0,32
070.00881	L4	BARCROM (ex LECOMTE)	ROUBAIX	59	Traitement de surface	5 494,00	ESPIERRE	SEU Grimonpont		527,00	26,59	
070.00758	V4	PROMERAC	DOUAI	59	Traitement de surface		centre d'épuration	SEU Douai		593,10	24,01	5,06
070.02879	V1	LENGLLET Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	59	Imprimerie, presse, édition		Canal de l'Escaut	SEU Neuville St Rémy		33,44	23,18	0,07
070.01052	V2	SI2D	RAISMES	59	Traitement de surface		ESCAUT	SEU Beuvrages		654,80	5,78	
070.02377	B2	THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	ISBERGUES	62	Traitement de surface		Guarbecque	Station d'épuration Arcelor Mittal gérée par Seges		86 702,17	69 284,79	6 047,86
070.00916	L4	VERBRUGGE CHROME (ex VERBRUGGE CHROME)	LILLE	59	Traitement de surface	2 475,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette		14,28		
070.00454	V1	GALVANISATION DU CAMBRESIS	HONNECHY	59								
070.00543	V2	DEVOS (Sarl)	VALENCIENNES	59	Mécanique, électrique, traitement de surface							
070.00597	G2	HELIOLYS	NIEPPE	59	Imprimerie, presse, édition		la lys					
070.00632	V2	V&M France - TUBERIE	SAINT-SAULVE	59	Usinage	588 673,00	Escaut					
070.00654	B3	BENALU (ex GENERAL TRAILERS)	LIEVIN	62	Application de peinture		souchez	SEU Loison sous Lens				1,84
070.00727	V2	RENAULT DOUAI SNC	DOUAI	59	Assemblage, montage	444 966,00	Scarpe					
070.00871	V1	CAMBRAI CHROME	NEUVILLE-SAINT-REMY	59	Traitement de surface		canal de st quentin	SEU Neuville St Rémy				
070.00958	G2	ARCELOR Desvres	DESVRES	62	Traitement de surface		La Lène					
070.01034	L4	SNCF - TECHNICENTRE D'HELLEMMES	HELESMES	59	Assemblage, montage		La Marque	SEU Marquette				
070.01081	V4	RAILTECH (STEDEF)	DOUAI	59	Traitement de surface							
070.02000	G2	MORDACQ	AIRE-SUR-LA-LYS	62	Imprimerie, presse-édition, photographie							
070.03171	V3	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCT (exV.P.S.)	HAUTMONT	59	Mécanique, traitements des surfaces	86 835,00						
284.00003	L4	WESTAFLEX	ROUBAIX	59	Usinage	1 375,00						

2.23	0,41	0,00	Hydrocarbures (C total)=8.6 kg	<p>***\ Le calcul des flux annuel basé sur 3 campagnes de l'année 2009. De ce fait, l'extrapolation des valeurs est à analyser avec précaution. -- [25/3/2010 15:47] -</p> <p>\ Production de faisceaux équivalent à l'année 2008 => Consommation en eau équivalente. -- [25/3/2010 15:46] -</p> <p>\ Remarques Tableau D2: -- A propos de la DCO- Une étude pour l'analyse de l'augmentation constaté au fil des différentes analyses est inscrite à la proposition budgétaire du service sécurité environnement. -- [25/3/2010 17:15] -</p>
4.93	0,25		Chrome et ses composés (Cr)=1.05 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.47 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.344 kg / Cyanures (CN total)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=5.69 kg	<p>*\ baisse d'activité conjoncturelle - [26/1/2010 15:24] -- [26/1/2010 15:26] -</p>
5.81	0,24	0,05	Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.087 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.059 kg	
0.31	0,23	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=0.8616 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.00659 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.1318 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.1454 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.03295 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.01318 kg / Fluorures (F total)=0.0659 kg / Hydrocarbures (C total)=0.1318 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.0013 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.03295 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.0074 kg	<p>*\ Tableau D1 : valeur année courante reprise sur facture gestionnaire du réseau eau - [3/3/2010 16:18] - Tableau D2 : résultats liés à la production - conformes aux exigences réglementaires - [4/3/2010 14:45] -- [12/3/2010 16:25] -</p>
6.06	0,06		Chrome et ses composés (Cr)=0.06 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.11 kg / Hydrocarbures (C total)=0.06 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.36 kg	<p>*\ L'AUGMENTATION DE LA MASSE EMISE DE DCO EST DUE A L'EMPLOI PLUS IMPORTANT D'INHIBITEUR DE CORROSION - [17/2/2010 11:34] -</p>
0.00	0,00	0,00	Aluminium et ses composés (Al)=1330.16 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2239.86 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=463.79 kg / Cyanures (CN total)=0 kg / Etain et ses composés (Sn)=122.53 kg / Fer et ses composés (Fe)=146504.1 kg / Fluorures (F total)=29351.97 kg / Hydrocarbures (C total)=8224.69 kg / Nickel et ses composés (Ni)=360.19 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=99.63 kg	<p>*\ La répartition des prélèvements est réalisée par la société ArcelorMittal. - [12/3/2010 17:7] -</p> <p>*\ Domaine Eau : - On constate une diminution des polluants suivants : MES, Ni, Al, F, Cr et Cu dû à un revamping de notre station des effluents interne et à une diminution d'environ 30% de notre production (et donc de la consommation en eau) - [10/3/2010 16:34] -</p>
0.11			Chrome et ses composés (Cr)=0.0815 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.00368 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0548 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.0193 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.01 kg	<p>***\ le volume rejeté est beaucoup plus faible car il y a eu une très forte baisse de la production (chomage partiel) - [23/2/2010 10:33] -</p>
			Zinc et ses composés (Zn)=0 kg	<p>*\ Répercussion de la crise, production moins importante. - [12/3/2010 11:35] -</p>
			Zinc et ses composés (Zn)=0.05 kg	<p>*\ BAISSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRE IMPORTANTE - [13/2/2010 14:44] -</p>
			Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.00642 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.21437 kg	
			Cuivre et ses composés (Cu)=58.96 kg / Nickel et ses composés (Ni)=52.04 kg / Plomb et ses composés (Pb)=17.97 kg	
		0,01	Aluminium et ses composés (Al)=0.16 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.02 kg / Fluorures (F total)=2.38 kg / Hydrocarbures (C total)=0.31 kg	<p>*\ Sur 2009, BENALLU a produit pres de 50% de moins par rapport à 2008 qui fut une année exceptionnelle. - Il en resulte logiquement une baisse de la production de déchet, de véhicules peints donc de rejets atmosphériques, et moins d'Eau à traiter. - [23/3/2010 9:8] -</p>
			Nickel et ses composés (Ni)=80.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=135.05 kg	<p>*\ Variation volume rejeté: Réduction de consommation process ,amélioration de la station de filtration de l'eau prélevée en scarpe et pluviométrie - 8% / 2008 - Rejets dans l'eau: - Nickel et Zinc : Amélioration du traitement physicochimique : optimisation du pH de traitement pour améliorer l'abatement en métaux. - Plomb : plus de plomb dans le processus depuis 2002 (cataphorèse sans plomb). ISD - [10/2/2010 16:38] -- [10/2/2010 16:42] -- [10/2/2010 18:14] -</p>
			Nickel et ses composés (Ni)=0.418 kg	<p>*\ changement d'exploitant fin 2008 avec modification des méthodes et procédures de travail. - les renseignements donnés dans ce formulaire sont cohérents à cette exploitation [1/4/2010 11:49] -</p>
			Arsenic et ses composés (As)=0.2 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.14 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.27 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.01 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.78 kg / Fer et ses composés (Fe)=4.02 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.45 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=9.8 kg	<p>*****\ Explication des variations d'une année sur l'autre : -- Les variations paraissent importantes car elles portent sur de faibles valeurs (de l'ordre de quelques kilogrammes). - exemple fer de 5.3 kg à 4.0 kg. -- [15/3/2010 16:45] -</p> <p>*\ Les valeurs portent sur une seule mesure annuelle obligatoire. - [15/3/2010 16:59] -</p> <p>*\ Les variations portent sur de faibles tonnages - [15/3/2010 16:56] -</p> <p>*\ Variation due à la baisse de production et aux améliorations apportées au traitement des eaux (automatisation, meilleur suivi). - [15/3/2010 16:52] -</p> <p>*\ Commentaires déposés au fur et à mesure des tableaux incriminés : pour résumer les variations portent généralement sur de faibles valeurs d'ou des différences qui semblent tout e suite importantes. Des efforts ont par ailleurs été faits sur le traitement des eaux avec un suivi encore plus fin (la quantité de boue est un des sujets que nous traitons à la station). - [15/3/2010 17:2] -</p>
			Cadmium et ses composés (Cd)=0.13 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.35 kg	<p>*\ Tableau D2 -- Les polluants non saisis ont des valeurs qui se trouvent - en-deçà des seuils de déclaration : - - Polluant Flux annuel Kg/an - - Phosphore 497.29 - Mat. En susp 1993.50 - Azotes - NTK 356.78 - DCO 6915.09 - DBO5 1831.20 - AOX 640.88 - Indice hydrocarbure 126.40 - Chrome VI 0.13 - Chrome total 0.27 - Cuivre 16.15 - (Fer_AL) totaux 50.34 - Zinc total 9,96 - - - [11/2/2010 18:21] -- [12/2/2010 15:9] -</p>
			Zinc et ses composés (Zn)=146 kg	<p>*\ Suite à notre nouveau certificat ISO 14001, nous avons revu notre processus de recyclage. Consommation d'eau en diminution suite à la suppression d'un filtre à voie humide par un filtre à cartouche sur une grenailleuse. Valeur de zinc annuelle en diminution avant rejet vers Allevard REJNA. - [2/3/2010 16:44] -</p>
			Hydrocarbures (C total)=0 kg	<p>*\ Opération de maintenance plus fréquente dut aux nombreux arrêts de production - [16/3/2010 0:12] -- [16/3/2010 0:15] -</p>
			Carbone organique total (COT)=0 kg	
			Composés organohalogénés (AOX)=0 kg	

Eau - Sidérurgie, métallurgie, coke

Gid/c	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.00956	G1	ARCELORMITTAL Dunkerque	GRANDE-SYNTHE	59	Sidérurgie, métallurgie, coke		Bassin maritime			289 635,00	38 541,00	107 160,00	95 903,00	1 135,00
070.00824	B2	UGINE & ALZ	ISBERGUES	62	Production d'acier brut, aciéries		Le Guarbecque			13 608,00	1 655,00	2 220,00	59 911,00	
070.00821	V1	NYRSTAR FRANCE	AUBY	59	Autres métaux non ferreux (métallurgie des)		Canal de la Deule			304,80	444,70	8 317,12	8 969,10	21,30
070.02398	V2	V&M France - ACIERIE	SAINT-SAULVE	59	Production d'acier brut, aciéries		ESCAUT			18 002,68	2 861,30	4 838,69	3 776,29	34,40
070.00683	G1	ALUMINIUM DUNKERQUE SA	LOON-PLAGE	59	Sidérurgie, métallurgie, coke		Bassin de l'Atlantique			8 599,50	1 292,79	2 732,47	1 405,19	
070.00720	G1	VALE Manganèse France (ex RDME)	GRANDE-SYNTHE	59	Ferro-alliages, abrasifs (industrie des)	32 200,00	Canal de Bourbourg / Ecluse de Mardyck			7 841,72	588,82	1 960,90	980,76	66,49
070.00837	G2	OUTREAU Technologies	OUTREAU	62	Fonderie des métaux ferreux	1344 368,00	RIVIERE LA LIANE			6 007,00	1 257,00	1 843,00	894,00	43,00
070.00535	B3	NEXANS COPPER FRANCE LENS	LENS	62	Fonderie des métaux non ferreux	74 014,00	Canal de la Souchez			9 822,00	1 349,50	2 952,00	601,20	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	npl_fin	p_fin		
289 635,00	38 541,00	107 160,00	95 903,00	1 135,00	Aluminium et ses composés (Al)=4006 kg / Arsenic et ses composés (As)=45.7 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.36 kg / Chlorures (Cl total)=6798270 kg / Chrome et ses composés (Cr)=116 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=115 kg / Composés organohalogénés (AOX)=899 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=53 kg / Cyanures (CN total)=351 kg / Fer et ses composés (Fe)=3443 kg / Fluorures (F total)=56511 kg / Hydrocarbures (C total)=183 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2793 kg / Mercure et ses composés (Hg)=4 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Phénols (Ctotal)=226 kg / Plomb et ses composés (Pb)=27 kg / Zinc et ses composés (Zn)=8500 kg	<p>*****\ [25/2/2010 16:52] - Le volume d'eau rejeté dans le bassin maritime est en légère augmentation de 8% par rapport à 2008 : - Moins de recyclage de l'eau EXD en raison principalement de l'arrêt des installations utilisatrices d'eau EXD - - [25/2/2010 16:55] -</p> <p>\ Parmi les évolutions notable des rejets en 2009 à noter : - MES -9% Efficacité du traitement de la station EXD. - phosphore -37% Le phosphore provient des matières et des traitement des circuits d'eau à base de phosphates et phosphonates - cyanures -23% Quelques mesures élevées en début d'année 2009 mais moins qu'en 2008 - chlorures 12% Purges des circuits traités au javel (lutte légionelles) et des circuits lavage gaz hauts-fourneaux (lutte corrosion). - fluorures 5% Purges des circuits de refroidissement des coulées continues à l'aciérie (traitement pour éviter la précipitation du fluorure de calcium) - Aluminium -24% Baisse sans cause connue - Mercure -32% Impact du fonctionnement conjoncturel des installations - Fer -46% Fonctionnement de la station de rejets et du très bon niveau en matières en suspension -</p> <p>Phénols 56% Augmentation des rejets de phénols de la cokerie liée à la qualité des charbons utilisés - Hydrocarbures -77% Retour à des niveaux de résultats antérieurs - Azote total -5% Baisse sans cause connue - Zinc 184% "L'augmentation peut s'expliquer par le fonctionnement moins efficace du traitement des eaux issues du lavage gaz aciérie - en campagne ""ferrailles zinguées"" - Arsenic -45% Lié à la qualité des matières premières - Plomb -62% Lié à la qualité des matières premières - Chrome 7% Dans la gamme des résultats antérieurs - Chrome 6 12% Dans la gamme des résultats antérieurs - Cuivre 29% Dans la gamme des résultats antérieurs - - - - [1/3/2010 12:31] -</p> <p>\ Prélèvement eau de mer: stable en 2009. Pas d'effet production sur le fonctionnement des circuits de refroidissement - [15/2/2010 14:15] -</p>
13 608,00	1 655,00	2 220,00	59 911,00		Aluminium et ses composés (Al)=34 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=2 kg / Chrome et ses composés (Cr)=8 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=8 kg / Composés organohalogénés (AOX)=239 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=6 kg / Etain et ses composés (Sn)=39 kg / Fer et ses composés (Fe)=35 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=57 kg / Mercure et ses composés (Hg)=3 kg / Nickel et ses composés (Ni)=14 kg / Plomb et ses composés (Pb)=46 kg / Zinc et ses composés (Zn)=6 kg	<p>\ Le prélèvement d'eau général du site a fortement diminué en 2009 suite à la mise sous arrêt temporaire de la tôle traditionnelle ainsi qu'à l'intervention sur le dispositif de prélèvement (comparativement à 2008). - Comme le réseau d'eau industrielle du site est commun avec la société TKES UGO, la diminution est également notée pour leur déclaration GEREPE - [15/3/2010 17:22] -</p> <p>\ Les principales évolutions comparativement à 2008 (baisse du rejet aqueux, diminution du prélèvement d'eau) sont générées par : - l'arrêt temporaire d'une partie de la tôle traditionnelle pour cause de conjoncture économique (comprenant les lignes de traitement Inox 2 et Inox 3, le laminoir TS2 depuis fin juillet 2009 et le laminoir TS1 pour la totalité de l'année 2009) - - par la mise en service en début d'année 2009 de l'installation de traitement des co produits (recyco) - - [15/3/2010 17:57] -</p>
304,80	444,70	8 317,12	8 969,10	21,30	Arsenic et ses composés (As)=1.3 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=8.51 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=1.15 kg / Fluorures (F total)=7691.74 kg / Hydrocarbures (C total)=22.4 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=105.93 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.28 kg / Plomb et ses composés (Pb)=40.1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=729.6 kg	<p>*****\ Notre établissement est soumis à déclaration des rejets selon le règlement E-PRTR pour les activités : 2.e.i et 2.a - [9/2/2010 16:43] - - [9/2/2010 16:44] - Augmentation de la quantité d'eau rejetée du fait de l'augmentation de production. - [10/2/2010 18:46] -</p> <p>\ L'écart par rapport à 2008 pour les hydrocarbures, le phosphore total, la DBO5, le Mercure est du au fait que ces valeurs sont en limite du seuil de détection. - - Les augmentations des quantités de Fluorures, de manganèse et de l'azote sont liées à l'augmentation du volume rejeté. - - Arsenic : diminution suite à la mise en place d'un traitement. - - Cadmium et cuivre : Augmentation de la production entraînant parfois un dépassement des seuils de détection. - - DCO : Prise en compte de la masse importée en 2009. - - MES : Augmentation liée à l'augmentation de la production. - - Zinc et Plomb : Quantité normale au vue de l'activité. - [11/2/2010 10:2] -</p>
18 002,68	2 861,30	4 838,69	3 776,29	34,40	Cadmium et ses composés (Cd)=0.45 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.6 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.57 kg / Cyanures (CN total)=0.45 kg / Fer et ses composés (Fe)=691.6 kg / Hydrocarbures (C total)=457.45 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=192.17 kg / Nickel et ses composés (Ni)=16.4 kg / Zinc et ses composés (Zn)=231.94 kg	<p>\ EAU - - Mn : émissions variables liées à la production d'aciers spéciaux - - CN : extrapolation à l'année de mesures ponctuelles faites par des laboratoires agréés - - Cr : émissions variables liées à la production d'aciers spéciaux - - Ni : émissions variables liées à production aciers spéciaux - - DBO5 : le bilan annuel est la somme des bilans mensuels d'auto surveillance qui ne comportent qu'une mesure : en novembre 2009 il y a une valeur hors normes non confirmée : elle a affecté le bilan annuel - - Zn : 231kg contre 284kg en 2008, 506kg en 2007 et 445kg en 2006 : dépendent de la qualité des ferrailles et de l'efficacité de la station des eaux - - [10/2/2010 14:43] - - [10/2/2010 14:50] - - [10/2/2010 16:40] - - [12/2/2010 15:19] - - [12/2/2010 15:23] -</p>
8 599,50	1 292,79	2 732,47	1 405,19		Cadmium et ses composés (Cd)=1.14 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.14 kg / Composés organohalogénés (AOX)=59.16 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3.15 kg / Cyanures (CN total)=1.14 kg / Fer et ses composés (Fe)=463.26 kg / Fluorures (F total)=4116.82 kg / Hydrocarbures (C total)=46.7 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=0.06 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=55.82 kg / Nickel et ses composés (Ni)=18.26 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.28 kg / Zinc et ses composés (Zn)=52.93 kg	
7 841,72	588,82	1 960,90	980,76	66,49	Arsenic et ses composés (As)=1.58 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.084 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=9.38 kg / Cyanures (CN total)=303.37 kg / Fer et ses composés (Fe)=246.33 kg / Hydrocarbures (C total)=11.44 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=232.66 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.47 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.24 kg / Zinc et ses composés (Zn)=11 kg	<p>\ Les variations s'expliquent principalement par : - - Un arrêt d'activité prolongé du site pendant plusieurs mois - - Des concentrations dans l'eau parfois proche des limites de détection qui expliquent des variations importantes - [11/3/2010 17:54] -</p>
6 007,00	1 257,00	1 843,00	894,00	43,00	Chrome et ses composés (Cr)=3 kg / Composés organohalogénés (AOX)=50 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=3 kg / Cyanures (CN total)=3 kg / Etain et ses composés (Sn)=6 kg / Hydrocarbures (C total)=30 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=11 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.99 kg / Phénols (Ctotal)=9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=5.99 kg / Tributylétain et composés=0.00449 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3 kg	<p>***\ Les polluants renseignés cette année correspondent en totalité au seul rejet d'eaux de process, contrairement aux années précédentes. - - Tous les polluants mesurés ont été renseignés, même si les quantités sont très inférieures aux seuils d'obligation de déclaration. - - Certains polluants n'étaient pas mesurés et le sont depuis 2009 (AOX, tributylétain) - [10/3/2010 17:21] -</p> <p>\ Les prélèvements dans les eaux de surface ne sont pas comptabilisés. Le chiffre de 1314000 m3 correspond à une évaluation forfaitaire annuelle. - [10/3/2010 16:5] -</p> <p>\ Contrairement aux années précédentes, l'ensemble des polluants mesurés dans les rejets canalisés ont été renseignés, même si les quantités sont toutes inférieures aux seuils d'obligation de déclaration. - - Les rejets de polluants atmosphériques continuent à baisser régulièrement suite à la mise à l'arrêt définitif des équipements les plus polluants. - [10/3/2010 17:8] -</p> <p>\ Tableau D2 : - en 2009, valeur exclusivement relative aux rejets idnstriels (cf. commentaires du tableau D2) - - [12/3/2010 10:10] -</p>
9 822,00	1 349,50	2 952,00	601,20		Composés organohalogénés (AOX)=55.3 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=109.1 kg / Hydrocarbures (C total)=21.3 kg	<p>\ Tableau D2 : quantification plus précise sur 2009 suite à la multiplication des mesures de surveillance du rejet dans le courant de l'année (analyses réalisées par l'Institut Pasteur de Lille) - - [15/3/2010 9:48] - - [15/3/2010 12:26] - - [15/3/2010 16:52] -</p>

16 552,00	1 293,00	8 008,00	518,00		Fer et ses composés (Fe)=4087 kg / Hydrocarbures (C total)=2082 kg	**\ Tableau D1 - Ecart dû à la baisse d'activité très forte en 2009 - Tableau D2 - Pour la DBO et DCO - Rejets plus important en provenance de Valdunes - Pour l'azote - En 2008, la déclaration a été faite en tonne. - ENI ait il faut lire 670 Kg - Pour les autres flux - Ecart dû à la baisse d'activité très forte en 2009 - - \ Tableau D1 - Variation due à la très fort baisse d'activité - - Tableau D2 - Pour la DCO et la DBO5 - Flux plus important en provenance de Valdunes - Pour l'azote, la déclaration en 2008,a été faite en tonne. - Il faut lire 670 KG pour 2008 - - - [12/2/2010 11:5] -
578,00	102,80	245,90	28,82		Hydrocarbures (C total)=0.94 kg / Manganèse et ses composés (Mn)= 33.65 kg	*****\ Variabilité DBO et DCO ayant entraîné un contrôle et entretien des fosses septiques. - Variabilité Mn observée apres un entretien d'une partie du réseau d'assainissement. - [9/2/2010 11:28] - - [9/2/2010 11:41] - - [9/2/2010 11:44] - - [11/2/2010 14:59] - \ Baisse générale des volumes suite à la baisse d'activité - [9/2/2010 11:38] - - [9/2/2010 11:38] -
162,80	30,80	21,76	5,21		Arsenic et ses composés (As)=0.048 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.024 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.377 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.051 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.12 kg / Cyanures (CN total)=0.024 kg / Fluorures (F total)=8.793 kg / Hydrocarbures (C total)=2.36 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.001 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.175 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.048 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.908 kg	*****\ conjoncture, diminution d'activité. - [26/2/2010 10:41] - \ Traitement physico-chimique des eaux récupérées sur le site. Rejet non continu. Travail en batch avec recyclage sur site. - Seulement 3 rejets en 2009 contre 5 en 2008. - - [26/2/2010 10:27] - \ Les eaux ne subissent qu'un traitement physico-chimique avant réutilisation ou rejet. - Les variations peuvent être dues à la moindre quantité d'eaux traitées dans l'installation (d'ou débit plus faible) et donc à une meilleure efficacité du traitement, sachant que celles-ci sont conforme à notre arrêté préfectoral. - [26/2/2010 10:32] - \ Eau : Rejet non continu mais en batch. 3 rejets effectués en 2009 contre 5 en 2008. - Traitement physico-chimique de l'eau sans influence sur la matière organique, seulement sur la charge minérale. - [5/3/2010 16:3] - - [5/3/2010 16:5] - - [5/3/2010 16:17] -
0,11	0,01	0,01	0,06	0,01	Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.0003 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.00199 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.003 kg / Cyanures (CN total)=6.24e-005 kg / Hydrocarbures (C total)=0.000624 kg / Tributylétain et composés=1.248e-007 kg	\ TABLEAU D2 - -Cuivre et ses composés: erreur d'unité en 2009. - -Hydrocarbures:mise en place d'un déshuileur en 2009. - [4/2/2010 14:4] -
			0,19	0,02		\ L'année 2009 a été moins importante en terme d'activité, du à la crise économique qui touche le secteur de la métallurgie depuis le mois de septembre 2008. - A cet effet, notre établissement a connu durant toute cette année 2009 de nombreuses périodes de chômage partiel. - [20/4/2010 11:29] -
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Hydrocarbures (C total)=54.8 kg	\ Nous travaillons actuellement pour diminuer nos consommations d'huile et améliorer le fonctionnement de notre station de cassage physico chimique. Nous avons mis en place un système de capture d'huile de surface - [23/2/2010 17:28].
39 023,00		15 946,00			Fer et ses composés (Fe)=1403 kg / Hydrocarbures (C total)=1662 kg	*****\ Les rejets sont plus faibles sur 2009, c'est expliqué par une baisse d'activité sur l'année. - [12/3/2010 17:35] - \ DCO - - 27% en moins, expliqué par une recherche de fuites permanentes - Fer - - 40% en plus. Une recherche des causes est en cours : cartographie des concentrations sur le site, analyse des historiques d'entretien d'installations et de réseaux, recherche de modifications éventuelles de process. - - [12/3/2010 17:38] -
3 028,40	501,72	6 734,80			Cadmium et ses composés (Cd)=88.592 kg / Chrome et ses composés (Cr)=1.808 kg / Cyanures (CN total)=0.904 kg / Fer et ses composés (Fe)=42.488 kg / Hydrocarbures (C total)=81.36 kg	\ Les résultats des mesures eau, air sont issues de contrôles ponctuels, nous avons donc estimés les rejets sur l'année, c'est pour cela que des différences importantes peuvent survenir. - - - [12/3/2010 13:56] -
1 244,00		2 076,00			Hydrocarbures (C total)=34 kg	\ activité très en dessous des années précédentes - 2009 baisse d'activité de 32% par rapport à 2008 - [15/3/2010 11:40] - - [15/3/2010 11:40] - - [15/3/2010 11:41] -
508,10	184,80	305,20			Cuivre et ses composés (Cu)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=1.73 kg	*****\ le rapport de mesures effectuées par la société Amodiag du 03/11/08 à 15h au 05/11/08 à 15h ne fait pas état de rejet de cuivre ou de nickel, ni de pollution brute due à ces 2 éléments (les valeurs indiquées sont à 0,000 pour ces 2 éléments) - [18/3/2010 9:39] - - [18/3/2010 9:39] - - [18/3/2010 9:40] -
82,10	21,98	32,19			Aluminium et ses composés (Al)=0.43 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.605 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.167 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.199 kg / Fer et ses composés (Fe)=0.261 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.163 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.331 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.327 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.181 kg	\ Comme on peut le constater dans les différents tableaux les anomalies signalées sont en général des valeurs à la baisse en 2009 par rapport à 2009 directement liées à la baisse de l'activité de 37 % sur l'exercice 2009. Les quantités de polluants rejetés et de déchets produits étant complètement liés à l'activité de la société. - [5/3/2010 16:32] -
					Cadmium et ses composés (Cd)=15 kg / Nickel et ses composés (Ni)=16 kg / Plomb et ses composés (Pb)=15 kg	*****\ Les autres composés sont inférieurs aux seuils de déclaration. - [19/3/2010 13:3] - Forte diminution de l'activité en 2009 donc un rejet d'eau industrielle en baisse. Le site fonctionne en circuit fermé, le rejet dans le milieu naturel est la surverse du bassin, le volume étant directement lié à la pluviométrie.
					Chrome et ses composés (Cr)=0.011 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0322 kg / Fer et ses composés (Fe)=1.799 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=0.165 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.011 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.022 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.132 kg	

Eau - Bois, papier et carton

Gidc	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine				
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl
070.00940	B1	STORAENSO	BREBIERES	62	Industrie du papier et du carton		SCARPE			651 413,00	23 825,00	54 923,00	27 312,00	4 881,00
070.01030	G4	SICAL	LUMBRES	62	Fabrication de papiers et carton	531 946,00	Aa			91 851,00	19 671,00	23 660,00	12 059,00	1 316,00
070.01304	G4	ARJO WIGGINS	WIZERNES	62	Industrie du papier et du carton		Aa			17 383,00	4 194,00	15 278,00	11 549,00	278,00
070.00745	L4	AHLSTROM Specialties	BOUSBECQUE	59	Fabrication de papiers et carton		rivière La Lys			79 470,05	16 683,82	15 911,15	6 177,01	1 922,66
070.00489	G4	NORAMPAC	SAINT-OMER	62	Fabrication de papiers et carton		Aa			204 429,00	16 549,00	40 766,00	5 404,00	1 392,00
070.02344	L3	TECHWOOD	SECLIN	59	Produits en bois, ameublement (fabrication de...)					2,10	18,00	2,10	0,80	
070.00915	L4	WEPA (ex DALLE HYGIENE PRODUCTION)	BOUSBECQUE	59	Fabrication de papiers et carton		LYS		Ahlstrom Specialties Bousbecque	327 910,00	131 041,00	3468 736,00	9 000,00	404,60
070.00490	G4	RDM Blendecques ex Cascades Blendecques	SAINT-OMER	62	Fabrication de papiers et carton	1671 790,00	AA			140 121,00	10 509,00	18 253,00		
070.02823	L2	POCHECO	FOREST-SUR-MARQUE	59			Rivière de Mandel en BELGIQUE		Shank _ Safety Kleen	109,00				
070.02330	V1	SBL - STYLDECO	MARCOING	59	Bois et de l'ameublement (industrie du)									

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
651 413,00	23 825,00	54 923,00	27 312,00	4 881,00	Arsenic et ses composés (As)=14.5 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=11.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=14.5 kg / Composés organohalogénés (AOX)=569 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=52.3 kg / Mercure et ses composés (Hg)=1.45 kg / Nickel et ses composés (Ni)=63.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=14.5 kg / Zinc et ses composés (Zn)=761 kg	<p>**\ * Mercure, Plomb, Chrome : inférieurs aux limites de quantifications. - * Nickel, Cuivre : valeurs identiques à 2008. - * DB05, DCO : valeurs inférieures suite aux différents arrêts conjoncturels subit au premier semestre 2009 pour raison économique. - * AOX, Cadmium, Zinc, Arsenic : légère diminution au rejet. - * Phosphore, forte diminution au niveau du rejet suite à des efforts effectués au niveau de la station d'épurations, mais la masse importée est plus importante qu'en 2008. - * Azote et MES : masse importée plus importante que la masse émise. - [1/2/2010 10:11] -</p> <p>\ Emission moins importante suite aux arrêts conjoncturels du premier semestre 2009 pour raison économique - [11/2/2010 15:0] -</p> <p>\ Production plus faible suite aux différents arrêts pour raison économiques subits en 2009 - [9/2/2010 16:48] - - 1 - Tableau D2 : Cu 37,9 kg contre 10,4 en 2008 - Pour la déclaration 2010, il a été demandé d'utiliser les LQ/2 pour les calculs lorsque les valeurs sont inférieures aux LQ. - Les années précédentes nous utilisons les LQ pour faire les calculs. - Ce qui fait que dans notre cas que la masse importée est beaucoup plus faible que l'année dernière (puisque les valeurs sont inférieures au LQ) cela impliquant une différence de masse émise plus importante puisque le rejet lui n'a pas changé (55.7kg en 2008 et 52.3 kg en 2009). - - 2 - Tableau D2: Ni : 62 kg contre - 2.8 en 2008; - Explication idem que pour le Cu - - [8/3/2010 9:36] - - [8/3/2010 9:47] - - [8/3/2010 14:30] -</p>
91 851,00	19 671,00	23 660,00	12 059,00	1 316,00	Composés organohalogénés (AOX)=72 kg / Hydrocarbures (C total)=386 kg / Phénols (Ctotal)=145 kg	<p>**\ L'augmentation des rejets de polluants dans l'eau entre 2008 et 2009 fait suite à une diminution très sensibles des consommations d'eau (de 15 à 10 m3/t de papier). Les niveaux atteints sont inférieurs à seuils prescrits par arrêté préfectoral d'exploitation: - - MES en 2009 = 23 660 kg (Seuil MES = 27 000 kg/an) - DCO en 2009 = 91 851 kg (Seuil DCO = 118 000 kg/an) - DB05 en 2009 = 19 671 kg (Seuil DB05 = 27 000 kg/an) - [15/2/2010 11:8] -</p> <p>Tableau D2: - - Les consommations d'eau ont diminué très sensiblement entre 2008 et 2009, entraînant une augmentation des polluants émis dans l'eau. Les niveaux atteints sont inférieurs prescrits par arrêté préfectoral d'exploitation: - - MES en 2009: 23 660 kg (seuil AP = 27 000 kg/an) - DCO en 2009: 91 851 kg (seuil AP = 118 000 kg/an) - DB0 en 2009: 19 671 kg (seuil AP = 27 000 kg/an) - - [14/1/2010 18:2] - - [15/2/2010 11:50] -</p>
17 383,00	4 194,00	15 278,00	11 549,00	278,00		<p>\ Il y a eu des arrêts conjoncturels en 2009 liés à la baisse d'activité ainsi que l'arrêt définitif de l'atelier de couchage de spécialités. - [15/2/2010 10:10] -</p>
79 470,05	16 683,82	15 911,15	6 177,01	1 922,66	Composés organohalogénés (AOX)=200.18 kg / Fer et ses composés (Fe)=117.91 kg / Hydrocarbures (C total)=22.26 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=133.35 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=183.74 kg	<p>*****\ Une déclaration a été faite pour tous les polluants demandés pour notre programme d'autosurveillance (DREAL et Agence de l'Eau) dont au moins une mesure a dépassé la limite de détection, même si le seuil de déclaration n'était pas atteint. - - [15/1/2010 9:45] -</p> <p>\ Tableau D2 : légère variation des teneurs des émissions et des importations => variation des pollutions retenues. - - [29/1/2010 14:10] - - [5/2/2010 16:47] -</p>
204 429,00	16 549,00	40 766,00	5 404,00	1 392,00	Arsenic et ses composés (As)=9.725 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=4.863 kg / Chrome et ses composés (Cr)=4.863 kg / Composés organohalogénés (AOX)=200 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.863 kg / Hydrocarbures (C total)=49 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.432 kg / Nickel et ses composés (Ni)=11.184 kg / Phénols (Ctotal)=29 kg / Plomb et ses composés (Pb)=9.725 kg / Zinc et ses composés (Zn)=20.423 kg	<p>\ EAU : - Des problèmes chroniques de moussage ont été rencontrés sur la station d'épuration cette année. Ces événements ont eu un impact néfaste sur la qualité des eaux recyclées dans le processus augmentant, du coup, la consommation d'eau de nappe et le rejet dans le milieu récepteur. Ceci a eu aussi pour conséquence une augmentation des polluants émis dans l'eau. Le traitement de l'entrée station par un antimousse a permis en début d'année 2010 de mieux contrôler les problèmes de moussage. - - [5/2/2010 16:39] - - [5/3/2010 9:11] -</p>
2,10	18,00	2,10	0,80		Hydrocarbures (C total)=0.06 kg	<p>\ Les polluants sont calculé sur base 60 m3/eau /an - [8/1/2010 11:4] -</p>
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Arsenic et ses composés (As)=0 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=21.39 kg / Composés organohalogénés (AOX)=406.49 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=5.78 kg / Fer et ses composés (Fe)=103.64 kg / Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)=538.82 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=57.29 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.237 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.792 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0 kg / Zinc et ses composés (Zn)=35.26 kg	<p>\ - Tableau D2 : Augmentation des valeurs MeS, DB0, DCO liée à l'augmentation utilisation de vieux papiers en remplacement de pâtes fibres vierges et évolution des produits de la Machine 1 - - - [12/2/2010 17:30] -</p>
140 121,00	10 509,00	18 253,00				<p>\ baisse par rapport à 2008 car arrêt M5 - [16/2/2010 19:44] -</p>
0,00						<p>\ tableau D1 : - nous avons eu plus de rejets d'eaux usées que l'année dernière 242 m3 au lieu de 177 m3 : ceci est lié à une mauvaise utilisation interne. La zone de lavage destinée à nos machines souillées par de l'encre et de la colle a été utilisée pour d'autres applications comme le lavage des mains. D'autre part, plusieurs entreprises extérieures sont intervenues sur notre site en 2009. Nous avons détecté à plusieurs reprises des robinets d'eau restant allumés inutilement. Pour parer à ces dysfonctionnements, nous prévoyons d'ajouter des temporisations sur les robinets, nous prévoyons également de renforcer nos plans de préventions pour les sociétés extérieures. - - Tableau D2 : - Les résultats découlent de l'écart constaté sur le tableau D1 - - - [1/2/2010 11:21] - - [1/2/2010 11:38] - - [10/3/2010 10:51] -</p>
					Alachlore=0 kg	

Eau - Textile, cuir et peaux

Gid/c	Sub di	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine					
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl	
070.00800	B1	MERYL FIBER S.A.S. (ex NYLSTAR)	SAINT-LAURENT-BLANGY	62	Textile et habillement, teinture, impression	3312 695,00	SCARPE	SEU Arras			328 282,00	5 103,00	11 024,00	25 274,00	507,00
070.00921	L4	TISSAVEL	NEUVILLE-EN-FERRAIN	59	Blanchiment, teinture, impression		becque de neuville				2 193,00	87,00	695,00	213,00	
070.00553	L4	VERHAEGHE INDUSTRIES	BONDUES	59	Blanchiment, teinture, impression	245 000,00					13 487,00	239,20	239,00	147,20	75,40
070.00655	G3	BELLIER ET CIE	CALAIS	62	Textile et habillement, teinture, impression		Canal de MARCK	SEU Calais Monod			124 117,00	31 499,00	21 794,00	3 656,10	1 650,00
070.00929	V1	VELYSAM COLOREDO	CAUDRY	59	Blanchiment, teinture, impression		Riot de BEAUVOIS puis ERCLIN	SEU Beauvois en Cambrésis			118 005,00	24 091,00	15 107,00	1 930,00	
070.00725	L4	ROQUETTE TEXTILES	WASQUEHAL	59	Blanchiment, teinture, impression		MARQUE	SEU Marquette			156 016,00	49 131,00	37 320,00	8 471,00	
070.03180	G3	Desseilles Colour Center	CALAIS	62	Blanchiment, teinture, impression	14 176,00	monod	SEU Calais Monod			11 711,00	91,00	1 861,00	1 021,00	149,00
070.00803	G3	NORDLYS	BAILLEUL	59	Filtène, filature, tissage, tricotage		Becque de la Blanche	SEU Bailleul			15 976,00	2 263,00	1 990,00	1 115,00	13,00
070.01074	V1	SETEX	CATEAU-CAMBRESIS	59	Blanchiment, teinture, impression		Station d'épuration	SEU Le Cateau			42 222,00	12 346,00	7 201,00	731,86	47,16
070.00737	L4	TEINTURERIE DELALYS	HOULINES	59	Blanchiment, teinture, impression		la lys	SEU Houplines			47 506,00	28 985,00	10 304,00	726,00	
070.02221	L4	SDEZ	BONDUES	59	Laveries, blanchisseries, pressing		espierre	SEU Grimonpont			13 412,00	7 142,00	1 888,00	376,00	51,36
070.03033	V2	SATEL - RENTEX	WALLERS	59	Laveries, blanchisseries, pressing		SESEA Pecquencourt	SEU Pecquencourt			20 883,70	12 576,01	4 343,87	350,55	196,31
070.00575	L4	DICKSON CONSTANT	WASQUEHAL	59	Blanchiment, teinture, impression		La Marque	SEU Marquette			65 009,00	20 168,00	2 009,00	1 309,00	246,00
070.00775	L4	SCA HYGIENE PRODUCTS SUPPLY	LINSELLES	59	Textile et habillement, teinture, impression	16 800,00	La Lys	SEU Neuville en ferrain			364,00	63,00	190,00	115,00	15,00
070.00812	L4	MONTPELLIER	LILLE	59	Blanchiment, teinture, impression		LA MARQUETTE	SEU Marquette			44 126,00	19 767,00	3 418,00	741,00	
070.01689	L4	RLST ELIS	COULOGNE	62	Laveries, blanchisseries, pressing		Canal de marck	SEU Calais Monod			70 339,00	30 358,00	16 447,00	81,00	218,00
070.02611	L2	BLANCHISSERIE du CHRU	LILLE	59	Laveries, blanchisseries, pressing	52 689,00	Canal de Roubaix	SEU Marquette			21 294,00	9 863,00	1 047,00	389,00	161,00
070.01088	B3	STAF SAS	HENIN-BEAUMONT	62	Blanchiment, teinture, impression		STEP HENIN CARVIN	SEU Hénin			1 846,10	39,82	38,53	60,81	3,40
070.00475	B2	FEUTRIE SA	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Textile et habillement, teinture, impression		LYS				45 122,00	2 160,00	8 655,00		
070.00930	L4	TEINTURERIE DE LA JUSTICE	ROUBAIX	59	Blanchiment, teinture, impression						31 958,00		3 337,00		
070.01813	B2	H & G BARBRY	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Blanchiment, teinture, impression		LA LYS				13 403,00	1 839,00	3 170,00		
070.00664	B2	BARBRY CAMBRON (repris par SARL SILVA)	SAILLY-SUR-LA-LYS	62	Blanchiment, teinture, impression		RIVIERE LA LYS				11 659,00	2 676,00	1 606,00		
700.01689		RLST	MARCO-EN-BAROEUL	59			Marquette lez Lille	SEU Marquette					14 243,00		
070.02189	V1	CAUDRESIENNE	CAUDRY	59	Blanchiment, teinture, impression		RIO de Beauvois en Cis	SEU Beauvois en Cambrésis					6 795,00		
070.00740	G3	DECOSTER	GORGUE	59	Blanchiment, teinture, impression		Lawe	SEU Estaires			29 956,00	1 493,00	4 158,00		
070.02145	L4	Remy LENFANT Teinturerie	HEM	59	Blanchiment, teinture, impression		LA MARQUE ?	SEU Villeneuve d'Ascq			20 250,00	6 770,00	3 130,00		
070.02361	G3	TRAITEX SA	MERVILLE	59	Blanchiment, teinture, impression		Lys	SEU Merville			36 625,00	11 088,00	3 091,00		
070.01370	V1	BRACQ IMPRESSION	AVESNES-LES-AUBERT	59	Textile et habillement, teinture, impression		ERclin	SEU Rieux en cambresis			3 697,00	458,00	458,00		

Chiffres IRE 2010 en kg/an au millieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
3 085,85	50,52	108,04	222,41	4,31		*\ La quantité de phosphore total au rejet PK 3620 est en augmentation par rapport à 2008, année particulièrement basse en concentration moyenne sur l'année à 0.09 mg/l. Par contre la concentration moyenne de 2009 de 0.18 mg/l est comparable à celle de 2007 de 0.17 mg/l. - [26/2/2010 10:12] -
2 193,00	87,00	695,00	213,00			*\ Production en baisse ,licenciemnt economique courant 2009 - Production etaler sur 7h au lieu de 14h - [1/3/2010 10:5] -
13 487,00	239,20	239,00	147,20	75,40	Composés organohalogénés (AOX)=23.9 kg	
1 117,05	308,69	204,86	29,98	14,85	Chrome et ses composés (Cr)=5.35 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=2.41 kg / Hydrocarbures (C total)=861.5 kg / Zinc et ses composés (Zn)=5.64 kg	*\ Vue les difficultés que nous avons traversées , nous n'avons pas pu faire réaliser de contrôles de rejets atmosphériques pour l'année 2009 , nous venons de faire réaliser ces contrôles par l'apave , le 02/03/2010 pour la chaudière et le 09/03/2010 pour les rames et le laveur de fumée - La différence entre la valeur en chrome de 2008 et de 2009 s'explique également par la baisse de production - - - [23/3/2010 10:15] - - [23/3/2010 16:30] - - [23/3/2010 16:32] -
1 076,57	232,48	134,94	17,10		Hydrocarbures (C total)=333 kg	*\ MES : - 1° Mise en place d'un système de nettoyage des filtres avec récupération des bourres de tissu. - 2° Plus de fibres synthétique en teinture donc moins de fibrilles. - Azote et Hydrocarbures : - Difficile de déterminer les variations sur ces polluants. - [12/3/2010 17:51] -
1 167,00	404,99	317,71	8,75			**\ Baisse d'activité de 38% par rapport à 2008 - - [15/1/2010 10:49] -
105,40	0,89	17,49	8,37	1,34		*\ La production annuelle ayant fortement baissé, les rejets ont fortement baissés - [28/1/2010 14:57] -
150,85	22,03	19,59	7,40	0,06		*****\ Réduction du volume rejeté (- 26%) issu principalement de la réduction de production(-19.1%) - [8/3/2010 17:49] - \ DCO: réduction de 35.5% issu de la production réduite et d'une amélioration de la performance de la STEP - MES : Réduction de 43.7% issue de la production réduite et d'une amélioration de la performance de la STEP - P: Réduction issue de la production réduite et d'une valeur élevée en 2008 - [8/3/2010 17:56] -
402,93	121,02	70,18	5,66	0,43	Chrome et ses composés (Cr)=0.47 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.36 kg / Fer et ses composés (Fe)=7.07 kg / Hydrocarbures (C total)=67.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.77 kg	*\ Il y a certaines variation d'une année sur l'autre, car nous sommes prestataires de services et nous ne maîtrisons pas nos tissus traités. D'autre part, les valeurs sont toujours au-dessous des valeurs réglementaires. - [15/2/2010 16:13] -
448,20	278,46	102,49	5,20		Chrome et ses composés (Cr)=52.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=1109 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=18.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=7.8 kg / Hydrocarbures (C total)=1064 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=30.2 kg	*\ L'augmentation de nos concentrations d'effluents résulte d'une diminution de notre consommation d'eau - [11/3/2010 13:50] -
125,46	68,06	17,92	3,33	0,45		*\ pas de modification du process de traitement - [15/3/2010 17:24] -
190,14	117,22	35,35	3,08	0,87	Hydrocarbures (C total)=141.83 kg	
486,27	166,24	17,10	1,35	0,84		*\ notre production a diminué d'environ 27% et il y a eu 10 jours de chômage. - - [23/3/2010 12:2] -
3,27	0,59	1,77	0,92	0,14		*\ Variations significatives de certains aspects s'expliquant par la baisse de production importante sur l'année 2009 par rapport à 2008. - Production de 835 millions de pieces par rapport à 1 milliard en 2008. - [9/2/2010 11:59] -
330,06	162,94	29,10	0,77			*\ baisse sensible de production - - [3/2/2010 15:27] - - [11/2/2010 11:10] -
633,05	297,51	154,60	0,66	1,96		*\ La réduction de l'émission en MES s'explique par la diminution de lavage de vêtements de travail, étant plus chargé en MES que le linge "hotellerie-restauration", activité principale du site. - [31/3/2010 17:40] -
159,28	81,30	8,91	0,40	0,55		*\ La baisse des polluants en masse est principalement due au changement de process des lignes de lavage, et à la réduction de l'utilisation de l'eau prélevée au réseau (récupération eau industrielle). - [12/3/2010 15:18] -
16,61	0,39	0,37	0,39	0,02	Arsenic et ses composés (As)=0.0157 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.0196 kg / Chlures (Cl total)=4901.14 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.0392 kg / Composés organohalogénés (AOX)=0.66 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.0836 kg / Hydrocarbures (C total)=1.57 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.0018 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.098 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.196 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.3476 kg	*\ Arrêt de la production definitive le 30 mars 2009 et vidage complet de toute la station d'épuration. - [11/3/2010 13:1] -
45 122,00	2 160,00	8 655,00				
31 958,00		3 337,00			Chlures (Cl total)=105050 kg / Sulfates=50910 kg	*\ Baisse très importante de la production - 35 jours de chômage total - [17/3/2010 20:9] -
13 403,00	1 839,00	3 170,00				*\ notre volume d'eau rejeté (comme notre CA) est en baisse de plus de 10% en 2009 par rapport à 2008. - Il en résulte cette baisse de flux de DBO5 - [25/2/2010 14:42] -
11 659,00	2 676,00	1 606,00				*\ tout est lié à une baisse importante de production baisse de 50% environ de l'activité 5 million de metres environ les années précédente contre 2.5 million en 2009 - la production ne se fait plus que sur 8 heures par jour travaille en journée contre 16 h par jour les années précédente travail en équipe - [10/3/2010 7:59] - - [10/3/2010 8:4] - - [11/3/2010 16:13] -
		121,25				*\ De gros efforts ont été réalisés en 2009 pour diminuer les consommations d'eau de façon importante pour un tonnage de linge quasiment identique. - Cela a logiquement engendré une diminution des volumes d'eau rejetée ainsi que des émissions de MES. - - [26/3/2010 16:27] - - - [26/3/2010 16:31] -
		60,69				
293,15	14,74	41,25				****\ La production de teinture a chuté de 35% en tonnage en 2009 - [10/3/2010 16:26] - \ Il y a 2 raisons à la baisse des chiffres: - - - La production a baissé de 35% en 2009. - - La Société a mis en place une STEP in situ. - - [10/3/2010 16:28] -
193,41	65,48	30,53				*\ variations dû à la baisse de production générale - [11/3/2010 10:54] -
345,75	109,33	30,21				*\ Baisse conjoncturelle d'activité - [1/3/2010 10:19] -
34,94	4,49	4,45				*\ l'activité a diminué de 228 tonnes en 2008 à 113 tonnes de tissu en 2009. - [3/3/2010 16:30] -

070.00576	L4	INTISSEL	WATTRELOS	59		Espierre			0,00	0,00	0,00
070.02133	L4	RLST LocalInge	WATTRELOS	59	Laveries, blanchisseries, pressing	l'Espierre	SEU Grimonpont				
070.02729	V1	TBN FontaineND	CAMBRAI	59	Laveries, blanchisseries, pressing	Escaut canalisé	SEU Neuville St Rémy				

0,00	0,00	0,00	*\ La production d Intissel est passée de 73 Km2 en 2008 a 34 Km2 en 2009 - effectif de 80 personnes a 26 personnes - arret complet de la chaufferie a partir du mois d octobre 2009 - arret complet de 3 lignes de production - passage de 3 equipes de production a 2 equipes a partir de juin 2009 - [5/3/2010 16:48] -
Carbone organique total (COT)=50378 kg			*\ Le tonnage réalisé sur Watrelos (lavage de linge) ayant légèrement augmenté, les émissions en MES dans les rejets d'eau sont de 8033 kg pour 2009, ce qui est légèrement au-dessus que la valeur 2008 . Le flux en MES est en dessous du seuil de déclaration. - [29/3/2010 17:26] -
Aluminium et ses composés (Al)=31.42 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.26 kg / Chlorures (Cl total)=123095 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.61 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.65 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=7.85 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.54 kg / Fer et ses composés (Fe)=144 kg / Fluorures (F total)=104 kg / Manganèse et ses composés (Mn)=2.61 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.13 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1.3 kg / Plomb et ses composés (Pb)=1.3 kg / Sulfates=7595 kg / Zinc et ses composés (Zn)=37.97 kg			*\ Ecart sur les valeurs dûs à : - - Eaux => hausse de l'activité - - [31/3/2010 11:38] -



Eau - Industries minières

Gdic	Sub dl	Etablissement	Commune	Dpt	Activité	Total prélèvement (m3/an)	Milieu récepteur	Traitement externe	Traitement autre	Chiffres IRE 2010 en kg/an sortie usine							
										dco_inl	dbo5_inl	mes_inl	ngl_inl	p_inl			
070.00024	V3	SCD SARL.	DOMPIERRE-SUR-HELPE	59	Carrières		ruisseau arsilier						12 795,00				
070.00035	V3	CARRIERE DHAINAUT SA.	FLINES-LEZ-RACHES	59	Carrières	390 260,00	SCARPE						9 750,00				
070.00045	V3	ETABLISSEMENTS BOCAHUT SAS.	HAUT-LIEU	59	Carrières		ruisseau de la Cressonnière						55 045,00				
070.00052	V3	CARRIERES D'HOUDAIN SAS	HOUDAIN-LEZ-BAVAY	59	Carrières		Hogneau						1 100,00				
070.00056	V3	CBS SAS.	LIMONT-FONTAINE	59	Carrières		Ruisseau des prés à forêt						45 000,00				
070.00109	V3	CARRIERE PLUCHART SARL.	WALLERS	59	Carrières	413 000,00	SCARPE						9 086,00				
070.00110	V3	CCM SARL	WALLERS-TRELON	59	Carrières	3810 940,00	HELPE MAJEURE						16 547,00				
070.00190	G4	HOLCIM Dannes	DANNES	62	Fabrication de chaux, ciment, plâtre	410 078,00	Etang interne usine						6 562,53	1 125,05	4 510,65		
070.00215	G3	STINKAL (SAS)	FERQUES	62	Carrières	5,00	Elinghen						969,00		1 991,20		
070.00442	V3	SAINT GOBAIN GLASS FRANCE	EMERCHICOURT	59	Industrie du verre	123 180,00	Ecaillon	SEU Auberchicourt					3 599,00	441,00	3 959,00	935,00	74,00
070.00621	G1	ARC INTERNATIONAL Arques	ARQUES	62	Industrie du verre		rivière Basse Meldyck						34 967,50	9 651,30	28 252,80	3 592,40	
070.00649	V3	ETABLISSEMENTS BOCAHUT SAS.	GLAGEON	59	Carrières		ruisseau du rieu des hameaux								35 148,00		
070.00703	V3	GAGNERAUD CONSTRUCTION SAS.	BELLIGNIES	59	Carrières		ruisseau de bavay								8 524,00		
070.00761	V3	AGC FRANCE SAS (ex GLAVERBEL)	BOUSSOIS	59	Industrie du verre	604 443,00	SAMBRE						18 348,00	2 196,00	17 120,00	862,00	254,00
070.00785	G4	HOLCIM France S.A.S. LUMBRES	LUMBRES	62	Fabrication de chaux, ciment, plâtre		Circuit fermé (interne)						0,00				
070.00874	G4	CHAUX et DOLOMIES	RETY	62	Industries minières		Quegnots						796,25		313,90		
070.00878	G3	MARQUISE (Les Enrobés de)	MARQUISE	62	Centrales d'enrobés		Bassin d'infiltration						302,00	20,00	522,00		
070.00962	G4	KERNEOS	LOON-PLAGE	59			bassin portuaire est mardyck										
070.01180	L3	WINCKELMANS	LILLE	59	Fabrication de produits céramiques								49,00	15,00	46,00		
070.01209	L3	IMERYS T.C (phalempin)	PHALEMPIN	59	Fabrication de produits céramiques		station épuration	SEU Camphin en Carembaut									
070.01236	G1	ARC INTERNATIONAL Blaringhem	BLARINGHEM	59	Industrie du verre		Canal de Neufossé						4 630,40	1 609,60	5 118,70	1 477,70	
070.01335	B3	O I BSN Glass pack	WINGLES	62	Industrie du verre		canal de la Deule						3 613,50	730,00	2 847,00	109,50	36,50
070.01381	L3	BRIQUETTERIES DU NORD - Briqueterie Lomme	LOMME	59	Fabrication d'autres matériaux de construction								0,00				
070.01875	B3	L M E N	ANNAY	62	Centrales d'enrobés		canal						90,00				
070.02425	V3	BORMIOLI ROCCO E FIGLIO Division P&C	MASNIERES	59	Industrie du verre		Rivière L'escault						1 908,95	375,95	726,35		
070.02427	V3	VESUVIUS	FEIGNIES	59	Fabrication de produits céramiques		Ouvrage de Transfert des Eaux Usées	SEU Maubeuge					5 796,00		29 900,00		
070.02451	V3	SAINT GOBAIN SEKURIT	ANICHE	59	Industrie du verre	2 580,00	/	SEU Auberchicourt					379,22	264,22	2,92		
070.02452	V3	AGC france (ex AUTOMOTIVE EUROPE)	ANICHE	59	Industrie du verre		"fossé noir" d'Auberchicourt	SEU Auberchicourt					2 940,00	412,00	1 440,00	1 356,00	109,00
070.02530	L3	BRIQUETTERIES DU NORD briquet. Templeuve	TEMPLEUVE	59	Céramique, verre, matériaux de construction								0,00				
070.02803	L3	NORD ASPHALTE	GONDECOURT	59	Centrales d'enrobés												
070.02969	G4	IMERYS	RACQUINGHEM	62			fossé_becque vers canal	SEU Arcques Blendecques					80,00		20,00	43,00	

Chiffres IRE 2010 en kg/an au milieu					Observations	Commentaires
dco_fin	dbo5_fin	mes_fin	ngl_fin	p_fin		
		12 795,00				
		9 750,00				
		55 045,00				
		1 100,00				
		45 000,00				
		9 086,00				
		16 547,00				
6 562,53	1 125,05	4 510,65			Arsenic et ses composés (As)=0.66 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.04 kg / Carbone organique total (COT)=449.26 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.04 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0.04 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.04 kg / Etain et ses composés (Sn)=0.85 kg / Hydrocarbures (C total)=76.71 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0.237 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.1 kg / Phénols (Ctotal)=2.01 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.85 kg / Zinc et ses composés (Zn)=0.04 kg	
969,00		1 991,20			Hydrocarbures (C total)=46.4 kg	MES : Afin d'augmenter le temps de décantation pour les eaux de ruissellement, un bassin tampon avec pompe de relevage a été mis en place en mai 2008 avant le bassin de rétention. DCO : les préleveurs captent l'eau dans les canaux venturi qui sont en extérieurs et non protégés. Ceux-ci sont donc propices au développement d'algues, de plus ils ne sont pas nettoyés régulièrement
33,36	4,26	38,14	7,04	0,68	Cuivre et ses composés (Cu)=1.08 kg / Etain et ses composés (Sn)=8 kg / Fluorures (F total)=37 kg / Hydrocarbures (C total)=21 kg / Nickel et ses composés (Ni)=1 kg / Zinc et ses composés (Zn)=19 kg	***** Pas de variation dans notre process. - Il s'agit d'une moyenne réalisée suivant toutes les analyses périodiques mesurées par un laboratoire agréé - pour MES,Zn,P,DBO5,Sn - Pas de valeur pour As et Hg car < au seuil de détection - [18/1/2010 18:18] - - [18/1/2010 18:22] - - [20/1/2010 8:57] - - [5/2/2010 12:37] - - [5/2/2010 12:37] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:38] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:39] - - [5/2/2010 12:40] - - [5/2/2010 12:40] -
34 967,50	9 651,30	28 252,80	3 592,40		Cadmium et ses composés (Cd)=3.3 kg / Chlorures (Cl total)=77199.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=8.8 kg / Chrome hexavalent et ses composés (Cr VI)=0 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=20.5 kg / Fer et ses composés (Fe)=555.7 kg / Fluorures (F total)=735.8 kg / Hydrocarbures (C total)=5014.6 kg / Nickel et ses composés (Ni)=11.5 kg / Plomb et ses composés (Pb)=31.3 kg / Zinc et ses composés (Zn)=82.2 kg	* De manière générale, l'ensemble de nos émissions polluantes (air, eau et déchets) a diminué. - Cette diminution est à mettre en relation avec notre baisse d'activité (tonnage de verre produit moins important qu'en 2008). - - Concernant les rejets aqueux, plusieurs paramètres ont subi une légère augmentation. - - les MES: du fait de plusieurs anomalies relevées en 2009 (mesure lors de conditions climatiques défavorables, ou lors d'un nettoyage ponctuel), la moyenne annuelle a légèrement augmenté - - le Chrome, le Nickel, le Cadmium et le Cuivre: on observe pour ces quatre éléments une légère augmentation. En effet, nous avons amélioré notre limite de détection pour ces éléments. Les résultats plus précis conduisent à une augmentation de la moyenne annuelle. - - [11/2/2010 11:45] - - [15/2/2010 17:15] -
		35 148,00				** aucun seuil atteint pour les valeurs des polluants - [5/3/2010 10:18] - * la consommation d'eau de l'usine est de 31022m3 - l'eau pompée et rejetée dans le ruisseau n'est pas utilisée elle est décantée avant rejet (MES), ce qui permet d'exploiter le gisement de roches massives sans être inondé. - [11/3/2010 19:22] -
		8 524,00				** 23000m3 = eau pompée dans le bassin de décantation - [26/4/2010 11:18] -
18 348,00	2 196,00	17 120,00	862,00	254,00	Arsenic et ses composés (As)=15 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Chrome et ses composés (Cr)=3.4 kg / Composés organohalogénés (AOX)=91 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=4.18 kg / Etain et ses composés (Sn)=6.4 kg / Fluorures (F total)=146 kg / Hydrocarbures (C total)=146 kg / Nickel et ses composés (Ni)=2.3 kg / Plomb et ses composés (Pb)=2.84 kg / Zinc et ses composés (Zn)=40 kg	* Tableau D2 - Les concentrations des différents polluants restent stables par rapport à l'année dernière. Seul le débit augmente un peu. C'est pourquoi les quantités sont un peu plus importantes. Il est à préciser que les mesures sur les métaux restent très faibles et que les concentrations mesurées proche des seuils de détection des appareils de mesure. - - [9/2/2010 14:22] - - [9/2/2010 14:24] - - [11/2/2010 11:3] - - [11/2/2010 11:20] -
0,00						*** Les seuls rejets sont uniquement des rejets pluviaux. - [26/1/2010 16:45] - - [12/2/2010 13:21] - * Les seuls rejets sont uniquement des rejets pluviaux. - - [27/1/2010 10:29] -
796,25		313,90			Carbone organique total (COT)=148.4 kg / Hydrocarbures (C total)=6.99 kg	* 1. 1 tableau D2 : les eaux recueillies sur le site sont des - eaux de ruissellement sur le site de l'usine, rejetées dans - le milieu après décantation et traitement. Les valeurs - de DCO et MES Ctotal se situent dans des variations normales restant en dessous des prescriptions de l'AP. - - - [12/2/2010 10:32] - - [12/2/2010 10:34] -
302,00	20,00	522,00			Hydrocarbures (C total)=0.8 kg	
					Cadmium et ses composés (Cd)=0 kg / Mercure et ses composés (Hg)=0 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.46 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.45 kg	** non concernés, analyses non réalisées - [15/3/2010 14:18] - * D1 : plus de précipitations et de nombre de jours de fonctionnement des fours en 2009 - - métaux lourds : variation des concentrations relevées lors des mesures par les laboratoires extérieurs, incertitudes importantes pour ces concentrations très faibles - - [9/3/2010 16:38] -
49,00	15,00	46,00				
					Fer et ses composés (Fe)=0 kg	* Résultats d'épuration bien meilleurs - Fonctionnement de l'installation en cadence dégradée - Investissement nouveau four fin 2008 - [11/2/2010 17:30] - - [11/2/2010 17:30] -
4 630,40	1 609,60	5 118,70	1 477,70		Arsenic et ses composés (As)=0.8 kg / Cadmium et ses composés (Cd)=0.2 kg / Chlorures (Cl total)=13711.6 kg / Chrome et ses composés (Cr)=2.1 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=2.2 kg / Fer et ses composés (Fe)=89.4 kg / Fluorures (F total)=49.3 kg / Hydrocarbures (C total)=610.5 kg / Nickel et ses composés (Ni)=0.9 kg / Plomb et ses composés (Pb)=4.2 kg / Zinc et ses composés (Zn)=12.7 kg	* De manière générale, l'ensemble de nos émissions polluantes (air, eau et déchets) a diminué. Cette diminution est à mettre en relation - avec notre baisse d'activité. (fonctionnement d'un seul four pendant 52 jours). - - Concernant les rejets aqueux, plusieurs - paramètres ont subi une légère augmentation. - - le Chrome, le Nickel, le - Cadmium et l'Arsenic: on observe pour ces quatre éléments une légère augmentation. En effet, nous avons amélioré notre limite de - détection pour ces éléments. Les résultats plus précis conduisent à une augmentation de la moyenne annuelle. - - - [11/2/2010 14:12] -
3 613,50	730,00	2 847,00	109,50	36,50	Hydrocarbures (C total)=620.5 kg	* Sur les rejets, nous avons réalisé les réseaux séparatifs sur les assainissements ce qui explique les rejets en diminution dans la Deule et l'augmentation en station communale. - Sur les quantités de polluant en rejet d'eau est expliquées par la pollution des récipient des échantillons d'eau. - [12/2/2010 12:7] -
0,00						
90,00						
1 908,95	375,95	726,35			Hydrocarbures (C total)=73 kg	
54,36		293,95				* Tableau D1 : Baisse de la consommation d'eau due à des changements de process, méthodes de travail et du volume de production. - Tableau D2 : DCO est plus basse, car le volume de rejet d'eau a baissé ainsi que le volume de production. MES sont plus basses, car le volume de rejet d'eau a baissé ainsi que le volume de production et nous avons travaillé sur la réduction de la pollution à la source. - [12/3/2010 11:12] -
3,51	2,55	0,03			Hydrocarbures (C total)=1.24 kg	* 1) Ecart 2009 / 2008 Tableau D1 : baisse de l'activité (- 40%). - - 2) Ecart 2009 / 2008 Tableau D2 : incident sur le rejet en octobre 2009. - - - [18/3/2010 16:31] - - [18/3/2010 16:32] - - [18/3/2010 16:35] -
27,25	3,98	13,87	10,22	1,00	Chlorures (Cl total)=24340 kg / Chrome et ses composés (Cr)=0.45 kg / Cuivre et ses composés (Cu)=0.45 kg / Hydrocarbures (C total)=4.97 kg / Plomb et ses composés (Pb)=0.9 kg / Zinc et ses composés (Zn)=3.16 kg	* Tableau D2 : une optimisation des réglages de nos installations de traitement d'eau ainsi que la mise en production de 7 nouveaux modèles ont pu amener des variations d'une année à l'autre. Aucune modification process n'a été apportée. - [11/3/2010 17:8] -
0,00						
					Hydrocarbures (C total)=25 kg	
0,75		0,20	0,37		Zinc et ses composés (Zn)=0.17 kg	* tableau D1: erreur sur le point de rejet et sur la quantité d'eau vs années précédentes - revue lors du nouvel AP suite à la remise à jour des plans (rejet des eaux du four = fossé - aujourd'hui le four a été transformé en joint de sable, donc plus d'eau - de plus 70% de l'eau sert au trempage des palettes de tuiles avant la mise sur parc : elle est consommée et non rejetée. - - tableau D2 : mesure ponctuelle / canalisation encrassée par la poussière de terre cuite - - [8/2/2010 19:11] - - [12/2/2010 11:10] - - [12/2/2010 15:53] -

		0,00				<p>***\ Nous n'avons pas encore d'installation qui nous permettent de mesurer nos rejets - [8/3/2010 15:46] -</p> <p>\ La station d'épuration interne est en construction. Nous avons pour l'instant aucune donnée ou valeur quant aux polluants émis dans l'eau. Nous avons mis comme polluant des MES et une valeur inventée car la base n'autorise pas la validation de la déclaration si rien n'est enregistré dans la page. - [29/3/2010 15:35] -- [9/3/2010 10:4] -</p>
2 551,00	131,48	5 410,40			Hydrocarbures (C total)=77.342 kg	<p>*****\ Le volume annuel rejeté est mesuré avec un débitmètre bulle à bulle\ISCO 4230*, les données sont enregistrées en continu et relevées mensuellement par un organisme agréé. Le volume indiqué (81509,895m3) concerne la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. En 2008, le volume indiqué (32251,692m3) était relatif à la période du 01/06/2008 au 21/12/2008. -- [11/2/2010 12:27] -</p> <p>\ Les masses des différents polluants concerne la période du 01/01/2009 au 31/12/2009. Tous les mois, un prélèvement pendant 24 heures est réalisé par un organisme agréé. La masse des polluants a été calculée à partir des 12 autosurveillances réalisées en 2009. Il est important de préciser que la masse annuelle de l'ensemble des polluants en 2009 se situe en dessous des seuils réglementaires. - [11/2/2010 12:32] -- [11/2/2010 13:46] -</p> <p>\ Tableau D1 : L'augmentation du volume rejeté en 2009 par rapport à 2008 (49258,2 m3) est liée à la période de fonctionnement du site sur l'année 2008 (7 mois d'activité seulement : démarrage d'Alphaglass le 1er juin 2008), ainsi qu'à la mise en veille du four 7 entre juin et octobre 2009. - Tableau D2 : Les variati</p>
9,41	0,99	23,74	0,49	0,02		<p>**\ Pour la DCO, DB05, seules deux mesures par an sont effectuées. La quantité émise de DCO et de DB05 est basée sur la moyenne des deux mesures. - [3/2/2010 10:36] - Pour le phosphore total et l'azote total, seule une mesure par an est effectuée. Les quantités de phosphore total et d'azote total sont basées sur cette seule mesure. -- A noter que ces rejets qui interviennent chaque semaine ont des concentrations en polluant qui varient en fonction de la production effectuée - [5/2/2010 15:55] -</p>

Eau - Aides Agences de l'eau

NO MAITRE OUVRAGE	NOM MAITRE OUVRAGE	ADRESSE POSTALE MO	NO DOSSIER	OBJET DU DOSSIER	DATE DECISION	DATE FIN TRAVAUX	DATE RECEPTION / ACHÈVEMENT	MT ESTIME TRAVAUX
10430	ROUQUETTE FRERES	80800 VEQUEMONT	61296	AVENANT A LA CONVENTION 55529 POUR COMPLEMENT FINANCIER	30/03/2007	31/12/2007	30/07/2009	19 000 000
A2434	GROUPE BIGARD	29300 QUIMPERLE	61867	TRAITEMENT BIOLOGIQUE PAR BOUES ACTIVEES	29/06/2007	01/09/2008		3 700 000
40567	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS	59800 LILLE	64093	CONFINEMENT DE LA POLLUTION CHROMEE DE LA FRICHE PCUK	14/01/2008	31/12/2009	31/12/2008	3 000 000
A1549	POLIMERI EUROPA FRANCE SAS	59279 MARDYCK	64035	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	07/12/2007	29/07/2010	06/10/2008	2 862 400
12306	HOLIDAY PIGMENTS	59560 COMINES	61800	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	28/03/2008	04/04/2010		2 020 000
A0426	PROGILOR BOUVART	02510 VENEROLLES	61198	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	30/03/2007	31/12/2007	30/11/2007	2 000 000
02733	SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD	80100 ABBEVILLE	68466	TRAVAUX	27/03/2009	17/07/2011		1 676 940
11250	ETS CH. DAUDRY VAN CAUWENBERGHE ET FILS	59640 DUNKERQUE	67408	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	21/11/2008	22/09/2011		1 580 000
A2697	AUTOMOBILES LAVOCAT	62138 VIOLAINES	64076	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	07/12/2007	01/01/2011		1 425 000
A5303	AEROLIA	31027 TOULOUSE CEDEX 3	64031	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE - GESTION DES EAUX PLUVIALES	07/12/2007	31/12/2009	07/10/2009	1 390 000
37232	MYRIAD	59606 MAUBEUGE CEDEX	67372	RESTRUCTURATION RESEAUX - PRETRAITEMENT - CONFINEMENT	10/03/2009	01/01/2011		1 345 000
12293	FEUTRIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	67398	TECHNOLOGIE PROPRE	15/12/2008	04/08/2011	23/08/2009	1 200 000
05462	STE LIONOR SA	59189 STEENBECOQUE	67279	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	21/11/2008	30/06/2010		1 200 000
10366	COVINOR	59590 RAISMES	64245	AUGMENTATION DE CAPACITE DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE - COMPLEMENT CONVENTION 64043	07/12/2007	16/09/2010		1 200 000
05444	OUTINORD ST AMAND	59732 ST AMAND LES EAUX	68324	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	06/11/2009	01/11/2012		1 150 000
A2272	IMPRIMERIE SERGE MEPLÔMT	59100 ROUBAIX	65135	REJET ZÉRO LIQUIDE SUR SITE	28/03/2008	31/07/2009	15/12/2008	1 128 000
12865	ETABLISSEMENTS JJ ROZENDAAL	59653 LA MADELEINE CEDEX	68327	TECHNIQUES PROPRES	10/03/2009	28/02/2011		1 058 000
A5315	LE PETIT CUISINIER	62490 VITRY EN ARTOIS	76918	PRÉTRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EFFLUENTS	06/11/2009	31/05/2013		1 005 087
A2267	CREAUTO	59113 SECLIN	61240	PRÉVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	29/06/2007	31/12/2007	31/12/2007	960 000
A2261	STAUB FONDERIE	59660 MERVILLE	61779	TECHNIQUE PROPRE D'ÉMAILLAGE	07/12/2007	30/06/2010	01/07/2007	672 000
10125	Française de Mécanique	62090 HAINES CEDEX	67236	ÉVAPO-CONCENTRATEUR SUR EFFLUENTS DE MACHINES À LAVER DU BÂTIMENT 3	21/11/2008	30/05/2012		651 000
12999	ETS BELLIER ET CIE	62100 CALAIS	61109	TECHNIQUE PROPRE DE TEINTURE ET AMÉLIORATION DU PRÉTRAITEMENT	29/06/2007	31/12/2008		630 000
37140	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANCE	59264 ONNAING	68325	RECYCLAGE PARTIEL DES EAUX RESIDUAIRES	10/03/2009	29/09/2011		600 000
37130	AINOMOTO SWEETENERS EUROPE	59820 GRAVELINES	65028	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	28/03/2008	11/12/2010		750 000
10135	BEAU MARAIS	62403 BETHUNE CEDEX	72858	PRÉTRAITEMENT DES EAUX GRASSES ET DES EAUX TERREUSES	05/06/2009	31/12/2010		700 000
A0168	VALED EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	67368	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	29/02/2012		690 000
A2280	RUBIS TERMINAL	75017 PARIS	61209	TRAITEMENT DES EFFLUENTS DES ZONES UNICAN ET MOLE 5 DE L'USINE DE RUBIS TERMINAL	30/03/2007	30/05/2009		662 000
10067	ROUQUETTE FRERES	62136 LESTREM	61848	MESURE DE POLLUTION EN CONTINU (COT METRES)	29/06/2007	31/12/2008		625 000
11340	REGIONALE DE LOCATION ET SERVICES TEXTILES	02100 ST QUENTIN	80267	TRAVAUX ÉCONOMIE D'EAU	06/11/2009	03/05/2012		598 920
37086	DSM FOOD SPECIALTIES FRANCE SAS	59113 SECLIN	65681	MISE EN CIRCUIT FERMÉ DES EAUX DE REFRIGÉRISSMENT	21/11/2008	31/07/2011		580 000
A1157	JEAN STALVAEN TRAITEUR	59640 DUNKERQUE	65790	AMÉLIORATION DU PRÉTRAITEMENT ET ÉCONOMIE D'EAU	21/11/2008	01/04/2011		579 235
37238	FORGES DE FRESNES	59970 FRESNES SUR ESCAUT	68328	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	06/11/2009	01/08/2011		556 000
40898	LE CREUSSET	02230 FRESNOY LE GRAND	80368	RECYCLAGE PARTIEL	06/11/2009	20/07/2012		510 000
10977	GALLOO PLASTICS	59250 HALLUIN	67409	RECYCLAGE INTÉGRAL	21/11/2008	06/02/2011		500 000
A0002	SOC DE DEVELOPT FLANDRES INVESTISSEMENTS	59442 WASQUEHAL CEDEX	61775	PRÉVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	29/06/2007	30/06/2008	30/05/2007	483 000
A1877	GOSSELIN DURIEZ SAS	59220 DENAIN	64167	PRÉVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	07/12/2007	31/12/2010		470 000
A1367	TUBES DE FRESNOY	02230 FRESNOY LE GRAND	67377	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	01/08/2011		460 000
A0168	VALED EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	65684	TECHNIQUES PROPRES	26/06/2008	31/12/2009	22/10/2008	456 000
A2271	CAMPING DE LA PLAGE	62730 MARCK	61223	COLLECTE DES EFFLUENTS ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/12/2008	13/11/2008	450 000
10991	ETABLISSEMENTS BAUDELET	59173 BLARINGHEM	65685	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	26/06/2008	01/04/2010	30/10/2008	425 000
A1413	CLOVAL	59920 QUIEVRECHAIN	65683	RESEAUX DE POLLUTION ACCIDENTELLE - TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES -	26/06/2008	31/12/2009	31/08/2009	351 300
10135	BEAU MARAIS	62403 BETHUNE CEDEX	61157	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/12/2007	23/11/2007	340 000
11677	SOCIETE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES	59111 BOUCHAIN	63807	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	14/01/2008	31/12/2010	31/12/2007	319 000
40559	POCHECO SAS	59510 FOREST SUR MARQUE	67027	MISE EN PLACE DE TOITURE VÉGÉTALISÉE	10/03/2009	08/07/2011		298 700
A5180	EFFIA CONCESSIONS	75012 PARIS	80391	MISE EN PLACE DE TRANCHÉES D'INFILTRATION	06/11/2009	26/06/2012		284 900
33105	CAMPING DES DUNES	59123 ZUYDCOOTE	67274	RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES ET RACCORDEMENTS	21/11/2008	20/03/2011		270 000
A3053	LUAL	59114 STEENVOORDE	65136	RESEAUX - STATIONS - POLLUTION ACCIDENTELLE	28/03/2008	30/11/2010	30/04/2009	267 000
12590	CAMPING DUNE FLEURIE	80120 QUEND PLAGE LES PINS	61117	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/10/2008	05/07/2008	260 000
A2646	SAS SOMB'BAKER	80360 RANCOURT	73359	PRÉTRAITEMENT	05/06/2009	31/12/2009		250 000
A1275	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DE CALAIS	62104 CALAIS CEDEX	62028	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	07/12/2007	29/03/2010	15/06/2007	245 923
10119	SA BARBRY CAMBRON ET CIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	65133	TECHNIQUE PROPRE - GESTION DE L'EAU	28/03/2008	30/11/2010	01/04/2008	232 500
12475	ARJOWIGINS PAPIERS COUCHES	62570 WIZERNES	60558	ÉCONOMIE D'EAU - AMÉLIORATION DE LA STATION D'ÉPURATION	30/03/2007	31/12/2008	31/12/2008	210 000
A2724	MME VERHILLE CAPELAERE GAETANE	59254 GHYVELDE	64364	CRÉATION RESEAUX ASSAINISSEMENT	16/01/2008	14/10/2010	30/06/2009	206 100
12559	BARTIN RECYCLING	93120 LA COURNEUVE	64033	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE ET CHARBON ACTIF	14/01/2008	30/09/2010		200 000
A2684	THEOLAR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	80372	RECYCLAGE INTÉGRAL - TRAITEMENT DES BOUES	06/11/2009	01/10/2012		197 300
A0892	ASSOCIATION PALME	75017 PARIS	61904	OPÉRATION COLLECTIVE PARCS D'ACTIVITES	29/06/2007	31/12/2008	31/12/2008	190 000
31093	DURISOTTI SAS	62430 SALLAUMINES	61892	TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'EAU	29/06/2007	20/07/2009		162 000
A2273	LE DOMAINE DU MANOIR FLEURI	62600 GROFFLIERS	61251	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/12/2007		160 000
A2270	POLDER ET VACANCES	59122 LES MOERES	61241	COLLECTE DES EFFLUENTS ET TRAITEMENT BIOLOGIQUE	30/03/2007	31/07/2008		150 000
A2226	PICKENPACK GELMER	62126 WIMILLE	67235	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	21/11/2008	31/12/2009		140 000
A0818	INEOS NOVA WINGLES	62410 WINGLES	61260	ATOMISATION D'UN PRODUIT ANTISTATIQUE SUR DES BILLES DE POLYSTYRÈNE	30/03/2007	07/12/2008	28/03/2008	138 000
12862	HOTELLERIE DE PLEIN AIR	62600 BERCK	61245	RESTRUCTURATION RESEAUX	29/06/2007	31/07/2007	31/03/2007	133 000
37365	SOCIETE INDUSTRIELLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES	80170 ROSIERES EN SANTERRE	69138	EQUIPEMENTS DE MESURES	05/06/2009	31/12/2010		130 000
05192	DECOSTER CAULLIEZ	59253 LA GORGUE	67402	LUTTE POLLUTION ACCIDENTELLE	21/11/2008	22/09/2011	30/09/2009	120 000
A1601	ETABLISSEMENTS SIGIER - CAPELLE	59560 COMINES	67354	TECHNIQUE PROPRE DE TEINTURE	21/11/2008	31/03/2012		120 000
40618	LOYEZ WOESSEN SA	59133 PHALEMPIN	61208	PRÉTRAITEMENT DES EFFLUENTS GRAISSEUX	29/06/2007	15/09/2007		120 000
00930	BOULOGNE SUR MER	62321 BOULOGNE SUR MER	73939	AIRE DE CAMPING CARS	05/06/2009	06/04/2012		105 860
11511	LA CHOUCRUTE DE CAMPAGNE	62870 CAMPAGNE LES HESDIN	80061	FIABILISATION DU DISPOSITIF D'ÉPANDAGE	06/11/2009	01/07/2010		100 000
12073	FLANDRIA ALUMINIUM	59560 WARNETON	80392	RESTRUCTURATION RESEAUX	06/11/2009	09/09/2012		95 300
20937	PIN-FLOC	62600 BERCK SUR MER	61254	AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES BOUES	30/03/2007	31/07/2007	31/12/2007	95 000
A2226	PICKENPACK GELMER	62126 WIMILLE	68247	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	10/03/2009	31/12/2010		90 000
12661	CETIM	60304 SÉNLIÉS CEDEX	64154	DÉFINITION D'UNE OPÉRATION COLLECTIVE	15/12/2008	31/12/2010		90 000
A3541	RENEL	80004 AMIENS CEDEX 1	67543	SÉPARATION DES EAUX USÉES ET PLUVIALES. TRAITEMENT DES EAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POLLUÉES.	21/11/2008	01/09/2011		88 640
A2968	IMPRIM'JMG	59540 CAUDRY	65770	TECHNIQUE PROPRE DE DÉVELOPPEMENT DES PLAQUES	26/06/2008	01/04/2011	30/11/2007	87 600
A2266	CASSE DE DON	59272 DON	61247	PRÉVENTION DES POLLUTIONS DES EAUX PLUVIALES	30/03/2007	31/12/2008		84 000
A3537	SCI DUPAS ET LEBEDA	59247 FECHAIN	67351	MISE EN CONFORMITÉ DES RESEAUX	21/11/2008	31/12/2008	28/05/2009	80 000
37025	PROGIVEN	80500 MONTDIDIER	67934	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE	10/03/2009	31/10/2011		77 500
11835	UNION TEXTILE DE TOURCOING INDUSTRIES	59200 TOURCOING	62161	SÉPARATION ET RECYCLAGE DES SELS	19/06/2007	31/05/2008	10/07/2008	75 000
00407	HAZEBROUCK	59190 HAZEBROUCK	67327	MATRICE OEUVRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DES EFFLUENTS	21/11/2008	31/03/2012		73 100
A2684	THEOLAR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	64018	RECYCLAGE INTÉGRAL	07/12/2007	31/12/2009	20/03/2008	73 000
A1325	MAUSER FRANCE	59733 SAINT AMAND LES EAUX	72598	SYSTÈMES DE RINÇAGE AU-DESSUS DES BAINS	05/06/2009	29/02/2012		72 000
A4522	UF BONDUES	59910 BONDUES	68478	UNITÉ DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE 60 EH	05/06/2009	01/02/2012		69 000
A4104	ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BONDUES	59587 BONDUES CEDEX	68260	ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE L'UTILISATION D'EAU DE DRAINAGE POUR ARROSAGE	10/03/2009	01/12/2011		54 000
A3316	TRANSPORTS GHESTEM	59133 PHALEMPIN	66079	TRAITEMENT PHYSICO-CHEMIQUE DES EAUX DE LAVAGE DES CAMIONS	05/06/2009	30/09/2012		53 000
20300	SOCIETE ARTESBIENNE DE VINYLE	62160 BULLY LES MINES	65023	VALIDATION D'UN PROCÉDÉ DE FILTRATION POUR RÉUTILISATION D'EAU	28/03/2008	02/12/2010	03/06/2008	51 000
A3231	ACCUEIL LOISIRS TOURISME EN AVESNOIS	59149 AIBES	65695	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	06/11/2009	31/05/2013		49 016
A0175	LE PETIT CUISINIER	62110 HENIN BEAUMONT	65696	ESSAIS DE MÉTHANISATION DES EFFLUENTS	26/06/2008	15/03/2011		42 200
A3741	PLASTICCOLLECT	59250 HALLUIN	68208	TECHNIQUES PROPRES	18/12/2008	02/09/2011	01/07/2009	40 100
A1145	LA FORET	62780 CUJO	61214	TRAVAUX ÉCONOMIE D'EAU	29/06/2007	31/07/2007	14/12/2006	40 000
A3271	GROUPE BIGARD	62290 NOELLY LES MINES	64485	DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	28/03/2008	31/12/2008		38 000
12293	FEUTRIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	67326	TECHNIQUE PROPRE	21/11/2008	03/02/2011	20/03/2009	37 500
A2261	STAUB FONDERIE	59660 MERVILLE	68210	ÉTUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX	18/12/2008	18/12/2011		36 000
A3558	SAVIA	62113 VERQUIGNÈUL	67447	COLLECTE DES EAUX USÉES. TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DE LAVAGE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE POLLUÉES	21/11/2008	22/09/2011		36 000
A1237	LESIEUR	59210 COUDEKERQUE BRANCHE	63900	PLAN D'ÉPANDAGE	07/12/2007	30/06/2009	30/06/2008	35 000

05444	OUTINORD ST AMAND	59732 ST AMAND LES EAUX	68206	GESTION DE L'EAU	18/12/2008	20/10/2011	19/11/2009	30 000
32011	SPECITUBES	62830 SAMER	64413	RACCORDEMENT DES SANITAIRES DE L'ENTREPRISE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COLLECTIVITE.	07/12/2007	11/10/2010		30 000
12999	ETS BELIER ET CIE	62100 CALAIS	64417	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	16/01/2008	05/04/2010	26/03/2008	27 340
A1572	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	59381 DUNKERQUE CEDEX 1	63454	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX OPTIMISATION RECYCLAGE DES EAUX	13/07/2007	30/06/2008		27 000
A4366	VITANEUF	62000 ARRAS	68429	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	26 000
A3092	MADAME MONIQUE BESSOU	62400 BETHUNE	66043	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3091	MONSIEUR HERVE DELBARRE	62700 BRUAY LA BUISSIERE	66042	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3090	MONSIEUR DOMINIQUE DUMOULIN	62300 LENS	66041	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	26 000
A3037	PRESSING PORTE NEUVE	62200 BOULOGNE SUR MER	65027	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	22/10/2007	26 000
A2828	MR DUFOSE HUBERT	80100 ABBEVILLE	64538	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	26 000
A2825	MME CREPIN MARILYNE	62190 LILLERS	64534	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	26 000
A2409	SARL LE RIDIN	80550 LE CROTOY	64333	TRAVAU ECONOMIE DEAU	07/12/2007	01/08/2010		26 000
A2463	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59450 SIN LE NOBLE	62147	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	04/04/2007	26 000
00130	ANOR	59186 ANOR	65177	AIRE D'ACCUEIL DE CAMPING GARISTES	28/03/2008	30/04/2011	05/09/2008	25 980
A3093	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59118 WAMBRECHIES	66044	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	25 237
A4365	MONSIEUR DAURE JEAN	80200 PERONNE	68428	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	25 000
A3642	CAMAJEU INTERNATIONAL	59100 ROUBAIX	67984	ETUDE DE MISE EN CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	10/03/2009	30/07/2011		25 000
A3036	DEV PRESS	59650 VILLENEUVE D ASCQ	65026	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	20/11/2007	25 000
A2827	MAS PRESS	62000 ARRAS	64537	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	25 000
A3089	MADAME LUCIENNE BOURIEZ	62410 WINGLES	66035	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	24 980
A4360	SARL ACART LEMAITRE	80500 MONTDIDIER	68417	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	24 681
A3034	ROYAL SHOP	62100 CALAIS	65024	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	16/01/2008	31/12/2007	29/10/2007	24 381
A4362	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59800 LILLE	68425	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	24 031
A2462	VALENCIENNES PRESSING MATIC	59300 VALENCIENNES	62145	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	20/02/2007	24 000
A3088	MADAME ANNICK SAGNIEZ	59143 MILLAM	66034	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	23 707
A4217	SOCIETE AUXILIAIRE DE TRANSPORT ET DE MATERIEL	59944 DUNKERQUE CEDEX 2	68378	RESTRUCTURATION RESEAU	10/03/2009	01/01/2012		23 700
A1601	ETABLISSEMENTS SIGIER - CAPELLE	59560 COMINES	65701	ETUDE DE REDUCTION DES REJETS DE TEINTURE	26/06/2008	15/04/2011	17/10/2008	23 600
A2464	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59115 LEERS	62148	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	04/04/2007	23 356
A3479	MONSIEUR JEAN MARC BOGRAND	59440 AVESNES SUR HELPE	67207	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	25/08/2008	31/12/2008	31/12/2008	22 500
A3087	MADAME CHRISTINE LAURENT	59380 BERGUES	66033	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2008	28/12/2007	22 482
A4363	MONSIEUR DOMINGOS DA SILVA COELHO	59420 MOULVAUX	68426	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	22 291
A2824	SARL 4H	59320 ENNETIERES EN WEPPEES	64533	OPERATION COLLECTIVE - PRESSING PROPRE	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	22 000
A2458	MME BEAUVOIS AMAT NATHALIE	59140 DUNKERQUE	62141	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	27/12/2006	21 500
A4364	PRESS CLEAN	59480 LA BASSEE	68427	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	30/01/2009	31/12/2008	31/12/2008	21 263
A3567	ETS PETITPREZ ET LAMBAERE	59700 MARCO EN BARDOUL	67912	OPERATION COLLECTIVE PRESSINGS PROPRES	19/11/2008	31/12/2008	31/12/2008	21 057
A5480	DURAND PRODUCTION	62440 HARNES	81070	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	05/11/2012		21 000
A5176	TECH-FORM	62390 AUXI LE CHATEAU	80276	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	01/09/2012		21 000
37238	FORGES DE FRESNES	59970 FRESNES SUR ESCAUT	67338	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	15/12/2008	15/08/2011	01/10/2009	21 000
11785	NORAMPAC AVOT VALLEE SAS	62575 BLENDECQUES	67263	PLAN DEPANDAGE	15/12/2008	28/04/2011	16/04/2009	21 000
A2459	MR DURASIN YVES	59160 LOMME	62142	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	11/12/2006	20 944
02875	SCOTT BADER SA	80044 AMIENS CEDEX 1	65212	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	16/10/2010	31/10/2008	20 700
A3314	DEV PRESS	59161 ESCAUDEUVRES	66077	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	11/06/2008	31/12/2007	10/12/2007	20 500
A2826	MARTIN PRESS	62280 ST MARTIN BOULOGNE	64536	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	13/11/2007	31/12/2007	31/12/2007	20 500
33518	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	59461 LOMME CEDEX	80270	RECYCLAGE DES EAUX ENCREES	08/12/2009	25/06/2012		20 000
40706	AJINOMOTO EUROLYSINE SAS	80084 AMIENS CEDEX 2	71218	RECHERCHE DE SOURCE DE POLLUTION DE LA NAPPE	05/06/2009	31/12/2010		20 000
12795	RENAULT DOUAI	59509 DOUAI CEDEX	65132	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	31/12/2009	30/04/2008	20 000
A2460	SARL GOBINET PRESSING	02500 HIRSON	62143	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	11/12/2006	19 500
A1273	TEREOS	59161 ESCAUDEUVRES	80080	DEFINITION DU SCHEMA D'EPURATION DES EAUX	06/11/2009	31/12/2010		19 000
A4285	RAILTECH INTERNATIONAL	59590 RAISMES	68359	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	10/03/2009	30/03/2012		18 100
A3365	LES BRASSEURS DE GAYANT	59502 DOUAI CEDEX	68111	ETUDE DE FAISABILITE DE COLLECTE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES ET USEES	10/03/2009	09/12/2011		18 000
10977	GALLO PLASTICS	59250 HALLUIN	62158	TRAITABILITE DES EAUX PLUVIALES	19/06/2007	31/05/2008	13/11/2008	18 000
A2461	VALNET SA	59494 PETITE FORET	62144	OPERATION COLLECTIVE "PRESSINGS PROPRES"	04/06/2007	31/12/2007	13/02/2007	17 958
11825	SICAL	62380 LUMBRES	80804	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	05/10/2012		17 918
12744	ACUMENT VIEUX CONDE SAS	59690 VIEUX CONDE	65354	ETUDE DE REDUCTION DES FLUX DE METAUX LOURDS	26/06/2008	31/12/2011		17 700
A3330	SAS LIOT	62232 ANNEZIN	66172	ETUDE TECHNIQUE ECONOMIQUE POUR LA REDUCTION DES FLUX DE POLLUTION ET DE LA CONSOMMATION DEAU	21/11/2008	13/06/2011	31/01/2009	17 300
A3558	SAVIA	62113 VERQUIGNEUL	71978	RESTRUCTURATION RESEAU	05/06/2009	26/09/2011		17 100
11623	SICA DE LA VALLEE DE LA LYS	59560 COMINES	68252	DEFINITION DU PERIMETRE D'EPANDAGE DES BOUES	10/03/2009	01/07/2009		17 000
A2457	MME SAINT MAXENT DE WINNE IMELDA	62370 AUDRUICQ	64451	OPERATION COLLECTIVE - PRESSINGS PROPRES	26/10/2007	31/08/2009	25/09/2006	17 000
12673	A.C.I.A. SA	80600 DOULLENS	62162	MISE EN CONFINEMENT DU SITE	19/06/2007	31/12/2007	28/02/2008	17 000
A2070	IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE	80000 AMIENS	65698	ETUDE PREALABLE AU PLAN D'EPANDAGE DES EFFLUENTS	26/06/2008	31/12/2009	17/07/2009	16 000
12728	V ET M FRANCE	59880 SAINT SAULVE	80847	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	02/11/2012		15 837
12730	V & M FRANCE	59620 AULNOYE AYMERIES	81108	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	07/12/2012		15 000
A2684	THEOLAUR PEINTURES	59139 NOYELLES LES SECLIN	80271	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	06/11/2009	26/03/2012		15 000
05192	DECOSTER CAULLIEZ	59253 LA GORGUE	67367	PLAN D'EPANDAGE	21/11/2008	10/09/2011		15 000
12865	ETABLISSEMENTS JJ ROZENDAAL	59563 LA MADELEINE CEDEX	67324	TECHNIQUES PROPRES	21/11/2008	10/07/2011	24/12/2008	15 000
A1325	MAUSER FRANCE	59733 SAINT AMAND LES EAUX	64982	ETUDE DE REDUCTION DE LA DCO	28/03/2008	30/04/2011	23/12/2008	14 500
A3575	SOCIETE D' EXPLOITATION MAURICE BONTEMPS	59142 VILLERS OUTREAUX	68309	ETUDE DE GESTION DES EAUX USEES INDUSTRIELLES	10/03/2009	30/04/2011	31/07/2009	14 350
A5303	AEROLIA	31027 TOULOUSE CEDEX 3	68386	DEFINITION FILIERE D'EPURATION	10/03/2009	20/09/2011		14 000
12479	DAILYCYER	80500 FAVEROLLES	64114	DIMENSIONNEMENT D'UN EPANDAGE SUR TTRC	14/01/2008	31/12/2010	16/01/2008	14 000
10568	TOLLENS PRODUCTION NORD	59470 WORMHOUT	61401	ESSAIS PILOTE AMELIORATION DE PERFORMANCE TRAITEMENT	21/03/2007	25/01/2010	29/06/2009	14 000
37024	AUCHAM FRANCE	62950 NOYELLES GODAULT	61006	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	17/06/2008	13 803
A1572	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE	59381 DUNKERQUE CEDEX 1	65702	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	26/06/2008	30/06/2009		13 500
03004	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	59374 LOOS CEDEX	73258	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	05/06/2009	02/03/2012		13 040
A1413	CLOVAL	59820 QUIEVRECHAIN	80272	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	22/06/2012		13 000
40898	LE CREUSET	02230 FRESNOY LE GRAND	80215	ETUDE GESTION DE L'EAU	06/11/2009	19/05/2012		13 000
33518	ONDULYS CARTONNERIE DE LA LYS	59461 LOMME CEDEX	67311	GESTION DE L'EAU - RECYCLAGE DES EAUX ENCREES	21/11/2008	09/07/2011	30/06/2009	13 000
A2356	LB PIECES AUTO	62180 VERTON	61617	OPERATION COLLECTIVE CNP (AIDE AUX GARAGISTES)	13/06/2007	31/12/2008	10/12/2008	13 000
A3095	CAMPING LES POMMIERS	62560 THIEMBRONNE	68305	TRAVAU ECONOMIE DEAU	10/03/2009	12/12/2011		12 780
05258	EXIDE TECHNOLOGIES SAS	59020 LILLE CEDEX	65395	ETUDE D'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EFFLUENTS	26/06/2008	31/08/2011	30/06/2008	12 600
12062	WHIRLPOOL FRANCE SAS	80000 AMIENS	81062	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	29/11/2012		12 560
06287	BRIDGESTONE FIRESTONE FRANCE	62401 BETHUNE CEDEX	68207	ETUDE RECYCLAGE DES EAUX DE PROCESS	18/12/2008	25/06/2011	02/02/2009	12 000
33266	SOCIETE VIMOISE D' OVOPRODUITS	62580 VIMY	63837	ESSAI PILOTE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS	16/01/2008	31/08/2008	25/09/2007	11 600
37167	BRASSERIE DE SAINT OMER	62504 SAINT OMER CEDEX	74138	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	05/06/2009	15/01/2012		11 400
09472	ARC INTERNATIONAL	62510 ARQUES	60207	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	06/07/2007	20/05/2008	10 892
12573	SAINT GERY	59731 SAINT AMAND LES EAUX	63959	ESSAI PILOTE D'UN DEGRASSEUR AERE	16/01/2008	31/12/2008		10 800
40671	BECK CRESPEL SA	59280 ARMENTIERES	65117	ETUDE DE REDUCTION DES FLUX ET DES CONSOMMATIONS	28/03/2008	30/04/2011	16/07/2008	10 500
A1826	ONDULYS LILLE	59461 LOMME CEDEX	51861	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	07/10/2006	31/05/2007	10 266
05398	SOCIETE NOUVELLE DE TRAITEMENT	59226 RUMEGIES	80269	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	08/12/2009	23/07/2012		10 000
10067	ROQUETTE FRERES	62136 LESTREM	68253	ETUDE DE TRAITEMENT DU PHOSPHORE	10/03/2009	31/12/2009		10 000
A3707	SOLAVI	59113 SECLIN	68209	TRAITABILITE DES EAUX RESIDUAIRES	18/12/2008	18/12/2011	19/06/2009	10 000
A1426	EMIG PRODUCTION	59530 LE QUESNOY	67454	AUTOSURVEILLANCE EN AMONT DE L'EPURATION	15/12/2008	01/06/2009	22/07/2009	10 000
A0305	SOFICOR MADER	62161 MAROEUIL	67337	RECYCLAGE DES EAUX RESIDUAIRES	21/11/2008	15/09/2011	13/02/2009	10 000
A3536	ENIVE 2E	59810 LESQUIN	67332	ETUDE DE GESTION DE L'EAU	21/11/2008	25/06/2011	27/02/2009	10 000
A3643	CASTEL FRERES	62503 ST MARTIN AU LAERT	64416	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX	16/01/2008	22/07/2010	28/04/2008	10 000
A2646	SAS SOMBAKER	80360 RANCOURT	63997	BILAN ET ACTIONS DE REDUCTION DE LA POLLUTION	07/12/2007	31/12/2008	09/04/2008	10 000
A3564	SOCIETE NOUVELLE ST QUENTIN POIDS LOURDS	02100 ROUVROY	68320	MISE EN CONFORMITE DE LA COLLECTE ET DU BRANCHEMENT DES EAUX PLUVIALES	10/03/2009	26/09/2011	28/11/2008	9 500
37146	STORA ENSO CORBEHEM	62112 CORBEHEM	80219	DIMINUTION DES MATIERES PHOSPHOREES	08/12/2009	07/02/2012	31/12/2009	9 000
10859	LAMINES MARCHANDS EUROPEENS	59125 TRITH ST LEGER	65049	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	28/03/2008	31/12/2009	15/09/2008	9 000
A1209	THYSSENKRUPP SOFEDIT	62390 AUXI LE CHATEAU	55217	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	02/11/2007	02/08/2007	8 560
05846	FORGES MAURICE DEMBIERMONT	59330 HAUTMONT	67434	GESTION DES EAUX PLUVIALES	21/11/2008	22/09/2011		8 500
12568	PATISSERIE PASQUIER NORD	80120 VRON	60282	ETUDE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE DES EFFLUENTS	17/01/2007	31/12/2007	07/11/2007	8 000
A0168	VALED EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	80836	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	28/10/2012		7 860
37255	SAINTE GOBAIN GLASS FRANCE	59580 EMERCHICOURT	80848	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	02/11/2012		7 536
12121	PROMERAC	59128 FLERS EN ESCREBIELX	80821</					

12073	FLANDRIA ALUMINIUM	59560 WARNETON	67325	GESTION DE L'EAU	21/11/2008	26/08/2011	13/07/2009	7 000
37027	SOCIETE NOUVELLE LA CHARLOTTE	62360 PONT DE BRIQUES	68480	DÉBITMÈTRE, PRÉLEVEUR, SONDE PH ET TEMPÉRATURE, ENREGISTREMENT	10/03/2009	01/01/2012		6 877
37034	NESTLE PURINA PETCARE FRANCE	80800 AUBIGNY	80914	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	16/11/2012		6 432
A5178	MAYOLLE ASSAINISSEMENT	80340 PROYART	80499	ETUDE	06/11/2009	09/09/2012		6 120
A3472	SOFOCHIM	59151 ARLEUX	68294	DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES ET PRÉVENTION DE POLLUTION ACCIDENTELLE	10/03/2009	01/09/2011		6 100
A5389	AUTOCIT	59190 HAZEBROUCK	80952	ETUDE DU DEGRAISSAGE PAR FONTAINE BIOLOGIQUE	08/12/2009	31/12/2010		6 000
A2272	IMPRIMERIE SERGE MEPLONT	59100 ROUBAIX	61106	ETUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX	19/06/2007	31/07/2007	18/06/2007	6 000
A1327	BENALU	62800 LIEVIN	81107	RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU - SURVEILLANCE INITIALE	08/12/2009	10/09/2012		5 798
11825	SICAL	62380 LUMBRES	81069	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	08/12/2009	05/11/2012		5 500
A0073	BRIOCHE PASQUIER NORD	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	63684	MISE EN PLACE AUTOSURVEILLANCE	07/12/2007	31/12/2008	22/06/2007	5 500
12999	ETS BELLIER ET CIE	62100 CALAIS	67237	ETUDE DE FAISABILITÉ DE RÉDUCTION DES FLUX DE POLLUTION ET DE CONSOMMATION D'EAU	21/11/2008	21/03/2011		5 420
A2968	IMPRIM'JMG	59540 CAUDRY	64782	ETUDE DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE TECHNIQUES PROPRES	26/06/2008	30/06/2011	13/03/2008	5 300
37349	TEINTURERIE BLANCHISSERIE NOUVELLE	59400 FONTAINE NOTRE DAME	60851	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	28/03/2007	5 251
22009	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DU VALENCIENNOIS	59308 VALENCIENNES CEDEX	80268	PLAN D'EPANDAGE	06/11/2009	18/05/2012		5 000
A0168	VALEO EMBRAYAGES	80009 AMIENS CEDEX 1	65128	IMPACT TECHNIQUES PROPRES	28/03/2008	31/12/2008	21/04/2008	5 000
A4218	ARQUES VI	62280 ST MARTIN BOULOGNE	68355	TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE	10/03/2009	01/01/2012	30/09/2008	4 900
40878	BOUQUET D' OR	59493 VILLENEUVE D ASCO	76238	ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN REJET RÉGULÉ DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	06/11/2009	31/05/2013		4 600
A3236	VETA	80160 LOEUILLY	65826	ETUDE DU PLAN D'EPANDAGE DE MATIERES DE VIDANGE	26/06/2008	14/04/2011		4 500
10991	ETABLISSEMENTS BAUDELET	59173 BLARINGHEM	80480	ETUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX	06/11/2009	03/06/2012	29/09/2009	4 000
A3053	LUAL	59114 STEENVOORDE	65130	ETUDE DES MOYENS ÉPURATOIRES À PRÉVOIR	28/03/2008	11/12/2010	09/05/2008	4 000
33252	ETABLISSEMENTS GUY DEMARLE	59136 WAVRIN	61047	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	30/06/2007	20/03/2007	3 474
02887	REVEL	59150 WATTRELOS	60984	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	01/02/2007	3 474
05130	OVONOR	62232 ANNEZIN	61578	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	30/06/2007	30/06/2007	3 300
12700	SDEZ INDUSTRIE SERVICES	59910 BONDUES	61122	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	24/07/2007	3 298
40882	SITA FD	92758 NANTERRE CEDEX	61086	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	30/04/2007	3 298
Z0186	LAVANORD	62820 LIBERCOURT	61008	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	20/07/2007	3 298
37312	ARDO-VIOLAINES	62138 VIOLAINES	60910	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	13/03/2007	3 298
10119	SA BARBRY CAMBRON ET CIE	62840 SAILLY SUR LA LYS	65121	IMPACT TECHNIQUES PROPRES	28/03/2008	30/06/2008	14/01/2008	3 200
37355	AHLSTROM SPECIALTIES SA	59166 BOUSBECQUE	60850	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	30/06/2007	03/05/2007	2 950
12214	REGIONALE DE LOCATION ET SERVICES TEXTILES	59700 MARCO EN BAROEUL	55195	BILAN TOXIQUE NATIONAL	17/01/2007	01/11/2007	09/10/2007	2 800
A5179	MONSIEUR EDDY GOETHALS	80290 FRICAMPS	80497	ETUDE	06/11/2009	13/08/2009		2 705
A0755	PROWELL SA	62138 DOUVRIN	61483	BILAN TOXIQUE NATIONAL	21/03/2007	06/08/2007	10/08/2007	2 575
A2290	GARAGE DARBO	59390 LYS LEZ LANNOY	61454	OPÉRATION COLLECTIVE CNPA (AIDE GARAGISTES)	10/04/2007	31/12/2007	05/12/2006	1 250

71 286 713

Eau - Contrôles inopinés 2010 - Liste des établissements avec dépassements > 100% VLE

Code établis.	Secteur	UT	Équipe	Commune	Dép.	Établissement	Nom Gidic (raison sociale)	Cl conforme	Nom du point de rejet	Dépassement des VLE sur au moins un paramètre
070.00630	MEC	Valenciennes	V2	Vieux Condé	59	ACUMENT (ex)Textron Testing System (Valmex)	TEXTRON FASTENINGS SYSTEMS	0	REJET DES EAUX RESIDUAIRES	1
070.02568	IAA	Béthune	B1	ANNEZIN	62	LIOT	ex OVONOR	0	REJET EN SORTIE DE BAC DEGRAISSEUR	1
070.00851	MET	Valenciennes	V2	TRITH ST LEGER	59	LME	LME ACIERIE	0	rejet n°2 rejet n° 10 rejet n° 1	1
070.02548	CHM	Béthune	B2	Béthune	62	Schenectady Europe (SI GROUP)	SI GROUP	0	REJET STATION	1
070.02452	VMA	Valenciennes	V3	ANICHE	59	AGC Automotive	AGC AUTOMOTIVE EUROPE ANICHE PLANT	0	rejet R3	1
070.00597	IMP	Gravelines	G5	NIEPPE	59	DECOSTER-HELIOLYS		0	rejet sortie station	1
070.01279	DIV	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	DK6		0	rejet sortie traitement des eaux huileuses	1
070.01228		Valenciennes	V1	LE QUESNOY	59	EMIG PRODUCTION		0	rejet sortie station	1
070.01046	IAA	Gravelines	G1	COUDEKERQUE BRANCHE	59	LESIEUR	LESIEUR	0	rejet après traitement en station d'épuration + lagunage	1
070.01926	DIV	Lille	L2	LILLE	59	LFB	LFB	0	rejet ensortie fosse BOA	1
070.01926	DIV	Lille	L2	LILLE	59	LFB	LFB	0	eaux de rejet en sortie fosse BOA	1
070.02221	TXT	Lille	L4	BONDUES	59	SDEZ	SDEZ	0	eaux industrielles	1
070.03219	MET	Gravelines	G5	MERVILLE	59	STAUB FONDERIE		0	rejet secteur montage et rejet secteurFonderie	1
070.00522	MEC	Valenciennes	V2	Petite Foët	59	Alstom Transport	ALSTOM TRANSPORT SA	0	poste 1,2,2',3,4,5	1
070.01149	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	Fjord Sea Food	FJORD Seafood LMB (ex MAREYEURS Boul.)	0	sortie pretraitement	1
070.01142	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	France Glace Findus	FINDUS France (SA)	0	sortie pretraitement	1
070.01142	IAA	Gravelines	G3	Boulogne/mer	62	France Glace Findus	FINDUS France (SA)	0	sortie pretraitement	1
070.01938	IAA	Gravelines	G3	LE PORTEL	62	OPALE SEAFOOD		0	sortie station traitement	1
070.01938	IAA	Gravelines	G3	LE PORTEL	62	OPALE SEAFOOD		0	sortie station traitement	1
070.00949	TTS	Gravelines	G1	SAMER	62	SPECITUBES		0	rejet sortie station	1
070.01140	IAA	gravelines	G3	hesdin l'abbe	62	syndival	boulonnais (CA)	0	rejet sortie traitement	1
070.01140	IAA	gravelines	G3	hesdin l'abbe	62	syndival	boulonnais (CA)	0	rejet sortie traitement	1
070.00930	TXT	Lille	L4	Roubaix	59	TEINTURERIE DE LA JUSTICE		0	eaux résiduaires	1
070.00930	TXT	Lille	L4	Roubaix	59	TEINTURERIE DE LA JUSTICE		0	eaux résiduaires	1
070.02377	MET	Béthune	B2	ISBERGUES	62	THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	THYSSEN KRUPP ELECTRICAL STEEL UGO	0	1	1
070.02731	MEC	Valenciennes	V2	ONNAING	59	Toyota	TOYOTA M.M.F.	0	emissaires1 et 3	1
070.00956	MET	Gravelines	G1	GRANDE SYNTHÉ	59	ARCELOR Dunkerque	ARCELOR Dunkerque	0	Rejet station EXD	1
070.01787	IAA	Gravelines	G1	GRANDE SYNTHÉ	59	CAMPBELL	CAMPBELL GENERALE CONDIMENTAIRE SAS	0	Rejet station ERI	1
070.01050	DIV	Valenciennes	V2	VALENCIENNES	59	CENTRE HOSPITALIER	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIE	0	Rejet Eaux pluviales	1
070.02666	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	JEAN STALAVEN TRAITEUR	JEAN STALAVEN SA SITE DE DUNKERQUE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1
070.02666	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	JEAN STALAVEN TRAITEUR	JEAN STALAVEN SA SITE DE DUNKERQUE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1

Dépassement des VLE > 100% sur au moins un paramètre	Liste des paramètres pour lesquels un dépassement > 100% des VLE autorisées a été constaté	Nombre total de paramètres contrôlés (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres contrôlés et ayant une valeur limite (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres non conformes (débit, T°, pH, concentrations, flux)	Nombre total de paramètres non conformes et présentant un dépassement > 100% des valeurs autorisées	Date CI réalisé	Causes des dépassements et actions engagées par l'exploitant et l'inspection
1	NO2	41	39	2	2	22/06/09	modification en cours pou ce paramètre
1	DBO5	23	11	4	1	16/07/09	dépassements récurrents liés à l'augmentation des capacités de production - étude de réduction des rejets remise en 2009
1	NTK	84	79	3	1	09/06/09	pas d'explication particulière. Néanmoins, Rejet global = eaux industrielles + eaux pluviales : dépassement en nitrates pour le rejet global mais pas de dépassement pour les eaux industrielles.
1	INDICE PHENOL	17	15	8	1	09/07/09	Intoxication de la biomasse de la station d'épuration suite à la fabrication d'une résine particulière en quantité importante. Pour éviter le renouvellement de cette situation, l'exploitant fabrique désormais cette résine en quantité limitée.
1	MES, DCO, DBO5, chlorures	17	13	4	4	15/09/09	courrier de l'inspection à l'exploitant du 05/10/2009 pour connaître les raisons des dépassements et les actions correctives. CI réalisé a une période de reprise d'activité suite à l'arrêt des installations. Au point de prélèvement les eaux étaient stagnantes. Contre analyse réalisée, les résultats sont satisfaisants.
1	chlorures	45	34	3	1	12/08/09	Visite d'inspection réalisée le 23/11/2009 sur le traitement des eaux. Un investissement de 50 000 euros est prévu sur 2009-2010 au traitement des eaux pour pallier à ce type de dépassement.
1	MES, indice hydrocarbure	32	27	2	2	11/05/09	Pas d'explication sur les dépassements. L'exploitant a procédé à une contre-analyse sur l'échantillon analysé. Celle-ci conclue sur le respect des VLE, modulo l'affectation de la conservation. EN outre, le labo ne fait pas état d'irisation, ce qui aurait du être constaté avec une telle concentration. Depuis 2006, un adsorbant d'hydrocarbures est présent en préventif, les analyses yant lieu à l'amont de cet équipement.
1	DCO, phosphore total	17	13	8	3	09/09/09	l'exploitant a indiqué un débordement dans la glacière de prélèvement. Les résultats d'auto-surveillance qui ont suivis ne montrent pas de gros dépassement. Des mesures en amont de station devraient permettre d'améliorer les performances de la station d'épuration
1	DCO, DBO5	26	22	5	4	10/08/09	travaux de curage des lagunes de finition de la STEP (avant point rejet canal), Programme deremise à niveau de la STEP
1	azote global, phosphore toal	15	10	4	3	04/06/09	
1	phosphore total	14	10	5	1	16/11/09	
1	DBO5	22	16	4	1	28/10/09	Concentrations conformes aux prescriptions de l'AP du 16/11/2005 mais problème de débit entrainant des flux importants Visite d'inspection à programmer courant 2010
1	MES	46	44	2	1	20/10/09	Une étude réalisée avec l'aide de l'Agence de l'eau en vue du restructurer les circuits d'eau usée et de définir un traitement est en cours.
1	phosphore mes	156	120	9	3	09/06/09	puisards de prise d'échantillon souillés le jour du contrôle
1	debit	25	11	1	1	05/10/09	action à mener
1	dco dbo5	23	10	4	2	20/07/09	APMD du 31/10/2008. une inspection sera réalisée d'ici la fin de l'année sur ce thème
1	dco dbo5	23	10	4	2	05/10/09	APMD du 31/10/2008. une inspection sera réalisée d'ici la fin de l'année sur ce thème
1	chlorures	13	10	2	1	17/06/09	une demande de modif de l'AP a été déposée (non instruite)
1	chlorures	13	10	2	1	14/10/09	une demande de modif de l'AP a été déposée (non instruite)
1	Cr6+	31	17	2	1	15/06/09	Examen des résultats sur 2 ans, constat d'une dérive; analyses après nettoyage des filtres, analyse de la chaux, curage des boues de décantation des eaux de rinçage (lettre du 28/09/2010). Ce paramètre est retourné dans les limites autorisées lors du prélèvement inopiné du 13/10/2009: Cr 6+ < 0,01 mg/l.
1	NTK, Phosphore, matière grasse	24	20	5	4	15/06/09	un nouveau DDAE avec proposition d'amélioration est en cours de montage
1	NTK, matière grasse	24	20	4	3	12/10/09	un nouveau DDAE avec proposition d'amélioration est en cours de montage
1	dco, dbo5, Ngl, phosphore	43	16	9	7	25/05/09	Visite d'inspection prévue le 10/05/2010 pour investigations de la part de l'inspection; Référentiel utilisé pour le rapport du contrôle inopiné erroné à plusieurs reprises et ne correspondant pas à l'AP de l'exploitant. Demande à l'exploitant de se positionner par écrit sur les résultats du rapport (lettre du 17/05/2010) + rapport visite en cours. Fiche du CI 2010 corrigée sur M et envoyée au Labo par AS-Ramackers
1	dco, dbo5, Ngl, phosphore	43	16	7	5	09/09/09	Visite d'inspection prévue le 10/05/2010 pour investigations de la part de l'inspection; Référentiel utilisé pour le rapport du contrôle inopiné erroné à plusieurs reprises et ne correspondant pas à l'AP de l'exploitant. Demande à l'exploitant de se positionner par écrit sur les résultats du rapport (lettre du 17/05/2010) + rapport visite en cours. Fiche du CI 2010 corrigée sur M et envoyée au Labo par AS-Ramackers
dco	32	7	3	1		29/09/09	Le rapport d'analyse indique une concentration en DCO de 294 mg/l pour une VLE de 60 mg/l. Cette dernière est erronée. Les rejets issus de UGO sont dirigés vers la station d'épuration de la société voisine UGINE. De ce fait, l'arrêté ne prescrit pas de VLE pour la DCO, seule une convention de rejet entre les 2 exploitants cadre la qualité des effluents sortants. Celle-ci prescrit une VLE pour la DCO de 300 mg/l en concentration mensuelle et 400 mg/l en concentration hebdomadaire. Le " gros dépassement " n'a donc pas lieu d'être.
1	ammonium	100	66	3	1	01/10/09	Gros dépassement constaté mais pas de rejet direct dans le milieu récepteur tant que le paramètre n'est pas redescendu en dessous de la limite réglementaire
1	AOX et SCN-	59	52	4	4	28/10/09	rapport du 18/01/2010 qui annule et remplace celui du 10/12/2009 AOX : chloration de l'eau du canal à l'entrée de l'usine/ addition de javel pour lutte contre légionnelle. Propose de mesurer la concentration AOX à l'entrée de l'usine SCN : met en cause la méthode d'analyse de laboratoire (aucune méthode fixée dans l'AP) pas d'action prévue sur ce paramètre
1	DBO5	15	15	4	1	10/12/09	date CI: 20, 21, 23 et 29/10/09 Les produits fabriqués ont évolués, rendant le prétraitement en place (physico-chimique) moins efficace. Deux mesures ont été mises en place à ce jour : changement de flocculant pour améliorer la floculation et diminution de la charge polluante. Pour diminuer la charge polluante, les eaux fortement chargées sont déviées vers un bac intermédiaire de décantation, où les matières grasses sont récupérées et envoyées en méthanisation. Les eaux retournent ensuite sur la station de prétraitement. Ces deux mesures restent insuffisantes. Le site envisage donc la mise en place d'un traitement complémentaire (probablement biologique) pour améliorer ces rejets. Des études sont en cours pour déterminer le type de traitement optimal et le dimensionner. Le site s'est fixé pour objectif de mettre en place le traitement complémentaire en 2011 au plus tard
1	MEST, DCO, DBO5, Ptotal	11	8	4	4	24/11/09	Chantier de réhabilitation de bâtiment en cours lors du contrôle
1	Chlorures	26	22	2	2	21/09/09	Etablissement en ZI de Petite Synthe. L'AP du 28/11/2003 autorisant l'installation fixe une VLE de 200 mg/L sur le paramètre chlorures. Rejet dans le réseau d'assainissement collectif de la Z.I. Une convention de rejet a été signée avec le gestionnaire du réseau, portant la valeur limite de rejet sur ce paramètre à 500 mg/L. L'arrêté préfectoral sera modifié en conséquence.
1	Chlorures	26	22	7	2	04/06/09	

070.01126	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	MARINE HARVEST APPETMARINE	MARINE HARVEST APPETMARINE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1
070.01126	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	MARINE HARVEST APPETMARINE	MARINE HARVEST APPETMARINE	0	Rejet sortie prétraitement ERI	1
070.00571	DEC	Valenciennes	V2	LOURCHES	59	RECYDEM	RECYDEM	0	Eaux de ruissellement	1
070.02302	DEC	Valenciennes	V2	PROUVY	59	SANINORD	SANINORD	0	Bassin de confinement	1
070.00638	MET	Valenciennes	V2	TRIHT SAINT LEGER	59	VALDUNES	VALDUNES	0	Rejet trempe / Rejet Eaux pluviales	1
070.00906	TTS	Lille	L4	SALOME	59	ALURAL		0	REJET EAUX INDUSTRIELLES	1
070.00655	TXT	Gravelines	G3	CALAIS	62	BELLIER	BELLIER ET CIE	0	sortie traitement interne	1
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	CALAIRE	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	1
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	CALAIRE	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	1
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	VELYSAM COLOREDO	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	1
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	VELYSAM COLOREDO	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	1
070.00745	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	AHLSTROM DALLE	ALHSTROM DALLE	1	Rejet sortie station	1
070.00745	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	AHLSTROM DALLE	ALHSTROM DALLE	1	Rejet sortie station	1
070.01286	PLS	Béthune	B1	ARRAS	62	AKEBONO	AKEBONO ARRAS SA	1	Sortie station	1
070.01286	PLS	Béthune	B1	ARRAS	62	AKEBONO	AKEBONO ARRAS SA	1	Sortie station	1
070.00872	CHM	Lille	L2	Lille Hellemmes	59	BRUNEL CHIMIE DERIVES		1	Rejet	1
070.01061	TTS	Valenciennes	V2	QUIEVRECHAIN	59	CLOVAL	CLOVAL (ex ALCOLOR)	1	Rejet sortie station	1
070.00742	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	DAUDRY VAN.	DAUDRY VAN CAUWENBERGHE et FILS	1	Rejet sortie station - Rejet global au canal	1
070.00742	IAA	Gravelines	G1	DUNKERQUE	59	DAUDRY VAN.	DAUDRY VAN CAUWENBERGHE et FILS	1	Rejet sortie station - Rejet global au canal	1
070.01030	DEC	Gravelines	G4	LUMBRES	62	SICAL	SICAL	1	Rejet sortie station	1
070.01030	DEC	Gravelines	G4	LUMBRES	62	SICAL	SICAL	1	Rejet sortie station	1
070.00683	MET	Gravelines	G2	LOON PLAGIE	59	AD (ALCAN)	ALUMINIUM DUNKERQUE SA	0	Bassin lagune	1
070.00646	IAA	Gravelines	G5	RENSCURE	59	BONDUELLE	BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL	0		1
070.02893	CHM	Lille	L2	LYS LES LANNOY	59	DELPHARM		0		1
070.01955	IAA	Valenciennes	V1	FEIGNIES	59	MAISON MENISSIEZ	MAISON MENISSEZ SA	0	Sortie station traitement	1
070.01070	MEC	Valenciennes	V2	SAINT AMAND LES EAUX	59	MAUSER France		0	N° 2	1
070.00846	IAA	Béthune	B1	Harnes	62	MC CAIN		0	Sortie STEP	1
070.01833	TTS	Valenciennes	V3	LOUVROIL	59	MYRIAD	MYRIAD	0	PK 39 900	1
070.01833	TTS	Valenciennes	V3	LOUVROIL	59	MYRIAD	MYRIAD	0	PK 39 900	1
070.03390	DEC	Béthune	B3	Noyelles Godault	62	SITA AGORA	SITA Agora	0	Canal de pompage	1
070.03390	DEC	Béthune	B3	Noyelles Godault	62	SITA AGORA	SITA Agora	0	Canal de pompage	1
070.00737	TXT	Lille	L4	HOUPLINES	59	TEINTURERIE DELALYS	Teinturerie LA LYS	0		1
070.00436	IAA	Lille	L4	MONS EN BAROEUL	59	BRASSERIE HEINEKEN	HEINEKEN	0	industriel CUDL	1
070.00871	TTS	Valenciennes	V1	CAMBRAI	59	CAMBRAI CHROME		0	rejet eaux industrielles	1
070.01409	IAA	Valenciennes	V1	PETIT FAYT	59	CANELIA		0	sortie station	1
070.01409	IAA	Valenciennes	V1	PETIT FAYT	59	CANELIA		0	sortie station	1
070.01239	IAA	Gravelines	G4	SAINT MARTIN AU LAERT	62	CAVES SAINT ARNOULD	CAVES SAINT ARNOULD	0	rejet général	1
070.01239	IAA	Gravelines	G4	SAINT MARTIN AU LAERT	62	CAVES SAINT ARNOULD	CAVES SAINT ARNOULD	0	rejet général	1
070.00915	PAP	Lille	L4	BOUSBECCQUE	59	DALLE HYGIENE PRODUCTION		0	référence rejet	1
070.02196	IAA	Gravelines	G4	TATINGHEM	62	LA LIANE	La Liane Charcuterie du Terroir	0	rejet principal	1
070.01919	IAA	Valenciennes	V4	ORCHIES	59	LEROUX	LEROUX	0	rejet épandage	1
070.01242	IAA	Gravelines	G4	AIRE S LA LYS	62	MALTEUROP	MALTEUROP	0	-	1

1	Chlorures	18	18	2	2	04/06/09	Etablissement en ZI de Petite Synthèse. L'AP du 28/02/2000 autorisant l'installation fixe une VLE de 100 mg/L sur le paramètre chlorures. Rejet dans le réseau d'assainissement collectif de la Z.I. Une convention de rejet a été signée avec le gestionnaire du réseau, portant la valeur limite de rejet sur ce paramètre à 500 mg/L. L'arrêté préfectoral sera modifié en conséquence.
1	Chlorures	18	18	2	2	21/09/09	
1	MEST, Métaux totaux	17	9	3	2	24/11/09	Gros dépassement constaté mais pas de rejet direct dans le milieu récepteur tant que le paramètre n'est pas redescendu en dessous de la limite réglementaire
1	DCO	22	19	1	1	24/11/09	RAS, les eaux ont été évacuées en tant que déchets
1	DCO et DB05 sur le rejet eau pluviales	40	30	3	2	04/09/09	La vérification de l'état des réseaux et ouvrages de traitement avant rejet n'a pas mis en évidence d'anomalie pouvant expliquer ces écarts. Pour disposer de plus de données exploitables, VALDUNES a décidé de multiplier les analyses sur tous ses rejets pluviaux sur une période de trois mois. Cette approche est destinée à les amener à une plus grande souplesse et réactivité d'intervention pour s'adapter à la survenue et à la durée des épisodes pluviaux.
1	MES, FLUORURES, ALUMINIUM, ZN+NI+AL+FE+CR	22	22	5	4	28/04/09	lettre adressée à l'exploitant le 19/08/2009
1	CHLORURES	30	23	2	2	25/06/09	en redressement judiciaire, transfert probable sur un autre site
1	MES, FLUORURES, AOX	45	35	8	5	18/05/09	Action en cours, Voir note à la division du 4 janvier 2008 concernant les AOX
1	FLUORURES, AOX	45	35	5	2	16/06/09	cause: traitement MPP (polymères macro-poreux) défectueux action: remplacement du polymère des colonnes du MPP.
1	MES	53	30	6	1	14/05/09	Problème récurrent sur les MES. L'exploitant doit tester un nouveau dispositif de filtration. La valeur limite (très basse) pour ce paramètre a été fixée lors de la convention de rejet pour une capacité d'exploitation différente
1	Indice phénol	53	30	4	1	22/06/09	dysfonctionnement du dégrilleur. Depuis, la vérification du bon fonctionnement du dégrilleur a été ajoutée à la ronde du technicien de maintenance.
1	Zinc	27	27	2	1	15/06/09	le zinc est présent dans le cours d'eau servant au process
1	Zinc	27	27	1	1	26/10/09	le zinc est présent dans le cours d'eau servant au process
1	Phosphore - MES - Somme des métaux	37	27	6	4	10/06/09	Fortes réductions de la consommation d'eau des bains de phosphatation entraînant une augmentation des concentrations. Les flux respectent l'APA. Les volumes à traiter sont très faibles 5m3 en moyenne par semaine. L'exploitant a mis en place un meilleur suivi de sa station de pré-traitement (formation du personnel, conseils techniques de l'Agence de l'eau, remplacement de bains, mise à jour de procédure) et un plan d'actions discuté lors de revue de direction. A cherché à externaliser la phosphatation de ces produits, sans succès (trop de contraintes environnementales). Doit choisir un BE avec l'aide de l'Agence de l'eau. Informe régulièrement l'IIC.
1	Phosphore total	37	27	3	2	07/12/09	idem.
1	DCO - DB05	15	7	2	2	15/06/09	
1	Phosphore - DB05	39	39	4	2	17/06/09	erreur humaine
1	Phosphates - Pt - MES - Hydrocarbures - Sulfates	80	48	18	15	22/06/09	Des investissements à hauteur de 1,5 millions d'euros ont été consentis dans la mise en place d'une unité d'ultrafiltration. En attente d'une étude technico-économique de réduction des rejets en chlorures, sulfates et phosphates.
1	Phosphates - Pt - Sulfates	80	48	18	12	30/11/09	
1	MES - DCO - DB05	31	25	10	8	29/06/09	forte réduction de la consommation d'eau et augmentation de la production de papier. Adaptation des dosages en adjuvant
1	MES - DCO - DB05	27	8	3	3	07/12/09	actions correctrices: amélioration de la préacidification, airlift, détassage des vannes. ACTION A MENER PAR L'IIC: inspection lors du prochain CI avec sanctions administratives et pénales si nouveaux dépassements
1	Débit, DCO, MES	35	35	6	3	02/09/09	Inspection + mise en demeure de respecter VLE AP
1	CHLORURES	13	13	1	1	23/11/09	Les normes fixées par l'arrêté n'ont pas pris en compte toutes les eaux chargées en chlorures. Une étude globale a été produite par la société, cette étude est actuellement à l'examen par le service chargé de la police des eaux
1	DCO, DB05, Azote global	13	7	3	3	19/10/09	Lettre adressée à l'exploitant le 27/11/2009. Installation d'une station d'autocontrôle avec préleveur fixe d'échantillons.
1	Débit et MES	18	10	3	2	22/06/09	une mise en demeure a été notifiée à l'exploitant. Le projet de convention de rejet à la station pourrait aboutir à une modification des valeurs limites en faveur de l'exploitant
1	MES - DB05 - DCO - Azote global	15	13	4	4	04/06/09	Des dépassements importants en 2009 mais en baisse par rapport aux années précédentes. Cela montre que les actions identifiées et progressivement mises en œuvre pour limiter la pollution de l'eau font effet. A noter que le rejet se fait dans une station d'épuration.
1	MES, DCO, P, Azote Kjeldahl	17	16	9	8	25/05/09	Pendant les 24 heures que dure le prélèvement, un violent orage s'est produit. Une microcoupure a arrêté le système d'extraction des boues ce qui a perturbé le fonctionnement de la station. La situation est revenue à la normale les jours suivants, moyennant l'utilisation d'un extracteur de boues supplémentaires extérieur au site et mobilisé par l'exploitant dès constatation du dysfonctionnement.
1	Azote total	23	23	1	1	29/06/09	La teneur élevée en azote global de l'eau prélevée dans la Sambre ne permet pas à l'exploitant de respecter les valeurs de son arrêté. Ce cas de figure est prévu par l'AM 02/02/98 art 32.
1	Azote total	23	23	3	1	19/11/09	La teneur élevée en azote global de l'eau prélevée dans la Sambre ne permet pas à l'exploitant de respecter les valeurs de son arrêté. Ce cas de figure est prévu par l'AM 02/02/98 art 32.
1	Sulfates	31	30	2	1	27/05/09	La STEP de SITA traite des eaux pompées dans la nappe de la craie à des fins de barrages hydraulique (éviter la propagation de la pollution qui est au droit du site ex Metaleurop. Or il s'avère que les sulfates proviennent de la nappe. La station n'a pas été conçue pour les traiter... Cependant une étude est en cours afin de modifier la station pour s'occuper de ces sulfates.
1	Sulfates	31	30	2	1	02/11/09	Une étude est en cours pour identifier la source et y remédier
1	DCO et Hydrocarbures totaux	15	15	2	2	10/06/09	lettre adressée à l'exploitant le 05/08/2009. Réponse de l'exploitant le 28/09/2009 : réduction de la consommation d'eau donc concentration plus élevée des polluants.
1	MES sulfures	17	12	3	1	03/09/09	l'aérateur final mis en place afin d'oxyder les sulfures qui se forment dans le méthaniseur et éviter des nuisances olfactives, développe un substrat bactérien et crée ainsi des matières en suspension qui sont éliminées avec l'effluent.
1	nickel, métaux totaux	39	12	2	2	30/09/09	pas de réponse donnée expliquée par l'exploitant. Il suppose que le dépassement est lié à un encrassement du canal venturi car les résines fonctionnaient correctement.
1	phosphore	21	14	2	2	01/09/09	problème de dosage du chlorure ferrique (lot de réactif utilisé pour le dosage de ce paramètre non conforme) pour réguler le paramètre phosphore.
1	MEX	21	14	1	1	02/11/09	problème de process lié à une forte activité de fonte de beurre. Activité susceptible d'occasionner qqes pertes ponctuelles. Le flottateur n'a pas retenu totalement ces pertes. A l'avenir, des dispositions complémentaires seront prises par l'exploitant.
1	DCO DBO	19	11	2	1	14/09/09	APC passé au corderst de février 2010. Mise à jour des VL car rejets en step urbaine et non au milieu naturel. Les VL sont désormais conformes à l'AP.
1	DCO DBO	19	11	2	2	18/11/09	APC passé au corderst de février 2010. Mise à jour des VL car rejets en step urbaine et non au milieu naturel. Les VL sont désormais conformes à l'AP.
1	DBO NGL Zn	45	18	5	4	17/09/09	Inspection + mise en demeure de respecter VLE AP
1	MES DCO DBO MEX	25	20	6	4	18/11/09	APC prêt. Mise à jour des VL eau pour rejet en step et non au milieu naturel. Attente passage corderst.
1	DCO	11	5	3	1	24/06/09	Dépassement récurrent en DCO. LEROUX a fait une demande au Préfet depuis 2002 pour modifier la VLE DCO de leur arrêté. Cette demande sera instruite en même temps que la régularisation du site.
1	MES DCO DBO P	14	14	8	8	22/06/09	APC à faire pour prendre en compte le rejet en step et non au milieu naturel. Dossier de l'exploitant en cours avec l'exploitant de la step d'aire sur la lys

070.01242	IAA	Gravelines	G4	AIRE S LA LYS	62	MALTEUROP	MALTEUROP	0	rejet général	1
070.01703	IAA	Gravelines	G3	BOULOGNE SUR MER	62	SAS JP MAREE		0	rejet sortie station de prétraitement	1
070.01176	IAA	Lille	L4	MARCOQ EN BAROEUL	59	SI LESAFFRE	LESAFFRE (Société Industrielle)	0	marque canalisée	1
070.01046	IAA	Gravelines	G1	COUDEKERQUE BRANCHE	59	LESIEUR	LESIEUR	0	rejet après traitement en station d'épuration + lagunage	0
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	CALAIRE	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	1
070.00534	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	CALAIRE	CALAIRE CHIMIE SAS	0	rejet station	1
070.02140	DEC	Valenciennes	V2	HAUTMONT	59	Recyclage des Vallées	RECYCLAGE DES VALLEES	0	EU et EP	1
070.00711		Valenciennes	V1	Le Cateau	59	SASA		0	Sortie station	1
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	VELYSAM COLOREDO	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	1
070.00929	TXT	Valenciennes	V1	CAUDRY	59	VELYSAM COLOREDO	COLOREDO	0	rejet eaux industrielles	1
070.00761	VMA	Valenciennes	V3	BOUSSOIS	59	AGC Glass unlimited	GLAVERBEL BOUSSOIS	0	PK46049	1
070.01811		Gravelines	G3	BOULOGNE-SUR-MER	62	Guyot		0	station prétraitement	1
070.00979	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	INTEROR		0	rejet 4	1
070.02568	IAA	Béthune	B1	ANNEZIN	62	LIOT	ex OVONOR	0	sortie bac dégraisseur	1
070.00610	IAA	Valenciennes	V1	LES RUES DES VIGNES	59	ROYAL CANIN		0	sortie station traitement interne	1
070.00662	DEC	Gravelines	G4	BLARINGHEM	59	BAUDELET	BAUDELET	0	Rejet chantier ferrailles	1
070.04060	IAA	Valenciennes	V1	MAUBEUGE	59	NEUHAUSER	NEUHAUSER	0	Sortie	1
070.03188		Valenciennes	V1	Raillencourt Saint Olle	59	SOLECO	SOLECO	0	rejet eaux industrielles	1
070.00882	CHM	Gravelines	G2	CALAIS	62	SYNTHEXIM	SYNTHEXIM	0	rejet n°1	1
070.01052	TTS	Valenciennes	V2	RAISMES	59	SI2D	SI2D	0	rejet traitement surface	1

1	MES DCO DBO NGL Pt	21	14	6	5	14/09/09	APC à faire pour prendre en compte le rejet en step et non au milieu naturel. Dossier de l'exploitant en cours avec l'exploitant de la step d'aire sur la lys
1	DCO DBO NGL Matières grasses	23	9	4	1	08/09/09	action à mener
1	sulfates	29	23	2	1	09/09/09	les sulfates sont présent dans l'eau servant au process
1	DCO, DB0526	26	22		2		travaux de curage des lagunes de finition de la STEP (avant point rejet canal), Programme deremise à niveau de la STEP
1	MES, FLUORURES, AOX	45	35	8	5		Action en cours.Voir note à la division du 4 janvier 2008 concernant les AOX
1	FLUORURES, AOX	45	35	5	2		Nouvel AP en cours
1	MES, DCO, DB05, NTK, Pt sur EU	25	15	6	5		Nouvel AP en cours
1	Aluminium,Fer,Manganèse,Métaux totaux	53	52	9	4		rejet par bâchée.le labo venait pr la 3ième fois pour le Cl.l'exploitant a donc ouvertla vanne alors que la décantation n'était pas terminée, ce qui explique les dépassements.
1	MES	53	30	6	1		depuis les dépassements l'exploitant a mis en place un traitement complémentaire de filtration tangentiel
1	Indice phénol	53	30	4	1		depuis les dépassements l'exploitant a mis en place un traitement complémentaire de filtration tangentiel
1	DCO	33	31	1	1		courrier de l'inspection à l'exploitant du 10/09/2009 pour connaître les raisons des dépassements et les actions correctives. Cl réalisé a une période de forte température et de faible débit, L'autosurveillance du mois d'août ne montre pas de non conformité.
1	DCO, DB05, Nt	15	10	6	3		
1	diéthylamine, AOX	37	37	5	4		
1	DB05	23	11	3	1		Etudes toujours en cours en vue de créer une station de traitement interne et donc de réduire la charge polluante rejetée. Dépassements récurrents causés par une augmentation des capacités de production et des effluents de lavage trop chargés (œufs)
1	DB05, Nt	17	15	5	3		La quantité d'eau rejeté moyenne est passée de 38 m3 en 2007 à 24 m3 en 2009 ce qui a entraîné parfois, des dépassements pour les valeurs limites en concentration sans dépassement de flux de polluant
0		27	19	2		15/07/09	Baudelot conteste les conditions de prélèvement (pluviométrie faible alors que le rapport parle de pluies abondantes). Nouvelle mesure le 04/09/09. Rejet conforme. RAS sur Cl du 12/07/10
1	DCO, DB05, Pt, SEC, NTK	12	10	10	5		l'exploitant a fait appel à une nouvelle société de nettoyage suite à la constatation de l'absence du respect des consignes de nettoyage.l'inspection est en attente des résultats d'autosurveillance pour 2010 pour vérifier de l'efficacité
1	DCO,DB05	31	19	5	4		D'après l'exploitant, le problème serait lié à un dysfonctionnement du dégrilleur. en effet cet équipement permet d'éliminer les particules dans l'eau de rejet issue du process et donc d'éliminer MEST, DCO, ...
1	DB05	37	23	3	1		Les rejets sont traités par la step de Maubeuge.
1	Fe	21	15	3	1		concentration en fer mesurée dans le rejet de 7,2 mg/l pour une VLE de 5mg/l entrainant un flux calculé de 10,85 g/2h pour une limite fixée à 5 g/2h . Dépassement occasionné par le traitement d'un lot de pièces de fonderie présentant une teneur importante en fer ; des dispositions spécifiques seront mises en oeuvre pour toutes futures commandes de la part de ce client.

Les déchets

Avec l'augmentation croissante du volume des déchets produits par l'Homme, la gestion des déchets reste un enjeu de société important. Les valeurs du développement durable, de la chasse au gaspillage, du «consommer autrement» sont désormais au cœur des préoccupations de chacun.

Les coûts de traitement des déchets sont par ailleurs toujours plus conséquents et nous incitent à changer de mode de gouvernance.

Selon notre culture, notre sensibilité, notre imagination, un même objet ne sera pas un déchet pour tout le monde : la notion de déchet est ainsi relative et nous «jetons» actuellement des objets que d'autres réparent ou recyclent.

Le déchet est défini comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets). Il s'agit donc d'un objet dont le propriétaire décide de se défaire. C'est l'acte (ou l'intention) du détenteur qui prime, bien plus que le fait de savoir si l'objet est ou non impropre à son usage.

Le « Grenelle de l'Environnement » a fait de la réduction des déchets une priorité : diminuer de 15% les quantités partant en incinération ou en stockage d'ici à 2012 et réduire de 7% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2014.



Une nouvelle politique des déchets

Un plan d'actions ambitieux

Produire moins de déchets, mieux les valoriser quand cela est possible et assurer un traitement à la hauteur des enjeux sanitaires et environnementaux : le plan vise à faire de la France un des piliers de la société européenne de recyclage. Il s'agit d'utiliser les déchets comme ressources, tout en renforçant l'ambition première de prévention. Le plan d'actions déchets offre un cadre renouvelé des objectifs que la France souhaite atteindre, suite à l'impulsion du « Grenelle de l'Environnement ». Il est issu des réflexions et concertations menées lors de ces rencontres, en articulation cohérente avec la future transposition de la directive européenne du 19 novembre 2008 sur les déchets.

Une implication de tous

Porté par le ministre chargé du développement durable, le plan implique les acteurs suivants : l'État, responsable de la réglementation, de son application et des instruments fiscaux ; les collectivités locales, en charge des déchets ménagers et assimilés ; les producteurs des produits qui seront, en fin de vie, des déchets ; les professionnels du recyclage et du traitement ; les entreprises productrices

de déchets de tous secteurs (industries, services, industries agro-alimentaires, agriculture, bâtiment et travaux publics, etc.) : les associations de consommateurs ; les citoyens.

Le Conseil national des déchets, réformé pour associer au mieux l'ensemble de ces acteurs, assurera le suivi des mesures engagées en s'appuyant sur plusieurs groupes de travail. La mise en œuvre des actions de ce plan se fera en concertation.

Des objectifs chiffrés

■ La directive n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets

- D'ici à 2020, préparer en vue du réemploi et recycler : minimum de 50 % en poids global (au moins pour le papier, le métal, le plastique et le verre) ;
- d'ici à 2020, préparer en vue du réemploi, recycler et mettre en œuvre les autres formules de valorisation de matière : minimum de 70 % en poids (déchets toutes origines) ;
- obligation de résultat : rapport de la Commission pour le 31 décembre 2014 au plus tard ;
- programme de prévention des déchets : au plus tard le 12 décembre 2013.

Quelques notions de base sur les déchets

Les évolutions réglementaires

L'année 2008 a été tout particulièrement remarquable avec la publication du texte de la nouvelle directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets qui abrogera au 12 décembre 2010 les directives de 1975 (relative aux huiles usagées) et de 1991 (relative aux déchets dangereux) et la directive cadre de 2006 (relative aux déchets, qui avait codifié la directive de base de 1975). Cette nouvelle directive, qui a retenu bien des dispositions des directives précitées, en a intégré de nouvelles pour constituer le socle de la politique européenne relative à la gestion des déchets. Elle a été intégrée au Code de l'environnement.

Quelques définitions

La directive européenne n° 2008/98/CE retient les définitions suivantes :

- est considéré comme « déchet » toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ;

- est considéré comme « déchets dangereux » tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses énumérées à l'annexe III de ladite directive.

Le Code de l'environnement (article L.541-1), définit le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Il ajoute par ailleurs : « Est ultime au sens du présent chapitre un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». Il n'y a que les déchets ultimes qui peuvent être éliminés en décharge.

Les définitions de la directive européenne et celles du Code de l'environnement ne sont pas incompatibles.

Les sources des données utilisées pour l'IRE 2010

Les données utilisées pour l'illustration de ce chapitre sont les déclarations annuelles pour l'année 2009 des installations soumises à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 (registre des émissions polluantes et des déchets). Certains sites industriels consultés dans les versions antérieures de l'IRE ont également renseigné la déclaration sans y être soumis réglementairement.

L'assujettissement à la déclaration concerne des ICPE de toutes natures soumises au régime de l'autorisation préfectorale. L'assujettissement à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 repose sur des niveaux d'émissions et de productions de déchets de référence fixés par l'Union européenne, qui ne sont pas forcément atteints par tous les producteurs de déchets repris dans les éditions précédentes de l'IRE. Par ailleurs, les installations concernées ont effectué leurs déclarations progressivement. Ce sont ainsi 33 sites de traitements de déchets qui se sont déclarés en 2007, 67 en 2008 contre 143 en 2009. Nous nous attacherons donc à des comparaisons d'ordre qualitatif, qui sont les seules à être véritablement significatives.

Les données quantitatives ne sont fournies que lorsqu'elles permettent de mettre en évidence des tendances ou révéler des indicateurs. Les données de chaque exploitant peuvent être consultées sur le site Internet de la DREAL (volet « Déchets » de l'IRE).

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » (dite « Grenelle 1 »)

- Diminuer de 15 % les quantités partant en incinération ou en stockage ;
- réduire de 7 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;
- porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement (dite « Grenelle 2 »)

La loi « Grenelle 2 » est la « boîte à outils » des engagements généraux contenus dans la loi « Grenelle 1 ».

Des enjeux renouvelés

L'année 2009 a été marquée par la promulgation de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'Environnement », dite loi « Grenelle 1 ».

L'année 2010 sera marquée par la transposition de la directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets et par la nécessité pour la France de rendre compte au niveau européen de la production et du traitement des déchets.

Nous abordons une étape importante où la donnée nécessite d'être collectée par le biais d'indicateurs pertinents qui permettront de nous comparer aux autres régions mais aussi à nos voisins européens.

Le domaine des déchets est particulièrement complexe à évaluer dès lors qu'il touche toutes les activités anthropiques et toutes les pressions : ménages, activités économiques, industrielles et agricoles.

Beaucoup de progrès ont été réalisés ces vingt dernières années avec la mise en place de filières de collecte et de traitement.

Désormais, nous entrons dans une nouvelle ère où l'enjeu est double : il s'agit d'agir sur

les comportements à tous niveaux (citoyens, entrepreneurs industriels ou agricoles, administrations, secteur tertiaire) pour changer nos modes de consommation en vue de réduire la production globale de déchets et leurs impacts sur l'environnement ; il s'agit aussi de réfléchir à l'optimisation de nos filières de traitement, voire d'en développer de nouvelles en vue de valoriser le maximum de nos déchets pour qu'ils deviennent des ressources et contribuent ainsi à la préservation de la ressource naturelle.

Les déchets sont des ressources

Les déchets constituent une ressource. Encore faut-il que les filières de traitement existent et qu'elles soient correctement dimensionnées.

Nous disposons aujourd'hui en région d'un système de collecte et de tri que l'on peut qualifier d'efficace (en ce qui concerne les déchets ménagers et assimilés, la région affiche des taux de valorisation supérieurs à la moyenne nationale) ; ce système permet

de prendre en charge, d'une part, les déchets des entreprises (collectes privées) et, d'autre part, ce que l'on dénomme les déchets ménagers et assimilés (collectes par le service public) Nous avons désormais à optimiser l'ensemble du dispositif pour accroître la part de valorisation de tous les déchets.

Le volume global des déchets ne cesse de croître [voir ci-après] et seul un changement profond de nos habitudes permettra d'infléchir cette tendance. Les efforts des politiques nationales de ces dix dernières années ont porté sur la gestion des déchets dangereux. Les déchets issus de l'agriculture, des travaux publics et des industries sont encadrés depuis maintenant longtemps. Aujourd'hui, ce sont les déchets ménagers et leur valorisation qui deviennent un enjeu de société prioritaire, ce qui est traduit clairement dans la loi « Grenelle 1 ». Cette loi fixe pour la première fois des objectifs chiffrés à atteindre en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Les déchets doivent ainsi être considérés comme des ressources, avec deux objectifs :

- réduction de l'atteinte à l'environnement et à la santé humaine ;
- sobriété de la consommation de matières premières favorisée, d'autant plus, par la prévention et la valorisation des déchets.

Réduire la production de déchets : la région doit poursuivre ses efforts

Les réflexions pour un meilleur traitement des déchets ont été théorisées dans la stratégie des « 3 R » : **réduire, réutiliser et recycler**.

Le premier objectif des politiques de gestion des déchets consiste donc dans un premier temps à limiter la production de déchets par une réduction à la source.

Le deuxième volet de la démarche consiste à réutiliser le déchet, à lui donner une nouvelle utilité : il peut s'agir de le transformer en élément (solide comme pour le compostage, voire gazeux pour le biogaz) ou en énergie (par incinération, pyrolyse, etc.)

Enfin, à chaque fois que cela est possible, il faut permettre le recyclage des déchets.

Rappelons un des objectifs de la loi « Grenelle 1 » qui prévoit la réduction de 15 % des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

La modification de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), taxe incitative, devrait permettre de concourir à l'atteinte de cet objectif.

La TGAP : une incitation à valoriser les déchets

Suite à la récente modification de la nomenclature des installations classées portant sur les rubriques relatives aux déchets, le décret n°2010-576 du 31 mai 2010 vient fixer les montants de la taxe générale sur les activités polluantes liée à l'exploitation de ces installations. Ce décret prévoit une augmentation de la taxe sur les décharges et la création d'une taxe sur les incinérateurs. Cette dernière, modulée en fonction de l'efficacité environnementale et énergétique, selon un calendrier progressif et lisible sur plusieurs années, est affectée en retour à des mesures de prévention.

Ce texte fixe le coefficient multiplicateur de la taxe, compris entre 1 et 10, pour huit activités liées au transit, au stockage ou au traitement de déchets, en fonction de leur nature et de leur volume.

Il vise les rubriques 2717, 2718, 2760, 2770, 2771, 2780, 2790 et 2791 de la nomenclature des installations classées (installations de transit, regroupement ou tri de déchets, installations de stockage de déchets, installation de traitement thermique de déchets, compostage ou stabilisation biologique, autres installations de traitement de déchets, etc.).

On rappellera que le montant de la taxe effectivement perçue chaque année par établissement au titre de chacune de ces activités est égal au produit entre le tarif de base et le coefficient multiplicateur.

Mieux gérer ses déchets n'est plus seulement une question d'écologie, mais aussi d'économie : par la réduction de la production et la préservation de la ressource, par l'éco-conception qui favorise le recyclage, par la réduction de la nocivité et de l'impact sur les milieux...

Le nombre d'établissements industriels pris en compte pour évaluer la production de déchets industriels en 2009 dans le Nord- Pas-de-Calais, c'est-à-dire ayant émis une déclaration pour l'année 2009, en tant qu'installation soumise à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets, est de 388 pour les déchets dangereux et 467 pour les déchets non dangereux.

Il est important de souligner que seuls les déchets produits par les industriels sont pris en compte dans ce chapitre consacré à la réduction des déchets. Les déchets collectés par le service public (déchets ménagers et assimilés) ainsi que les déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics ne sont pas comptabilisés.

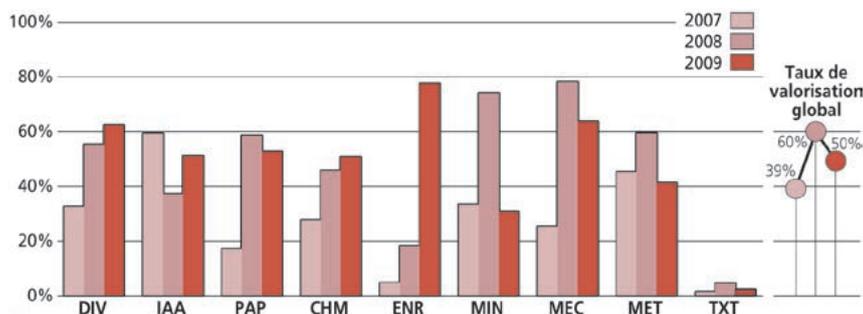
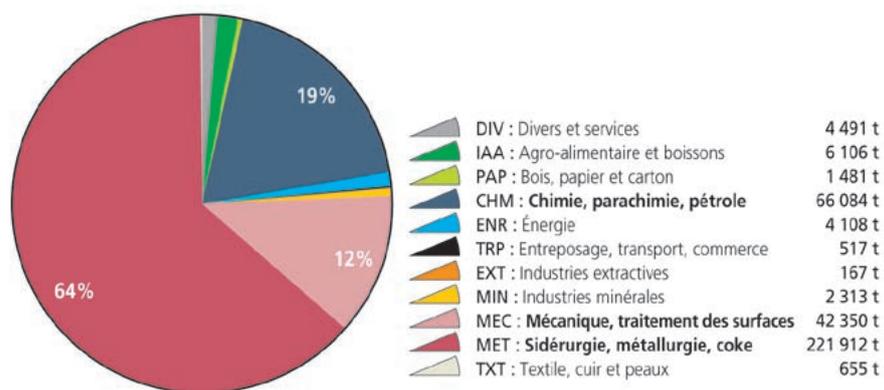
La production totale de déchets industriels déclarée en 2009 s'élève à 4 656 988 tonnes, réparties en 493 782 t de déchets dangereux et 4 163 206 t de déchets non dangereux. L'importance de ces chiffres reflète la prise en compte cette année de l'ensemble des sites ayant fait l'objet d'une déclaration, y compris les sites relevant du secteur des déchets (installations de traitements).

En effet, les installations de traitement de déchets génèrent elles-mêmes des déchets (143 598 tonnes de déchets dangereux et 1 266 227 t de déchets non dangereux) qui sont, soit valorisés, soit éliminés. Ces données ne permettent cependant en rien de signaler une augmentation significative de la production de déchets dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, si on considère la production de déchets dangereux à périmètre constant, c'est-à-dire en étudiant les installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2008, on constate une stagnation de la production de déchets dangereux dans la région depuis 2007. Il est intéressant d'observer la répartition des quantités de déchets produites en fonction des secteurs d'activité.

Les déchets industriels dangereux

La production de déchets dangereux des installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2009 pour la région, hors secteur du traitement des déchets, s'élève à 350 184 tonnes. L'examen plus détaillé de la production des différents secteurs industriels fait ressortir l'importance, d'une part, du secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke (221 912 t) avec notamment *Nyrstar France* à Aubry qui contribue pour 48 % au tonnage du secteur et, d'autre part, aux secteurs de la chimie-parachimie-pétrole (66 084 t) et de la mécanique-traitement de surface (42 350 t). À eux seuls, ces trois secteurs représentent plus de 94 % de la production régionale de déchets dangereux.

Production de déchets industriels dangereux par secteur d'activité en 2009



Évolution du taux de valorisation des déchets industriels dangereux par secteur d'activité
Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

Déchets dangereux et déchets non dangereux

Dans le Catalogue européen des déchets, dont la version la plus récente a été adoptée en droit français par le décret n°2002-540 du 18 avril 2002, une distinction réglementaire est établie entre :

- les déchets dangereux (DD) caractérisés par les propriétés énumérées par le décret et signalés par le signe «*» placé en haut à droite du code à six chiffres des déchets concernés repris au catalogue ;
- les déchets non dangereux (DND) représentés par tous les autres déchets du catalogue non dotés de ce signe.

L'ensemble des déchets dangereux et non dangereux est regroupé en vingt familles de base à l'intérieur du catalogue.

Tout producteur de déchets (industriel, artisan, distributeur, prestataire de service, particulier, collectivité, service public, etc.) est susceptible de produire des déchets dangereux et des déchets non dangereux. Les principaux textes réglementaires de base relatifs au contrôle de la production et de l'élimination des déchets (suivi des circuits d'élimination, activités de traitement, de stockage, etc.) établissent des prescriptions distinctes et adaptées selon qu'il s'agit de déchets dangereux ou de déchets non dangereux, qui déterminent la structuration des filières d'élimination.

162 539 tonnes de ces déchets dangereux sont valorisés, soit 46,4 %. Pour les trois secteurs d'activités précités, les taux de valorisation atteignent respectivement 41 %, 50 % et 63,5 %.

Le secteur du traitement des déchets, spécifique, n'est pas représenté sur le diagramme à répartition ci-contre mais on peut souligner qu'il génère 143 598 tonnes de déchets dangereux. ARF, situé à Saint-Rémy-du-Nord contribue à hauteur de 35,6 % de ce tonnage, suivi par *Sotrenor* à Courrières avec 11 % et *Saninord* à Prouvy avec 8 %.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, on peut globalement noter une amélioration du recours à la valorisation.

Les déchets industriels non dangereux

La production de déchets industriels non dangereux des installations ayant procédé à une déclaration pour l'année 2009 pour la région, hors secteur du traitement des déchets, s'élève à 2 896 979 tonnes. L'examen plus détaillé par secteurs d'activité fait ressortir l'importance, d'une part, du secteur de la sidérurgie-métallurgie-coke (1 456 532 t) avec notamment *Arcelor Mittal Dunkerque* qui contribue à 84 % du total (laitiers) et, d'autre part, des secteurs de l'agroalimentaire-boissons (458 523 t) et de l'énergie (284 249 t). À eux seuls, ces trois secteurs représentent près de 76 % de la production régionale de déchets non dangereux.

Secteur	Élimination en 2009 [en tonnes]							Total élimination			
	Décharge	Injection	Rejet au milieu	Stockage permanent	Traitement biologique	Traitement physico-chimique	Traitement thermique	Regroupement prétraitement pour élimin.	2009	2008	2007
	Divers et services	10					307	1 288	91	1 696	1 442
Agro-alimentaire et boissons	197			7		84	2 465	239	2 992	4 046	934
Bois, papier et carton	5				30	546	17	110	708	330	437
Chimie, parachimie, pétrole	5 140	13		0	11	3 758	20 717	3 096	32 734	49 665	65 703
Énergie	24					759	119	26	929	1 164	770
Entreposage, transport, commerce	11					29	27	228	295	-*	-*
Industries extractives	17							15	32	-*	-*
Industries minérales	704		120			298	229	251	1 602	1 310	4 195
Mécanique, traitements des surfaces	2 769			139	542	3 634	4 652	3 689	15 425	20 749	38 099
Sidérurgie, métallurgie, coke	125 666			80		1 403	2 570	873	130 592	84 464	153 458
Textile, cuir et peaux	0					82	546	13	640	1 004	868
Total	134 544	13	120	226	582	10 900	32 629	8 630	187 645	161 174	267 281

* Secteurs d'activité créés en 2009.

Secteur	Valorisation [en tonnes]				Total valorisation		
	Valoris. agricole	Regroupement prétraitement pour valoris.	Valoris. énergétique	Valoris. matière	2009	2008	2007
	Divers et services		76	783	1 935	2 795	1 795
Agro-alimentaire et boissons		1 459	504	1 151	3 114	2 401	1 365
Bois, papier et carton		471	25	278	774	463	88
Chimie, parachimie, pétrole		8 580	10 512	14 257	33 350	42 239	25 371
Énergie		2 980	72	128	3 180	258	40
Entreposage, transport, commerce		51	60	111	222	-*	-*
Industries extractives		10	102	23	135	-*	-*
Industries minérales		114	283	314	711	3 741	2 094
Mécanique, traitements des surfaces		2 989	13 326	10 610	26 925	72 785	13 140
Sidérurgie, métallurgie, coke		13 598	10 387	67 335	91 320	118 440	127 243
Textile, cuir et peaux		7		7	15	45	12
Total	0	30 336	36 054	96 150	162 539	242 167	170 706

Total général [en tonnes]		
2009	2008	2007
4 491	3 237	4 170
6 106	6 447	2 299
1 481	793	525
66 084	91 904	91 074
4 108	1 422	810
517	-*	-*
167	-*	-*
2 313	5 051	6 289
42 350	93 534	51 239
221 912	199 904	280 701
655	1 049	880
350 184	403 341	437 987

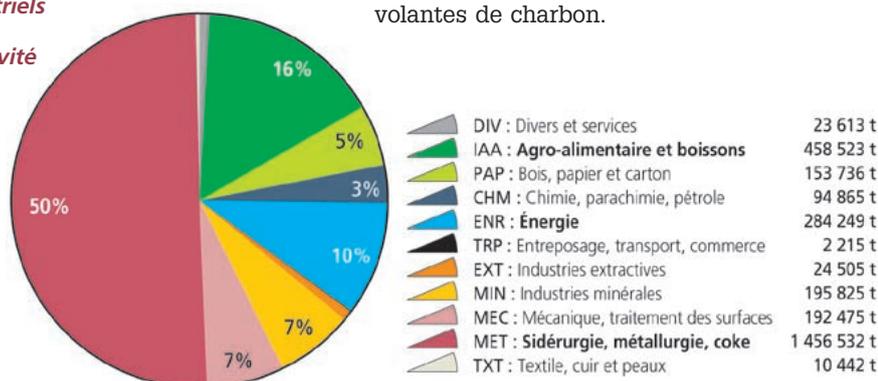
* Secteurs d'activité créés en 2009.

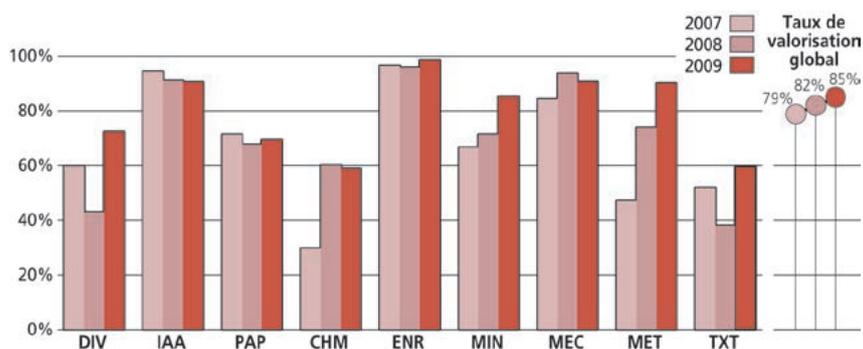
Répartition des destinations des déchets dangereux produits par le secteur industriel régional ayant effectué sa déclaration 2009

Le secteur du traitement des déchets, spécifique, n'est pas représenté sur le diagramme à répartition ci-dessous, mais on peut souligner qu'il génère 1 266 227 tonnes de déchets non dangereux : SGA située à Grande-Synthe contribue à hauteur de 37 % à ce tonnage, suivi par Recydem à Louches avec 17 %.

Dans le secteur de l'énergie, la SNET à Hornaing contribue à 78 % à la production de cendres volantes de charbon, l'UPTI-CPT (EDF Bouchain) à 9 %, avec essentiellement des boues de décarbonatation et des cendres volantes de charbon.

Production de déchets industriels non dangereux par secteur d'activité en 2009





Évolution du taux de valorisation des déchets industriels non dangereux par secteur d'activité

Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

Répartition des destinations des déchets non dangereux produits par le secteur industriel régional ayant effectué sa déclaration 2009

Secteur	Élimination en 2009 [en tonnes]								Total élimination		
	Décharge	Injection	Rejet au milieu	Stockage permanent	Traitement biologique	Traitement physico-chimique	Traitement thermique	Regroupement prétraitement pour élimin.	2009	2008	2007
Divers et services	3 642				395		2 307	177	6 521	2 478	9 290
Agro-alimentaire et boissons	27 882	2			2 099	3 033	2 301	5 521	40 838	28 981	25 452
Bois, papier et carton	43 408	1 760			365		500	770	46 804	50 110	54 006
Chimie, parachimie, pétrole	28 720				3 423	1 156	776	4 647	38 723	12 012	50 801
Énergie	1 672					240		107	2 020	12 740	16 160
Entreposage, transport, commerce	64							51	116	-*	-*
Industries extractives	24 486								24 486	-*	-*
Industries minérales	26 665					359	64	1 446	28 534	6 640	9 837
Mécanique, traitements des surfaces	8 264		2		155	323	644	7 538	16 925	3 886	11 015
Sidérurgie, métallurgie, coke	132 535				80	210	133	3 997	136 954	153 811	170 820
Textile, cuir et peaux	3 610						63	568	4 240	6 070	7 914
Total	300 948	1 763	2	0	6 517	5 321	6 787	24 822	346 160	276 728	355 295

* Secteurs d'activité créés en 2009.

Secteur	Valorisation [en tonnes]				Total valorisation			Total général [en tonnes]		
	Valoris. agricole	Regroupement prétraitement pour valoris.	Valoris. énergétique	Valoris. matière	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Divers et services		104		16 988	17 091	1 866	14 168	23 613	4 344	23 458
Agro-alimentaire et boissons	27 487	42 081	11 479	336 638	417 685	301 938	438 117	458 523	330 919	463 569
Bois, papier et carton	84 691	2 361	5 948	13 932	106 932	107 314	133 009	153 736	157 424	187 015
Chimie, parachimie, pétrole	12 115	8 479	3 465	32 083	56 142	18 339	21 638	94 865	30 351	72 439
Énergie	12 511	368		269 351	282 229	333 648	519 765	284 249	346 388	535 925
Entreposage, transport, commerce		7		2 093	2 099	-*	-*	2 215	-*	-*
Industries extractives				19	19	-*	-*	24 505	-*	-*
Industries minérales	560	139 676	441	26 615	167 292	16 533	19 769	195 825	23 173	29 606
Mécanique, traitements des surfaces		20 533	6 240	148 777	175 550	64 789	61 574	192 475	68 675	72 589
Sidérurgie, métallurgie, coke	344	137 795	226	1 181 213	1 319 578	430 701	154 638	1 456 532	584 512	325 458
Textile, cuir et peaux	1 043	4 383	245	531	6 202	3 665	8 641	104 442	9 735	16 555
Total	138 751	355 787	28 043	2 028 239	2 550 819	1 278 793	1 371 319	2 896 979	1 555 521	1 726 614

* Secteurs d'activité créés en 2009.

Dans le secteur de l'agroalimentaire-boissons, Tereos à Lillers compte pour 27 % dans la production exceptionnelle de résidus d'opérations thermiques. Mc Cain à Harnes pèse 16 % et Heineken à Mons-en-Barœul 9 %.

2 550 819 tonnes des déchets non dangereux produits en 2009 hors secteur du traitement des déchets sont valorisés, soit 85 %. Pour les trois secteurs d'activités identifiés au premier alinéa, les taux de valorisation sont respectivement de 90,5 % (dont laitiers), 91 % et 99,2 %.

Le secteur du traitement des déchets atteint, quant à lui, un taux de valorisation de 79 %.

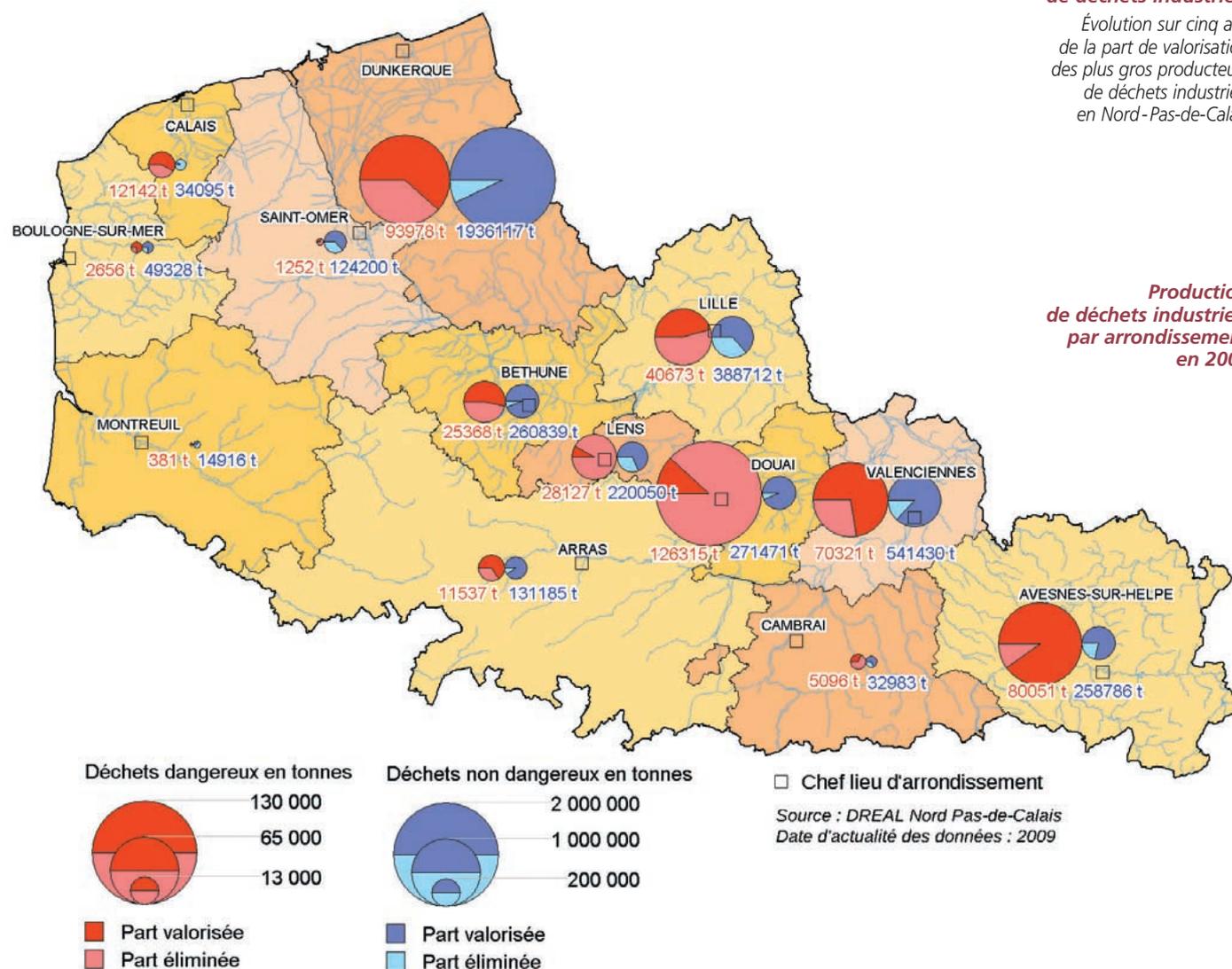
Comme l'illustre le graphique ci-contre, on peut globalement noter une amélioration du recours à la valorisation.

Nom de l'établissement	Taux de valorisation (%)						Production de déchets 2009 (t)	Dont déchets dangereux 2009 (t)	Dont déchets non dangereux 2009 (t)	Production de déchets 2008 (t)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
ARCELOR MITTAL SITE DE DUNKERQUE	44,97	40,12	52,89	37,61	73,91	96,25	327 825	21 980	305 845	552 735
SNET - CENTRALE D'HORNAING	99,98	99,99	99,94	99,92	99,98	99,98	232 351	23	232 328	282 131
NYRSTAR FRANCE	41,02	22,85	21,74	17,47	12,89	9,70	119 766	119 383	383	70 167
McCAIN ALIMENTAIRE	97,93	99,97	99,99	99,70	98,87	99,84	108 705	19	108 686	84 560
ROQUETTE FRÈRES	99,40	99,58	95,90	95,60	99,40	99,60	91 042	309	90 733	81 901
CPT EDF DE BOUCHAIN	76,37	94,89	94,28	95,17	79,58	99,79	46 768	20 647	26 121	62 141
RDM BLENDÉCQUES	65,74	90,41	88,35	86,45	85,45	88,18	44 543	13	44 530	52 783
BRASSERIE HEINEKEN DE MONS	99,32	100,00	99,85	99,91	99,94	99,37	40 334	67	40 267	34 995
BEAUMARAIS SAS	99,60	99,90	99,92	99,83	73,86	99,45	36 784	137	36 647	48 442
NORAMPAC AVOT VALLEE	26,41	35,37	33,49	37,14	36,75	33,61	32 489	32	32 457	35 132
STORA ENSO	98,19	99,68	99,92	99,77	97,42	92,83	30 973	445	30 528	30 919
ARCELOR MITTAL MARDYCK	29,93	39,18	89,54	91,27	99,03	94,05	4 152	1 551	2 601	51 068

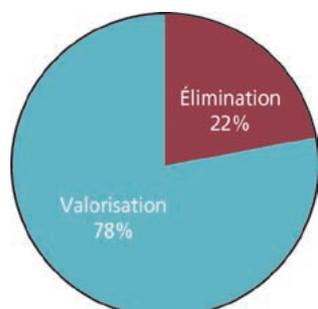
Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

Les plus gros producteurs de déchets industriels

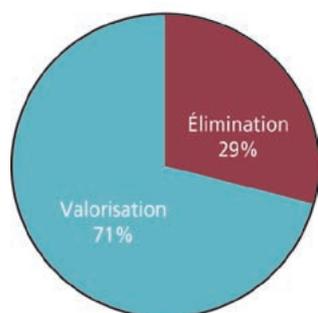
Évolution sur cinq ans de la part de valorisation des plus gros producteurs de déchets industriels en Nord-Pas-de-Calais



Augmenter et faciliter le recyclage de tous les déchets valorisables pour préserver la ressource



Déchets dangereux



Déchets non dangereux

Le traitement des déchets réalisés en 2009 en Nord-Pas-de-Calais

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

Provenance des déchets traités en Nord-Pas-de-Calais (en tonnes)

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

La gestion des déchets pour les producteurs industriels et les autres producteurs (collectivités, particuliers, etc.) constitue un enjeu primordial. L'article L.541.2 du Code de l'environnement établit explicitement leur responsabilité pour une élimination écologiquement correcte.

La directive « Déchets » impose une hiérarchisation précise pour aborder au niveau des États membres la gestion des déchets selon l'ordre de priorité fixé ci-après :

- prévention en priorité,
- préparation pour réemploi,
- recyclage,
- autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
- en dernier lieu, élimination

Cette hiérarchisation a été reprise dans la loi « Grenelle 1 ».

En Nord-Pas-de-Calais, 143 sites de traitement de déchets sont déclarés en 2009, contre 67 en 2008, et 33 en 2007, soit un quadruplement en quatre ans. Ces industriels traitent à la fois des déchets issus de la région Nord-Pas-de-Calais mais également des déchets d'autres départements, voire de l'étranger.

Il est important de souligner que sont comptabilisés dans ce chapitre l'ensemble des déchets traités par les installations soumises à l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 (registre des émissions polluantes et des déchets) de la région : il s'agit des déchets produits par les industriels ainsi que des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public. Les déchets issus du secteur du bâtiment et des travaux publics ne sont pas comptabilisés.

C'est ainsi que 78 % des déchets dangereux (toutes origines géographiques confondues) traités en 2009 par les installations de traite-

ment du Nord-Pas-de-Calais ont fait l'objet d'une valorisation [graphiques ci-contre]. 71 % des déchets non dangereux (toutes origines géographiques et sources de production confondues) ont été valorisés. Ces taux de valorisation ne considèrent pas le secteur du traitement des déchets, spécifique, lui-même générateur de déchets. Rappelons cependant que le secteur du traitement des déchets atteint un taux de valorisation de 79 %.

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages de déchets traités par les installations régionales de traitement de déchets qui ont effectué leur déclaration en 2009.

Ce sont ainsi sept millions de tonnes de déchets dangereux et non dangereux qui sont traités dans les installations de traitement de déchets de la région Nord-Pas-de-Calais.

Ainsi, seulement 11 % du gisement de déchets dangereux traités sont issus de la région quand 85,5 % du gisement de déchets non dangereux est traité dans le département du lieu d'implantation de l'établissement. Le taux important de déchets non dangereux traités dans la région tient au respect du principe de proximité dans le traitement de ces déchets, et notamment les déchets ménagers et assimilés. Un peu plus de 21 % des déchets industriels dangereux produits en région sont traités dans la région : le fort taux de déchets dangereux traités hors région s'explique par le fait qu'ils nécessitent des sites de traitement souvent spécifiques, et surtout qu'il n'existe pas de centre de stockage de déchets ultimes dans la région.

La répartition des modes de traitement des déchets traités dans la région (tous déchets confondus) en 2009, révèle que 49 % d'entre eux font l'objet d'une valorisation matière, 15 % l'objet d'une valorisation énergétique

Filière	Déchets dangereux (DD)				Déchets non dangereux (DND)				Total général
	Total DD	Nord-Pas-de-Calais	Reste de la France	Étranger	Total DND	Dépt de l'établiss	Reste de la France	Étranger	
Valorisation matière	287 188	9 874	171 555	105 759	3 256 102	2 968 635	247 054	40 413	3 543 289
Valorisation énergétique	160 500	17 161	109 389	33 951	860 267	823 828	34 899	1 541	1 020 768
Transit, regroupement, prétraitement pour valorisation	59 127	1 461	57 275	390	423 649	414 500	9 149	0	482 776
Transit, regroupement, prétraitement pour élimination	13 575	1 611	11 935	29	97 322	97 001	322	0	110 897
Traitement thermique sans valorisation énergétique	58 166	10 574	47 092	499	5 507	1 580	3 927	0	63 672
Traitement physico-chimique	34 538	11 285	23 094	159	63 669	53 294	10 375	0	98 206
Traitement biologique	26 653	16 639	10 014	0	24 247	24 247	0	0	50 900
Décharge	14 004	5 812	8 192	0	1 643 199	1 071 690	568 130	3 379	1 657 203
Total	653 750	74 417	438 546	140 787	6 373 961	5 454 774	873 855	45 332	7 027 712

et 24 % d'entre eux partent en décharge, soit plus de 1,5 millions de tonnes. Des marges de progrès sont donc encore possibles, notamment pour permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi « Grenelle 1 » qui impose une réduction de 15% des quantités de déchets partant à l'incinération ou au stockage.

Le tableau ci-contre reprend, pour information, le nombre d'installations de traitement de déchets qui ont émis une déclaration en 2009 au titre de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets pour chacune des filières de traitement. Pour plus de détail concernant ces sites (nom des exploitants, tonnages traités, etc.), se reporter à l'annexe « Déchets » de l'IRE à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

Les sous-titres suivants évaluent les quantités de déchets qui sont traités dans chacune des filières existantes de la région.

L'ensemble des données relatives aux activités de valorisation matière de déchets sont disponibles dans l'annexe « Déchets » de l'IRE à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

Parmi les activités de valorisation matière dans la région, nous comptons :

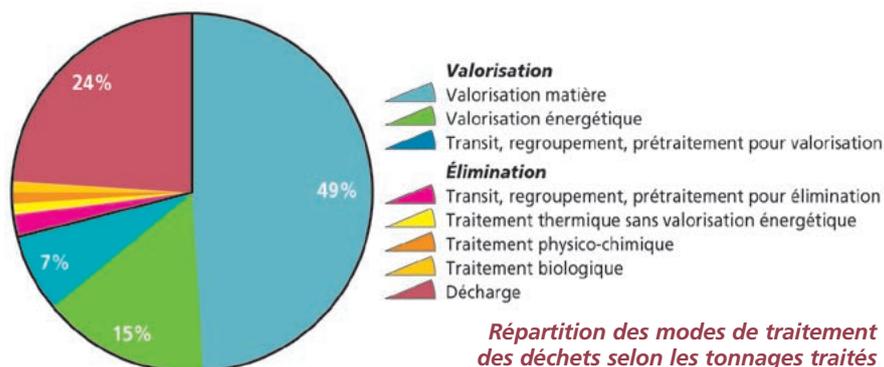
- la valorisation de déchets minéraux hors métaux ;
- la valorisation de déchets métalliques ;
- la récupération des produits chimiques usagés ;
- le recyclage des matières plastiques usagées ;
- le recyclage de fûts usagés ;
- le recyclage des huiles, solvants et hydrocarbures usagés ;
- la valorisation des déchets de pneumatiques.

Pour obtenir les données détaillées par exploitant, se reporter à l'annexe correspondante au volet « Déchets » de l'IRE qui aborde, dans leur quasi-exhaustivité, toutes les filières d'élimination et de valorisation des déchets spécifiques, à partir du site Internet de la DREAL [adresse ci-contre].

Les installations de traitement thermique des déchets : avec ou sans valorisation énergétique

■ Les installations de traitement thermique de déchets non dangereux

La région Nord-Pas-de-Calais compte huit unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en fonctionnement, plus une en construction et une en cessation d'activité (les tonnages déclarés en 2009 sont repris entre parenthèses) :



Répartition des modes de traitement des déchets selon les tonnages traités dans la région en 2009

Source : registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009

Filière	Nombre d'exploitants déclarés sous GEREP	
Valorisation	Valorisation matière	89
	Valorisation énergétique	27
	Transit, regroupement, prétraitement pour valorisation	31
Élimination	Transit, regroupement, prétraitement pour élimination	22
	Traitement thermique sans valorisation énergétique	7
	Traitement physico-chimique	9
	Traitement biologique	3
Décharge	60	

Installations de traitement de déchets ayant émis une déclaration en 2009 par filières de traitement

- *en fonctionnement* : pour le Nord, Halluin (349 277 t), Dunkerque (76 850 tonnes), Saint-Saulve (136 124 t), Maubeuge (81 631 t), Douchy-les-Mines (5 474 t) ; pour le Pas-de-Calais, Noyelles-sous-Lens (52 559 t), Hénin-Beaumont (56 485 t), Labeuvrière (90 073 t) ;
- *en construction* : Arques (Pas-de-Calais) ;
- *en cessation d'activité* : Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais).

À noter que le site de Noyelles-sous-Lens est en transformation pour répondre aux normes relatives à la valorisation énergétique ainsi qu'au traitement des NO_x : la capacité de traitement étant réduite de moitié, une partie des déchets qui arrivent sur le site sont, pendant cette phase transitoire, transférés vers un centre d'enfouissement (32 626 t en 2009).

Toutes les installations en fonctionnement, sauf le site de Hénin-Beaumont, pratiquent de la valorisation énergétique, pour un équivalent d'environ 45 MW. En effet, les usines d'incinération peuvent « libérer » la valeur énergétique des déchets en fournissant de l'électricité, de la vapeur et de l'eau chaude. L'emplacement de l'UIOM (proximité des réseaux de distribution de l'énergie) est déterminant pour maximiser la valorisation énergétique.

Trois cas de figure sont possibles :

- *UIOM recyclant uniquement la chaleur* (sous forme d'eau chaude ou de vapeur). Les consommateurs possibles sont le chauffage urbain, les réseaux de refroidissement (peu courant), et les industries ;

→ Pour en savoir plus :

On trouvera des données détaillées dans le volet « Déchets » du site Internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>

- *UIOM produisant uniquement de l'électricité.* Elle est alors rachetée par EDF (c'est le cas pour les sites de Dunkerque, Halluin, Saint-Saulve, Maubeuge, Noyelles-sous-Lens) ;

- *UIOM recyclant la chaleur et produisant de l'électricité.* L'unité est alors dite « PCCE » (production combinée de chaleur et d'électricité) La situation de PCCE réduit la perte en énergie quand il y a une faible demande de chaleur, par exemple en été pour le chauffage urbain. Idéalement, la vapeur basse pression est utilisée pour fournir de la chaleur, laissant des pressions plus hautes pour la génération d'électricité. Les UIOM « PCCE » sont ainsi celles qui atteignent les niveaux de performance énergétique les plus élevés. C'est le cas pour les sites de Douchy-les-Mines et Labeuvrière.

Il est ainsi courant que les exploitants et collectivités n'utilisent plus la terminologie « UIOM » au profit de celle, de « CVE » (centre de valorisation énergétique).

La directive « Déchets », en cours de transposition en droit français, dispose qu'une performance énergétique de 60 % pour les UIOM existantes ou 65 % pour les UIOM autorisées après le 1^{er} janvier 2009 permet de classer l'opération d'incinération des déchets ménagers comme opération de valorisation (catégorie R1 de la directive) plutôt que comme opération d'élimination (catégorie D10).

Le suivi au titre de l'inspection des installations classées.

Le suivi des centres de traitement thermique au titre de l'inspection des installations classées en 2009, a révélé deux dépassements notables sur le paramètre dioxines-furanes en 2009 sur deux installations :

• **UIOM de Dunkerque**

- **Dépassement** le 30 juin 2009 de 0,157 ng/Nm³ pour une valeur limite d'émission à 0,08 ng/Nm³.

- **Cause** : eutrophisation de la réserve d'eau du canal alimentant le système de traitement des fumées par voie humide, causant une prolifération de micro-organismes végétaux qui ont bouché partiellement le système d'aspersion de la colonne de traitement.

- **Suites administratives** : arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter la valeur limite d'émission et arrêté préfectoral complémentaire imposant la mise en œuvre d'une surveillance semi-continue des émissions de dioxines. Cette surveillance est effective depuis le 7 mai 2010.

• **UIOM de Maubeuge**

- **Dépassement** le 22 septembre 2009 de 0,143 ng/Nm³ pour une valeur limite d'émission à 0,1 ng/Nm³.

- **Cause** : mise en sécurité automatique de l'installation ayant entraîné un by-pass de quelques minutes du système de traitement.

- **Suites administratives** : arrêté préfectoral complémentaire imposant la mise en œuvre d'une surveillance semi-continue des émissions de dioxines. Cette surveillance sera effective en novembre 2010.

En toute rigueur, seuls pourraient donc s'intituler « CVE » (centre de valorisation énergétique) les UIOM respectant les seuils fixés par la directive.

Les autres installations de traitement thermique de déchets

128 026 tonnes de déchets ont été traitées dans les installations de traitement thermique qui traitent exclusivement des déchets industriels en 2009. Un peu plus de la moitié de ces déchets sont valorisés énergétiquement.

Le traitement thermique pour la destruction de déchets combustibles à faible pouvoir calorifique, qui sont difficiles à éliminer couramment dans des conditions écologiquement correctes, est principalement représenté de longue date dans la région par la société *Sotrenor* à Courrières. Son installation traite d'ailleurs 55 % des déchets passant par cette filière. Les cimenteries *Holcim* de Dannes et de Lumbres constituent les deux autres principaux sites réceptionnant des déchets destinés à être incinérés.

Comme en 2008, on constate un recours significatif par quelques grosses entreprises de la région à l'utilisation de combustibles constitués ou élaborés à partir de déchets à haut pouvoir calorifique. Ainsi, d'une part, les cimentiers *Holcim* et le chauxonnier *Chaux et Dolomies du Boulonnais* utilisent des procédés industriels très énergivores et, d'autre part, le centre *Sotrenor* valorise des déchets à haut pouvoir calorifique pour détruire d'autres déchets à faible pouvoir calorifique. Toutes ces installations permettent de valoriser les déchets à haut pouvoir calorifique, avec possibilité de respecter les sévères normes d'émission de substances polluantes dans les rejets atmosphériques, qui sont régulièrement contrôlés.

Le stockage des déchets

Les flux traités dans les centres de stockage de la région indiquent un tonnage cumulé en 2009 de 1 657 203 tonnes de déchets, soit 1 643 199 tonnes de déchets non dangereux et 14 004 tonnes de déchets dangereux.

Le centre de stockage d'Hersin-Coupigny, avec 467 864 tonnes de déchets admis en 2009, représente la plus importante installation de stockage de la région devant *Baudelet SAS* à Blaringhem (294 224 tonnes).

Les quantités de déchets non dangereux admis en stockage en 2009 tendent à diminuer comparativement à 2008. On trouvera sur le site Internet de la DREAL le détail des tonnages des différentes installations de stockage de déchets non dangereux.

Le suivi au titre de l'inspection des Installations classées a fait apparaître, au rang des incidents notables intervenus sur ces décharges en 2009, les nuisances olfactives ressenties dans le voisinage du site *Ikos Environnement* à Bimont.

Transit, regroupement et prétraitement

593 673 tonnes de déchets sont passées en 2009 par une installation de transit, de regroupement et/ou prétraitement. Parmi ce flux, plus de 81 % des déchets étaient destinés à être ensuite valorisés.

• *Transit, regroupement et prétraitement pour valorisation* : 482 776 tonnes de déchets, dont plus de 87 % de déchets non dangereux ont transité par ce type de centre avant d'être valorisés en 2009.

• *Transit, regroupement et prétraitement pour élimination* : 97 322 tonnes de déchets non dangereux et 13 575 tonnes de déchets dangereux ont transité en 2009 par ce type d'installation. Les principaux centres de la région sont *Triselec Lille* (38 613 t), *Artois Comm*, plateforme de Ruitz (20 000 t) et *Malaquin* à Saint-Amand-les-Eaux (18 185 t).

Le traitement physico-chimique

Neuf installations classées pour la protection de l'environnement traitent par voie physico-chimique 98 206 tonnes de déchets industriels. 35 % sont des déchets dangereux. Les trois principaux sites de traitement physico-chimiques de déchets dangereux sont *SHL* à Gondecourt (15 293 t), *Sotrenor* à Courrières (11 354 t) et *Hydropale* à Dunkerque (9 870 t).

Traitement physico-chimique et traitement biologique

Le traitement physico-chimique

Le traitement physico-chimique des déchets réalise leur transformation par des méthodes utilisant des réactions chimiques ou des procédés physiques de séparation. Le choix du procédé de traitement doit être adapté aux caractéristiques du déchet et des éléments qu'il contient ; les principaux paramètres de choix sont :

- l'état du déchet : liquides, boues ;
- le type de polluant contenu (chrome 6, cyanure, etc.) ;
- la nature de la pollution organique ou minérale ;
- le pH de la solution.

Les principaux procédés sont :

- **le cassage chimique / ultrafiltration** qui permet de traiter les émulsions huileuses et les mélanges eau-hydrocarbures. Le principe est de séparer la phase huileuse de la phase aqueuse, soit à l'aide d'un briseur d'émulsion, soit par des membranes semi-perméables ;
- **la centrifugation** qui permet de traiter les déchets organiques et de séparer dans certaines émulsions huileuses les eaux des hydrocarbures ;
- **la neutralisation** qui permet de neutraliser une solution minérale acide ou basique, étape préliminaire à une précipitation des métaux contenus ;
- **la précipitation** qui permet de faire déposer dans des solutions minérales les métaux contenus dans une solution sous forme de boues d'hydroxydes, par ajout de lait de chaux ou de lessive de soude. Cette boue est ensuite déshydratée (presse ou sécheur) pour être traitée ou stockée ;
- **la déchromatation**, réaction chimique de réduction qui permet de modifier le caractère hexavalent très toxique du chrome en chrome trivalent peu toxique. Celui-ci est ensuite précipité sous forme de boues d'hydroxydes ;
- **la décyanuration**, réaction chimique d'oxydation des cyanures toxiques en cyanates. La solution ainsi obtenue est ensuite traitée par la voie classique de neutralisation et précipitation ;
- **la déshydratation mécanique** qui permet de concentrer les boues par extraction d'une partie de la phase aqueuse contenue. Elle comprend classiquement une première phase de décantation qui permet de réduire le volume de liquide ; elle est suivie d'un pressage (fil-

tres presses, presses à bande, filtre sous vide) ou d'une centrifugation).

Le traitement biologique

Les traitements biologiques des déchets font intervenir l'activité d'une faune de micro-organismes pour changer la forme d'un déchet ou en extraire certains composants. Ils s'appliquent de manière principale aux déchets comprenant une proportion importante de matières organiques permettant le développement des micro-organismes actifs, par exemple :

- les déchets verts (jardins et espaces verts) ;
- les boues de stations d'épuration, les graisses et matières de vidange ;
- les déchets organiques issus des industries agroalimentaires et de l'agriculture ;
- les déchets putrescibles, les papiers, cartons et petits déchets verts ;
- la fraction fermentescible des ordures ménagères ;
- les eaux souillées par des hydrocarbures ;
- les terres polluées par des hydrocarbures.

Les principaux procédés sont :

- **le compostage** qui permet la transformation de matières fermentescibles par des micro-organismes en présence d'oxygène ; il permet la production de compost qui peut constituer un excellent amendement pour les sols lorsqu'il est de bonne qualité. Cette qualité dépend essentiellement de la qualité des déchets admis ;
- **la méthanisation** qui permet la transformation des matières fermentescibles par des micro-organismes dans une atmosphère pauvre en oxygène ; elle permet la production d'un gaz combustible (biogaz) et d'un résidu généralement utilisable comme amendement organique après maturation par compostage. Le biogaz est valorisable sous forme de chaleur ou par la production d'électricité, via un groupe électrogène spécifique. Cette technique est employée spécifiquement sur des déchets contenant beaucoup d'eau et facilement biodégradables ;
- **le traitement biologique des effluents**, qui consiste à éliminer la pollution organique carbonée et azotée, lorsqu'elle présente une biodégradabilité satisfaisante ; c'est essentiellement le fait des procédés biologiques d'épuration.

Le traitement biologique

50 900 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un traitement biologique chez *Octeva* à Calais, *SITA Agora* à Noyelles-Godault et *Sotrenor* à Courrières. Seuls *SITA Agora* et *Sotrenor* ont traité par voie biologique des déchets classés dangereux.

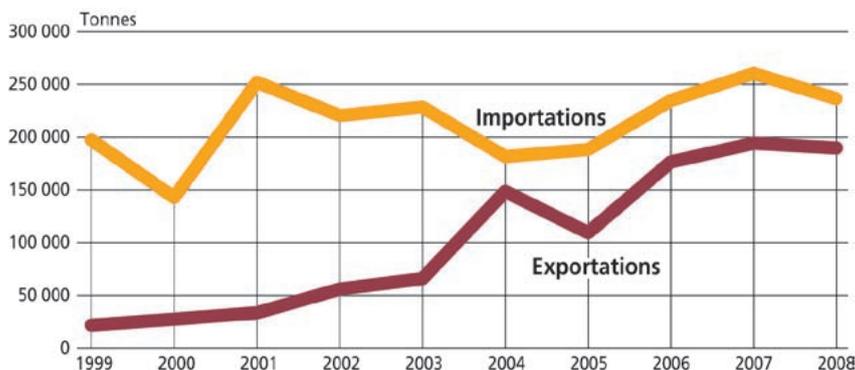
Le cas particulier des transferts transfrontaliers de déchets

En raison des délais réglementaires de retour des certificats de valorisation et d'élimination validés pour les dossiers de notification de transferts transfrontaliers pris en compte pour établir le bilan annuel, les informations contenues dans la présente partie concernent l'année 2008, comme celles reprises dans la précédente édition concernaient l'année 2007.

Pour l'année 2008, le tonnage total a représenté 424 880 tonnes de déchets transférés, réparties en 189 698 t exportées et 235 183 t importées, soit une diminution globale par rapport à 2007 de 29 826 t. On constate ainsi une baisse de 4 583 t (-2,4 %) pour les exportations et de 25 243 t (-9,7 %) pour les importations. Cette diminution traduit vraisemblablement une baisse de l'activité industrielle en 2009.

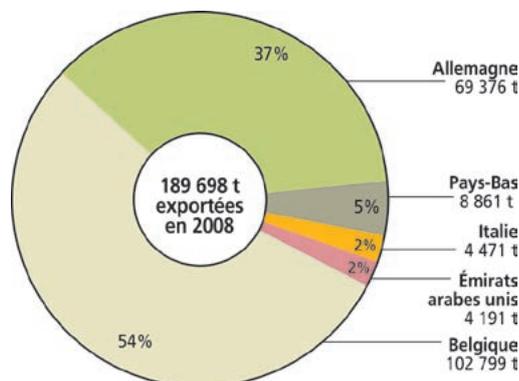
L'évolution des transferts transfrontaliers de déchets soumis à notification préalable, à partir ou à destination du Nord-Pas-de-Calais est représentée sur le graphique ci-dessous qui indique pour chaque année le tonnage importé et le tonnage exporté. Si les importations varient de façon erratique d'une année sur l'autre, avec toutefois des niveaux élevés, les exportations, assez faibles en 1999, affichent depuis une augmentation régulière avec, dans l'ensemble, une progression annuelle très élevée.

Les transferts transfrontaliers de déchets



Les exportations

Le principal exportateur de déchets reste la société *Arcelor Mittal Dunkerque* avec 37 898 tonnes, soit 20 % du tonnage régional exporté.

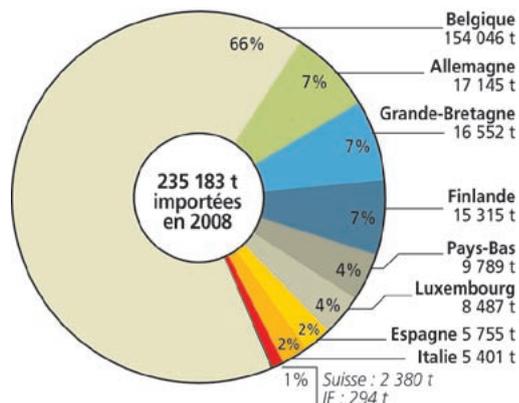


La destination des déchets exportés

Les importations

Befesa Valera est resté de loin le principal importateur de déchets en 2008, bien qu'en retrait par rapport à 2006 (71 970 tonnes, contre 76 665 t en 2007 et 84 233 t en 2006).

Les autres gros importateurs traditionnels sont demeurés à peu près stables. Il s'agit essentiellement de sites qui réalisent de la valorisation de déchets. Les progressions concernent en particulier *Recydem* (de 19 031 t en 2007 à 26 612 t en 2008) et *Sotrenor* (de 5 667 t à 7 709 t).



La provenance des déchets importés

Pour conclure ce bilan 2008, il peut être précisé que ce sont toujours les filières de valorisation qui représentent très nettement les flux les plus conséquents pour les transferts transfrontaliers de déchets : elles représentent 89,69 % des importations et 82,01 % des exportations.

Planification pour une meilleure gestion des filières de traitement des déchets

Les plans nationaux d'élimination des déchets

Le contexte réglementaire des plans nationaux d'élimination des déchets

L'article L.541-11 du Code de l'environnement prévoit que des plans nationaux d'élimination sont établis par le ministre chargé de l'environnement, pour certaines catégories de déchets dont la liste est établie par décret en Conseil d'État, en raison de leur degré de nocivité ou de leurs particularités de traitement et de stockage.

Des représentants des collectivités territoriales concernées, des organisations professionnelles concourant à la production et à l'élimination des déchets et des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 participent à l'élaboration de ces plans avec les représentants de l'État et des organismes publics concernés, au sein d'une commission du plan.

Ces plans tendent à la création d'ensembles coordonnés d'installations d'élimination des déchets et énoncent les priorités à retenir pour atteindre les objectifs définis à l'article L.541-1 du Code de l'environnement.

Le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs est paru en mai 2007. Il résulte de l'application de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Son élaboration a débuté dès 2003 sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire et a fait l'objet d'un débat public entre septembre 2005 et janvier 2006.

Renouvelable tous les trois ans, ce plan dresse le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs, recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage, et précise les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage.

Le plan national d'actions sur les polychlorobiphényles (PCB) a été adopté le 6 février 2008. Il vise notamment à intensifier la réduction des rejets de PCB en réexaminant

Les polychlorobiphényles (PCB)

Les origines

Les polychlorobiphényles, désignés par l'abréviation « PCB » *, ont été fabriqués industriellement à partir de 1930. Leur production est arrêtée depuis les années 80. Les PCB sont plus souvent connus en France sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel, mais également sous d'autres noms commerciaux.

Leur stabilité chimique et leur ininflammabilité ont conduit à utiliser ces produits principalement comme fluides diélectriques (huile) surtout dans les transformateurs et les condensateurs, mais également dans certains radiateurs ou autres équipements électriques. Ils ont été largement utilisés comme lubrifiants dans les turbines et les pompes, dans la formation des huiles de coupe pour le traitement du métal, les soudures, les adhésifs, les peintures et les papiers autocopiants sans carbone.

Leur dangerosité

Les PCB ont une longue persistance dans l'environnement et peuvent être transportés sur de grandes distances. En effet, les PCB sont des substances très peu biodégradables qui, après rejet dans le milieu naturel, s'accumulent dans la chaîne alimentaire. Ces composés se retrouvent ainsi dans tous les milieux de l'environnement : air, sol, eau, sédiments, mais aussi après transfert, dans les plantes, les animaux et chez les hommes.

En l'état actuel des connaissances, une exposition accidentelle de courte durée aux PCB n'a pas de conséquence grave. Une exposition aiguë à forte dose est associée à des irritations de la peau (chloracné) ou à des troubles plus graves qui sont, pour certains, réversibles. Par contre, les effets chroniques entraînent des dommages du foie, des effets sur la reproduction et la croissance. Les PCB sont classés en tant que substances probablement cancérigènes pour l'Homme. En outre,

la combustion des PCB peut se traduire par le dégagement de composés à forte toxicité, les « furannes » (PCDF) et les « dioxines » (PCDD), qui sont surtout connues pour leurs effets cancérigènes.

La réglementation

À cause de leur toxicité, l'utilisation des PCB dans les applications ouvertes telles que les encres d'imprimerie et les adhésifs a été interdite en 1979. La vente et l'acquisition de PCB ou d'appareils contenant des PCB ainsi que la mise sur le marché de tels appareils neufs sont interdites en France depuis le décret du 2 février 1987.

Le décret du 18 janvier 2001, qui a modifié ce décret de 1987 (correspondant aux articles R.543-17 et suivants du Code de l'environnement) transpose en droit français la directive 96/59/CE du 16 septembre 1996 concernant l'élimination des PCB et des PCT. Il prévoit la réalisation d'un plan d'élimination des PCB, pour les appareils les plus contaminés, à partir d'inventaires constitués sur la base des déclarations des détenteurs d'appareils contenant des PCB. L'échéance pour cette élimination est fixée au 31 décembre 2010.

Les PCB sont très peu solubles dans l'eau ; ils s'accumulent dans les sédiments puis dans les graisses des poissons. Leur accumulation dans les cours d'eau peut entraîner des interdictions de consommation de poissons. Outre la contamination des poissons, celle des sédiments s'avère plus inquiétante. Les PCB n'étant ni solubles, ni biodégradables, ils se fixent sur les sédiments et provoquent une forme nouvelle de pollution invisible qui n'a pas de toxicité à court terme, mais à moyen et long termes.

* La réglementation française désigne par l'abréviation « PCB » : les polychlorobiphényles, les polychloroterphényles, le monométhyl-tétrachloro-diphényl méthane, le monométhyl-dichloro-diphényl méthane, le monométhyl-dibromo-diphényl méthane, ainsi que tout mélange dont la teneur cumulée en ces substances est supérieure à 50 ppm en masse.

les normes de rejets des installations autorisées, en recherchant les sources de contamination historique et en renforçant le suivi du plan national de décontamination et d'élimination des appareils contenant des PCB (adopté par arrêté ministériel en date du 26 février 2003).

Le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux

Dans la région, le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) a été adopté par arrêté préfectoral en 1996. Depuis, il n'a fait l'objet d'aucune révision.

Le contexte réglementaire du PREDIS

L'article L.541-13 du Code de l'environnement prévoit que chaque région est couverte par un plan régional ou inter-régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Ce plan comprend :

1° Un inventaire prospectif à terme de dix ans des quantités de déchets à éliminer selon leur origine, leur nature et leur composition ;

2° Le recensement des installations existantes d'élimination de ces déchets ;

3° La mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer afin de permettre d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus ;

4° Les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs, compte tenu notamment des évolutions économiques et technologiques prévisibles.

Le plan tient compte des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application.

Le projet de plan est désormais élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil régional.

Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) ont été adoptés par arrêtés préfectoraux en date du 12 novembre 2001 pour le Nord et du 2 février 1996 (révisé en juillet 2002) pour le Pas-de-Calais. Ils sont désormais sous la responsabilité des Conseils généraux.

Les deux plans font actuellement l'objet d'une révision par les Conseils généraux, initiée par l'installation de la commission consultative du plan en date du 4 octobre 2007 pour le Nord et du 9 octobre 2009 pour le Pas-de-Calais.

Le contexte réglementaire des PEDMA

L'article L.541-14 du Code de l'environnement prévoit que chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets mentionnés à l'article L.2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le plan :

1° Dresse l'inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;

2° Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets ;

3° Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles :

a) Pour la création d'installations nouvelles, et peut indiquer les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à cet effet ;

b) Pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement compte tenu des moyens économiques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Le plan tient compte des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application et des propositions de coopération intercommunale. Il prévoit obligatoirement, parmi les priorités qu'il retient, des centres de stockage de déchets ultimes issus du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le projet de plan est désormais élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil général.

Les plans départementaux de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics

Les plans départementaux de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics viennent d'être introduits dans le Code de l'environnement par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle 2 »).

L'État a rédigé depuis le 6 février 2004 un plan de gestion des déchets du BTP pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Le contexte réglementaire des plans « Déchets du BTP »

L'article L.541-14-1 du Code de l'environnement prévoit que chaque département est couvert par un plan départemental ou interdépartemental de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Le plan :

1° Dresse l'inventaire des types, des quantités et des origines des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;

2° Recense les installations existantes de transit, de tri, de traitement et de stockage ;

3° Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions techniques et économiques prévisibles ;

a) Pour la prévention de la production de déchets des catégories couvertes par le plan et pour le développement du tri et de la valorisation de la matière des déchets, en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement ;

b) Pour la création d'installations nouvelles, en indiquant les secteurs géographiques qui paraissent les mieux adaptés à cet effet ;

4° Fixe des objectifs de valorisation de la matière des déchets et de diminution des quantités stockées ;

5° Privilégie l'utilisation, y compris par les maîtres d'ouvrage publics, des matériaux recyclés dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics, sous réserve de ne pas porter atteinte à la santé de l'Homme et de l'environnement, afin d'instaurer des débouchés pérennes et d'économiser les ressources de matériaux non renouvelables.

Le plan peut tenir compte, en concertation avec les départements limitrophes, des besoins et des capacités des zones voisines hors de son périmètre d'application et des propositions de coopération intercommunale afin de prendre en compte les bassins de vie. Dans le but de favoriser l'utilisation de modes de transports autres que la route pour acheminer les déchets vers les installations de traitement, il peut être autorisé, dans une limite correspondant à 25% de la capacité annuelle du site, des apports provenant d'autres départements dans les calculs des allègements de taxe générale sur les activités polluantes concernant le transport alternatif.

Il prévoit obligatoirement, parmi les priorités qu'il retient, des installations de stockage des déchets inertes issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que la définition d'une organisation de collecte sélective et de valorisation matière des déchets.

Le projet de plan est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du président du Conseil général.

On peut également citer la *Convention régionale d'engagement volontaire des entreprises de travaux publics et des sociétés d'ingénierie* dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du « Grenelle de l'Environnement », signée à Marcq-en-Barœul le 26 novembre 2009.

Il existe aussi un guide d'aide à la décision à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et bureaux de contrôles relatif aux filières de valorisation des déchets du BTP et des co-produits industriels de la région Nord-Pas-de-Calais.

La compatibilité des décisions avec les plans

L'article L.541-15 du Code de l'environnement (loi n°2002-276 du 27 février 2002, article 109-IV, et loi n°2004-809 du 13 août 2004, article 45) prévoit que dans les zones où les plans (visés aux articles L.541-11, L.541-13 et L.541-14) sont applicables, les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine de l'élimination des déchets et, notamment, les décisions prises en application du titre I^{er} du livre V du Code de l'environnement doivent être compatibles avec ces plans.

L'évaluation environnementale des plans

L'article L.122-4 du Code de l'environnement prévoit que les plans, schémas, programmes et autres documents de planification susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement sont soumis à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du plan ou du document sur l'environnement. Ce rapport présente les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du plan peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, le projet a été retenu.

Le rapport environnemental contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur.

Déchets - Valorisation matière

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général	
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss,	Reste de la France		Etranger
ARCELORMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHE	0,00				1 274 209,42	1274 209,42		1 274 209,42	
SGA	GRANDE-SYNTHE	0,00				625 318,00	625 318,00		625 318,00	
RECYDEM	LOURCHES	27,06		27,06		315 947,84	246 700,73	55 845,87	13 401,24	315 974,90
SURSCHISTE Unité de séchage	HORNAING	0,00				120 000,00	120 000,00			120 000,00
GAGNERAUD INDUSTRIES	SAINT-POL-SUR-MER	0,00				118 250,00	118 250,00			118 250,00
ARTOIS COMPOST	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	0,00				110 983,00	61 835,00	49 148,00		110 983,00
RECYDEM	LOURCHES	0,00				80 681,20	64 053,84	15 294,98	1 332,38	80 681,20
RECYTECH sa	FOUQUIERES-LES-LENS	64 154,96		45 213,19	18 941,77	15 085,98	105,92	12 404,54	2 575,52	79 240,94
Produits Chimiques de Loos	LOOS	52 003,00		52 003,00		0,00				52 003,00
Befesa Valera	GRAVELINES	48 109,52		2 408,00	45 701,52	1 125,60		158,78	966,82	49 235,12
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	21,60		21,60		47 540,00	38 005,00	9 535,00		47 561,60
RECYLEX	ESCAUDOEUVRES	45 454,00		25 353,00	20 101,00	0,00				45 454,00
Mc Cain Alimentaire	HARNES	0,00				44 172,00	44 172,00			44 172,00
VERDURE	INCOURT	0,00				42 290,14	23 601,84	18 688,30		42 290,14
GREEN METALS	ONNAING	0,00				39 700,87	39 700,87			39 700,87
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	4 582,00	4 582,00			29 036,00	29 036,00			33 618,00
SYMEVAD	SIN-LE-NOBLE	0,00				24 250,37	24 250,37			24 250,37
CVO (COVED)	DUNKERQUE	0,00				20 362,84	20 362,84			20 362,84
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	LOOS	0,00				19 919,59	13 847,45	6 072,14		19 919,59
Plate-forme de compostage	TILLOY-LES-MOFFLAINES	0,00				18 000,00	18 000,00			18 000,00
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				17 932,00	16 518,00	1 414,00		17 932,00
TERRALYS - Fertiopale	ESCOEUILLES	0,00				17 528,00	11 127,00	6 401,00		17 528,00
ARCELORMITTAL Stainless France - Site d'Isbergues	ISBERGUES	11 645,00	305,00	5 378,00	5 962,00	5 740,00		1 835,00	3 905,00	17 385,00
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	1 028,70		1 028,70		16 280,72	1 293,70	14 987,02		17 309,42
ROLL-GOM	TILLOY-LES-MOFFLAINES	0,00				16 761,00		12 868,00	3 893,00	16 761,00
Centre de tri Marcel DORET	CALAIS	0,00				16 157,64	15 037,02	1 120,62		16 157,64
TERRALYS - Fertiescaut	NAVES	0,00				15 826,00	12 501,00	3 325,00		15 826,00
agriopale services	CUCQ	0,00				14 000,00	14 000,00			14 000,00
Agriopale Services	CUCQ	0,00				14 000,00	14 000,00			14 000,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	SOMAIN	0,00				13 619,40	11 882,40	1 737,00		13 619,40
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	12 836,32	339,54	11 100,12	1 396,66	0,00				12 836,32
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				12 070,00	12 070,00			12 070,00
CALAIRE CHIMIE	CALAIS	10 371,90		19,36	10 352,54	0,00				10 371,90
GALLOO PLASTICS S.A	HALLUIN	0,00				10 130,00	477,00	2 840,00	6 813,00	10 130,00
ACIERIE ET FONDERIE DE LA HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	10 080,00		10 080,00		0,00				10 080,00
COMPOST DU MAZÉ	HARNES	0,00				9 964,00	9 964,00			9 964,00
BAUDELLET SAS	BLARINGHEM	0,00				9 955,47	9 955,47			9 955,47
ARCELORMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHE	2,54		2,54		9 590,94	9 590,94			9 593,48
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	0,00				9 516,00	9 516,00			9 516,00
SODEPAM NORD METAUX	WATTRELOS	51,06		51,06		9 463,47	9 463,47			9 514,53
GIBERT	BOIS-GRENIER	0,00				9 485,00	9 485,00			9 485,00
Plate forme de compostage	RIENCOURT-LES-BAPAUME	0,00				9 000,00	9 000,00			9 000,00
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	0,00				8 904,72		8 904,72		8 904,72
GALLOO PLASTICS S.A	HALLUIN	0,00				8 817,00	3 918,00	3 800,00	1 099,00	8 817,00
HYDROPALÉ	DUNKERQUE	7 157,08	2 764,31	4 392,77		0,00				7 157,08
NEXANS COPPER FRANCE	LENS	0,00				6 355,00	2 837,00	466,00	3 052,00	6 355,00
DUO EMBALLAGES	WILLEMS	1 602,66	22,48	1 580,18		4 709,44	1 277,67	3 034,58	397,19	6 312,10
pack2pack Lille	BILLY-BERCLAU	5 399,00	170,00	3 707,00	1 522,00	0,00				5 399,00
LENGLET Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	0,00				5 374,00	5 374,00			5 374,00
TERRALYS-FertiArtois	BAVINCOURT	0,00				5 297,00	1 908,00	3 389,00		5 297,00
AGRIOPALE SERVICES	CUCQ	0,00				5 000,00	5 000,00			5 000,00
LME-TRITH	TRITH-SAINT-LEGER	0,00				4 940,60		4 940,60		4 940,60
DUO EMBALLAGES ARRAS	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	2 176,11	24,99	2 151,12		2 636,76	482,51	2 154,26		4 812,87
LENGLET Caudry	CAUDRY	0,00				4 372,52	4 372,52			4 372,52
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	582,16		582,16		3 299,89		3 299,89		3 882,05
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	1,86		1,86		3 633,78	3 633,78			3 635,64
SA TRP	SECLIN	0,00				2 802,00	73,00		2 729,00	2 802,00
FINANCIERE CILA	AULNOYE-AYMERIES	1 891,48		500,00	1 391,48	0,00				1 891,48
EspasAuto (Sarl PETIT Francis)	BEHAGNIES	10,04	10,04			1 752,61		1 752,61		1 762,65
UMICORE	AUBY	0,00				1 663,00		1 421,00	242,00	1 663,00
PLASTICCOLLECT	HALLUIN	1 500,00		1 500,00		0,00				1 500,00
ASSAINI-SERVICES	SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	0,00				1 298,63	1 298,63			1 298,63
ARCELORMITTAL ATLANTIQUE et LORRAINE MARDYCK	GRANDE-SYNTHE	1 134,49	718,27	416,22		0,00				1 134,49
BAUDELLET SAS	BLARINGHEM	1 006,92		1 006,92		0,00				1 006,92
NICOLAY Frères SARL	CALAIS	802,29	802,29			0,00				802,29
CANDIA	AWOINGT	0,00				794,53	794,53			794,53
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	670,38		670,38		0,00				670,38
SHL	GONDECOURT	557,79	0,95	556,84		0,00				557,79
CASSE AUTO AUBYGEOISE	AUBY	533,00		533,00		0,00				533,00
NYRSTAR France	AUBY	389,84			389,84	108,77		108,77		498,61

Déchets - Valorisation énergétique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)							Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	Etranger	
CVE ANTARES	HALLUIN	0,00				349 276,44	349 276,44			349 276,44
UIOM de Saint Saulve	SAINT-SAULVE	0,00				136 124,00	118 492,00	17 632,00		136 124,00
VALNOR	LABEUVRIERE	0,00				90 073,13	89 050,20	1 022,93		90 073,13
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	71 531,37	2 787,36	47 904,89	20 839,12	11 093,40	2 169,22	7 383,62	1 540,56	82 624,77
CVE de Maubeuge	MAUBEUGE	0,00				81 630,99	81 231,46	399,53		81 630,99
VALNOR CVE DUNKERQUE	DUNKERQUE	0,00				76 850,00	76 850,00			76 850,00
UIOM d' Henin Beaumont	HENIN-BEAUMONT	0,00				56 485,00	56 485,00			56 485,00
SOTRENOR	COURRIERES	36 036,82	6 389,76	28 575,38	1 071,67	4 153,59	735,98	3 417,60		40 190,40
Chaux et Dolomies du Boulonnais	RETY	22 956,33	2 477,72	8 587,84	11 890,77	0,00				22 956,33
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				17 620,00	17 620,00			17 620,00
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	11 494,42	131,20	11 213,82	149,40	5 043,26		5 043,26		16 537,68
PROCYRDHIM	DOUCHY-LES-MINES	5 533,00		5 533,00		5 474,00	5 474,00			11 007,00
KERNEOS - Usine de Dunkerque	LOON-PLAGE	9 854,00	2 773,00	7 081,00		0,00				9 854,00
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	MAUBEUGE	0,00				9 516,00	9 516,00			9 516,00
INEOS NOVA WINGLES SAS	WINGLES	1 475,00	1 475,00			0,00				1 475,00
DYNEA RESINS FRANCE SAS	BREBIERES	1 103,00	1 103,00			0,00				1 103,00

DREAL NPC - IRE 2010 - DÉCHETS

Déchets - Tri, transit en vue d'une élimination

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)							Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	Etranger	
TRISELEC Lille	LILLE	0,00				38 613,00	38 613,00			38 613,00
Artois Comm	RUITZ	0,00				20 000,00	20 000,00			20 000,00
MALAQUIN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	0,00				18 185,00	18 185,00			18 185,00
LORBAN TP	LONGUEVILLE	0,00				8 691,00	8 691,00			8 691,00
SANINORD	PROUVY	7 606,67	1 225,93	6 380,74		311,61	307,21	4,40		7 918,28
TRISELEC LILLE	HALLUIN	0,00				5 422,00	5 422,00			5 422,00
TRISELEC	DUNKERQUE	0,00				5 062,00	5 062,00			5 062,00
RECYDEM	LOURCHES	3 114,88	349,08	2 755,80	10,00	6,24	6,24			3 121,12
MALAQUIN SAS	ROSULT	2 198,92	3,48	2 195,44		905,77	597,26	308,51		3 104,69
LENGLET Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	152,18		152,18		0,00				152,18
LENGLET Caudry	CAUDRY	122,97		122,97		0,00				122,97
MAUSER FRANCE	SAINT-AMAND-LES-EAUX	93,33		74,54	18,79	0,00				93,33
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	0,00				92,30	92,30			92,30
ARF	SAINT-REMY-DU-NORD	45,76	2,95	42,81		25,06	19,86	5,20		70,82
MALAQUIN SAS	ROSULT	70,08		70,08		0,00				70,08
CANDIA	AWOINGT	53,26	7,04	46,22		0,00				53,26
SOTRENOR	COURRIERES	38,09	19,23	18,86		3,49		3,49		41,58
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	34,92		34,92		0,00				34,92
HYDROPALE	DUNKERQUE	31,05	3,56	27,49		0,00				31,05

DREAL NPC - IRE 2010 - DÉCHETS

Déchets - Tri, transit en vue d'une valorisation

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général	
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)				
			NPdC	Heste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établis.	Heste de la France		Etranger
LORBAN TP	LONGUEVILLE	0,00					129 299,00	129 299,00	129 299,00	
TRISELEC Lille	LILLE	0,00					52 328,00	52 328,00	52 328,00	
ARF	SAINT-REMY-DU-NORD	41 663,93	1 257,44	40 029,51	376,98		8 560,75	2 454,78	6 105,97	50 224,68
SAS LAFLUTTE	DAINVILLE	0,00					46 684,26	46 684,26		46 684,26
SITA Nord Noyelles sous Lens	NOYELLES-SOUS-LENS	0,00					45 000,00	45 000,00		45 000,00
MALAQVIN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	0,00					34 940,00	34 940,00		34 940,00
SITA Nord Anzin	ANZIN	0,00					23 100,00	23 100,00		23 100,00
TRISELEC	DUNKERQUE	0,00					22 484,00	22 484,00		22 484,00
TRISELEC LILLE	HALLUIN	0,00					18 340,00	18 340,00		18 340,00
RECYDEM	LOURCHES	2 955,30		2 955,30			12 614,86	12 602,82	12,04	15 570,16
Centre de tri des déchets valorisables	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	0,00					10 000,00	10 000,00		10 000,00
MALAQVIN SAS	ROSULT	5 804,55	31,56	5 772,99			3 449,16	552,40	2 896,76	9 253,71
SANINORD	PROUVY	5 397,99	79,77	5 318,22			783,98	694,03	89,95	6 181,97
GIBERT	BOIS-GRENIER	0,00					6 001,00	6 001,00		6 001,00
SITA Nord (Centre de tri)	TROISVILLES	0,00					4 780,00	4 780,00		4 780,00
GAGNERAUD Industries Agence de Saint-Saulve	SAINT-SAULVE	0,00					4 400,00	4 400,00		4 400,00
ARCELORMITTAL SITE DE DUNKERQUE	GRANDE-SYNTHE	1 790,30		1 790,30			13,40	13,40		1 803,70
SITA Nord Grande-Synthe	GRANDE-SYNTHE	0,00					815,00	815,00		815,00
SOTRENOR	COURRIERES	606,73	64,11	542,62			55,16	11,06	44,09	661,88
P. BRABANT S.A.	TRESSIN	365,79	17,50	348,29			0,00			365,79
DEMEYERE Perenchies	PERENCHIES	324,28		324,28			0,00			324,28
HYDROPALE	DUNKERQUE	114,22	3,36	110,86			0,00			114,22
LENGLET Raillencourt	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	33,14		33,14			0,00			33,14
LENGLET Caudry	CAUDRY	24,38		24,38			0,00			24,38
briqueteries du nord	TEMPLEUVE	20,00		20,00			0,00			20,00
EXIDE TECHNOLOGIES SAS	LILLE	13,35				13,35	0,00			13,35
Espas'Auto (Sarl PETIT Francis)	BEHAGNIES	7,66	7,66				0,00			7,66
transports joveneaux	FRETIN	3,30		3,30			0,00			3,30
DEMEYERE Perenchies	PERENCHIES	1,19		1,19			0,00			1,19
AUTO STOCK PIECES	DENAIN	0,73		0,73			0,00			0,73
SHL	GONDECOURT	0,36		0,36			0,00			0,36

Déchets - Traitement thermique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
SOTRENOR	COURRIERES	32 526,11	8 336,59	23 690,09	499,44	2 709,90	551,34	2 158,56	35 236,01
HOLCIM France - Cimenterie de Lumbres	LUMBRES	17 916,22	1 172,90	16 743,32		1 087,50	577,78	509,72	19 003,72
HOLCIM (France) S.A.S - Usine de Dannes	DANNES	6 215,66	140,58	6 075,08		1 281,62	23,28	1 258,34	7 497,28
BOSTIK	AVELIN	583,23		583,23		427,73	427,73		1 010,96
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	924,00	924,00			0,00			924,00

Déchets - Traitement physico-chimique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
SHL	GONDECOURT	13 129,39	3 065,87	10 063,52		2 163,37	1 800,45	362,93	15 292,76
SOTRENOR	COURRIERES	10 142,96	2 554,18	7 430,04	158,74	1 211,20	584,06	627,14	11 354,16
HYDROPALE	DUNKERQUE	9 869,76	5 664,79	4 204,97		0,00			9 869,76
Installation de stockage de déchets d'HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	0,00				9 481,00	96,00	9 385,00	9 481,00
Ramery environnement	HARNES	1 395,50		1 395,50		0,00			1 395,50
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				643,00	643,00		643,00

Déchets - Traitement biologique

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
OCTEVA	CALAIS	0,00				22 322,00	22 322,00		22 322,00
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	15 120,00	15 120,00			1 925,00	1 925,00		17 045,00
SOTRENOR	COURRIERES	11 533,16	1 518,72	10 014,44		0,00			11 533,16

Déchets - Stockage

Etablissement	nom_commune	Total DD	Provenance des déchets traités (en tonnes)						Total général
			Déchets dangereux (DD)			Déchets non dangereux (DND)			
			NPdC	Reste de la France	Etranger	Total DND	Dépt de l'établiss.	Reste de la France	
Installation de stockage de déchets d'HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY	6 680,06	2 109,02	4 571,04		461 184,00	178 752,00	282 432,00	467 864,06
BAUDELET SAS	BLARINGHEM	0,00				294 224,60	152 430,01	141 794,59	294 224,60
Centre de Stockage de déchets de Lewarde	LEWARDE	0,00				110 445,00	41 512,00	68 933,00	110 445,00
PROCYRDHIM	DOUCHY-LES-MINES	0,00				80 362,00	80 362,00		80 362,00
Centre de Stockage de la Bistade	SAINTE-MARIE-KERQUE	0,00				70 926,70	54 399,42	16 527,28	70 926,70
Centre de Stockage de déchets de Dannes	DANNES	0,00				70 796,00	70 796,00		70 796,00
IKOS ENVIRONNEMENT	BIMONT	0,00				51 958,96	51 958,96		51 958,96
AMBRE	EVIN-MALMAISON	0,00				49 870,32	27 128,76	22 741,56	49 870,32
CARBIOLANE	SEQUEDIN	0,00				49 503,00	49 503,00		49 503,00
Installation de Stockage de déchets de Villers Sire Nicole	VILLERS-SIRE-NICOLE	0,00				40 663,00	40 663,00		40 663,00
MALAQUN SAS	SAINT-AMAND-LES-EAUX	3 893,65	719,62	3 174,03		35 953,37	35 953,37		39 847,02
GAGNERAUD Industries Agence de Saint-Saulve	SAINT-SAULVE	0,00				37 000,00	37 000,00		37 000,00
Centre de Stockage de déchets de Curgies	CURGIES	0,00				30 495,00	30 495,00		30 495,00
SA TRP	SECLIN	0,00				24 190,00	285,00	22 421,00	1 484,00
RECYCLAGE DES VALLEES	HAUTMONT	0,00				23 648,00	10 497,00	13 151,00	23 648,00
SITA Agora	NOYELLES-GODAULT	0,00				19 798,00	19 798,00		19 798,00
SITA Nord Anzin	ANZIN	0,00				17 160,00	17 160,00		17 160,00
SITA Nord Grande-Synthe	GRANDE-SYNTHE	0,00				16 868,00	16 868,00		16 868,00
TIOXIDE EUROPE S.A.S	CALAIS	0,00				16 560,00	16 560,00		16 560,00
SARL AGRICOMPOST CAMBRESIS	ABANCOURT	0,00				5 000,00	5 000,00		5 000,00
OVONOR	ANNEZIN	0,00				2 505,00	2 505,00		2 505,00
PRE.FER.NORD	FRETIN	0,00				2 500,00	2 500,00		2 500,00
PLASTICCOLLECT	HALLUIN	0,00				2 000,00	2 000,00		2 000,00
SITA Nord (Centre de tri)	TROISVILLES	0,00				1 939,00	44,00		1 895,00
briqueteries du nord	TEMPLEUVE	1,00		1,00		1 804,00	1 804,00		1 805,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	LOOS	0,00				835,00	758,98	76,02	835,00
DCDIS	SECLIN	0,00				730,00	730,00		730,00
VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE	SOMAIN	0,00				710,40	665,34	45,06	710,40
SOMMER NEEDLEPUNCH USINE DE BAISIEUX	BAISIEUX	0,00				660,00	660,00		660,00

Les sols

Le sol est défini par le projet de directive cadre européenne sur les sols comme une ressource non renouvelable. Ce caractère non renouvelable est une prise de conscience récente. La périurbanisation croissante, la disparition progressive des espaces agricoles et naturels le révèlent un peu plus chaque jour. En milieu urbain, les friches industrielles constituent, dans ce contexte, une véritable opportunité pour préserver la ressource que représentent les sols.



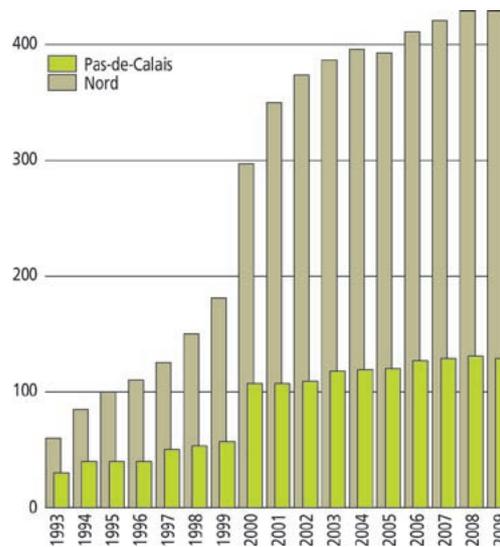
Une longue histoire industrielle pour notre région

Cette histoire, marquée par de profondes restructurations, a laissé sa trace dans le paysage et les sols de la région. Le bassin minier avec ses terrils en est le parfait exemple. Mais, cette histoire industrielle de la région peut constituer une opportunité pour les communes. Elles disposent avec les friches industrielles, y compris celles dont les sols sont pollués, d'un réservoir foncier permettant souvent de grands aménagements urbains, parfois en cœur de ville.



Le passé industriel de la région a laissé des traces dans le paysage...

On note également l'importance de l'activité industrielle passée dans les grands centres urbains : les quatre plus gros arrondissements de la région, à savoir Lille, Dunkerque, Arras et Valenciennes représentent, à eux seuls, plus de 67% des sites historiques recensés sur BASIAS.



L'évolution du nombre de sites dans BASOL

L'augmentation considérable entre 1999 et 2000 est due à l'incorporation dans cet inventaire des 151 sites en activité faisant l'objet d'une étude de sols et des 34 sites du protocole signé entre le ministère en charge de l'Écologie et Gaz de France (GDF) dans lequel GDF s'était engagé sur des objectifs de réhabilitation de ses anciennes usines à gaz. Ce protocole est terminé depuis 2006.

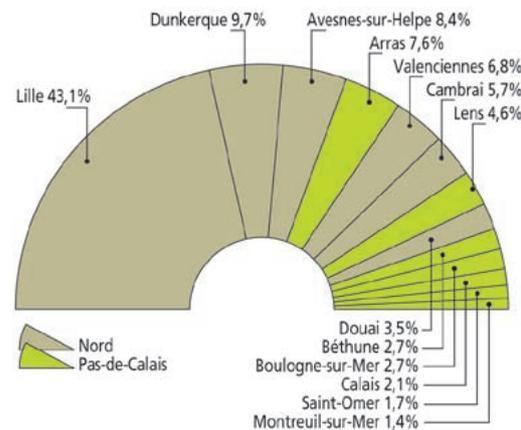
Le bilan pour la région

Deux inventaires des sites sur lesquels ont été exercées des activités potentiellement polluantes existent à l'échelle nationale, déclinés à l'échelle régionale :

- l'inventaire historique régional (IRH) des sites industriels ou de service, en activité ou non, inventaire qui a donné naissance à la base de données nationale BASIAS ;
- l'inventaire national des sites et sols pollués qui a donné naissance à la base de données BASOL.

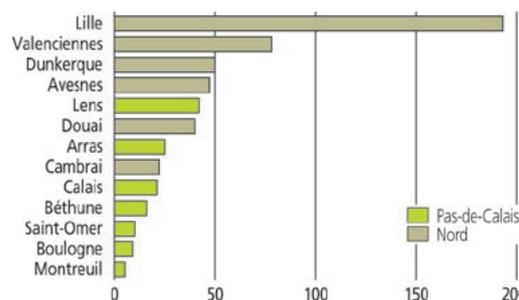
Il est à préciser que les friches industrielles ne sont pas systématiquement des sites pollués.

L'examen de ces deux inventaires révèle ce que tout un chacun soupçonnait déjà : notre région, riche de son passé industriel, est particulièrement concernée par les anciens sites industriels, dont certains pollués. Ainsi, 16 742 sites ont été identifiés en région dans BASIAS, ce qui constitue 6,7 % des sites à l'échelle nationale. En termes de sites pollués, la base de données BASOL recense 558 sites, soit 13 % des sites pollués nationaux, ce qui place notre région en seconde position, après Rhône-Alpes.



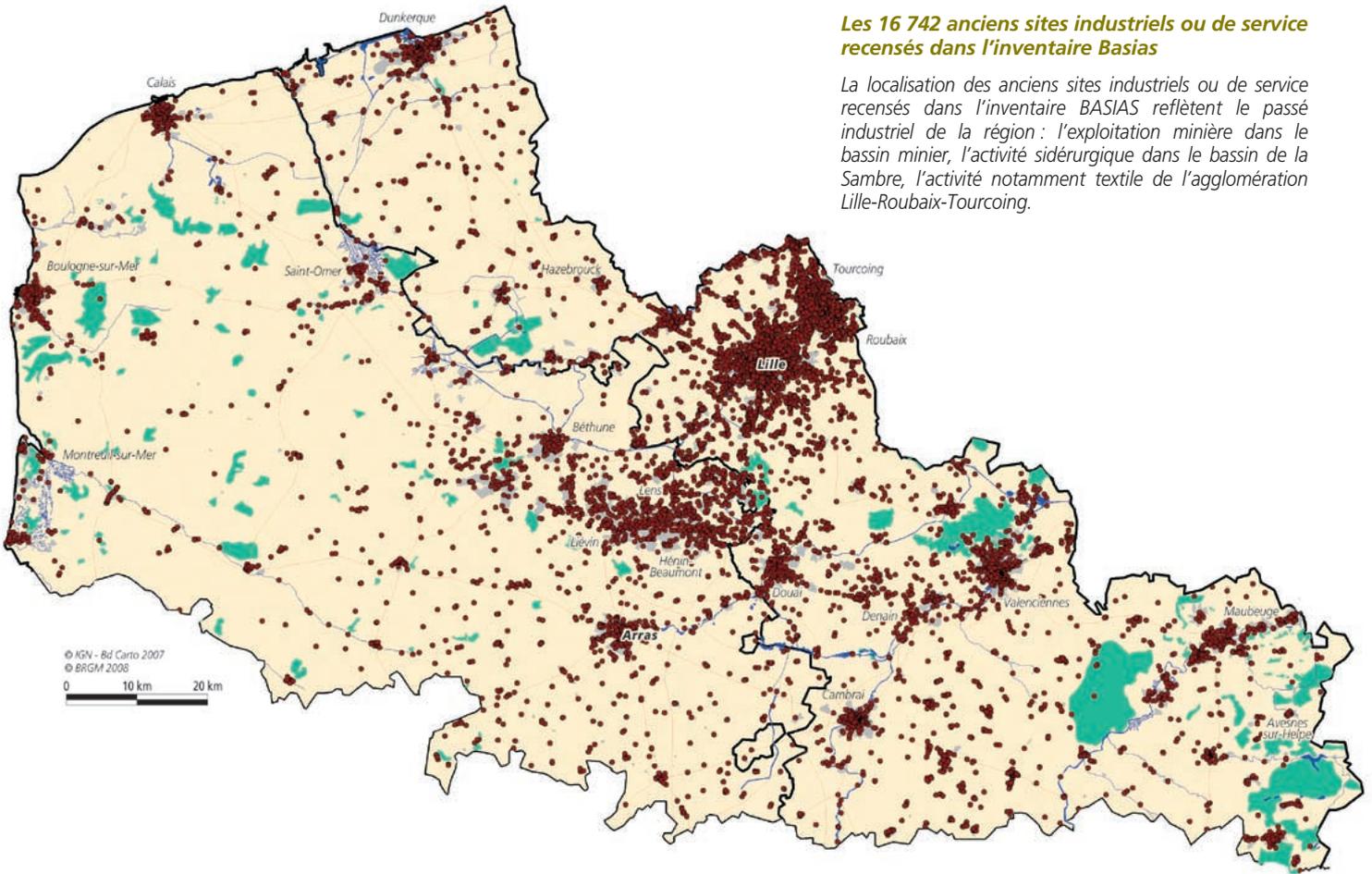
L'inventaire historique des anciens sites industriels par arrondissement

L'examen de la répartition des sites BASIAS par arrondissement révèle l'activité industrielle passée des grosses agglomérations.



La répartition des sites BASOL par arrondissement

La prépondérance des sites pollués dans les agglomérations de Lille et Valenciennes est en lien avec leur passé industriel.



Les 16 742 anciens sites industriels ou de service recensés dans l'inventaire Basias

La localisation des anciens sites industriels ou de service recensés dans l'inventaire BASIAS reflètent le passé industriel de la région : l'exploitation minière dans le bassin minier, l'activité sidérurgique dans le bassin de la Sambre, l'activité notamment textile de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing.

BASIAS

L'inventaire BASIAS a pour objectif de reconstituer le passé industriel d'une région. Les informations des sites ayant accueilli, par le passé, des activités industrielles ou de service sont versées dans une base de données, mise en ligne sur Internet.

Sa réalisation, à partir de consultation des archives départementales, sur la période qui s'étend de la fin du XVIII^e siècle à 1970, s'est achevée en 2002 pour la région Nord - Pas-de-Calais. L'inventaire a été actualisé aux sites de moins de trente ans pour les agglomérations de Lens (2005) et Lille (2007). Ce recensement permet de garder la trace du passé et ne prévient pas d'une éventuelle pollution. La base de données est accessible à l'adresse <http://basias.brgm.fr>

Tableau de résultat

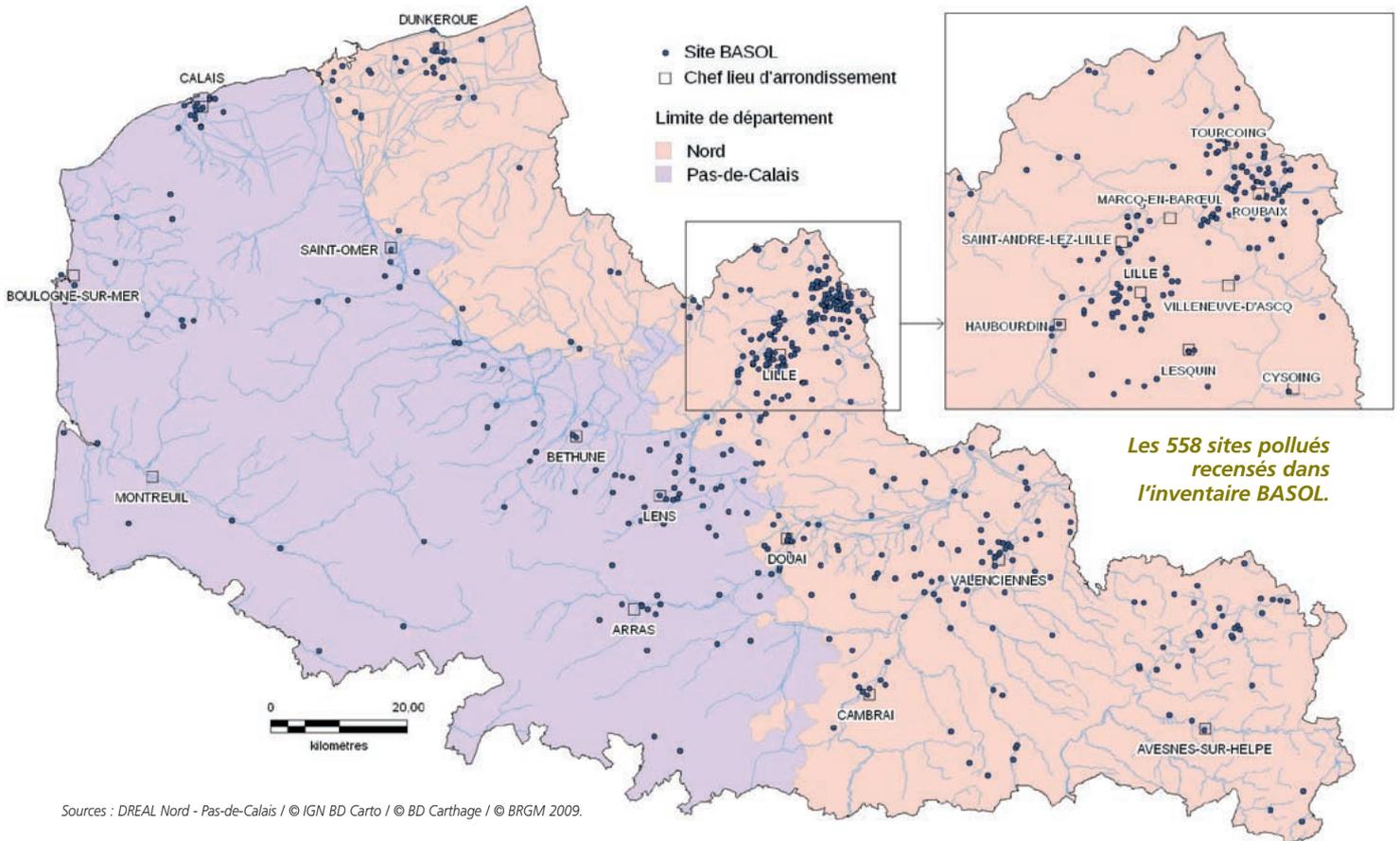
Rappel des paramètres : Département : Nord - (59) Nombre de sites : 12738 (250 pages)

Mettant	Raison(s) sociale(s) (de(s) l'entreprise(s) concerné(s))	Nom(s) (usuel(s))	Adresse (ancien format)	Adresse actuelle	Commune principale	Code actif	Etat	Etat de connaissance	X (m)	Y (m)	X (m)	Y (m)	Precision
NPC0012644	NETREL anc. SERTIUR	Decharge	Chemin rural de Fressas	Chemin Fressas (Rural 88)	ABASCOURT (59001)	450.0*	Ne sait pas	Pollué connu					
NPC0009786	Charleroyne	de(s) rue	14 rue Henri Dore (90 43A)	14 Rue Dore (90)	ABSCON (59002)	23	Activité terminée	Inventaire	68856	2593807	68856	2593723	numéro
NPC0009785	Alexandre CROMBET	USINOR	22 rue Jean Jaurès (90)	22 Rue Jaurès (90)	ABSCON (59002)	450.2*	Activité terminée	Inventaire	68857	2593557	68857	2593552	numéro
NPC0009787	Che CALOCHETEUR	USINOR	57 rue Jules Guesdes	57 Rue Guesdes (Jules)	ABSCON (59002)	428.4	En activité	Inventaire			68858	2593329	numéro
NPC0009784	Ets P. LEMARIE	Atelier de réparation	81 rue Jules Guesdes	81 Rue Guesdes (Jules)	ABSCON (59002)	428.4	Activité terminée	Inventaire	68878	2593357	68874	2593283	numéro
NPC0009684	USINOR	Carrière des Peuliers	D 133 et D 330	Chemin départemental 132	ABSCON (59002)	414.2	Activité terminée	Pollué connu	68827	2592441	68825	2594574	numéro
NPC0009781	Houillères du bassin du Nord et de Pas de Calais	Frise Le Persée	Frise Le Persée	Persée (Fosse 16)	ABSCON (59002)	440.2	Activité terminée	Inventaire	68827	2594208			
NPC0009788	M. REVY	Place de Général De Gaulle	Place de Général De Gaulle (St Genard)	Place De Gaulle (St Genard)	ABSCON (59002)	23	En activité	Inventaire			68878	2593890	sur
NPC0009786	François LECOQVIRE	Et P. LEMARIE	Rocks nationale	Rocks nationale 43 A Anche Valenciennes	ABSCON (59002)	450.1	En activité	Inventaire					
NPC0009684	Entreprise HAZEL	USINOR	Route de Drenan à Abascourt	Route Drenan à Abascourt (90)	ABSCON (59002)	23	Ne sait pas	Inventaire					
NPC0009789	M. PORLLE	USINOR succédané à 88	Route nationale n° 25	Route nationale 25	ABSCON (59002)	450.2*	En activité	Inventaire					



BASOL

Il s'agit de l'inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués et appelant une action des pouvoirs publics. Il a été mis en place dans le cadre de la politique de gestion des sites et sols pollués (circulaire du 10 décembre 1993). Cette base est disponible sur Internet à l'adresse suivante : [http://basol. environnement.gouv.fr](http://basol.environnement.gouv.fr). Cet inventaire permet d'appréhender les actions menées par l'administration et les responsables de ces sites pour prévenir les risques et les nuisances. Il s'efforce d'être le plus exhaustif possible et a pour vocation à être actualisé en continu. Il est géré par les DREAL, et plus particulièrement par l'Inspection des Installations Classées (IIC).



Les 558 sites pollués recensés dans l'inventaire BASOL.

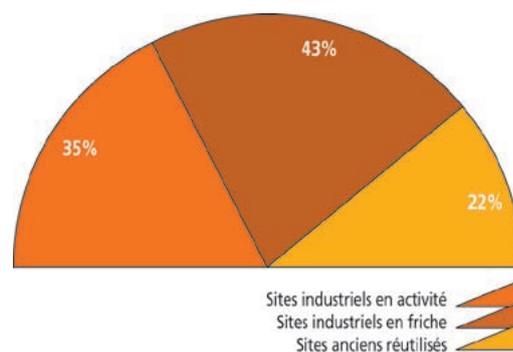
Sources : DREAL Nord - Pas-de-Calais / © IGN BD Carto / © BD Carthage / © BRGM 2009.

Un potentiel pour la région

Les friches industrielles sont prépondérantes dans les grosses agglomérations. Or, c'est justement dans celles-ci que les besoins en aménagements urbains se heurtent au manque de surfaces disponibles. Les friches industrielles constituent donc un véritable réservoir foncier. L'enjeu est de taille : il s'agit de reconquérir les friches pour reconstruire la ville sur la ville.

Dans cette reconquête, il faut distinguer les friches industrielles non polluées des friches polluées, appelées aussi parfois sites pollués. Les premières peuvent faire l'objet d'une valorisation foncière directe. Elles ne présentent pas de difficultés particulières et sont, bien souvent, réaménagées très rapidement. Les secondes doivent faire l'objet d'études préalables afin de s'assurer de l'adéquation entre les activités envisagées sur le site et l'état des sols, et vice versa. Elles peuvent faire l'objet d'une dépollution des sols, de mesures de gestion, voire de servitudes. Leur reconquête est plus difficile, mais le plus souvent possible.

Ainsi, plusieurs exemples de reconquête de friches polluées sont en cours de réalisation dans la région. À Escaudain, des équipements



Utilisation actuelle des sites figurant dans l'inventaire BASOL

43% des sites BASOL en région sont aujourd'hui encore en friche : c'est un véritable réservoir foncier pour les communes...

publics, des logements collectifs et sociaux sont en cours de construction sur l'ancien site industriel Knox-Vroone. A Wattrelos, la friche Kuhlmann (PCUK) est requalifiée en espace naturel, aire de détente et de promenade.

Cette reconquête des friches en cœur de ville permet également de faire disparaître ce qui est parfois appelé des « points noirs ». Au delà des problèmes sanitaires qu'elles peuvent éventuellement présenter, les friches sont souvent mal perçues par la population

Le site de l'Union

D'une superficie de 80 hectares, le site de l'Union est implanté sur les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos qui présentent un tissu urbain très dense. C'est un véritable réservoir foncier pour ces communes.

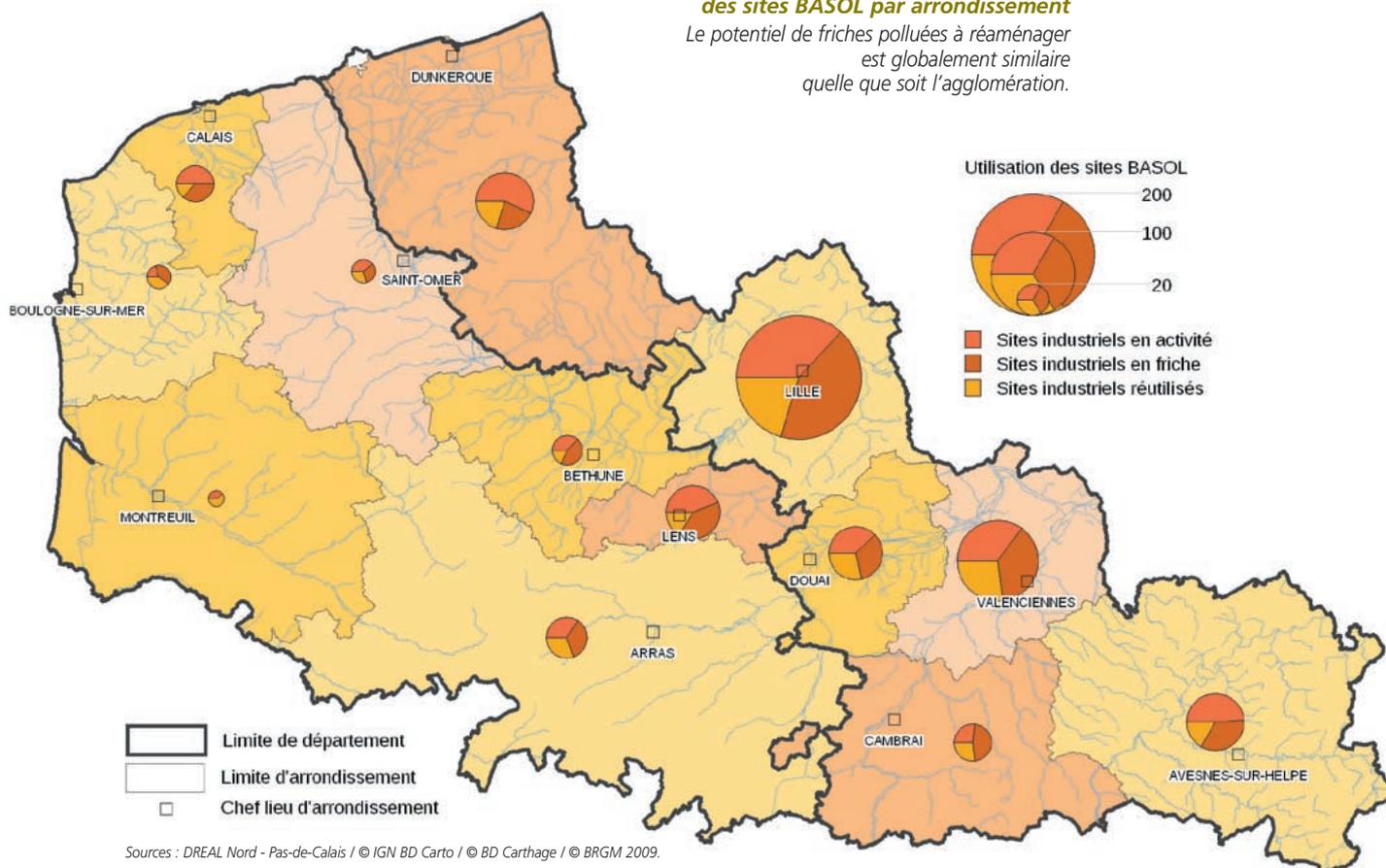


car peu esthétiques ou sources de risques. Ce sont parfois de véritables terrains de jeux pour les enfants, inconscients du danger que peuvent représenter des installations industrielles laissées à l'abandon. Ceci conduit les communes à interdire leur accès dans l'attente d'une requalification.

Les friches constituent donc un véritable potentiel de développement pour les villes. Il faut, toutefois, pour celles qui sont polluées, pouvoir traiter les sols afin d'assurer une adéquation entre l'état de ces derniers et l'usage qui sera fait du site.

La répartition de l'utilisation des sites BASOL par arrondissement

Le potentiel de friches polluées à réaménager est globalement similaire quelle que soit l'agglomération.



La pollution des sols : « guérir » mais aussi « prévenir »

Le sol : une ressource à protéger

Le projet de directive européenne du 22 septembre 2006, définissant le cadre pour la protection des sols, considère le sol comme une ressource non renouvelable. Or, le sol est mis à mal, d'une part par les pollutions, d'autre part par l'usage qui en est fait et notamment son artificialisation. Il devient nécessaire aujourd'hui de prendre en compte ce milieu comme une ressource à protéger, au même titre que l'eau ou l'air.

Le projet de directive cadre sur les sols

Le projet de directive cadre¹ propose une approche globale de protection des sols. Les dégradations des sols listées dans ce projet sont :

- l'érosion,
- la diminution de la matière organique,
- le tassement,
- la salinisation,
- les glissements de terrain,
- la contamination des sols,
- l'imperméabilisation,
- l'appauvrissement de la biodiversité.

Concernant la contamination des sols, il est demandé aux États membres de réaliser les actions suivantes :

- inventaire des sites contaminés sur la base d'éléments communs et d'une liste des activités potentiellement polluantes ;
- stratégie nationale d'assainissement des sites, définissant les sites prioritaires et comportant des mécanismes de financement des sites orphelins ;
- élaboration d'un rapport relatif à l'état du sol lors de toute cession de site.

Le projet signale que l'imperméabilisation est une des menaces les plus préoccupantes, car l'accroissement du bâti et des infrastructures liées est très rapide. Compte tenu de la perte de sol irréversible et des besoins importants, le projet de directive demande que la réhabilitation des friches industrielles et la décontamination des sols soient relancées, afin de limiter la consommation des sols.

Ce projet de directive cadre date de septembre 2006. Il a été présenté en novembre 2007 au Parlement européen mais fait l'objet d'une controverse entre États membres, notamment sur les dispositions relatives à la contamination des sols. Il doit être remis prochainement à l'ordre du jour du Parlement européen.

¹ - Version du 25 septembre 2006.

La politique nationale pour le traitement des sites pollués

La politique nationale dans le domaine des sols pollués est centrée sur deux concepts principaux :

- l'examen et la gestion du risque ;
- la gestion en fonction de l'usage des sites.

Le retour d'expérience de la gestion de nombreux sites, tant en France qu'à l'étranger, a permis de confirmer que ce n'est pas tant la présence d'une pollution qui est préoccupante, que la possibilité qu'elle puisse atteindre une cible et notamment une population humaine par le biais d'une voie de transfert (comme les eaux souterraines par exemple).

Sur la base de ces concepts, la politique du ministère en charge de l'Écologie s'appuie sur les trois grands principes suivants : prévenir, connaître et traiter les pollutions des sols, garder la mémoire.

Prévenir la pollution

L'action de l'État vise à responsabiliser l'industriel durant la vie du site et éviter toute pollution des sols, qu'elle soit chronique ou accidentelle. La première façon de limiter le risque pour une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est de respecter les prescriptions réglementaires applicables.

■ En réduisant les émissions polluantes...

Une pollution des sols n'est pas forcément liée à un déversement, accidentel ou non, de produits chimiques. Elle peut être due à une pollution chronique du milieu par des rejets atmosphériques ou aqueux. Le site de *Métaleurop* à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) en est l'exemple type : les sols autour du site ont été pollués au plomb durant plusieurs décennies.

La prévention de la pollution des sols passe donc, entre autres, par la réduction des rejets polluants. L'inspection des installations classées travaille avec les industriels à cette réduction des émissions. Au delà de la vérification du respect des prescriptions générales applicables en matière de rejets, la DREAL met régulièrement en œuvre des actions plus spécifiques. On peut citer l'action pluriannuelle de réduction des rejets de substances toxiques, inscrite dans le plan national Santé

Le plan national Santé et environnement (PNSE)

Le PNSE 1 a été adopté par le Gouvernement le 21 juin 2004. Il vise à définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour détecter, prévenir et lutter contre les pollutions de l'environnement ayant un impact sur la santé. Il comprend 45 actions articulées autour de trois objectifs principaux :

- garantir un air et une eau de bonne qualité ;
- prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers ;
- mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

Le PNSE 2, adopté en conseil des ministres le 24 juin 2009, décline les engagements du « Grenelle de l'environnement », en matière de santé et d'environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et de hiérarchiser les actions à mener sur la période 2009-2013, sur la base d'un constat commun. Il définit un ensemble d'action communes et concertées, tant au niveau national que local. Il s'inscrit dans la continuité des actions portées par le premier PNSE et le Grenelle de l'Environnement. Le PNSE 2 se décline en région dans le plan régional Santé et environnement, en cours d'élaboration.

et environnement 1 (PNSE 1) et reconduite dans le PNSE 2 en 2009, mais aussi la mise en œuvre par la DREAL de la directive IPPC ² (Prévention et réduction intégrées de la pollution) Cette directive vise à réduire, pour les installations industrielles les plus polluantes, les émissions dans l'air, l'eau, le sol, en prenant en compte la gestion des déchets. Elle impose de réduire les émissions à leur minimum en mettant en œuvre les meilleures technologies disponibles. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 265 établissements sont soumis à cette directive. La totalité des bilans de conformité a été examinée par l'inspection des installations classées au 31/12/2009 et au 28/02/2010, 99,6 % des sites avaient vu leur conformité à la directive actée par arrêté préfectoral.

■ En confinant les produits polluants...

Le confinement des installations ou des activités à risques est un principe de base au niveau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté ministériel du 2 février 1998, auquel sont assujetties la majorité des ICPE relevant du régime de l'autorisation, impose trois types de confinement :

- tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols doit être associé à une capacité de rétention. Cette dernière doit être étanche et résister

Une opération « coup de poing » sur les capacités de rétention

En 2008, la DREAL a mené une opération « coup de poing » de vérification des capacités de rétentions. 39 inspections ont été réalisées. Elles ont conduit l'inspection des installations classées à proposer au préfet sept mises en demeure et une consignation de somme. Deux procès-verbaux pour non-conformités graves ont été dressés. Les capacités de rétentions font l'objet, de façon générale, d'une attention toute particulière de la part de la DREAL, lors des inspections.



Des fûts placés sur rétention pour éviter toute pollution des sols.

à l'action physique et chimique du produit qu'elle est susceptible de recueillir en cas d'incident ;

- les véhicules citernes doivent être chargés et déchargés sur des aires étanches capables de recueillir les égouttures, voire les éventuelles fuites, liées à l'opération de chargement et déchargement ;



L'aire de déchargement et chargement d'un camion citerne doit être capable de recueillir les égouttures, voire les éventuelles fuites.

- les installations comportant notamment des stockages de produits toxiques ou agro-pharmaceutiques doivent être équipées d'un bassin de confinement. Ce bassin doit pouvoir recueillir l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie, y compris les eaux utilisées pour l'extinction.

2 - Directive n° 2008/1/CE du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Des dispositions similaires peuvent, selon les risques présentés par les activités exercées, être appliquées à certaines ICPE relevant du régime de la déclaration.

■ En surveillant les eaux souterraines

Une pollution des sols peut avoir des répercussions sur plusieurs milieux : les eaux souterraines, les eaux superficielles, la faune ou la flore. Parmi les 558 sites recensés dans BASOL, l'impact sur le milieu reste faible. Les eaux souterraines constituent toutefois le milieu le plus fréquemment impacté : dans 150 cas, la teneur en polluant dans les eaux est anormalement élevée. Cela représente 27 % des sites pollués de la région (sites en cours d'études exclus) C'est toutefois moins que la moyenne nationale qui avoisine les 50 %.

Deux outils structurent cette action de surveillance.

Le premier est défini par l'article 65 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998. Celui-ci impose une surveillance des eaux souterraines pour les ICPE présentant des risques de pollution pour la nappe et les sols de par leurs activités actuelles ou passées. Cette surveillance est également obligatoire dans le cas d'une sensibilité ou d'une vulnérabilité particulière des eaux souterraines. S'il y a constat de pollution, l'exploitant doit en chercher l'origine et prendre des mesures pour y remédier. Ces dispositifs sont des moyens d'alerte et complètent les outils de prévention décrits précédemment. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 79 ICPE, en activité, sont concernées par ces dispositions. La surveillance est effectuée, en général, deux fois par an (en période de basses et hautes eaux)

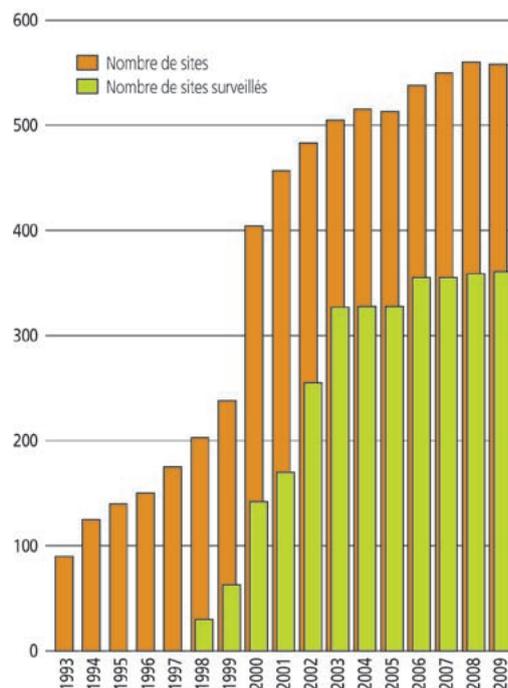
Le second outil est la surveillance des sites inscrits dans BASOL pouvant avoir un impact sur les eaux souterraines. Ces réseaux de surveillance permettent de maintenir une vigilance particulière sur des sites où des pollutions

Hautes eaux et basses eaux

Les nappes phréatiques dites « libres » (aucune couche imperméable ne les sépare du sol) sont alimentées par la pluie. C'est durant la période hivernale que la recharge est la plus forte car :

- les précipitations sont plus importantes,
- la température et l'évaporation sont faibles,
- la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol

Le niveau des nappes s'élève donc, en général, de l'automne jusqu'au milieu du printemps. Le niveau maximum atteint s'appelle le niveau de hautes eaux. À l'inverse, durant l'été la recharge est faible voire nulle. Le niveau décroît pour atteindre son minimum au début de l'automne ; c'est le niveau de basses eaux.



Les sites BASOL avec surveillance des eaux souterraines

Le nombre de sites BASOL soumis à surveillance des eaux souterraines se stabilise

avérées ont été constatées. Actuellement, 361 sites (toutes origines de la surveillance confondues) sont soumis à une surveillance, soit environ 64,7 % des sites régionaux recensés dans BASOL. Les niveaux d'eau ainsi que les principaux polluants sont suivis de manière à préciser les écoulements des nappes et le comportement des polluants potentiels.

La DREAL mène régulièrement des inspections de ces dispositifs de surveillance et de la surveillance elle-même. Une attention particulière est portée aux sites englobés dans les « zones à enjeu eau » définies par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie le 20 novembre 2009³. Les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 imposent, en effet, un bon état des masses d'eau d'ici à 2015, sauf dérogation. Un dispositif important de surveillance des eaux souterraines est donc mis en place autour des installations classées. Les données seront accessibles sur la base publique ADES d'ici à fin 2010 [voir page suivante].

3 - Le SDAGE peut être consulté sur le site Internet de la DREAL.



Parfois, il faut traiter

Parfois, malheureusement, il n'y a pas eu de prévention ou celle-ci a été insuffisante : les sols ont été pollués...

Pour définir une politique de gestion des sites pollués, le ministère en charge de l'Écologie s'est basé sur :

- la gestion des risques suivant l'usage retenu pour le site ;
- l'action possible sur les usages du site et notamment l'adaptation de l'usage à l'état du site ;
- l'état des milieux.

Cette politique se décline en deux démarches :

- la démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) : il s'agit de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés ;
- le plan de gestion : il permet d'agir sur l'état du site et sur les usages futurs ou adaptés, notamment dans le cadre d'une cessation d'activité d'une ICPE soumise à autorisation.

Ces deux démarches ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre : selon le cas, elles peuvent être mises en œuvre indépendamment l'une de l'autre, simultanément ou successivement.

Le point de départ de ces deux démarches est la réalisation d'un *schéma conceptuel* qui permet d'avoir un bilan factuel des sources de pollution, des voies de transfert et des cibles

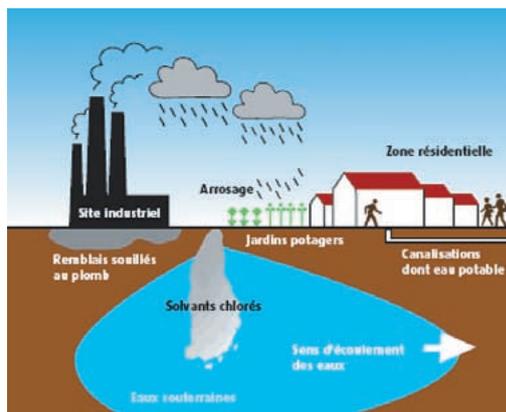
Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances dangereuses, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. De telles pollutions peuvent être liées à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination de déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages fortuits ou accidentels de produits polluants. On distingue ainsi quatre grandes catégories de sites pollués (les sédiments accumulés dans les cours d'eau ne sont pas, à ce stade, inclus dans cette liste) :

- les anciennes décharges réalisées dans des règles techniques bien inférieures à celles actuellement en vigueur, et notamment celles situées sur des sous-sols fragiles et pour lesquels une pollution des eaux souterraines a été constatée ;
- les dépôts de déchets, tels qu'ils peuvent notamment être occasionnés par des faillites d'entreprises ou des pratiques frauduleuses d'élimination ;
- les sols pollués par des retombées, des infiltrations ou des déversements de substances polluantes, liés à l'activité d'une installation industrielle ou à un accident de transport ;
- les sites industriels, arrêtés ou en activité, où s'observe une pollution qualifiée de « multiple » en raison de la diversité des sources de pollution des sols qui s'y rencontrent.

ADES

Ades est la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines. Elle rassemble sur un site Internet public (www.ades.eaufrance.fr) des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines. Son objectif est de répondre aux enjeux locaux de la gestion des eaux souterraines et à ceux de la directive cadre européenne sur l'eau, à savoir surveiller les masses d'eaux souterraines et mettre en œuvre et évaluer des politiques et des plans de gestion.



Exemple de schéma conceptuel présentant le bilan des sources de pollution, les voies de transfert et les cibles exposées.

exposées. L'analyse de ce schéma permet de déterminer les premières mesures simples à mettre en place pour limiter les risques de dommage sur la santé ou l'environnement. La mise en place des mesures de gestion doit prendre en compte un bilan « coût-avantage » permettant de distinguer une solution techniquement performante et économiquement acceptable. Pour valider les éventuels travaux à réaliser, une *analyse des risques résiduels* (ARR) doit également être réalisée pour s'assurer de la compatibilité entre le milieu et les usages retenus. Ces outils sont présentés plus amplement sur le site : <http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr/>

Informer et garder en mémoire

L'information dans le cadre des sites et sols pollués est primordiale. Le traitement d'un site dépend de l'impact de sa contamination sur le milieu et de l'usage auquel il est destiné. Pour qu'un tel principe perdure, il faut que la connaissance des risques potentiels soit aussi complète que possible et accessible au plus grand nombre.

Cette connaissance se situe à deux niveaux :

- la connaissance de l'existence des sites pollués ;
- la connaissance des risques résiduels des sites après dépollution.

Deux inventaires, évoqués plus haut, ont été réalisés et mis à la disposition du grand public : BASIAS et BASOL. Grâce à eux, tout citoyen peut localiser un ancien site industriel ou un site pollué. BASOL apporte également des informations quant à la nature et à l'étendue de la pollution, aux actions administratives entreprises et aux travaux réalisés.

Mais l'information sur l'existence de sites potentiellement pollués ne s'arrête pas là. En effet, le Code de l'environnement impose, en son article L 514-20, à tout vendeur d'un

site sur lequel a été exploitée une ICPE soumise à autorisation, d'en informer l'acheteur par écrit. Il doit également l'informer, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation passée.

Le champ d'application de ces dispositions a été récemment élargi par la loi Grenelle 2⁴ et plus particulièrement par son article 188. Ce dernier a créé deux nouveaux articles dans le Code de l'environnement : les articles L 125-6 et L 125-7. Le premier oblige l'État à rendre publiques les informations dont il dispose sur les risques de pollution des sols. Ces informations doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme, lors de leur élaboration et de leur révision. Le second oblige, quant à lui, tout vendeur d'un site sur lequel l'État a mentionné un risque de pollution d'en informer, par écrit, l'acheteur, qu'il y ait eu une ICPE exploitée sur le site ou non.

À cette information de l'existence éventuelle de sites pollués, notamment dans le cadre d'une transaction immobilière, il faut ajouter l'information sur les risques résiduels après dépollution, nécessitant la mise en place de restrictions d'usage. Outre la dépollution du site, il est possible de restreindre les usages futurs pour assurer la compatibilité de l'usage avec le niveau de pollution. Ces restrictions visent à supprimer l'exposition de la population à la pollution en empêchant le contact avec la source polluante résiduelle, ou en supprimant la possibilité de transfert de la pollution vers la population ou l'environnement. Concrètement, les restrictions d'usage peuvent, par exemple, limiter l'usage des sols (interdiction de bâtiments à vocation d'habitation, de jardin potager, etc.), limiter l'utilisation de l'eau (interdiction d'utiliser l'eau de puits domestiques à des fins d'irrigation, interdiction de baignade, etc.) ou bien imposer des dispositifs particuliers (choix du matériau pour des canalisations d'eau potable, création de vide-sanitaires, etc.)

Ces restrictions, pour qu'elles puissent être pérennes, doivent être « officialisées » : c'est l'objet des servitudes. Ces dernières ont également pour objectif de permettre l'organisation de la surveillance du site, la définition des précautions à prendre en cas d'intervention, la limitation des droits d'accès, l'organisation de l'information des acteurs concernés et la pérennisation de l'information dans le temps. Plusieurs types de servitudes peuvent être mis en place : la *servitude d'utilité publique* (SUP), le *projet d'intérêt général* (PIG), la *servitude conventionnelle de droit privé* (SP), les *restrictions d'usage conventionnelles au*

4 - Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

profit de l'État (RUCPE) ou encore les restrictions d'usage conventionnelles instituées entre deux parties (RC2P). Le fondement juridique, la portée et la transcription de ces servitudes sont différents pour chacune. Pour choisir le type de servitude le mieux adapté à une situation, plusieurs facteurs sont à considérer : le milieu objet de la servitude (eaux souterraines, superficielles ou sol), la mise en place de restrictions sur un usage existant ou futur, les terrains concernés par la servitude (sur le périmètre exclusivement du site pollué ou non), le terrain selon qu'il est propriété ou non du responsable de la pollution.

Les deux catégories de servitudes les plus utilisées en matière de gestion des sites pollués sont les servitudes d'utilité publique (droit public) et les restrictions d'usage conventionnelles (droit privé). Dans le cadre de la remise en état d'un ancien site industriel, la SUP est souvent jugée préférable car elle est opposable via sa transcription dans les documents d'urbanisme. Sa procédure d'adoption a été récemment allégée par la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. Désormais, si le projet concerne un nombre réduit de propriétaires et si la servitude ne s'applique que sur les terrains pollués et non aux alentours, une

consultation des propriétaires des terrains visés peut se substituer à la réalisation d'une enquête publique.

Les différents types de servitudes

- La servitude d'utilité publique (SUP) peut limiter l'usage des sols, le droit de construction, l'usage du sol et du sous-sol. Elle est reportée dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), mentionnée dans les certificats d'urbanisme et publiée à la Conservation des hypothèques.
- Le projet d'intérêt général (PIG) peut prescrire des mesures visant la réduction d'un risque ou mettre en œuvre une protection (exemple du PIG de protection des champs captants du sud de l'agglomération lilloise). Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne produit d'effet qu'au travers de sa prise en compte dans le PLU. Il n'est pas publié à la Conservation des hypothèques.
- Les restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État (RUCPE) : cet acte se présente sous la forme d'une convention de droit privé entre un ou des propriétaires et l'État. Il n'est pas retranscrit dans les documents d'urbanisme mais il est publié à la Conservation des hypothèques et doit être déclaré en cas de vente.
- Les restrictions d'usage conventionnelles instituées entre deux parties (RC2P) sont une servitude conclue entre deux parties. Elle n'est pas reportée dans les documents d'urbanisme et n'est pas publiée à la Conservation des hypothèques.

La reconquête des friches : un défi pour les collectivités et les aménageurs

La gestion économe de l'espace : une nécessité

La gestion économe de l'espace est une évidente nécessité. L'artificialisation des sols qui découle de cette consommation d'espace doit être limitée : elle engendre, entre autres, des risques d'inondations dus à l'accélération des ruissellements et grignote les espaces agricoles et naturels. L'analyse des marchés fonciers ruraux montre que depuis 2000, en moyenne 2 200 ha sortent chaque année de la sphère des espaces agricoles et naturels pour être urbanisés⁵. Pour donner une idée de la surface que cela représente, cela équivaut à plus de 4 400 terrains de football ! Ceci n'est pas sans impact, notamment sur la biodiversité puisque l'artificialisation des sols détruit

les habitats naturels. La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU, dont la DREAL veille à l'application, incite, en ce sens, à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés. Il faut chercher à reconstruire la ville sur elle-même et notamment reconquérir les friches, polluées et non polluées.

Définition de périurbanisation

La périurbanisation est un néologisme apparu en 1976. Elle désigne le processus de « retour » des citadins, à partir de la fin des années 1960 et le début des années 1970, dans des espaces péri-urbains qualifiés de ruraux. C'est la conséquence à la fois d'un « désir de campagne » et de la disponibilité de l'automobile conjuguée à l'amélioration des moyens et des voies de communication. Mais au final, c'est surtout un processus d'extension spatiale de la ville.

5 - Source : plan pluriannuel d'intervention (PPI) de l'établissement public foncier (EPF) Nord - Pas-de-Calais, 2006.

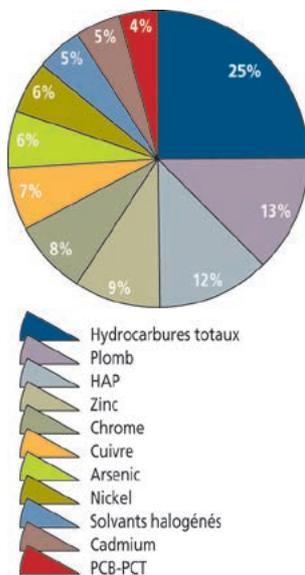
Reconquérir les friches, mais en prenant des précautions

Les friches sont une source d'intérêt compte tenu de leur localisation, du faible coût du foncier et du manque de mètres carrés disponibles dans certaines communes. Il s'agit donc d'encadrer leur réutilisation, notamment lorsque le sol est pollué.

Ainsi l'État, par sa circulaire du 8 février 2007, a souhaité, par principe de précaution, limiter l'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles, comme les crèches, les écoles, les établissements médico-sociaux accueillant des enfants handicapés sur des friches présentant des sols pollués.

Le second plan national Santé et environnement (PNSE 2) 2009-2013 prévoit, quant à lui, l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Cette démarche est retranscrite dans l'article 43 de la loi Grenelle 1⁶. L'objectif est, par principe de précaution toujours, de s'assurer de l'absence de risques sanitaires, pour les enfants, au niveau des sols dans des lieux qu'ils fréquentent quotidiennement. Cette action de recensement et de vérification sera menée en région, en 2011, par le préfet en lien avec la DREAL.

Types de polluants présents dans les sols ou les nappes



Les polluants les plus fréquemment rencontrés dans les sols et dans les eaux souterraines, suite à une pollution des sols, sont les hydrocarbures et les métaux lourds (plomb, arsenic, chrome, cadmium, etc.).

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques.

PCB : polychlorobiphényles.

PCT : polychloroterphényles.

En cas de nécessité de dépolluer, qui paie ?

Selon le Code de l'environnement (Livre V, titre 1^{er}), la remise en état d'un site soumis à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) incombe au dernier exploitant. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Le dernier exploitant a obligation de remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun risque pour la santé ou l'environnement compte tenu de l'usage futur de ce site. Sur un site où des pollueurs se sont succédés, sans état des lieux, la responsabilité revient au dernier industriel à l'origine de la pollution.

Le principe « pollueur-payeur »

Le principe du « pollueur-payeur » est défini par l'article L 110-1 du Code de l'environnement : « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Ce principe de pollueur-payeur a été récemment renforcé grâce à l'article 227 de la loi « Grenelle 2 ». Cet article modifie le Code du commerce afin que la responsabilité d'une société mère puisse être recherchée si celle-ci a contribué à une insuffisance d'actifs de sa filiale, mettant cette dernière dans l'incapacité de financer les mesures de remise en état du site suite à un arrêt des activités.

6 - Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement ».

Mais cette situation où l'exploitant est bien identifié et solvable n'est pas la seule qui se rencontre dans la pratique. D'autres cas de figures sont possibles comme la découverte d'une pollution d'un site sans responsable connu, ou dont le responsable a disparu, le cas de la cession d'un site pollué sans que l'acquéreur soit averti de la situation, le cas de la cession d'un site pollué en toute connaissance de causes. En l'absence d'industriel identifié ou solvable, c'est le détenteur du site qui est responsable de la maîtrise des impacts, sur l'environnement, des pollutions de son site.

Dans le cas spécifique d'une absence de responsable connu ou solvable, il est prévu la possibilité, pour l'État, de se substituer au responsable défaillant en assurant les travaux immédiats de mise en sécurité du site. Cette substitution ne peut intervenir qu'après une procédure administrative aboutissant à la reconnaissance d'un « site à responsable défaillant ». Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur décision préfectorale. Ces interventions font systématiquement l'objet de recours en recouvrement auprès des responsables. Au niveau national, l'Ademe suit 114 sites au titre des « sites à responsable défaillant ». Douze sites sont actuellement concernés en Nord - Pas-de-Calais, soit 10,5 % de sites nationaux, représentant pour l'instant un engagement de l'État d'environ 5,38 millions d'euros (dont 2,53 pour *Métaleurop* à Noyelles-Godault).

La reconquête des friches polluées : un processus complexe

Les difficultés rencontrées par les aménageurs sont multiples. Les opérations de dépollution des friches contaminées sont souvent longues et incompatibles avec les calendriers de construction des aménageurs. Ceci amène souvent les aménageurs à préférer l'excavation des terres polluées pour les envoyer en centre d'enfouissement technique. Cette pratique est peu satisfaisante du point de vue du développement durable. Les terres polluées remplissent les centres d'enfouissement techniques peu nombreux, alors que d'autres solutions pour gérer les terres polluées existent. De plus, le transport des terres génère du CO₂, gaz à effet de serre bien connu. Enfin, le coût de la dépollution s'en trouve augmenté rendant, dans certains cas, des projets de réaménagement de friches non économiquement viables.

Par ailleurs, la dépollution des sols est souvent sous-traitée, ce qui, par une multiplication des acteurs concernés, complexifie la gestion du chantier. En outre, une dépollu-

tion peut effrayer les aménageurs : ce n'est pas une science exacte. Elle peut réserver des surprises : le traitement des sols prévu peut se révéler insuffisant ou plus long que prévu. Parfois, la pollution est multiple et la dépollution devient difficile à un coût économiquement acceptable. Ou bien, l'état des sols est tel qu'il est incompatible avec l'usage retenu par l'aménageur. Ce dernier doit alors revoir complètement son projet. À noter que la responsabilité des aménageurs peut être engagée dans le cas d'une dépollution des sols insuffisante.

Enfin, la dépollution engendre souvent un surcoût financier pour l'aménageur qu'il lui est difficile de répercuter sur l'acheteur. Il doit trouver un équilibre financier entre le prix d'acquisition du terrain, moins cher compte tenu de la contamination des terres, et le coût de la dépollution, difficile à estimer précisément.

Les aménageurs étaient donc, par le passé, réticents à construire sur une friche industrielle. C'est de moins en moins le cas avec la mise à disposition, régulièrement, de nouveaux outils pour les accompagner dans la reconquête des friches.

Une réglementation plus pragmatique

■ Des outils techniques...

Conscient que l'ancienne démarche de traitement des sites et sols potentiellement pollués pouvait amener parfois à des situations de blocage, le ministère en charge de l'Écologie a fait évoluer la réglementation. Son objectif n'était pas d'être moins précautionneux mais d'être plus pragmatique. Ceci a débouché sur une nouvelle approche, définie par plusieurs circulaires du 8 février 2007. Cette approche se fonde sur une « interprétation » des milieux et sur la réalisation de plans de gestion, afin de tenir compte du bruit de fond géochimique⁷ et de l'usage futur du site.

Par ailleurs, pour aider les acteurs en matière d'urbanisme et notamment les aménageurs, le ministère en charge de l'Écologie a mis en place des portails d'information, notamment celui sur les sites pollués (<http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr>). Un site à l'attention plus spécifique de l'aménagement urbain sur site pollué, créé en lien avec l'Ademe, a été mis en ligne en juin 2009 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/aménagement-et-sites-pollues>). En effet, après la rédaction par l'ins-

pection des installations classées du procès verbal de recollement pour remise en état du site pour un usage défini, l'administration n'est plus concernée par le suivi d'un site pollué. L'aménageur ne peut, alors, en cas de changement d'usage du site, que s'appuyer sur les compétences de bureaux d'études.

Dans un esprit de totale transparence, l'État met également à disposition du public les inventaires BASIAS, pour les anciens sites industriels, et BASOL pour les sites et sols pollués.

Rappelons enfin, l'obligation réglementaire incombant à tout vendeur d'un terrain sur lequel a été exploitée une activité relevant de la législation des ICPE, sous le régime de l'autorisation. Il lui appartient d'en informer l'acquéreur. Il en est de même pour tout vendeur d'un terrain pour lequel l'administration a fait connaître des risques de pollution (article L 125-7 du Code de l'environnement).

■ ... mais aussi financiers

Des accompagnements financiers ont également été mis en place pour aider à la reconversion des friches polluées.

Le plan de relance de l'économie prévoyait pour 2009, un effort exceptionnel de 20 millions d'euros pour le traitement de friches urbaines polluées. Il a été mis en œuvre par l'Ademe en lien avec la DREAL. Sur les 154 projets recensés au niveau national, 40 ont fait l'objet d'un financement. Le montant total des travaux soutenus s'élève à 60 millions d'euros, ce qui doit permettre, à brève échéance, l'engagement de travaux d'aménagement de l'ordre de 1,2 milliards d'euros (logements, services, commerces). En région, six sites sont concernés pour un montant de 1,51 million d'euros d'aide financière de l'État.

L'établissement public foncier (EPF), de son côté, accompagne techniquement et financièrement les communes ayant un projet d'aménagement. Il assure un portage foncier, c'est-à-dire qu'il acquiert les terrains concernés par le projet, les réhabilite si nécessaire, pour les revendre aux collectivités. Ces dernières ont pu, entre temps, préciser à la fois leur projet de réaménagement et le montage financier d'acquisition. Pour favoriser les projets de renouvellement urbain, l'EPF, dans le cas de travaux de requalification de sites, contribue au financement des études et travaux réalisés, à hauteur de 40 % du montant des dépenses. Cette participation financière peut être portée à 80 % sous certaines conditions (projet avec logements sociaux ou avec démarche environnementale par exemple).

7 - Bruit de fond géochimique : concentrations « usuelles » de contaminants dans les sols.

Les agences de l'eau peuvent aussi intervenir financièrement dans le cadre de la reconquête de friches. Elles peuvent apporter un soutien financier, notamment pour la réalisation de diagnostics de pollution des sols.

Enfin, des aides européennes ainsi qu'au titre du contrat de plan État-Région (CPER), gérées par la DREAL, peuvent être attribuées, sous certains critères. Les aides européennes (FEDER) prévoient de financer le traitement des anciens espaces industriels et

miniers désaffectés. Le montant alloué pour cette action, pour la période 2007-2013, est de 20 millions d'euros. Des aides financières provenant du CPER peuvent également être attribuées dans le cadre d'une politique renouvelée des friches industrielles. Le budget de l'État alloué pour cet axe, pour la période 2007-2013, est de 12 millions d'euros.

Il est à noter que ces accompagnements financiers ne remettent pas en cause le principe du « pollueur-payeur ».

Un problème important pour la région : les sédiments

Un état des lieux pour la région

L'accumulation de sédiments dans les ports, les chenaux d'accès, les canaux, les rivières et les fleuves peut empêcher la circulation des bateaux et perturber l'équilibre physico-chimique des masses d'eaux. Pour assurer le transport fluvial et portuaire mais également participer à l'entretien et la restauration des milieux naturels aquatiques, les gestionnaires des ports et des voies d'eau doivent donc entreprendre des opérations de dragage. Les volumes en jeu sont très importants.

Sur le domaine maritime, l'entretien annuel de l'ensemble des ports français (commerce, plaisance, pêche) représente environ 50 millions de mètres cubes de sédiments dragués. Le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) représente à lui seul trois millions de mètres cubes par an. Sur le domaine fluvial, six millions de mètres cubes sont extraits tous les ans, en France, alors que les besoins, pour assurer la navigabilité et l'écoulement

naturel des eaux, sont estimés à neuf millions de mètres cubes. Le canal de Condé-Pommeroeul, près de Valenciennes, qui doit être curé et élargi dans le cadre du projet de canal Seine-Nord, représente à lui seul 1,3 million de mètres cubes.

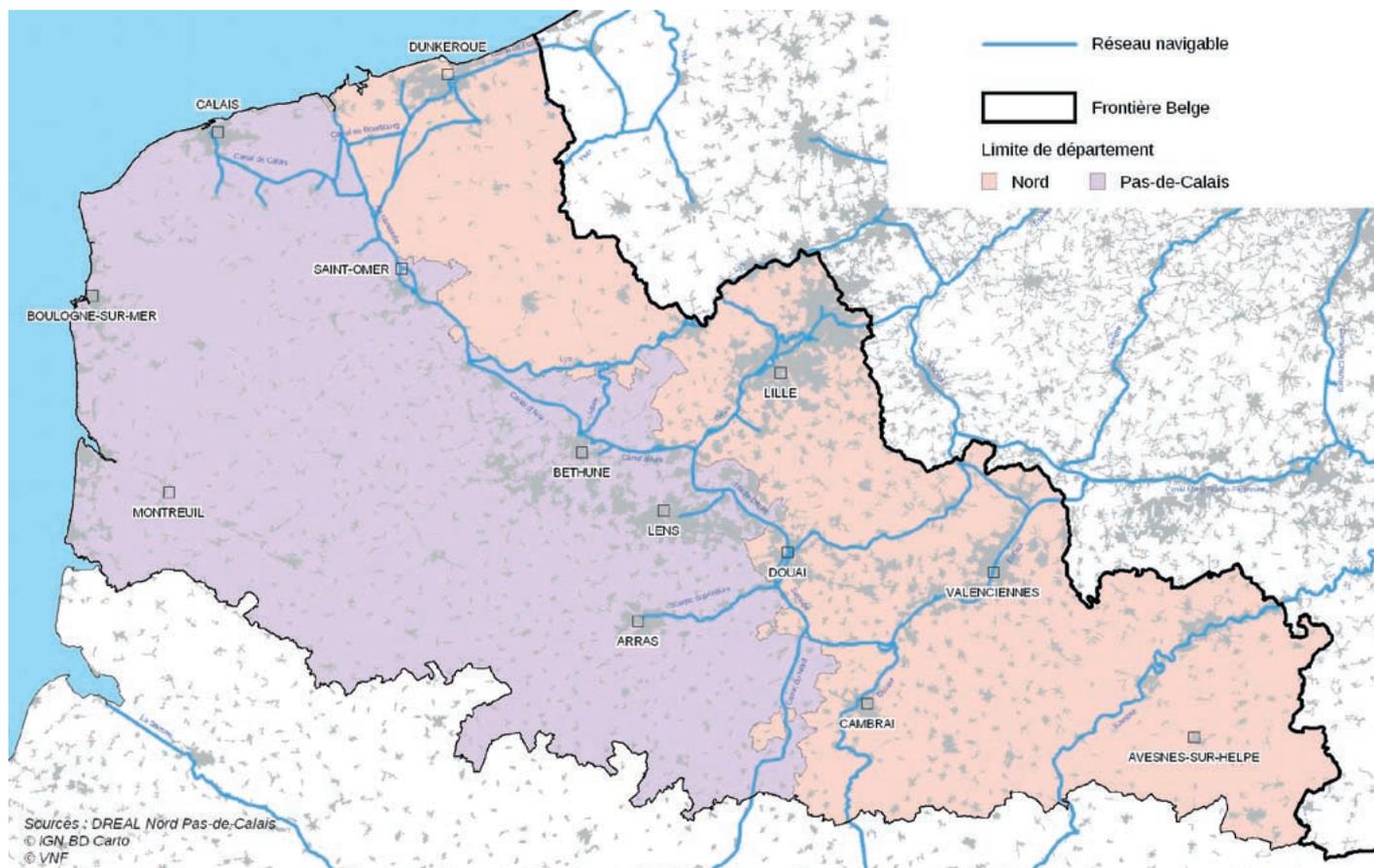
Les enjeux en région sont importants. Pour les sédiments portuaires, on estime à 4 millions de mètres cubes annuels la quantité à draguer. Les principaux ports « producteurs » sont le port de Dunkerque, mais aussi les ports de Calais-Boulogne et de Gravelines. Pour les sédiments fluviaux, les quantités annuelles d'entretien sont variables avec une moyenne estimée à 250 000 mètres cubes. Les programmations nécessaires aux travaux sur le réseau évaluent à 6,5 millions de mètres cubes les quantités à draguer sur dix ans. La région Nord-Pas-de-Calais est la quatrième région de France, en termes de volume de sédiments extraits. Ceci est notamment dû au fait que le réseau fluvial de la région Nord-Pas-de-Calais est le plus dense de France. Les 680 km de voies d'eau navigables de la région représentent 10 % du réseau français et constituent le trait d'union naturel entre le territoire national et le nord-ouest de l'Europe fluviale.

L'origine des sédiments

L'érosion des sols des bassins versants, parfois accentuée par des pratiques agricoles intensives (suppression des haies, sens de labour, etc.) mais aussi les rejets urbains, industriels ou agricoles, sont les principales sources d'apport des sédiments venant s'accumuler en fond de cours d'eau. Ce phénomène naturel de sédimentation, amplifié en



Une opération de dragage.



Le réseau navigable en région Nord-Pas-de-Calais

Le réseau fluvial de la région est le plus dense de France. Il représente 10 % du réseau français. Ce n'est pas sans conséquence sur les volumes de sédiments à extraire en région. Les programmations nécessaires aux travaux sur le réseau évaluent à 6,5 millions de mètres cubes les quantités à draguer sur dix ans.

région compte tenu de la faible topographie et du faible débit des voies d'eau, est préjudiciable à la navigation comme à la qualité chimique de l'eau et à la structure physique des milieux aquatiques. Cette accumulation appelle donc les gestionnaires à procéder au curage des voies afin de maintenir le chenal de navigation, lutter contre les inondations, mais aussi restaurer l'environnement ou préserver le bon état écologique des cours d'eau. Celui-ci doit être atteint selon la directive cadre « Eau » (DCE) en 2015, sauf dérogation.

Pour le milieu marin, l'apport des sédiments est lié aux mêmes phénomènes que pour le milieu fluvial, auxquels vient s'ajouter le phénomène d'érosion du trait de côte.

Les enjeux

Une pollution historique prégnante

Les sédiments de la région, aussi bien marins que fluviaux, sont marqués par le passé industriel de cette dernière. En effet, des industries comme celle du textile, du charbon ou de la métallurgie se sont préférentiellement installées près des cours d'eau ou en

bordure de mer. Les cours d'eau constituaient à la fois une source d'approvisionnement pour leur process très consommateur d'eau et un exutoire à leurs rejets. Toutefois, de par la mixité régionale en matière d'occupation des sols, une partie de la charge polluante retrouvée dans les sédiments est également imputable à l'activité agricole et aux zones urbaines.

Les sédiments sont majoritairement altérés par des concentrations fortes en éléments traces métalliques, en hydrocarbures et en PCB (polychlorobiphényles). Pour le domaine fluvial, grâce aux analyses régulièrement effectuées par Voies navigables de France (VNF), la qualité des sédiments est connue pour la plupart des voies navigables du Nord-Pas-de-Calais. Certaines voies d'eau, à l'instar du canal de la Deûle ou ceux de Lens, de Roubaix ou d'Aire, mais aussi de la Scarpe, abritent des sédiments très dégradés. D'autres, tels que la rivière de la Lys, le canal de Saint-Quentin, l'Escaut et l'Aa canalisés, ne sont touchés que par un nombre restreint de polluants.

Des modes de gestion perfectibles

Compte tenu des volumes, la gestion des sédiments extraits apparaît comme un enjeu majeur au niveau régional. Dès lors qu'ils ne peuvent être immergés ou remis en suspension en raison de leur degré de pollution, les sédiments extraits doivent être gérés à terre. Là, ils sont considérés comme des déchets au sens de l'article L 541-1 du Code de l'environnement. Hormis la mise en décharge ou en terrain de dépôt pour les sédiments fluviaux, il n'existe aujourd'hui pas de véritable filière de valorisation de ces sédiments, même si des expérimentations sont en cours. Pour cette raison, les sédiments les plus contaminés sont actuellement souvent laissés au fond et subissent un « régilage », c'est à dire qu'on nivelle le fond pour récupérer un tirant d'eau. Mais, cela ne fait que différer le problème...

Sur le plan réglementaire, la gestion à terre des sédiments était encore récemment encadrée par la circulaire du 4 juillet 2008. Celle-ci précisait que la gestion des sédiments à terre devait être réglementée au titre de la loi sur l'eau. Depuis, le décret du 13 avril 2010 a modifié la nomenclature relative aux ICPE et notamment les rubriques relatives aux déchets. Ainsi, les sédiments devant être gérés à terre en raison de leur degré de contamination et de leur statut de déchet, sont désormais réglementés par la législation ICPE.

Vers une gestion durable des sédiments

La gestion des sédiments fluviaux est principalement assurée en Nord-Pas-de-Calais par la mise en dépôt, sur des terrains propriété de VNF. En 2008, VNF a élaboré un schéma directeur régional des terrains de dépôts (SDRTD). L'objectif était d'organiser la recherche et la gestion de ces terrains en tenant compte du contexte environnemental, économique et politique. La direction régionale du Nord-Pas-de-Calais de VNF a reçu la certification ISO 14001 sur l'ensemble de son territoire pour cette démarche.

Le stockage sur terrains de dépôt commence néanmoins à connaître ses limites : nécessité d'emprises foncières importantes et proches des zones de dragage, surcoût du suivi environnemental (risques de pollution diffuse), contexte réglementaire plus contraignant et problèmes d'acceptabilité sociétale. Dans ce contexte, VNF s'engage progressivement dans le développement de technologies qui lui permettraient de valoriser ses sédiments.

De son côté, compte tenu des volumes de sédiments à gérer auquel il doit faire face, le Grand Port Maritime de Dunkerque a mis

en place, sur son site, une installation de prétraitement des sédiments. Il s'agit de les déshydrater naturellement par un système de décantation et de lagunage afin de pouvoir les réutiliser en tant que matériaux sur le site du port lui-même. Les sédiments y sont actuellement utilisés pour la construction d'une butte paysagère. Cette dernière fait l'objet d'un suivi environnemental afin d'évaluer l'impact éventuel des sédiments sur le milieu.



Grand Port Maritime de Dunkerque

La lagune de pré-traitement des sédiments du Grand Port Maritime de Dunkerque : ce procédé permet une déshydratation naturelle des sédiments pour une réutilisation sur site.

La recherche appliquée en région s'appuie sur les travaux du réseau *Solutions pour les sédiments et sites pollués* (ReSSSP), constitué en septembre 2007 par la signature d'une convention cadre entre l'État, représenté par la DREAL, le Conseil régional, l'Établissement public foncier (EPF), l'association CD2E (Création développement d'éco-entreprises) et le Groupement d'intérêt scientifique sites, sols et sédiments pollués (GIS3SP). Le réseau travaille actuellement à faire émerger des opérations expérimentales pour notamment tester de nouvelles méthodes de traitement des sites pollués.

ReSSSP

Ce réseau a pour objectif de structurer des filières économiques viables, à même de redonner une valeur d'usage aux sites pollués et de valoriser et traiter les sédiments de dragage, en vue de les améliorer et de les déployer. Il a pour ambition de devenir un centre d'excellence en matière de gestion des sites et sédiments pollués. Pour parvenir à la structuration d'une filière économique, quatre orientations prioritaires sont identifiées :

- structurer la recherche régionale et valoriser ses travaux ;
- dynamiser le couple « recherche appliquée - entreprises » ;
- développer une offre de conseils auprès des responsables des sédiments et sites pollués ;
- capitaliser les expériences, échanger des savoir-faire en dehors de la région.

La problématique régionale est, quant à elle, abordée de façon collaborative avec les partenaires transfrontaliers pour une recherche commune d'outils applicables au niveau de l'euro-région Nord - Pas-de-Calais - Wallonie (projet *GEDSET*).

Les opportunités de valorisation des sédiments sont nombreuses : matériaux de construction, valorisation en techniques routières, remblais, etc. Encore au stade expérimental pour la plupart, ces filières de valorisation se heurtent cependant, à l'heure actuelle, sur le plan réglementaire, au statut de déchets des sédiments. C'est pourquoi, un programme visant à faire émerger des filières de valorisation des sédiments tant marins que fluviaux a été lancé en juin 2009. Il s'agit du projet *Sédimatériaux*. L'objectif de ce programme est d'accompagner la réalisation d'ouvrages expérimentaux de valorisation des sédiments pour acquérir des données sur leur impact environnemental et ainsi favoriser le développement technico-économique de cette valorisation.

Gedset

Le projet GEDSET est porté par le GIS3SP dans le cadre d'une collaboration entre la région Nord-Pas de-Calais et la Wallonie. Il vise à favoriser une meilleure cohérence des modes de gestion des canaux à l'échelle de l'euro-région, tout en tenant compte des spécificités réglementaires ou sociétales propres à chaque pays. Le but poursuivi est le développement d'un outil d'analyse multicritère permettant d'assurer une approche intégrée des curages, en intégrant données scientifiques, économiques, sociétales et environnementales.

Sédimatériaux

Le projet national Sédimatériaux a pour objectif de faire émerger des filières de gestion et de valorisation des sédiments et de fournir les éléments nécessaires à une évolution de la réglementation française relative à la gestion terrestre de ces matériaux. Il repose sur la mise en commun de données issues de la réalisation, dans différentes régions françaises, d'ouvrages expérimentaux de référence à échelle réelle (routes, quais, enrochement, digues, etc.), intégrant dans leur conception des sédiments de dragage portuaires et fluviaux. Ce projet fait l'objet d'un travail collaboratif entre la DREAL, le Conseil régional, l'école des Mines de Douai et le CD2E.

Sols - Basol

Dép	Nom du site	Commune	Responsable du site	Type activité	Surveillance des eaux souterraines	Utilisation du site	Situation technique
59	CET D'ABANCOURT	ABANCOURT	SITA NORD (ex-NETREL et ex-sertiru)	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CARRIERE DES PEULIERS BAIL	ABSCON	BAIL INDUSTRIE	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DECHARGE LEMAHIEU	ABSCON	société LILOIL représentée par M. Delattre	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DEPOT DE CENDRES EDF ANSEREUILLES	ALLENES LES MARAIS	EDF	Energie	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DUHEM	ANICHE	SA DUHEM A BAILLEUL	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SARL COENMANS FRERES	ANICHE	coenmans wyllem	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SITE DES NAVARRES	ANICHE		Industries minérales	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	DE TAYRAC	ANNOEULLIN	MAITRE MALFAISAN	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	ACIERIES ET FORGES D'ANOR	ANOR	ACIERIES ET FORGES D'ANOR	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	FRICHE USINOR BAIL ANZIN	ANZIN	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Vallourec AESV	ANZIN	Vallourec	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	VALMONT	ANZIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ D'ARMENTIERES	ARMENTIERES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	ARMENTIERES	DESCAMPS ASSAINISSEMENT	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE METALEUROP D'AUBENCHEUL AU BAC	AUBENCHEUL AU BAC	METALEUROP	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ANCIENNE COKERIE D'AUBY	AUBY	Charbonnages de France	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	FRANCE CASSE AUTO	AUBY	monsieur Pierre BONO	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	UMICORE (ex union minière)	AUBY	umicore (ex union minière france)	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	VALLOUREC	AULNOYE AYMERIES	VALLOUREC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	BOSTIK	AVELIN	BOSTIK	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE EDF GDF SERVICES HAINAUT-CAMBRESIS	AVESNES SUR HELPE	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	CET D'AWOINGT	AWOINGT	SITA - METALEUROP	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FONDERIE BOUILLOT-LEBOIS	BACHANT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	BAILLEUL			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	NORDLYS	BAILLEUL	NORDLYS	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	IMPERATOR	BAISIEUX	IMPERATOR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	MALTEUROP	BAISIEUX	MALTEUROP	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SOLUNOR	BAISIEUX	Imperator	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Inter Raccoro, anciennement "Feutre et amiante du Nord"	Bavay		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site mis en sécurité
59	LA NERVIEUNE	BAVAY		Industries minérales	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CHIMICOLOR	BELLAING	CHIMICOLOR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	BERGUES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRANCE TELECOM	BERGUES	FRANCE TELECOM	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site banalisable
59	ACIERIE FONDERIE HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	ACIERIE FONDERIE HAUTE SAMBRE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	ACIERIES ET FONDERIES DE LA HAUTE SAMBRE	BERLAIMONT	AFHS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AKERS	BERLAIMONT	AKERS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FORCAST - BAIL	BERLAIMONT	BAIL INDUSTRIE	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Tritube	BERTRY	Emmanuel Malfaisan	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SEAC	BEUVRY LA FORET	SEAC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	SARIA INDUSTRIES SAS	BEUVRY-LA-FORET		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SEED Logistique	Bierne		Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	
59	ARC INTERNATIONAL	BLARINGHEM	ARC INTERNATIONAL	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ZAC DE RAVENNES LES FRANCS	BONDUES		Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CHANTIER CFF	BOUCHAIN	CFF-NORSIDER	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SNCZ	BOUCHAIN	société SNCZ	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	Ets Leroux	bourbourg	Ets Leroux	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Bekaert Fancing ex TREFILERIES DE BOURBOURG	BOURBOURG	TREFILERIES DE BOURBOURG	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SA Georges Duriez et Fils	Bourbourg	SA Georges Duriez et Fils	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site mis en sécurité
59	WIPAK GRYSPEERT	BOUSBECCQUE	WIPAK GRYSPEERT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DESVRES	BOUSSOIS	DESVRES	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CAMBRAI	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRICHE GILLET-THAON	CAMBRAI		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	TBN (rue des capucins)	CAMBRAI		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE CIMENTERIE DE CANTIN	CANTIN	Ciments CALCIA	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FONDERIE VANYWAEDE	CAPPELLE LA GRANDE	FONDERIE JEAN VANYWAEDE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LESIEUR : ancienne décharge interne	CAPPELLE LA GRANDE	LESIEUR	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CAUDRY	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DEPOT DE CENDRES EDF COMINES	COMINES	EDF	Energie	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	HOLLIDAY PIGMENT	COMINES	HOLLIDAY PIGMENT	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	CET BOIS DES FORTS	COUDEKERQUE	Communauté Urbaine de Dunkerque		Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	AGENCES CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	COUDEKERQUE BRANCHE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE MARE A HYDROCARBURES	COUDEKERQUE BRANCHE	société gheeraert et matthys - groupe bp france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BORAX FRANCAIS	COUDEKERQUE BRANCHE	BORAX FRANCAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CENTRE AUTOROUTIER DE COUDEKERQUE-BRANCHE	COUDEKERQUE BRANCHE	RUBIS TERMINAL (ex Compagnie Parisienne des Asphaltes)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE RAFFINERIE BP	COURCHELLETES	BP france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	AXTER	Courchelettes	AXTER	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP CENTRE EMPLISSEUR	COURCHELLETES	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SIPC	COURCHELLETES	SIPC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Bombardier Transport France (ex ANF INDUSTRIE, ANF CRESPIN)	CRESPIN	ANF	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP station "de la Mackellerie"	CROIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable

59	CASE FRANCE - CNH france	CROIX	CASE FRANCE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE DE FORMATION GDF	CROIX		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CNH Usine de CROIX ex CASE France	CROIX	CNH	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	RECHIM	CROIX	RECHIM	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DECHARGE PREMINES	CUINCY		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	RENAULT	CUINCY	RENAULT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET DE CURGIES	CURGIES	NETREL (ex-serdiru)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	CYSOING		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	EDF - GDF Services Hainaut Cambrésis	DENAIN	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Fives Cail Babcock (FCB)	DENAIN	FIVES CAIL BABCOCK (FCB) ancien exploitant pour certaines parcelles	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FONDERIES ET ACIERIES DE DENAIN (FAD)	DENAIN	FAD	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FRICHE USINOR BAIL DE DENAIN-LOURCHES-ESCAUDAIN	DENAIN	ARCELOR MITTAL (EX - BAIL INDUSTRIE)	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET de DIMONT	DIMONT	SITA NORD ex Société NETREL		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	LAITERIE UCANEL	DOMPIERRE SUR HELPE	LAITERIE UCANEL	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE TEINTURES ET IMPRESSIONS DU MOULIN	DON		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGENCE EDF / GDF	DOUAI	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION DU FORT DE SCARPE - ANTHRACINE 54	DOUAI	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ARBEL FAUVET RAIL (AFR)	DOUAI		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BP FRANCE (Station service)	DOUAI	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	COREDIS 59	DOUAI	BP France	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Grande Paroisse	DOUAI	Grande Paroisse	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	OXFORD AUTOMOTIVE (ex SOMENOR)	DOUAI	OXFORD AUTOMOTIVE FRANCE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	RIVAGE GAYANT	DOUAI	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SANELEC	DOUAI	SONEPAR	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SAPROTEC	DOUAI	SAPROTEC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	SARL DRT	DOUAI	SARL DRT	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BASSINS A BOUES DE DOUCHY LES MINES - BAIL	DOUCHY LES MINES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SICCANORD	DOUCHY LES MINES	SICCANORD	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TERRAINS SIMASTOCK - BAIL	DOUCHY LES MINES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	UJOM DE DOUCHY	DOUCHY LES MINES	PROCYRDHIM (ex SGTD)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Unité de traitement par inertage et stabilisation de poussières	DOUCHY LES MINES	Société de Groupeage et de Traitement de Déchets (SGTD)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIEN DEPOT CARON-LICOUR (Section Pte Synthe)	DUNKERQUE	DMS (ex MORY COMBUSTIBLES)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Ancien site NORMED - UF ACIERS	DUNKERQUE	UF ACIERS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	ASTRA ZENECA DUNKERQUE PRODUCTION	DUNKERQUE		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BP FRANCE	DUNKERQUE	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CENTRE EMBLISSEUR BP DE DUNKERQUE	DUNKERQUE	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	CPT EDF DUNKERQUE	DUNKERQUE	CPT EDF DUNKERQUE	Energie	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DEPOT MOLE V - RUBIS TERMINAL	DUNKERQUE	RUBIS TERMINAL MOLE V	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DEPOT UNICAN - RUBIS TERMINAL	DUNKERQUE	RUBIS TERMINAL UNICAN	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RDME (ex SEAS)	DUNKERQUE	SEAS	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SDME	Dunkerque	SDME	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	SOCIETE DE LA RAFFINERIE DE DUNKERQUE - SRD- (EX BP et ELF)	DUNKERQUE	RAFFINERIE BP ET ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE SAVONNERIE LEMPEREUR - FRICHE KNOX	ESCAUDAIN		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION D'ESCAUDAIN	ESCAUDAIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	Metaleurop Escaudoevres	ESCAUDOEUVRES	Metaleurop	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	NOUVELLE FORMULE AUTO SOPARAUTO	ESCAUDOEUVRES		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE THIERS Cdf	ESCAUTPONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GUERMONPREZ	FACHES-THUMESNIL		Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE LELEU	FAMARS		Divers et services	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	ACIERIES DE SAMBRE ET MEUSE	FEIGNIES	ACIERIES DE SAMBRE ET MEUSE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DOUZIES CARRELAGE	FEIGNIES	DESVRES	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	MANOIR INDUSTRIE	FEIGNIES	Manoir Industrie	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE FRANCAISE DES CHASSIS (SFC)	FEIGNIES		Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	VESUVIUS	FEIGNIES	VESUVIUS	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	FONDERIE RICHARD	FERRIERE LA GRANDE	fonderie richard	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	MIROUX	FERRIERE LA GRANDE	MIROUX	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SARL VITRANT MANESSE	FERRIERE LA GRANDE	SARL VITRANT MANESSE	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE CLECIM	FERRIERE LA GRANDE	société clecim	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	URANIE (META MECA)	FERRIERE LA GRANDE	URANIE (META MECA)	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNES USINES DU PONT DE LA DEULE	FLERS EN ESCREBIEUX	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PROMERAC	FLERS EN ESCREBIEUX	promerac	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE RAFFINERIE OKOIL	FOURMIES		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	DECHARGE DECOTTEGNIÉ	FRELINGHIEN		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE NOUVELLE DE TEINTURERIE DE FRELINGHIEN	FRELINGHIEN		Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET de FRESNES SUR ESCAUT	FRESNES SUR ESCAUT	SITA NORD ex Société NETREL	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	Flint Group (anciennement xsys print solutions et ex BASF-SYSTEME D'IMPRESSION)	FRETIN	XSYS Print Solutions	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PREFERNOR	FRETIN	PREFERNOR	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RMN	FRETIN	RMN	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	BOURIGEAUD Industry EURL	GONDECOURT	BOURIGEAUD Industry EURL	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CATRY	GONDECOURT	CATRY	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SOCIETE DE FABRICATION ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS INDUSTRIELS (SFPI)	GONDECOURT	sfpdi	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE DES HUILES LEMAHIEU	GONDECOURT	SHL	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	VISTEON SYSTEMES INTERIEURS	GONDECOURT	VISTEON SYSTEMES INTERIEURS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic

59	ARCELOR ATLANTIQUE MARDYCK	GRANDE SYNTHÉ	SOLLAC	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ARCELOR DUNKERQUE	GRANDE SYNTHÉ	sollac	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DUNKERQUOISE DE COKEFACTION	GRANDE SYNTHÉ	DUNKERQUOISE DE COKEFACTION	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE DECHARGE GRAVELINES PORTE AUX BOULES	GRAVELINES	MAIRIE DE GRAVELINES	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BUS VALERA	GRAVELINES	Société bus valera	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	COMILOG DUNKERQUE (ex DEM)	GRAVELINES	COMILOG DUNKERQUE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Européenne de Développement Technique et Commercial (EDTC)	GRAVELINES	ONECTRA	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GRAVELINES DIGUE LEVEL	GRAVELINES	MAIRIE DE GRAVELINES	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF	GRAVELINES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SA TOTAL FRANCE - APPONTEMENTS PETOLIER S DES FLANDRES (ex APF)	GRAVELINES	SA TOTAL FRANCE (APF)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PROBLANC (ex SODICHLOR)	GUESNAIN	PROBLANC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CAPPELLE FRERES	HALLUIN	CAPPELLE FRERES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	GALLOO FRANCE	HALLUIN	GALLOO FRANCE	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	COBELAK FRANCE (ex COBELAK)	HASPRES	COBELAK	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE SANDER	HAUBOURDIN	Me MERCIER	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	COVENTRY (ex BILORE)	HAUBOURDIN	Maitre MALFAISAN	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DISTRICHIMIE (ex SA DOCKS DES ALCOOLS)	HAUBOURDIN	sa docks des alcools	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Herbaut	HAUBOURDIN		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	LEVER FABERGE FRANCE	HAUBOURDIN	LEVER-FABERGE FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	EPV	HAULCHIN	EPV	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	RAFFINERIE ELF ANTAR	HAULCHIN	Elf france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	EMNE-USINOR-GTS (BAIL)	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FRICHE COCKERILL	HAUTMONT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	STPS	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	TRANCEL (BAIL)	HAUTMONT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	AVELANA ex DECLERCQ (SNDF)	HEM	DELICQUE racheté par AVELANA	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRIQUETERIES DE L'ENTREPRISE	HEM	BRIQUETERIES DE L'ENTREPRISE	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site banalisable
59	POUDRES INDUSTRIELLES DU NORD - PINFLOC	HEM	PINFLOC	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	TEINTURERIE MEILLASSOUX - MULATON (TMM)	HEM	ROVILLE	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SCI LE MANOIR	HERZEELE	SCI LE MANOIR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	GALVANISATION DU CAMBRAIS	HONNECHY	GALVANISATION DU CAMBRAIS	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LA SNET Centrale Thermique d'Hornaing	HORNAING	LA SNET	Energie	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SCI VICTOR HUGO	HOULINES		Divers et services	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	FONDERIE DE JEUMONT	JEUMONT	Fonderie de Jeumont - représentée par Me Perin	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	JEUMONT SA (ex JEUMONT INDUSTRIE)	JEUMONT	JEUMONT INDUSTRIE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	NEXANS FRANCE (ex ALCATEL CABLE FRANCE - ETAB. De JEUMONT)	JEUMONT	ALCATEL CABLE France - Etab. De Jeumont	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	WOREX	LA CHAPELLE D ARMENTIERES	WOREX	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	DECHARGE DE LA FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE	LA LONGUEVILLE	HOOGOVS MYRIAD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	EDF (CENTRE DE GROUPEMENT DE TRANSFORMATEURS USAGES)	LA MADELEINE	Electricité de France	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	usine RHODIA INTERMEDIAIRES (Site sur LA MADELEINE, SAINT-ANDRE et MARQUETTE)	LA MADELEINE	société RHODIA INTERMEDIAIRES (ex RHONE POULENC CHIMIE)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	DOUBLET	LA SENTINELLE	DOUBLET	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	ANCIENNE STATION SERVICE TOTAL	LAMBERSART	Total	Entreposage, transport, commerce	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE FINA LAMBERSART	LAMBERSART	FINA France	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	DCA LESAGE	LE CATEAU CAMBRESIS	DMS -DCA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	EDF GDF SERVICES	LE CATEAU CAMBRESIS	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	SEA Société Exploitation Atomiseurs	LE CATEAU CAMBRESIS	SEA	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	COFRADEC	LE QUESNOY	Maitre SOINNE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	DEPOTS RHONE POULENC	LEERS	société RHODIA	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	DEPRAT	LEERS	DEPRAT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DIFRAMA	LEERS	DIFRAMA		Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FARATEX	LEERS	FARATEX	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	ASCOMETAL Usine des dunes	LEFFRINCKOUCKE	ASCOMETAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	Usine des Dunes VALDUNES	LEFFRINCKOUCKE	VALDUNES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AIR TOTAL (TOTAL RAFFINAGE DISTRIDUTION S.A.)	LESQUIN	total raffinage distribution	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DUBOIS MATERIAUX	LESQUIN	DUBOIS MATERIAUX	Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	elcobrandt ex SELNOR	LESQUIN	SELNOR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	OUVRIE PMC	LESQUIN	OUVRIE PMC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PANOFrance NORD	LESQUIN	PINAULT BOIS MATERIAUX (ex. PANOFrance NORD)	Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	ANCIEN MAGASIN PRISUNIC	LILLE	Prisunic	Energie	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ DE LILLE - GDF QUARTIER ST ANDRE	LILLE		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ARBEL FAUVET RAIL	LILLE	ARBEL FAUVET RAIL	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site mis en sécurité
59	Arbrisseau Sader	Lille		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CEAC	LILLE	CEAC	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CHIMIE DERIVES	LILLE	CHIMIE DERIVES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CHRU	LILLE	CHRU	Energie	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
59	FCB, site de la Compagnie de Fives-Lille	LILLE	COMPAGNIE DE FIVES-LILLE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FCB, site du lycée technique	LILLE	COMPAGNIE DE FIVES-LILLE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	FCB, site Fivcar (Ateliers de Fives SA)	LILLE	SOINNE Nicolas	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	FLANDRE ALUMINIUM	LILLE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	HOPITAL LA CHARITE	LILLE	Conseil Régional	Divers et services	Non	Site réutilisé	Site traité et restriction

59	LIBERTE EDITIONS	LILLE	LIBERTE EDITIONS (établissement en liquidation judiciaire)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	MACOFA	LILLE		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	MOSSLEY BADIN	LILLE	PERIN Yvon	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PAINDAVOINE - ZAC DES MARGUERITOIS	LILLE	PAINDAVOINE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	PEUGEOT LILLE	LILLE	PEUGEOT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	PROMOFRANCE	LILLE	SCI ROUGET DE L'ISLE	Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	PROTECTAL	LILLE	société protectal aluminium	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION BP DIDEROT	LILLE	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STEVERLYNCK	LILLE	SOCIETE GUSTAVE STEVERLYNCK	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	THEODORE LEFEBVRE	LILLE	THEODORE LEFEBVRE	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	VANNES LEFEBVRE	LILLE	POMPES LEFEBVRE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	VERBRUGGE	LILLE	VERBRUGGE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	VRAU	LILLE	THERY François-Xavier	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	CLEMENT RPC	LOMME	CLEMENT RPC	Divers et services	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	MORY COMBUSTIBLES	LOMME		Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	SDEZ	LOMME	SDEZ	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	station total du supermarché metro	LOMME	total	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TRAITEMENTS LAMBIN	LOMME	Mr BESEME	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	WILVIA MEUBLEX	LOMME	SOINNE Nicolas	Bois, papier et carton	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRASSERIE BOUS	LOON PLAGE			Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	POLIMERI EUROPA FRANCE (ex COPENOR-STOCKNORD)	LOON PLAGE	POLIMERI EUROPA FRANCE (ex COPENOR-STOCKNORD)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE D'EXPLOITATION GDF	LOOS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DEPOT ELF ANTAR PORT DE LILLE	LOOS	ELF France devenu TOTAL FINA ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site banalisable
59	GROUPE DISTILLERIE CLAEYSSENS	LOOS	GROUPE DISTILLERIE CLAEYSSENS	Agro-alimentaire et boissons	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS	LOOS	société des produits chimiques de loos	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SMIE	LOOS	SMIE-représentée par Me BERTRAND	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	ANCIENNE COKERIE DE LOURCHES CDF	LOURCHES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DECHARGE DES PRES D'AINEAUX - BAIL	LOURCHES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	MYRIAD SA (ex MYRIAD)	LOUVROIL	MYRIAD	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	SCI BUREAUX DE L'ESPERANCE	LOUVROIL	société despegheh-lamarque	Divers et services	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	BP station "Jules Guesde"	LYS LEZ LANNOY	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
59	SI ENERGIE (ALSTOM (STEIN INDUSTRIES))	LYS LEZ LANNOY	ALSTOM	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TREFILERIE DE MARCHIENNES (BAIL)	MARCHIENNES	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	EPR (entrepôts pétroliers régionaux)	MARCU EN BAROEUL	EPR	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	TOTAL RAFFINERIE DES FLANDRES	MARDYCK	TOTAL RAFFINERIE DES FLANDRES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CIMT	MARLY	ALSTHOM TRANSPORT (EX GEC ALSTHOM)	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE FONDERIE HK PORTER	MARPENT		Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIEN DEPÔT ESSO	MARQUETTE LEZ LILLE	ESSO SAF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIEN SITE MASSEY-FERGUSON/ SITE BOUVERNE	MARQUETTE LEZ LILLE	S.A AGCO 60000 BEAUVAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CIBIE	MARQUETTE LEZ LILLE	CIBIE	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en activité	Site banalisable
59	GRANDS MOULINS DE PARIS	MARQUETTE LEZ LILLE	grands moulins de paris	Divers et services	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	INSTALLATION TECHNIQUE D'EDF / GDF DE MARQUETTE LEZ LILLE	MARQUETTE LEZ LILLE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	PAINDAVOINE DEMANGHON	MARQUETTE LEZ LILLE		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SARL TRANSPORTS JOVENEUX	MARQUETTE LEZ LILLE	Transports JOVENEAU	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	SITE BM CHIMIE	MARQUETTE LEZ LILLE	BM CHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TOLERIE DN	MARQUETTE LEZ LILLE	TOLERIE DN	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	CENTRE DE TRI DU CCVS	MAUBEUGE	CCVS	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CENTRE EDF GDF DE MAUBEUGE	MAUBEUGE	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	MAUBEUGE CERAMIQUES	MAUBEUGE	Desvres (ex Douzies Carrelage)	Industries minérales	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE MCA	MAUBEUGE	MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VAL DE SAMBRE (SIVOM)	MAUBEUGE		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	UIOM DE MAUBEUGE	MAUBEUGE	VALNOR (ex cgc)	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FORT DE MAULDE	MAULDE	Carrelages Mulliez représentés par Me Gadeyne	Industries minérales	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	Engrais Nord France	Merville	Coopérative agricole UNEAL	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	STAUB FONDERIE (ex Fonderie Franco Belge)	MERVILLE	FONDERIES FRANCO BELGES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE COKERIE SIM BAIL	MONCHECOURT	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE COMMUNALE	MONTIGNY EN OSTREVENT	Ville de Montigny-en-Ostrevant	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE LEMPEUR	MONTIGNY EN OSTREVENT	Lafarge Peintures	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	FRICHE DE LA CRAM	MORTAGNE DU NORD	Compagnie Royale Asturienne des Mines	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	PEINTURES AVI	MOUVAUX	PEINTURES AVI	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SRRHU	MOUVAUX	SRRHU	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site banalisable
59	TOTAL MOUVAUX	MOUVAUX	TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION		Non		Site en diagnostic
59	CERPLEX	NEUVILLE EN FERRAIN	Rank Xerox	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LADOE	NEUVILLE EN FERRAIN	LADOE	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	CAMBRAI CHROME	NEUVILLE SAINT REMY	CAMBRAI CHROME	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	TUILERIE DES FLANDRES	NEURLET	TUILERIE DES FLANDRES	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	WOESTELANDT Tuiles-Bardages-Terre Cuite	NEURLET	WOESTELANDT Tuiles-Bardages-Terre Cuite	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	OLEA	NOYELLES LES SECLIN	OLEA	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET Noyelles Sur Escaut Marcoing	Noyelles Sur Escaut	SITA NORD		Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	CET d'OHAIN	OHAIN	SITA NORD ex Société NETREL		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	CET D'ONNAING	ONNAING			Oui	Site en friche	Site en diagnostic

59	PAB NORD	ONNAING	PAB NORD	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE FAIENCERIE DU MOULIN DES LOUPS	ORCHIES		Industries minérales	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GEC ALSTHOM	PETITE FORET	GEC ALSTHOM	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION BP AUTOROUTE A1	PHALEMPIN	BP FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGFA GEVAERT	PONT A MARCQ	AGFA GEVAERT	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	EDF Centre de production thermique	Pont sur Sambre	EDF	Energie	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE DECHARGE ETERNIT	PROUVY	ETERNIT	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE ETERNIT	PROUVY	ETERNIT	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	GIST BROCADES	PROUVY	GIST BROCADES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	MARAIS LES VIVIERES	PROUVY	SITA NORD	Industries minérales	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	Site DOMMERY	PROUVY	ETERNIT	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	LESAFFRE	QUESNOY SUR DEULE		Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	TOLERIES DE LA DEULE	QUESNOY SUR DEULE	TOLERIES DE LA DEULE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Ancienne cokerie de la Fosse 2	QUIEVRECHAIN	Charbonnages de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	VERRERIE DE BLANC-MISSERON	QUIEVRECHAIN	VERRERIE DE BLANC-MISSERON EN LIQUIDATION	Divers et services	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNES USINES ROUSSEAU	RAISMES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FONDERIE LAMOITIER	RAISMES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	COMPAGNIE FRANCAISE DES FERRAILLES	RECOIGNIES	compagnie française des ferrailles CFF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE AUCHAN RONCQ	RONCQ	AUCHAN FRANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ACGR	ROSULT	ACGR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	AGENCE COMMERCIALE EDF / GDF	ROUBAIX		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	AVD (ATELIERS VANDERSCHULDEN DANIEL)	ROUBAIX	AVD	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	BARCROM	ROUBAIX	BARCROM (anciennement LEOMITE)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	BP station "Barbieux"	ROUBAIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	BP station "Galon d'Eau"	ROUBAIX	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
59	DELATTRE	ROUBAIX	DELATTRE	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site traité et restriction
59	DISTRICHIMIE	ROUBAIX	DISTRICHIMIE	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	ETABLISSEMENTS BEUQUE	ROUBAIX	société Beuque représentée par Maître MARTIN, liquidateur	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	FLIPO RICHIR	ROUBAIX	FLIPO RICHIR	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	FONDERIE DE CROIX	ROUBAIX	FONDERIE DE CROIX	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	Fonderie HW	ROUBAIX	HW	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	Isolamiante	Roubaix			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	LAINIERE DE ROUBAIX	ROUBAIX	LAINIERE DE ROUBAIX représentée par Me LOEUILLE	Textile, cuir et peaux	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	LAJTOS	ROUBAIX		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	LE JOINT FRANCAIS	ROUBAIX	LE JOINT FRANCAIS	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	MAN ORGA INDUSTRIE	ROUBAIX	MAN ORGA INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
59	MIELLET	ROUBAIX	MIELLET	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	NOUVELLES FILATURES LAINIERES DE ROUBAIX	ROUBAIX	NF Lainière de Roubaix représentée par Me DUQUESNOY	Textile, cuir et peaux	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	PEIGNAGE AMEED (Miellet)	ROUBAIX		Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PETITPREZ LAMBAERE	ROUBAIX	PETITPREZ LAMBAERE	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	PLANQUE MAINTENANCE INDUSTRIELLE REUNIS (PMIR)	ROUBAIX	PMIR - représenté par Me PERRIN	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	PMA RENAISSANCE	ROUBAIX	PMA RENAISSANCE	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	POULLET DEMEESTERE	ROUBAIX	POULLET DEMEESTERE représentée par Me DUQUESNOY	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PROFUTEX	ROUBAIX		Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	REGESOLVE	ROUBAIX	REGESOLVE	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	RFF	ROUBAIX	Réseau Ferré de France		Non		Site en diagnostic
59	SHELL station "avenue alfred Motte"	ROUBAIX	PETROLES SHELL	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	Société AMEED PRODUCTION	ROUBAIX	SAP (Société AMEED PRODUCTION)	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	SOCOCHIM	ROUBAIX	SOCOCHIM	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	SOTEMA	ROUBAIX	SOTEMA	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	TEINTURERIE DU PILE	ROUBAIX	TEINTURERIE DU PILE représentée par Me TIBERGHEN	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	UNION BISCUITS	ROUBAIX	UNION BISCUITS	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	VANOUTRYVE	ROUBAIX	F.VANOUTRYVE et Cie	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	VERHAEGHE BIOTECHNOLOGIE	ROUBAIX	VERHAEGHE BIOTECHNOLOGIE représentée par Me LOEUILLE liquidateur	Textile, cuir et peaux	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	WENDERBECQ (Synchrony Logistique)	ROUBAIX	SYNCHRONY LOGISTIQUE représentée par Me BAULAND	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SNT Société nouvelle de traitement	RUMEGIES	SNT	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE A GAZ DE SAINT-AMAND-LES-EAUX	SAINT AMAND LES EAUX	Gaz de France	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DELATTRE LEVIVIER	SAINT AMAND LES EAUX	DELATTRE LEVIVIER	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	GALLAY SA	SAINT ANDRE LEZ LILLE	GALLAY SA	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	GUERMONPREZ	SAINT ANDRE LEZ LILLE	Etablissements GUERMONPREZ	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	Ilôt Ste Helène	SAINT ANDRE LEZ LILLE	sociétés Delevoy et ATOFINA (pour parties)	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOCIETE CHIMIQUE DE LA COURNEUVE (Caldic Spécialités)	SAINT ANDRE LEZ LILLE	CALDIC SPECIALITES	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	UNIVAR ex LAMBERT RIVIERE	SAINT ANDRE LEZ LILLE	LAMBERT RIVIERE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'INCINERATION	SAINT GEORGES SUR L AA	SIVOM des cantons de Bourbourg-Gravelines	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	UIOM DE SAINT HILAIRE SUR HELPE	SAINT HILAIRE SUR HELPE	sirom	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	DPC	SAINT POL SUR MER	DPC	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ZONE 3	SAINT POL SUR MER	société de la raffinerie BP et ELF	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ASSAINISSEMENT REGION DE FOURMIES - ARF	SAINT REMY DU NORD	ASSAINISSEMENT REGION DE FOURMIES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic

59	GAGNERAUD	SAINT SAULVE	GAGNERAUD	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	VALLOUREC (et Mannesmann)	SAINT SAULVE	VALLOUREC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PPG	SAULTAIN	ppg industries france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	STRS	SAULTAIN	STRS - Maître GADEYNE	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	AGACHE - LINCRUSTA	SECLIN		Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	DANONE	SECLIN	danone	Agro-alimentaire et boissons	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	RELAIS TOTAL DE PHALEMPIN	SECLIN	total	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	SCI WILSON	SECLIN		Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	REFINAL	SEQUEDIN	REFINAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	OXFORD AUTOMOTIVE (ex SOMENOR-COFIMETA)	SIN LE NOBLE	OXFORD AUTOMOTIVE France	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	AFFIVAL skw métallurgie	solesmes	AFFIVAL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	CET DE SOLESMES (Centre d'enfouissement Technique)	SOLESMES	SITA NORD		Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION DE SOMAIN	SOMAIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	CET DE SOMMAING SUR ECAILLON	SOMMAING	SITA NORD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	QUALISTOCK	TEMPLEMARS	QUALISTOCK	Entreposage, transport, commerce	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	T.R.A.	TEMPLEMARS	Maitre Malfaisant	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	MAERTEN	TEMPLEUVE			Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	Eternit - Usine de Thiant	Thiant	Eternit SAS	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site mis en sécurité
59	TROU DES BELGES	THIANT	société FORMER	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	CET DE THUN L'EVEQUE	THUN L EVEQUE	SITA NORD (ex-NETREL et ex-sertiru)	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	3M France	Tilloy-lez-Cambrai		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	D'HAUSSY IMPRIMEURS	TOURCOING	D'HAUSSY IMPRIMEURS	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	DUMORTIER FRERES	TOURCOING	DUMORTIER FRERES	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ETS ALFRED DUPONT	TOURCOING	SA ETS ALFRED DUPONT	Textile, cuir et peaux	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	Ets. Vancommelbeck	Tourcoing			Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	GARAGE DU TRIANGLE	TOURCOING	VERGOTE Jacky	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	GDF USINE A GAZ DE L'UNION	TOURCOING	GDF	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	MORY COMBUSTIBLES / VANDERPERRE	TOURCOING	MORY COMBUSTIBLES	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	NORD HELIO GRAVURE	TOURCOING	NORD HELIO SERVICE	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	PJT INDUSTRIES	TOURCOING		Textile, cuir et peaux	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	TAPISIFT	TOURCOING	Sté Nouvelle TAPISIFT Carpettes Berry	Textile, cuir et peaux	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	BRABANT	TRESSIN	BRABANT	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIEN CRASSIER USINOR	TRITH SAINT LEGER	USINOR - LME	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	DECHARGE INTERNE LME	TRITH SAINT LEGER	LME	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	LME (Laminés Marchands Européens)	TRITH SAINT LEGER	LME	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
59	PSA PEUGEOT Citroen	TRITH SAINT LEGER	PSA Peugeot Citroen	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	STATION SERVICE DU GARAGE DUMEZ	TRITH SAINT LEGER	TOTAL	Energie	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	STATION SERVICE TOTAL AUTOROUTE A2 TRITH	TRITH SAINT LEGER	TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION	Energie	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	USINOR (ex-UNIMETAL) BAIL	TRITH SAINT LEGER	BAIL INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	VALDUNES	TRITH SAINT LEGER	VALDUNES	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en activité	Site traité et restriction
59	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	VALENCIENNES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ANCIENNE DECHARGE SNCF	VALENCIENNES	SNCF	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	BP WATTEAU	VALENCIENNES	BP FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FORGEVAL	VALENCIENNES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	FRICHE SAINT-WAAST CDF	VALENCIENNES	DELATTRE-LEVIVIER - CHARBONNAGE DE FRANCE (CDF) - Etablissements SIMON	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ICI CORONA	VALENCIENNES	ICI CORONA	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	LWB REFRACTORIES (Loist Réfractaires)	VALENCIENNES	LWB REFRACTORIES	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
59	MARAIS DE L'EPAIX	VALENCIENNES	Voies Navigables de France	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	MAZELIER	VALENCIENNES	MAZELIER	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	STATION-SERVICE MARTENS	VALENCIENNES	Nord Picardie Carburant	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	STATION-SERVICE MOBIL	VALENCIENNES	MOBIL OIL FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	ETS WATTEL ET FILS	VENDEVILLE	ETS WATTEL	Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	BRENNTAG	VIEUX CONDE	BRENNTAG	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	FORGES ET ESTAMPAGE (Vieux Condé Estampage)	VIEUX CONDE	FORGES ET ESTAMPAGE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
59	FRICHE RHONE POULENC	VILLENEUVE D ASCQ	société rhone poulenc	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	HAEGEBAERT-FREMAUX	VILLENEUVE D ASCQ	HAEGEBAERT-FREMAUX	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	FRICHE DAMETA BAIL	VILLERS SIRE NICOLE		Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	IMERYS - Tuilerie Huguenot Féral de Wahagnies	WAHAGNIES	INMERYS TOITURE	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	CET de Wallers	WALLERS	SITANORD (ex-NETREL)	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	ANCIEN DEPÔT PETROLIER ALTY	WANDIGNIES HAMAGE	NICK SULLY	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	CORNU	WASQUEHAL	CORNU	Déchets et traitements	Non	Site en activité	Site en diagnostic
59	DECHARGE DU GRAND COTTIGNIES (JOVENEUX)	WASQUEHAL	EPOUX JOVENEUX	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	IHF ANCIENNE DECHARGE DU CHEMIN DES SERRES	WASQUEHAL	SOCIETE CASE NEW HOLLAND FRANCE (CNH) (ex-case poclairn)	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
59	SOTIRA 59	WASQUEHAL	SOTIRA 59 - représenté par Me theeten	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	TSB	WASQUEHAL	TSB	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	ANCIENNE USINE KUHLMANN	WATTRELOS	PCUK	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
59	BRENNTAG (anciens établissements DEBAUCHE)	WATTRELOS	BRENNTAG	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
59	D'HALLUIN	WATTRELOS	Monsieur D'halluin	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire		Site banalisable
59	FINA	WATTRELOS	FINA FRANCE	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF	WATTRELOS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
59	LEPOUTRE TERNYNCK - TCM	WATTRELOS	LEPOUTRE TERNYNCK	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	LOGICIL WATTRELOS	WATTRELOS		Déchets et traitements	Non	Site en friche	Site en diagnostic
59	PIERRE VANDEL FRANCE (NST)	WATTRELOS	PIERRE VANDEL FRANCE - représenté par Me THEETEN	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
59	SARNEIGE - GVG SPORTS - GRILTEX	WATTRELOS		Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable

59	SOCOWA	WATTRELOS	SOCOWA	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
59	ANCIENNE COKERIE DE WAZIERS CDF	WAZIERS	Charbonnages de France	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
59	GRANDE PARISSSE	WAZIERS	GRANDE PARISSSE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	FONDERIE BRACQ LAURENT	ACHICOURT		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	AGENCE CLIENTELE ET D'EXPLOITATION D'EDF GDF	AIRE SUR LA LYS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	MORY	AIRE SUR LA LYS	MORY	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en friche	Site traité et restriction
62	PALCHEM	ANGRES	PALCHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	NORTANKING (ex OIL TANKING FRANCE)	ANNAY	NORTANKING	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	CRISTALLERIE D'ARQUES	ARQUES	Arc International (ex CRISTALLERIE D'ARQUES)	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	ARRAS MAXEI	ARRAS	ARRAS MAXEI	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	CENTRE EDF / GDF	ARRAS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site banalisable
62	Fismes Traitement de surface	arras		Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
62	HAWKER (ex OLDHAM)	ARRAS	HAWKER	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	PANOFRANCE (ex PINAULT SARBOIS)	ARRAS		Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	Thyssen Krupp Sodefit (AUBECQ AUXI SA)	AUXI LE CHATEAU	AUBECQ AUXI SA	Mécanique, traitements des surfaces	Non	Site en activité	Site traité et restriction
62	ANCIENNE FOSSE 4 DE LIEVIN	AVION	cdf	Industries extractives	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	Laboratoire Mont Saint Eloi	AVION			Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	INSTALLATION TECHNIQUE DE GAZ DE FRANCE GDF	BAPAUME		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	BRIDGESTONE FIRESTONE FRANCE	BETHUNE	FIRESTONE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	EDF GDF AGENCE DE BETHUNE	BETHUNE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	SCHENECTADY EUROPE SA	BETHUNE	SOCIETE SCHENECTADY EUROPE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	Ancienne cimenterie de Biache Saint Vaast	BIACHE SAINT VAAST	Groupe d'origny	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	USINE SOLLAC	BIACHE SAINT VAAST	société sollac	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	Sucrierie de BIHUCOURT	BIHUCOURT	Société VERMANDOISE INDUSTRIE	Agro-alimentaire et boissons	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	NITROCHIMIE (GROUPE EPC)	BILLY BERCLAU	NITROCHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	CASCADES-BLENDECQUES	BLENDECQUES	CASCADES-BLENDECQUES	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	COMILOG	BOULOGNE SUR MER	COMILOG FRANCE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	EDF GDF SERVICES - CÔTE D'OPALE	BOULOGNE SUR MER		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	DYNEA Resine France SA (ex PERSTOP)	BREBIERES	DYNEA Resine France SA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	FRICHE CARBOLUX (COKERIE DE GOSNAY)	BRUAY LA BUISSIÈRE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	TERRIL 12	BRUAY LA BUISSIÈRE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	USINE DE TRAITEMENT ET DE COMPRESSION DE GAZ DE BRUAY LA BUISSIÈRE GDF	BRUAY LA BUISSIÈRE	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SAV	BULLY LES MINES	SAV	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	USINE GRANDE PARISSSE Mazingarbe	BULLY LES MINES	société grande paroisse	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	LAGUNE DE LA ZONE D'AUCHEL	BURBURE	SAZIRAL ET SOCIETE AUHELAIN	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SCORA	Caffiers	SCORA	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	Alcatel Cables France	CALAIS	Alcatel Cables France	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	AS 24	CALAIS	AS 24	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	Bellier Ets (Ancien site)	CALAIS	Bellier Ets	Textile, cuir et peaux	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	CALAIRE CHIMIE	CALAIS	CALAIRE CHIMIE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	COMPTOIR FRANCAIS DES PETROLES DU NORD (CFPN)	CALAIS		Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	DCA Mory Shipp (Ex Mory Combustibles)	CALAIS	DCA Mory Shipp	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	Desseilles Textiles SA	CALAIS		Bois, papier et carton	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	DMS ex MORY COMBUSTIBLES	CALAIS	DCA MORY SHIPP (ex MORY COMBUSTIBLES SA)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	EDF GDF SERVICES - CÔTE D'OPALE - AGENCE COMMERCIALE DE CALAIS	CALAIS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	INTEROR	CALAIS	INTEROR SA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	LU	CALAIS	LU France	Agro-alimentaire et boissons	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	Merck Santé (Ex Lipha)	CALAIS	Merck Santé (ex Lipha)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site mis en sécurité
62	SYNTHEXIM	CALAIS	SYNTHEXIM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	TIOXIDE Europe SA	CALAIS	HUNTSMAN TIOXIDE EUROPE	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	UCAR	CALAIS	UCAR	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	UMICORE (ex UNION MINIERE)	CALAIS	Umicore	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	UNIVERSAL MATTHEY PRODUCTS CHEMICALS (UMPC)	CALAIS	société uop france	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site mis en sécurité
62	VANDAMME dépôt de ferraille	CALAIS		Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	IGOL FLANDRES	CARVIN	IGOL FLANDRES	Chimie, parachimie, pétrole	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	SOCIETE WAUTHIER FRERES	CARVIN	Société Wauthier Frères / Europe services	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	COKERIE DE CHOCQUES	CHOCQUES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	ICI C et P France	CHOCQUES	ICI	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	COURTAULDS ANCIENNE DECHARGE et USINE DE PRODUCTION	COQUELLES		Divers et services	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	USINE GERLAND	CORBEHEM	sociétés gerland, ceca, geaert et matthys	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	GROUPE GAZIER NORD - USINE A GAZ GDF	COULOGNE	GDF	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIENNE CENTRALE ELECTRIQUE DE COURRIERES	COURRIERES	CHARBONNAGES DE FRANCE	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	DEPOT DE CENDRES DE LA CENTRALE DE COURRIERES	COURRIERES	SURCHISTES	Industries extractives	Non nécessaire	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	ANCIENNE USINE A GOUDRONS	DAINVILLE	Parc Départemental de l'Equipeement 62	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIENNE USINE A GAZ DE DESVRES GDF	DESVRES		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	DESVRES S.A.	DESVRES	DESVRES S.A.	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FRICHE FINALENS	DOUVVIN	GRANDE PARISSSE ET FINALENS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	COKES DE DROCOURT	DROCOURT	COKES DE DROCOURT	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	USINE CRAY VALLEY	DROCOURT	SOCIETE CRAY VALLEY	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	GERLAND	DURY	société gerland	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	NOREC	ESQUERDES	NOREC	Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	VALEO EEM	Etaples sur Mer	VALEO EEM	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic

62	RECYTECH	FOUQUIERES LES LENS	RECYTECH	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	BRICARD (ERFIN)	FREVENT	BRICARD (ERFIN)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	DECHARGE BRICARD	FREVENT	BRICARD	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	UIOM de GUARBECCQUE	GUARBECCQUE		Déchets et traitements	Non nécessaire	Site en friche	Site en diagnostic
62	FRANCAISE DE MECANIQUE SNC	HAISNES	FRANCAISE DE MECANIQUE	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	Pascal PERARD	HARDINGHEN	Pascal PERARD	Entreposage, transport, commerce	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	ANCIENNE COKERIE D'HARNES CDF	HARNES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	NOROZO	HARNES	NOROZO	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	FRICHE SAINTE-HENRIETTE	HENIN BEAUMONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	TERRIL 205 CDF	HENIN BEAUMONT	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	SITA FD	HERSIN-COUPIGNY	SITA FD	Déchets et traitements	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	AGENCE EDF GDF D'HESDIN	HESDIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	UGINE et ALZ	ISBERGUES	UGINE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	GRES DU TERNOIS	LA COMTE	GRES DU TERNOIS	Industries minérales	Non	Site en activité	Site en diagnostic
62	EDF GDF SERVICES	LE TOUQUET PARIS PLAGE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF	LENS		Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	NEXANS	LENS	NEXANS	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	NEXANS (ex ALCATEL CABLE - LSA)	LENS	ALCATEL CABLE (LSA) Division Aluminium	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	SLC-Société Lensoise du Cuivre	LENS	SLC	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FRICHE LASSAILLY (Atofina)	LIBERCOURT	RETIA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE LIEVIN CDF	LIEVIN	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	FRICHE SABES	LIEVIN		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	YARA (ex NORSKYDRO et ex HYDRO AGRI FRANCE)	LIEVIN	YARA (ex Hydro Agri France)	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ANCIEN INCINERATEUR DE LILLERS-HURIONVILLE	LILLERS	TREDI	Déchets et traitements	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	ARKEMA (ex ATOFINA)	LOISON SOUS LENS	ARKEMA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	TREFILEUROPE	LOISON SOUS LENS	TREFILEUROPE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	STATION SERVICE FINA LONGUENESSE	LONGUENESSE	FINA	Energie	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	HOLCIM France (ex. Ciments d'Origny)	LUMBRES	HOLCIM France	Industries minérales	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	INTERNATIONAL PAPER - PAPETERIE MARESQUEL	MARESQUEL			Non nécessaire	Site réutilisé	Site mis en sécurité
62	AFAM	MARQUISE		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE MAZINGARBE	MAZINGARBE	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	CERCHAR	MAZINGARBE	CERCHAR	Industries extractives	Oui	Site en activité	Site banalisable
62	ENICHEM	MAZINGARBE	ENICHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	NORD HELIO SERVICE	MAZINGARBE	société nord helio service	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	FRANCE DECHETS MENNEVILLE (SITA FD)	MENNEVILLE	FRANCE DECHETS	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	UNEAL (ex PROSTOCK)	MERCATEL	UNEAL	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	ANCIENS LAVOIRS ET COKERIE DE NOEUX LES MINES	NOEUX LES MINES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	USINE METALEUROP NORD	NOYELLES GODAULT	société Métaeurop nord, représentée, es qualité, par Maître Theeten et Maître Martin	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	GERLAND	NOYELLES SOUS DELLONNE	société gerland	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ANCIENS LAVOIRS d'OIGNIES CDF	OIGNIES	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	MANOIR INDUSTRIE (MIO)	OUTREAU	MANOIR INDUSTRIE	Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	DEPOT COREDIS	PERNES LES BOULOGNE	BP France	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SA VICAT	PONT A VENDIN	SA VICAT	Industries minérales	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	SA SPADO	ROUVROY	SPADO-LASSAILLY	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	CECA	SAINT LAURENT BLANGY	CECA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FAUVET-GIREL	SAINT LAURENT BLANGY	ARBEL FAUVET RAIL	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site en friche	Site banalisable
62	NYLSTAR (ex - RHONE POULENC)	SAINT LAURENT BLANGY	NYLSTAR (ex - RHONE POULENC)	Chimie, parachimie, pétrole	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	ANCIEN SITE EDF GDF de SAINT OMER	SAINT OMER		Sidérurgie, métallurgie, coke	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	ROCADE PERIPHERIQUE DE SAINT OMER	SAINT OMER		Déchets et traitements	Non nécessaire	Site réutilisé	Site banalisable
62	THERMO FINA (ex SITE COPITHERM GMS)	SAINT OMER	THERMO FINA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site traité et restriction
62	Agence EDF / GDF	SAINT POL SUR TERNOISE	EDF / GDF Gestionnaire du site	Sidérurgie, métallurgie, coke	Non nécessaire	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	COKERIE DE VENDIN CDF	VENDIN LE VIEIL	CHARBONNAGES DE FRANCE CDF	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	GARE D'EAU DE VENDIN LE VIEIL / CDF	VENDIN LE VIEIL	Charbonnage De France	Industries extractives	Oui	Site en friche	Site traité et restriction
62	USINE ELF ATOCHEM (HGD) RETIA	VENDIN LE VIEIL	RETIA	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en friche	Site en diagnostic
62	DECHARGE SANET	VIS EN ARTOIS	société prochim	Déchets et traitements	Oui	Site réutilisé	Site en diagnostic
62	STOLZ SEQUIPAG	WAILLY BEAUCAMP	STOLZ	Mécanique, traitements des surfaces	Non nécessaire	Site en activité	Site en diagnostic
62	BP WINGLES SNC	WINGLES	BP CHEMICALS	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site en activité	Site en diagnostic
62	FRICHE DU CARBURE (ATOFINA)	WINGLES	ELF ATOCHEM	Chimie, parachimie, pétrole	Oui	Site réutilisé	Site traité et restriction
62	OI BSN (ex BSN GLASS PACK)	WINGLES	BSN	Industries minérales	Non nécessaire	Site en activité	Site traité et restriction
62	E.G.E.F. Sénicourt (Groupe Forclum)	WIRWIGNES	E.G.E.F. Sénicourt (Groupe Forclum)	Mécanique, traitements des surfaces	Oui	Site en friche	Site en diagnostic

Sols - Les circulaires de gestion des sites et sols pollués

L'intégralité de ces circulaires du ministère de l'écologie et du développement durable est accessible sur le site : <http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr>

Circulaire du 08/02/2007 – Modalité de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués - Annexes 1, 2, 3

Cette circulaire rappelle, en dehors de toute considération réglementaire, la nécessité de la mise en place d'actions de prévention vis à vis des sols pendant la phase de fonctionnement de l'installation, et non seulement à la cessation d'activité. Deux nouveaux outils de gestion des sites et sols pollués basés sur l'établissement d'un schéma conceptuel sont présentés en annexe de la circulaire :

- L'Interprétation de l'Etat des milieux qui permet de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages présents fixés.
- Le plan de gestion qui permet d'agir sur l'état du site et sur les usages futurs ou adaptés, notamment dans le cadre d'une cessation d'activité d'une ICPE soumise à autorisation. Les nouveaux outils méthodologiques d'appui aux démarches de gestion des sites et sols pollués sont présentés en annexe de cette circulaire.

Circulaire du 8/02/07 - Prévention des sols et de la gestion des sols pollués

Elle précise les modalités d'utilisation des deux démarches de gestion désormais proposées aux installations relevant de la législation des installations classées. Elle rappelle la cohérence et l'articulation entre la politique de prévention des risques chroniques et celle relative à la gestion des sites pollués.

Circulaire 08/02/2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles

Cette circulaire définit la notion d'établissements sensibles et ne s'applique que pour les nouveaux projets (extension ou implantation) et recommande d'éviter autant que possible la construction de ces établissements sur des sols pollués par des activités industrielles. Elle rappelle que le maître d'ouvrage des travaux reste entièrement responsable, au titre du Code civil, des éventuels risques sanitaires.

Cette circulaire est complétée par celles du 8 août 2007 et du 4 mai 2010. La première précise la méthodologie de repérage des sites existants mise au point et le calendrier de travail qui a été confié au BRGM par les ministères de tutelle de cette action. La seconde expose les modalités de mise en œuvre de la démarche nationale de diagnostic des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents.

Circulaire 08/02/2007 : Cessation d'activité d'une installation classée – Chaîne de Responsabilité – Défaillance des Responsables

Elle précise la chaîne de responsabilités et l'action à mener en cas de défaillance des responsables et insiste sur la responsabilité première de l'exploitant en prévoyant l'intervention des pouvoirs publics en cas de menace grave pour les populations et l'environnement. Elle rappelle que le rôle de l'Etat doit se limiter à la mise en sécurité des installations et que l'intervention de l'ADEME doit continuer à avoir un caractère exceptionnel.

Circulaire 08/02/2007 : Modalité d'application de la procédure de consignation dans le cas d'une installation classée

Cette circulaire définit la procédure de mise en consignation des sommes correspondant à des mesures prescrites et non réalisées. Elle reprend l'ensemble des étapes clés et indique les documents nécessaires à la mise en place d'une consignation. Elle souligne également que la consignation est une étape transitoire et que les sommes ne doivent pas rester consignées trop longtemps, puisque les travaux sont censés être réalisés. Les sommes consignées sont restituées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les carrières

Une production régionale globalement en baisse : la production régionale s'est élevée, en 2009, à 20,5 millions de tonnes, en baisse de 12% par rapport à 2008. Cette baisse se traduit de façon très différente suivant les matériaux extraits. La région Nord-Pas-de-Calais fournit environ 6% de la production nationale de substances minérales.

Un avis de l'autorité environnementale : toute demande d'ouverture, d'extension ou de prolongation de l'exploitation d'une carrière doit être soumise à enquête publique. Depuis le 1^{er} juillet 2009, le dossier correspondant doit être accompagné d'un « avis de l'autorité environnementale ». Cet avis porte à la fois sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Il est établi par la DREAL pour le compte du préfet.

Des effets sur la santé mieux pris en compte : la DREAL assure l'inspection du travail dans les carrières. Les textes réglementaires récents évoluent vers une meilleure prise en compte des effets sur la santé des travailleurs. Cette évolution se concrétise par l'introduction dans le Règlement général des industries extractives d'un chapitre « Vibrations » et l'abaissement des seuils d'exposition au bruit.

Un schéma interdépartemental des carrières en cours d'élaboration : suite au lancement, fin 2008, de l'élaboration de ce schéma, les groupes de travail ont œuvré à collecter les informations nécessaires à la définition des orientations à privilégier pour l'ouverture de nouvelles carrières ou l'extension de carrières existantes. Le schéma des carrières doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Les différents documents seront soumis à une enquête publique et aux consultations des Conseils généraux et des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.



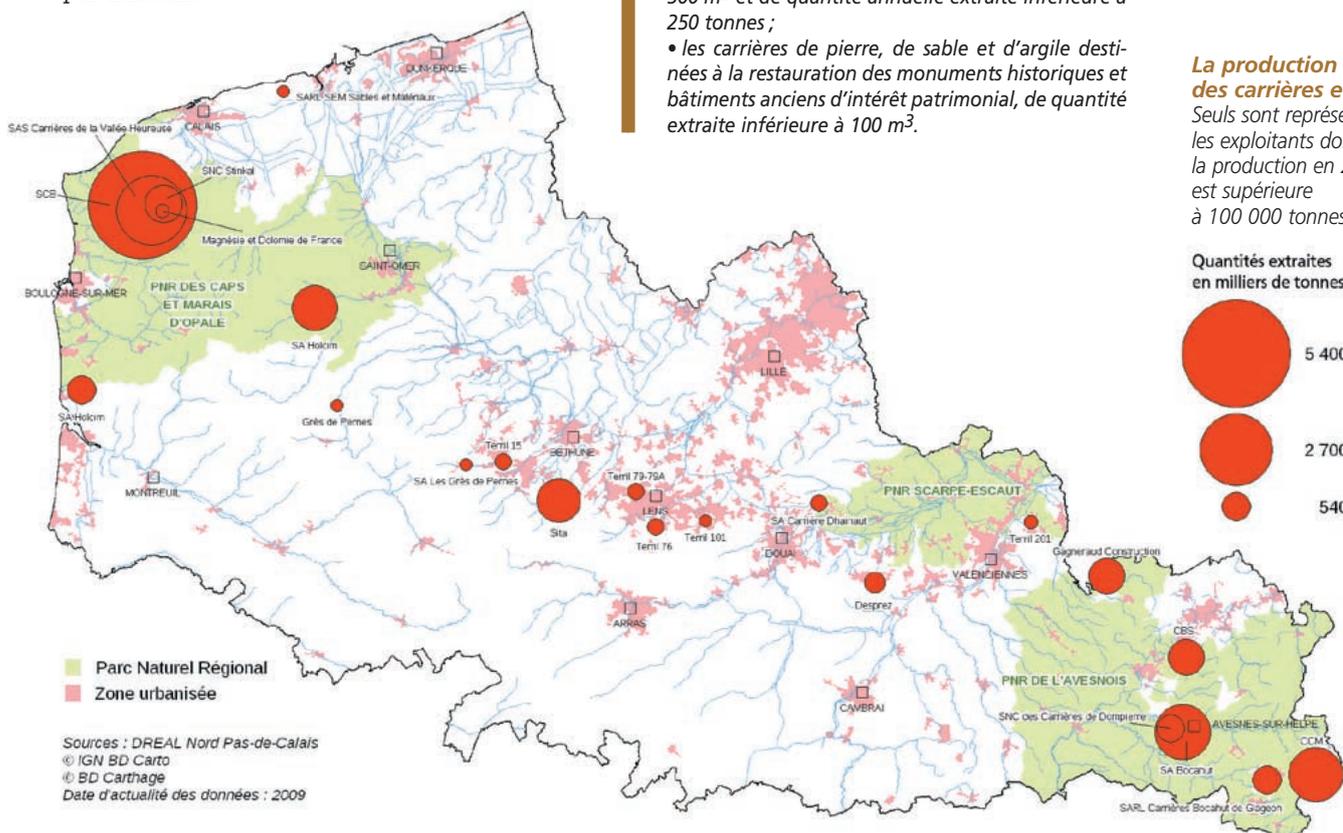
L'extraction de matériaux dans la région

Une production régionale en baisse de 12 % en 2009

La région Nord-Pas-de-Calais compte, en 2009, 72 sites de production de substances minérales (60 carrières à ciel ouvert, 12 terrils en exploitation, sites soumis au régime de l'autorisation administrative) Ce total ne tient pas compte des 41 établissements qui ont cessé leur production et sont actuellement en cours de remise en état. Les 72 sites ont fourni 20,5 millions de tonnes de substances minérales contre 23,3 millions de tonnes en 2008, soit une baisse de 12 %.

34% de la production régionale provient du département du Nord, 66% du département du Pas-de-Calais. Neuf carrières en assurent 77%. Les trois grands pôles de production de la région sont les bassins carriers du Boulonnais et de l'Avesnois en calcaires durs et le bassin minier en schistes issus des terrils. Le site des *Carrières du Boulonnais* est la carrière de roche massive la plus importante de France.

La production régionale représente un peu plus de 6 % de la production nationale de substances minérales (environ 15 % de la production nationale pour le calcaire). Elle correspond à environ 5,1 tonnes produites par habitant.



Mines ou carrières ?

Les notions de mines et carrières sont définies par le Code minier. Celui-ci distingue les «substances de mines» dont il fixe la liste de façon exhaustive et pour lesquelles l'intérêt général l'emporte sur le droit de propriété, et les autres substances qui sont dites «substances de carrières». Cette distinction n'a rien à voir avec le caractère souterrain ou à ciel ouvert de l'exploitation : il existe des carrières souterraines et des mines à ciel ouvert.

Les substances de mines comprennent les matières premières énergétiques (houille, hydrocarbures liquides ou gazeux, uranium), les minerais métalliques, la potasse, le sel et quelques autres substances.

Les substances de carrières comprennent toutes les autres substances et notamment les matériaux de construction.

L'extraction des substances de carrières est visée à la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées.

Sont soumises à **autorisation** :

- les exploitations de carrières (sauf les carrières spécifiques de petite taille soumises à déclaration visées ci-après) ;
- les affouillements du sol (sauf ceux rendus nécessaires pour l'implantation de constructions ou la réalisation de voies de circulation) ;
- les exploitations de terrils constitués de matériaux provenant de l'exploitation de mines ou de carrières.

Sont soumises à **déclaration** :

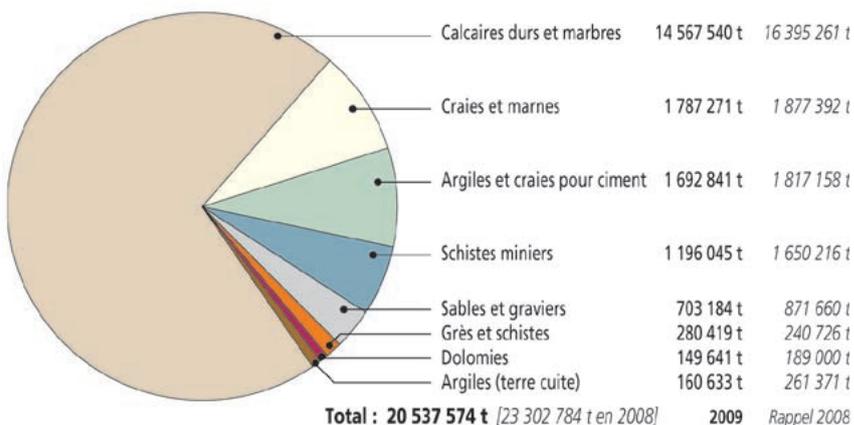
- les carrières de marne, de craie ou d'arène granitique, sans but commercial, de surface inférieure à 500 m² et de quantité annuelle extraite inférieure à 250 tonnes ;
- les carrières de pierre, de sable et d'argile destinées à la restauration des monuments historiques et bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, de quantité extraite inférieure à 100 m³.

La production des carrières en 2009

Seuls sont représentés les exploitants dont la production en 2009 est supérieure à 100 000 tonnes.

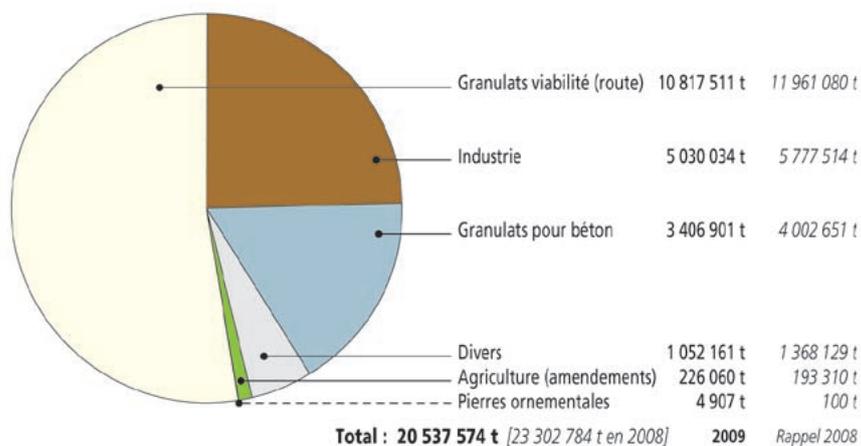
Les substances minérales produites en région Nord-Pas-de-Calais en 2009

La baisse globale de la production régionale de 12% se traduit de façon très différente suivant les matériaux : baisse moyenne de 11% pour les calcaires durs et les marbres, baisse importante pour les argiles destinées à la fabrication de terres cuites (-43%), les schistes miniers (-27,5%), la dolomie et les sables et graviers (environ -20%) et hausse de 16% des grès et schistes.



La répartition de la production 2009 selon les usages

À noter la production de pierre à destination ornementale par deux exploitations industrielles de l'Avesnois.



Le contexte réglementaire

Les missions de la DREAL en matière d'industrie extractive sont définies par :

- pour la protection de l'environnement, la législation des installations classées ;
- pour la protection des travailleurs, le Code du travail et le Code minier et principalement par le RGIE (Règlement général des industries extractives)

Ces missions comprennent :

- la gestion des ressources minérales ;
- l'instruction réglementaire des demandes d'ouverture ou de remise en état des sites ;
- le contrôle des exploitations durant leur activité, tant au titre de la protection de l'environnement que du respect des lois sociales et de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

La DREAL intervient donc du début à la fin de l'exploitation d'une carrière ou d'un terril.

L'impact sur l'environnement des carrières et terrils regroupe plusieurs domaines :

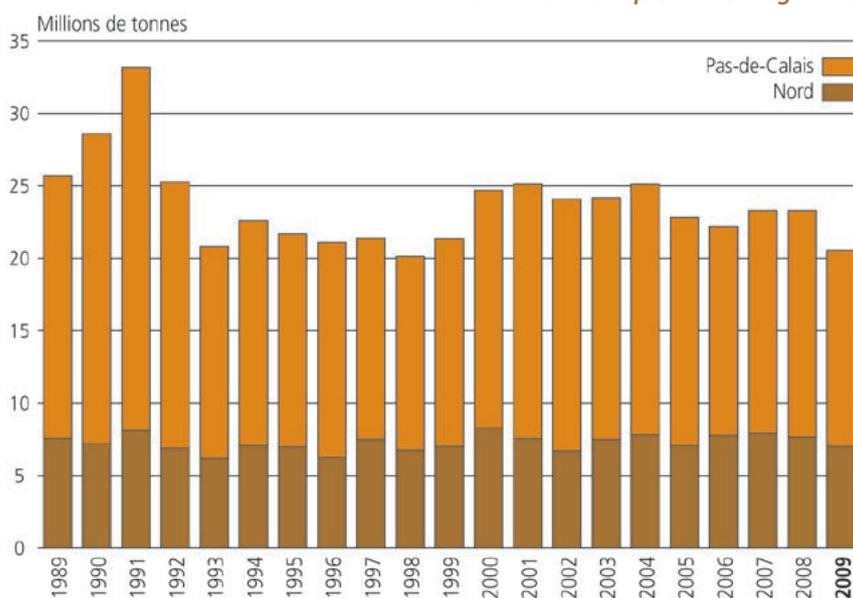
- la consommation d'espace ;
- l'eau : risque de pollution accidentelle, perturbation de la circulation des eaux ;
- les poussières : émissions de l'exploitation, circulation des engins et camions ;
- le bruit : installations de traitement, engins, circulation des camions ;
- les vibrations : tirs d'explosifs ;
- le paysage : atteinte aux paysages.

Un arrêté ministériel spécifique aux exploitations de carrières et terrils en date du 22 septembre 1994 énumère les prescriptions minimales nationales auxquelles doivent répondre ces exploitations. L'autorisation individuelle donnée par le préfet peut fixer des prescriptions plus strictes adaptées au contexte local.

Depuis le 14 juin 1999, toutes les exploitations de carrières et terrils, quelle que soit la date de leur mise en activité, doivent justifier de garanties financières (caution d'un organisme de crédit ou d'assurance) qui permettront d'assurer la remise en état du site de l'exploitation notamment en cas de disparition juridique de l'exploitant avant l'exécution de celle-ci.

Ces dispositions permettent une meilleure protection de l'environnement et une insertion satisfaisante des sites dans le paysage après exploitation.

L'évolution de la production régionale



L'activité de la DREAL

La remise en état des carrières

À l'arrêt de la production, les exploitants sont tenus d'exécuter les travaux de remise en état du site, qui sont définis dans les arrêtés préfectoraux encadrant le fonctionnement de la carrière. Les agents de la DREAL sont chargés du contrôle de la bonne exécution de ceux-ci.

Les travaux de remise en état ont été constatés achevés sur trois carrières en 2009. Ceux-ci ont fait l'objet de trois procès-verbaux de récolement.

Il restait, fin 2009, 41 carrières et terrils ayant cessé leur production. Ils sont actuellement en cours de remise en état avant d'aboutir à un prochain récolement.

L'exploitation des carrières constitue une occupation temporaire de l'espace. Après exploitation, la remise en état peut être opérée de plusieurs manières :

- création d'un plan d'eau et/ou d'une zone humide remise à l'état du milieu naturel ;
- remise à disposition pour un usage agricole ou forestier (avec remblaiement éventuel par des matériaux inertes) ;
- mise à disposition pour la création d'une zone de loisirs, d'une zone d'activité ou d'urbanisation.

La remise en état peut être propice au développement de la biodiversité (mise en place de talus calcicoles, par exemple)

Le schéma des carrières du Nord et du Pas-de-Calais

Le schéma a pour vocation de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département pour les dix ans à venir. Il doit prendre en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département, de la région et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe également les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites à l'issue de la phase d'exploitation.

En région, des engagements consensuels régissaient déjà les relations entre les carrières et leur environnement :

- *la charte des terrils* a pour objet de développer, dans un cadre de concertation, les conditions contractuelles d'exploitation des terrils et de préciser les terrils exploitables. Elle a été élaborée et signée en 1992 sous la conduite de l'État. Elle doit être révisée notamment pour redéfinir la liste des terrils pouvant faire l'objet d'une exploitation carrière dans l'avenir ;

- *le plan paysager du bassin carrier de Marquise* : afin de protéger à la fois l'environnement et l'esthétique des lieux, un plan paysager courant sur trente ans a été élaboré par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il a été signé par les exploitants du bassin carrier de Marquise et les collectivités locales et territoriales en 1994. Ce plan porte essentiellement sur l'emplacement et la forme des dépôts de stériles issus de l'exploitation des carrières. Il s'agit ainsi de recréer des reliefs comparables au mont de Couple, situé près de Wissant, sans pour autant effacer toute trace de l'activité des carrières. Il doit être actualisé en intégrant un volet biodiversité ;

- *les chartes des parcs naturels régionaux.*

L'archéologie préventive

Pour les installations classées pour la protection de l'environnement et notamment les carrières, les contraintes archéologiques ont été redéfinies dans la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et par son décret d'application du 16 janvier 2002.

Les procédures installations classées et archéologie préventive restent indépendantes. La procédure relative à l'archéologie préventive est pilotée par le préfet de région sur saisine soit du préfet de département, soit du pétitionnaire.

Les objectifs poursuivis par la loi sont :

- concilier les exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine archéologique et du développement économique et social ;
- préserver le patrimoine archéologique ;
- créer un établissement public de recherche archéologique et un organisme scientifique ;
- mettre à jour la carte archéologique nationale.

Le décret du 16 janvier 2002 définit les moyens à mettre en œuvre :

- toute personne qui projette des travaux doit signer une convention avec l'établissement public qui définit les modalités techniques et financières relatives à l'archéologie préventive ;
- la durée nécessaire à la réalisation des diagnostics et des opérations de fouilles interrompt la durée de l'autorisation administrative d'exploitation de carrière ;
- le financement de l'établissement public est assuré par la création d'une redevance archéologique.

Comme le prévoit la réglementation nationale et à l'initiative de la DREAL, les commissions départementales « Sites, nature et paysage » (formation spécialisée « Carrières ») du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de lancer l'élaboration du schéma des carrières.

La réalisation de ce schéma est par ailleurs interdépartementale. Elle s'appuie sur un comité de pilotage et des groupes de travail dont la composition a été définie lors de la commission « Sites, nature et paysage » du Pas-de-Calais puis du Nord, respectivement les 17 juin et 3 juillet 2008.

Le premier comité de pilotage s'est réuni le 19 septembre 2008. Il a permis de désigner un animateur de ce comité, la DREAL, puis de confier à chaque animateur d'un groupe de travail les objectifs de son groupe. Un calendrier prévisionnel d'élaboration du schéma a également été établi.

Les objectifs des cinq groupes de travail sont les suivants :

- groupe n° 1 : réaliser un inventaire des ressources. Il est animé par la DREAL ;
- groupe n° 2 : réaliser un inventaire des besoins existants et à venir en matériaux, fixer les orientations et les objectifs impliquant une utilisation économe et rationnelle des matériaux. Initialement animé par la Direction régionale de l'équipement, il a finalement fusionné avec le groupe n° 3 ;
- groupe n° 3 : réaliser un inventaire des modes d'approvisionnement, déterminer leur orientation. Il est animé par l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) ;
- groupe n° 4 : examiner l'intégration des carrières existantes dans le milieu environnant, déterminer les zones devant être protégées vis-à-vis de leur environnement, définir les orientations à privilégier en matière de réaménagement de carrières. Il est piloté par la DREAL ;
- groupe n° 5 : établir un inventaire des moyens de transports des matériaux produits, consommés ou en transit, rappeler les orientations à privilégier. Il est animé par l'UNICEM.

Les groupes de travail se sont réunis 14 fois en 2009. Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises, dont deux fois en 2009. Le dernier comité en date du 29 juin 2010 a permis aux groupes de travail de présenter leurs premières orientations.

Le Code de l'environnement (articles L.122-4 à 122-11) impose la réalisation d'**une évaluation environnementale** à l'adoption des plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. Le schéma des carrières est soumis à cette disposition. Cette

évaluation conduit en particulier à l'élaboration d'**un rapport environnemental**.

Le rapport environnemental doit identifier, décrire et évaluer les effets notables que la mise en œuvre du schéma des carrières peut avoir sur l'environnement. Il doit présenter les mesures prévues pour réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives notables que l'application du schéma peut entraîner sur l'environnement. Il expose les autres solutions envisagées et les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet a été retenu. L'État étant rédacteur de schémas départementaux des carrières et force de proposition de l'avis de l'autorité environnementale, il a été décidé de confier l'évaluation environnementale à un prestataire extérieur.

La DREAL a fait le choix d'une évaluation environnementale « chemin faisant ». Le prestataire interviendra en parallèle de l'écriture du schéma, de sorte que son analyse puisse être intégrée « au fil de l'eau » par les groupes de travail.

La DREAL est en particulier chargée de préparer pour le compte du préfet l'avis de l'administration, appelé *avis de l'autorité environnementale*, sur le rapport environnemental élaboré lors de l'établissement du schéma des carrières.

Le document dénommé « Schéma des carrières », accompagné du rapport environnemental et de l'avis de l'administration fera l'objet d'une enquête publique avec consultation possible des documents dans les préfetures et sous-préfetures.

Les inspections

La DREAL réalise le contrôle des carrières en activité, tant sur le plan de la protection de l'environnement, des biens et des personnes qu'au titre de la protection des travailleurs employés sur ces sites.

■ Au titre de la protection de l'environnement, des biens et des personnes

Le contrôle sur site permet de vérifier le respect des prescriptions réglementaires minimales de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 et des dispositions plus strictes adaptées à chaque carrière imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Ces vérifications peuvent porter sur les thèmes suivants :

- la sécurité des tiers (présence de clôture, fermeture des accès, panneaux « danger », aménagement des accès) ;

- la stabilité des terrains (zone de protection périphérique) ;
- la surveillance des rejets dans l'eau, dans l'air et la mesure des retombées de poussières dans l'environnement ;
- la réalisation de contrôles de mesure de bruit ;
- la vérification des travaux de remise en état et de son phasage et la constitution de garanties financières.

■ Au titre de la protection des travailleurs

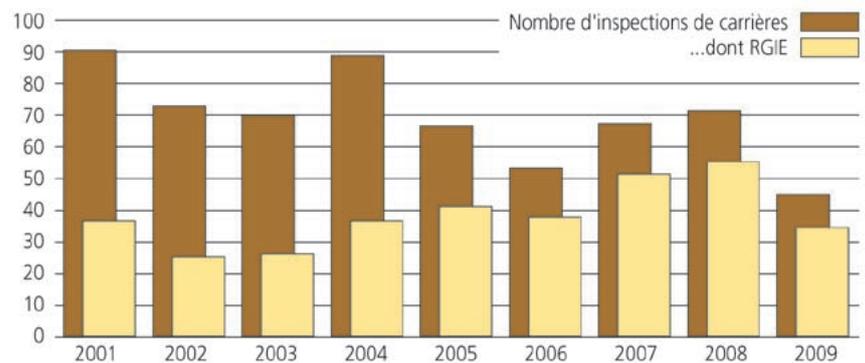
À la suite de plusieurs accidents mortels en carrière impliquant un véhicule, en particulier celui en région de la carrière *Gagneraud* le 17 avril 2007, la « Sécurité dans l'utilisation des véhicules sur pistes » a été le thème d'inspections retenu au niveau national pour la protection des travailleurs. Cette inspection s'est étalée sur les années 2008 et 2009.

Les non-conformités constatées le plus souvent par les inspecteurs sont :

- l'absence de justification des résultats d'une vérification à la première mise en service des véhicules utilisés dans la carrière ;
- l'absence de définition des règles de circulation simultanée entre les piétons et les véhicules ;
- l'absence de dossier de prescriptions complet comprenant les trois volets définis à l'article 4 du titre « Véhicules sur piste » du RGIE (règles d'entretien et de surveillance des véhicules, règles d'entretien des pistes et règles d'utilisation des véhicules) ;
- le renouvellement annuel de l'autorisation de conduire des conducteurs s'effectue par l'exploitant sans avoir vérifié qu'ils soient reconnus aptes par le médecin du travail.

En 2009, a également été examinée l'intégration des nouvelles dispositions relatives au bruit. En effet, le RGIE (Règlement général des industries extractives) relatif à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs en carrières a évolué. Le chapitre relatif au bruit a été modifié avec, en particulier, une baisse des valeurs seuils d'exposition. La mise en application de ce texte modifié faisait également partie des thèmes d'inspections retenus.

Le RGIE a également été complété par l'introduction d'un titre relatif aux vibrations. Il vise à protéger les employés des TMS (troubles musculo-squelettiques) tels que le « mal de dos ». Les textes réglementaires récents évoluent vers une meilleure prise en compte des effets sur la santé des travailleurs.



L'instruction

Tout exploitant de carrière, qui souhaite ouvrir, étendre ou prolonger la durée d'exploitation d'une carrière existante doit obtenir une autorisation individuelle délivrée par le préfet. Pour les carrières soumises au régime de l'autorisation, elle est obtenue à l'issue d'une procédure comprenant des enquêtes publique et administrative. Les habitants des communes concernées et limitrophes peuvent consulter le dossier contenant l'étude d'impact présentée par le carrier et donner leur avis. Depuis le 1^{er} juillet 2009, ce dossier présenté à l'enquête publique doit être accompagné d'un « avis de l'autorité environnementale ». Cet avis est établi par la DREAL pour le compte du préfet. Il comporte :

- une analyse du contexte du projet ;
- une analyse du caractère complet de l'étude d'impact, de sa qualité et du caractère approprié des informations contenues ;
- une analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet (pertinence et suffisance des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts)

Il est joint au dossier d'enquête publique.

En 2009, la DREAL a examiné dix dossiers de demande d'autorisation. Ces examens ont abouti à six dossiers déclarés recevables et pouvant être soumis à enquête publique. Les quatre autres dossiers devaient faire l'objet de compléments.

À l'issue des procédures d'enquêtes précitées, la DREAL a proposé au préfet, pour sept demandes, de délivrer les autorisations sous couvert du respect de prescriptions techniques dont elle a proposé la rédaction.

La DREAL a également rédigé quatre propositions d'arrêté venant compléter des arrêtés préfectoraux existants. Pour trois d'entre eux, les nouvelles prescriptions concernaient l'actualisation des garanties financières liées aux travaux de remise en état en cas de défaillance de l'exploitant. Le dernier visait un changement d'exploitant sur une carrière en exploitation.

L'évolution des inspections de carrières

Le nombre plus restreint d'inspections réalisées en 2009 s'explique par la conjonction, d'une part, des fréquences minimales d'inspection définies réglementairement et, d'autre part, par le nombre important de contrôles effectués en 2008 et auparavant.

La sûreté nucléaire

La centrale nucléaire de Gravelines

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) considère que les performances en matière de sûreté du site de Gravelines se distinguent de manière positive, suite au plan d'actions sur la rigueur d'exploitation mis en place depuis le second semestre 2007 et en vigueur en 2009. Les performances du site en matière de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent globalement l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF.

L'ASN estime que le site a progressé dans la surveillance des prestataires et qu'il a renforcé la présence de la hiérarchie sur le terrain. Toutefois, l'ASN estime qu'à la suite de l'événement significatif de blocage de l'assemblage de combustible survenu sur le réacteur n°1 en août 2009, le site doit améliorer la prise en compte des actions correctives issues du retour d'expérience. Compte tenu de la taille du site de Gravelines et de son implantation dans un environnement industriel dense, l'ASN considère que le site doit renforcer les moyens nécessaires pour le traitement des problématiques liées à la protection de l'environnement.

La Société de maintenance nucléaire de Maubeuge

L'ASN considère que l'exploitation des installations est satisfaisante. Toutefois, des axes d'amélioration subsistent dans le domaine de la radioprotection au niveau des interventions en zones contrôlées et en matière de tri et d'évacuation des déchets radioactifs.



Le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en 2009

L'Autorité de sûreté nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France afin de protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés au nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens.

L'ambition de l'ASN est d'assurer un contrôle du nucléaire performant, impartial, légitime et crédible, reconnu par les citoyens et qui constitue une référence internationale.

La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi n° 2006-686 du 13 juin 2006), promulguée par le président de la République le 13 juin 2006, constitue une avancée majeure dans le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle crée l'Autorité de sûreté nucléaire, autorité administrative indépendante.

■ La loi donne les définitions importantes et les grands principes à mettre en œuvre concernant les activités nucléaires

La loi définit la sécurité nucléaire, la sûreté nucléaire et la radioprotection. Elle énonce les principes à respecter dans l'exercice des activités nucléaires : principe de précaution, principe d'action préventive et principe pollueur-payeur prévus par le Code de l'environnement ainsi que les principes généraux de radioprotection (principes de justification, d'optimisation et de limitation) prévus par le Code de la santé publique. Elle prévoit que la responsabilité première de la sûreté d'une installation nucléaire incombe à l'exploitant de cette installation.

La loi consacre également le droit du public à être informé sur les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants du fait d'une activité nucléaire et sur les rejets d'effluents des installations et fait peser les coûts des mesures de prévention et de réduction des risques et des rejets d'effluents sur les responsables des activités nucléaires.

■ La loi organise la transparence en matière nucléaire

Un droit d'accès à l'information détenue par les responsables d'activités nucléaires, y compris les personnes responsables de transports de matières radioactives, est institué. Cette

innovation distingue le nucléaire des autres activités industrielles qui ne sont pas soumises à une telle obligation de transparence.

Sur chaque site accueillant une installation nucléaire de base (INB) est instituée une « commission locale d'information (CLI) ». Cette commission est créée à l'initiative du président du Conseil général. Elle est chargée d'une mission générale d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection relative à ce site ; elle peut recourir à des experts ou faire procéder à des mesures ou analyses dans l'environnement.

Un « haut comité de transparence sur la sécurité nucléaire », composé de membres nommés par décret, est créé en tant que garant de l'accès à l'information et des principes de transparence consacrés par la loi. Le haut comité contribue à l'élaboration et à la diffusion de l'information et peut être saisi, pour avis, sur toute question importante concernant la sûreté nucléaire et la radioprotection, leur contrôle et l'information qui s'y rapporte.

■ La loi révisé le régime administratif des installations nucléaires, clarifie et renforce le système de contrôle et les sanctions applicables

La loi rénove la législation relative à la sûreté des grandes installations nucléaires et du transport de matières radioactives. Elle se base sur une conception élargie de la sûreté nucléaire qui intègre la prévention des accidents et la protection de la santé des personnes et de l'environnement.

Elle réaffirme le régime particulier des installations nucléaires de base, lui donne une assise législative plus consistante et renforce le système de contrôle et les sanctions applicables pour le porter aux standards internationaux en la matière.

■ Un nouveau régime d'inspection spécialisé en radioprotection

Les dispositions de la loi prévoyant la création d'un nouveau régime d'inspection de la radioprotection, notamment dans les établissements de soins et dans les centres de recherche où sont mis en œuvre des rayonnements ionisants, ont été intégrées dans le Code de la santé publique par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Elles ont complété la

réforme du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et la réorganisation des services en charge de ce contrôle, réalisées en 2002.

■ Les missions de l'ASN

Les missions de l'ASN s'articulent autour de trois métiers (compétences) :

- **la réglementation** : l'ASN est chargée de contribuer à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique ;

- **le contrôle** : l'ASN est chargée de vérifier le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités qu'elle contrôle ;

- **l'information du public** : l'ASN est chargée de participer à l'information du public, y compris en cas de situation d'urgence.

En cas de situation d'urgence radiologique, l'ASN est chargée d'assister le Gouvernement, en particulier en adressant aux autorités compétentes ses recommandations sur les mesures à prendre sur le plan médical et sanitaire ou au titre de la sécurité civile. Dans une telle situation, l'ASN est également chargée d'informer le public sur l'état de sûreté de l'installation concernée et sur les éventuels rejets dans l'environnement et leurs risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.

Le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines.



Le contrôle des installations nucléaires de base (INB)

Les installations nucléaires sont réglementairement classées dans différentes catégories correspondant à des procédures plus ou moins contraignantes selon l'importance des risques potentiels.

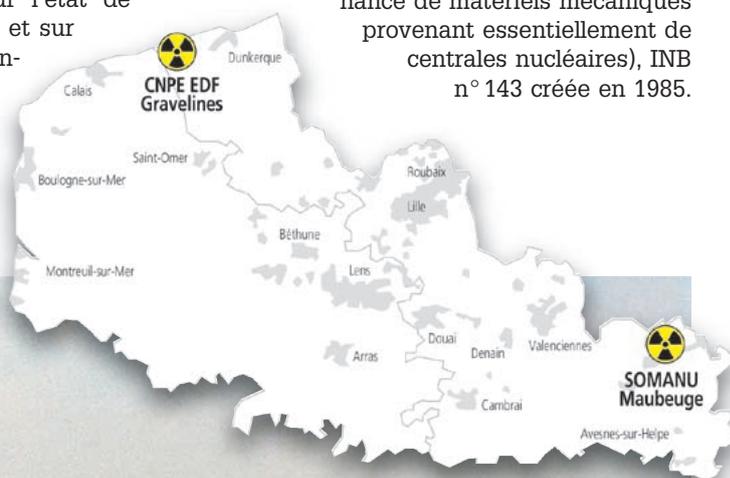
L'Autorité de sûreté nucléaire est chargée de la définition et de l'application de la réglementation aux principales installations nucléaires civiles fixes, dénommées « installations nucléaires de base (INB) ».

Les installations nucléaires qui ne sont pas considérées comme des INB peuvent être soumises aux dispositions du Code de l'environnement (titre I^{er} du livre V) en tant qu'« installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ».

Les INB de la région Nord-Pas-de-Calais concernent deux établissements industriels :

- le CNPE (centre nucléaire de production d'électricité) EDF de Gravelines, qui comporte trois INB (n° 96, 97 et 122), une paire de réacteurs; les décrets de création datent respectivement de 1977 (INB n°96 et 97) et 1981 (INB n°122).

- la *Somanu* à Maubeuge (atelier de maintenance de matériels mécaniques provenant essentiellement de centrales nucléaires), INB n° 143 créée en 1985.



Les rejets radioactifs liquides des installations de Gravelines et Maubeuge

Les rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

Les rejets radioactifs liquides du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines proviennent :

- des produits de fission créés par la fission des noyaux d'uranium du combustible;
- des produits de corrosion activés lors de leur passage dans le cœur du réacteur nucléaire;
- du tritium formé dans le cœur et dans l'eau du circuit primaire.

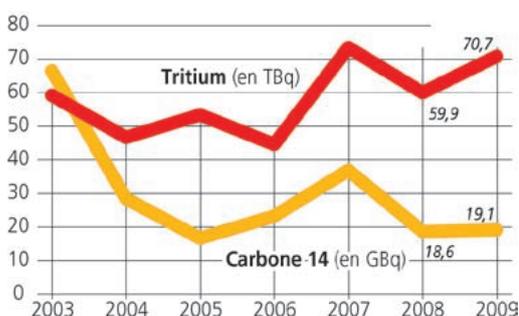
Ces rejets liquides correspondent donc à des effluents usés venant des circuits nucléaires en fonctionnement normal. Avant rejet dans l'environnement, ces effluents usés font l'objet d'un traitement poussé et d'un stockage plus ou moins long. La radioactivité a pour propriété de décroître naturellement au cours du temps. Lorsque celle-ci passe en dessous des valeurs limites de rejet fixées par la réglementation, l'effluent est alors rejeté.

L'arrêté interministériel actuel d'autorisation de rejets du CNPE de Gravelines a été signé le 7 novembre 2003 et est paru au Journal officiel le 13 janvier 2004. Grâce à la prise en compte des données issues de l'exploitation du CNPE, cet arrêté a notamment permis une réduction des limites réglementaires de rejets radioactifs plus en adéquation avec les rejets réels. Il est également plus précis en imposant des limites individualisées sur les différents radioéléments. Enfin, il réglemente de manière plus complète les rejets chimiques non radioactifs. En effet, bien que les niveaux réglementaires antérieurs aient été fixés après l'étude d'impact garantissant leur innocuité pour la santé, les progrès techniques permettent maintenant de respecter, en marche normale pour ces domaines (hormis l'activité tritium des rejets liquides), une limitation des rejets en termes de flux inférieure à 1 % de l'ancienne valeur. Par ailleurs, l'évolution des outils de mesure permet de connaître plus précisément la composition des rejets, par exemple pour le carbone 14 (14C, qui était comptabilisé dans le paramètre « activité des rejets liquides hors tritium » pour ses rejets liquides dans les anciens arrêtés).

Que mesure-t-on ?

Grandeur mesurée
Activité
Définition
Nombre de désintégrations par seconde
Unité
Le Becquerel (Bq)
1 Bq = 1 désintégration par seconde

L'activité des éléments radioactifs contenus dans les effluents est mesurée en gigabecquerels (GBq ou milliards de becquerels) ou térabecquerels (1 TBq = 1000 GBq).



L'activité de quelques éléments radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

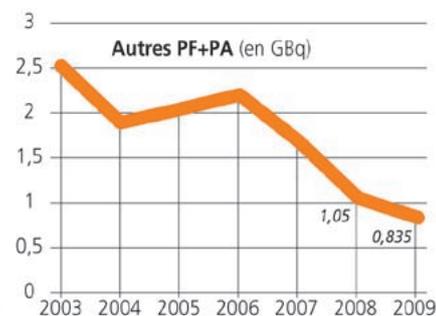
Rejets de tritium et de carbone 14 du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 120 TBq pour le tritium et 900 GBq pour le carbone 14

Après une augmentation significative de l'activité en tritium en 2007 à la suite de problèmes d'étanchéité de toits flottants de bâches TEP interdisant le recyclage des effluents, le niveau d'activité revient au même niveau que 2007, après une baisse en 2008. De manière générale, les variations des rejets en tritium d'une année sur l'autre sont expliquées par l'exploitant comme étant le résultat de déstockages effectués de manière différée.



Rejets d'iodes du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 0,9 GBq

Pour la première fois depuis cinq ans, on constate une légère hausse de l'activité en iodes des effluents liquides. Elle reste néanmoins très limitée et l'activité reste à peu près similaire à celle de 2007.



Rejets de produits de fission et d'activation du CNPE de Gravelines Limite réglementaire annuelle : 90 GBq

L'activité rejetée en produits de fission et d'activation est en baisse constante pour la troisième année consécutive et atteint un niveau historiquement bas. Un léger ralentissement de cette baisse est perceptible cette année.

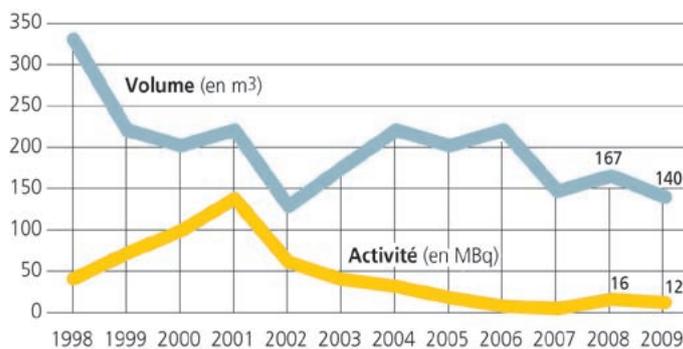
Les rejets radioactifs liquides de la Somanu à Maubeuge

La Somanu à Maubeuge produit deux types d'effluents liquides radioactifs :

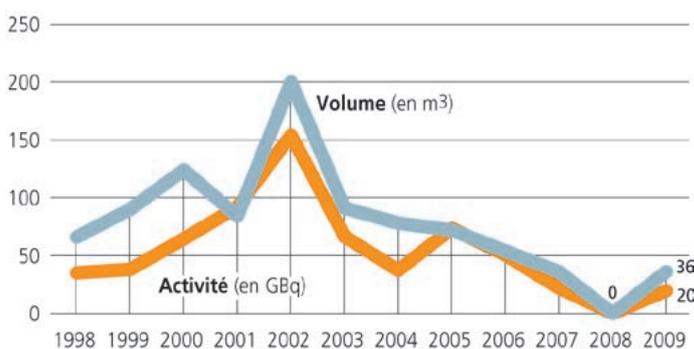
- les effluents provenant du lavage du linge et des sols de l'atelier, rejetés dans la Flamenne. L'arrêté ministériel du 7 août 1986 indique que ces effluents ne peuvent être rejetés que si l'activité volumique ne dépasse pas la valeur de 1000 Bq/l. En cas de dépassement, ces effluents sont considérés comme actifs. Jusqu'à présent, ces effluents n'ont jamais dépassé la valeur limite fixée (valeur moyenne en 2005 de 88 Bq/l);
- les effluents actifs provenant essentiellement des décontaminations. Ils subissent un traitement par filtration puis par passage sur des résines et sont stockés en cuves. Les effluents sont expédiés vers le site de traitement du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Saclay.

Le volume et l'activité des effluents douteux rejetés à la Flamenne sont stables. Ils se situent à un niveau historiquement bas et sont comparables à ceux de l'année 2008. Concernant les effluents radioactifs, après une année 2008 où les capacités d'entreposage ont permis de reporter l'expédition, le volume et l'activité expédiés en 2009 marquent une évolution à la hausse des effluents traités au CEA de Saclay, à des niveaux équivalents à ceux de l'année 2007.

Évolution du volume et de l'activité des effluents rejetés à la Somanu



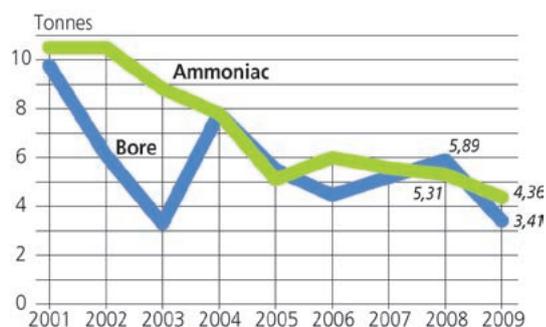
Évolution du volume et de l'activité des effluents actifs enlevés à la Somanu



Les rejets chimiques associés aux rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

Outre la pollution radioactive, les effluents usés venant des circuits nucléaires en fonctionnement normal contiennent des substances chimiques liées à la nature des traitements appliqués à l'eau des circuits concernés (« conditionnement », avec l'ammoniac, la morpholine et l'hydrazine, par exemple) ou au processus d'exploitation lui-même (comme l'acide borique, inhibiteur de réaction neutronique).

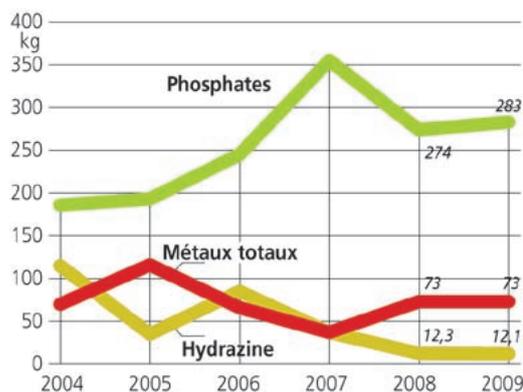
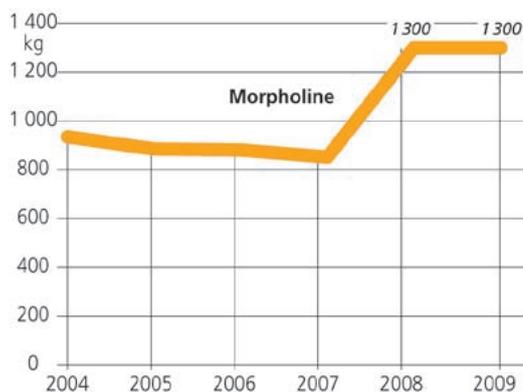
Les rejets en bore restent dans la moyenne des cinq dernières années (3,41 t). Après une baisse significative jusqu'en 2006, le niveau de rejet tend à se stabiliser (traitement efficace des effluents, associé à un bon niveau de récupération du bore).



Les rejets de bore et d'ammoniac du CNPE de Gravelines

Les rejets de morpholine, utilisée en conditionnement du circuit secondaire, reste à un niveau élevé, identique à celui de 2008. Le conditionnement du circuit secondaire a nécessité cette année l'utilisation de morpholine pour la régénération de certaines résines. L'impossibilité du recyclage d'effluents pollués a également contribué à cette augmentation. La lithine, utilisée en conditionnement du circuit primaire, est à un niveau plus élevé que les années précédentes avec 4,47 kg en 2009 (contre 2,98 kg en 2008, 2,31 en 2007, 0,8 en 2006, 1,5 en 2005, 1,24 en 2004). Les phosphates et les métaux (manganèse, cuivre, zinc, nickel, chrome, plomb et aluminium) sont stables en 2009.

Les résultats concernant l'hydrazine, servant au conditionnement du circuit primaire et du circuit secondaire (réduction de l'oxygène), atteignent leur plus basse valeur depuis 2004, où des aléas d'exploitation avaient conduit à des rejets importants.



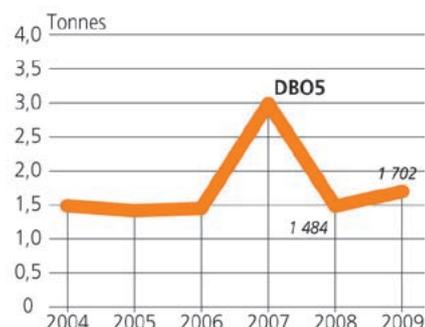
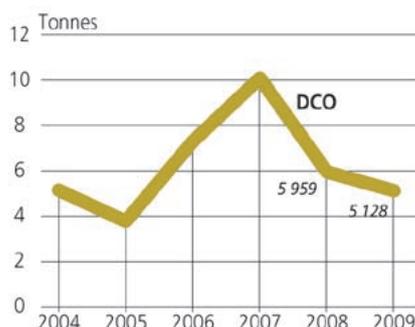
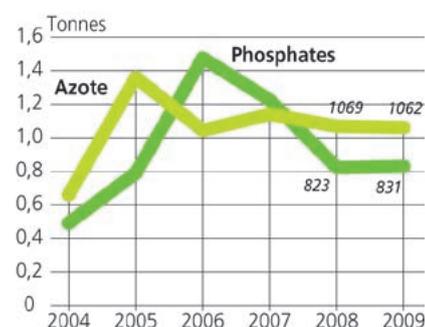
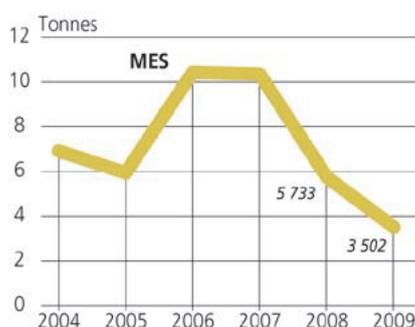
Les rejets chimiques associés aux rejets radioactifs liquides du CNPE de Gravelines

Les rejets liquides non radioactifs du CNPE de Gravelines

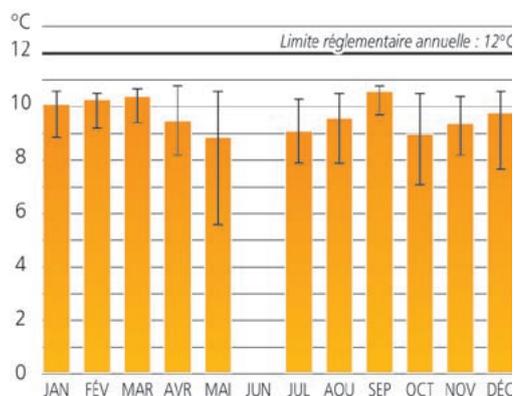
Les rejets non radioactifs proviennent des réseaux d'assainissement SEO (effluents conventionnels sans hydrocarbures) et SEH (effluents contenant potentiellement des hydrocarbures) ainsi que de la déminéralisation de l'eau brute (SDX).

Les graphiques ci-contre présentent l'évolution des flux de pollution annuelle pour les paramètres de pollution organique (DCO et DBO5), solide (MES), azotée ainsi que les phosphates (résultats des mesures effectuées par le CNPE).

Enfin, la différence de température entre le canal d'amenée et le canal de rejet [graphique ci-dessous] est restée inférieure aux 12 °C fixés par l'arrêté d'autorisation. La température au rejet a été en moyenne de 22,4 °C (22,5 en 2008, 22,6 en 2007). L'échauffement a été au maximum de 11 °C en juin 2009 (11,6 en 2008, 11,1 en 2007) et au minimum de 5,6 °C en mai 2009. L'échauffement moyen pour l'année 2009 a été de 9,5 °C (9,5 en 2008, 9,8 en 2007).



Les rejets liquides non radioactifs du CNPE de Gravelines



Échauffement au cours de l'année 2009

Le contrôle inopiné des rejets du CNPE de Gravelines

Dans le cadre réglementaire de l'arrêté d'autorisation de rejets du 7 novembre 2003, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé à une inspection avec prélèvements d'échantillons d'effluents, aux fins de contrôle inopiné des rejets liquides. Ces échantillons ont été confiés pour analyse à un laboratoire extérieur indépendant et à la Commission locale d'information (CLI). Les résultats n'ont pas montré de dépassement de valeur limite, ni révélé d'écart significatif entre les analyses effectuées par le CNPE, celles confiées au laboratoire extérieur indépendant et celles réalisées par la CLI.

Les rejets radioactifs gazeux des installations de Gravelines et Maubeuge

Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines

La radioactivité contenue dans les effluents gazeux a la même origine que celle des effluents liquides radioactifs.

Ces effluents gazeux sont composés de gaz rares (argon, krypton, xénon, etc.), d'iode, de carbone 14 et de tritium. Certains effluents à période de vie courte perdent très vite leur radioactivité. En revanche, pour les autres, différents traitements (filtration, absorption sur charbon actif) sont mis en œuvre.

Après le traitement, les effluents sont stockés en réservoir pour décroissance radioactive. Lorsque les niveaux d'activité sont bien en dessous des limites de rejets, les effluents sont évacués par une cheminée, à la sortie de laquelle est effectué, en permanence, un contrôle de la radioactivité rejetée. Comme pour

les effluents liquides, le niveau réglementaire a été fixé après étude d'impact garantissant l'innocuité pour la santé.

Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines sont encadrés par l'arrêté interministériel d'autorisation du 7 novembre 2003 paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2004. Pour chaque catégorie, il existe des valeurs limites spécifiques de rejets. Les graphiques suivants représentent les rejets pour l'activité tritium, iodes, gaz rares, autres produits de fission et d'activation ainsi que carbone 14 (résultats des mesures effectuées par le CNPE).

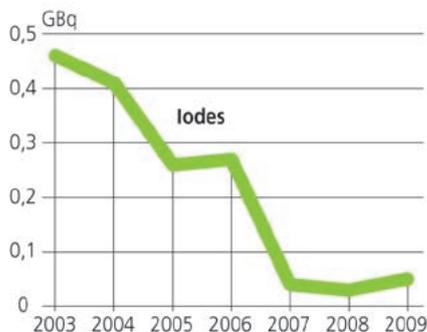
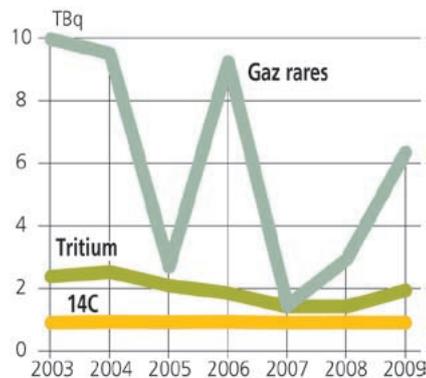
L'évolution des rejets radioactifs gazeux est en grande partie liée à une inétanchéité de certains éléments d'assemblages combustibles. Pour l'année 2008, de légers problèmes d'inétanchéité d'assemblages sont réapparues. En 2009, deux réacteurs ont également été affectés de problèmes d'étanchéité d'assemblages.

En effet, bien que les niveaux réglementaires aient été fixés après l'étude d'impact garantissant leur innocuité pour la santé, les progrès techniques permettent maintenant de respecter, en marche normale pour ces domaines, une limitation des rejets en terme de flux inférieure à 1 % de l'ancienne valeur. Par ailleurs l'évolution des outils de mesure permet de connaître plus précisément la composition des rejets, par exemple pour le carbone 14 (14C, qui était comptabilisé dans le paramètre « tritium et autres gaz » dans les anciens arrêtés) ou pour les iodes radioactifs (qui étaient comptabilisées dans le paramètre « halogènes gazeux et aérosols ») Ce progrès se traduit sur le plan réglementaire par une individualisation des paramètres réglementés.

Les rejets radioactifs gazeux du CNPE de Gravelines

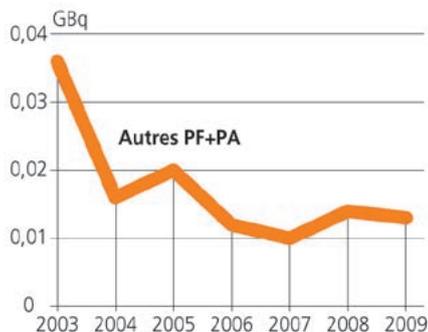
Les rejets de tritium et de carbone 14
Limites réglementaires annuelles :
gaz rares : 108 TBq, tritium : 12 TBq,
carbone 14 : 3,3 TBq.

L'activité totale en gaz rares, tritium, iodes, carbone 14 et autres produits de fission et d'activation représente respectivement 5,86 %, 10,76 %, 2,26 %, 27,07 % et 0,56 % des limites réglementaires.



Les rejets d'iodes
Limite réglementaire annuelle : 2,4 GBq

L'activité totale en iode représente 2% de la limite réglementaire.



Les rejets de produits de fission et d'activation

Limite réglementaire annuelle : 2,4 GBq

Les rejets radioactifs gazeux de la Somanu à Maubeuge

La particularité de l'atelier de la *Somanu* est de n'être pas autorisé à rejeter des effluents gazeux radioactifs. De ce fait, le système de confinement dynamique mis en place s'arrête dès la détection d'une activité dans le rejet.

La surveillance dans l'environnement

L'arrêté d'autorisation de rejets du CNPE de Gravelines fixe des contrôles et des limites pour la surveillance de l'environnement.

Elles concernent : la radioactivité ambiante ; l'activité volumique ajoutée dans l'air et dans l'eau ; la radioactivité de la pluie et des rejets d'eaux pluviales ; la radioactivité du lait et des végétaux ; la radioactivité et la physico-chimie des eaux souterraines ; le suivi thermique des rejets.

Ces contrôles sont effectués par la centrale nucléaire ainsi que de manière inopinée par l'ASN.

La radioactivité gamma ambiante est mesurée en continu :

- en dix points de la clôture du site ;
- en trois points situés à environ un kilomètre du site ;
- en trois points situés à environ cinq kilomètres du site sur les communes de Gravelines, Oye-Plage et Loon-Plage.

Pour l'année 2009, la radioactivité se situait en moyenne à $0,073 \mu\text{Gy/h}^1$ en clôture de site (avec un maximum à $0,149$), $0,065 \mu\text{Gy/h}$ à un kilomètre du site (avec un maximum à $0,106$) et $0,048 \mu\text{Gy/h}$ à cinq kilomètres (avec un maximum à $0,080$).

Toutes les valeurs de débit de dose sont faibles et assimilables aux fluctuations du bruit de fond ambiant.

L'activité volumique ajoutée dans l'air et dans l'eau est mesurée en continu. Les activités moyennes de l'année 2009 sont similaires à celle de 2008 et 2007.

Pour l'année 2009, la radioactivité du lait (lait de vache, prélevé mensuellement dans deux fermes) est en dessous des seuils de détection des appareils. Pour les végétaux, les résultats sont comparables aux années précédentes. Les fluctuations observées au cours de l'année sont liées aux incertitudes de mesure.

$1 - \mu\text{Gy/h} = \text{microgray par heure}$

La production de déchets radioactifs et non radioactifs des installations de Gravelines et Maubeuge

Les principes de la loi

La loi n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, a été publiée au *Journal officiel* du 29 juin 2006. L'intitulé du chapitre II du titre IV du livre V du Code de l'environnement est dorénavant « *Dispositions particulières à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs* ». Cette loi s'appuie sur une architecture en trois points.

■ Mettre en œuvre une politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs.

Il s'agit tout d'abord de définir un programme de recherche sur l'ensemble des matières et des déchets radioactifs (articles 3 et 4). Pour les déchets de haute et de moyenne activité à vie longue (qui avaient été spécifiquement couverts par la loi de 1991), les objectifs sont les suivants :

- pour le premier axe, relatif à la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue, un bilan sera dressé en 2012 entre les différentes filières de transmutation. En fonction des résultats qui seront obtenus dans le cadre de ce bilan, des prototypes d'installation pourraient être construits à partir de 2020 et une mise en service industrielle envisagée à l'horizon 2040 ;

- pour le second axe, relatif aux possibilités de stockage des déchets en couche géologique profonde, la demande d'autorisation de stockage sera instruite en 2015 et la mise en exploitation du centre de stockage interviendra en 2025 (naturellement dans le cas où l'instruction préalable serait favorable) ;

- pour le troisième axe, concernant l'entreposage, la loi prévoit que des études et recherches sont conduites en vue, au plus tard en 2015, de créer de nouvelles installations d'entreposage ou de modifier des installations existantes, pour répondre aux besoins, notamment en termes de capacité et de durée.

La loi prévoit également la création d'un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs établi tous les trois ans. Ce plan définit les solutions ainsi que les objectifs à atteindre ; il organise par ailleurs les travaux de recherche (art. 6). Ses conclusions donnent lieu à un décret. Le plan et le décret doivent être fondés sur les orientations suivantes, qui fixent un schéma de référence pour la gestion des matières et déchets, fondé sur les trois axes, considérés comme complémentaires :

- la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets, notamment la réduction à la source, par le traitement des combustibles usés et, dans l'avenir, le cas échéant, par la séparation poussée/transmutation ;
- l'entreposage comme étape préalable, notamment dans la perspective d'opérations de traitement des combustibles et des déchets ou de stockage des déchets ;
- après l'entreposage, le stockage comme solution pérenne, en particulier le stockage en couche géologique profonde pour les déchets de moyenne et de haute activité à vie longue, qui ne peuvent pas être stockés en surface ou en faible profondeur pour des raisons de sûreté nucléaire et de radioprotection.

■ Mieux organiser la transparence et le contrôle démocratique.

Ces objectifs passent tout d'abord par la modernisation des modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'évaluation qui voit son indépendance renforcée avec, notamment, des clauses de déontologie (article 9). S'agissant des déchets étrangers, la transparence sur leur modalité de traitement et leur entreposage a été renforcée (art. 8 et 14), tandis que l'interdiction de stocker en France des déchets radioactifs étrangers est maintenue et même clarifiée. Le fonctionnement du comité local d'information et de suivi (CLIS) placé auprès du laboratoire souterrain a été modifié, sa composition élargie et sa présidence confiée à un élu, national ou local (art. 18) : les dispositions ainsi retenues sont très proches de celles prévues pour les commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (CLI définies par la loi 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire).

Enfin, concernant le processus d'autorisation d'une future installation de stockage en couche géologique profonde, la loi a prévu deux rendez-vous parlementaires, le premier en 2015 pour fixer les conditions de réversibilité avant qu'un décret ne puisse l'autoriser, le second, à plus long terme, pour autoriser la fermeture éventuelle de ce stockage (art. 12).

Le rendez-vous parlementaire prévu à l'horizon 2015 sera précédé d'une consultation des collectivités territoriales concernées et d'un débat public, qui devra aborder l'ensemble des aspects qui intéressent les populations locales, comme la réversibilité, mais aussi la sûreté ou encore les transports. Cette thématique a constitué l'une des questions les plus débattues dans le cadre de l'examen parlementaire. Il fallait en effet trouver une solution qui permette non seulement de respecter le cadre actuel de nos institutions (le Parlement décide des principes, alors que le Gouvernement met en œuvre) mais aussi qui autorise un rôle encore déterminant sur de tels sujets pour le Parlement. Dans le processus décrit par la loi, la décision finale reviendra au Gouvernement mais le décret d'autorisation d'une installation de stockage ne pourra être pris que si un examen parlementaire a eu lieu auparavant et que les conditions de réversibilité proposées par l'opérateur, correspondent aux dispositions qui seront prévues dans la loi de 2015.

■ Mettre en œuvre des modalités spécifiques pour l'organisation et le financement de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs.

La loi prévoit tout d'abord la modernisation du dispositif d'accompagnement local (art. 13 et 21). Les groupements d'intérêt public voient leurs missions élargies à la formation et à la valorisation des connaissances scientifiques et techniques. Dans le même temps, le financement des dispositifs d'aménagement du territoire pour les départements concernés s'effectuera par taxes additionnelles à la taxe déjà existante pour les installations nucléaires de base. Ces fonds bénéficieront à l'ensemble des départements concernés et, en particulier :

- aux communes situées à moins de dix kilomètres de l'installation, qui bénéficieront de versements directs pouvant atteindre 20 % des ressources collectées ;
- à une zone de proximité dont le périmètre sera plus large et défini par décret après avis des conseils généraux, pour tenir compte des réalités économiques et sociales locales.

La loi effectue par ailleurs une modernisation des missions de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) (art. 14), notamment en lui confiant de nouvelles missions d'intérêt général (collecte d'objets radioactifs auprès de propriétaires non solvables, assainissement de sites orphelins pollués par des substances radioactifs, etc.). L'Andra est par ailleurs désormais en charge du pilotage des recherches menées sur l'axe 3 (qui était jusqu'à présent piloté

	Vie très courte (période < 100 jours)	Vie courte (période < 30 ans)	Vie longue (période > 30 ans)
Très faible activité (TFA)	Gestion par décroissance radioactive	Centre de stockage TFA en surface (Aube)	
Faible activité (FA)		Centre de stockage FMA en surface (Aube)	Recherches menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (stockage à faible profondeur)
Moyenne activité (MA)			
Haute activité (HA)		Recherches menées dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 (stockage en couche géologique profonde)	

*Solutions de gestion
développées dans le cadre
du plan national de gestion
des matières et des déchets
radioactifs pour les différentes
catégories de déchets*

par le CEA) et devra également fournir au ministre en charge de l'Industrie, des évaluations des coûts afférents à la gestion des déchets de haute et de moyenne activité à vie longue.

Les modalités de financement des trois axes de recherche sont précisées par la loi (articles 15, 16 et 17) : sont prévues des conventions et subventions pour l'axe 1 ainsi qu'une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base pour les axes 2 et 3.

Afin de réaliser la sécurisation des charges nucléaires de long terme, un régime encadrant les pratiques des exploitants dans ce domaine est créé, avec notamment la mise en œuvre d'un contrôle direct de l'État sur les modalités d'évaluation et de couverture de ces charges de long terme. Une Commission nationale d'évaluation financière, placée sous l'égide du Parlement est en outre créée pour s'assurer de la pertinence et du sérieux des contrôles mis en œuvre par l'État (article 20).

Enfin, le financement des activités de valorisation technologique et de diffusion de la culture scientifique menées auprès du laboratoire, s'effectuera également au moyen de taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base (article 21).

Le Code de l'environnement (livre V, titre IV) rend responsable le producteur du traitement, du conditionnement et du devenir (élimination) de tout déchet. Pour assumer correctement cette responsabilité, il doit s'efforcer d'en réduire les volumes et les toxicités, réaliser le tri et s'assurer de la traçabilité de leur élimination : c'est le *contrôle interne*. Par ailleurs, l'Autorité de sûreté nucléaire, et localement la division de Douai, contrôle aussi ces activités : elle est le *contrôle externe*.

Des filières spécifiques de gestion des déchets radioactifs, adaptées au risque qu'ils présentent, doivent être mises en place.

Deux paramètres permettent d'appréhender ce risque : l'activité, qui traduit la toxicité du déchet, et la durée de vie (période au bout de laquelle la radiotoxicité du déchet est divisée par deux). On distingue ainsi des déchets de courte période (moins de trente ans) ou de

longue période (plus de trente ans) et des déchets de très faible, faible, moyenne ou haute activité.

L'état d'avancement de la mise en œuvre des différentes filières de gestion des déchets [tableau page précédente], en particulier la voie choisie pour leur stockage, fait apparaître l'absence à ce jour de solutions définitives d'élimination pour certains déchets.

Les déchets de très faible activité proviennent essentiellement du démantèlement des centrales nucléaires ou des sites industriels classiques qui utilisent pour leur production des substances faiblement radioactives. Leur radioactivité est de l'ordre de quelques becquerels par gramme. Sous l'impulsion de l'ASN, des principes de gestion adaptés ont été définis et des filières sont en cours d'étude ou de mise en place.

L'activité des déchets de faible ou moyenne activité à vie courte résulte principalement de la présence de radionucléides émetteurs de rayonnements bêta ou gamma, de période inférieure à trente ans. Les déchets de cette catégorie proviennent notamment des réacteurs nucléaires. Ce type de déchet provient également des usines de traitement de combustibles irradiés, des centres de recherche, des laboratoires universitaires, de l'industrie nucléaire et des hôpitaux. La solution technique généralement adoptée pour ce type de déchets est l'évacuation vers un centre de stockage en surface où les colis de déchets sont déposés dans des ouvrages bétonnés. Ce concept permet d'assurer le confinement des radionucléides pendant une durée suffisante à l'issue de laquelle l'activité des déchets sera bien moindre grâce au phénomène de la décroissance radioactive.

Les autres déchets contiennent des émetteurs à période longue, notamment des émetteurs de rayonnements alpha. On distingue les déchets de moyenne activité, d'une part, et les déchets de haute activité, d'autre part. Les premiers sont principalement dus à l'entretien des installations de retraitement. Les seconds ont généralement pour origine les produits de fission et d'activation issus du traitement des combustibles irradiés.

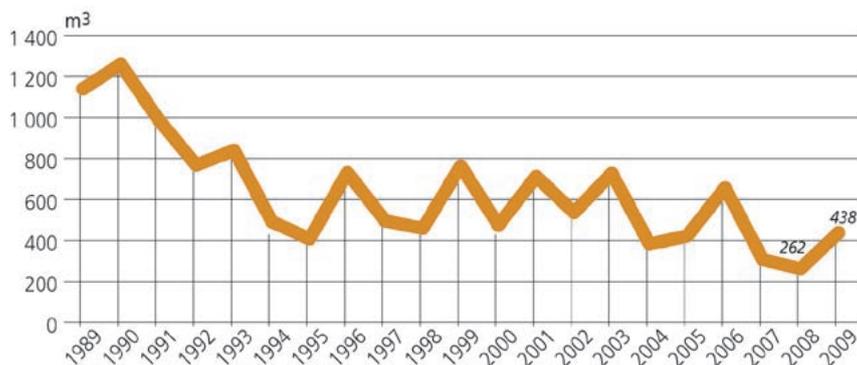
Le point de départ de cette gestion par filières est, à l'instar de ce qui se fait pour les déchets industriels dans le cadre d'études déchets, d'identifier et de recenser les déchets produits, de faire le point sur les procédures de gestion actuelles et de se pencher sur l'amélioration de cette gestion. Ces « études déchets » sont mentionnées sur le plan réglementaire dans l'arrêté interministériel du 31 décembre 1999 modifié, comportant également des dispositions spécifiques pour les déchets produits par les installations nucléaires. Pour les INB régionales (*Somanu* et le CNPE de Gravelines), ces études ont été actualisées courant 2002 par les exploitants et ont été analysées au sein de l'ASN en 2003. Elles font l'objet de mises à jour régulières.

L'évolution des déchets radioactifs produits par le CNPE de Gravelines

■ Les déchets hautement actifs et moyennement actifs à vie longue

L'essentiel des déchets de cette catégorie ne sont pas produits sur le site de Gravelines, mais résultent du retraitement, à La Hague, du combustible usé. Le CNPE de Gravelines produit chaque année de l'ordre de 250 assemblages de combustible usé. En 2009, six réacteurs ont été mis à l'arrêt pour rechargement. Il y a eu 24 évacuations de combustible usé contenant chacun 12 assemblages soit 288 assemblages. Ces assemblages sont transférés à l'usine de retraitement de La Hague où ils subissent différents traitements chimiques dans le principal but d'extraire les matières recyclables. Ces 288 assemblages représentent environ 174 tonnes de combustible qui, retraitées, génèrent environ 66 m³ de déchets (produits de fission de haute activité), d'abord sous forme liquide, qui sont ensuite concentrés, vitrifiés et stockés dans des conteneurs spécifiques à La Hague.

Évolution du volume de déchets produit au CNPE de Gravelines



Plusieurs équipements du cœur de réacteur (grappes de commande, etc.) sont stockés dans les piscines des bâtiments combustibles prévues à cet effet.

■ Les déchets faiblement actifs et moyennement actifs à vie courte

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du volume de déchets radioactifs de faible ou moyenne activité et à vie courte produits chaque année sur ce site. Ces déchets, après conditionnement, sont stockés en surface au Centre de stockage de l'Aube ou destinés à l'incinération (*Centrac*).

L'indicateur moyen du volume de déchets produits est fortement influencé par les campagnes d'enrobage de résines (de périodicité trisannuelle). L'année 2009, contrairement aux années 2007 et 2008, a fait l'objet de ce type de campagne. Ainsi, 115 coques de résines échangeuses d'ions ont été produites. Si on ne tient pas compte des coques produites par ce biais, la production de coques de l'année 2009 est dans la continuité des années 2007 et 2008. Le volume produit en 2009 sans campagne d'enrobage est de 208 m³. Le volume de déchets produit est en baisse constante grâce à l'optimisation de la filière d'élimination par incinération.

Par ailleurs, les neuf générateurs de vapeur usés des réacteurs n° 1, 2 et 4 de la centrale, qui ont été remplacés en 1994, 1996 et 2000, sont entreposés dans trois bâtiments spécifiques à l'intérieur du site pour une durée permettant la décroissance de leur activité jusqu'à un seuil acceptable pour l'opération de démantèlement.

Le BSI (bâtiment de stockage intermédiaire) a été, globalement, mis en service en septembre 2003. Il est destiné à recevoir certaines catégories de déchets, présentant notamment de hauts potentiels calorifiques.

De plus, le CNPE a mis en service, début 2005, une aire pérenne de transit et regroupement de déchets très faiblement actifs (dite « aire TFA »). Cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la gestion de ce type de déchets, imposée par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les boues de la station de décarbonatation, opérationnelle depuis 1994, sont en cours d'homologation pour une valorisation dans le secteur agricole. Une possibilité de traitement de ces boues en centre de compostage, à proximité du site, est également en cours d'évaluation. Leur stock passe à 111 tonnes (contre 163 t en 2008, 201 t en fin d'année 2007 et 371 t en 2006) pour une production annuelle 2009 d'environ 454 t.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Tendance 2009/2008
Huiles de graissage	39,75	11,25	37,12	65,56	14,13	26,62	16,81	14,682	18,93	13,94	49,70	+257 %
Toutes huiles *	47,68	19,58	49,95	81,40	59,48	46,98	46,06	25,68	33,86	32,74	68,90	+110 %
Déchets souillés d'huile	10,4	20,9	11,64	8,82	12,66	139,91	13,79	2,443	10,01	9,86	11,60	+18 %
Moules et coquillages	131	150	166	149,98	149,80	204,55	163,28	132,14	112,18	189,12	131,48	-30 %
Résines échangeuses d'ions **	1,826	3,06	9,83	4,28	4,76	4,30	4,984	4,092	8,52	2,77	3,04	+10 %
Boues de décarbonatation **	717,17	617,02	667	708,35	599,38	570,6	491,06	505,412	461	464,65	454,34	-2 %
Métaux et autres	268	344	370	317,94	344,72	361,51	383,96	432,94	325,94	660,92	506,61	-23 %
Amiante libre	42,4	4,70	10,05	2,54	2,40	4,56	6,02	11,66	1,32	7,26	1,90	-74 %
Batteries, piles	60,4	30,7	36,28	1,77	5,12	9,38	4,33	33,31	56,42	84,07	24,68	-71 %
Verre	12	2,4	7,98	0,54	9,42	5,33	1,8	1,14	1,9	1,18	1,08	-8 %

* Huiles de graissage incluses; hors huile diélectrique et huile contenant des PCB/PCT) ** Traitement des eaux

Déchets non radioactifs produits (en tonnes) au CNPE de Gravelines

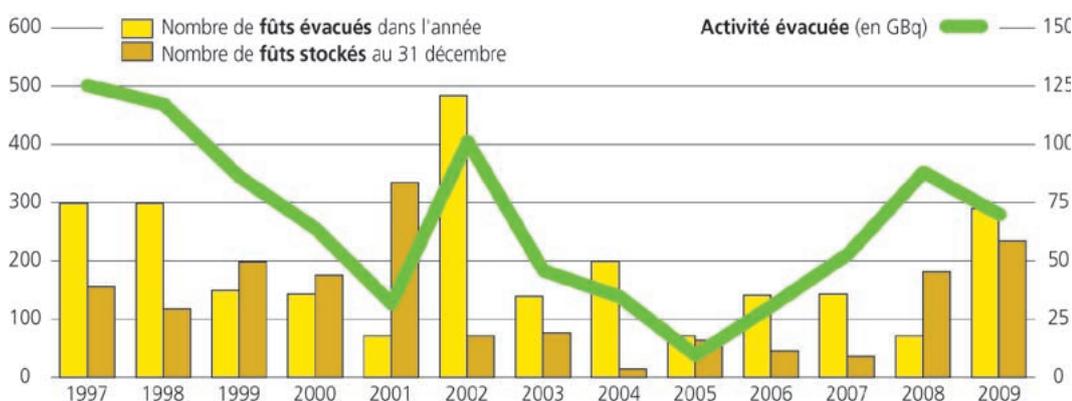
L'augmentation des déchets métalliques s'explique par la rénovation du réseau incendie (remplacement de tuyauteries).

L'augmentation des huiles de graissage s'explique par la maintenance et les visites de bâches déclenchées à la demande de l'ASN à la suite de l'événement de la *Socatri*.

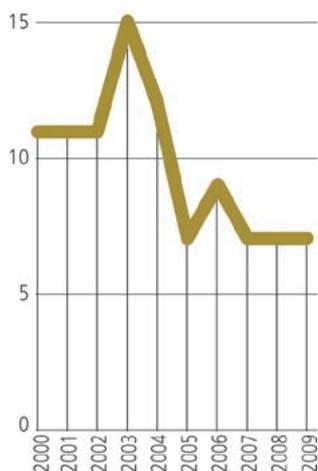
L'évolution des déchets radioactifs produits par la Somanu à Maubeuge

La *Somanu* produit des déchets de deux types: d'une part, des déchets technologiques résultant des interventions sur les matériels et de l'entretien des installations (vinyles, chiffons, cartons, etc.) et, d'autre part, des déchets métalliques constitués de pièces rebutées lors des expertises et de copeaux d'usinage. En 2009, 18,3 tonnes de ce second type de déchets ont été expédiées (18,4 t en 2008). 152 tonnes sont entreposées à Maubeuge en attente d'évacuation (-31 t par rapport à 2008). Certains déchets, qualifiés d'irradiants de par leur débit de dose supérieur à 2 mSv/h, sont entreposés sur le site de Maubeuge. La phase finale de leur conditionnement est réalisée au CNPE de Gravelines. [graphique ci-dessous].

Évolution des déchets technologiques produits à la Somanu



Les événements nucléaires de la région Nord-Pas-de-Calais



Évolution du nombre total des événements significatifs de sûreté (niveau 1) déclarés depuis 2000 pour le CNPE de Gravelines

La division de Douai de l'Autorité de sûreté nucléaire a pour mission d'analyser l'origine et les conséquences potentielles des événements significatifs de manière à tirer le retour d'expérience et éviter ainsi leur renouvellement.

■ **La sûreté** : pour 2009, 42 événements ont été déclarés à l'ASN par le CNPE de Gravelines : 7 événements significatifs classés de niveau 1 (7 en 2008, 7 en 2007, 9 en 2006 et 7 en 2005) sur l'échelle INES [voir page suivante] et 35 événements de niveau 0 (31 en 2008, 56 en 2007, 45 en 2006, 35 également en 2005). On constate une stabilité du nombre d'événements de niveau 1 depuis trois ans.

■ **La radioprotection** : en 2009, le CNPE de Gravelines a déclaré six événements radioprotection (6 en 2008, 8 en 2007). Aucun événement de niveau 1 ou supérieur (sur une échelle graduée de 0 à 7).

■ **Le transport** : en 2009, il n'y a pas eu d'événement significatif dans le domaine des transports de matières radioactives.

■ **L'environnement** : en 2009, le CNPE a déclaré huit événements significatifs pour l'environnement, comme en 2007 et 2008. Ils concernent cinq rejets gazeux de fréon R11, un déversement de 400 litres d'hydrazine sans rejet dans l'environnement, un déversement de 1 100 litres de liquide de refroidissement d'un moteur diesel et un rejet d'un réservoir d'eau radioactive sans analyse préalable.

La division de Douai poursuit en particulier ses actions de suivi dans le domaine du respect des règles d'exploitation, de la rigueur au quotidien et de l'efficacité du contrôle au deuxième niveau. Elle rédige les avis d'incident qui sont publiés sur le site Internet (<http://www.asn.fr>) pour tous les événements de niveau supérieur ou égal à 1.

Les explications sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires sont détaillées ci-après.

Améliorer l'efficacité et la qualité des secours : PUI et PPI

Dans l'industrie nucléaire, il existe deux types de plan de secours en cas d'accident grave.

■ **Le plan d'urgence interne (PUI)** est établi par l'exploitant sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire. Il définit l'organisation des secours et des moyens d'intervention en cas d'accident à l'intérieur d'une installation nucléaire de base. Ce plan nécessite une formation du personnel de l'entreprise et des entraînements réguliers. Il fait l'objet d'inspections de la part de l'ASN ;

■ **Le plan particulier d'intervention (PPI)** est établi, sous l'autorité du préfet, sur la base des analyses de l'exploitant. Ce plan est mis en œuvre notamment lors d'accidents très graves dont les conséquences débordent les limites de l'installation et exigent la mise en place de mesures de protection des populations.

Un exercice national est réalisé sur chaque site nucléaire, tous les trois ans environ. Les exercices nationaux de crise nucléaire ont

pour but de tester, dans son ensemble, le dispositif prévu en cas de crise tant du côté des pouvoirs publics que du côté de l'exploitant d'une installation nucléaire. Ils reposent sur la simulation de la première phase d'une crise consécutive à un incident ou un accident sur une installation nucléaire avec mise en œuvre des premières mesures définies dans les plans d'urgence.

Pour Gravelines, le dernier exercice a eu lieu le 13 mars 2007. L'exercice prévoyait la mobilisation simultanée de l'organisation de crise mise en place par les pouvoirs publics et l'exploitant, en cas d'incident ou d'accident survenant sur le CNPE de Gravelines. L'exercice est de type « sûreté nucléaire », c'est-à-dire qu'il privilégiait les processus d'analyse et de décision, sans action impliquant la population vivant autour du site nucléaire. La commune de Gravelines a été impliquée par la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde. Le prochain exercice est prévu début 2011.

L'appréciation des événements nucléaires : l'échelle internationale des événements nucléaires (INES)

Le principe de fonctionnement de l'échelle INES (International Nuclear Event Scale) est identique à celui des échelles qui mesurent la gravité de certains phénomènes naturels (séismes, vents, etc.). Elle est destinée à faciliter la perception de l'importance des incidents ou accidents survenant dans les installations nucléaires. Elle ne constitue donc pas un outil d'évaluation de la sûreté ou de comparaison internationale.

Les événements sont classés dans une échelle à huit niveaux (de 0 à 7), suivant leur importance. Les événements sans importance du point de vue de la sûreté sont classés au niveau 0 et qualifiés « d'écarts ». Les événements ne concernant pas la sûreté ou la radioprotection sont dits « hors échelle ».

		Critères liés à la sûreté		
		Conséquences à l'extérieur du site	Conséquences à l'intérieur du site	Dégradation de la défense en profondeur
7	Accident majeur ★ Tchernobyl 1986	Rejet majeur : effets étendus sur la santé et l'environnement		
6	Accident grave ★ Kyshtym 1957	Rejets importants susceptibles d'exiger l'application intégrale des contre-mesures prévues		
5	Accident ★ Three-Miles-Island 1979	Rejets limités susceptibles d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues	Endommagements graves du cœur du réacteur et/ou des barrières radiologiques	
4	Accident ★ Saint-Laurent-des-Eaux 1980	Rejet mineur : exposition du public de l'ordre des limites prescrites	Endommagements importants du cœur du réacteur, et/ou des barrières radiologiques, exposition mortelle d'un travailleur	
3	Incident grave	Très faible rejet : exposition du public représentant une fraction des limites prescrites	Contamination grave, effets aigus sur la santé d'un travailleur	Accident évité de peu, pertes des barrières
2	Incident		Contamination importante, surexposition d'un travailleur	Incidents assortis de défaillances importantes des dispositions de sécurité
1	Anomalie			Anomalie sortant du régime de fonctionnement autorisé
0	Écart		Aucune importance du point de vue de la sécurité	
-	Événement hors échelle		Aucune pertinence du point de vue de la sécurité	

★ Exemples

Mode d'emploi de l'échelle INES en France

Le tableau ci-dessus indique, pour chaque niveau d'événements (de 0 à 7), l'appellation conventionnelle correspondante (en première colonne) et les caractéristiques qui peuvent conduire à un tel classement, d'après les trois critères à prendre en compte : les conséquences à l'extérieur du site, les conséquences à l'intérieur du site et la dégradation des lignes de défense en profondeur de l'installation.

Les conséquences à l'extérieur du site sont appréciées en termes de rejets radioactifs pouvant toucher le public et l'environnement. Les événements correspondants sont classés au moins au niveau 3 quand la dose reçue par la personne la plus exposée hors du site atteint le dixième environ de la limite annuelle autorisée. Ils peuvent aller jusqu'au niveau 7 en cas d'accident nucléaire majeur.

Les conséquences à l'intérieur du site peuvent toucher les travailleurs du nucléaire, ainsi que l'état des installations. La contamination ou la surexposition d'un travailleur correspondra à un incident de niveau 2 s'il y a dépassement des seuils réglementaires ; l'exposition mortelle d'un travailleur sera classée au niveau 4 ; un endommagement grave

du cœur d'un réacteur, sans conséquence à l'extérieur, sera classé au niveau 5.

La **défense en profondeur** consiste à mettre en place des barrières successives interposées entre les produits radioactifs et l'environnement. Leur dégradation, même s'il n'y a pas eu de conséquence effective, entraîne un affaiblissement de la sûreté et justifie un classement du niveau 1 à 3, le niveau correspondant à la dégradation réelle pouvant être augmenté d'une unité par application d'un « facteur additionnel » en cas de dysfonctionnement organisationnel ou humain notable. Ce dernier point a fait l'objet d'un protocole d'application avec l'exploitant pour bien cadrer son utilisation.

Si un événement peut être classé au titre de plus d'un critère, c'est bien entendu le niveau le plus sévère qui est retenu pour le classement d'ensemble.

Le traitement des incidents ou accidents tel qu'il existe en France demeure inchangé : tous les événements significatifs pour la sûreté font l'objet d'une déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire puis d'une analyse détaillée. L'exploitant propose un classement éventuel dans l'échelle qui est confirmé ou réévalué par l'ASN.

Pour prévenir les risques : l'inspection

La division de Douai de l'ASN a réalisé, en 2009, 39 inspections sur les installations nucléaires en région : 35 sur le CNPE de Gravelines, dont six lors des arrêts de réacteurs et une dans le domaine du transport de matières radioactives, trois à la *Somanu* à Maubeuge et cinq dans le domaine du transport de matières radioactives. Ces inspections ont été réalisées conformément au programme prévisionnel établi à la fin de l'année 2008 auquel il convient d'ajouter cinq inspections ajoutées en cours d'année (quatre sur le CNPE de Gravelines et une à la *Somanu*), suite à incidents ou activités particulières.

Dans le domaine de l'environnement, la division de Douai a particulièrement porté son attention en inspection sur les rejets (une inspection avec prélèvement d'échantillons dans les eaux souterraines) et la mise en conformité des installations aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1999 (une inspection).

Au travers des lettres de suites, 279 demandes ont été adressées au CNPE de Gravelines (276 en 2008). Ces demandes portent notamment sur le respect des règles de conduite et les modifications de procédures, sur la maintenance et les modifications de matériel, et sur la formation du personnel.

La division a maintenu le nombre de ses inspections inopinées (25,7 %) qui ont été réalisées sur différents sujets comme la prévention et la lutte contre l'incendie, le prélèvement d'effluents et les travaux de maintenance lors des arrêts de réacteurs.

L'ensemble des lettres de suites des inspections peut être consulté sur le site de l'ASN (www.asn.fr).

Nucléaire - Avis d'incidents publiés en 2009 (site internet www.asn.fr)

DATE	INSTALLATION	DESCRIPTION DE L'INCIDENT
18 et 19/03/2009	CNPE de Gravelines Réacteurs 5 et 6 Indisponibilité du réseau incendie sur les réacteurs 5 et 6	Les 18 et 19 mars 2009, lors des rondes de surveillance des installations, des agents EDF ont constaté une pression d'eau insuffisante dans le réseau de lutte contre l'incendie des réacteurs 5 et 6. Dans le cadre de travaux de rénovation du réseau incendie dans le Bâtiment, hors zone nucléaire, abritant les équipements de production d'électricité, il était prévu de connecter le réseau avec celui des réacteurs voisins, afin de garantir un débit d'eau suffisant. Les contrôles effectués ont mis en évidence qu'une vanne, qui devait être ouverte, était en réalité fermée à la suite d'une erreur de manipulation. En cas d'incendie important, le débit d'eau disponible n'aurait pas été garanti et des moyens complémentaires auraient dû être connectés manuellement au réseau incendie des autres réacteurs. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>En raison du non respect des règles d'exploitation, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
17/04/2009	CNPE de Gravelines Réacteur 3 Non respect des spécifications techniques d'exploitation	Le 17 avril 2009, alors que le réacteur numéro 3 était en cours de redémarrage après un arrêt pour maintenance et rechargement, la défaillance d'un capteur de vitesse sur l'une des trois pompes primaires a été détectée. Le circuit primaire principal est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression. Elle est mise en mouvement par trois pompes dites «pompes primaires». Sur chacun de ces équipements sont positionnés des capteurs de vitesse afin de s'assurer du bon fonctionnement. EDF a considéré, en première analyse, que la défaillance du capteur n'avait pas de conséquences importantes et n'a donc pas procédé à sa remise en état immédiate. Le 18 avril 2009, une analyse complémentaire a montré que la défaillance avait un impact plus large que prévu car elle entraînait la mise hors service de l'une des chaînes de mesure du système de protection du réacteur, ce qui n'est pas autorisé par les spécifications techniques d'exploitation. Ce système de protection a pour principales fonctions la détection de situations anormales, l'arrêt automatique du réacteur et le déclenchement des systèmes de sauvegarde appropriés en situation accidentelle. Dès lors, les opérations de remise en état des matériels ont été engagées et les équipements ont été rendus de nouveau opérationnels le 19 avril à 10h00. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>En raison du non respect des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
12/05/2009	CNPE de Gravelines Réacteur 4 Non respect des spécifications techniques d'exploitation	Le 12 mai 2009, EDF a constaté que la modification d'un paramètre n'avait pas été réalisée dans les délais imposés par les spécifications techniques d'exploitation, lors du passage du réacteur en prolongation de cycle. En fin de cycle de fonctionnement, lorsque le combustible nucléaire commence à être usé et délivre une puissance moins importante, la température de fonctionnement du réacteur est abaissée afin de poursuivre son exploitation. Cette phase est appelée "prolongation de cycle" et dure au maximum 60 jours avant l'arrêt du réacteur pour Lors du passage en prolongation de cycle, certains paramètres de fonctionnement, dont celui gérant l'insertion des grappes de régulation de puissance, doivent être modifiés dans un délai maximum de deux jours après le passage en phase de prolongation. Les armoires de commande sont constituées de matériaux absorbants les neutrons ralentis. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. <u>Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
1/07/2009	CNPE de Gravelines Réacteur 6 Non détection de l'insuffisance de débit de la boucle de recirculation du bore.	Le 1er juillet, deux agents de conduite débutent deux opérations de contrôles du système de protection du réacteur. Au cours de celles-ci, une alarme du circuit d'injection de sécurité(1) apparaît pour insuffisance du débit de la boucle de recirculation du bore. Cet événement n'est pas détecté par les agents EDF qui poursuivent donc les opérations de contrôles en cours. Les agents s'aperçoivent, à la fin de ces opérations seulement, de l'isolement de la boucle de recirculation en bore. Une détection de cet événement plus rapide aurait contraint l'exploitant, conformément aux règles générales d'exploitation, à interrompre ses opérations de contrôles et traiter l'insuffisance du débit de la boucle de recirculation. Malgré la détection tardive, la boucle de recirculation du bore a été restaurée suffisamment rapidement pour exclure le risque de cristallisation du bore. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. En raison du non respect des règles d'exploitation, cet incident a été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. (1) Le circuit d'injection de sécurité (RIS) permet, en cas d'accident, par exemple d'une fuite importante du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau borée sous haute pression dans celui-ci afin d'étouffer la réaction nucléaire et d'assurer le refroidissement du cœur. Afin d'éviter la cristallisation du bore, celui-ci est maintenu dans une boucle de recirculation.
9/08/2009	CNPE de Gravelines Réacteur 1 Incident lors des opérations de déchargement du combustible du réacteur	L'ASN a été informée par EDF d'un incident de manutention de combustible survenu le 9 août 2009 à 3h 45 du matin lors des opérations de déchargement du réacteur N°1. Le cœur du réacteur nucléaire de 900 mégawatts, comme Gravelines 1, est composé de 157 assemblages combustibles comportant chacun 264 crayons qui contiennent le combustible nucléaire. Les réacteurs doivent être arrêtés périodiquement et déchargés pour procéder au renouvellement du combustible. Lors de cette opération, le couvercle de la cuve du réacteur et les structures internes supérieures de maintien sont retirés pour pouvoir accéder aux assemblages combustibles et pouvoir les remplacer. Un assemblage combustible est resté accroché aux structures internes supérieures au cours des opérations d'enlèvement. L'exploitant a interrompu ces opérations et fait procéder à l'évacuation du bâtiment réacteur et à son isolement, conformément aux règles d'exploitation du réacteur. L'assemblage est sous eau dans la cuve et son refroidissement est assuré par le circuit normal utilisé lorsque le réacteur est à l'arrêt. La possibilité de détérioration des assemblages combustibles, y compris leur chute éventuelle, lors de la manipulation des assemblages fait partie des événements que l'ASN demande de prendre en compte et d'anticiper lors de l'autorisation d'exploitation d'un réacteur. L'enceinte de confinement et le système de ventilation sont conçus pour faire face à des événements de ce type. Une inspection de l'ASN a lieu le lundi 10 août 2009, sur le site pour contrôler les dispositions prises par EDF. L'incident n'a pas eu de conséquences pour le personnel de la centrale et n'a pas entraîné de rejets dans l'environnement. Un incident de même nature s'était produit à la centrale de Tricastin en septembre 2008. <u>L'ASN classe provisoirement cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
6/10/2009	CNPE de Gravelines Tous réacteurs Ecart de conformité sur les dispositifs de maintien des relais électromagnétiques sur leur embase	Le 6 octobre 2009, l'exploitant de la centrale nucléaire de Gravelines a proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le reclassement au niveau 1 d'un événement significatif pour la sûreté portant sur une anomalie de maintien de plusieurs relais électromagnétiques des armoires de contrôle-commande et des tableaux électriques installés sur les 6 réacteurs de la centrale. Les armoires de contrôle-commande permettent de piloter les différents systèmes nécessaires à la sûreté des réacteurs. Les tableaux électriques participent quant à eux à l'alimentation des réacteurs en énergie électrique. Ces armoires et tableaux contiennent des relais électromagnétiques qui permettent la commutation de liaisons électriques. La centrale nucléaire de Gravelines a engagé en 2009 une campagne de contrôle des dispositifs de maintien de ces relais. A ce jour, les vérifications sont terminées sur les réacteurs 1, 4 et 5 et se poursuivront jusqu'en mai 2010 sur les trois autres. Ces anomalies peuvent avoir pour conséquence, en cas de séisme important, le débranchement de certains relais électromagnétiques des armoires de contrôle-commande et des tableaux électriques. Chaque anomalie est réparée selon les possibilités techniques et en fonction de ses conséquences pour la sûreté dès sa découverte ou à l'arrêt de réacteur suivant. Une nouvelle analyse approfondie de ces anomalies a montré que pour le réacteur n°5, on ne pouvait pas garantir, en cas de séisme, la manœuvrabilité de deux vannes du circuit d'injection de sécurité. Ce circuit permet notamment, en cas de fuite importante du circuit primaire du réacteur, d'introduire de l'eau dans celui-ci afin d'assurer le refroidissement du cœur. En cas de séisme, le refroidissement du cœur aurait pu être moins efficace que ce qui est prévu. Toutes les anomalies à l'origine de cet écart ont été Cet événement n'a eu de conséquence ni sur le personnel ni sur l'environnement. <u>Cet événement initialement classé au niveau 0 a par conséquent été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES.</u>
15/11/2009	CNPE de Gravelines Réacteur 6 Dépassement de la durée de remise en conformité du système d'aspersion d'eau	Le 14 novembre 2009, le réacteur N° 6 était en cours de redémarrage après le rechargement partiel du combustible et la réalisation des opérations de maintenance. Durant cette phase, un essai, portant sur l'un des circuits d'alimentation du système d'aspersion d'eau dans le bâtiment du réacteur, a montré que le niveau d'eau d'un puisard était insuffisant. Un appoint a été alors effectué. Le 15 novembre 2009, l'analyse de la procédure utilisée pour la réalisation cet appoint en eau a conclu que le niveau d'eau dans le puisard était toujours insuffisant par rapport aux règles d'exploitation, risquant de rendre ce circuit d'alimentation inopérant. Un nouvel appoint en eau du puisard a été immédiatement réalisé, remettant en conformité le système d'aspersion. Cet écart a entraîné un non respect de la conduite à tenir fixée par les règles d'exploitation. En cas de fuite importante d'eau du circuit primaire, accident improbable mais pris en compte dans l'analyse de sûreté, le système d'aspersion pulvérise de l'eau contenant de la soude dans le bâtiment du réacteur afin d'en diminuer la pression et la température, et d'éliminer l'iode radioactif. L'alimentation en eau de ce système est constituée par deux circuits indépendants qui récupèrent l'eau d'aspersion du bâtiment réacteur dans des puisards. La présence d'eau dans les puisards permet de garantir l'ouverture des vannes situées à l'aspiration des circuits. Cet événement n'a eu aucune conséquence sur le personnel, ni sur l'environnement. Compte tenu du dépassement du délai de remise en conformité du système d'aspersion, l'incident a été classé par l'exploitant au niveau 1 de l'échelle INES.

Les filières d'élevage

En 2009, l'accent a été mis sur le suivi des élevages soumis à la directive «IPPC» (Integrated Pollution Prevention and Control) relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

L'inspection des installations classées s'est ainsi attachée à rendre ces élevages compatibles avec les exigences européennes. L'adoption des «meilleures techniques disponibles» a été encouragée et débattue avec les exploitants. Parmi ces dispositions, on peut citer la lutte contre les gaspillages d'eau et d'énergie ainsi que la limitation des nuisances par, notamment, la mise en place de techniques d'épandage plus respectueuses de l'environnement.



La filière d'élevage en Nord-Pas-de-Calais

Fin 2009, la région Nord-Pas-de-Calais comprend 17 673 établissements d'élevage qui se répartissent comme suit :

Catégories d'élevages	Nombre d'élevages		
	Région	Nord	Pas-de-Calais
Porcins	1 246	533	713
Bovins	10 315	3 876	6 439
Volailles	1 509	596	913
Ovins	3 371	1 266	2 105
Caprins	1 215	573	642
Piscicultures	17	3	14

Répartition des élevages du Nord-Pas-de-Calais par catégories en 2009

Source MAAP/DGAL : SIGAL

Les installations classées des filières d'élevage

Les établissements des domaines d'activité suivants relèvent de la compétence des directions départementales de la protection des populations du Nord et du Pas-de-Calais :

- abattage d'animaux ;
- traitement et dépôt de sous-produits d'origine animale, y compris débris, issues et cadavres ;
- élevage, vente, transit, etc. de bovins ;
- élevage, vente, transit, etc. de porcs en stabulation ou en plein air ;
- élevage, vente, transit, garde, exposition, etc. de sangliers en stabulation ou en plein air dans un enclos de moins de 20 ha ;

- élevage, vente, transit, etc. de lapins de plus d'un mois ;
- élevage, vente, etc. de volailles et/ou gibier à plume à l'exclusion d'activités spécifiques visées par d'autres rubriques ;
- élevage, vente, transit, garde, fourrières, etc. de chiens ;
- pisciculture ;
- présentation au public d'animaux d'espèces non-domestiques, à l'exclusion des magasins de vente au détail.

En région, **les 665 installations classées des filières d'élevage** soumises au régime de l'autorisation au 31 décembre 2009 se répartissent de la façon suivante :

Catégories d'établissements autorisés	Nombre au 31 décembre 2009	
	Nord	Pas-de-Calais
Abattoirs, dépôts de cadavres	7	7
Élevages de porcins	198	171
Élevages de bovins	98	46
Élevages de gibier	0	0
Élevages de lapins	0	0
Élevages de volailles	57	34
Chenils	15	18
Piscicultures	3	14
Élevages de faune sauvage	6	4
Total	378	287

En 2009, dix-neuf projets d'arrêtés relatifs à de nouvelles installations ont fait l'objet d'un passage en Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (Coderst). La répartition au sein des différentes catégories est présentée dans le tableau ci-contre.

Les installations classées d'élevages soumises au régime d'autorisation

Les nouvelles autorisations en 2009

Catégories	Nord	P-d-C
Abattoirs	0	0
Autres industries*	2	0
Élevages de porcins	4	3
Élevages de bovins	2	2
Élevages de gibier	0	0
Élevages de lapins	0	0
Élev. de volailles	4	0
Chenils	2	0
Piscicultures	0	0
Élevages de faune sauvage	0	0
Total	14	5

* équarrissage, traitement des graisses

La répartition

de la compétence administrative

Le Règlement sanitaire départemental (RSD)¹ et la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) contiennent un ensemble de dispositions directement applicables aux activités agricoles. Leur objectif principal est la protection de la ressource en eau et du voisinage de ces activités. Ces prescriptions encadrent plus particulièrement les activités agricoles d'élevage en ce qui concerne les caractéristiques et l'implantation des bâtiments, le stockage et l'épandage des effluents.

Le contrôle de l'application des dispositions du RSD est de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS).

Au delà de seuils d'effectifs animaux présents ou de tonnages de carcasses abattues, les sites de la filière relèvent de la réglementation sur les installations classées (ICPE). La direction départementale de la protection des populations (DDPP)² est alors le service compétent pour ces installations.

1 - Le RSD est consultable dans toutes les mairies.

2 - Depuis le 1^{er} janvier 2010, les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et les unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF) ont fusionné pour former les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Au cours de la même période, 165 arrêtés de prescriptions spéciales ou de modifications ou complémentaires aux prescriptions générales ont fait l'objet d'une proposition en Coderst (59 dans le Nord et 106 dans le Pas-de-Calais) pour **des installations soumises à déclaration**. Ces actes correspondent surtout à des demandes de dérogation de distance pour l'implantation de bâtiments d'élevage et/ou de leurs annexes vis-à-vis des tiers. Les demandes de forages destinés à l'alimentation des animaux font l'objet du même traitement.

Le contrôle des installations

Onze inspecteurs commissionnés et assermentés, six (5,6 équivalents temps plein) dans le Nord et cinq (3,7 équivalents temps plein) dans le Pas-de-Calais, sont en poste en DDPP.

Dans le cadre de leurs missions permanentes d'inspection, ces inspecteurs contrôlent les établissements d'élevage, mettent le cas échéant en demeure les exploitants de respecter les prescriptions réglementaires et peuvent dresser procès-verbal en cas d'infraction.

269 inspections d'établissements des filières élevage (157 dans le Nord et 112 dans le Pas-de-Calais) ont été réalisées au cours de l'année 2009 dans la région. Elles sont organisées dans le cadre des plans d'action nationale et de l'instruction de dossiers.

L'action nationale 2009 a porté notamment sur la mise en conformité des établissements « IPPC », ainsi que sur l'inspection des chenils autorisés, des établissements de compostage et des exportateurs de déchets.

Les inspecteurs des DDPP ont dressé deux procès-verbaux durant l'année 2009 (deux dans le Nord) ; treize arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été signés par les préfets suite aux contrôles réalisés (douze dans le Nord et un dans le Pas-de-Calais).

Les principales règles applicables aux installations classées d'élevage

■ Les distances d'implantation des locaux

L'implantation de bâtiments d'élevage, locaux d'élevage, aires d'exercice, de repos, d'attente, couloirs de circulation des animaux ainsi que celle de leurs annexes³ est interdite à moins de :

- 100 mètres de toute habitation ou local habituellement occupé par des tiers, stades,

3 - Annexes : bâtiments de stockage de fourrages, silos, installations de stockage des aliments, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, aires d'ensilage, salle de traite, fromagerie).

campings agréés et des zones destinées à l'habitation dans un document d'urbanisme opposable aux tiers ;

- 35 mètres des berges de cours d'eau, des puits, forages et sources destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères ;
- 200 mètres des lieux de baignade, à l'exception des piscines privées.

Les distances d'implantation prévues s'appliquent à la construction de nouveaux bâtiments d'élevage et à la réaffectation d'un bâtiment agricole déjà construit, non utilisé pour l'élevage ou hébergeant une catégorie d'animaux différente. Elles s'appliquent également dans le cas d'une augmentation du cheptel de la catégorie d'animaux présente dans le bâtiment, voire à l'aménagement du bâtiment pour un autre type d'élevage.

Ces distances ne s'appliquent pas aux travaux rendus nécessaires par la mise en conformité des élevages existants en situation régulière, s'il n'y a pas augmentation corrélative des effectifs animaux. Les préfets ont par ailleurs la possibilité d'accorder des dérogations au respect de ces règles de distances, dans certains cas et sous réserves, notamment l'absence de nuisances supplémentaires causées aux tiers.

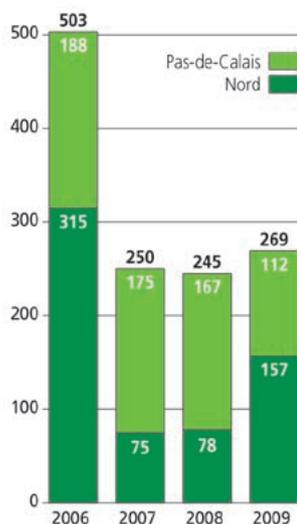
■ L'aménagement des installations

Les règles d'aménagement des installations concernent principalement :

- l'étanchéité des ouvrages de stockage ;
- la séparation des réseaux d'eau pluviale et d'eau souillée ;
- le stockage des fumiers et des effluents liquides. Dans ce cas, et sous réserve de dispositions plus contraignantes, la surface ou la capacité des ouvrages doit permettre une durée de stockage de quatre mois minimum. Tout débordement ou rejet direct dans le milieu naturel est interdit.

■ Les règles d'exploitation

Les règles d'exploitation concernent essentiellement la gestion des déchets et des épandages, le traitement éventuel des effluents, la qualité de l'installation électrique, la prévention du risque incendie, l'entretien des bâtiments, la maîtrise des bruits et des odeurs. Parmi ces différentes règles, nous retiendrons tout particulièrement la gestion de l'épandage des fumiers, lisiers et purins qui doit satisfaire à des prescriptions relatives à la protection de la qualité des eaux et du droit des tiers : instauration de reculs ou interdictions d'épandage par exemple.



Évolution du nombre des inspections



■ La maîtrise des effluents d'élevage

Depuis son origine, la législation sur les installations classées a imposé des limitations à la quantité d'effluents agricoles d'origine organique épanchables sur les terres. Au premier rang de ces effluents se trouvent les lisiers. Aujourd'hui, la directive n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « directive Nitrates » et la directive n° 2008/1/CE dite « directive IPPC » constituent les principaux instruments réglementaires repris dans la législation sur les ICPE pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles. Ainsi, la totalité de la région Nord-Pas-de-Calais est classée en zone dite « vulnérable » par le décret du 20 décembre 2002. Les apports d'effluents d'élevage sont de ce fait limités à 170 kg d'azote organique par hectare épanchable et par an en moyenne.

Outre ce plafond, d'autres règles sont instaurées par l'arrêté ministériel du 22 novembre 1993 relatif au « Code des bonnes pratiques agricoles » :

- le respect de l'équilibre entre les besoins des cultures, les apports en fertilisants azotés et les fournitures des sols ;
- l'établissement d'un plan de fertilisation et l'enregistrement des apports effectués ;
- le respect de périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés, notamment ;
- les restrictions d'épandage à proximité des captages d'eaux potables, des eaux de surface, sur sols en forte pente, détrempés, inondés, gelés ou enneigés ;
- le respect de durées réglementaires de stockage des effluents d'élevage ;
- l'obligation de couverture des sols, si nécessaire, et de maintien enherbé des berges de cours d'eau ;
- la prise en compte des vents dominants par rapport aux habitations.

Enfin, tout épandage est subordonné à la production d'un plan d'épandage. Ce plan définit, en fonction de leur aptitude à l'épandage et de la proximité des habitations, les parcelles cadastrales qui pourront faire l'objet d'épandage d'effluents organiques. Il a vocation à démontrer que chaque parcelle réceptrice, y compris celles mises à disposition par des tiers, est apte à permettre, d'une part la valorisation agronomique des effluents, d'autre part à limiter au maximum la gêne éventuellement occasionnée aux riverains.

Le suivi des établissements qui relèvent de la réglementation « IPPC » (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Dans le cadre des actions nationales qu'il a engagées en 2008 et 2009, le MEEDDM a fixé comme priorité la mise en œuvre de la directive n° 2008/1/CE dite « directive IPPC ». À ce jour, la quasi-totalité des établissements « IPPC » du Nord et du Pas-de-Calais ont fait l'objet d'un arrêté complémentaire permettant de les rendre conformes d'un point de vue administratif. Des inspections ont été réalisées pour au moins 30 % d'entre eux courant 2009.

52 élevages dans le Nord et 27 dans le Pas-de-Calais relèvent de cette réglementation ; 6 sites industriels dans le Nord, 4 dans le Pas-de-Calais sont également assujettis.

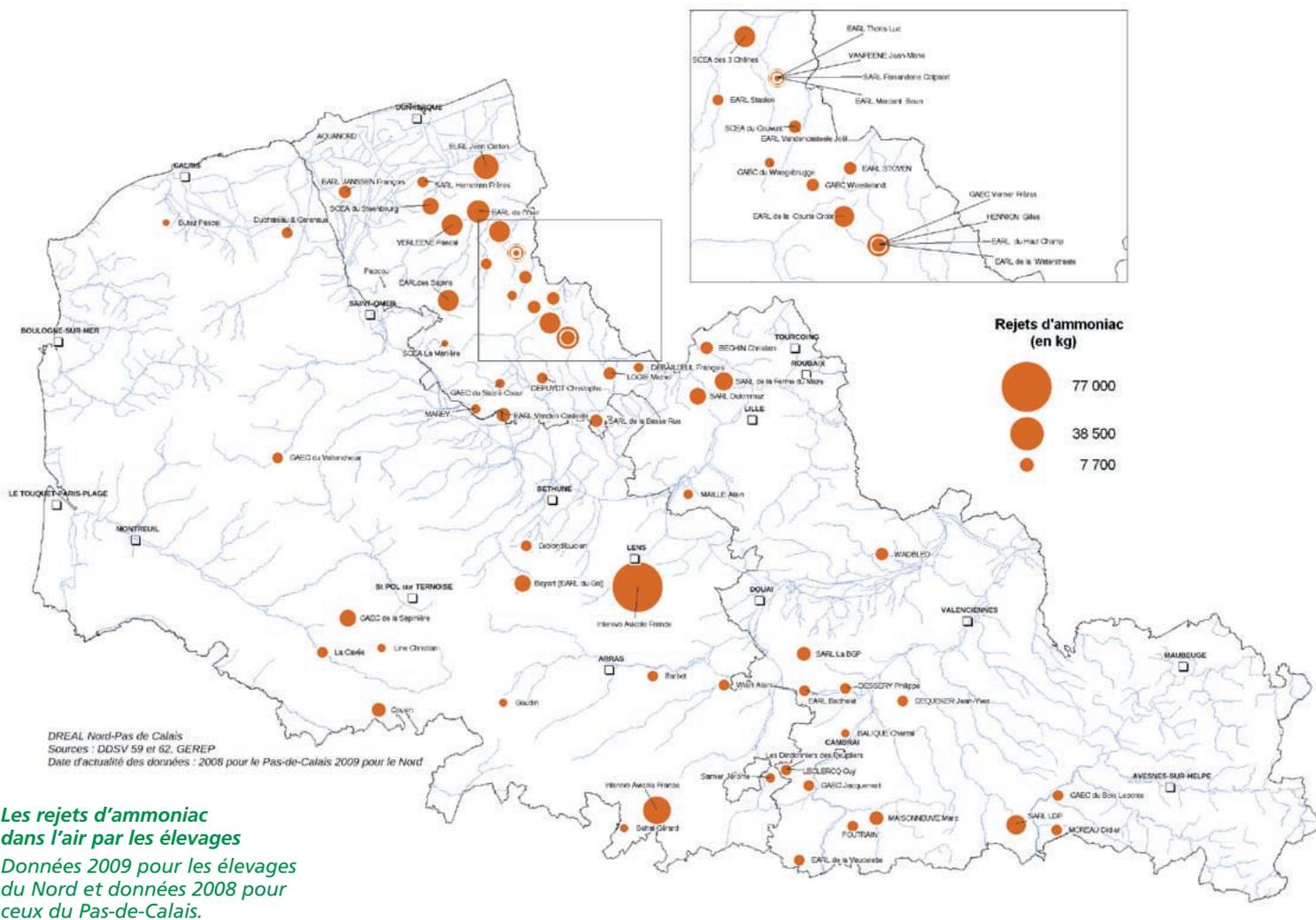
Parmi ces établissements dits « IPPC », ceux qui rejettent plus de dix tonnes d'ammoniac par an sont aussi concernés par la déclaration annuelle des émissions polluantes ; il s'agit majoritairement des élevages de volailles.

L'un des principaux polluants identifiés émis dans l'air par les élevages est l'ammoniac (NH₃). Au titre de la déclaration annuelle 2009, 428 330 kg de NH₃ ont été déclarés par les 52 élevages du Nord contre 415 763 kg en 2008. Les rejets d'ammoniac pour les élevages du Pas-de-Calais n'étant pas tous disponibles, le tableau suivant ne reprend que les flux 2008 pour le Pas-de-Calais. On peut cependant estimer les rejets de NH₃ des quatre plus importants élevages du Pas-de-Calais à environ 127 000 kg en 2009, soit un volume comparable à celui émis en 2008.

Département	Flux d'ammoniac	
	2009	2008
Nord	428 330 kg	415 763 kg
Pas-de-Calais	NC	191 200 kg

L'augmentation de 3 % de la valeur de flux dans le Nord en 2009 par rapport à l'année précédente s'explique surtout par l'augmentation des effectifs animaux dans certains élevages.

On trouvera page suivante une carte de localisation des élevages rejetant de l'ammoniac dans l'air.



Les rejets d'ammoniac dans l'air par les élevages
Données 2009 pour les élevages du Nord et données 2008 pour ceux du Pas-de-Calais.

Les impacts des rejets piscicoles

Origine, nature et caractéristiques des rejets

L'impact des piscicultures sur le milieu aquatique est essentiellement d'origine nutritionnelle. Il résulte de l'alimentation des poissons qui entraîne la production de déchets solides et dissous. Ainsi, les rejets, qui sont pour l'essentiel constitués de fèces (part non digeste de l'aliment et pertes endogènes) et des produits d'excrétion (produits finaux de l'utilisation métabolique de la part digeste des nutriments ingérés) participent à l'enrichissement du milieu aquatique. Les flux de polluants sont donc directement liés aux quantités d'aliments distribuées et consommées (on peut considérer comme négligeable la part d'aliments non consommés).

L'essentiel des rejets azotés est restitué sous forme soluble. Seulement 11% de l'azote (forme organique) est retrouvé dans les

matières décantables (fèces). Le phosphore se retrouve lui aussi pour l'essentiel sous forme dissoute, mais dans une moindre mesure puisqu'un tiers est retrouvé dans les matières décantables.

La concentration en nitrates dans les cours d'eau est très largement supérieure à celle de l'ammoniac. Ainsi, une transformation de l'ammoniac en nitrates au sein même de la pisciculture aura un effet significatif sur la diminution de la concentration en ammoniac, mais non significatif sur l'augmentation de la concentration en nitrates.

Les MES⁴ sont relativement concentrées, à l'état initial, dans les cours d'eau de la région. Cela tient à la nature limono-argileuse des sols. Cette concentration se renforce après un épisode pluvieux, phénomène expliqué par un lessivage des sols. L'apport

4- MES : matières en suspension.



des salmonicultures est, le plus souvent, à peine perceptible dans les analyses différentielles réalisées. Les principaux paramètres étudiés sont l'azote ammoniacal (NH_4^+)⁵ pour les éléments dissous et les MES et la DBO₅⁵ pour les éléments solides.

En élevage piscicole, le paramètre limitant est l'ammoniac (NH_4^+). Ce paramètre aura tendance à atteindre en premier les valeurs limites préconisées. Les autres paramètres ont une influence moindre sur l'état du cours d'eau.

Enfin, il convient de préciser que les rejets de pisciculture sont caractérisés par une très forte dilution qui limite les risques de toxicité aigüe vis-à-vis des peuplements aquatiques. Les débits importants nécessaires à la vie des salmonidés assurent cette dilution avec une marge de sécurité définie en fonction du stock de poissons à nourrir (stock instantané limité). Cela implique une vigilance accrue en période de basses eaux (étiage) d'août à octobre. Les stocks sont cependant diminués pendant cette période qui correspond à la fin de la saison de pêche.

Si on les compare à des rejets urbains, les rejets aquacoles sont caractérisés par une extrême dilution des polluants dissous et particulaires mais aussi par une concentration en oxygène dissous généralement

proche de la saturation⁶. Beaucoup moins concentrés en matières en suspension (MES), leur demande en oxygène est de quelques dizaines de milligrammes par litre, donc dix à vingt fois moins importante qu'un effluent urbain standard dont la DCO se situe entre 500 et 1 000 mg/l⁷.

Les dispositions réglementaires applicables aux piscicultures

Les rejets de l'exploitation piscicole sont aujourd'hui tenus de respecter la «*qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons*», telle que définie par le décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif aux objectifs de qualité assignés aux cours d'eau, sections de cours d'eau, canaux, lacs ou étangs et aux eaux de la mer dans les limites territoriales.

Ainsi, les concentrations maximales dans le cours d'eau doivent toujours être inférieures aux valeurs suivantes, quel que soit le cours d'eau :

- NH_4^+ : < 1 mg/l (95 % à 100 % des échantillons) ;
- MES : < 25 mg/l (concentration moyenne).

5 - NH_4^+ : ammoniac (ions ammonium) ; DBO₅ : demande biologique en oxygène sur cinq jours.

6 - Pagand, 1999.

7 - El Hamoury et al., 1995 ; Abissy et Mandi, 1999.

Les rejets d'élevages piscicoles en 2009 en Nord - Pas-de-Calais

Établissements	Commune	Activité	Production 2009		Milieu récepteur final (bassin versant / cours d'eau)	NH_4^+ (~NGL)	MES	DBO ₅	
			en tonnes/an						
Nord	SOCIÉTÉ PISCICOLE DU NORD (SARL)	Honnecourt-sur-Escout	Salmoniculture eau douce	-	77	Escaut	26	179	1 494
		Marcoing	Salmoniculture eau douce	-	39	Escaut	26	179	1 494
	AQUANORD (SA)	Gravelines	Aquaculture marine	2 259	2 500	Mer du Nord	59 638	405 039	54 935
	ÉCLOSERIE MARINE DE GRAVELINES (SAS)	Gravelines	Écloserie	0,22	-	Mer du Nord	6	39	1 475
Total Nord			2 259	2 616		59 690	405 436	59 398	
Pas-de-Calais	M. JORGENSEN	Affringues	Salmoniculture eau douce	120	120	Aa / Bléquin	3 168	~0 (filtration)	1 470
		Lumbres	Salmoniculture eau douce	80	120	Aa / Bléquin	2 112	14 344	3 363
		Monchy-Cayeux	Salmoniculture eau douce	300	300	Canche / Ternoise	7 920	53 790	8 570
	M. BROCHARD	Clerques	Salmoniculture eau douce	60	80	Aa / Hem	1 584	10 758	2 890
	Mme SOHIER	Beauvoir-Wavans	Salmoniculture eau douce	300	300	Authie	7 920	53 790	8 570
	LŒUILLET frères	Douriez	Salmoniculture eau douce	150	300	Authie	3 960	26 895	5 020
		Cavron-Saint-Martin	Salmoniculture eau douce	95	95	Canche / Planquette	2 508	17 034	3 718
	EARL GOBERT	Beussent	Salmoniculture eau douce	200	200	Canche / Course	5 280	35 860	6 204
		Monchel-sur-Canche	Salmoniculture eau douce	350	350	Canche	9 240	62 755	9 754
	M. CLERET	Aubrometz	Salmoniculture eau douce	50	50	Canche / Rousselet	1 320	8 965	2 653
		Wail	Salmoniculture eau douce	80	80	Canche / Valentin	2 112	14 344	3 363
	M. ROHART	Anzin-Saint-Aubin	Salmoniculture eau douce	400	400	Scarpe	10 560	71 720	10 937
	M. SAUDEMONT	Étrun	Salmoniculture eau douce	380	380	Scarpe	10 032	68 134	10 464
	Le Moulin du Roy	Remy	Salmoniculture eau douce	350	350	Sensée	9 240	62 755	9 754
	Total Pas-de-Calais			2 915	3 125		76 956	501 144	86 730

Par ailleurs, les rejets doivent être compatibles avec la qualité ou l'objectif de qualité assigné au cours d'eau par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie. Ces valeurs limites doivent être respectées en moyenne quotidienne. Aucune valeur instantanée ne doit dépasser le double des valeurs limites de concentration. Pour que l'objectif de qualité des cours d'eau à salmonidés du Nord-Pas-de-Calais soit atteint, les concentrations des principaux éléments polluants doivent demeurer inférieures aux valeurs suivantes :

- $\text{NH}_4^+ \leq 0,5 \text{ mg/l}$;
- $\text{MES} \leq 70 \text{ mg/l}$;
- $\text{DBO}_5 \leq 5 \text{ mg/l}$.

Les analyses réalisées en 2006 et 2007 par les pisciculteurs du Nord-Pas-de-Calais démontrent un respect continu de ces valeurs (catégorie 1b), dans la mesure où le stock présent respecte les limites imposées par leur autorisation ICPE. Des études en cours tentent de mieux définir l'importance des phénomènes d'auto-épuration du milieu récepteur. Il apparaît que l'impact peut s'effacer à partir de 1 km du point de rejet. Mais il faut parfois jusqu'à 3 km en aval du rejet pour rétablir la concentration NH_4^+ initiale. Cependant, des modifications de la qualité biologique du milieu sont mesurées avec des dégradations localisées à proximité immédiate des points de rejet. Le recours à des mesures d'indices biologiques devrait se généraliser dans un avenir proche, afin de mieux évaluer l'impact des rejets piscicoles sur le vivant.

Les impacts des rejets des abattoirs

Les abattoirs, industries fortes consommatrices d'eau et génératrices de sous-produits animaux pouvant présenter des risques sanitaires, sont à l'origine de rejets liquides importants susceptibles d'être chargés en polluants organiques. Ces effluents liquides, généralement faciles à traiter, posent toutefois le problème de la gestion des boues d'épuration issues de leur traitement. Ces boues sont le plus souvent épandues avec les lisiers et les fumiers présents sur l'installation.

La gestion des sous-produits carnés, notamment la conservation en l'attente de leur enlèvement, est également un point clé. La bonne gestion de ces sous-produits vise à limiter toute émission de nuisances olfactives, ainsi que tout risque pour la santé publique via les effluents liquides émis.

Ces industries nécessitent des capacités de refroidissement importantes pour la conservation des produits et sont donc susceptibles de détenir des stockages d'ammoniac et d'utiliser des tours aéro-réfrigérantes, vecteurs potentiels de légionellose.

La situation dans la région

Durant de nombreuses années, les abattoirs ont appartenu et ont été gérés par les villes. Une évolution de la conjoncture économique et une mutation des réseaux de distribution ont favorisé le développement d'abattoirs privés. Par ailleurs, les viandes *halal* et *casher* étant de plus en plus recherchées,

certains sites se sont équipés de pièges rotatifs permettant leur orientation vers La Mecque ou vers Jérusalem et ont recherché l'intervention d'un sacrificateur rituel habilité. Ils sont spécialisés dans l'abattage, soit d'animaux de boucherie, soit de volailles. Certains abattoirs ne s'intéressent qu'à une seule espèce animale; ils sont dits « mono-espèce ».

Comparée à d'autres régions, la région Nord-Pas-de-Calais dispose d'un nombre d'établissements d'abattage plus important mais de capacité réduite à moyenne. En 2009, le département du Pas-de-Calais comptait six abattoirs soumis au régime de l'autorisation et deux soumis au régime de la déclaration. Quant au département du Nord, il comptait en 2009, sept abattoirs soumis à autorisation et dix soumis à déclaration. À titre indicatif, la carte et le tableau de la page suivante présentent les sites d'abattage autorisés de la région et le tonnage approximatif 2009.

Les directions départementales de la protection des populations assurent un contrôle régulier des abattoirs, tant sur le plan sanitaire (domaine de la santé et de la protection animales) qu'environnemental (domaine de l'inspection des installations classées). D'autres agents, en poste sur le site, effectuent une inspection permanente avant et après la mort de chaque animal afin de déceler toute anomalie ou lésion suspecte. Dans les abattoirs de volailles, cette inspection est ponctuelle. Les opérations d'immobilisation, d'étourdissement, d'abattage et de mise à mort sont placées sous la surveillance conti-



nue des représentants de l'État. Ils vérifient le bon état de fonctionnement des matériels utilisés et leur utilisation dans des conditions conformes à la réglementation.

Le service « Environnement » des directions départementales de la protection des populations travaille en étroite collaboration avec les services d'inspection vétérinaires en charge de l'inspection des viandes ainsi qu'avec la DREAL Nord-Pas-de-Calais. L'objectif commun de ces services est de produire des viandes saines dans un cadre respectueux du bien-être animal et de l'environnement.

Les rejets

Tenant compte de l'application des règles d'hygiène, la consommation d'eau dans les abattoirs est limitée à six litres par kilogramme de carcasse. Sur huit abattoirs de la région, seuls deux disposent d'une station d'épuration. Toutefois, dans tous les établissements d'abattage, on trouve obligatoirement un dispositif de pré-traitement des eaux usées comprenant notamment un dégrilleur.

Cet équipement est pourvu de mailles de 6 mm permettant de retenir les débris d'organes à risques ou de « matières à risques spécifiques » susceptibles de transmettre le prion (agent à l'origine de la transmission de l'ESB, encéphalopathie spongiforme bovine, encore appelée « maladie de la vache folle »). Les eaux rejetées sont particulièrement chargées en polluants organiques. Le sang versé au sol lors de la mise à mort doit être collecté par un établissement d'équarrissage.

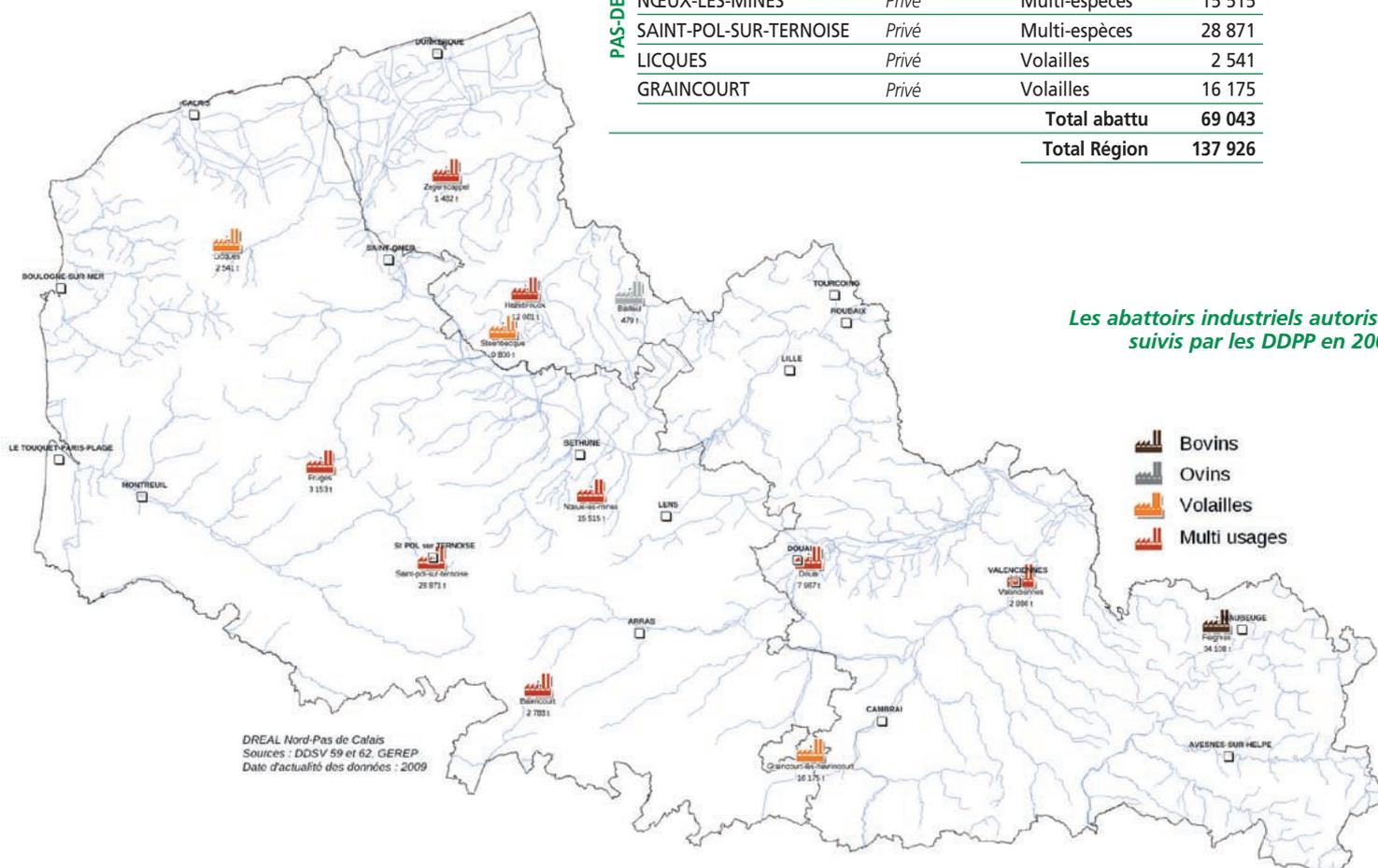
Suivant la démarche adoptée par les autres industries, les abattoirs vont devoir déployer des efforts pour réduire leur impact sur l'environnement.

Les sites d'abattage autorisés en Nord-Pas-de-Calais et les tonnages traités en 2009

	Établissement	Statut	Spécialisation	Tonnage
NORD	FEIGNIES	Privé	Bovins	34 108
	BAILLEUL	Privé	Ovins	479
	DOUAI	Privé	Multi-espèces	7 967
	HAZEBROUCK	Public	Multi-espèces	12 061
	VALENCIENNES	Privé	Multi-espèces	2 986
	ZEGERSCAPPEL	Privé	Multi-espèces	1 482
	STEENBECQUE	Privé	Volailles	9 800
	Total abattu			68 883

PAS-DE-CALAIS	BAVINCOURT	Privé	Multi-espèces	2 788
	FRUGES	Intercommunal	Multi-espèces	3 153
	NŒUX-LES-MINES	Privé	Multi-espèces	15 515
	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Privé	Multi-espèces	28 871
	LICQUES	Privé	Volailles	2 541
	GRAINCOURT	Privé	Volailles	16 175
		Total abattu		
	Total Région			137 926

Les abattoirs industriels autorisés suivis par les DDPP en 2009



Index des entreprises citées

<i>Établissement</i>	<i>Commune</i>	<i>Pages</i>
3M	59 Tilloy-lès-Cambrai	64
ACGR	59 Rosult	18
Aciérie et forges d'Anor	59 Anor	64
Act'Appro	62 Ternas	17, 19, 24, 30
Acument Fourmies	59 Fourmies	82-83
Affival	59 Solesmes	21
AGC France	59 Bousois	21, 45, 48, 81
Ahlstrom Specialties	59 Bousbecque	83
Air Liquide	59 Denain	21
Air Products	59 Templemars	21
Ajinomoto Sweeteners Europe	59 Gravelines	84
Alcan Aluminium Dunkerque	59 Loon-Plage	19, 24, 29, 45, 47, 54-55, 61, 84
Anios (Laboratoires)	59 Lille-Hellemmes	21
Antares (Centre de valorisation énergétique)	59 Halluin	59, 101
Antargaz	59 Thiant	19, 24, 29
Aquanord	59 Gravelines	159
Arc International	59 Blaringhem	18, 21
Arc International	62 Arques	19, 24, 30, 45, 50, 84
ArcelorMittal Atlantique et Lorraine	59 Dunkerque	17, 19, 24, 29, 44-50, 52-57, 59, 61, 64, 73-74, 77, 81-84, 96, 99
ArcelorMittal Stainless Europe (ex Ugine et ALZ Groupe Arcelor)	62 Isbergues	19, 24, 30, 59, 77, 82
ArcelorMittal	59 Mardyck	99
Ardo Violaines	62 Violaines	35,
ARF	59 Saint-Rémy-du-Nord	96,
Arpadis	59 Gondcourt	21,
Artois Comm	62 Labeuvrière, Ruitz	101, 103
Ascometal	59 Leffrinckoucke	82
Astra Zeneca Dunkerque Production	59 Dunkerque	21
Auchan	59 Faches-Thumesnil	64
AZF Grande Paroisse	31 Toulouse	12, 31
Ball Packaging Europe Bierne	59 Bierne	52, 81
BASF Agri-Production	59 Gravelines	17, 19, 24, 29
Baudelet (CSD, centre de stockage de déchets)	59 Blaringhem	102
Beaumarais	62 Béthune	35, 99
Befesa Valera	59 Gravelines	57, 59, 104
Bledina Diepal	59 Steenvoorde	35
Bonduelle Conserve International	59 Renescure	35, 82
Brabant	59 Tressin	21
Brochard	62 Clerques	159
Bus Valera	59 Gravelines	56
CA de Boulogne Côte d'Opale (Centre de valor. énergétique)	62 Outreau	81-84
Calaire Chimie	62 Calais	17, 19, 24, 27, 30, 64, 69, 77, 81-84
Callergie (UIOM)	62 Noyelles-sous-Lens	59-60, 101
Canelia	59 Petit-Fayt	35
Cappelle Pigments	59 Halluin	17, 19, 24, 29
Cargill	59 Haubourdin	55
Carre	62 Marquion	31
Carrières du Boulonnais	62 Ferques	131
CECA	62 Saint-Laurent-Blangy	17, 19, 24, 30, 77
Cérestar	59 Haubourdin	31
Chaux et Dolomies du Boulonnais	62 Réty	45, 59, 102
Cideme (UIOM) (ex Ecovalor)	59 Saint-Saulve	59, 101
Cideme (UIOM)	59 Hénin-Beaumont	59, 101
Cléret	62 Monchel, Aubrometz, Wail	159
Cœur Alpha, Beta, Delta & Gamma	59 Sommain	18, 21
Comptoir des professionnels du nettoyage	59 Templemars	21
Cray Valley	62 Drocourt	21
Cray Valley (ex Spado SA)	62 Rouvroy	21
Croda Uniquema (ex ICI France)	62 Chocques	17, 19, 24, 27, 30
CroustiFrance	62 Monchy-Le-Preux	35
Cryologistic	59 Lesquin	35

CU Dunkerque (Centre de valorisation énergétique, UIOM)	59	Dunkerque	101-102
Dalkia (chaufferie Resonor)	59	Lille	45
Danone	59	Bailleul	35
Daudruy Van Cauwenberghe	59	Dunkerque	84
Delalys SN Teiturerie	59	Houplines	81, 83
Délices de la Tour	59	Maubeuge	35
Delquignies	59	Mortagne-du-Nord	31
De Sangosse	62	Marquion	17, 19, 24, 30
DK6	59	Dunkerque	44-50, 55-57
DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	59	Saint-Pol-sur-Mer	17, 19, 24, 29
DSM Food Specialities France	59	Seclin	69, 77
Durand Production	62	Harnes	77
Duranel	62	Gauchin-le-Gal	31
Duriez	62	Éperlecques	34
Dynea Resins France	62	Brebières	18
Écloserie marine de Gravelines	59	Gravelines	159
EDF - Centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines	59	Gravelines	137, 140-152
EDF - Centre de production thermique de Bouchain	59	Bouchain	45, 47, 50, 54-55, 97, 99
Endesa France SNET - Centrale d'Hornaing	59	Hornaing	45, 47-48, 50, 54-57, 97, 99
Enersol	62	Calais	45
EPV (Entrepôt pétrolier de Valenciennes)	59	Haulchin	17, 19, 24, 27, 29
Exide Technologies	59	Lille	56-57
FM Logistic	62	Tilloy-les-Mofflaines	18, 21
Fonderie Philippe	62	Liévin	59
Francegel	62	Boulogne-sur-Mer	35
FSD (ex Cryologic)	62	Saint-Laurent-Blangy	35
Gaz Est Distribution	62	Carvin	21
Géant Casino	59	Roubaix	64
Gobert EARL	62	Beussent	159
GPN (ex Grande Paroisse)	62	Mazingarbe	17, 19, 24, 30, 34, 55, 77
Grainor Banteux	59	Banteux	21, 31, 34
GRT Gaz	59	Bavay	45
Haagen Dazs	62	Tilloy-lès-Mofflaines	35
Heineken	59	Mons-en-Barœul	35, 98-99
H2D Héliogravure Didier Quebecor	59	Lille Hellemmes	52
Herta	62	Saint-Pol-sur-Ternoise	35
Holcim France - Cimenterie de Lumbres	62	Lumbres	45, 47, 50, 59-60, 102
Holcim France - Cimenterie de Dannes	62	Dannes	45, 59, 102
Holliday Pigments	59	Comines	84
Hydropale	59	Dunkerque	103
Ikos Environnement (CSD, centre de stockage de déchets)	62	Bimont	103
Ineos Nova (ex BP Wingles SNC)	62	Wingles	17, 19, 24, 30
Inova France (Centre de valorisation énergétique)	62	Noyelles-sous-Lens	101
In Vivo	59	Santes	31
Jorgensen	62	Affringues, Lumbres, ...	159
Kent International	59	Flers-en-Escrebieux	21
Kerneos (ex Lafarges Aluminates)	59	Loon-Plage	45, 57, 59
Knox-Vroone	59	Escaudain	114
Krabansky	59	Dunkerque	35
Kulhmann (PCUK)	59	Wattrelos	114
Le Moulin du Roy	62	Rémy	159
Leroux	62	Vieille-Église	31
Lesieur	59	Coudekerque-Branche	84
LFB Biomédicaments	59	Lille	64
LME	59	Trith-Saint-Léger	56-57, 59
Locagel	62	Vendin-le-Vieil	35
Lœuillet Frères	62	Ouriez, Cuvron-St-Martin	159
Logidis Prodim	59	Raillencourt-Ste-Olle	35
Logistinord	62	Villers-lès-Cagnicourt	17, 19, 24, 30
Maison Menisiez	59	Feignies	35
Malaquin (CSD, centre de stockage de déchets)	59	Saint-Amand-les-Eaux	103
Malteries franco-belges	59	Saint-Saulve	31
Malteries franco-belges	59	Prouvy	31
MCA (Maubeuge Construction Automobile)	59	Maubeuge	52-53, 82
McCain Alimentaire	62	Harnes	35, 98-99
Metaleurop	62	Noyelles-Godault	116, 122
MGF Logistique Nord	59	Orchies	21
Nalco France	59	Wasquehal	21
Minakem (ex SEAC)	59	Beuvry-la-Forêt	17, 19, 24, 29
Moy Park France	62	Hénin-Beaumont	35
Myriad	59	Maubeuge Louvroil	52
Nestlé France	59	Cuincy	35
Nexans Copper	62	Sallaumines	59, 81
Nitro Bickford	59	Flines-lez-Râches	17, 19, 24, 27, 29
Norampac Avot Vallée	62	Saint-Omer	81, 84, 99
Nord-Céréales	59	Dunkerque	31
Nortanking	62	Annay-sous-Lens	19, 24, 30

Norzinco	59	Anzin	18
Novandie	62	Vieil-Moutier	35
NPNA	59	Noyelles-sur-Escaut	31
Nyrstar France (ex Umicore France)	59	Auby	19, 24, 27, 29, 81-84, 96, 99
Estrevent Développement F & G	59	Sommein	18
Outreau Technologies	62	Outreau	84
Palchem	62	Angres	21
PC Loos (Produits chimiques de Loos)	59	Loos	19, 24, 29, 72, 74, 82-83
Polimeri Europa France - Fortelet & Dunes	59	Loon-Plage	17, 19, 24, 27, 29, 45, 47, 50, 52, 84
Poweo	59	Pont-sur-Sambre	45
PPG France Manufacturing	59	Saultain	19, 24, 29, 52-53
PPG AC France	62	Barlin	21
Primagaz	62	Dainville	17, 19, 24, 30
Procyrdim (Centre de valorisation énergétique)	59	Douchy-les-Mines	59, 101
Qualistock	59	Templemars	21
Quaron	59	Haubourdin	21
Railtech International	59	Raismes	83
RDME (Rio Doce Manganese Europe)	59	Grande-Synthe	56
RDM Blendecques (ex Cascades Blendecques)	62	Blendecques	69, 73, 99
RDN (Récupération du Nord)	59	La Chapelle-d'Armentières	84
Recydem	59	Lourches	84, 97, 104
Recytech	62	Fouquières-les-Lens	56-57, 59
Refinal Industrie	59	Lomme	59
Renault Douai SNC	59	Douai	52, 82-83
Rohart	62	Anzin-Saint-Aubin	159
Roquette Frères	62	Lestrem	21, 27, 31, 45, 70, 74, 82-84, 99
Rubis Terminal - Môle V & Unican	59	Dunkerque	17, 19, 24, 29
Ryssen Alcools	59	Loon-Plage	17, 19, 24, 29
SABE	62	Arques	31
Saint-Gobain Glass France	59	Émerchicourt	47
Salvesen	59	Neuville-en-Ferrain	35
Saninord	59	Prouvy	96
Saudemont	62	Étrun	159
SAV (Société artésienne de vinyle)	62	Bully-les-Mines	17, 19, 24, 30, 35
SCA La Flandre	59	Armentières, Holque, Socx, Cappelle-la-Grande	31, 34
Schaeffler Chain Drive System	62	Calais	81
SDFI Cornu	59	Wasquehal	84
Semiora (UIOM)	62	Labeuvrière	59, 101
Sevelnord	59	Lieu-Saint-Amand	52-53, 82
SGA	59	Grande-Synthe	97
SGD	59	Loon-Plage	31
SHL	59	Gondrecourt	103
SI Group Béthune (ex Schenectady)	62	Béthune	17, 19, 24, 30, 84
SICA FAP	62	Boiry-Saint-Rictrude	31
SICA Vallée de la Lys	59	Comines	35
SICAL	62	Lumbres	84
SIF France	62	Wimille	35
Silos et Entrepôts des Flandres	59	Dunkerque	31
SIPC	59	Courchelettes	18, 19, 82
SITA FD (CSD, centre de stockage de déchets)	62	Hersin-Coupigny	102
SMAV, SM Artois Valorisation (Thide) (UIOM, CVE)	62	Saint-Laurent-Blangy	101
SMIAA (Centre de valorisation énergétique, UIOM)	59	Maubeuge	59, 101-102
SMCL	62	Boulogne	21
SN CZ	59	Bouchain	81
Société des usines chimiques Interor	62	Calais	17, 19, 30, 83-84
Société piscicole du Nord	59	Honnecourt, Marcoing	159
Sofrino Sogena	59	Lomme	35
Sogescout	59	Prouvy	31
Sogif	59	Grande-Synthe	17, 19, 24, 29, 35, 83
Sogif Douai	59	Douai	17, 19, 24, 29
Sogif Waziers	59	Waziers	17, 19, 24, 29
Sohier	62	Beauvoir-Wavans	159
Soleco	59	Raillencourt-Sainte-olle	83
Somanu (Société de maintenance nucléaire)	59	Maubeuge	137, 140-152
Soplaril Plastienvase Group	62	Arras	52
Sotrenor	62	Courrières	96, 103-104
Soufflet Alimentaire	59	Valenciennes	31
SPAC	59	Caudry	35
SRD (Société de la raffinerie de Dunkerque)	59	Dunkerque	17, 19, 24, 27, 29, 35, 45-47, 54-55, 81, 84
Station d'épuration d'Armentières	59	Armentières	78
Station d'épuration d'Arras	62	Saint-Laurent-Blangy	81-84
Station d'épuration de Bierne	59	Bierne	81-82
Station d'épuration de Boulogne-sur-Mer	62	Boulogne-sur-Mer	71, 75, 83
Station d'épuration de Calais (Monod)	62	Calais	71, 75, 78
Station d'épuration de Coudekerque-Branche	59	Coudekerque-Branche	71, 75, 78

Station d'épuration de Crespin	59	Crespin	75
Station d'épuration de Douai	59	Douai	78, 81-83
Station d'épuration de Fouquières-les-Lens	62	Fouquières-les-Lens	78
Station d'épuration de Grande-Synthe	59	Grande-Synthe	81-83
Station d'épuration de Lille-CU Houplin-Ancoisne	59	Houplin-Ancoisne	81-84
Station d'épuration de Lille-CU Marquette	59	Marquette-lez-Lille	71, 75, 78, 81-84
Station d'épuration de Lille-CU Wattrelos	59	Wattrelos	71, 75, 78, 81-83
Station d'épuration de Loison-sous-Lens	62	Loison-sous-Lens	71, 75, 78, 81-84
Station d'épuration de Villeneuve-d'Ascq	62	Villeneuve-d'Ascq	81-83
Station d'épuration de Wavrechain-sous-Denain	59	Wavrechain-sous-Denain	78
Staub Fonderie	59	Merville	81
Stora Enso	62	Corbehem	69-70, 73, 81-83, 99
Synthexim	62	Calais	17, 19, 24, 30, 83
Tereos	62	Attin	18, 31
Tereos	62	Boiry-Saint-Rictrude	31
Tereos	59	Escaudœuvres	31, 45
Tereos	62	Lillers	21, 31, 45, 47, 98
Tereos	62	Marconnelle	31
Tereos	62	Pont-d'Ardres	31
Tereos	59	Thumeries	31
Teris Spécialités	59	Loon-Plage	18
Thyssen Krupp Electrical Steel UGO	62	Isbergues	21, 81-84
Tioxide Europe	62	Calais	71-72, 74, 81-84
Titanobel (ex Nobel Explosifs France)	59	Eth, Ostricourt	17, 19, 24, 29
Total Raffinage Marketing (ex APF)	59	Gravelines	17, 19, 24, 29
Total Raffinage Marketing - Raffinerie des Flandres	59	Mardyck	17, 19, 24, 27, 29, 45, 47-48, 50, 52, 54-55, 82-84
Totalgaz	59	Arleux	17, 19, 24, 29
Toyota Motor Manufacturing France	59	Onnain	52, 82
Trans Terminal Service	59	Dunkerque	31
Triselec Lille	59	Lille	103
Trois Suisses Holden	59	Croix	64
TSM (Transit Stockage Manutention)	62	Calais	31
UCARNF	59	Arleux	31
Uneal	62	(13 sites)	21, 31, 34
Uneal	59	(5 sites)	31, 34
Vale Manganèse France	59	Grande-Synthe	45, 57, 59-60, 84
Valnor (Centre de valorisation énergétique)	59	Halluin	45, 59, 101
Visteon	59	Gondecourt	27
V&M France - Acierie de Saint-Saulve	59	Saint-Saulve	56-57, 59, 83
V&M France - Tuberie d'Aulnoye	59	Aulnoye-Aymeries	81-82
WEPA (ex Dalle Hygiène Production)	59	Bousbecque	81-84

Liste des sigles

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	INES	Échelle internationale des événements nucléaires (International Nuclear Event Scale)
ADES	accès aux données sur les eaux souterraines	IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control - Directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.
APMD	arrêté préfectoral de mise en demeure	ITEQ	équivalent toxique international
ARR	analyse des risques résiduels	MEEDDM	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
ASN	Autorité de Sureté nucléaire	MES	matières en suspension
AASQA	association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air	NGL	azote global
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	NH ₄ ⁺	azote ammoniacal
BARPI	Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles	NO _x , N ₂ O	oxydes d'azote, protoxyde d'azote
BASIAS	inventaire historique régional des sols pollués	O ₃	ozone
BASOL	inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués	PCB	polychlorobiphényles
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	PCCE	production combinée de chaleur et d'électricité dite aussi « cogénération »
BTP	Bâtiment et travaux publics	PCDD	polychlorodibenzo-p-dioxines
CD2E	Centre de développement des éco-entreprises	PCDF	polychlorodibenzofurane
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	PEDMA	plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (départemental ou interdépartemental)
CFC	chlorofluorocarbure	PFC	hydrocarbures perfluorés
CH ₄ , CF ₄	méthane, perfluorométhane	PGS	plan de gestion de solvants
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'étude de la pollution atmosphérique	PIG	projet d'intérêt général
CLIC	comité local d'information et de concertation	PLU	plan local d'urbanisme
CLIS	commission locale d'information et de surveillance	PNAQ	plan national d'allocation des quotas d'émissions des gaz à effet de serre
CNPE	centre nucléaire de production d'électricité	PNLCC	plan national de lutte contre le changement climatique, dit plan « Climat »
CO, CO ₂	monoxyde de carbone, dioxyde de carbone	PNR	parc naturel régional
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	PNSE	plan national Santé-Environnement
COV	composé organique volatil	POI, PUI	plan d'opération interne, plan d'urgence interne
COVNM	composé organique volatil non méthanique	PPA	plan de protection de l'atmosphère
CPT	centre de production thermique	PPI	plan particulier d'intervention
CVE	centre de valorisation énergétique des déchets	PPRT	plan de prévention des risques technologiques
DBO5	demande biologique en oxygène au bout de cinq jours	PREDIS	plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux
DCE	directive européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000	PRQA	plan régional pour la qualité de l'air
DCO	demande chimique en oxygène	REACH	Règlement pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques
DDASS	Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales	ReSSSP	Réseau Solutions pour les sédiments et sites pollués
DDPP	Direction départementale de la protection des populations (ex DDSV, direction départementale des services vétérinaires)	RGIE	Règlement général des industries extractives
DDT	Direction départementale des territoires ex DDEA (Dir. dép. de l'équipement et de l'aménagement) regroupant DDE et DDAF	3RSDE	recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau
DIB	déchet industriel banal	RSD	règlement sanitaire départemental
DLI	dépôt de liquides inflammables	RUCPE	restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'État
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement regroupement de la DIREN (Dir. rég. de l'environnement), de la DRIRE (Dir. rég. de l'industrie, la recherche et l'environnement) et de la DRE (Dir. rég. de l'équipement)	SATESE	Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration
EPER	Registre européen des émissions de polluants	SCOT	schéma de cohérence territoriale
EPF	Établissement public foncier	SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
ESB	encéphalopathie spongiforme bovine, dite « maladie de la vache folle »	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
GEREP	gestion électronique du registre des émissions polluantes	SDRTD	schéma directeur régional des terrains de dépôts
GES	gaz à effet de serre	SETI	silo à enjeux très importants
GESIP	Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques	SEU (STEP)	station d'épuration urbaine (station d'épuration)
GPMD	Grand port maritime de Dunkerque	SGS	système de gestion de la sécurité
H ₂ SO ₄	acide sulfurique	SIG	système d'information géographique
HFC	hydrocarbure fluoré	SO ₂ , SF ₆	dioxyde de soufre, hexafluorure de soufre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement	SOFRES	Société française d'études par sondages
IIC	Inspection des Installations classées	SPMPI	secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions industrielles
INB	installation nucléaire de base	SUP	servitude d'utilité publique
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques	TAR	tours aéroréfrigérantes
		TCDD	tétrachlorodibenzodioxine
		TGAP	taxe générale sur les activités polluantes
		UFIP	Union française des industries pétrolières
		UIC	Union des industries chimiques
		UIOM	usine d'incinération d'ordures ménagères
		UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
		VLE	valeur limite d'exposition

Le site de la DREAL www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Implantations de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

Agglomération de Lille

Siège de la DREAL
44, rue de Tournai - BP259
59019 - LILLE cedex
Tél : 03.20.40.54.54
Fax : 03.20.06.83.24

Site Liberté
107, Boulevard de la Liberté
59041 LILLE cedex
Tél : 03.59.57.83.83
Fax : 03.59.57.83.00

Unité territoriale de Lille
Immeuble Centre Europe Azur,
323 avenue du Président Hoover - BP 479
59021 LILLE Cedex - Tél : 03.20.15.84.00
Fax : 03.20.54.26.90

Risques - prévision des crues Artois - Picardie
75, rue Gambetta
59000 LILLE
Tél : 03.59.57.83.80
Fax : 03.20.54.96.58

Hainaut - Cambrésis - Douaisis

Service Risques
941, rue Charles Bourseul - BP 20750
59507 DOUAL cedex
Tél : 03.27.71.20.20
Fax : 03.27.88.37.89

Unité territoriale de Valenciennes
Parc d'activité de l'aérodrome - BP 800
59309 VALENCIENNES cedex
Tél : 03.27.21.05.15
Fax : 03.27.21.00.54

Antenne Transports de Valenciennes
133, rue de Lille
59300 VALENCIENNES cedex
Tél : 03.27.28.19.28
Fax : 03.27.33.73.44

Littoral

Unité territoriale de Gravelines
rue du Pont de Pierre - BP 199
59820 GRAVELINES
Tél : 03.28.23.81.50
Fax : 03.28.65.59.45

Antenne Transports de Calais
22, rue Henri de Baillon
62100 CALAIS
Tél : 03.21.19.70.00
Fax : 03.21.19.75.74

Artois

Antenne Transports Arras
13, rue des grands Viezières
62000 ARRAS
Tél : 03.21.71.79.92
Fax : 03.21.71.79.98

Unité territoriale de Béthune
Centre Jean Monnet, avenue de Paris
62400 BETHUNE
Tél : 03.21.63.69.00
Fax : 03.21.01.57.26

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
44, rue de Tournai 59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr